



M.P. 3

HOUSE LIBRARY
LOYOLA COLLEGE, MONTREAL
1912

1888

Mai-cout

HOUSE LIBRARY
LOYOLA COLLEGE, MONTREAL

Ex libris
BIBLIOTHECAE MAIORIS
Collegii S. J. ad Sae Mariae,
M. A. BIANFOLI.

HOUSE LIBRARY
LOYOLA COLLEGE, MONTREAL.

1883
S. M. MAJORIS
S. M. S. Mariae,
MARIANOPOLI.

ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES. HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

TOME XLIV

IMPRIMERIE D. DUMOULIN ET C^{ie}
rue des Grands-Augustins, 5, à Paris

ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR DES

Pères de la Compagnie de Jésus

XXVI^e ANNÉE

TOME XLIV. — MAI-AOUT 1888



PARIS

RETAUX-BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

Droits de traduction et de reproduction réservés.



Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

LA CAPTIVITÉ DE PIE VII A SAVONE

UNE PAGE INÉDITE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE¹

Dans l'histoire du dix-neuvième siècle, l'une des figures les plus attrayantes sera toujours celle de ce doux et infortuné Pontife, Pie VII, que la Providence mit en face des violences de Napoléon. C'était l'agneau luttant contre le lion : combat inégal s'il en fut jamais, et dans lequel cependant la victoire resta à la victime désarmée. Car, tandis que Napoléon, vaincu, voguait vers le rocher de Sainte-Hélène, Pie VII rentrait triomphalement dans sa capitale.

Trois villes furent le théâtre de ce grandiose conflit : Rome, Savone et Fontainebleau. Monarque à Rome, le Pape maintint contre les injustes exigences de l'Empereur les droits de sa souveraineté temporelle ; il refusa de fermer ses ports aux nations en guerre avec la France, et quand autour de lui tout pliait sous les ordres du terrible conquérant, il ne cessait de protester avec la dignité du roi contre la violation de ses frontières. Pour le punir, Napoléon annexa à son empire le territoire pontifical. Remplissant son devoir jusqu'au bout, Pie VII prit en main les armes spirituelles, et fulmina l'excommunication contre l'envahisseur des domaines de l'Église ; pieuse audace qui valut au Pontife l'exil et plusieurs années d'une dure captivité.

Commencée à Rome, la lutte se continua à Savone. Là, tout fut mis en œuvre pour amener le Pontife à souscrire aux volontés de Napoléon : promesses, menaces, privations,

1. *Le pape Pie VII à Savone*, par M. Chotard, doyen de la Faculté des lettres de Clermont. Paris, Plon, 1887.

séquestration complète, obsession de tous les instants. L'Empereur exigeait du captif qu'il donnât l'institution canonique aux évêques nommés par lui ; qu'il renonçât à combattre les quatre articles de la déclaration de 1682 ; qu'il acceptât pour résidence une ville de France, où il fût toujours sous la main du terrible potentat ; il exigeait, de plus, que les futurs papes, en prenant possession du souverain pontificat, prêtassent serment de fidélité à l'Empereur comme à leur suzerain.

Rien n'ayant été conclu à Savone, l'œuvre d'iniquité fut consommée à Fontainebleau. Là, le Pontife, livré immédiatement à toutes les violences de Napoléon, parut succomber un instant ; il signa le plan du néfaste Concordat de 1813, par lequel il accordait dans certaines limites aux métropolitains le droit d'instituer canoniquement leurs évêques suffragants, et se résignait à fixer son séjour dans une ville du territoire français. Tout le monde sait avec quelle impudente précipitation Napoléon publia comme conclu un traité dont le projet seul avait été accepté, et aussi avec quelle magnanimité le Pontife rétracta presque aussitôt des concessions arrachées par la violence et auxquelles sa conscience lui défendait de souscrire.

L'histoire de cette lutte a été écrite plusieurs fois ; elle l'a été surtout par le comte d'Haussonville, dont les savantes recherches ont jeté un si grand jour sur cet événement. Pourquoi, en l'écrivant, s'est-il laissé dominer par ses idées libérales ? Mais après tant de travaux, il y a encore à glaner, et toute nouvelle découverte sur une période si importante de notre histoire ecclésiastique sera toujours du plus haut intérêt. C'est ce qu'a bien compris un professeur distingué de l'Université, ancien doyen de la Faculté des lettres de Clermont, M. Chotard. Mis par un heureux hasard en possession de précieux documents relatifs à la captivité de Savone, il a voulu faire partager au public sa bonne fortune. De là son livre intitulé : *Le pape Pie VII à Savone*. Ces documents sont le recueil inédit des lettres du général comte Berthier au prince Borghèse, et les mémoires également inédits du comte de Lebzelter. Ces documents se rapportent seulement à la première année de la captivité,

époque à laquelle la lutte était encore loin de son maximum d'intensité. Ils ajoutent peu de détails importants aux faits déjà connus, mais ils les éclairent d'un plus grand jour, et à ce titre ils méritent l'attention. Parlons d'abord des lettres du général Berthier.

I

Le général comte Berthier, frère du fameux maréchal prince de Wagram, fut chargé de la garde de Pie VII, du 27 septembre 1809 au 9 octobre 1810, un peu plus d'un an. C'était un geôlier déguisé sous le titre honorable de maire du palais du Pape. Le choix, du reste, était aussi bon qu'on pouvait alors l'espérer. Le général était doux et bienveillant ; il s'efforça constamment d'atténuer ce qu'avait de rigoureux sa mission. Son rôle est ainsi décrit par M. d'Haussonville : « Le comte Berthier, connu par ses goûts de dépenses et sa prodigalité, n'était chargé de rien offrir ni de rien imposer personnellement à Pie VII qui fût contraire à ses habitudes. Il avait pour instruction de tenir lui-même un grand état de maison, d'avoir table ouverte, et d'y inviter habituellement les familiers du Saint Père, de témoigner à Sa Sainteté les plus grands égards, et surtout de tâcher de surmonter sa répugnance à se produire en cérémonie au dehors. Invité à maintenir autour de la résidence pontificale une surveillance aussi vigilante mais aussi bien dissimulée que possible, obligé par ordre de l'Empereur d'assister toujours de sa personne au lever du Pape, ou de s'y faire représenter par un officier de gendarmerie, vu que ce seul moment devait être choisi pour l'expédition des affaires, le général Berthier avait en même temps reçu l'expresse recommandation de faire tout ce qui dépendrait de lui pour empêcher que le séjour du Pape à Savone et la vie qu'il y menait parussent avoir aux yeux du public la moindre apparence de captivité. C'étaient là des consignes bien contradictoires, et d'une bien difficile exécution, d'autant plus difficile que Pie VII, comprenant parfaitement quels étaient les desseins de l'Empereur, se gardait bien de venir en aide à son malheureux envoyé. » (*L'Église romaine et le Premier Empire*, t. III, p. 397.)

Par ses fonctions, Berthier se trouva donc en mesure de suivre jour par jour les actions du Pontife prisonnier, mais seulement à la surface. Il n'était pas homme à pénétrer à fond les pensées de Pie VII, et les négociations délicates relatives aux affaires politiques ou religieuses furent réservées à l'habile préfet de Montenotte, le comte de Chabrol. C'est donc dans la correspondance de ce dernier qu'il faut chercher le tableau des intrigues et des violences par lesquelles Napoléon s'efforçait de vaincre les résistances du Saint-Père. Mais, en ce qui regarde les détails de la vie que menait le Pape dans sa prison, le recueil des lettres qu'adressait journellement Berthier au prince Borghèse est vraiment précieux. Pourquoi donc M. Chotard ne l'a-t-il pas édité simplement, au lieu de nous donner un récit de sa composition, rédigé avec le secours de cette correspondance ? Il allègue que le général « n'était pas un grand, ni même un bon écrivain ; que ses lettres n'ont rien de littéraire » (p. iv), comme si en pareille matière il pouvait être question de littérature ! Nous regrettons d'autant plus le texte original, que dans le livre de M. Chotard les citations littérales sont rares, et qu'on ne voit guère ce qui, dans son récit, est de son appréciation personnelle ou de celle du général¹.

Les lettres dépeignent d'abord l'incommodité de l'installation. C'était l'évêché de Savone, vieil édifice mal meublé, aux escaliers tremblants, mal abrité contre le froid assez vif dans ces contrées situées aux pieds des Alpes ; les vastes

1. Dans sa préface, M. Chotard professe la plus grande admiration pour MM. Thiers et d'Haussonville ; il déclare accepter toutes leurs conclusions, il se fait gloire d'être de leur école. (P. viii, ix.)

Heureusement pour lui, M. Chotard a plus d'une fois déserté l'école de ses maîtres, surtout celle de M. Thiers. Si l'auteur de *l'Histoire du Consulat et de l'Empire* blâme les violences de Napoléon envers le Souverain Pontife et le clergé, il est aussi plein d'irrévérence à l'égard du chef de l'Église, qu'il accuse trop souvent d'étroitesse d'esprit et de fanatisme, et qu'il rend presque responsable de la persécution pour n'avoir pas su se plier aux exigences des sociétés modernes. Plus sympathique à Pie VII, M. d'Haussonville n'en est pas moins aveuglé par les préjugés du libéralisme, ce qui lui fait porter sur les actes du Pape des jugements que ne peut accepter un catholique. M. Chotard incline trop peut-être vers les idées libérales ; mais il se montre toujours respectueux et sympathique envers le malheureux prisonnier.

appartements du Vatican remplacés par une chambre triste où le Saint Père passait ses jours et ses nuits, sauf les quelques moments où il se promenait dans le jardin mal entretenu ; une petite chapelle aux murs dénudés, et dépourvue de toute ornementation ; dans cette sombre solitude, quelques visiteurs soigneusement surveillés, et la présence continuelle et fatigante de la prétendue garde d'honneur, composée de gendarmes. Le général et ses subordonnés veillaient à ne laisser pénétrer jusqu'au Pontife aucun bruit du dehors ; seuls, quelques numéros du *Moniteur* franchissaient le seuil du prétendu palais, quand ils contenaient des nouvelles pénibles et de nature à décourager la fermeté de Pie VII.

La vigilance des gardes ne put être telle cependant que des serviteurs dévoués ne fissent connaître au prisonnier les grands événements du jour ; ce qui indignait fort le général Berthier, qui eût puni sévèrement les auteurs de ces méfaits s'il avait pu mettre la main sur eux.

Cette correspondance retrace jour par jour les sentiments de tristesse ou de sérénité qui se peignaient sur les traits du Pontife ; elle enregistre les visites qu'il reçoit, les exercices qu'il fait dans son jardin, les divers incidents de la journée ; elle relate les propos que le général a pu saisir au passage ; malheureusement, ces propos sont quelquefois fort mal compris. Citons-en pour exemple le langage qu'il fait tenir à Pie VII le 30 avril 1810 : « Les Grecs ont autrefois reconnu un pape ; mais les papes de Rome n'ont pas tenu leurs engagements vis-à-vis d'eux, et ils ont eu le tort de s'isoler » (p. 189). Comme si jamais pape s'exprima de la sorte sur le compte de ses prédécesseurs ; comme si l'histoire n'était pas là pour attester que la seule perfidie des Grecs rompit l'alliance plusieurs fois jurée entre l'Église latine et l'Église grecque !

Et puisque nous en sommes à relever quelques erreurs échappées au général Berthier, et peut-être à M. Chotard, nous ne pouvons laisser passer sans protester quelques appréciations outrageantes pour la mémoire de Pie VII. Sa trop juste indignation contre les procédés du persécuteur et la vivacité avec laquelle il s'en plaint parfois se changent en emportements, en accès de mauvaise humeur ; ses profondes

tristesses, l'abattement, suite presque nécessaire d'une si horrible captivité, sont des accès du plus vif désespoir (p. 146); le Saint Père porte au comble l'irritation et ne se contient plus (p. 150); sa patiente bonté est mêlée de ruse (p. 146). Nous pourrions citer bien d'autres affirmations aussi peu respectueuses et tout aussi contraires au caractère bien connu de l'infortuné Pontife. Nous ne croyons pas à ces exagérations de Berthier, pas plus que nous n'ajoutons foi aux dires du comte d'Haussonville, quand il croit avoir démontré par les lettres du comte de Chabrol que le Pape eut des accès de folie dans sa prison de Savone¹. (*L'Église romaine et le Premier Empire*, t. IV, p. 162.)

Ce qui est plus grave encore, ce sont les appréciations personnelles de Berthier ou de M. Chotard au sujet des empiètements du pouvoir séculier sur le mariage. A l'occasion du Code civil introduit dans l'État pontifical malgré les protestations de Pie VII, nous lisons à la page 178 ces étranges paroles: « Il lui arrivait aussi beaucoup de demandes d'autorisation de mariages entre parents. Il ne veut pas s'en occuper. Le Code Napoléon a fixé les limites dans lesquelles les mariages doivent se faire; il (le Pape) n'y veut rien changer et renvoie les demandeurs aux jurisconsultes français. »

Rien assurément de plus inexact. Jamais le Saint-Siège ne reconnut au législateur laïque le droit de fixer « les limites du mariage », c'est-à-dire les empêchements qui l'annulent. Loin de là, le motif principal pour lequel Pie VII réprouvait le Code de Napoléon était l'intrusion du magistrat laïque dans le domaine du mariage, le pouvoir qu'il s'arrogeait d'en régler les empêchements et de connaître des causes de validité ou de nullité. Comment le Pape aurait-il pu, durant sa captivité, renvoyer les catholiques qui sollicitaient les dispenses canoniques à ces mêmes magistrats chargés d'interpréter ou d'appliquer le Code?

1. On ne peut pas lire sans douleur les pages dans lesquelles M. le comte d'Haussonville s'efforce de prouver que le Pape fut atteint un instant d'aliénation mentale. Des témoignages qu'il apporte il suit que le moral du Pontife fut profondément affecté par les violences et les obsessions incessantes auxquelles il fut en butte; mais un tel abattement qu'a-t-il de commun avec la folie?

Plus encore que l'ingérence illégitime du pouvoir civil dans les causes matrimoniales, le Pape réprouvait le divorce, autorisé par le nouveau code. Or, sur ce point, le livre de M. Chotard contient d'énormes erreurs. Nous lisons à la page 177 : « Il (Pie VII) ne concevait pas que le divorce fût concédé à de simples particuliers ; il acceptait qu'on pût l'accorder à des princes et dans des cas exceptionnels. Mais pourquoi délier ce que Dieu avait lié ? D'anciennes doctrines n'étaient pas applicables aux temps présents. » Nous ne comprenons guère cette dernière phrase ; quant à ce qui précède, nous savons fort bien que le *quod Deus conjunxit homo non separet* ne s'applique pas moins aux mariages princiers qu'à ceux des plus humbles fidèles ; que le divorce proprement dit n'a jamais été concédé à aucun prince ; que plutôt que de faire cette concession, Innocent III entra en lutte avec Philippe-Auguste, et, pour ne pas multiplier les faits, que Clément VII laissa Henri VIII entraîner l'Angleterre dans le schisme plutôt que de violer par une sentence de divorce la sainteté du mariage. A qui fera-t-on croire que Pie VII suivit d'autres doctrines sur un point qui appartient à la foi ?

Que dire ensuite de la manière sommaire dont M. Chotard, d'après Berthier peut-être, rapporte l'affaire du divorce de Napoléon ? « Napoléon n'ayant pas été marié à l'église avec Joséphine, est-il dit à la page 187, le divorce était un acte purement civil. Le Pape exprime cependant qu'il doit être approuvé par lui, afin que le nouveau mariage puisse se faire religieusement. Il ne tarde pas à savoir que le diocèse (lisez l'officialité) métropolitain de Paris, sur une demande expresse, avait déclaré et confirmé la nullité du premier mariage civil. Il témoigna son mécontentement, sans toutefois montrer une grande émotion ; il reconnut même que l'aide (*sic*) de l'officialité était suffisante. » Autant de mots, autant d'inexactitudes.

D'abord, Napoléon et Joséphine étaient mariés à l'église. Personne n'ignore que la nuit qui précéda le sacre, le cardinal Fesch, muni des pleins pouvoirs du Souverain Pontife, reçut, en présence de témoins et selon toutes les formes prescrites par le Concile de Trente, le consentement des

deux époux. Le mariage n'était donc pas purement civil. M. Chotard pourra lire tous les détails de la cérémonie dans l'histoire du comte d'Haussonville. Aussi l'officialité de Paris n'a pas eu à prononcer sur la validité ou la nullité du « premier mariage civil », mais sur celle du mariage religieux, le seul véritable. Napoléon le savait si bien, qu'au tribunal de l'officialité il fit valoir deux raisons canoniques pour faire déclarer la nullité : le défaut de consentement de sa part, et l'absence du propre prêtre, c'est-à-dire du curé. Obligé de prononcer, le pauvre official diocésain rejeta le premier motif, vraiment trop ridicule : Napoléon, dans tout l'éclat de sa puissance, contractant mariage par force, comme le ferait une jeune fille qui cède aux volontés impérieuses et aux mauvais traitements d'un père ou d'une mère ! Mais ce malheureux juge, s'abritant derrière les principes du gallicanisme, ne reconnut pas au Pape et à son délégué les droits du curé, et déclara nul le mariage pour cause d'absence du propre prêtre. En cour métropolitaine, l'official ayant à juger la cause en appel se montra moins scrupuleux que son collègue de l'officialité diocésaine, et annula le mariage pour cause de non-consentement. Napoléon tenait à ce motif de nullité, sans doute parce qu'il voyait la futilité de l'argument tiré de l'absence du propre prêtre.

Il est enfin inexact que Pie VII ait reconnu que l'aide de l'officialité fût suffisante, les causes matrimoniales, surtout celles des rois, étant au nombre des causes majeures réservées au tribunal du Souverain Pontife, quand il s'agit de la validité ou de la nullité du contrat. Aussi ne croirons-nous pas, même sur le témoignage du général Berthier, que le 15 avril, peu de jours avant le nouveau mariage, Pie VII ait déclaré qu'il en était heureux.

On dira peut-être que le Pape ne protesta pas, qu'il s'informa avec intérêt de ce qui regardait les nouveaux époux, surtout de la naissance d'un futur héritier. — Que prouve tout cela ? D'abord, le Pape pouvait-il protester ? Qui aurait osé se charger de faire parvenir sa protestation au pied du trône impérial, ou de la porter à la connaissance du public ? Tenu en dehors de toute cette affaire, il jugea plus conforme aux règles de la prudence et à la dignité pontificale de paraître

l'ignorer ; et c'est le parti qu'il prit. On ne saurait donc interpréter son silence dans le sens d'un acquiescement tacite, pas plus que l'intérêt qu'en ses conversations privées il parut prendre à cet événement, dont les conséquences devaient être si grandes.

Nous ne pousserons pas plus loin l'examen de cette première partie du travail de M. Chotard. Pour conclure, nous dirons que les lettres du général Berthier n'ajouteront rien de bien important aux récits du comte d'Haussonville ; qu'elles n'éclaireront que très superficiellement la lutte engagée entre le captif de Savone et son persécuteur ; mais elles feront mieux connaître les rigueurs de la détention du Pape, sa fermeté contre des exigences injustes, et sa douce résignation aux douleurs physiques et morales qui marquèrent la première année de sa captivité. Aussi regarderions-nous comme un vrai service rendu à l'histoire ecclésiastique du dix-neuvième siècle, la publication intégrale de cette correspondance.

Passons aux Mémoires du comte de Lebzeltern.

II

C'était au lendemain de la bataille de Wagram. La paix conclue entre l'Autriche et la France avait été scellée par le mariage de Napoléon avec Marie-Louise. Débarrassé pour le moment des soucis de la guerre, l'Empereur porta toute son attention sur l'état intérieur de la France, et principalement sur les affaires ecclésiastiques.

Les embarras étaient grands déjà avant l'annexion des États pontificaux ; le Pape avait refusé d'instituer les évêques présentés pour les églises vacantes d'Italie, à cause de la violation de quelques articles du Concordat italien. Après son enlèvement de Rome, réduit en captivité à Savone, Pie VII se refusa également à pourvoir aux églises vacantes en France, par la raison malheureusement trop légitime qu'isolé de tout conseil, privé de moyens d'information, il ne pouvait en conscience conférer l'institution canonique aux sujets présentés par l'Empereur. D'ailleurs, celui-ci étant sous le poids de l'excommunication, les bulles d'institution ne pou-

vaient mentionner la nomination faite par un prince rejeté de la communion de l'Église ; il fallait donc les instituer *motu proprio*, ce que Napoléon rejetait comme contraire aux libertés de l'Église gallicane.

La difficulté n'était pas malaisée à résoudre : que Napoléon rendit à Pie VII ses conseillers naturels, les cardinaux, les principaux officiers de la cour pontificale, et, l'institution rendue possible, on aurait bien trouvé quelque formule de chancellerie pour passer sous silence le nom de l'Empereur, et omettre le *motu proprio*.

Cependant les vacances de sièges se prolongeaient, et Napoléon ne pouvait se dissimuler la fâcheuse impression produite contre lui dans l'esprit des bons catholiques. Pour sortir de cet embarras, il recourait à tous les expédients. Parfois, c'était celui qu'avait essayé autrefois Louis XIV durant ses brouilleries avec le Saint-Siège, de faire conférer par les chapitres la juridiction épiscopale aux évêques nommés à titre d'administrateurs capitulaires : disposition contraire aux canons du second Concile de Lyon. et qui, au lieu de rétablir la paix religieuse, ne servait qu'à jeter de plus en plus le trouble dans les Églises. D'autres fois, il projetait de réunir un Concile national pour régler sans le Pape les difficultés pendantes ; la menace du Concile allait même être l'épouvantail dont il se servirait pour extorquer du Pape un consentement auquel se refusait sa conscience. Mais son profond génie ne tardait pas à comprendre l'inefficacité de ces moyens extrêmes. Il fallait toujours en revenir à l'intervention du Souverain Pontife sans lequel on ne pouvait rien. De là les négociations tour à tour abandonnées et reprises, mais toujours stériles, parce que l'Empereur exigeait tout et ne concédait rien.

Il avait auprès de Pie VII un agent habile, peu scrupuleux, sachant finement mêler les séductions et les promesses aux menaces plus ou moins déguisées, et au besoin recourir à la violence. C'était le préfet de Montenotte, le comte de Chabrol. Mais Pie VII opposait à ses continuelles obsessions une fermeté tout apostolique.

C'est alors que Napoléon se résolut à employer un nouveau négociateur, agréable au nouveau Souverain Pontife, et

nullement suspect de partialité pour l'empereur des Français ; ce fut le comte de Lebzelter. Ce diplomate autrichien avait déjà été employé par son gouvernement auprès de Pie VII, et lui avait toujours témoigné la plus grande déférence. Lors de l'invasion de Rome, sa fidélité au Saint-Siège ne s'était pas démentie ; et lorsque forcé de quitter l'Italie il rentra en Autriche, il fut arrêté près de la frontière par les agents français, trouvé porteur de la bulle d'excommunication, et par une manifeste violation du droit des gens, retenu prisonnier, non sans danger de payer de la vie son dévouement au Souverain Pontife. Les réclamations énergiques du prince de Metternich le sauvèrent. Tel fut le négociateur qu'accepta Napoléon de la main de Metternich, quand le mariage récent de Marie-Louise eut achevé de rétablir les bons rapports entre la cour de France et celle d'Autriche. Mais comme Napoléon ne voulait pas paraître traiter avec le Pape, et surtout faire les avances, il fut convenu que Lebzelter couvrirait sa mission officielle sous le prétexte de traiter avec le Saint Père des affaires religieuses d'Autriche. Son rôle était donc d'intervenir comme ami dévoué et d'amener le Pape, en vue du bien de l'Eglise, à céder à la volonté toute-puissante de l'Empereur.

La mission du comte de Lebzelter était déjà chose connue ; M. d'Haussonville en parle au chapitre XLII de son ouvrage, d'après la correspondance entre ce diplomate et le prince de Metternich. Mais son récit très court est loin d'offrir l'intérêt des Mémoires. Le résumé qu'en fait M. Chotard (p. 48 à 154) est assurément la partie la plus importante de son livre ; c'est une page inédite de l'histoire de cette persécution, unique dans les annales de l'Eglise. Cet abrégé fait vivement regretter que cette partie des Mémoires n'ait pas été publiée intégralement ; mais ce n'est pas la faute de M. Chotard, qui n'a pu obtenir de la famille du comte l'autorisation nécessaire. Les extraits qu'il en fait ne laissent pas d'être du plus haut intérêt. Ils nous montrent d'un côté les prétentions exorbitantes de Napoléon, de l'autre, la fermeté de Pie VII à défendre les droits du Saint-Siège. Entrons donc dans quelques détails.

Ce ne fut pas sans difficulté que Lebzelter franchit le seuil

de l'évêché de Savone et arriva jusqu'au Pontife ; ni le général Berthier ni le comte de Chabrol n'avaient reçu d'instructions à cet égard. La fermeté du diplomate força la consigne, et il eut une première audience le 16 mai 1810, une autre le 18, une troisième et dernière le 20 du même mois. Beaucoup de questions furent agitées dans ces entretiens intimes ; nous les exposerons moins d'après l'ordre chronologique que dans leur connexion logique.

Tout d'abord se posait la question de confiance. Instruit par l'expérience, Pie VII savait le peu que valaient les promesses de Napoléon. « Il n'y a ni convention, ni pacte possible avec lui ; peut-on être certain qu'il n'en démolira pas les articles pièce à pièce par d'autres articles additionnels et non concertés, mais entièrement de sa façon » (p. 115) ? Allusion évidente aux articles organiques ajoutés frauduleusement au Concordat de 1801, pour réduire l'Église en servitude sous le joug de l'État, contrairement au premier paragraphe de la convention qui consacrait la liberté de la religion catholique. « L'Empereur, disait encore Pie VII à Lebzelttern, est un homme qui ne veut jamais ce qu'il dit vouloir, et qui ne veut que ce qu'il n'avoue pas » (p. 92). Pie VII ne refusait pas pourtant tout accommodement, mais il demandait la médiation de l'Autriche : « La garantie d'un tiers me tranquilliserait beaucoup, disait-il, surtout celle de l'Autriche, si pour mon bonheur cette puissance devait intervenir dans cette question » (p. 115). Proposition que Napoléon, sans aucun doute, n'aurait jamais acceptée.

Les négociations portèrent ensuite sur la résidence pontificale. L'Empereur voulait à tout prix avoir le Pape sous la main, afin d'en faire l'instrument de sa politique. Il exigeait donc qu'il établit le siège de la papauté dans une ville de France, à Paris d'abord. La belle abbaye de Saint-Denis, son admirable église, auraient procuré un établissement digne du Souverain Pontife, et assez vaste pour les congrégations romaines. Si Pie VII ne voulait pas de Paris, Reims, la ville du sacre, ou Avignon, l'ancien séjour des Papes, semblaient tout indiqués. Là, le Pape, aurait joui du privilège de la royauté, reçu les ambassadeurs des puissances catholiques, tenu sa cour ; une riche dotation lui était promise à lui et à

ses officiers. Telles étaient les propositions faites par le comte ; mais Pie VII leur opposa le refus le plus formel. Rome était la seule ville où il se rendrait de plein gré ; partout ailleurs il serait prisonnier.

Napoléon aurait peut-être permis le retour du Pape à Rome dont il avait fait la seconde capitale de son empire, mais il craignait les revendications au sujet du pouvoir temporel et les troubles qui en seraient la suite. Naturellement la question de la royauté pontificale trouvait ici sa place. Napoléon, sans doute, ne voulait pas la traiter directement. Pour lui, l'annexion des États de l'Église était un fait accompli, irrévocable. Aussi, dans aucune des négociations entreprises alors n'en fut-il question. Mais le diplomate officieux ne pouvait éviter de s'en entretenir avec le Pape. Il cherchait donc à amener celui-ci à une renonciation sinon officielle, du moins implicite. « Que l'Empereur me laisse aller à Rome, avait dit le Saint Père ; qu'il m'entoure de monde suffisant pour mes consistoires et mes conseils, que mes relations avec mes fidèles soient parfaitement libres. Je ne puis l'obliger à la restitution de ce qu'il m'a enlevé ; eh bien ! je ferai mes protestations, mais je resterai tranquille » (p. 93).

Mais cette protestation, Napoléon la redoutait par-dessus tout. Quelle tranquillité espérer en Italie si le Pape, captif à Rome, revendiquait ses droits de souveraineté ? Fidèle interprète des sentiments de l'Empereur, Lebzeltern mit tout en œuvre pour dissuader le Pape de protester, et même pour lui faire révoquer les défenses qu'il avait faites à ses sujets de prêter obéissance aux nouveaux pouvoirs. Pie VII résista énergiquement à ses sollicitations ; il fit entendre seulement qu'au sujet de sa défense d'obéir à l'usurpateur, on pourrait peut-être en venir à quelque accommodement.

La question des ressources matérielles nécessaires au Souverain Pontife pour son entretien et celui des cardinaux et des employés de sa cour se présentait aussi. L'Empereur faisait offrir au Pape une riche dotation pour lui et toute la cour romaine. Pie VII refusa fièrement ces offres et motiva son refus par les raisons de la plus haute convenance : sauvegarder la pleine indépendance du Siège apostolique, éloigner toute apparence d'acquiescement au nouvel état de

choses, et ne pas s'enrichir aux dépens des ordres religieux spoliés : « Non, disait le Saint Père, je ne veux recevoir aucune pension ni honneurs; que Napoléon me laisse en repos à Rome, exerçant les fonctions de mon ministère. Les Catacombes ont été habitées par de saints pontifes; elles me suffisent. » M. de Lebzelter lui objectait qu'on n'en était plus au temps des Catacombes; il ajoutait : « Il faut au contraire que vous jouissiez à Rome de toutes les prérogatives de la souveraineté spirituelle. Les temps l'exigent...

— Eh bien! dit le Saint Père, je résiderai au Vatican ou à Monte-Cavallo (le Quirinal), mais point de revenus assignés par la France, je n'en ai pas besoin, et les fidèles pourvoient à ma subsistance. — D'accord pour Votre Sainteté, mais il n'en est pas de même pour les cardinaux, les prélats et la légion d'employés.

— C'est vrai; mais quelle confiance aurait-on dans les tribunaux, dans la propagande, dans mes consistoires, etc., lorsqu'on les saurait soldés par la France? Cela rendrait leurs décisions suspectes; et moi-même je subirai bientôt le même sort de l'humiliation. Du discrédit à la déconsidération et à l'incrédulité la distance est courte. Plutôt la mort » (p. 97).

A ces motifs si graves s'ajoutait la crainte de participer à la spoliation des ordres religieux : « On m'offrirait sans doute les biens d'ordres religieux supprimés, ainsi qu'on a osé m'en proposer en France pour la valeur de dix-huit à vingt millions, lorsque j'y fus couronner l'Empereur; proposition inadmissible à tous égards, et que je rejetai avec horreur et indignation » (p. 98). En acceptant, en effet, cette offre honteuse, le Saint Père n'aurait-il pas sanctionné implicitement la spoliation sacrilège des communautés régulières?

La question de l'excommunication ne pouvait pas rester étrangère à ces entretiens intimes. Napoléon avait affecté le plus injurieux dédain envers cet acte de la souveraineté pontificale; au fond il en était vivement affecté; mais il en eût trop coûté à son orgueil de reculer afin de mériter l'absolution. Lebzelter insista auprès du Pontife pour faire retirer la bulle d'excommunication comme aussi inefficace

qu'inopportune. Le doux Pontife se montrait tout disposé à le satisfaire, pourvu que Napoléon fit les avances, au moins en donnant à l'Église quelque preuve de son désir de la paix. Mais rien ne put être conclu à ce sujet, la conscience du Pape s'opposant à une absolution que n'aurait précédée aucune marque de repentir de la part du coupable. Loin de céder sur ce point, le Pape menaça même à plusieurs reprises d'en venir à des mesures encore plus énergiques si l'Empereur continuait à entraver le gouvernement de l'Église.

Et pourtant ses anciennes prédilections pour son persécuteur se trahissaient jusque sous la sévérité de ses jugements. Jusqu'où ne serait-il pas allé en sa faveur, si Napoléon fût revenu à de meilleurs sentiments? « Que voudrait-il encore, disait-il au comte de Lebzelter? que je le reconnaisse comme empereur d'Occident? Eh bien! je le reconnaitrai. Veut-il que je le couronne à Rome en cette qualité? Eh bien! je le couronnerai. Cela ne s'oppose pas à mes devoirs de conscience, du moment qu'il se sera rapproché de l'Église et qu'il aura cessé de la persécuter » (p. 116). Cette condescendance n'allait pas pourtant jusqu'à renoncer à ses droits de souveraineté temporelle; et nous ne pouvons souscrire à la conclusion que tire M. Chotard de ces paroles. Charlemagne, créé par le Pape empereur d'Occident, ne s'attribua aucun droit de suzeraineté sur Rome, mais seulement celui de défendre à main armée les droits du Saint-Siège et les intérêts de l'Église. Pie VII aurait donc pu reconnaître Napoléon comme empereur d'Occident sans renoncer en sa faveur à la souveraineté temporelle; et il ne le pouvait autrement sans trahir ses serments.

Nous rejetons également cette autre conclusion de M. Chotard, qu'il eût été aisé de rétablir le Saint Père dans la plénitude de sa souveraineté spirituelle, tout en écartant ce qui touche à la souveraineté temporelle. Pie VII pouvait sans doute subir par force la politique que subit de nos jours le pape Léon XIII; mais il ne lui était pas permis d'y donner son consentement, puisque, comme ne cesse de le proclamer le Saint-Siège, et avec lui l'épiscopat catholique, cette souveraineté est un moyen providentiel, et

dans l'état présent des sociétés, un moyen nécessaire au gouvernement de l'Église.

Encore moins suivrons-nous M. Chotard quand, des conversations du Pape avec Lebzelter, et des dispositions conciliantes de Pie VII, il conclut qu'il était facile « d'arranger tous les autres différends entre le Saint Père et l'Empereur; entre autres *l'observance* des propositions gallicanes. Un sénatus-consulte avait exigé au sujet de ces propositions un serment d'observance; le Saint Père l'avait refusé; il s'était même appuyé sur l'opinion de docteurs français qui réprouvaient les doctrines de 1682. *Il arrivait à fléchir* » (p. 119).

Nous ne voyons rien dans les fragments des Mémoires cités par M. Chotard qui justifie une assertion d'une telle gravité. Les quatre articles étaient dogmatiquement condamnés par le Saint-Siège; Pie VII n'est jamais revenu sur cette condamnation. Toutes ses concessions sur ce point se bornèrent à dire aux évêques délégués à Savone par le comité ecclésiastique, s'il faut les en croire sur parole, « qu'il n'avait pas l'intention de rien faire de contraire à la déclaration de 1682, et qu'il était disposé à laisser les choses en *statu quo*; mais quant à s'engager solennellement, c'est-à-dire par écrit, il ne fallait pas le lui demander. Le pape Alexandre VIII ayant, peu de temps avant de mourir, condamné et cassé la Déclaration, il ne lui était pas possible de rétrograder ouvertement. A laisser de côté son opinion personnelle, dont il ne parlait pas pour le moment, son consentement serait regardé par l'Église comme arraché par la lassitude de sa captivité, et sa mémoire en serait à tout jamais flétrie. Depuis le commencement de ses traverses, rien ne lui avait été encore demandé qui eût tant d'amertume pour son cœur et sa conscience. » Plus tard, répondant aux obsessions du comte de Chabrol, « il faisait une grande différence entre ne rien faire contre les quatre propositions condamnées par Alexandre VIII au moment de sa mort, ou s'y engager par un acte formel. » (*L'Église romaine et le Premier Empire*, t. IV, p. 135-142.).

Ce silence du Pape était-il l'équivalent d'une concession? N'était-il pas plutôt une simple mesure de prudence exigée

par les circonstances ? En l'adoptant comme ligne de conduite pour le moment, Pie VII ne faisait qu'imiter la prudente réserve de ses prédécesseurs depuis Alexandre VIII. *Tempus loquendi, tempus tacendi*. Il ne fléchissait pas, et ne pouvait fléchir sur les dogmes de l'Église.

Terminons notre examen du livre de M. Chotard par une dernière citation, qui résume les entretiens qu'eut le Souverain Pontife avec le comte durant ce court séjour. Au moment de le congédier, il se leva, et prenant un ton de solennité et de majesté, il lui dit : « Je vous ai dévoilé bien des sentiments que je n'aurais fait connaître à aucun autre ; je n'en ressens aucun regret, dans l'intime confiance que je nourris de n'être jamais compromis par vous. Cependant écoutez-moi : je ne vous autorise dans les explications soit verbales, soit écrites, que vous allez donner à Paris, qu'à exprimer uniquement ce qui suit, ce que d'ailleurs vous avez vu et entendu ; c'est-à-dire que vous m'avez trouvé résigné aux décrets de la divine Providence, entre les mains de qui j'ai exclusivement et humblement remis la défense de ma cause, ainsi que ma destinée, ferme et inébranlable comme je le suis en ce qui touche ma conscience et les droits divins. Parlez de mon calme, de ma sérénité dans ma prison, de ma conviction que les désordres, qui ne menacent que trop l'Église, ne seront imputés qu'à leur véritable auteur. Dites aussi que mes vœux les plus ardents sont que l'Empereur se rapproche de l'Église, qu'il réfléchisse que les gloires de ce monde n'assurent pas les biens de l'éternité ; qu'il cesse ses persécutions, qu'il me fournisse les moyens de satisfaire aux devoirs sacrés de mon ministère, et de communiquer librement avec les fidèles ; qu'il ne les prive pas des secours de leur père commun, et qu'il me mette en mesure d'y pourvoir sur le siège de saint Pierre. Ajoutez que je désire vivement et franchement une réconciliation, mais jamais aux dépens de ma conscience ; qu'enfin je regarderais comme un bienfait signalé du ciel que l'Autriche devint la médiatrice de tout accommodement. Assurez hardiment que je ne ressens aucune animosité personnelle, aucune rancune contre Napoléon ; que je lui pardonne de tout mon cœur le passé ; que rien ne m'affligerait autant que s'il me croyait susceptible de

ressentiments que Dieu défend, et qui ne trouvent d'accès ni dans mon âme, ni dans mon esprit » (p. 124-125).

Tout lecteur voit d'après ces extraits combien est intéressante cette partie du livre de M. Chotard, et quel service ce serait que de livrer au public soit les lettres du général Berthier, soit surtout les Mémoires du comte de Lebzelter. Nous ne partageons pas toutes les opinions de l'auteur de *Pie VII à Savone* ; mais nous lui sommes très reconnaissant de nous avoir fait connaître ces pièces inédites. Puisse-t-il un jour compléter son œuvre et les éditer intégralement !

G. DESJARDINS.

ICONOGRAPHIE DES POSSESSIONS ¹

IV

Le tableau de prédilection de M. Charcot est un saint Ignace chassant les démons, peint par Rubens. Notre docteur n'a pas assez de termes pour le louer; peu s'en faut qu'il n'en déclare l'auteur le maître des maîtres. Nous osons pourtant douter qu'il ait bien compris cette œuvre magistrale. Ce qui captive son attention et son admiration, c'est la femme possédée que le saint délivre; car il n'a jamais rencontré de plus fidèle représentation de l'attaque hystérique. « Le cou est gonflé, dit-il; la bouche est ouverte avec protrusion de la langue, les narines sont dilatées et relevées; les globes oculaires, convulsés en haut et cachant presque complètement la pupille sous la paupière supérieure... » Ce n'est pas tout. « Le mouvement des deux membres supérieurs complète le tableau et achève la ressemblance. De la main droite, *notre* possédée tire à pleine main sur *une* mèche de cheveux épars, pendant que la main gauche saisit violemment la chemise pour la déchirer. La robe entr'ouverte qui retombe sur les hanches témoigne de la violence des convulsions qui ont précédé et de la fureur qu'a mise l'énergumène à se déchirer elle-même. Il était impossible de dire plus en aussi peu de traits et de réunir en une même figure plus des signes effrayants qui caractérisent la grande névrose². »

1. Voir la livraison d'Avril 1888.

2. M. Charcot termine son étude par ces mots : « Ce que nous avons dit suffit à démontrer dans quelle voie naturelle et féconde, pour la science comme pour l'art, s'était engagé Pierre-Paul Rubens, et à quels titres précis, en dehors de toutes autres considérations esthétiques que nous devons écarter, son œuvre survit et s'impose. » Naïveté de savant ! Le même M. Charcot accable de ses critiques le possédé de Raphaël dans la *Transfiguration*; est-ce que la *Transfiguration* va cesser de *survivre* et de *s'imposer* ? De toutes les figures de possédés peintes par les maîtres, aucune n'approche de l'hor-

M. Charcot se contente de la tête, du cou et des bras ; le reste ne lui dit rien. Ce qu'il a noté lui suffit pour déclarer « la ressemblance complète et achevée ». Est-ce que la grande attaque ne se fait sentir que dans la partie supérieure du corps ? Si M. Charcot ne l'indique pas formellement, il n'en est pas moins certain que d'après lui, nous sommes en présence de la période *clownique*. Or voici ce qui se passe dans sa clinique : « *Deuxième période.* — Les contorsions sont ici dans leur plus large développement. Les membres contracturés dans l'extension s'élèvent perpendiculairement au lit, ils s'entrecroisent souvent par une adduction forcée ; les jambes, parfois fléchies, se croisent diversement ; les bras se contournent et se placent derrière le dos ; les mains ont une attitude à peu près constante, le poignet est fléchi fortement, les trois premiers doigts, pouce, index et médus, étendus et écartés, et les deux derniers fléchis. Enfin tout le corps se contorsionne d'une façon qui échappe à toute description. La face revêt alors le masque de l'effroi ou de la colère ; les yeux démesurément ouverts, la bouche tirillée en divers sens ou bien ouverte, la langue pendante. Les grands mouvements s'exécutent avec une violence épouvantable. » On a fait connaître plus haut en quoi consistent ces grands mouvements. « Ce sont le plus souvent des oscillations rapides et étendues de toute une partie du tronc ou des membres seulement. Le plus fréquent des grands mouvements est celui-ci : le malade se redresse comme pour se remettre sur son séant ; la tête s'abaisse jusqu'au niveau des genoux, puis elle se renverse brusquement en arrière en heurtant violemment l'oreiller. Ce mouvement se répète un grand nombre de fois de suite... Ces mouvements revêtent parfois un caractère particulièrement acrobatique ; ce sont des culbutes, des sauts de carpe, etc. Mais ils ont toujours ce caractère de se répéter un certain nombre de fois de suite. »

rible vérité des simples dessins qui représentent les hystériques de la Salpêtrière et que M. Charcot représente à la fin de son livre. Nous doutons cependant que ces hideuses figures, toutes parfaites qu'elles sont au point de vue du maître clinicien, aient quelque chance de *survivre* et de *s'imposer*, ou même de prendre place parmi les œuvres d'art.

M. Charcot nous a dit ce qu'il a vu dans la possédée de Rubens, et nous savons comment il regarde tout ce qui réveille en son esprit l'idée d'hystérie ; il vient de nous dire ce qu'il voit journallement dans son service et qu'il désigne sous le nom de période *clownique* de la grande attaque. Or, il ne dit pas la même chose dans les deux cas : il faudrait avoir l'esprit passablement troublé pour entendre dans l'un et l'autre la même affirmation. M. Charcot n'en déclare pas moins qu'entre la possédée de Rubens et ses crisiaques « la ressemblance est complète et achevée », si bien que deux qualificatifs ne lui semblent pas de trop pour bien mettre en relief cette ressemblance, voulant sans doute en faire une identité. Le phénomène est curieux. N'est-ce pas un nouvel exemple de l'illusion que nous avons décrite en commençant ? Retenons du moins que Rubens ne dépose pas en faveur de la thèse de M. Charcot d'une manière aussi concluante que celui-ci l'a prétendu.

Cette insuffisance paraîtra mieux encore, si l'on se rend un compte exact de l'œuvre du grand maître flamand.

Les convulsions de la possédée ne sont dans son tableau qu'un élément, et un élément secondaire, subordonné, que l'on ne comprend bien que par l'intelligence de l'idée maîtresse. Il est peu sage de le considérer à part et d'y chercher des ressemblances avec un type qu'on a dans l'esprit : c'est s'exposer à créer de fausses ressemblances et à juger fausement des ressemblances vraies.

Rubens ne s'est pas proposé de peindre un sujet de clinique ; il s'est proposé de représenter par le pinceau la puissance surnaturelle de saint Ignace. Or, il est bon de savoir que saint Ignace n'a jamais exercé les fonctions d'exorciste. Ce n'est donc pas une scène d'exorcisme que Rubens aurait reproduite, comme M. Charcot semble le croire. La puissance du saint sur les démons a éclaté surtout après sa mort, soit par ses reliques, soit par de simples images où il était figuré. La présentation de ces objets suffisait pour mettre les démons en déroute. Pour exprimer cela, Rubens a créé une œuvre symbolique.

Il suppose que saint Ignace se montrait, dans ces circonstances, à l'esprit infernal et lui commandait de se retirer,

et que le démon vaincu se hâtait de fuir. Or, ce qui se passait d'une manière invisible, le peintre le met sous les yeux des spectateurs par une fiction assurément fort légitime. Saint Ignace est debout, revêtu des ornements sacerdotaux, sur le marchepied de l'autel. Sa main gauche appuyée sur la table de l'autel, près du ciboire, montre d'où lui vient sa puissance. La main droite levée marque le commandement d'un geste qui nous paraît sublime. Le peintre a répandu sur toute sa personne comme un rayonnement de majesté céleste. Deux possédés sont au pied de l'autel, un homme et une femme entourés des personnes qui les ont amenés et qui leur prêteront au besoin leur assistance. Les démons, à la vue du saint, ont pris la fuite ; on les voit qui s'envolent en désordre vers le fond de l'église. On serait tenté de répéter : *Si forte virum quem conspexere... ruunt*. Des anges qui planent dans les voussures avec des palmes et des couronnes dardent des rayons dans la direction de la troupe maudite, pour montrer que la force qui triomphe est une force spirituelle. Mais en partant, les démons ont laissé, suivant leur ordinaire, un témoignage de leur fureur. Les deux possédés poussés à la renverse ont reçu intérieurement une secousse qui les a fait entrer en convulsion. L'homme est renversé sur le pavé, les membres contracturés ; il vient de tomber, comme le montre l'attitude d'un voisin qui se baisse pour le relever. La femme n'est pas tombée, parce qu'elle est soutenue par un homme qui la retient par le corps et l'appuie avec un de ses genoux. Elle n'est pas toutefois au début d'une scène de violence ; elle a dû être amenée de force à l'église, résistant avec fureur, comme le témoignent les vêtements déchirés d'un autre homme qui la soutient d'une main et qui est à genoux devant saint Ignace. Mais la direction du mouvement de la possédée indique bien comme une répulsion toute-puissante qui part de la main du saint. Les convulsions se rapportent-elles à la période *clownique* de « la grande névrose », comme le veut M. Charcot ? Rubens savait que les possédés sont assez souvent tourmentés au moment de leur délivrance. Il a donc songé à représenter ses deux possédés en convulsion, l'un contracturé, l'autre se débattant. Que pour être plus près de

la nature, il ait étudié des convulsionnaires, cela est probable, mais cela importe peu ; car les convulsions, telles qu'il les a représentées, ne sont qu'un placage, si l'on peut ainsi dire, et sans portée en dehors de l'art. Elles pourraient être tout autres, les possessions se terminent de mille manières différentes. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que le peintre aurait manqué à toutes les règles, s'il avait figuré, comme le prétend M. Charcot, la seconde période et non la fin d'une crise.

Un groupe secondaire est placé à la gauche du saint, un homme, deux femmes et plusieurs enfants : pour rappeler divers miracles opérés par lui, et pour achever le témoignage de sa gloire. Quelques jésuites représentés dans leur robe noire, à la droite de l'autel, désignent le fondateur de la Compagnie de Jésus.

Pour composer son tableau, Rubens évidemment a commencé par lire l'histoire des miracles de saint Ignace. Voici les traits dont il s'est probablement servi : l'étude de son œuvre nous permet de le conjecturer.

Ribadencira, le disciple de prédilection de saint Ignace et son historien, nous parle ¹ de quatre sœurs qui furent saisies en même temps, à Mantoue, où elles habitaient, d'une maladie singulière. Après avoir essayé vainement de tous les remèdes de la médecine, on reconnut la présence et l'action des démons, qui tourmentaient ces infortunées de toutes les manières. Ils les transportaient en des lieux élevés comme pour les précipiter, ou bien on les trouvait enfermées dans des réduits, les vêtements déchirés, les cheveux épars et le corps couvert de contusions. Une relique de saint Ignace ayant été placée secrètement dans la maison des possédées, les démons crièrent par leur bouche que cet objet leur causait des tourments intolérables. Ils finirent par se retirer tous, déclarant malgré eux qu'ils ne pouvaient résister à la puissance de saint Ignace. Voilà d'abord les vêtements déchirés et les cheveux épars. On va reconnaître d'autres particularités dans les récits suivants.

Dans une ville de l'île de Majorque, une femme appelée Catherine

1. *Bolland.*, 31 juil., p. 804.

Boca était journellement depuis près de douze ans tourmentée par un démon. Tantôt il lui battait la tête et les mains contre les murailles, tantôt il l'enlevait et la jetait à terre, puis la rendait pesante au point que deux hommes, faisant effort ensemble, ne pouvaient soulever un de ses doigts. Quelquefois elle aboyait comme un chien furieux, d'autres fois grognait comme un pourceau ; très souvent elle perdait l'usage de la raison et des sens, et sa bouche se souillait d'écume. On avait cherché toute sorte de remèdes à cette grande affliction, mais toujours sans succès. Enfin, en 1598, un prêtre, nommé Jean Pé, mit sur la tête de cette pauvre femme, pendant qu'elle était sans connaissance, une lettre écrite par saint Ignace. Aussitôt la possédée entra en fureur et se livre aux mouvements les plus étranges de tout le corps et surtout de la bouche ; enfin le démon l'abandonna ; elle avait recouvré sa liberté et sa santé. » (*Bolland.*, 31 juill., p. 803.)

Une femme des environs de Marseille était possédée depuis dix ans. Un prêtre de la Compagnie lui ayant mis au cou un reliquaire soigneusement fermé, où quelques cheveux de saint Ignace avaient été cachés, elle entra aussitôt en fureur, vociférant qu'elle brûlait, et criant : « A bas, à bas la chevelure ! » Sommée de s'expliquer, elle ne consentit jamais à nommer saint Ignace, le désignant par des circonlocutions. Quand ce nom était prononcé, elle frémissait d'épouvante, tombait à genoux et se hâtait de faire ce qu'on lui commandait. (*Ibid.*, p. 811.)

Une jeune fille, dont nous n'avons le loisir de raconter ni la possession ni la délivrance opérée par l'intercession de saint Ignace et de saint François-Xavier, à Orta en Espagne, présenta les particularités suivantes au moment où l'image de ce dernier saint fut mise devant ses yeux. « Le démon qui était en elle se baissa pour se faire fouler aux pieds, chose intolérable à ces esprits. La jeune fille resta à terre couverte de sueur, épuisée, la langue hors de la bouche. Puis elle revint peu à peu à elle et se leva toute joyeuse. » (*Ibid.*)

Ces exemples peuvent nous suffire. Rubens n'avait probablement pas négligé l'observation des convulsions dans les cliniques ; mais il n'y avait trouvé que les éléments de ses figures de possédés ; pour en faire un tout harmonieux qui répondit à l'ensemble de sa conception, il avait certainement consulté l'histoire. Il n'est pas douteux qu'il avait lu tout ce que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, et il en a fait usage, lui seul a su dans quelle mesure.

V

Nous regrettons que M. Charcot ne l'ait pas imité ; car les *Démoniaques dans l'Art* auraient bien plus de valeur, si l'auteur avait complété son bagage d'érudit par un peu plus de lecture. En lisant la vie des saints, comme il aurait dû le faire pour n'être pas au-dessous de sa tâche, il aurait appris plusieurs choses, et une, entre autres, qui n'aurait probablement pas manqué de le surprendre : il aurait appris qu'en publiant ses *Démoniaques* il enfonçait, comme on dit familièrement, une porte ouverte. Cette publication, en effet, pour laquelle il a « mis à contribution tous les moyens dont » il pouvait « disposer », sauf la lecture des textes, a pour objet de démontrer que les démoniaques présentent des symptômes semblables à ceux des hystériques, contrairement à ce que croyaient, dans les siècles passés, « le prêtre, le juge et le médecin » lui-même. Voilà ce que j'appelle enfoncer une porte ouverte. L'erreur des prêtres, des juges et des médecins est une supposition gratuite, bien facile à dissiper, puisqu'elle n'a jamais existé. M. Charcot, dont l'intelligence ne saurait être mise en doute, aurait compris cela du premier coup s'il s'était donné la peine de lire aux bons endroits, et en même temps il se serait épargné celle de faire une œuvre inutile, sans dommage pour sa réputation de savoir, tout au contraire.

Ainsi, par exemple, il aurait lu la vie de saint Philippe de Néri, si malheureusement confondu par lui avec saint Philippe Benizi, et il n'aurait pas manqué de rencontrer ce passage : *Diligenter examinabat Philippus quæ ab iis qui pro energumenis habebantur fieri cernebat; nec facile inducebatur ad credendum quemquam a dæmonio vexari. Hinc quæ ejus rei fidem facere poterant ad naturalia ferme principia referebat, utpote ad naturales ex atra bile morbos, ad uteri affectus, aut certe cerebri decrementum*¹, passage que nous croyons pouvoir traduire de la sorte : « Philippe examinait avec grand soin comment se comportaient ceux qu'on re-

1. Apud Bolland. *Vita Philippi Nerii*, auctore Ant. Gallonio, edito quinto post illius mortem anno, cap. viii.

gardait comme des énergumènes, ne voulant pas être trompé à ce sujet. Aussi, les symptômes qui étaient pour le vulgaire des signes de possession étaient attribués par lui d'ordinaire à des causes naturelles, telles que la mélancolie, l'hystérie, l'affaiblissement du cerveau. » Saint Philippe de Néri regardait donc les convulsions et autres symptômes analogues comme des phénomènes naturels, des manifestations de névroses, d'hystérie même (le mot y est, *uteri affectus*), n'est-ce pas curieux? Ce prêtre avait-il deviné M. Charcot près de trois siècles à l'avance? Mais saint Philippe de Néri n'était pas seul à penser ainsi; M. Charcot s'en fût aperçu en continuant ses lectures, et il aurait effacé cette phrase de sa préface : « Les accidents extérieurs de la névrose hystérique étaient alors considérés non point comme une maladie, mais comme une perversion de l'âme due à la présence du démon et à ses agissements. »

En continuant ses lectures, M. Charcot aurait aussi constaté que si saint Philippe de Néri n'a pas délivré la possédée devenue célèbre par le pinceau d'André del Sarto, il a rendu ce service à plusieurs autres. Alors il aurait soupçonné sans doute que la possession était constatée par d'autres moyens que par les symptômes de la « grande névrose », et que saint Philippe connaissait les marques propres de l'état démoniaque. Ces signes ne sont pas un secret professionnel; on les trouve fréquemment notés dans la vie des saints, quand il s'agit de démons expulsés par eux. Peut-être, si M. Charcot avait eu quelque connaissance de ces signes, il ne se serait pas épuisé à démontrer une similitude de symptômes qui ne font rien à la question, mais il aurait appliqué sa puissante critique à ces moyens de constatation dont il ne dit pas un mot. Il ne s'est pas contenté d'enfoncer la porte ouverte, il n'a pas voulu voir la porte fermée, par laquelle il ne pouvait se dispenser de passer s'il voulait arriver à son but.

Les notes spéciales de la possession, il les aurait apprises en particulier en lisant les Actes de saint Ignace, ce saint « des plus renommés » pour « son pouvoir sur les démons ». En plus d'un endroit il aurait remarqué qu'une maladie, si étrange qu'elle fût, accompagnée même des convulsions les

plus caractérisées, n'était pas tout d'abord considérée comme une possession. Le médecin était le premier appelé ; on essayait de ses remèdes. Puis, quand l'insuffisance des moyens ordinaires était patente, on se demandait si par hasard le mal n'avait pas le démon pour auteur. On s'adressait alors à l'exorciste, c'est-à-dire à un prêtre, qui, ne s'arrêtant pas aux symptômes névropathiques, tâchait, en suivant les prescriptions du rituel, de constater la présence du démon en constatant chez le malade des phénomènes qu'une *puissance intelligente et supérieure à l'homme* était seule capable de produire.

Entrant dans le détail, il aurait été frappé, nous le supposons du moins, de ce fait qui a bien son importance. L'histoire des possessions nous montre, avec une constance parfaite, que dans les plus violents accès des possédés, il y a toujours chez eux connaissance très active et très vive. D'après les idées de M. Charcot, cette connaissance devrait être le fait du possédé. Or, si nous nous reportons à l'endroit où le même M. Charcot décrit, avec l'autorité que tout le monde lui reconnaît, l'évolution de l'attaque hystérique, nous voyons que, après en avoir énuméré les prodromes, le savant professeur s'exprime en ces termes : « Puis la perte de la connaissance marque le début de l'attaque... » Plus loin nous lisons : « *Période terminale.* — Après la période des attitudes passionnelles ou poses plastiques, on peut dire, à proprement parler, que l'attaque est terminée. *La connaissance est revenue, mais en partie seulement.* » Ainsi l'attaque est tout entière accompagnée de *la perte de la connaissance*. Connaissance très éveillée d'une part, perte de la connaissance de l'autre, sont-ce vraiment là les caractères d'un même phénomène ?

Il aurait constaté pareillement que l'intelligence, chez le possédé, se manifeste par l'usage de langues qu'il n'a jamais apprises. Ainsi, une dame, qui fut guérie par l'invocation de saint Ignace, à Ostrog en Pologne, parlait en allemand, en latin, en ruthène et en plusieurs autres langues, bien qu'elle ne sût que le polonais. Un jeune homme, que Ribadencira, l'historien et le disciple de saint Ignace, a connu, parlait dans ses accès avec facilité et savamment plusieurs langues,

bien qu'il n'eût reçu aucune éducation et qu'il n'eût appris que sa langue maternelle. Ribadeneira fait remarquer, dans le même démoniaque, un autre signe d'intelligence bien singulier dont il a été le témoin : « Sa bouche enflait, dit-il, mais le signe de la croix fait par un prêtre chassait la tumeur de cet endroit ; elle reparaisait à la gorge, d'où le signe de la croix la faisait descendre à la poitrine, puis à l'estomac, et enfin au ventre. Ces parties du corps enflaient successivement, et on aurait dit que l'enflure fuyait devant le signe sacré. » M. Charcot pensera tout de suite à la boule hystérique, mais il aura de la peine à trouver dans sa clinique une boule d'une aussi étrange susceptibilité. M. Dumontpallier provoque des enflures en présentant le doigt au cou de ses malades ; on peut dire qu'il y a dans son cas de l'analogie avec celui du démoniaque de Ribadeneira, et nous sommes loin de le nier. M. Charcot aurait constaté bien d'autres choses, qui ne se rencontrent pas dans ses hystériques. Telle est la connaissance prompte et sûre de faits sur lesquels le possédé n'a jamais exercé ni ses sens ni les facultés de son intelligence. Les traits que nous avons rapportés en donnent des exemples et nous dispensent d'insister davantage.

D'autres phénomènes ne semblent pas regarder l'intelligence et n'ont pas moins de force contre l'assimilation tentée par le professeur de la Salpêtrière. Ainsi le possédé de Ribadeneira, quand il était renversé à terre par son mal, devenait si lourd qu'il fallait dix hommes robustes pour le changer de place. Nous avons vu que deux hommes avaient peine à détacher du sol un seul doigt de Catherine Boca au moment de sa crise. Les religieuses de Loudun, nous l'avons rappelé ailleurs, se courbaient en arrière de telle sorte que leur tête touchait leurs talons, et, dans cet état, couraient avec agilité. Voilà tout autant de phénomènes que les savants de la Salpêtrière n'ont pas encore ramenés aux conditions des simples faits naturels et par où les démoniaques diffèrent sensiblement des hystériques.

Un tout petit livre, dont les exorcistes se servent depuis des siècles, en aurait appris bien long à M. Charcot sur les pratiques des hommes d'Église et la forme des possessions,

si sa lecture s'était étendue jusque-là. Nous voulons parler du *Rituel romain*, et nous en insérons ici un morceau significatif; ce sont des conseils aux exorcistes : « *In primis, ne facile credat aliquem a dæmonio obsessum esse; sed nota habeat ea signa quibus obsessus dignoscitur ab iis qui vel atra bile vel morbo aliquo laborant. Signa autem obsidentis Dæmonis sunt : ignota lingua loqui pluribus verbis, vel loquentem intelligere; distantia et occulta patefacere; vires supra ætatis aut conditionis naturam ostendere, et id genus alia, quæ cum plurima concurrunt, majora sunt indicia.* D'abord, qu'on ne croie pas facilement à la possession, mais qu'on sache bien à quels signes le possédé se distingue de ceux qui sont atteints de mélancolie ou de quelque autre maladie. Or, voici les signes de la possession : discourir dans une langue inconnue ou comprendre celui qui la parle; révéler les choses qui sont éloignées et celles qui sont cachées; déployer une vigueur à laquelle l'âge ou d'autres conditions ne permettent pas à la nature d'atteindre, et autres choses semblables. La possession est d'autant plus manifeste que de tels signes se rencontrent en plus grand nombre. »

On le voit, il n'est pas question de convulsions dans le Rituel : elles n'y sont pas même nommées. Pourtant ce livre est le manuel de tous les exorcistes depuis une époque déjà fort ancienne. Se conformant à leur manuel, qui était pour eux une règle obligatoire, ils ne tenaient aucun compte des convulsions quand ils se prononçaient sur un fait de possession. M. Charcot n'a donc pas obéi à une inspiration fort heureuse quand il s'est proposé de convaincre d'ignorance les hommes d'Église par son exhibition de convulsionnaires : la naïveté n'est pas du côté qu'il pense¹.

1. M. Charcot n'est pas absolument sans connaissance du *Rituel* : il en a lu quelque chose dans Figuiér. On pouvait choisir un rapporteur plus sûr et plus sérieux. Celui-ci n'a pas compris fort exactement le texte qu'il analyse; peut-être ne s'est-il pas bien compris lui-même, comme on s'en convaincra si l'on rapproche du passage que nous venons de rapporter, « l'énumération » par M. Figuiér « des signes ou phénomènes qu'il est nécessaire de connaître pour établir la possession :

« 1° Faculté de connaître les pensées, même non exprimées par l'exorciste;

Mais le Rituel met l'exorciste en garde contre ce que peuvent avoir de spécieux certains accidents morbides. Preuve que la possession pouvait comme se greffer sur une maladie, qui n'en continuait pas moins à ne rien prouver par elle-même. D'ailleurs, le démon sait profiter d'une disposition morbide, et nous avons dit comment, dans un précédent travail. Un peu plus loin, le Rituel, supposant le concours éventuel de la maladie naturelle et de l'oppression diabolique, recommande à l'exorciste de ne pas administrer de remède lui-même et de s'en remettre au médecin, à qui ce soin appartient¹. De fait, on trouve chez de vieux auteurs, que le traitement médical améliorait quelquefois l'état du possédé. C'est une confirmation de la doctrine qui voit dans certaines

« 2^o Intelligence, par l'individu possédé, des langues étrangères ou à lui inconnues, et faculté de les parler ;

« 3^o Connaissance des événements futurs ;

« 4^o Connaissance de ce qui se passe dans les lieux éloignés ou situés hors de la portée de la vue ordinaire ;

« 5^o Exaltation subite des facultés intellectuelles ;

« 6^o Développement des forces physiques supérieures à l'âge ou au sexe de la personne chez laquelle elles se manifestent ;

« 7^o Suspension en l'air du corps du possédé pendant un temps considérable. »

La pensée du Rituel est défigurée ; mais, après tout il en reste quelques traits qui laissent de fort loin les symptômes naturels. Il n'y a pas de clinique au monde, par exemple, où la force de la maladie tienne les malades suspendus en l'air même pendant un temps très court. Cela n'empêche pas M. Figuiier de conclure son énumération par ces paroles :

« De pareils phénomènes, indiqués par l'Église comme les signes infail-
libles de la possession, ne pouvaient être récusés par le public à une époque
de croyances superstitieuses, ni par les médecins, dont la science était sou-
vent mise en défaut dans les maladies nerveuses et toujours dans les mala-
dies morales. » Ce brave compilateur croit évidemment que les médecins
tels que lui sont plus instruits sur l'étendue des puissances de l'âme hu-
maine. Pour le prouver, il aurait bien fait de commencer par ne rien
écrire. Mais il lui était toujours possible de se mettre d'accord avec lui-
même et aussi un peu avec la morale en supprimant la phrase suivante :

« Telle était la fureur d'exorciser et de rôtir, que les moines voyaient des
possédés partout où ils avaient besoin de miracles pour mettre en lumière
la toute-puissance de Dieu, ou pour faire bouillir la marmite de leurs cou-
vents. » (*Histoire du Merveilleux*, tome I^{er}, préface, p. 27.

1. *Caveat exorcista ne ullam medicinam infirmo vel obsesso præbeat, aut
suadeat, sed hanc curam medicis relinquat.*

maladies un moyen qui facilite l'action du démon sur les possédés.

VI

Puisque nous venons de nommer les médecins d'autrefois, nous allons montrer qu'ils ne méritent pas plus que les prêtres la compassion de M. Charcot. Une citation d'un médecin du dix-septième siècle, docteur de la Faculté, va nous servir à cette fin. Nous pouvons même dire que nous entendrons en même temps quatre autres des plus fameux de son temps, à savoir : Puyton, doyen de la Faculté de Paris; Gui Patin, professeur à la même Faculté, et les docteurs Fontaine et de Mercenne; car ils ont officiellement approuvé l'ouvrage de leur confrère Paul du Bé, où se trouve le passage dont nous voulons nous servir, en le traduisant.

Après avoir énuméré un certain nombre de symptômes étranges, Paul du Bé continue de la sorte :

Il serait ridicule d'attribuer à la nature la cause de tant et de si grandes maladies, vu que les médecins reconnaissent eux-mêmes qu'il y a bien des maladies qui ne sont pas naturelles. Ainsi, Frénel raconte l'histoire d'un jeune homme que le démon agitait de terribles convulsions et que les médecins fatiguèrent pour la honte de l'art, en lui administrant une infinité de remèdes inutiles. C'est pourquoi il importe à l'honneur des médecins, et à celui de leur profession, qu'ils sachent discerner d'un jugement sûr les vrais caractères de la possession; car il est d'un sage médecin de savoir distinguer le semblable et le dissemblable, et d'éviter les erreurs où la ressemblance fait tomber tant de personnes. C'est un déshonneur pour la médecine que de prendre le change dans ces occasions, et un malheur pour les possédés dont la guérison ne s'obtient que par les prières de l'Église, la seule puissance qui brise celle du démon, la domptant par ses armes spirituelles.

Or, les opérations du démon dans les énergumènes ou bien sont perçues par les sens intérieurs, ou bien se distinguent par les facultés intimes de l'âme. Les signes d'ordre sensible sont : des aboiements de chien, des hurlements de bêtes fauves, une expression de férocité sur le visage qui remplit d'horreur, une voracité, une *polyphagie* insatiable, la langue qui sort d'une manière hideuse, les dents qui grincent, les contorsions et les agitations indécentes, le corps jeté à terre ou élevé en l'air sans l'aide de personne, enfin une *anesthésie*¹ telle que les piqûres d'aiguille ne sont pas senties et ne donnent pas de sang.

1. Le texte porte *ἀναισθησία*, évidemment avec le sens d'*ἀναίσθησία*.

Ces indices, je l'avoue, sont de grande valeur, mais comme il y a des affections morbides qui se manifestent par des symptômes semblables, telles que la *furor utérine*, la *lycanthropie*, l'*érotomanie* ou *mal hystérique* (*hysterica passio*); pour ne pas nous laisser abuser par l'analogie en matière si ardue, nous devons examiner avec le plus grand soin les signes qui viennent du côté de l'esprit, afin de rendre, par l'accumulation des preuves, notre connaissance certaine. Or, ces signes sont au nombre de trois, à savoir : la révélation des choses cachées, la connaissance des langues étrangères, et l'*autodidascalie*, c'est-à-dire l'habileté à lire, à écrire et à chanter sans exercice préalable.

Si quelqu'un donc révèle des choses qui sont cachées parce qu'elles sont au-dessus du pouvoir de connaître humain, ou parce que la volonté de l'homme ne leur a point encore donné d'exister (les événements futurs qui dépendent de la liberté), ou parce que la nature les retient dans son sein, il faut attribuer cela à l'esprit mauvais; car, étant privé seulement des dons gratuits et non des dons naturels, il connaît clairement le passé, et prévoit beaucoup de choses futures en tant qu'elles dépendent d'une volonté qui suit la disposition et le penchant du tempérament. L'usage intelligent des langues et des arts inconnus n'est pas un signe moins certain; car l'esprit humain ne peut parler des unes ni posséder les autres sans les avoir appris. En vain Lemnius et plusieurs autres affirment-ils que l'âme, obscurcie pour l'ordinaire par les humeurs et les vapeurs corporelles, se trouve quelquefois, par l'effet de la fièvre, tellement influencée par la chaleur des esprits et par l'agitation des humeurs, qu'elle fait preuve alors de forces nouvelles, et le malade, par exemple, parle des langues qu'il ne connaissait pas, la fièvre étant comme le coup qui tire du caillou l'étincelle, ou comme le vin qui produit l'ivresse. Pour moi, je ne puis admettre à aucun prix cette observation, car la maladie ne saurait avoir plus de vertu que la santé, ni le désordre et le trouble plus que la bonne constitution.

Mais, outre ce que nous venons de dire, nous pouvons à bon droit tirer des données purement médicales deux indices très sûrs qui nous permettront de distinguer d'une maladie ordinaire la vexation démoniaque. Voici le premier : il n'y a pas d'affection malade un peu intense qui ne déprime manifestement l'énergie du corps, et qui ne laisse, quand l'accès tombe, des vestiges de sa violence. Or, il est constant que l'énergumène, quand les attaques lui laissent du répit, retrouve toute sa vigueur et toute sa santé, même visage, même disposition à agir, même état général de tout le corps. Le second signe consiste en ce que toute maladie prend comme son temps : elle commence, croît, arrive à son développement complet, puis se met à décroître; c'est la loi d'évolution de toute indisposition naturelle. Chez l'énergumène, au contraire, le mal arrive tout d'un coup; il éclate tout d'abord avec une grande violence, puis il cesse en un instant; et, s'il

revient par intervalles, on n'en saurait fixer le cours ni le temps comme pour les paroxysmes des maladies ordinaires¹.

Les médecins du dix-septième siècle ne connaissaient pas les observations de la Salpêtrière ; ils ne savaient pas au juste comment se produit l'évolution de l'attaque hystérique ; mais ils savaient discerner une maladie nerveuse aussi bien que ceux du dix-neuvième, quoiqu'ils ignorassent comme eux la nature de ces affections, restées, même à la Salpêtrière, profondément mystérieuses. C'est faire une injure gratuite à leur mémoire que de les accuser d'avoir vu dans les névroses des possessions diaboliques. Paul du Bé constate avec beaucoup de justesse que les névroses et les possessions ont plusieurs caractères extérieurs communs qui les séparent des maladies ordinaires. Mais il se hâte d'ajouter que ces caractères sont, à certains égards, très différents dans les deux sortes d'affection : leur apparition, leur durée, leur cessation, leurs effets, sont tout autres et défendent de les confondre. Voilà ce que l'École de la Salpêtrière n'a pas su voir. En outre, les possessions, effet d'une cause intelligente, présentent des caractères d'intelligence qui les mettent hors de toute comparaison avec les troubles ordinaires de l'organisme. A ce point de vue, que nos docteurs positivistes ne se fassent pas illusion, la science, si par science il faut entendre ce qu'ils savent, la science est en décadence. Ils en sont arrivés à ne savoir plus discerner les caractères essentiels des phénomènes d'intelligence. Ainsi, par exemple, quand on leur parle de la connaissance d'une langue, ils vous opposent comme réponse des faits où la fièvre réveille la mémoire de signes incompris, c'est-à-dire des faits de mémoire de perroquet. Les anciens n'étaient pas aussi naïfs.

M. Charcot n'a probablement pas lu Paul du Bé ; mais il a consulté l'*Histoire du Merveilleux*, de Figuier. Il y a sans doute rencontré une décision motivée de la Faculté de Montpellier, qui se prononce, beaucoup trop vite à notre avis,

1. *Medicinæ theoreticæ M. Pauli du Bé opus, non modo philosophis et medicis, sed etiam theologis perutile.* — Parisiis, apud Edmundum Couterot, 1674, pag. 186 et seq.

mais enfin qui se prononce contre la réalité des possessions de Loudun, comme il l'a fait lui-même pour appuyer l'opinion de deux amis, MM. Legué et Gilles de la Tourette. Ce document aurait dû, ce semble, le préserver de condamner ses ancêtres aussi lestement qu'il se l'est permis.

Il est donc malheureusement faux que « les accidents externes de la névrose hystérique » fussent, avant les travaux louables de médecins modernes, regardés « non point comme une maladie¹, mais comme une perversion de l'âme due à la présence du démon et à ses agissements ». Ce qu'il y a de vrai, c'est que le peuple, alors comme aujourd'hui, peu médecin et peu philosophe, mais tout confiant dans le savoir et dans le pouvoir des médecins, ne les voyait pas sans surprise perdre leur latin à combattre les névroses. Le diable seul lui semblait capable de mettre leur habileté en défaut, et c'est pour cela qu'il le supposait dans les convulsions qui l'effrayaient. Ainsi s'expliquent des excès de crédulité, d'ailleurs fort innocents, car les malades ne s'en trouvaient pas plus mal. Aussi, Baruffaldus, dans son commentaire du *Rituel romain*, écrit : « *Ex centum corporibus quæ a dæmone obsessa dicuntur, vix duo erunt vere maleficiata, et hoc ut plurimum erunt femellarum, quæ plurimis morbis obnoxia esse solent, et fingunt se esse dæmoniâcas, licet non sint.* De cent possessions prétendues, à peine en trouverait-on deux réelles; car presque toujours il s'agit de femmelles, qui sont sujettes à une foule de maladies et qui se disent possédées, quoiqu'elles ne le soient pas². »

1. « Des accidents externes » d'une maladie peuvent-ils être « une maladie »? Ce n'est pas à nous de répondre. Seulement la philosophie s'accommoderait peu d'un tel langage.

2. *Ad rituale romanum commentaria, auctore Hieronymo Baruffaldo*, Venetiis, 1742, p. 226. — Baruffaldus cite à la page suivante un fait qu'il est bon de rappeler ici. Il affirme que le pouvoir sacerdotal force, bon gré mal gré, le démon à se déclarer quand il se cache sous les apparences d'une maladie naturelle, et il le prouve par un exemple. « J'ai vu, moi, dit-il, un énergomène furieux qu'on avait amené enchaîné dans un chariot à un exorciste très expérimenté. Dominique Collina, mon oncle, archiprêtre de Vigarono, dans le diocèse de Ferrare, dont la mémoire est en bénédiction. Aucune force humaine ne pouvait tirer l'énergumène du chariot pour le faire descendre à l'église, où le très pieux archiprêtre l'attendait devant la porte principale, revêtu du surplis et de l'étole. C'est pourquoi, n'espérant plus réussir par

Du reste, M. Charcot ne se montre pas toujours aussi résolu à identifier complètement les possédés avec les hystériques. A la fin de son ouvrage, il donne un tableau de ce qu'il appelle « les démoniaques convulsionnaires d'aujourd'hui », et qui sont des hystériques au paroxysme de la maladie. Cette dénomination est un trait d'esprit pour dire que la science a, par lui, purifié l'hystérie de toute superstition. Grand avantage pour « les hystériques » qui étaient certainement guéris par les exorcismes, et qui ne le sont certainement jamais par la science moderne.

Les figures dont M. Charcot a orné son texte sont absolument affreuses. Pour en avoir une idée, il faut imaginer une malheureuse femme, renversée sur le dos, les cheveux épars, les traits tirés, les yeux hagards, la bouche tordue et écumeuse, les quatre membres en l'air, et se livrant à toutes sortes de contorsions et de dislocations. Il n'y a rien de plus repoussant au monde. Les convulsionnaires de l'art ressemblent à ces convulsionnaires comme un mouton en colère ressemble à un loup furieux. Si la possession est toute dans l'excès des convulsions, il n'y a de vrais démoniaques qu'à la Salpêtrière. Il est vraiment surprenant que M. Charcot n'ait pas vu que son exhibition d'hystériques est la réfutation de son livre. On dirait cependant qu'il craint d'avoir été un peu loin. « Il ne faudrait pas croire, écrit-il à la fin du chapitre, que tous les possédés présentaient de semblables

leurs efforts, les paysans (qui l'avaient amené) prirent le parti d'introduire le chariot dans l'église, et par là même l'énergumène qui était devenu aussi lourd qu'une montagne de plomb ; mais l'archiprêtre s'opposa à leur singulier dessein : Arrêtez-vous, leur dit-il, à la porte du cimetière ; le malade, grâce à Dieu, descendra de lui-même. En même temps, il donna secrètement au démon l'ordre d'enlever au malade toute cette pesanteur. Aussitôt l'énergumène, délié, descendit de lui-même, doux et docile comme un agneau. Voilà comment le démon redoute l'approche des exorcistes et les exorcismes, et cependant comment il est facile de vaincre sa résistance. Le démon en ce moment avait quitté l'énergumène, mais ce n'était qu'une feinte, pour faire croire à une fausse délivrance. Il se manifesta bientôt de nouveau sous le coup des exorcismes ; c'est seulement après, que leur vertu le mit en fuite et délivra définitivement le malade. »

Plus loin le même auteur écrit qu'il ne faut faire usage des liens que lorsqu'on est en présence d'une maladie naturelle, l'autorité du prêtre étant le lien le plus sûr quand il s'agit de maladie surnaturelle.

crises. Si ce sont elles qui ont donné aux anciennes possessions démoniaques leur caractère particulièrement terrible et effrayant, elles ont été remplacées parfois par des crises moins tapageuses, et qui n'en relevaient pas moins de la grande attaque hystérique... C'est ainsi que nous avons démontré que la *grande* hystérie jouait un *grand* rôle dans les anciennes possessions démoniaques, et qu'on peut l'y retrouver sous les formes les plus variées : attaque épileptoïde, attaque de contorsion ou de grands mouvements, attaque d'extase, attaque de délire, attaque de léthargie, attaque de somnambulisme, attaque de catalepsie, etc., sans oublier la forme non convulsive caractérisée par les anesthésies, les hyperesthésies spéciales, les paralysies, les contractures, etc., etc. ». Oui, « c'est ainsi » que M. Charcot a démontré ; mais il faut être bien simple pour accepter les conclusions d'une telle démonstration. Le démonstrateur se flatte, et nous n'en voulons pour preuve que les paroles même qui suivent immédiatement : « On comprendra que nous bornions ici notre description, notre intention ayant été seulement de rapprocher les œuvres d'art qui retracent les convulsions des anciens démoniaques, des crises hystériques *qui s'en rapprochent le plus.* »

Le lecteur a eu sous les yeux les trois exemples qui répondent le mieux à cette intention. Il a pu se convaincre que *le mieux*, cette fois, n'est pas même *le suffisant*. De ces trois exemples donnés par le docteur comme de beaux et irréfragables modèles de grande hystérie, l'un est considéré par Ch. Bell comme constituant un cas de tétanos ; un autre est certainement destiné par le peintre à représenter non une hystérique, mais une frénétique ; le troisième ne rappelle aucun fait particulier et n'a qu'une valeur symbolique. Que dire du reste de la démonstration ?

Nous avons fini. L'œuvre du savant professeur de la Salpêtrière ne méritait sans doute pas un si long examen, si l'on en considère la valeur foncière ; mais de pareilles publications, à cause du crédit de leurs auteurs, sont infiniment dangereuses et, pourquoi ne pas le dire ? malfaisantes : on serait coupable de les laisser passer inaperçues ou de ne leur accorder qu'un salut de mépris.

Qu'on nous permette cependant d'ajouter encore un mot. M. Charcot enveloppe dans la même condamnation le prêtre, le médecin et le juge des temps passés. Ce qu'il fait, une foule d'autres écrivains scientifiques le répètent après lui. Nous avons montré combien est peu sérieuse la condamnation du prêtre et celle du médecin. Quant au juge, nous n'avons pas à prendre sa cause en main, pour cette bonne raison qu'il n'avait rien à démêler avec les démoniaques. Nos érudits de la Salpêtrière et de ses succursales donnent sans cesse à entendre que les possédés étaient livrés au feu. Comment cette idée a-t-elle germé dans leur tête? nous n'avons pas à le rechercher maintenant. Les juges d'autrefois connaissaient de la sorcellerie et de la magie, et non de la possession. La sensiblerie moderne s'apitoie sur les supplices des sorciers et des magiciens; mais, sauf le cas d'erreurs judiciaires, que nous sommes loin de nier, il ne faut pas oublier que ces misérables étaient les derniers des hommes, et que leur vie se passait à commettre ou à tenter toute sorte d'infamies. Le possédé, au contraire, était une victime de Satan ou de ses suppôts: c'est ainsi qu'on le considérait. Son état était une maladie, une épreuve, un malheur. On s'efforçait de le délivrer, ou du moins de le soulager: jamais on n'a été assez fou pour songer à le punir.

Terminons par un corollaire: Notre siècle se vante de sa science, et, à certains égards, il a raison; mais, dans les siècles précédents, à certains égards aussi, on a eu plus de véritable savoir et, en général, plus de modestie et de bon sens.

J. DE BONNIOT.

LA LUTTE POUR LA VIE

MICROBES ET MÉDECINS

Parmi toutes les sciences dont notre siècle voit les progrès rapides et l'épanouissement merveilleux, il n'en est peut-être aucune qui se développe et grandisse à l'égal de la microbiologie. Le nom est nouveau, comme la chose elle-même. Il ne date que d'hier, et si Littré, maître expert en matière de néologismes, ne l'a pas inséré dans son dictionnaire, on sait qu'il daigna l'approuver lorsque M. Pasteur manifesta le besoin de ce terme nouveau. Aujourd'hui, les ouvrages pullulent où l'on parle couramment de microbes, sans crainte de faire injure à la langue française. Tout le monde comprend que le mot dérive en droite ligne du grec, cette source intarissable de termes scientifiques, dont la plupart ne valent pas ce dernier venu. Personne aussi n'ignore qu'il sert à désigner parmi les êtres vivants ceux que leur petitesse dérobe à notre vue et dont l'œil ne découvre l'existence et ne pénètre l'organisation qu'à l'aide du microscope. Voilà pourquoi les progrès de la biologie marchent de pair avec les progrès de l'optique, celle-ci fournissant, avec des instruments de plus en plus parfaits, des moyens d'investigation de plus en plus exacts.

Il ne s'agit de rien moins, en effet, que de pénétrer les secrets de la vie chez des monstres dont les plus gros ne dépassent pas quelques millièmes de millimètre, et dont les plus petits ne se laissent découvrir qu'à l'aide d'un pouvoir amplifiant de 1,500 à 2,000. Or, ce monde nouveau se distingue par la multitude et par l'activité de sa population, et l'on peut justement mettre à son actif la plupart des fléaux qui affligent l'humanité. Sans doute, comme nous le dirons tout à l'heure, il y a les microbes utiles, serviteurs

actifs bien qu'invisibles du roi de la création ; mais il y a aussi l'armée innombrable des ravageurs de l'économie animale, véritables assassins attendant l'homme sous mille formes diverses, sinon pour le tuer, ce qui est trop l'ordinaire, du moins pour l'humilier, en lui infligeant la désagréable surprise de quelqu'une des infirmités dont ils ont le secret. Entre le microbe de la calvitie qui dénude sa tête, et le microbe du choléra qui le fait mourir dans d'atroces douleurs, il y a place pour une infinie variété de bourreaux. Nous en connaissons quelques-uns ; nous soupçonnons l'existence de quelques autres ; un plus grand nombre sans doute a réussi jusqu'à ce jour à se dérober aux investigations les plus minutieuses ; mais ce que nous savons suffit déjà pour jeter une vive lumière sur les troubles profonds qui altèrent en nous le fonctionnement de la vie, quand ils ne vont pas jusqu'à l'arrêter tout à fait.

Les commensaux et les serviteurs ne sont pas mieux traités que le maître. Chevaux, moutons, bœufs, pores et poules succombent aux atteintes du microbe producteur du charbon, de la morve, du rouget ou du choléra, tandis que le chien, ce fidèle ami, expire dans un accès de rage, devenu dangereux pour son maître lui-même. La lutte pour la vie, sans être absolument ce qu'a rêvé Darwin, n'est donc pas une chimère, mais bien une saisissante réalité. Et voici qu'à l'encontre des théories du naturaliste anglais, ce sont les petits qui ont raison des grands et qui s'engraissent de leurs dépouilles.

Cependant, depuis quelques années, l'homme paraît avoir trouvé des armes sérieuses contre ces insatiables destructeurs de son organisme. Mais, chose étrange, ce ne sont ni les médecins ni les vétérinaires qui les premiers ont découvert l'ennemi et préparé la défense. C'est un observateur d'une admirable sagacité, qui n'a jamais fréquenté les cours de médecine ni passé par l'École d'Alfort. D'abord chimiste passionné, il s'est vu conduit peu à peu, on pourrait dire comme providentiellement, vers ces études biologiques, dont les fruits merveilleux constituent sans contredit la plus féconde et la plus utile découverte de ce siècle. Entre le laboratoire de Lille où M. Pasteur donnait

la véritable théorie des fermentations, et la petite maison de la rue d'Ulm où la rage est vaincue, on pourrait signaler une série d'étapes dont chacune est pour la science française une gloire, et pour l'humanité un bienfait. Hippocrate a beau dire; tandis que ses disciples s'attardaient au milieu d'une thérapeutique à peu près immobile, un chimiste opérait une révolution dans l'art de guérir et d'éloigner les maladies les plus redoutables à l'espèce humaine. Donnons-nous donc, puisque l'occasion s'en présente, la satisfaction de jeter un regard sur ce monde des infiniment petits, non pas pour admirer tout ce que la science nous en révèle, mais pour signaler seulement ses découvertes les plus récentes¹.

I.

Le terme de microbe, tel que nous le prenons ici, n'est qu'un nom générique pour désigner les plus petits parmi les êtres vivants. Son introduction dans la langue française résulte d'un compromis destiné à clore une querelle entre naturalistes, les uns soutenant que l'on avait affaire à de simples végétaux, et les autres prétendant trouver des animaux dans ces globules ou ces bâtonnets qui s'agitaient dans un océan d'un millimètre d'eau. Un homme sage mit d'accord tout le monde en proposant ce terme, dont personne ne saurait contester la justesse. Nous sommes en effet en présence de la vie, animale ou végétale, se manifestant sous des formes d'une extrême exigüité. Partisans des microzoaires et partisans des microphytes purent se réunir sur ce terrain commun des dimensions, sans sacrifier leurs convictions personnelles au point de vue d'une classification quelconque. Allemands et Anglais ont dédaigné ce nom d'importation française. Pour désigner les organismes producteurs de maladies, ils se servent du terme de *bactéries*, appliquant au groupe tout entier un nom qui ne convient qu'à l'un des genres, celui qui se présente sous la forme de

1. Cfr. I. *Leçons sur les Bactéries*, par de Bray. — II. *Le Microbe et la Maladie*, par E. Duclaux. — III. *Manuel de Microbiologie*, par H. Dubief. — IV. *Annales de l'Institut Pasteur*, 1^{re} année. — V. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, passim.

petits bâtons. Quant aux Italiens, ils s'en tiennent toujours aux *protistes* d'Hæckel.

Quoi qu'il en soit de ces divergences, plus apparentes que réelles, la plupart des micrographes mettent aujourd'hui les microbes au rang des végétaux, leur assignant pour voisins les champignons, ou mieux encore les algues des groupes inférieurs, généralement dépourvues de chlorophylle. Le mouvement qui se révèle dans le champ du microscope, au sein de la goutte d'eau peuplée de millions de microbes, n'offre pas en effet la spontanéité caractéristique de l'animal, et ne diffère pas essentiellement de celui qu'on observe dans une foule de végétaux. Après cette classification plus que sommaire, il faut à peu près s'arrêter et dire que toute autre demeure, jusqu'à ce jour, impossible ou illusoire.

Les espèces, pourtant, paraissent fort nombreuses ; mais elles se dérobent sous des formes si variables et si multiples, que la confusion devient comme nécessaire. Leur structure, d'une extrême simplicité, n'offre pas de différences sensibles. Un sac clos de toutes parts, rempli d'un liquide gélatineux transparent et presque toujours d'aspect homogène, qu'on appelle *protoplasma*, voilà toute l'architecture de ce monde mystérieux. Nous sommes en présence de la cellule végétale dépourvue de noyau, mais dont le liquide présente quelquefois de fines granulations. Faut-il s'étonner si la structure plus intime du microbe demeure encore un secret insondable ? Quand on songe que les plus grandes, parmi les cellules microbiennes, ont deux millièmes de millimètre, et les plus petites, parmi celles que nous connaissons, un demi-millième de millimètre, on se demande s'il est possible au microscope d'atteindre quelque chose de plus que la forme extérieure de ces êtres insaisissables. La visibilité d'un objet soit à l'œil, soit au moyen d'un instrument quelconque, est soumise à des lois bien connues en optique, et l'on conçoit facilement une limite à la perturbation qu'imprime un objet aux ondes lumineuses, pour la rendre saisissable et la transformer en sensation visuelle. Si nous sommes arrivés à voir des objets ayant un quinze-centième de millimètre, nous n'avons pas le droit de dire qu'il

n'y ait pas au delà tout un monde, merveilleux de structure et de couleur, au sein duquel notre regard ne saura jamais pénétrer.

Voilà pourquoi les naturalistes sages, au lieu d'imaginer ce qu'ils ne peuvent voir et de se jeter dans le chaos des divisions artificielles, se contentent de quelques groupes élémentaires, caractérisés par les apparences morphologiques les plus tranchées dans le monde microbien. Les formes arrondies, sphériques ou ovoïdes portent le nom générique de *micrococcus*, les organismes disposés en bâtonnets courts, mobiles, isolés ou réunis deux par deux donnent les *bactéries* proprement dites. Si les bâtonnets sont beaucoup plus longs que larges, pareils à des filaments, avec des cellules toujours cylindriques et rigides, on les appelle *bacilles*. Enfin les *spirilles* sont des organismes contournés plus ou moins en hélice, et toujours mobiles, ayant l'aspect général d'un petit ressort à boudin, dont le nombre des spires est assez variable suivant les espèces, depuis un tour ou un tour et demi, jusqu'à huit ou dix tours. Tels sont les groupes principaux, ou les formes élémentaires autour desquelles viennent se ranger les variétés plus ou moins indécises de la vie bactérienne. Notre but n'étant pas de faire ici quelque chose comme un traité de bactériologie, nous nous contenterons de ces indications sommaires, pour en venir aux plus récentes découvertes opérées par la science dans ce monde des infiniment petits.

II

Une première merveille devant laquelle l'imagination demeure confondue, c'est l'étrange fécondité et la puissance de vie jetée par le Créateur dans ces êtres imperceptibles. Ils se reproduisent par bourgeonnement comme les levures et les microcoques, par bipartition ou division transversale comme les bactéries, par sporulation enfin lorsque les éléments nutritifs du milieu s'appauvrissent et n'offrent plus au microbe qu'une alimentation insuffisante.

Le mode n'est rien pourtant, si on le compare à la rapidité. Qu'il nous suffise pour en montrer la prodigieuse puissance

de citer le calcul suivant fait par Cohn. Ce savant a trouvé qu'il fallait deux heures aux deux êtres provenant d'une segmentation pour atteindre la dimension de leur mère et se reproduire à leur tour. Si rien ne vient gêner la multiplication normale, en trois jours les descendants d'un seul individu atteignent le chiffre de 4,772 billions. Or, comme la bactérie, dont il s'agit dans ce calcul, n'a guère en largeur qu'un millième de millimètre, sur deux en longueur, et que sa densité est à peu près celle de l'eau, il en faudrait 636 millions pour faire un poids d'un milligramme. Au bout de 24 heures la progéniture de cette bactérie ne pèserait que $\frac{1}{50}$ de milligramme, mais après trois jours elle donnerait le poids formidable de 7,500 tonnes. Un tel chiffre déconcerte l'imagination, et cependant il ne répond pas à toute la vérité, car des études plus récentes révèlent chez certains microbes une vitesse de reproduction, plus effroyable encore, faudrait-il dire, si l'intervention des forces naturelles, sagement équilibrées par Dieu, n'empêchait l'encombrement total du monde des grands par la multitude des petits.

Le transformisme n'a pas laissé fuir une bonne occasion de se donner des preuves, et M. Bordier nous apprend, en un discours qu'il vient de prononcer à la Société d'anthropologie, comme quoi l'évolution fait rage parmi les microbes. Les plus rebelles *créationnistes*, comme on les appelle en style barbare, devront se rendre à l'évidence, d'autant plus que le phénomène se passera peut-être dans les profondeurs de leurs tissus ou de leurs humeurs, au sein desquels évoluent à leur aise les générations microbiennes. C'est le cas de dire qu'on porte en soi la preuve. Le difficile est de la voir, mais il suffit pour cela d'un bon microscope et d'un œil exercé. L'occasion se présentera pour nous de dire, et de prouver peut-être, que cela ne suffit pas. Bornons-nous à signaler aujourd'hui les conséquences renfermées dans cette vertigineuse rapidité, avec laquelle les générations succèdent aux générations au sein des océans microscopiques.

L'observateur qui contemple le spectacle d'une population bactérienne la voit doubler en deux heures, tandis que celle de la France ne double que dans l'espace de 138 ans. Après 74 heures il a vu passer sous ses yeux 200 générations, dont

il connaît l'évolution, comme l'historien connaîtrait celle d'un peuple au moyen de documents non interrompus, à travers une suite de 5,106 ans. Si l'observation dure un mois, 2,000 générations se succèdent, accomplissant dans trente jours ce qui exigerait 50,000 années pour un même nombre de générations humaines. Arrivons ainsi à quatre ans, nous aurons vu 96,000 générations de bactéries, et, par rapport à l'homme, parcouru une période de 2,400,000 années, c'est-à-dire dépassé le chiffre d'une époque géologique tout entière. Ces calculs de M. Bordier, d'un intérêt saisissant, agrandissent singulièrement notre horizon chronologique. Ils semblent permettre à l'homme de se croire un instant immobile au milieu des siècles qui passent sous ses regards. Illusion bien fugitive sans doute, car les êtres qui l'occasionnent ne sont que des microbes, mais illusion chère à l'évolutionniste, puisqu'elle met en son pouvoir le nombre de générations nécessaires, pour accomplir une transformation saisissable. S'accomplit-elle en réalité? c'est ce que nous ne voulons pas examiner ici, pas plus que nous ne désirons savoir en ce moment par quelle puissante induction M. Bordier passerait du microbe à l'éléphant et du bacille à l'homme. Nous aimons mieux admirer l'Œuvre divine dans ses ravissantes réalités, plutôt que dans les rêves d'une science peu sûre de son lendemain.

La microbiologie soulève pour nous un coin de ce voile, derrière lequel on découvre le merveilleux spectacle de l'harmonie providentielle, qui relie dans ce monde l'infiniment petit à l'infiniment grand, et les rend solidaires l'un de l'autre dans le fonctionnement régulier de la vie. C'est la gloire de cette science d'avoir, en quelques années, non seulement découvert mais encore rendu évident le rôle des micro-organismes dans le monde, et de nous avoir appris qu'ils sont *les ouvriers invisibles de la vie et de la mort*. Sous le nom de ferments ils président à une série de décompositions et de recompositions sans lesquelles le cycle de la vie serait fatalement interrompu dans le monde. Pour vivre en effet, l'animal comme le végétal doivent mettre en œuvre, c'est-à-dire organiser, des gaz empruntés à l'atmosphère, ou des matières azotées en dissolution dans l'eau. Ainsi vit

le chêne comme le plus petit brin d'herbe, et l'animal lui-même, herbivore ou carnivore, ne fut originairement qu'un ensemble de matières minérales solubles. Mais la matière organique une fois constituée devient fixe, solide et insoluble dans l'eau. Bientôt, si ses éléments ne rentrent plus dans la circulation aérienne ou aqueuse du globe, la loi de la perpétuité de la vie sera compromise par un épuisement progressif de ses matériaux. La surface de la terre finira par être encombrée de cette matière organisée, incapable à la fois de conserver sa propre vie et de l'alimenter dans les autres. Il faut donc que tout ce qui a vécu non seulement meure, mais se désagrège, se dissolve ou se gazéifie, afin que les éléments puissent entrer dans des cycles nouveaux d'activité vitale. Qu'on donne au phénomène le nom de fermentation ou de putréfaction, peu importe. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'un mouvement intime s'empare de toute matière organisée après la mort, sans que l'homme intervienne pour le provoquer. Tout au plus aura-t-il le pouvoir de placer le cadavre dans des conditions de température ou de milieu favorables à l'œuvre que d'autres sont chargés d'accomplir.

Ces ouvriers, qui savent tirer de la mort les matériaux d'une nouvelle vie, sont aujourd'hui définitivement connus. Le *primum movens* de cette agitation moléculaire des substances azotées et fermentescibles, qui va de proche en proche détruisant et transformant, n'est pas simplement l'oxygène de Lavoisier et de Liebig, ni la force catalytique d'une substance albuminoïde inventée par Berzélius. Le problème n'est pas d'ordre purement chimique, il est d'ordre physiologique, et ce sont nos microbes qui se chargent de le résoudre. L'heure de la justice est venue, pour ces humbles mais actifs travailleurs, méconnus pendant de longs siècles, malgré leur labeur colossal.

Grâce aux travaux de Pasteur nous savons aujourd'hui que les microbes, divisés en catégories correspondant à leurs fonctions, se chargent de faire fermenter le moût dans la cuve, la pâte dans le pétrin, et de réduire à néant tout corps organisé, attaquant l'éléphant comme un simple ciron, le chêne altier comme l'humble brin d'herbe, et triomphant toujours de leur masse compacte. C'est ainsi

que nous trouvons en eux les agents très actifs de l'hygiène publique et les pourvoyeurs infatigables de l'alimentation. S'emparant du cadavre que la vie abandonnait tout à l'heure, les uns, aérobies, transforment les couches superficielles en acide carbonique, en vapeur d'eau, en gaz ammoniac, tandis que les autres, anaérobies, opèrent la même œuvre au sein de la masse, dans les profondeurs où l'oxygène de l'air ne pénètre pas. Le cadavre disparaît, ses éléments sont rendus à l'air, à la terre, aux eaux, où de nouvelles bouches ne tarderont pas à les puiser. Supprimer les microbes ce serait donc arrêter pour toujours l'épanouissement de la vie à la surface de la terre.

On se demandera peut-être comment ces organismes de taille si minime peuvent suffire au travail gigantesque dont la Providence les a chargés en ce monde ? La disproportion paraît grande en effet entre l'œuvre et les ouvriers, mais pour s'élever à la hauteur de leur tâche ces derniers ont deux choses avec lesquelles on construirait des Pyramides : le nombre et l'activité. Nous avons vu plus haut quelle peut être en quelques heures la multitude bactérienne issue d'une première souche. Il ne lui faut pas un jour pour occuper le chantier, celui-ci fût-il le corps d'une baleine.

Quant à la puissance active de destruction, car il s'agit ici de détruire et de transformer, elle dépasse de beaucoup ce que nous savons des autres travailleurs dans ce genre. L'homme détruit, c'est-à-dire consomme chaque jour une quantité d'aliments sensiblement égale à un cinquantième de son poids. Or, la levure de bière consomme chaque jour quatre à cinq fois son poids de sucre, c'est-à-dire deux cents fois plus que l'homme, tandis que le *mycoderma aceti* peut faire disparaître en un jour de cinquante à cent fois son poids d'alcool. Et c'est de lui que M. Pasteur pouvait dire à l'Académie des sciences : « Je me ferais fort de recouvrir de *mycoderma aceti*, et dans l'intervalle de vingt-quatre heures, une surface de liquide vineux aussi étendue que la salle qui nous rassemble. Je n'aurais qu'à l'ensemencer la veille par petites places à peine visibles de *mycoderma aceti* de nouvelle formation. » Et c'est ainsi que pour suffire au mouvement perpétuel de la vie, qui meurt pour renaître

sous une forme nouvelle, nous aurons toujours des ouvriers dont l'activité n'a d'égale que le nombre.

III

Jusqu'ici le travail microbien nous est apparu sous son aspect rassurant et fécond. Mais ne pourrait-il pas se rencontrer, dans ce monde si largement peuplé, des agents inclinés à faire le mal, tandis que les autres se dévouent au bien ? Nous les avons vus acharnés à détruire les morts pour en débarrasser les vivants, mais qu'arriverait-il si ces derniers venaient à subir l'invasion de quelque tribu barbare, et peut-être anthropophage, de ces travailleurs affamés de besogne ? Ce qui arriverait nous ne le savons que trop, car l'invasion microbienne n'est pas une chimère, mais bien une réalité de tous les jours. Nous dirons, en parlant de la tactique défensive à mettre en œuvre contre les envahisseurs, par quelles voies multiples ils savent pénétrer dans un organisme. Pour le moment, nous prenons l'invasion à l'état de fait accompli et nous essayons d'expliquer ce qui va se passer.

M. Duclaux, qui nous paraît avoir mieux que personne étudié la question, pose en principe qu'il y a une ressemblance entre les propriétés des microbes et celles des cellules normales de l'organisme. Leur constitution est la même. « Dans la cellule des microbes, dit-il, comme dans celles de nos tissus, nous trouvons un sac extérieur, en général clos de toutes parts, formé surtout d'une des nombreuses variétés de cellulose, et contenant un liquide, la partie vraiment vivante de la cellule, dans lequel on trouve des substances hydrocarbonées, des matériaux azotés, des corps gras et des substances minérales, toutes matières presque identiques à elles-mêmes du haut en bas de l'échelle organique. »

L'identité de constitution intime amène, on le comprend, l'identité des besoins. Nos tissus consomment de l'oxygène, les microbes aérobies font de même. Les cellules anaérobies l'empruntent aux substances qu'elles font fermenter. Il leur faut comme aux plantes et aux animaux du sucre, de l'amidon, des graisses, de la cellulose, des acides organiques. Ces matériaux identiques sont attaqués par le moyen des mêmes

diastases et donnent les mêmes produits solubles assimilables. Pour ne citer qu'un exemple d'après M. Duclaux, la caséine de certains fromages, affinés par les microbes, est en tout identique à celle qu'ont transformée les sucs digestifs d'un animal en lactation. Les résultats enfin sont identiques. De part et d'autre, il y a fixation par la cellule des aliments consommés et élaborés, et élimination des produits inutiles ou nuisibles à la vie cellulaire. Voilà le principe que des observations d'une grande finesse semblent avoir établi sur des bases solides. Il n'y a plus qu'à tirer les conclusions pour jeter quelque lumière sur ce champ de bataille où les grands se débattent contre les petits. Si ces conclusions paraissent un peu hardies à quelques-uns, personne, croyons-nous, ne les trouvera invraisemblables ou dénuées d'intérêt.

Il importe de faire remarquer tout d'abord qu'il ne faut pas voir un ennemi dans tout microbe introduit directement ou indirectement dans notre organisme. Il en est même qui se présentent comme d'utiles auxiliaires. L'eau que nous buvons, les aliments dont nous faisons notre nourriture, introduisent des germes en grand nombre dans notre appareil digestif. Souvent même nous recevons, par les boissons fermentées, par le fromage, le lait ou les fruits, des microbes en pleine évolution. Entraînés dans le canal digestif, installés dans ses divers replis, jouissant là de conditions climatiques excellentes, ils continuent de plus belle le travail commencé au dehors, c'est-à-dire la digestion des substances dont ils s'étaient emparés. De leur côté les sucs digestifs affluent pour rendre solubles et assimilables ces mêmes substances. Les deux actions se superposent et le travail, on le comprend, se fait vite, mieux, avec une diminution notable de fatigue pour l'estomac siège de tant d'activité. M. Duclaux s'est même assuré que la digestion microbienne équivalait à l'autre en puissance et qu'elle pouvait prendre à son compte la transformation de certaines substances, les celluloses, la salade, les asperges, etc., pour lesquelles on ne connaît pas de sucs digestifs normaux dans l'organisme. C'est ainsi que le parasite peut aider puissamment le maître qui le reçoit chez lui.

Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi. Le nombre

est grand des microbes pathogènes qui ne songent qu'à mal faire et qu'à ruiner de fond en comble la demeure dont on leur ouvre imprudemment la porte. Nous suivrons encore M. Duclaux dans l'ingénieuse explication qu'il donne de la maladie provoquée par l'invasion microbienne, sauf toutefois à revenir prochainement sur les difficultés qu'elle présente et sur les théories données par d'autres observateurs. Nous ferons remarquer aussi que nous sommes loin d'admettre que la vie soit en nous une fédération de cellules, ayant chacune leur vie propre et se groupant en corporations de citoyens adonnés au même métier. Nous n'allons pas chanter avec M. Jules Laforgue, un décadent du jour :

Oyez, au physique comme au moral,
Ne suis qu'une colonie de cellules
De raccroc; et ce sieur que j'intitule
Moi, n'est, dit-on, qu'un polypier fatal.

Cette réserve faite, nous adoptons volontiers l'explication suivante du mécanisme de la maladie sous le règne des microbes. Quand ces derniers envahissent un organisme, ils y introduisent le désordre et compromettent son état de santé. Mais à quel titre possèdent-ils la puissance d'altérer l'équilibre des forces vitales? Serait-ce comme simples corps solides étrangers? Cela n'est pas croyable, car leur poids total est de beaucoup inférieur à celui de la matière morte qu'on peut injecter dans un animal sans provoquer chez lui de troubles sérieux. L'action mécanique est toujours restreinte, sauf peut-être dans quelques cas, comme en offre un exemple la maladie du ver à soie. Les parasites l'envahissent et se multiplient au sein de ses tissus, sans qu'il paraisse en souffrir, jusqu'à ce que l'un de ses organes essentiels soit atteint. Il meurt lorsque son corps est devenu une bouillie de corpuscules. Dans ce cas, les microbes agissent par leur masse.

Mais avec les plus redoutables de ces intrus, les choses ne se passent pas ainsi. Ils tuent sans qu'on puisse découvrir une lésion anatomique capable d'amener la mort. La lutte se fait donc sur le jeu de la vie plus que sur les organes, et le drame devient d'ordre physiologique. Les

deux adversaires sont en présence. D'une part, la cellule de l'organisme, bien installée chez elle, avec ses approvisionnements réguliers; de l'autre, la cellule microbienne, en nombre restreint et forte seulement de ses besoins et de sa fécondité. La puissance de celle-ci est d'abord minimum, tandis que la résistance de l'autre est maximum. Mais pour peu qu'on laisse l'ennemi s'établir, amener ses recrues, pourvoir à ses subsistances, les rôles ne tarderont pas à changer, et le dernier venu sera bientôt le maître. L'action dissolvante du microbe s'exercera par une double manœuvre de nutrition et d'accumulation. Il disputera la matière alimentaire à la cellule organique, et, non content de vider ses greniers, finira par la dévorer elle-même. C'est ainsi que la levure, introduite dans une liqueur sucrée, emprunte constamment au sucre la substance nutritive pour elle. Le parasite fera plus encore, et, non content de tuer en affamant et en dévorant, il aura recours au poison. La levure, qui prend du sucre pour vivre, déverse constamment de l'alcool dans le milieu où elle puise son aliment. C'est là le phénomène de la fermentation alcoolique. Le microbe qui vient de s'appropriier les éléments du milieu qu'il occupe les remplace par des matières excrémentielles désagréables, et plus souvent toxiques. Certains de ces produits, tels que l'urée, trouvent dans l'organisme comme un drainage naturel, et sont vite expulsés. Mais le plus grand nombre, en s'accumulant, fomentent les désordres les plus graves. Souvent même une quantité minime suffira pour amener la mort, tellement grande est la violence du poison sécrété par le microbe. Quand le choléra tue d'une manière foudroyante, le bacille n'est encore que dans l'intestin, mais il a déjà versé dans la circulation l'alcaloïde vénéneux, dont les effets ne tardent pas à se faire sentir. Dans un grand nombre de cas, ces substances ont été reconnues analogues aux ptomaines, qui se produisent toujours dans la putréfaction cadavérique, véritable fermentation opérée par des microbes particuliers. Et c'est ainsi que le malade succombe sous l'action de ces empoisonneurs, qui fabriquent à la fois la substance toxique et l'administrent à leur victime.

Ce n'est pas à dire pourtant que toute bactérie pathogène

procède par empoisonnement au moyen de ptomaines. Il en est dont les excréctions ne révèlent aucune trace d'alcaloïde toxique. On peut injecter une grande quantité de sang charbonneux filtré sans produire des accidents graves, tandis que la plus petite parcelle de la substance restée sur le filtre détermine un charbon mortel. Il faut donc admettre que les bactéries, une fois entrées dans l'économie, agissent en vertu de leur nombre, de leur parasitisme et des poisons qu'elles peuvent sécréter. L'organisme attaqué cherche à se défendre par un redoublement d'activité fonctionnelle des cellules menacées. La conséquence première et presque fatale de ce mouvement défensif, est un phénomène clinique commun, *la fièvre*. La lutte établie sur un seul point portera quelquefois ses symptômes ailleurs. Une inflammation microbique sur une portion de la moelle épinière et de ses enveloppes amènera des paralysies dans les membres, et il se formera souvent comme des points d'irradiation, d'où le désordre ira s'étendant de proche en proche du centre, où l'ennemi travaille, aux extrémités qu'il ne peut encore atteindre directement. Le plus faible ne tardera pas à succomber. C'est l'histoire de toutes les chutes. Il ne fallut que des barbares pour détruire l'empire romain.

Il faudrait dire maintenant quelles sont les maladies dont la science a découvert l'agent provocateur. Nous nous contenterons de signaler en passant quelques-uns de ces ennemis longtemps cachés et par là même plus dangereux, mais aujourd'hui combattus avec succès parce qu'on les connaît mieux. Parmi les ravageurs de l'étable ou de la basse-cour il faut citer en premier lieu le *bacille du charbon* ou *bacillus anthracis*, sorte de bâtonnet, aérobie dans sa vie bacillaire, qui provoque chez les bêtes à laine, les bœufs et l'homme lui-même la redoutable infection charbonneuse, le bacille du rouget du porc, le microbe en forme de 8 du choléra des poules, et les bactéries diverses de la septicémie sous toutes ses formes.

Le microbe de la rage n'a pas encore révélé sa présence au microscope, et peut-être ne se laissera-t-il jamais voir en raison de sa taille trop exigüe. Son existence toutefois ne paraît pas contestable, et l'on peut de l'analogie

des effets remonter à l'analogie des causes. Quand on inocule à un chien du virus rabique gros comme la pointe d'une aiguille, la rage se manifeste après une période d'incubation plus ou moins longue. Le corps de ce chien renferme alors assez de virus pour contagionner des millions de ses semblables. Or, les venins et les alcaloïdes, qui en petite quantité agissent puissamment, se détruisent en produisant leur effet et ne se multiplient pas. Nous sommes donc en présence d'un microbe qui va se multipliant de plus en plus, et par là même acquérant une virulence plus énergique.

Quant à l'homme, on peut dire que les microbes de toutes parts l'attaquent, et chaque jour la science découvre quelque nouvel ennemi de ce roi de la création. Il est menacé par le microbe de l'érysipèle *streptococcus erysipelatus*, par le microbe de la pneumonie *pneumococcus*, par le bacille de la typhoïde, par celui du choléra, *bacillus komma*, par la bactérie tuberculeuse, par les innombrables microcoques *micrococcus* des fièvres éruptives, du croup et de la coqueluche, de la malaria et de l'infection paludéenne. Nous arrêtons là cette nomenclature sinistre. Elle suffit pour nous convaincre que notre royauté en ce monde est un pouvoir bien disputé, et que devant les petits toute force peut devenir faiblesse. Ce qui peut au moins nous consoler un peu, c'est que nous savons d'où vient l'attaque. Il nous reste à voir ce qu'on peut faire, et ce qu'on a déjà fait pour assurer la défense.

H^{te} MARTIN.

QUESTIONS ACTUELLES

D'EXÉGÈSE ET D'APOLOGIE BIBLIQUE

(3^e article.)

LES OBJECTIONS CONTRE L'ORIGINE MOSAÏQUE DU PENTATEUQUE

Les arguments contre l'authenticité des livres de Moïse, d'après les rationalistes eux-mêmes, se divisent en deux grandes classes : les uns appartiennent à la « critique *littéraire* », les autres à la « critique *historique* ». Les premiers, qui se tirent de la langue, du style, du mode de composition et des autres particularités *littéraires* des livres mosaïques, sont ceux qu'on s'était le plus appliqué à faire valoir jusqu'à nos jours. Les patrons du système le plus récent et le plus radical, MM. E. Reuss et Renan en France, Graf, Wellhausen, Stade en Allemagne, Kucnen en Hollande, W. Robertson Smith en Angleterre, sans abandonner entièrement cette sorte de « preuves », les déclarent « moins importantes » et prétendent s'appuyer de préférence sur l'*histoire*.

Donc, nous parcourrons plus rapidement les objections du premier genre. Depuis longtemps, d'ailleurs, elles ont été discutées à fond. Et il est permis de penser que, si les rationalistes d'aujourd'hui en font assez bon marché, c'est (quoiqu'ils n'aient pas assez de loyauté pour le dire) qu'ils sentent bien que les réponses des défenseurs de la tradition ont porté coup.

I

Nous commençons par les objections tirées de la *forme* des écrits mosaïques.

Inutile de réfuter cette assertion, souvent répétée par les anciens rationalistes, mais abandonnée par ceux d'aujourd'hui comme impossible à défendre, à savoir que Moïse n'a pu rédiger le Pentateuque, parce que l'*écriture*, du moins

l'écriture alphabétique, n'était pas inventée de son temps. Et si M. E. Reuss demande encore où le chef hébreu a pu prendre l'alphabet, lui « qui n'a jamais été en relation avec les Phéniciens¹ », cette question est une preuve, entre plusieurs autres, du peu de connaissance qu'a ce savant professeur de théologie protestante des découvertes depuis longtemps faites par l'égyptologie. M. Renan, plus avisé, reconnaît comme une « hypothèse vraisemblable », que « l'écriture alphabétique aurait été créée en Égypte vers le temps des Hyksos », c'est-à-dire bien avant l'époque de Moïse². En effet, il est admis que l'alphabet phénicien, qui est dérivé, partiellement du moins, des caractères égyptiens, a été inventé, selon toute apparence, soit par les scribes au service des rois Hyksos ou pasteurs, soit par les marchands ou colons phéniciens, qu'on rencontre dans la basse Égypte, surtout vers le littoral de la Méditerranée et les frontières de la Palestine, longtemps avant l'arrivée des Abrahamides³.

Il n'y a pas davantage à s'arrêter à cette autre difficulté de M. Reuss, adoptée par M. Renan, qu'il n'est pas probable que le commun des Israélites ait su lire, et qu'ainsi le grand travail littéraire attribué à leur législateur ne pouvait avoir aucun but ni aucune raison d'être. Pour que la mise par écrit de toute la loi eût le résultat voulu, il n'était nullement nécessaire, comme le supposent les nouveaux critiques, que la majorité des Israélites fût en état de la lire. C'est pour les prêtres et les chefs d'Israël que Moïse a directement écrit, comme l'indique le texte déjà cité du Deutéronome (xxxI, 24) ; à eux ensuite de faire connaître cet écrit au peuple, suivant ses besoins, et spécialement par la lecture publique prescrite pour les réunions générales d'Israël. Cela suppose donc que les prêtres et les chefs, ou du moins un certain nombre d'entre eux, savaient lire : chose, assurément, qui n'a rien d'incroyable⁴.

1. E. Reuss, *l'Histoire sainte et la Loi*, t. I^{er}, p. 114.

2. E. Renan, *Les Origines de la Loi*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} mars 1886, p. 13 ; *Histoire du peuple d'Israël*, I (1887), p. 134 suiv.

3. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, par MM. Daremberg et Saglio, art. *Alphabet* (par Fr. Lenormant).

4. Les chefs officiels des Israélites en Égypte (Israélites eux-mêmes,

Les caractères de la *langue* du Pentateuque paraissent former une difficulté plus sérieuse contre son origine mosaïque. L'hébreu de ces livres ne diffère presque point, assure-t-on, de celui des écrits bibliques qui auraient été composés sept cents ou mille ans plus tard, suivant la tradition. Or, il n'est pas possible que la langue d'Israël soit restée presque invariable durant une si longue période. Il faut donc que la rédaction du Pentateuque appartienne elle-même à une époque beaucoup plus tardive que ne le prétend l'exégèse orthodoxe. On confirme l'objection par des séries de mots et de formules qui n'apparaissent, en dehors des cinq livres dits de Moïse, que dans les parties les plus récentes de la Bible hébraïque.

A cela les exégètes croyants ont répondu, d'abord, qu'en effet la langue hébraïque écrite paraît avoir peu varié pendant les dix ou onze siècles où se rangent les monuments bibliques parvenus jusqu'à nous. Ce fait semble très extraordinaire en regard de ce qui se passe pour nos langues d'Europe ; mais il ne l'est point dans le domaine des langues d'Asie, et surtout du groupe sémitique dont l'hébreu fait partie. Les arabisants remarquent que l'arabe littéraire est demeuré presque identique chez les écrivains qui se sont succédé depuis Mahomet durant plus de mille années. On a fait des observations analogues sur les antiques littératures de la Chaldée, de l'Égypte et de la Chine.

Du reste, la fixité relative de certaines langues *écrites* s'explique non seulement comme conséquence naturelle des caractères qui leur sont propres, mais encore par le prestige de certains ouvrages et l'influence qu'ils exercent sur toute la

d'après *Exod.*, v, 14 suiv.) sont appelés *shoterim*, « scribes », qualification bien en harmonie avec les usages de l'Égypte, où tous les fonctionnaires étaient nécessairement des « scribes ». Rien n'empêche de l'entendre à la lettre. Observons en passant combien il était naturel que Moïse rédigeât par écrit les traditions et les lois fondamentales de sa nation, ne fût-ce que pour leur assurer ce prestige supérieur dont jouissait la parole *écrite* chez tous les peuples antiques, notamment chez ceux avec qui les Israélites avaient eu les rapports les plus intimes (Chaldéo-Babyloniens, Égyptiens, Phéniciens).

littérature d'une nation. C'est ainsi que la langue du Coran est devenue celle de presque tous les écrivains musulmans, parce que tous se sont étudiés à reproduire le type de langage de leur fameux prédécesseur. La langue du premier chef-d'œuvre de la littérature hébraïque a pu de même se perpétuer dans les productions postérieures grâce à l'imitation réfléchie. D'ailleurs, les écrivains hébreux, se nourrissant assidûment de la lecture du Pentateuque, comme le montrent leurs allusions fréquentes, il était impossible que leur langage ne prît pas, même inconsciemment, l'empreinte, la couleur du langage de Moïse.

Il faut ajouter que, si la langue du Pentateuque, en général, ne diffère pas très sensiblement de celle des livres postérieurs, elle n'en offre pas moins des termes et des acceptions de mots qui ne se rencontrent plus ailleurs, pas même dans le livre de Josué, que les nouveaux critiques rattachent aux écrits mosaïques, pour compléter ce qu'ils appellent l'Hexateuque. Ces locutions caractéristiques sont comme des colonnes antiques qui s'élèvent au-dessus du niveau uniforme de la littérature hébraïque, pour attester d'une manière irrécusable la longue avance d'âge que le Pentateuque a sur tous les monuments suivants. D'autre part, ce qui n'est pas moins décisif, bien des termes usuels, qui sont d'un emploi commun et très fréquent dans ces autres monuments, sont absolument absents du Pentateuque ou ne s'y rencontrent que très rarement¹.

Enfin, depuis que les études assyro-babyloniennes et les découvertes de nouvelles inscriptions phéniciennes, araméennes, sabéennes, etc., ont élargi les horizons de la philologie sémitique, on s'aperçoit de jour en jour que beaucoup d'expressions de la langue mosaïque, auxquelles les exégètes rationalistes assignaient une origine récente, remontent en réalité aux époques les plus anciennes. De

1. La question de la langue du Pentateuque a déjà été bien traitée par B. Welte, *Nachmosaisches im Pentateuch* (1841), liv. I^{er}, ch. 1^{er}. Les principaux archaïsmes du Pentateuque sont relevés dans Vigouroux, *les Livres saints et la critique rationaliste*, t. III, p. 123 suiv., où l'on voit aussi qu'ils se trouvent indistinctement dans les passages que les critiques incrédules attribuent à des auteurs différents.

là, comme nous l'avons déjà dit, tel critique fameux ne peut s'empêcher de proclamer lui-même qu'en cette matière ses collègues ont singulièrement abusé de la simplicité des profanes, en façonnant la chronologie du langage hébreu suivant leurs convenances, « comme un nez de cire ».

Si, après tout cela, il reste quelque chose de l'objection, voici une remarque qui achève de la détruire. Il est très possible que le Pentateuque renferme des locutions, des formes grammaticales, des tournures dont l'origine est postérieure de plusieurs siècles à Moïse, sans que la cause de la tradition en soit compromise le moins du monde. En effet, rien ne nous interdit d'admettre, ce qui est d'ailleurs vraisemblable, que les livres mosaïques ont été retouchés, refondus plus ou moins quant à la langue, soit lors de la recension faite par Esdras, soit encore à d'autres époques. Nous n'oserions affirmer d'ores et déjà, avec un savant exégète catholique d'Allemagne, que « certainement le Pentateuque ne subsiste plus que sous une forme rajeunie du temps de David¹ ». Mais, du moins, une hypothèse de ce genre est parfaitement conciliable avec l'authenticité des écrits mosaïques, telle que l'Église l'entend. Comme on l'a vu dans l'article précédent, cette authenticité ne présuppose et ne garantit que l'intégrité *substantielle* de l'œuvre du législateur hébreu. Et pareille intégrité a pu sans peine subsister avec des rajeunissements successifs, plus ou moins étendus, quant à la langue. De tout temps on a vu des éditeurs s'efforcer de renouveler la vogue d'un livre ancien ou de le mettre à la portée d'un plus nombreux public, en modifiant ou, suivant l'expression reçue, en rapprochant du parler de leur siècle des expressions et un style vieilliss; et cela souvent sans détriment pour l'ouvrage ni pour l'auteur. Il suffit de rappeler ce qui a été fait en France pour les œuvres de nos poètes du moyen âge, par exemple la *Chanson de Roland*, ou pour les pieux écrits de saint François de Sales.

A cette réponse les exégètes rationalistes, si faciles à admettre des « remaniements » dans la Bible, ne sauraient

1. F. Kaulen, *Kirchenlexicon* de Fribourg (2^e édit.), t. IV (1886), p. 98.

rien répliquer, et elle détruit par la base toute leur objection. Il va sans dire, d'après nos explications précédentes, que ces retouches, dont nous admettons la possibilité, ont toujours été surveillées par la Providence de Dieu, comme les autres opérations des copistes et des éditeurs par rapport aux textes bibliques, afin qu'elles n'entraînaient aucune altération *substantielle* de l'œuvre inspirée primitive.

II

Il n'est pas moins aisé de résoudre la difficulté tirée de certains termes usuels, qui sembleraient indiquer que l'auteur du Pentateuque a écrit *en Palestine*, et par conséquent ne peut être Moïse.

On cite notamment les formules *d'orientation* : comme *'eber hay-Yarden*, « au delà du Jourdain, » qui deux fois dans le Deutéronome désigne le pays situé à l'*Est*, c'est-à-dire, par rapport à l'écrivain du Deutéronome, *en deçà* du fleuve¹, puis encore *yam*, *yammâ* et *miyyam*, proprement « la mer; vers la mer, » pour dire l'*Occident*; et *negeb*, « la (terre) sèche, » ce qui est le nom de la Palestine méridionale, pour indiquer le *Sud*.

Écartons d'abord la première de ces locutions ; car il a été plus d'une fois établi qu'elle ne signifie pas exclusivement « au delà du Jourdain, » et qu'elle indique, suivant le contexte, tantôt un côté du fleuve, tantôt l'autre².

Quant aux expressions pour *Occident* et *Sud*, l'argumentation de M. Reuss est bien étrange. Elles n'ont pu naître, dit-il, qu'en Palestine ; donc « les Israélites » n'ont pu les employer « qu'après avoir eu des relations avec les Chananéens, » par conséquent après la conquête de Chanaan³. O logique rationaliste ! Admettons la prémisse ; ces formules représentent en effet l'orientation des habitants de la Palestine. Mais les Israélites, plus exactement les Abrahamides, ont passé deux cent quinze ans en Palestine, avant leur entrée en Égypte ; c'est assurément plus de temps qu'il n'était

1. *Deut.*, I, 1 ; III, 8.

2. J. P. P. Martin, *De l'origine du Pentateuque*, t. I^{er}, p. 286 suiv.

3. *L'Histoire sainte*, etc., I, p. 134.

nécessaire pour qu'ils pussent adopter la manière de s'orienter naturelle, en usage dans le pays, et pour que les formules qui l'exprimaient se fixassent dans leur langage. Rien n'oblige à penser qu'ils ont dû, en Égypte, remplacer par d'autres ces façons de parler consacrées par l'usage de la famille. A la vérité, dans la vallée du Nil, l'emploi de *yam*, « la mer » pour l'Ouest, « de *negeb* » pour le Sud, était en désaccord avec l'étymologie et l'acception primitive de ces noms. Mais il y avait longtemps qu'on les employait, dans leur sens géographique, en vertu de l'usage seul et sans penser à leur signification étymologique ou primitive. Les textes mêmes du Pentateuque qu'on objecte les font voir traités à peu près comme de simples prépositions, analogues à nos particules *chez* (du latin *casa*, « maison »), *lez* (par exemple dans Plessis-lez-Tours, du latin *latus*, « côté »), etc.

Quand donc M. Reuss prétend que l'auteur du Pentateuque, écrivant en Égypte ou dans la presqu'île du Sinaï, ne pouvait dire *negeb* pour *Sud*, puisque le pays de *Negeb* était au Nord pour lui, c'est là une argutie qui ne fait pas honneur au professeur rationaliste de l'université de Strasbourg. C'est comme si on soutenait qu'au temps où les Romains distinguaient une Gaule *cisalpine* et une Gaule *transalpine*, situées, la première au sud, la seconde au nord des Alpes, un auteur écrivant dans les Gaules ou en Germanie, au nord de ces montagnes, n'aurait pu appeler la Gaule *cisalpine* de son nom reçu, officiel, puisque pour lui elle était *transalpine*. Au reste, il suffit d'avoir la plus légère teinture de science étymologique pour savoir que, dans toutes les langues, les mots en viennent très souvent à représenter des choses fort différentes et même tout le contraire de ce qu'ils signifiaient à l'origine. Le dictionnaire de la langue hébraïque, en particulier, nous fournirait bien des exemples, si nous voulions nous attarder à la preuve de faits évidents.

La solution qui vient d'être exposée met aussi à néant une autre objection de même genre, que M. Reuss présente comme « plus décisive » encore contre la rédaction mosaïque du Pentateuque. Il s'agit de l'emploi des mots *baït*, *sha'ar*, *lehm*, pour signifier « famille », « habitation », « nourriture » en

général. Le sens primitif, étymologique de ces expressions est « maison », par opposition à la tente des nomades ; « porte », « pain ». Or, ainsi argumente le critique rationaliste, ce sens primitif spécial n'a pu être généralisé, comme il l'est déjà dans les livres dits de Moïse, que par une population qui habitait des *maisons* et dans des lieux fermés de *portes* ; enfin, une population, qui avait le *pain* pour « base de sa nourriture, » ce qui suppose qu'elle cultivait la terre. Donc, les livres attribués à Moïse n'ont pu être rédigés qu'à une époque où Israël était devenu un peuple sédentaire, agricole ; ce qu'il n'est devenu qu'après la conquête de la Terre promise¹.

Il y a là deux paralogismes. Le premier est le même que dans l'objection précédente. M. Reuss oublie toujours le séjour de plus de deux cents ans que les Abrahamides ont fait en Palestine, avant leur émigration en Égypte. Si, comme il est très possible, la langue d'Abraham et de sa famille différait encore de la langue de Chanaan lors de leur première arrivée dans ce pays, il est certain au moins que cette différence s'effaça presque entièrement durant ces deux siècles de relations avec les Chananéens². Aussi, supposons que les Abrahamides n'aient pas eu primitivement, dans leur idiome particulier, cet emploi de *baït*, *sha'ar*, *lehm*, pour les significations « famille », « habitation », « nourriture », il est de toute vraisemblance qu'ils l'ont au moins rencontré chez les Chananéens, qui eux étaient bien sédentaires et agricoles, et qu'ils l'ont adopté, comme les formules d'orientation dont nous parlions plus haut, longtemps avant leur départ pour la terre de Misraïm. Il n'est donc pas étonnant qu'on retrouve aussi cet usage dans la langue de Moïse.

Mais, les raisonnements de M. Reuss ont encore un autre

1. *L'Histoire sainte*, etc., I, p. 133.

2. L'identité de l'hébreu biblique avec l'ancienne langue chananéenne est prouvée par les *noms de lieux* du pays de Chanaan, qu'on trouve dans les inscriptions égyptiennes antérieures à l'Exode. F. E. de Rougé, *Sur la liste des peuples vaincus par Toutmès III* (dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1861, p. 220-230, et la *Revue archéologique*, 1861) ; A. Mariette, *Listes géographiques des pylônes de Karnak*, 1875, p. 10.

défaut. Il suppose gratuitement, ou plutôt contre le témoignage positif des faits, que les Israélites, à l'époque de Moïse, étaient de simples *nomades*. Pour se convaincre de la fausseté de cette hypothèse, on n'a qu'à lire avec attention le chapitre XII de l'Exode, où est racontée la dernière nuit qu'Israël passa en Égypte. On y voit en effet très clairement que ce peuple habitait dans des « maisons » (*baït, bâtim*), groupées ensemble, et dans le proche voisinage des Égyptiens essentiellement sédentaires; c'est-à-dire que, très probablement, les descendants de Jacob résidaient pour la plupart dans des villes et des villages. Du moins, M. Reuss affirme tout le premier que ces faits sont en pleine contradiction avec la qualité de *nomades*, qu'ailleurs la Bible (telle qu'il l'interprète faussement) attribuerait aux Israélites avant la conquête de Chanaan.

III

Passons aux objections tirées du *fond* ou du contenu du Pentateuque.

M. Reuss voit un anachronisme flagrant et, par suite, une preuve évidente contre l'origine mosaïque de la législation du Pentateuque, dans toute une série de lois, qui ne conviennent, dit-il, qu'à un peuple essentiellement sédentaire et agriculteur, à un peuple vivant dans des villes, et même des villes fortifiées¹.

Il faut faire remarquer ici la bonne foi avec laquelle procède le professeur rationaliste, dans ses efforts pour convaincre d'erreur les croyances traditionnelles. Plusieurs des lois dont il s'agit sont données par Moïse dans la prévision, absolument certaine chez lui, de l'établissement d'Israël dans le pays de Chanaan, et elles ne sont imposées que pour le temps qui suivra cet établissement. Le législateur en avertit lui-même expressément, en commençant ses prescriptions par ces mots : *Quand vous serez entrés dans la terre que je vous donnerai, — dans la terre de Chanaan*. Tel est le cas, par exemple, pour les lois où, comme s'exprime

1. Reuss, *L'Histoire sainte*, I, p. 120.

M. Reuss, « le législateur se préoccupe des moyens d'assurer à chaque famille la conservation de son patrimoine, et d'empêcher l'agglomération des biens ruraux dans la main des riches accapareurs » (*Lévit.* xxv), et celles où « il est question de murs salpêtrés et de maisons attaquées par le champignon, comme d'une chose connue et fréquente » (*Lévit.* xiv, 33). Le critique ne dit rien de la clause qui laisse l'obligation de ces lois en suspens, jusqu'après la conquête qui attachera définitivement les Israélites au sol de Chanaan. Il avait seulement écrit un peu plus haut, comme pour prévenir les reproches des lecteurs qui, par hasard, s'apercevraient de l'escamotage de cette clause capitale : « Jamais un législateur sensé n'a prescrit des choses absolument étrangères aux habitudes domestiques et au genre de vie de ceux qui devaient les observer, et matériellement inexécutables dans leur situation actuelle. Ce sont les mœurs qui font les lois, ou du moins l'expérience¹... » Cette dernière sentence est d'or; mais, encore une fois, M. Reuss oublie que le séjour d'Israël en Égypte, et même le séjour antérieur en Chanaan, lui avait déjà donné quelque « expérience » des pratiques et des institutions qui conviennent à une population « sédentaire ».

Le professeur protestant de Strasbourg insiste particulièrement sur la loi du sabbat : citons-le donc pour qu'on voie bien à quel point son argumentation est intelligente et loyale. Cette loi, écrit-il², « se borne à prescrire la cessation absolue du travail... Or de quel travail peut-il être question ici?... C'est le travail rural (*Exod.* xxxiv, 21); c'est en général le travail manuel et pénible (*Deut.* v, 15). La loi du sabbat, telle qu'elle est formulée dans le Décalogue, dans ce petit code primordial, et ailleurs, s'adresse à un peuple agriculteur qui, pour vivre, est obligé de s'adonner à une rude besogne sur un sol plus ou moins ingrat, et qui s'associe à cet effet les bêtes à cornes et les ânes. Le pâtre ne connaît pas le sabbat dans ce sens-là... Son bétail a besoin de surveillance, et doit être conduit à l'abreuvoir un jour

1. *L'Histoire sainte*, I, p. 119.

2. *Id.*, p. 121-122.

comme l'autre; son genre d'occupation est le même tout le long de l'année. La prescription du repos absolu ne date pas de l'époque où les Israélites étaient nomades ».

A cela nous répondons : 1^o Que la loi du sabbat n'est portée dans toute son étendue que *pour l'avenir*, pour le temps où Israël, mis en possession de la terre promise, sera un peuple principalement agriculteur. Cela ressort clairement du chapitre même de l'Exode qu'allègue M. Reuss. Tout ce chapitre est, comme le dit l'Écriture, un *pacte*, une sorte de contrat synallagmatique entre Dieu et le peuple élu : contrat où Dieu s'engage d'abord à opérer en faveur de ce peuple des merveilles qu'on n'a jamais vues, à refouler devant lui les plus puissantes tribus de Chanaan ; mais où il exige qu'en retour Israël détruise l'idolâtrie dans ce pays, et y rende désormais au vrai Dieu un culte dont le sabbat doit former un des éléments essentiels.

2^o Quoique, d'après ce qu'on vient de lire, la loi du « repos absolu », dans toute son amplitude, et spécialement quant à l'interdiction du « travail rural », ne fût faite que pour l'avenir et pour la terre promise, elle ne laissait pas d'avoir une application pratique, même durant le séjour au désert. Il faut que M. Reuss ne soit jamais sorti de l'enclos du séminaire protestant ou des murs de la bonne ville de Strasbourg, pour s'imaginer que les occupations des pères soient aussi simples et uniformément urgentes qu'il le suppose, de manière qu'il ne puisse être question pour eux d'un repos du sabbat. Cependant le fait raconté au chapitre xv des *Nombres*, de l'Israélite qui avait ramassé du bois le jour du sabbat et qui pour ce péché fut condamné à mort, eût dû l'éclairer un peu sur ce sujet.

IV

Il est impossible, dit-on encore, de concilier l'origine mosaïque de l'Exode et des livres suivants avec les lacunes considérables qu'ils offrent, dans l'histoire d'Israël qu'ils sont censés donner, aussi bien que dans la législation qui les remplit en grande partie.

En effet, en ce qui concerne d'abord l'histoire, tandis que

les moindres incidents de la vie des patriarches ont été copieusement relatés dans la Genèse, le séjour de leur descendance en Égypte, depuis la mort de Joseph jusqu'à la persécution commencée probablement par Ramsès II, c'est-à-dire une période comprenant au moins deux et peut-être quatre siècles, reçoit à peine deux lignes, et tout se réduit à nous apprendre que les enfants d'Israël s'étaient grandement multipliés (*Exod.*, 1, 7).

Des événements politiques si graves qui s'étaient passés dans le même temps, et en particulier du renversement de la domination des Pasteurs, dont Joseph avait été le ministre et qui avaient reçu la famille de Jacob dans le pays de Gessen, l'auteur ne dit pas un mot. Ce serait la preuve bien claire, au sentiment des critiques rationalistes, que sur tout cela cet auteur n'avait point d'informations précises, et, par suite, qu'on ne peut voir en lui un homme qui aurait vécu de longues années en Égypte, voire à la cour des Pharaons, vers la fin du séjour d'Israël en cette contrée.

Il ne leur paraît pas moins impossible d'attribuer la relation des quarante années de *pèrègrination* dans le désert de Sinàï à un témoin oculaire, et même acteur principal des événements, comme l'aurait été Moïse. En effet, cette relation ne se rapporte en réalité qu'à la première et à une partie de la seconde et de la dernière des quarante années; elle est complètement muette sur l'intervalle ¹.

Ces difficultés, comme beaucoup d'autres, ont leur source dans une conception fautive du but que Moïse a dû se proposer en rédigeant le Pentateuque. Les critiques rationalistes supposent constamment que Moïse a dû vouloir composer une histoire complète de son peuple. Rien n'est moins justifié que cette hypothèse.

Le libérateur et le législateur d'Israël ne pouvait avoir, en écrivant, qu'un but tout pratique; tous ses efforts devaient tendre à adapter son ouvrage le mieux possible aux besoins du peuple, dont il avait entrepris surtout l'éducation et l'organisation religieuse. Ce but ne pouvait être que celui qu'indique le Deutéronome (xxxv), dans le passage déjà plus d'une

1. Reuss, *L'Histoire sainte*, I, p. 69, 92, 126.

fois rappelé : à savoir, de conserver et de fixer, pour la mémoire et pour l'instruction perpétuelle des Israélites, les leçons qu'ils avaient reçues jusque-là, tant par la voix du prophète dont Dieu s'était servi pour leur transmettre ou leur renouveler ses révélations, ses promesses et ses prescriptions, que par les merveilles qu'il avait plu au même Dieu d'opérer en garantie de ces révélations et de ces promesses. D'après cela, l'histoire même d'Israël et, à bien plus forte raison, l'histoire des nations étrangères n'entraîne dans le plan de Moïse qu'autant qu'il pouvait être utile à son but essentiellement religieux. Par le fait, l'ensemble et les détails des cinq premiers livres de la Bible tendent manifestement à cette seule fin, de montrer ce que Dieu a fait pour la famille, puis le peuple élus, et ce qu'il a demandé d'eux en retour.

Il n'est donc pas étonnant que les révolutions politiques de l'Égypte n'aient aucune place dans les récits du Pentateuque : elles n'avaient rien à faire avec le but de cet écrit. Et si l'auteur nous apprend peu de chose sur un si grand nombre d'années de l'histoire d'Israël, c'est qu'apparemment ces années ne lui fournissaient pas d'autres faits qui pussent servir à son dessein.

Bien plus, peut-être, ce dessein lui commandait-il d'être bref. Par exemple, pour ce qui concerne le séjour des Israélites en Égypte, avant la persécution de Ramsès II, il était tout naturel que Moïse, si désireux de tourner toutes les aspirations et toutes les forces de son peuple vers la « Terre promise », passât le plus rapidement possible sur cette période, dont les félicités grossières n'étaient que trop présentes au souvenir des émigrants¹.

On pourrait justifier le silence de Moïse sur les autres points par des raisons analogues, et montrer ainsi que ces omissions confirment l'authenticité du Pentateuque, bien loin de l'ébranler. Mais la difficulté mérite-t-elle ces développements ? Les critiques rationalistes devraient d'abord prouver que le but de Moïse exigeait rigoureusement tous ces détails qui manquent dans le Pentateuque : or, cela ils le

1. *Exod.*, xvi, 3 : *Numer.*, xi, 5.

supposent ; mais ils n'ont pas même essayé de le démontrer ; et ils ne sauraient le faire ¹.

Pour terminer, rappelons seulement ce que d'autres ont établi avec une abondance de documents : à savoir, que l'historien du peuple élu, tout en poursuivant son but spécialement religieux et national, ne laisse pas de semer dans ses récits un grand nombre de renseignements se rapportant à l'archéologie et à l'histoire générales ; et que l'exactitude de ces renseignements, contestée jadis à grand renfort d'érudition apparente par les critiques rationalistes, est confirmée avec éclat par les découvertes de l'égyptologie, de l'assyriologie et de l'archéologie orientale ; sur aucun point, l'écrivain hébreu n'a été convaincu d'erreur. Cette exactitude est telle que les adversaires de l'antiquité du Pentateuque n'en ont encore pu trouver aucune explication raisonnable dans leur système ².

Cela seul ne devrait-il pas amener tout homme de bonne foi à conclure que les omissions reprochées à l'auteur biblique ne peuvent qu'être intentionnelles, voulues, l'effet d'un plan et non de l'ignorance ?

Quelques mots suffiront pour répondre à l'objection tirée des lacunes en matière de *lois*. La principale de ces lacunes concernerait l'*organisation politique*. M. Reuss, après avoir constaté qu'il n'y a pas la « moindre trace » de pareille organisation dans le Pentateuque, affirme que Moïse, s'il

1. M. l'abbé Vigouroux démontre l'authenticité du Pentateuque, d'une manière très ingénieuse et très savante, par le but de l'auteur et le plan qu'il a suivi (*les Livres saints et la critique*, t. III, liv. 1^{er}, ch. 1^{er}). Il la démontre notamment par les *lacunes* (o. c., p. 47, 57, 577). Voir aussi M. l'abbé Martin (o. c., p. 272).

2. Voir l'ouvrage de M. Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes* M. R. Stuart Poole, savant orientaliste anglais, ayant développé cette même preuve dans *The Contemporary Review* (septembre 1887), un des principaux exégètes rationalistes d'Angleterre, M. W. Robertson Smith, a essayé d'y répondre (dans la même Revue, octobre 1887), en soutenant que le Pentateuque ne supposait pas, dans son auteur, une connaissance de l'Égypte plus intime que celle que pouvait avoir un Israélite du temps des rois : assertion certainement réfutée à l'avance par les faits qu'invoquent MM. Vigouroux et Stuart Poole. (Cf. aussi Stuart Poole, *Ancient Egypt*, dans *The Contemp. Rev.*, mars 1879, p. 749 suiv.).

était l'auteur de la législation contenue dans ce recueil, n'aurait pas manqué d'y joindre une « charte politique », constituant « les pères de Gosen » en « état, avec un gouvernement central, et un système de fonctionnaires capables de tenir la main à la conservation de l'ordre établi ¹ ».

Voilà ce qui s'appelle juger les choses antiques d'après les idées modernes. M. Reuss, paraît-il, ne conçoit pas d'ordre public stable, ni d'observation des lois, dans une nation dont tous les mouvements ne seraient pas réglés par les mille rouages du fonctionnarisme, sous l'impulsion suprême et uniforme des bureaux ministériels. Assurément cette idée prussienne n'est jamais entrée dans l'esprit du libérateur des Hébreux. Il ne s'est guère préoccupé que de la stabilité des institutions *religieuses*, quant à la doctrine et quant au culte. C'était le point important, pour que le peuple élu ne cessât pas de répondre aux desseins de Dieu et ne compromit point ses destinées providentielles. Moïse y a pourvu principalement par la forte organisation de la tribu sacerdotale et par les lois relatives à l'unité du sanctuaire et aux fêtes périodiques.

Pour ce qui est des institutions politiques, il les a laissées à peu près en l'état où il les a trouvées. Cet état n'était nullement celui de l'anarchie, comme paraît le supposer M. Reuss, halluciné par son rêve des Israélites « nomades », c'est-à-dire demi-sauvages et barbares. Il y a plus d'un moyen terme entre l'anarchie et le régime centralisateur, si cher à M. Reuss ; et l'on est stupéfait de lire que « l'Orient n'a jamais connu le gouvernement que sous la forme monarchique et despotique ». Le docte professeur n'a-t-il jamais entendu parler de l'organisation des tribus arabes ? C'est précisément à cette organisation particulière que ressemblait beaucoup celle des tribus d'Israël : le gouvernement y est essentiellement *patriarcal*, c'est-à-dire que la direction est donnée à tous les individus, non par des fonctionnaires, mais par leurs supérieurs naturels, par les chefs des familles, subordonnés eux-mêmes, mais par un lien peu rigide, aux chefs de tribus, héritiers et, pour ainsi dire, incarnation continue de l'ancêtre commun à tous.

1. *L'Histoire sainte*. I, p. 115 suiv.

Cette organisation n'est peut-être pas la plus parfaite possible; mais elle est appropriée aux conditions d'une société qui commence. Assurément, elle a suffi aux Israélites dans leur période de formation comme peuple, en Égypte, dans le désert et même dans les premiers temps de leur établissement en Chanaan. Néanmoins, elle allait devenir bientôt insuffisante : aussi Moïse ne leur a-t-il point interdit de donner à leur organisme social les modifications que demanderaient de nouvelles conditions d'existence; mais il n'a pas jugé utile de les leur prescrire d'avance, jugeant que l'expérience est la meilleure conseillère surtout en matière de *constitution politique*. Il s'est contenté d'indiquer ou plutôt d'insinuer la voie naturelle, dans ses avis pour le *roi* (*Deuter. xvii*)¹.

V

Nous avons dit que dans plusieurs passages secondaires du Pentateuque les anciens exégètes catholiques eux-mêmes n'hésitaient pas à reconnaître une main différente de celle de Moïse, et qu'ils les regardaient comme ajoutés à la rédaction primitive par quelque éditeur juif. Ces additions, très peu nombreuses, et qui ne sont que des éclaircissements au texte mosaïque, n'arrivent, ni par leur étendue ni par leur contenu, à former une partie tant soit peu considérable du livre sacré; elles ne sauraient, par suite, faire aucun tort sérieux à son authenticité. Les modernes disséqueurs du Pentateuque sont allés plus loin et, si on les en croyait, ils auraient singulièrement accru la série des textes qui trahissent un auteur plus récent que Moïse. Mais il faut beaucoup en rabattre.

Remarquons d'abord, qu'il ne s'agit toujours que de petites phrases, relatives à des détails accessoires, surtout d'histoire et de géographie; sans lien nécessaire avec l'ensemble du

1. Bien entendu, les critiques rationalistes nient l'origine mosaïque de ce morceau; ils y trouvent de claires allusions à Salomon (Reuss, o. c., p. 118). Cependant, la *défense* faite au *roi de ramener le peuple en Égypte* (*Deut.*, xvii, 16) n'a certainement pu être imaginée par aucun auteur ni du temps de Salomon, ni des périodes suivantes. Quel but aurait cette fiction à pareille époque? Elle se comprend bien, au contraire, peu après l'exode.

livre, elles ressemblent tout à fait à des gloses ou à des notes marginales. Les défenseurs de la tradition ont montré avec évidence que presque tous ces textes peuvent parfaitement avoir été écrits par Moïse ¹. S'il en reste quelques-uns où il y ait doute fondé, rien n'empêche de les classer avec ces interpolations sans conséquence que les exégètes les plus orthodoxes admettent dans la Bible. Quand les critiques rationalistes osent apporter de pareils faits comme preuve que le Pentateuque a été rédigé longtemps après Moïse, ils montrent par là clairement combien ils sont à court d'objections vraiment sérieuses contre la vérité traditionnelle.

Nous ne discuterons pas ici les objections qui s'appuient sur les *répétitions*, les *contradictions*, les *impossibilités* de tout genre que les exégètes rationalistes prétendent trouver dans le Pentateuque. Ces difficultés sont, pour la plupart, faciles à résoudre, car elles n'existent, en général, que dans les interprétations fausses ou contestables par lesquelles on dénature le texte sacré; mais elles remplissent des volumes chez nos adversaires, et il faudrait des volumes pour les réfuter une à une; d'ailleurs, ce travail fastidieux a été fait, et bien fait, dans les ouvrages spéciaux d'apologie et surtout dans les commentaires bibliques². Nous nous occuperons nous-même des principales d'entre ces difficultés, dans des études ultérieures. Il faut remarquer, en effet, que ces objections, bien qu'on les tourne contre l'*authenticité* des livres mosaïques, n'attaquent directement que leur *unité* et leur *autorité historique*: ces deux derniers caractères, nous les revendiquons pour l'œuvre de Moïse, mais ils ne sont pas nécessairement liés avec l'*authenticité*, que nous défendons aujourd'hui. Aussi M. Reuss avoue lui-même que cette masse

1. Welte, *Nachmosaisches*, etc., p. 48 suiv., 162 suiv.; P. Cornely, *Introductio specialis in historicos V. T. libros* (1887), p. 83 suiv.

2. Voir surtout Welte (o. c., p. 100-154); Dr W. Smith (aujourd'hui archevêque catholique d'Édimbourg), *The book of Moses or the Pentateuch in its authorship* (Londres, 1868), t. 1^{er}; les auteurs d'*Introductions bibliques*, comme MM. Vigouroux (*Manuel biblique*, I-II; *Les Liv. et la crit.*, III, p. 573), Ubaldi, Zschokke (*Historia revelationis A. T.*), Kaulen, Cornely, etc.; et parmi les protestants, Hengstenberg (*Die Authentie des Pentateuchs*), J. J. S. Perowne (dans le *Dictionary of the Bible* de Smith, sub v. *Pentateuch*).

de « contradictions » qu'il fait témoigner contre l'origine mosaïque du Pentateuque forme cependant la partie « la moins importante », c'est-à-dire la plus faible de son réquisitoire. La vérité est qu'elles ne prouvent rien du tout.

JOS. BRUCKER.

(La fin au prochain numéro.)

M. LE COMTE A. DE MUN

ORATEUR

D'APRÈS LES TROIS PREMIERS VOLUMES DE SES DISCOURS¹

Au mois d'octobre dernier, M. le comte A. de Mun présentait à Léon XIII, comme un vrai cadeau de Jubilé, le pèlerinage des Cercles catholiques, qui comptait deux mille patrons et ouvriers, venus à Rome de tous les points de la France : il offre aujourd'hui à ses amis de France les trois premiers volumes de ses Discours. Voilà son œuvre, voici ses œuvres. Dans ces quatre cent soixante Cercles catholiques et dans ces soixante-douze conférences, discours et allocutions, se résument dix-sept ans de foi, de patriotisme, de luttes, de conquêtes ; ou, comme l'écrivait l'autre jour M. J. Cornély, une « épopée de dix-sept ans² ».

Entre les Cercles et ce nouveau monument d'éloquence française, il y a, chacun le sait, un lien très évident et très intime : celui, si j'ose dire, de cause à effet. C'est en se dévouant aux ouvriers que le jeune lieutenant au 3^e régiment de chasseurs se sentit et se révéla orateur ; et c'est par la puissance de sa parole très haute et très populaire qu'il a réuni et groupé, d'un bout à l'autre de notre pays, ces soixante mille ouvriers chrétiens. Vraie croisade de la paix et du droit, de la religion et de la prospérité sociale, dont M. le comte de Mun a été le Pierre l'Ermite et le saint Bernard. L'éloquence a-t-elle obtenu, en notre siècle, depuis O'Connell, un triomphe plus beau et aussi durable ? A l'encontre de plusieurs autres, cet orateur agit comme il parle, et il agit quand il parle ; vrai maître en l'art de bien dire, sa parole crée ce qu'elle propose et consolide ce qu'elle a créé. Permettez-moi, dans un sujet si moderne, un vieux souvenir :

1. Paris, Poussielgue, 1888.

2. *Le Matin*, 25 mars 1888.

M. de Mun me semble réaliser l'orateur idéal, défini par l'orateur Cicéron, lequel traduit un vers d'Homère : *Oratorem verborum, actoremque rerum*¹. Aussi bien ai-je quelque regret d'avoir à séparer, pour cette étude, l'action sociale et l'éloquence de M. de Mun ; deux choses que Dieu a si bien unies et visiblement bénies. Mais je dois me borner. Notre Revue traitera prochainement des questions ouvrières, et tout ensemble des théories sociales sur lesquelles s'appuie ce véritable ami et défenseur, je devrais dire apôtre, du peuple. Au surplus, comme M. de Mun n'emploie son très loyal langage qu'à la traduction et affirmation de ses principes, ne suffit-il pas d'en louer l'affirmation, pour faire entendre la doctrine au moins dans ses grandes lignes ?

Tous les discours de M. de Mun n'ont pas été recueillis. Durant les premières années de son *apostolat*, on se laissait trop souvent aller au charme d'écouter et d'applaudir, sans prendre le souci vulgaire d'aposter des sténographes. Toutefois le premier des trois volumes renferme les plus importants discours touchant les questions sociales ; les deux autres, à peu près toutes les harangues politiques et parlementaires. Grâce à la sollicitude et aux soigneuses recherches de M. Ch. Geoffroy de Grandmaison, cette collection n'est pas seulement un magnifique monument oratoire ; elle forme en vérité une série de documents d'un haut intérêt, une histoire contemporaine de 1871 à 1888. Les notices sobres et précises placées en tête et à la fin de chaque discours retracent au lecteur les circonstances de temps, de lieu, de personnes, de sujet, et du succès obtenu ; le tout est heureusement entremêlé de lettres d'amis, tels que l'évêque de Poitiers, le comte de Chambord, Louis Veillot, etc. ; puis de quelques nouvelles citations qui éclairent le texte, et, d'une certaine façon, le complètent. M. Ch. Geoffroy de Grandmaison a droit à nos meilleurs remerciements. Le nom de cet habile éditeur fera désormais cortège à celui de M. A. de Mun orateur, comme les noms de son frère M. Robert de Mun, de son ami M. de la Tour du Pin Chambly, de M. Maurice Meignan, et tant d'autres s'associent au nom du créateur des Cercles.

1. *De Oratore*, III, 15.

Le plus ancien de ces collaborateurs est M. le comte de la Tour du Pin. Capitaine d'état-major en 1870, il avait rencontré M. de Mun sur le champ de bataille de Gravelotte : leur amitié devint plus intime encore pendant leur exil, à Metz d'abord, puis à Aix-la-Chapelle. Sur cette terre ennemie, mais catholique, tous deux cherchaient une distraction sérieuse à leur douleur de vaincus ; ils la trouvèrent dans les pensées de la foi, puis dans une lecture en commun de l'excellente brochure de M. Keller : *L'Encyclique du 8 décembre 1864 et les principes de 1789* ; ils trouvèrent plus qu'une distraction dans la visite de Cercles d'ouvriers allemands dirigés par un jésuite, le P. Eck. Le jésuite fut frappé de la générosité chrétienne des deux officiers français ; son zèle pour les pauvres et pour le peuple trouva un écho dans le cœur des deux amis. A partir de ce jour, les Cercles catholiques d'ouvriers français comptaient deux néophytes, ou si l'on veut, deux apôtres. — Il y a quatre ans, un jésuite était chargé par ses frères de remettre à M. de Mun le chapelet du P. Eck, et un bouquet de roses qui avaient fleuri sur sa tombe. Ces fleurs du souvenir signifiaient admiration et reconnaissance ; l'éloge que j'entends — car cette étude est un éloge — n'a pas un autre sens. Mais si quelques fleurs s'y mêlent, je les aurai toutes cueillies parmi les œuvres très vivantes que j'analyse.

La publication de ces œuvres vient, à notre humble avis, tout à propos et à l'heure voulue. L'heure où nous sommes en France est celle du plus merveilleux désarroi, fruit naturel de la Révolution, de plus en plus affolée, aveugle, haineuse et impie. Or, il n'y a pas dans ces trois volumes une page qui ne redise ce mot d'ordre : « Nous sommes la contre-révolution irréconciliable¹ ; » pas une syllabe qui ne déclare une guerre franche et ouverte à la « Révolution *satanique*² », à cet « esprit de négation qui repousse la doctrine », à cet « esprit d'orgueil qui repousse l'obéissance³ » ; qui, par conséquent repoussera toujours l'ordre, la paix, et l'union, sauf

1. T. I^{er}, p. 300. Chartres, 8 sept. 1878.

2. *Ibid.*, p. 93. Clôture de la troisième assemblée générale.

3. *Ibid.*, p. 96.

pour le crime. Tandis que la Révolution fait entendre tous les mois, voire tous les quinze jours, ses appels désespérés à la *concentration*, qu'elle essaye vainement de se renouer, comme le serpent coupé en deux et à la tête écrasée, voici un langage ferme et fier, et vibrant d'espoir, qui nous dit : « Il n'y a qu'un signe assez puissant pour nous rallier dans un effort commun, le signe de la croix¹. » A la veille de l'apothéose que la Révolution impuissante et honteuse tâchera de se décerner en 1889, écoutez : « A l'heure où tant d'autres cherchent déjà par quelle fête on proclamera la victoire de la Révolution, je vous invite à saluer ici, dans ce grand anniversaire, la renaissance de la société chrétienne.² » Audace, je l'accorde; mais le salut n'appartient-il pas aux audacieux? Les peureux gémissent et sont toujours victimes.

En face du luxe qui nous envahit, des plaisirs où presque tous se hâtent, d'une richesse factice dont l'Exposition va redoubler la fièvre, et de ce lâche nonchaloir où tant de courages s'endorment, ne vient-il pas à souhait cet avertissement, ce *sursum corda* : « La guerre est à nos portes, au seuil de notre vie facile, au seuil de nos jouissances, de notre élégance et de nos plaisirs; la guerre est pour demain³? » 89 n'est-il pas fatalement le prélude ou le vestibule de 93? Autant de discours, autant d'*actualités*, autant de coups de clairon qui sonnent la diane de l'énergie et de la victoire, et d'un avenir qui est à nous, si nous savons le vouloir, si nous osons le faire.

Pour qui étudie les caractères de l'éloquence chez M. de Mun, celui-là saute tout d'abord aux yeux; l'orateur est l'homme de la contre-révolution; et, par suite, il ne s'attarde jamais aux lamentations, au nénies désolées qui empêchaient la marche en avant. « J'aime trop mon pays pour ne pas m'attacher à l'espérance⁴. » Il espère, parce qu'il croit. Jamais, que je sache, orateur laïque ne s'est montré plus homme de foi, soit dans les réunions populaires, soit au

1. 7 mai 1882. *Clôture de la dixième assemblée générale*, etc.

2. 21 février 1886. *Clôture de la quatorzième assemblée générale*.

3. 7 mai 1882.

4. *Discours politiques*, 19 juin 1883.

Parlement : mais d'une foi entière et d'un catholicisme sans épithètes ; la où le catholicisme marche suivi d'une épithète, il joue le jeu de la Révolution : « Vous n'appartenez pas, écrivait M^{gr} le comte de Chambord à M. de Mun, à l'école tant de fois condamnée par Pie IX¹ ; » et partout, en présence de la Révolution *concentrée* dans la Chambre des députés, comme par devant ses chers ouvriers, M. de Mun se pose en *bon sergent de Jésus-Christ*² et de l'Église, et du Pape, et du *Syllabus* : « C'est le *Syllabus* que nous entendons prendre pour base de notre œuvre³. » Ni Berryer ni Montalembert n'eurent de plus belles hardiesses, et celle-là, l'ont-ils jamais eue ? M. de Mun s'est donné cette gloire singulière ; digne émule en cela du vaillant M. Chesnelong et du grand évêque d'Angers.

La première force de l'éloquence, c'est la conviction qui s'affirme, parce qu'elle est la voix de l'âme ; et M. de Mun, qui a soulevé tant d'enthousiasmes et éveillés tant de bravos, n'a jamais captivé plus victorieusement ses différents auditeurs qu'en proclamant sa croyance, et les certitudes qu'il y puise pour l'avenir : même pour l'avenir de la France humiliée et meurtrie. Dès 1872, il disait aux jeunes membres de ses premiers Cercles : « Si quelque ami... vient frapper à la porte de vos cercles, ouvrez-lui vos bras et montrez-lui le chemin de la chapelle ; car c'est aussi le chemin de l'Alsace⁴. » Je ne veux point médire ici de la Ligue des patriotes ; ce n'est ni l'occasion, ni ma pensée ; d'autant que la Ligue susdite est en assez mauvais prédicament : mais ces ligueurs, qui ne ressemblent guère à ceux de 1589, méditeraient avec profit sur cette stratégie ; c'est celle d'un brave et d'un habile.

Quand le comte de Mun découvrait de la sorte ses plans de revanche, il portait encore l'uniforme d'officier ; mais depuis treize ans qu'il l'a déposé, il est resté soldat par l'éloquence comme par le cœur : « J'ai retenu, disait-il en 1876,

1. 19 mai 1875. T. I^{er}, p. 85.

2. 2 mai 1887. Angers. T. I^{er}, p. 548.

3. 22 mai 1875. *Clôture de la troisième assemblée générale*.

4. 1^{er} décembre 1872. Lyon.

du métier des armes le cœur et la voix d'un soldat¹; » et il suffit de feuilleter ses volumes au hasard, pour entendre ce cœur battre et cette voix retentir. Au 10 décembre 1871, quelques mois après la guerre civile, il déclarait à ses ouvriers de Montmartre que son but était bien réellement une croisade; il n'a cessé de redire qu'il lui faut, non pas certes pour lui, mais pour Dieu, des soldats; que chacune de ses réunions ouvrières est un « régiment d'avant-garde dans l'armée de Dieu² ». *Armée de Dieu*, c'est le titre dont Pie IX salua cette œuvre à son début, et qu'elle a mérité, grâce surtout à l'ancien capitaine demeuré « sur la brèche », comme l'y exhortait, il y a dix ans déjà, Léon XIII. Sur la brèche, M. de Mun y a porté et arboré son drapeau et sa parole, depuis le premier jour. C'est dans la lutte qu'il a formé et maintenu ses camps de Dieu; ce sont les points les plus attaqués par la Révolution, même sanglante, qu'il choisit d'abord pour tribune. Au mois d'avril 1872, il était à Belleville sur la terre rouge encore du sang des otages, sur « cette colline » qu'une « troupe de martyrs » avait récemment gravie « comme un calvaire³ », et où lui-même, vers la fin de l'insurrection, avait vu s'amonceler les cadavres aux « traits contractés par un dernier blasphème⁴ ». Ce fut là vraiment le premier assaut et « la première victoire » : ce fut aussi le premier cercle fondé par la « confiante témérité » du soldat orateur⁵. L'assaut fut peut-être plus signalé dans la fondation du cercle suivant, à Montmartre. M. de Mun était sur les hauteurs de Montmartre avec M. de la Tour du Pin, tout près du général de Ladmirault, tandis que les scélérats de la Commune incendiaient les monuments de Paris. Là même où devait s'élever l'église votive du Sacré-Cœur, au dessus du « fleuve de feu » qui roulait à leurs pieds, les deux amis s'étaient écriés en s'embrassant dans le deuil et les larmes : « Il y aura encore de beaux jours pour la France ! » Mais en attendant, Montmartre ne promettait guère ces beaux jours ;

1. 15 janvier 1876. Rouen.

2. T. 1^{er}, p. 124. 22 mai 1875.

3. *Ibid.*, p. 22.

4. *Ibid.*, p. 8. Cf. 1^{re} livraison de l'*Association catholique*.

5. *Ibid.*, p. 232. Clôture de la cinquième assemblée générale.

deux généraux y avaient été assassinés ; et pendant ce même incendie, M. de Mun y avait vu les enfants jouer avec les cadavres dans les rues. « Quels hommes, s'était-il dit, deviendront ces enfants¹ ? » Et c'est au milieu de ce champ de mort, bien fait pour rebuter des pusillanimes, qu'il vint, comme à Belleville, « déployer l'étendard de la croix, comme un signe de salut et de réparation, sur la colline ensanglantée par le crime² ».

Vers la même époque, il s'en allait déployer le même étendard à Lyon, dans ces boulevards de la démocratie qui se nomment la Croix-Rousse et les Brotteaux. Autant de manœuvres directes contre la Révolution, jusqu'en ses places fortes, là où elle se recrute, qu'elle prépare ses émeutes, là où elle joue aux cadavres ou qu'elle tue les âmes. Rien qu'avec ces noms de lieu, avec ces dates non moins significatives, avec quelques phrases empruntées à ces harangues plus d'une fois applaudies par des officiers de tous grades, « quelle belle légende, pour parler comme M. de Mun, nous ferions à l'armée de Dieu³ » ! et à ses temps héroïques. Dans l'une des premières allocutions que prononça le jeune lieutenant de chasseurs, il rappelait avec amour les grands siècles où l'« on partait pour la guerre avec une épée en forme de croix⁴ » ; mais si l'épée qu'il portait au côté n'avait plus cette forme et ne renfermait plus de reliques, comme en ces temps-là, cette épée aurait pu néanmoins s'appeler Durandal ou Joyeuse ; à coup sûr, elle était à sa place dans ces combats de la parole ; elle y avait sa signification, tout au rebours de l'*inutile ferrum* qui décore le flanc de nos immortels, lorsqu'ils pérorent en phrases arrondies et fleuries.

Au mois d'août 1876, le futur député de Pontivy, gardant toujours « du métier des armes le cœur et la voix d'un soldat », promettait à ses électeurs bretons de « tenir haut et ferme le drapeau de la croix⁵ » ; métaphore favorite de M. de Mun, mais nullement banale sur ses lèvres et parfaitement

1. T. I^{er}, p. 48. *Inauguration du Cercle des Brotteaux.*

2. *Ibid.*, p. 233.

3. 8 mai 1881. *Clôture de la neuvième assemblée générale.*

4. 10 décembre 1871. *Cercle du Montparnasse.*

5. T. II, p. 121. *Aux électeurs de Pontivy.*

d'accord avec ses actes. Il se présenta en effet à la Chambre, non point comme un de ces quémandeurs de popularité ou de portefeuille, qui observent le vent pour orienter leur bavardage et leur fortune. Le caractère de l'éloquence parlementaire et politique du député du Morbihan est celui de l'homme lui-même; elle est guerrière; c'est-à-dire armée pour la défense des bonnes et saintes causes, les seules auxquelles s'en prenne la Révolution. Le général Changarnier, qui se qualifiait ainsi, en écrivant à M. de Mun : « Le plus vieux de vos camarades de l'armée du Rhin, » lui disait en 1876 : « Vous ne vous laisserez pas plus intimider par la tribune, que par le canon prussien dans les grandes journées du 16, du 18 août, du 1^{er} septembre et des vingt combats où je vous ai vu ferme, calme et intrépide¹. » La fermeté, le calme, l'intrépidité, la loyauté chevaleresque et courtoise, toutes vertus guerrières, l'ex-capitaine de cuirassiers les a portées à la tribune, et il y a combattu, à la façon des preux, pour la justice, pour la faiblesse, pour le droit et le Roi. Sans attendre la validation de son élection et, sans prendre garde au bâillon dont le menaçaient les Jacobins de la majorité, il monta tout de suite sur la brèche (3 juin 1876), pour défendre les Universités catholiques contre le monopole de l'État enseignant; l'assurance de ses premières paroles surprit ses adversaires, et les irrita au point de leur faire crier : « C'est une provocation ! » Quelques semaines plus tard, il était aux prises avec Gambetta et consorts poursuivant de leurs calomnies les élèves de la rue des Postes, « dont le seul crime était d'être, comme nous, des catholiques² ».

Chaque fois qu'un intérêt catholique est en jeu, c'est-à-dire méprisé, M. de Mun paraît à la tribune; il y dénonce par exemple les outrages de la presse républicaine contre les « menées ultramontaines » (1^{er} et 4 mai 1877); il proteste contre les « cyniques plaisanteries » du *Réveil* à l'adresse de la Papauté et de Pie IX qui vient de mourir (12 février 1878). Il réclame contre la suppression des bourses dans les séminaires que dirigent des religieux non autorisés, et

1. T. II, p. 10.

2. *Ibid.*, p. 55, *Chambre des Députés*, 3 juillet 1876.

coupables, selon la conscience timorée des francs-maçons, de ne pas enseigner la Déclaration de 1682. Quel crime abominable ! M. de Mun ne put, en 1880, soutenir au Parlement les droits de ces mêmes religieux, par la raison que lui-même en fut *expulsé*, comme les religieux de leurs couvents, ou comme les Princes du territoire français ; mais il prit ce que j'ose nommer sa revanche, en parcourant durant vingt jours, du Midi au Nord, la France entière ; et soulevant dans une douzaine de nos grandes villes d'innombrables protestations contre l'odieux article 7. De retour au Palais-Bourbon, il fut toujours des premiers à condamner et flétrir les réductions sournoises « de ce qu'on appelle encore, comme par dérision, le budget des cultes » ; tactiques perfides devenues, depuis quelques années, « une œuvre de suspicion contre le clergé tout entier et un inavouable moyen de gouvernement¹ ».

Vinrent les funérailles sacrilèges et ridicules de V. Hugo, « saturnale funèbre », insulte révoltante au « culte catholique », aux « consciences chrétiennes » ; M. de Mun fut alors l'écho indigné et puissant de ces mêmes consciences ; et de longtemps on n'oubliera cette apostrophe qui est autre chose qu'une figure de rhétorique : « De ce dôme (de Sainte-Genève), vous allez précipiter la croix de notre Dieu. Eh bien ! la France entendra le bruit de sa chute, et elle la relèvera contre vous. » A quoi M. Roque de Filhol répliquait fort à propos vraiment : « C'est une nouvelle croisade² ! » Oui, croisade, c'est bien le nom de la guerre sainte déclarée par cette vaillante éloquence aux mécréants, qui envahissent toutes les libertés et franchises chrétiennes et qui oppriment toutes les faiblesses. Les faibles, ils le sont entre tous et plus que tous, les malheureux enfants sacrifiés par les Loges aux écoles laïques, sans foi, par conséquent sans loi morale, condamnés à l'ignorance de leurs devoirs et au vice sans remède. C'est par une admirable série de plaidoyers que M. de Mun revendiqua pour les pères de famille le droit de choisir le maître de leurs enfants, et pour les enfants le

1. 10 décembre 1884 ; 10 mars 1885.

2. T. III, p. 317. *Chambre des Députés*, 23 et 28 mai 1885.

droit à demeurer croyants. A la Chambre des députés, au Cirque d'Hiver, à Bordeaux, partout, M. de Mun n'a cessé de prêter un énergique appui à cette faiblesse sacrée de l'enfance, et son discours imprimé sous ce titre : *Gardons nos Frères!* comptera au premier rang de ses chefs-d'œuvre.

Avocat des petits en toute rencontre, il devait se faire le champion des blessés et des outragés dans les « sanglants événements » de Châteauvillain. Avec quelle force écrasante de discussion, quelle fierté de vues et d'accent! ceux-là le savent qui l'entendent encore dire à M. Goblet et à ses complices : « Il y avait entre vous et nous la Croix que vous avez renversée; il y a maintenant le sang des femmes chrétiennes. Cela ne s'oubliera pas, et cela finira par se payer! »

Ami du peuple qui travaille et de son pays qui souffre, M. de Mun ne pouvait manquer d'être aussi le soldat de « la monarchie traditionnelle et réparatrice », qui seule rendra à la France « son Dieu, sa foi, son honneur et sa prospérité² ». M. de Mun guerroya pour cette grande cause, non point dans les Cercles catholiques où la politique n'a point d'entrée, mais partout ailleurs; à Vannes par exemple dans le magnifique discours-programme *Dieu et le Roi*, prononcé le 8 mars 1881; et à la Chambre lorsque le gouvernement, cédant aux clameurs folles de la Révolution, proposa le bannissement des Princes. Le premier, il prit la parole contre cette « loi des suspects », pour venger des hommes coupables d'être les fils et les héritiers de ceux qui ont fait la France, et qui lui ont assuré des siècles de gloire.

Défenseur de Dieu expulsé des écoles, de sainte Geneviève expulsée de son église, des religieux expulsés de leurs cloîtres, des Princes expulsés de France, M. de Mun — est-il besoin de le rappeler — est le défenseur des ouvriers expulsés du bonheur, de toutes les garanties et protections que leur donnait l'ancien régime³; défenseur enfin de tout ce que néglige, amoindrit, détruit, attaque la Révolution, ouvrière de ruines en tous genres : de l'armée, désorganisée

1. 13 avril 1886. T. III, p. 393.

² 2. Congrès, le 13 août 1884.

3. Cf. Discours des 12 et 19 janvier 1883; 14 janvier 1884; 20 octobre 1884; 20 novembre 1884, etc., etc.

par la démocratie¹ ; de nos conquêtes, possessions ou colonies, en Tunisie, au Tonkin, à Madagascar, mises en péril soit par l'incurie, soit par l'incapacité.

Dans le discours qui ferme le troisième volume, M. de Mun rappelait, « avec des larmes dans les yeux », les « souvenirs héroïques » de 1870, notamment « cette charge de Sedan, où la moitié de son régiment trouva la mort² ; une double salve d'applaudissements lui répondit, ce jour-là, de tous les bancs de l'Assemblée. Certes c'était justice ; et de ce triomphe je prends occasion de répéter une fois de plus que M. de Mun est un orateur soldat, que son éloquence est une éloquence de combat et d'assaut. Voilà pourquoi elle est conquérante, au point de forcer les braves des plus rebelles. Mais combien d'autres victoires ! car une de ses autres allures très marquées, c'est la communication d'un enthousiasme puissant et réglé, entraînant et pratique. Le 3 mai 1879, dans une assemblée des membres des Cercles, M. Harmel avait plaidé en faveur des corporations ouvrières catholiques, d'un ton « plus ardent, plus convaincu que jamais », et M. de Mun, en le remerciant, citait la définition de l'éloquence par Lacordaire : *Le son que rend une âme passionnée*³ ; n'est-ce pas la définition de sa propre parole ? Chacune de ses phrases ne rend-elle pas le son d'une âme éprise de la cause qui l'inspire et la palpitation du cœur qui fait les hommes éloquents ? Mirabeau appelait ce son une « divinité » : « Il n'y a pas de divinité en toi, » criait-il à Barnave, en l'écrasant de son argumentation tonnante et de ses mépris. Si vous avez jamais entendu M. de Mun, vous avez, sans aucun doute, senti la présence de cette *divinité* qui saisit et pénètre, qui soulève et emporte. Au mois d'août dernier, à Rumengol en Bretagne, il suffit de quelques mots prononcés par le grand orateur catholique, pour allumer un indicible enthousiasme parmi des milliers de paysans ; on essaya de dételer sa voiture, comme le firent, en 1885, les étudiants de Louvain ; et après le chant d'un cantique de pèlerinage, en guise de refrain, l'on poussait des acclamations au député du Morbihan, comme autour d'un

1. 11 juin 1887.

2. P. 463. *Projet de loi organique militaire.* (Recrutement.)

3. T. 1^{er}, p. 323. *Clôture de la septième assemblée générale.*

trionphateur¹. Et ce spectacle est donné et cet enthousiasme s'allume chaque fois que le fondateur des Cercles s'adresse à un auditoire un peu plus sympathique que les Pères conscrits du Palais-Bourbon. Alors la *divinité* est là ; et là aussi se vérifie l'axiome du saint et éloquent évêque de Genève, François de Sales : « Il suffit de bien aimer pour bien dire. »

Jetiez un simple coup d'œil sur les œuvres oratoires de M. de Mun et vous devinerez vite quels sujets entre tous il traite avec cet amour qui vivifie la parole : l'Église d'abord, la France ensuite, ou plutôt ensemble. Le 3 juin 1876, il disait à la tribune : « Nous aimons la France d'un amour passionné ; » une voix à gauche l'interrompt : « Et Rome ? — Oui, et Rome ! s'écrie-t-il, nous ne séparons pas dans nos cœurs ces deux amours, Rome et la France². » Sa voix a des vibrations filiales quand il s'agit de l'une ou de l'autre de ces deux mères ; or le nom de l'une ou de l'autre est toujours sur ses lèvres. C'est avec des frémissements qu'il raconte ou les grandeurs ou les humiliations de la Patrie, à qui, en 1870, « il fallait des héros, et qui, n'ayant trouvé que des hommes, a failli périr³ ». Au jour où il fut question (1878) d'infliger à la France la honte suprême d'une fête *nationale* en l'honneur de Voltaire, « insulteur de la France et du Christ », M. de Mun ne put contenir son indignation ; et après avoir rappelé le mot de la Vierge lorraine qu'insulta aussi l'ignoble auteur de *la Pucelle* : « Vous ne me disiez pas que le sang de la France fût répandu, » il fit frémir son magnifique auditoire, par cette apostrophe, dirai-je sublime, ou seulement française : « Ah ! Messieurs, ce n'est pas le sang de la France qu'on va répandre ; c'est quelque chose de plus, c'est son honneur⁴. »

En raison de son amour pour la France et pour l'Église, l'orateur des Cercles se *passionne* pour ceux auxquels il a consacré ces dix-sept années, et toute sa vie. Au rebours de certains *diseurs de rengaines*⁵, qui n'aiment dans l'ouvrier

1. *France*, par le R. P. du Lac, 1888 ; p. 258 et suiv. *Lettre de M. Bertrand de Mun*.

2. T. II, p. 45. *Projet de loi relatif aux jurys mixtes*.

3. T. I^{er}, p. 250.

4. *Clôture de la sixième assemblée générale*.

5. Le mot est de G. Sand, qualifiant de ces deux substantifs l'éloquence de Gambetta.

que l'électeur, M. de Mun aime dans l'ouvrier l'homme, le chrétien, le travailleur soumis à la loi de Dieu, le père de famille visant à se créer pour lui et pour les siens ce milieu « entre le luxe et la misère »; qui a droit à une protection et à des garanties. « Réduire la misère, alléger le travail » excessif, assurer l'avenir terrestre de l'ouvrier, surtout par le sûr et fécond moyen des associations, le fortifier contre toute défaillance morale par les moyens de la foi, ménager aux classes populaires le dévouement des classes dirigeantes, et entretenir ainsi, des uns aux autres, la seule vraie fraternité que l'Évangile appelle la charité¹, voilà tout le programme développé par M. de Mun, comme aussi l'inépuisable source de ses succès. Il ne flatte point ceux auxquels il se dévoue, « aimant trop le peuple et la vérité pour faire une pareille besogne² »; mais toujours, partout, les ouvriers ont répondu à son appel, parce qu'il y a en eux « une simplicité de cœur et une générosité naturelle, qui les livrent sans peine à ceux qui les aiment³ ».

Simplicité ou droiture de cœur, et générosité naturelle, ce sont les qualités que M. de Mun rencontre chez une autre catégorie d'âmes qui ont le don de *passionner* sa parole — les jeunes gens. C'est aux jeunes gens que M. de Mun prêche sa *croisade*; à eux qu'il demande aide et secours; parce que, avec l'exubérance de vie, il y a chez ces hommes de vingt ans un besoin de se dépenser; parce que Dieu ne leur a pas donné les forces, et à plusieurs la fortune, pour un gaspillage égoïste; parce qu'enfin les jeunes gens sont l'espérance. « Vous êtes jeune, mon cher ami, écrivait-il le 13 septembre 1883 (à M. Ch. de Grandmaison, si je ne me trompe); et c'est aux jeunes gens, surtout, que je veux faire appel⁴. » — « Vous êtes l'armée de l'avenir, leur dit-il à tous... C'est à la jeunesse qu'il appartient de relever le drapeau de la France et de ramasser son épée⁵. » Aussi, comme le cœur de l'orateur chrétien tressaillait en 1875, — au moment où le capi-

1. Cf. T. I^{er}, p. 106. *Clôture de la troisième assemblée générale.*

2. T. I^{er}, p. 365.

3. *Clôture de la dixième assemblée générale, etc. Ibid.*

4. T. III, p. 101. *Lettres à un ami*, 13 septembre 1883.

5. T. I^{er}, p. 17. 10 décembre 1871.

taine de cuirassiers allait déposer ses épaulettes—à la pensée que parmi nos régiments français de jeunes officiers se montraient chrétiens, sans peur et sans reproche¹! Ses périodes vibrent à l'unisson de son cœur, quand elles tombent sur un auditoire jeune ; comme en ces mémorables journées de Louvain (12 février 1885), d'Angers (2 mai 1887), et de Canterbury, au 31 décembre dernier. Alors il se souvient des « grandes voix de Lacordaire et de Ravignan *passionnant* la jeunesse » ; de « Montalembert, à vingt ans, debout devant les pairs de France, jetant aux fils de Voltaire le défi des fils des Croisés » ; d'Ozanam, « cet autre jeune homme... soulevant la France entière avec le cri de la charité ». Et alors il jette lui-même un de ces cris d'où est née l'*Association catholique de la jeunesse française* : « Restez jeunes, restez ardents, restez enthousiastes, et passez à côté des sages, des blasés et des indifférents, comme des soldats qui vont au feu pour Dieu et pour la patrie². »

Comme des soldats : M. de Mun en revient toujours à cette conclusion. Mais ses harangues ne sont nullement une copie des *Conciones* à la Tite-Live, où les vieux généraux de Rome ou de Carthage disent, admirablement bien, fort peu de chose. Si M. de Mun dit bien, c'est qu'il a quelque chose à dire. A mesure qu'on avance dans la lecture de ses œuvres, on y constate une science qui s'affirme de plus en plus, une connaissance de plus en plus profonde et large des maladies sociales et des théories et des hommes qui ont prétendu, hier ou jadis, y porter remède. Lisez, dans la grande conférence de Louvain, les conditions faites aux travailleurs de chaque pays d'Europe ; dans le discours *Gardons nos Frères!* les systèmes d'éducation primaire adoptés par l'Église et par l'ancien régime ; par « l'ignorantin qui faisait trembler Voltaire » ; par la Convention et les Républiques, filles de la Convention ; puis par tous les gouvernements du vieux monde et des États-Unis. Lisez les plus considérables discussions parlementaires, où le député du Morbihan se joue avec les chiffres et les dates, notamment au sujet de Madagascar ; et

1. T. I^{er}, p. 132. *Clôture de la troisième assemblée générale.*

2. *Ibid.*, p. 549-551. Angers, 2 mai 1887.

vous verrez que, si l'orateur s'exprime avec autorité, c'est qu'il le fait avec compétence. Sans doute, par tempérament, M. de Mun prend toujours de haut ses sujets; il élargit et il élève tout ce qu'il touche,

..... *Et udam*
*Spernit humum fugiente penna*¹ ;

mais comme tout maître en l'art de dire, quand il parle, il sait. Comme tout orateur grand, il reste digne; brave, mais sans bravades; franc comme le soldat qui ne farde point la vérité; mais ne s'abaissant jamais à un terme vulgaire, mais demeurant en pleine possession de lui-même et du mot juste; véhément, révolté contre toute tyrannie; mais sans emportements inconsidérés, sans chevauchées dans le vague; et semblable à Condé sur le champ de bataille, sentant croître ses lumières avec son ardeur. Le *Journal des Débats* avouait, malgré lui, le 11 décembre 1884, que, dans la séance parlementaire de la veille, M. de Mun avait « parlé avec émotion, avec éloquence, avec véhémence », qu'il avait « tenu le langage du bon sens, de la saine politique et de la vraie dignité ». Si le *Journal des Débats* avait tous les jours des oreilles pour entendre, il reconnaîtrait que ces différentes épithètes s'appliquent aux différentes luttes oratoires du député catholique.

Si nous vivions encore au temps des comparaisons classiques, nous dirions que l'éloquence du comte de Mun a les allures majestueuses et les débordements désirables des fleuves; rien du torrent aux colères tapageuses; très peu de chose du ruisseau que les poètes conduisent entre deux rives fleuries. Il y a très peu de *fleurs* dans le langage de M. de Mun, extrêmement sobre d'images, de métaphores, de ce que les rhéteurs rangent sous l'étiquette *tropes*, de tout ce qui sent « les artifices » et la rhétorique². Son *secret* est la conviction qui se traduit avec énergie et ampleur, sans effort, sans heurts ni recherche; avec des idées qui se déroulent selon leur pente la plus naturelle. Ses *procédés* (car enfin

1. Hor., *Od.*, III, 2.

2. Cf. T. I^{er}, p. 91. « L'heure n'est pas aux artifices de langage. »

tout art a ses procédés) sont des plus simples, bien que variés : ainsi l'énumération par gradation ascendante ; comme dans ces pages splendides sur Lourdes, pages dont j'indique seulement, et d'un mot, les alinéas : « Lourdes, c'est le pèlerinage de la contre-révolution... — Lourdes, c'est le miracle qui éclate au grand jour... — Lourdes, c'est l'Immaculée Conception affirmée, contre la Révolution qui nie la déchéance originelle... — Lourdes, c'est la céleste confirmation du dogme de l'infaillibilité... — Lourdes, c'est la sainte Vierge qui descend encore une fois sur la terre de France¹. »

Viennent ensuite les allusions tirées des circonstances ; *procédé* de quiconque vise à intéresser ses auditeurs. A Belleville, en 1872, après un hommage rendu à la mémoire des otages immolés à quelques pas de là, l'orateur raconte qu'il entra, là, à Belleville, à la fin de la Commune, « dans l'église profanée » et y pria « Dieu de permettre que la croix reparût un jour sur ce sol fécondé par le sang des martyrs² ». A Sainte-Anne d'Auray (1874), il s'inspire des trois mots gravés sur la tombe des victimes de Quiberon : *Gallia mœrens posuit*. A Chartres (8 septembre 1878), en face de la merveilleuse basilique de Notre-Dame : « Toute notre histoire, dit-il, est écrite dans le sanctuaire de Chartres... » A Nantes (1882), il évoque la pensée des jours de *grand'pitié* et de grand dévouement, où les aïeules des dames bretonnes qui l'entendent « filaient pour la rançon de du Guesclin ».

Le 21 février 1886, au banquet de clôture de la quatorzième assemblée générale des Cercles, la catholique ville de Fribourg en Suisse comptait des représentants, venus pour féliciter et remercier M. de Mun. Une légende, ou histoire, de Fribourg et de Morat fournit à l'orateur l'un de ses plus beaux mouvements : « Il y a sur la place publique de la ville un vieux tilleul que le peuple entoure de son respect : une auguste tradition raconte que le soldat, qui vint en courant du champ de bataille de Morat, apporter aux magistrats la nouvelle de la victoire, tenait à la main, en signe de triomphe, une branche de tilleul, et qu'il expira de fatigue

1. T. 1^{er}, p. 245 et suiv. *Clôture de la cinquième assemblée générale.*

2. *Ibid.*, p. 23. *Inauguration du Cercle de Belleville.*

en arrivant sur cette place... » De la branche est sorti un arbre; l'arbre, après trois siècles de vie, semblait frappé de mort, quand des enfants y mirent le feu; mais le peuple entier accourt, « l'arbre est bientôt inondé d'une eau qu'on verse à flots et qui arrête l'incendie naissant. Le lendemain, sur le tilleul, ranimé par cette rosée qui l'a baigné jusqu'au cœur, des bourgeons commencent à paraître, et l'ombrage ancien se montre bientôt sur les vieux rameaux.... Notre vieille société est semblable au tilleul de Fribourg... » Puissons, pour lui rendre la vie, « à l'intarissable fontaine de l'Église ¹ »...

Combien d'autres tableaux il y aurait à détacher des trois volumes, et quelle galerie! Voyez le portrait de l'ouvrier, dans la demeure duquel les membres des Cercles sont venus placer un crucifix ²; la mort du grec Othryades, qui, pendant son agonie, dresse un trophée à ses compagnons, et trace sur son bouclier, avec le sang de sa blessure, le mot *vainqueur*³! Voyez l'apparition d'un martyr de la Commune, au 8 mars 1881 : « Je parle presque jour pour jour, dix ans après le 18 mars, et je m'imagine que tout à coup un des otages de la Commune secoue sa poussière sanglante et apparaît au milieu de nous. Que va-t-il dire? Au récit de ces demeures violées, de ces églises profanées, de ces prêtres traités en malfaiteurs, il croira que nous rappelons les temps où il a succombé pour Dieu et pour la patrie. Mais non, il faudra lui répondre que nous parlons d'aujourd'hui, et qu'après dix ans passés sur sa cendre refroidie, ses yeux ne se sont un moment rouverts que pour voir ses frères proscrits et ses bourreaux triomphants ⁴. »

Que de *morceaux choisis* pour nos neveux, si nos neveux, élevés ailleurs que dans les écoles sans Dieu, savent goûter encore les choses belles et bonnes! — Enfin l'un des *procédés* les plus habituels de M. de Mun, procédé irrésistible quand il est mis en œuvre à propos, c'est l'anecdote, la citation, amenées en guise de confirmation à la doctrine ou de

1. T. 1^{er}, p. 508 et 509. *Clôture de la quatorzième assemblée générale.*

2. *Ibid.*, p. 155. *Discours prononcé au Havre*, 15 janvier 1876.

3. *Ibid.*, p. 251. 2 juin 1877.

4. T. II, p. 396. *Discours prononcé à Vannes*, 8 mars 1881.

préparation au pathétique. Jamais, que je sache, orateur ne glana mieux ses *mots* et ne les sema avec autant de profusion, en temps opportun. M. de Mun les emprunte à l'histoire, à la littérature, à ses confrères en éloquence; par exemple au P. de Ravignan son fameux : « Et nous, Messieurs, nous croyons¹! » aux poètes, à Corneille : *Faisons triompher Dieu*²! à M. de Bornier : *L'arme la meilleure est encore la prière*³; à un musicien, Sébastien Bach, une phrase de l'oratorio de la Nativité : « O tête sanglante et mutilée! *O Haupt voll Blut, und wunden*⁴! » à un soldat, tel que le général de Sonis : « Il disait en partant pour la guerre : Je me suis condamné moi-même à mort; j'ai enfermé Dieu dans ma poitrine, et Dieu ne capitule jamais, jamais⁵. »

M. de Mun préparait cette dernière allusion par cette réflexion fort juste : « On ne se lasse pas de citer les héros; » et j'ajouterais volontiers qu'on ne se lasse pas davantage de le citer lui-même, pas plus qu'on ne se lasse de l'entendre. Parmi ses auditeurs, il se produit un redoublement d'attention et de sympathie, dès qu'il entame un fait historique ou un souvenir personnel, on s'attend à être *pris*, et on l'est toujours. Mais je craindrais d'affaiblir ces passages qui doivent être laissés en leur place et que les lecteurs de M. de Mun y chercheront avec plus de plaisir et plus de profit que dans une analyse sèche et morte. — Joignez à tout cela les apostrophes superbes à ses adversaires : « Vous riez! et j'attendais ce témoignage de votre faiblesse!... Vous insultez; c'est donc que vous avez peur⁶; » les ironies de bon aloi, comme celle-ci par laquelle l'orateur pourtrait l'État disant à l'instituteur laïc et *gratuit* : « Voulez-vous instruire les enfants du peuple? Voulez-vous travailler à cette grande, à cette sublime mission de l'éducation? Venez, la porte est ouverte. Ça rapporte deux mille francs⁷! »

1. T. I^{er}, p. 100. *Clôture de la troisième assemblée générale.*

2. *Ibid.*, p. 132. 22 mai 1875.

3. *Ibid.*, p. 121. Id.

4. *Ibid.*, p. 536. Cette touchante apostrophe est empruntée à un vieux cantique allemand sur la Passion.

5. *Ibid.*, p. 354. 3 mai 1881.

6. 4 mai 1877.

7. T. II, p. 366. *Discours prononcé au Cirque d'Hiver*

Mais je m'aperçois que je tourne au rhéteur, que je ressuscite Batteux et du Marsais, que je juge M. le comte de Mun à la façon d'un *ancien*, comme si nous ne devions plus avoir la joie d'entendre sa parole vivante et vibrante. A Dieu ne plaise !

Au lieu de ces compliments dont il n'a nul besoin, mieux vaut lui répéter l'exhortation royale qu'il recevait de Frohsdorf, le 19 mai 1875 : « Poursuivez votre croisade à l'intérieur, en continuant à faire ce noble usage des dons que vous avez reçus de Dieu. » Au lieu d'une rhétorique démodée, appelons-en, pour l'appréciation de cette éloquence, à des juges experts et vivants aussi. Le 15 mars 1885, M. d'Haussonville définissait M. de Mun : « L'homme de notre temps, qui est le plus naturellement doué peut-être pour la parole publique ; dont l'éloquence à la fois passionnée et souple, ardente et habile, joint les séductions de la bonne grâce personnelle à l'autorité de la conviction, et dont la franchise, hardie sans cesser jamais d'être courtoise, finit par imposer non seulement le respect, mais la sympathie¹. » Ces cinq ou six lignes pourraient servir de résumé ou d'épigraphe à notre étude ; par malheur, les idées sociales qui les encadrent dans le travail de M. d'Haussonville ne répondent guère aux idées de M. de Mun, ni aux nôtres.

Finissons par un regret, qui est un espoir. Il manque à M. le comte de Mun orateur un genre d'éloquence, ou plus exactement, un discours : le discours unique, qui se prononce, *l'épée au flanc*, sous la pacifique coupole du palais Mazarin. Souhaitons-nous de l'entendre prochainement : ce sera grand régal pour les amis des bonnes lettres et de « douce France ».

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1885.

DEUX CONGRÈS DE SAVANTS CATHOLIQUES

(PARIS 3-7 ET 8-12 AVRIL 1888)

I

Deux Congrès importants viennent de se tenir à Paris, l'un bibliographique, l'autre scientifique, tous les deux internationaux, tous les deux aussi catholiques, c'est-à-dire composés de savants qui font profession d'être dévoués à l'Église, d'hommes « qui savent et qui croient ».

Le premier, organisé par la Société bibliographique, sous la direction de son président, M. le marquis de Beaucourt, a eu lieu du 3 au 7 avril, dans l'hôtel de la Société de géographie. Le second, préparé par une commission que présidait M^{gr} d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris, s'est réuni dans les mêmes locaux, du 8 au 12 avril. Loin de se nuire par cette succession immédiate, les deux Congrès ont pu s'aider mutuellement en se prêtant des adhérents qui, attirés par l'une de ces fêtes intellectuelles, se sont laissé facilement séduire par le plaisir d'assister à l'autre. A coup sûr, ce voisinage des deux assemblées a augmenté l'intérêt de chacune d'elles. Leurs objets et leurs buts s'éclairent, en effet, et se complètent : l'une se proposait de retracer, dans une série de tableaux, tout le travail intellectuel accompli pendant la dernière période décennale; l'autre voulait donner à la science catholique une nouvelle impulsion. Ainsi, on nous invitait en même temps à regarder derrière nous le chemin déjà parcouru et à entrer résolument dans celui qui s'étend encore devant nous, toujours indéfini, comme l'objet même des connaissances humaines.

Nous dirons peu de chose du Congrès bibliographique. Convoqué déjà une première fois, en 1878, il n'avait plus l'attrait d'une heureuse innovation. Il n'a pas eu, non plus, les tâtonnements d'un essai. Son programme, tracé d'avance d'après

un plan méthodique et qui embrassait toute son immense matière, a été fidèlement rempli. Des spécialistes distingués, dans plus de quatre-vingts rapports, lus ou analysés, ont présenté, pour les divers pays de l'Ancien Monde et du Nouveau, l'inventaire du mouvement scientifique et littéraire, des publications populaires, des travaux bibliographiques, des associations internationales créées pour seconder toute cette activité intellectuelle. Les présidents et les rapporteurs des diverses sections ont été, pour la plupart, des hommes très connus et très justement estimés pour les services qu'ils ont rendus à la science et à la religion.

Il serait impossible de résumer ici tant de travaux, qui étaient eux-mêmes le résumé de bibliothèques entières. Ceux qui veulent les connaître devront se procurer le compte rendu du Congrès. Les rapports y seront insérés en entier, et ils ne perdront pas à être lus plutôt qu'entendus. Leur recueil, en effet, formera un vaste répertoire de renseignements précieux, sur lesquels la mémoire demande à revenir, d'aperçus féconds que l'esprit veut méditer. Dans ce Congrès bibliographique, d'ailleurs, les discussions qui étaient ouvertes après chaque lecture devaient être et ont été d'une importance secondaire : on discute longuement des théories, des opinions, des hypothèses ; il n'en est pas de même de faits bibliographiques fidèlement relatés par les hommes les plus compétents.

Bref, l'intérêt de ce Congrès a été grand. Très grand aussi celui de ces visites faites aux Archives et à la Bibliothèque nationales, sous la conduite de MM. Léon Gautier et Léopold Delisle, si dignes l'un et l'autre d'en faire les honneurs, et celui de la séance solennelle de clôture, où M. Kurth a retracé le rôle de la papauté à notre époque, avec cette élévation de pensée et de langage qu'on admire dans les *Origines de la civilisation* ; où M. Léon Gautier a rendu compte de tous les travaux des sections dans une causerie pleine d'esprit, de verve et souvent d'éloquence.

En bon connaisseur, il a émis l'opinion que ce nouveau Congrès avait été supérieur au premier par la qualité et le mérite des rapports. Tout progrès est un succès ; et lorsque les meilleures entreprises ont, comme aujourd'hui, à lutter

contre tant d'obstacles, le succès laisse pour l'avenir les espérances les plus fondées.

II

Le Congrès scientifique international des catholiques a été, dans sa préparation du moins, plus agité et plus laborieux que le Congrès bibliographique. Toute création coûte à l'homme, et c'était bien une création hardie et difficile que « de tirer de l'isolement les travailleurs chrétiens, de leur donner à eux-mêmes confiance par le sentiment de leur solidarité, de donner confiance à la masse des croyants par le spectacle de leur union dans la foi ».

On sait qu'à Rouen, au mois de décembre 1885, le deuxième Congrès des catholiques de la Normandie avait adopté une résolution et institué une commission en vue d'un Congrès international « dont l'objet serait scientifique et dont le personnel serait catholique ». Paris fut choisi pour lieu de réunion; la date fut fixée au 12 avril 1887.

Mais, malgré le zèle de M^{gr} d'Hulst, président de cette commission, et des membres qui la composaient, malgré leurs talents et leurs efforts, on reconnut bientôt que c'était trop peu d'un an et quelques mois pour organiser une pareille assemblée; elle fut donc renvoyée au mois d'avril 1888. D'ailleurs, des difficultés plus graves que l'insuffisance du temps commençaient à surgir. M^{gr} d'Hulst les rappelait naïvement au Congrès avec la satisfaction légitime du voyageur qui, parvenu au terme, contemple derrière lui les obstacles franchis.

Les uns raillaient le projet d'un Congrès scientifique et catholique, au nom de la science; d'autres s'en alarmaient au nom de la foi; d'autres, enfin, au nom de la science et de la foi, inconciliables à leur sens, annonçaient qu'il ne se réaliserait pas. Tous contribuèrent à son succès: les moqueries lui servirent de réclame; les défiances, d'avertissement et de conseil; les défis, de stimulant.

Les savants catholiques qui manifestèrent publiquement leurs craintes n'avaient pas moins de sympathie pour l'œuvre et pour les ouvriers que ceux qui leur donnèrent

l'adhésion la plus empressée et la plus confiante. Mais ils savaient que des assemblées de cette nature peuvent faire autant de mal à la cause catholique, si elles dévient de la voie la plus droite, que lui procurer d'honneur et d'avantages, si elles y marchent d'un pas sûr. Il ne leur suffisait pas de voir le but où on les conduisait; ils demandaient par où on les ferait passer; ils voulaient que le chemin, jusqu'au bout, fût tracé et éclairé d'avance. Ils furent bientôt satisfaits, et ils purent se féliciter d'avoir bien servi les intérêts du futur Congrès lorsque leurs inquiétudes — si toutefois ce sont elles — eurent amené le recours au Pape et son intervention.

Ami et protecteur de toutes les sciences, Léon XIII répondit : « Un tel dessein présente aujourd'hui plus d'à-propos peut-être qu'à aucune époque antérieure. En effet, les tenants du rationalisme et du naturalisme, vaincus par les arguments de la métaphysique, ont changé de terrain et de tactique : du domaine de la raison, ils ont préféré descendre sur le théâtre des choses sensibles... » Mais, gardien vigilant de la doctrine révélée, Léon XIII disait aussi : « La méthode à suivre, la mesure, ont ici une grande importance. En particulier, les choses divines sont trop hautes et trop saintes pour qu'on en puisse traiter comme il conviendrait dans un Congrès. D'ailleurs, plusieurs d'entre vous manquent pour cela de l'autorité que donnent les saints Ordres. Aussi, même dans les questions qui auraient quelque connexion avec la théologie proprement dite, chacun devra rester dans son rôle de physicien, d'historien, de mathématicien ou de critique, sans jamais usurper le rôle propre au théologien. »

Cette haute approbation et cette sage direction justifiaient les intentions des promoteurs du projet, encourageaient le zèle des adhérents de la première heure, rassuraient la prudence de ceux qui hésitaient encore. Nous aurons, d'ailleurs, le plaisir de constater plus loin que le Souverain Pontife ne comptait pas en vain sur la docilité des savants à qui il adressait ces recommandations.

Ainsi se préparait l'âme en même temps que le corps du Congrès; ainsi se formait l'esprit qui devait animer ses

membres pendant que ces membres se multipliaient. Peu nombreux d'abord, les adhérents se recrutèrent rapidement dans les derniers mois et dépassèrent enfin, au moment de l'ouverture, le chiffre inespéré de douze cents. Naturellement, le contingent le plus fort était celui de la France ; mais d'autres nations aussi en avaient fourni de fort beaux, la Hongrie surtout, qui envoyait à la fois deux cent vingt noms et autant de souscriptions. Il y avait dans l'ensemble beaucoup de laïques, beaucoup de prêtres aussi, et des rangs les plus élevés de la hiérarchie. « Nos remerciements, pourra dire M^{gr} d'Hulst, vont à ces quinze cardinaux, à ces quatre-vingt-douze archevêques et évêques qui nous ont honorés de leur adhésion. Je relève dans nos listes les noms de cinquante-cinq évêques de France, de quarante-cinq évêques étrangers. »

Sans doute, un grand nombre, le plus grand nombre même de ces adhérents, n'offraient que le concours de leur sympathie et de leur bourse, sans pouvoir offrir celui de leur travail et de leur présence. Cependant, les salles devaient constamment se remplir et tous les peuples voisins devaient y être représentés. Exprimons, après M^{gr} d'Hulst, le désir et l'espoir qu'ils le seront plus largement, sinon plus dignement, dans une assemblée ultérieure, grâce à la bonne renommée de la première.

III

Le Congrès s'est ouvert, le dimanche 8 avril, par une assemblée préparatoire destinée à constituer les bureaux. M^{gr} Perraud, évêque d'Autun, a été nommé président général du Congrès. M^{gr} d'Hulst, en quittant la présidence de la commission organisatrice, qui, sa mission terminée, expirait à ce moment même, a été investi des fonctions de secrétaire général. Les présidents élus pour les six sections ont été : pour les Sciences religieuses, M. l'abbé de Broglie ; pour les Sciences philosophiques, M. de Margerie ; pour les Sciences juridiques, M. Lacoïnta ; pour les Sciences historiques, le R. P. de Smedt, de la Compagnie de Jésus ; pour les Sciences exactes et naturelles, M. de Lapparent ;

pour les Sciences anthropologiques, M. le marquis de Nadaillac.

On le voit, le Congrès affirmait dès le début ses sentiments catholiques, en appelant aux principales fonctions des prêtres et des religieux aussi bien que des laïques. Il le faisait encore le lendemain, en assistant à une messe du Saint-Esprit, célébrée par M^{gr} Richard, dans l'église de l'Institut catholique ; il le fit tous les jours et à chaque session en la commençant et en la terminant par une prière, et chaque soir encore en donnant la présidence des séances solennelles à des dignitaires de l'Église, le lundi à M^{gr} Archevêque de Paris, le mardi à Son Excellence M^{gr} le Nonce, le jeudi à M^{gr} Perraud, tous assistés chaque fois de plusieurs autres évêques ; il le fit enfin publiquement en se rendant en pèlerinage, le vendredi matin, à la basilique de Montmartre, où il s'est terminé dans la prière : prémices de cette France redevenue chrétienne, qui ira un jour y réparer le mal qu'elle fit au monde par la fausse science, en consacrant au divin Cœur sa plume, rendue au service de la vérité. Ces actes de piété sont doux à rappeler : ce n'a pas été un des moindres charmes de ce Congrès, que d'offrir le spectacle, aujourd'hui si rare, d'hommes qui donnent à la religion la part qu'elle doit avoir dans leur vie publique, de savants qui font hommage de leur science à Dieu, son principe, son plus digne objet, et sa future récompense.

Les travaux se sont continués du lundi matin au jeudi soir ; journées bien pleines, en vérité, pendant lesquelles, selon la juste expression d'un narrateur, l'hôtel de la Société de géographie a ressemblé à une véritable ruche où tous déployaient la plus grande activité. Trois salles servaient aux séances, qui s'y tenaient simultanément, trois fois par jour, le matin de neuf à onze heures, l'après-midi de une heure et demie à trois heures et demie, et de trois heures et demie à cinq heures et demie. C'étaient donc chaque jour, en dehors des assemblées qui avaient lieu le soir de huit à onze heures, neuf séances de deux heures chacune pour l'ensemble des six sections, et deux pour trois d'entre elles.

De nombreux mémoires avaient été présentés à la com-

mission préparatoire. La plus pénible de ses obligations était de refuser ceux qui, par la témérité des doctrines ou par leur peu de valeur, ne méritaient pas d'être admis. On a dit, et nous l'en félicitons, qu'elle s'est acquittée consciencieusement de ce devoir comme de tous les autres, et qu'elle a mis de côté un bon tiers des travaux offerts. Elle en a approuvé quatre-vingts environ. C'était autant et plus qu'il n'en fallait pour occuper les séances. Faute de temps, quelques-uns ont dû simplement être analysés, quelques autres même ont été passés sous silence. Ceux qui ont été lus ou résumés se répartissent ainsi : pour les Sciences religieuses, 8 ; pour les Sciences philosophiques, 10 ; pour les Sciences juridiques, 19 ; pour les Sciences historiques, 9 ; pour les Sciences anthropologiques, 12 ; pour les Sciences exactes et naturelles, 12.

La liste des titres de ces mémoires et de leurs auteurs a été donnée par tous les journaux catholiques ; il est inutile de la reproduire. Quant à leur valeur, si nous voulions l'apprécier, nous serions nécessairement très incomplet : du moment que trois sections tenaient séance en même temps, il fallait se résigner à perdre les deux tiers au moins de ces lectures. Et puis, comment hasarder des jugements qui, par la diversité de leurs objets, supposeraient une science universelle ? Mais, en combinant nos appréciations personnelles avec celles que nous avons entendu formuler autour de nous, nous ne craignons pas de dire que, dans l'ensemble, ces mémoires ont été dignes de ce grand Congrès, et que dans toutes les sections il y en a eu de très remarquables. Le volume où ils seront publiés *in extenso* ne démentira pas cette affirmation.

M^{gr} d'Hulst, parlant de ce compte rendu général, s'exprimait en ces termes : « Il faut s'attendre à découvrir dans ce recueil la trace des imperfections inséparables d'un premier essai. Des censeurs sévères pourront dire que l'ordre logique, justement admiré dans nos programmes, ne se retrouve pas dans la collection des mémoires publiés. Un petit nombre de questions ont été choisies par les travailleurs dans ce vaste catalogue ; chacun d'eux s'est inspiré dans son choix de préférences bien légitimes ; et comme les difficultés dont

je parlais tout à l'heure ont arrêté beaucoup de ceux dont nous pouvions espérer le concours, on peut prévoir que le rapprochement *quasi fortuit* des productions envoyées n'offrira pas l'aspect harmonieux d'une production d'ensemble. Qu'importe, si cette marqueterie est composée de pièces de valeur? Chacun verra dans ce premier essai la promesse d'un effort ultérieur plus puissant et plus heureux. »

Nous n'en doutons pas, l'œuvre dépassera ses débuts, déjà si encourageants : l'expérience apprend, le succès aide à mieux faire. Mais pourra-t-on mettre, parmi les mémoires d'un même recueil, cet ordre logique que désire avec raison l'éminent organisateur du Congrès? Pourra-t-on surtout le mettre dans la série des recueils futurs où il n'est pas moins désirable? car il y aura une série de recueils comme de Congrès. Nous ne le pensons pas, si l'on s'en tient à une méthode qui s'imposait cette année, mais ne s'imposera plus dans la suite : celle d'une liberté illimitée laissée aux auteurs dans le champ encyclopédique des sciences. Le Congrès bibliographique, dont nous parlions en commençant, a pris une tout autre marche : là, on a dressé d'avance un catalogue de sujets de rapports qui embrassaient toute la matière proposée, et puis on a cherché pour chacun d'eux un rapporteur compétent. Force était d'agir ainsi, puisqu'il fallait, sous peine de manquer le but, ne rien laisser d'important derrière soi. Le Congrès scientifique ne sera jamais soumis à cette obligation, qu'il ne pourrait d'ailleurs jamais remplir : la matière de ses travaux est infinie ; elle ne se crée pas d'un Congrès à l'autre ; et ce qui ne se traite pas une fois pourra venir encore à son heure dans une assemblée future.

Mais n'y aurait-il pas une méthode mixte qu'il serait avantageux d'adopter à l'avenir? On laisserait sans doute au Congrès un caractère aussi encyclopédique, et plus encore, si l'on veut, que la première fois ; c'est nécessaire pour que les savants de tout ordre y soient attirés. Mais on subdiviserait l'objet si étendu de chaque science en ses principales parties naturelles, dont l'une, assignée d'avance pour le prochain Congrès, serait, à l'exclusion des autres, la matière des travaux qui pourraient y être admis. Ainsi, un vaste champ serait encore ouvert à l'initiative personnelle, et la variété des

mémoires, d'une assemblée à l'autre, se trouverait assurée. Chaque science, il est vrai, ne serait étudiée chaque fois que sous un de ses aspects, mais elle le serait plus à fond.

Pour un premier essai, il importait avant tout de ne rebuter personne par les entraves même les moins gênantes. Maintenant que l'on sait sur qui et sur quoi on peut compter, ne serait-il pas à propos de faciliter pour la suite, de cette manière ou de toute autre équivalente, cet esprit de méthode d'où dépendent dans une si large mesure l'utilité et l'intérêt des travaux intellectuels? N'est-il pas à craindre, sans cela, que les mêmes savants ne soient attirés une seconde fois par les mêmes préférences vers les mêmes sujets, que beaucoup de questions ne soient délaissées, que ces répétitions et ces omissions ne fassent accuser les Congrès de piétiner sur place? Comment, dès lors, la série de recueils si incomplets pourra-t-elle fournir ou seulement préparer « cette encyclopédie successive et progressive du haut savoir chrétien », que M^{gr} d'Hulst lui assignait pour objet?

Nous n'avons d'autre titre pour présenter ces observations que l'invitation faite à tous les membres de ce premier Congrès de concourir par leurs suffrages et leurs avis à l'organisation de ceux qui suivront. Puisque c'est donner à cette belle création un gage d'intérêt que de répondre à cet appel, nous y répondons avec une entière liberté. Et s'il nous arrive encore dans ce travail de mêler quelques réserves à nos éloges, qu'elles soient regardées comme inspirées par le même sentiment. Si nous étions indifférent ou moins sympathique, nous nous en tiendrions au silence ou à la louange banale.

Pour les membres absents, le Congrès consiste uniquement dans les travaux écrits dont ils recevront le recueil; pour les membres présents, ces travaux, loin d'être tout le Congrès, n'en ont été peut-être ni la partie la plus fructueuse ni la plus intéressante. C'est leur faute d'ailleurs ou leur mérite: c'est parce qu'ils traitaient avec science des questions sérieuses, élevées, vivantes, que la lecture appelait la discussion, que la discussion se prolongeait bien avant, hors des séances, dans la conversation.

En ouvrant les travaux de la section de philosophie, M. de

Margerie, son président, nous disait qu'au début de sa carrière de philosophe chrétien, il appelait de tous ses vœux le jour où les savants catholiques établiraient entre eux l'échange fraternel de leurs idées ; et il se félicitait d'avoir assez vécu pour voir enfin ce vœu réalisé. Il l'a été, en effet. L'auteur d'un mémoire, après l'avoir lu, s'offrait à défendre sa doctrine contre les objections, à l'éclaircir en expliquant les difficultés, à la compléter en recevant les communications des autres spécialistes. Aussi aucune séance ne s'écoulait-elle sans donner lieu à ces joutes de la science et de la parole que la conviction personnelle rendait vives et animées, mais que l'urbanité rendait toujours courtoises, et la charité toujours amicales.

Telle fut, par exemple, cette séance réservée tout entière, à la demande de l'assemblée, pour discuter sur l'existence des jugements synthétiques *a priori*, que plusieurs refusaient d'admettre avec raison, et sur la nature du principe de causalité, qui avait été rangé parmi ces jugements. Avec une charmante loyauté, l'auteur du mémoire mis en cause quitta le fauteuil de la présidence et s'y fit remplacer, afin de laisser intactes la liberté et l'égalité de la lutte. Elle dura deux heures, sans épuiser ni l'ardeur des jouteurs ni l'attention des auditeurs. Elle mit aux prises des ecclésiastiques et des laïques, également versés dans la connaissance de la philosophie chrétienne. « On se serait cru, dit fort bien une relation, revenu aux beaux jours de la scolastique, alors que les disputes sur la nature de l'être passionnaient la rue elle-même, comme les débats de la politique aujourd'hui. »

Sans doute, ces luttes n'amenaient pas toujours un des partis à déposer les armes. Mais alors même que du choc des opinions ne jaillissait pas une évidence incontestée, du moins la discussion avait circonscrit la question, séparé le certain de l'incertain, formulé la difficulté, rapproché le plus près possible de la solution, montré du doigt le dernier obstacle qui en séparait, provoqué l'effort nécessaire pour le franchir. C'est ainsi que progresse la science de l'homme. C'est ainsi que l'homme lui-même se procure des jouissances dignes de lui : le charme de ces débats élevés et pacifiques

sera toujours, avec le plaisir de fréquenter les savants les plus distingués, le principal attrait d'un pareil Congrès, attrait assez fort pour y ramener ceux qui une fois y ont pris part.

IV

Nous ne renseignerions pas suffisamment nos lecteurs, peut-être rassurerions-nous mal plusieurs d'entre eux, si nous ne parlions pas de l'esprit qui a animé les hommes et les travaux du Congrès. Nous sommes heureux de dire que c'était bien l'esprit des vrais enfants de l'Église; qu'on se sentait en réalité au milieu d'hommes qui savent et qui croient, et qui sont encore plus fiers de leur foi que de leur science. Il faisait bon entendre les plus éminents d'entre eux proclamer bien haut leur attachement à la vérité catholique et se montrer disposés à incliner devant elle toutes leurs opinions personnelles. Le Congrès tout entier, dans sa première réunion générale, a témoigné ses sentiments à l'égard du vicaire de Jésus-Christ, en votant par acclamation une adresse qui devait porter à ses pieds l'hommage de sa vénération et de son filial dévouement. Il les a témoignés mieux encore, dans tout le cours de ses travaux, par sa docilité aux avis pontificaux. Ces avis, M^{gr} l'archevêque de Paris les avait commentés le premier jour avec une élévation de pensée qui devait les faire admirer, avec une piété filiale qui devait les faire aimer. Ils ont été suivis à la lettre. Un instant quelques-uns, dans leur vigilante sollicitude pour le bien de l'Église, avaient vu cette assemblée dégénérant en une sorte de *concile laïque*, et une nouvelle théologie parlementaire sortant de la tombe du gallicanisme. Il n'y a rien eu ni de ce concile ni de cette théologie. La raison et la science sont restées sur leur domaine.

N'y aurait-il pas lieu de dire que les instructions pontificales ont été plutôt dépassées; que, par suite d'une louable préoccupation de ne s'en écarter jamais, on en a peut-être exagéré la portée, au risque d'en compromettre le but; enfin, que, de peur de faire de la théologie, on en a fait parfois une trop complète abstraction? Il était défendu, sans doute, de

traiter les questions qui appartiennent en propre à la science sacrée ; mais l'était-il de faire appel à son autorité pour contrôler des opinions scientifiques, peu conformes peut-être avec ses enseignements ? La science d'un Congrès catholique, en effet, ne doit-elle pas être une science catholique ? Mais la science catholique n'est pas seulement celle qui se rencontre avec la foi dans un même homme ; c'est celle qui, de plus, se rencontre avec la foi dans l'étude d'un même objet, qui mêle la lumière de la foi aux sciences, qui compare ses propres jugements aux affirmations de la foi, qui se défie de ses systèmes dès qu'ils paraissent s'harmoniser difficilement avec les données de la foi. Fallait-il, dès lors, éloigner tout à fait ce guide, de peur de l'introduire dans le Congrès ? Ne pouvait-on pas, sans lui permettre de franchir la barrière qui l'arrêtait, le laisser du moins assez près pour suivre de l'œil la science et, au besoin, lui faire entendre sa voix ? De même, pour ne pas usurper le rôle de théologien, était-il nécessaire d'amoindrir celui du savant catholique ? — D'autant plus que, si l'on voulait prendre avec cette rigueur les recommandations du Souverain Pontife, la conséquence devrait être d'écarter du Congrès toute question de science qui touche de près à une question de théologie. Entrer, en effet, sur ce terrain mixte, sans qu'une parole autorisée puisse s'élever pour indiquer jusqu'où le savant peut se donner libre carrière, où commencerait pour lui le danger de s'aventurer dans des témérités, ce serait du coup trop enhardir la science et troubler la foi.

Ces réflexions, on le devine, sont nées à l'occasion, uniquement à l'occasion des doctrines de l'école transformiste. Il était à prévoir que ces théories, en faveur aujourd'hui, se montreraient à ce Congrès, où toutes les sciences qu'elles envahissent avaient leur place. Elles sont en effet venues dans plusieurs mémoires et revenues dans plusieurs discussions ; nous regrettons d'avoir à dire que cette insistance à les ramener ne paraissait pas naître toujours du désir de les réfuter.

L'apparition successive de tous les animaux par voie d'évolution progressive, d'ascension d'une espèce inférieure à une espèce supérieure, de transformation enfin, a donc été exposée

et soutenue. C'est déjà beaucoup trop, mais ce n'est pas tout. Le système a été étendu jusqu'à l'espèce humaine inclusivement : l'opinion a été émise que le corps du premier homme aurait été élaboré, non par l'action immédiate des mains divines, mais par la série de ces transformations animales, dont il serait le dernier terme ; qu'il suffisait d'admettre la création initiale de la matière avec ses forces évolutives, l'influence permanente de la Providence, et la création finale de l'âme, pour rester dans les limites d'une irréprochable orthodoxie. Dieu, cependant, d'après cette hypothèse, aurait saisi dans sa formation même le fruit de quelque génération simienne pour lui infuser la première âme spirituelle, et une femelle animale aurait enfanté, nourri, élevé un homme véritable, notre ancêtre et celui de Jésus-Christ !

Ce n'est ni le lieu ni le moment d'examiner ce que valent scientifiquement ces fictions répugnantes. Bien plus, nous aurions volontiers gardé le silence sur des hardiesses presque isolées au sein du Congrès, si on n'avait paru les attribuer au Congrès lui-même, les couvrir de son autorité et presque les encourager par sa faveur supposée. Si l'on en croyait des comptes rendus publiés au jour le jour, la discussion sur le transformisme aurait eu « pour conclusion et pour effet d'établir qu'à cet égard une sage liberté — évidemment celle dont on venait d'user — était laissée au savant catholique, comme l'avait d'ailleurs établi l'attitude du Congrès. »

Nous pensons que cette affirmation n'est pas exacte et qu'elle est en même temps très regrettable.

Elle n'est pas exacte, parce que, dans le Congrès, en dehors de la section d'anthropologie, il pouvait y avoir beaucoup de savants très compétents qui rejetaient ces théories ; il pouvait y en avoir beaucoup aussi, dans cette section elle-même, en dehors des membres peu nombreux qui ont pris part aux débats. On a cherché, il est vrai, à donner au silence des autres le caractère d'un assentiment. Mais, à défaut de vote par suffrages ou par acclamation, pouvait-on bien recourir à cette espèce de vote par le silence ? Il ne saurait avoir quelle valeur que dans une assemblée où tous seraient tenus

de protester contre tout ce qu'ils n'approuveraient pas. Ce n'était pas le cas. Dans une réunion où chacun peut à son gré parler ou se taire, chacun aussi est seul juge de l'usage qu'il fait de cette liberté, et nul n'a le droit de la restreindre en donnant à son silence telle ou telle signification.

L'abstention, d'ailleurs, n'a pas été l'attitude unique de ceux qui n'approuvaient pas ces doctrines transformistes. On a entendu des dénégations vives et éloquentes, formulées au nom de la science et des savants les plus incontestés¹. Et si, par un esprit d'obéissance poussé jusqu'à la plus louable délicatesse, on n'avait préféré se conformer pleinement aux prescriptions pontificales, même interprétées avec cette rigueur dont nous avons parlé plus haut, d'autres dénégations auraient été entendues, beaucoup d'autres, croyons-nous, et non moins vives. Elles auraient réclamé au nom des Livres saints, de la tradition catholique, du sens chrétien, sans parler de la saine philosophie. Elles auraient du moins réclamé, pour la théologie d'abord et l'Église ensuite, le droit d'apprécier si telle ou telle hypothèse sur l'origine de l'homme s'harmonise ou non avec les faits révélés dans l'Écriture. Bref, il ne nous paraît point équitable de rendre le Congrès solidaire des écarts doctrinaux de quelques membres.

Il serait aussi très fâcheux qu'on y réussit, et ce premier Congrès n'aurait rien à y gagner, ni en bon renom ni en bons résultats. Il a besoin de conserver intacte sa réputation méritée d'orthodoxie : elle est son honneur ; elle est, pour l'avenir, la condition première des nouveaux succès qu'il peut légitimement espérer. Cette réputation n'est nullement atteinte, tant que la responsabilité d'opinions peu sûres est laissée tout entière à ceux qui les ont émises. Elle le serait si on parvenait à la faire peser, dans l'esprit public, sur le Congrès lui-même, à donner ces opinions pour celles du Congrès, à les vulgariser parmi les catholiques, en se prévalant de l'exemple prétendu du Congrès.

1. On pourra lire à la fin de cet article une lettre où l'un de ces opposants explique pour quelles raisons il a cru devoir combattre, dans le Congrès, les doctrines transformistes. Nous remercions celui qui l'a écrite, et celui qui nous l'a communiquée.

On l'a fait, et sans attendre longtemps.

Moins de dix jours après, une conférence publique était annoncée sous ce titre : *Le Congrès scientifique de l'Institut catholique en 1888*¹. Le conférencier, M. l'abbé X..., a parlé du transformisme, il n'a parlé que de cela, et il s'est fait l'ardent avocat du système. Pourquoi ce sujet inattendu était-il substitué à celui que portait l'affiche ? C'est, a dit M. l'abbé X..., qu'on devait au Congrès de pouvoir le traiter librement. Auparavant, si l'on professait de pareilles convictions scientifiques, on pouvait craindre de paraître trop peu soucieux des doctrines de l'Église. Mais cette grande assemblée avait levé tous les scrupules : elle avait reconnu, et, par la voix de ses membres les plus autorisés, elle avait déclaré qu'une pleine liberté était laissée en cette matière aux savants catholiques ; que, la création de la matière et de l'âme mises hors de cause, il n'y avait aucun inconvénient à abandonner la formation de tout le reste, y compris le corps de l'homme, au développement providentiel des forces évolutionnelles.

Notre intention, en revenant sur ce fait, n'est point de nous en prendre au conférencier, mais seulement de prouver ce que nous disions. Le conférencier, du moment qu'il est persuadé de la solidité de ces doctrines, est très excusable d'aimer à les propager ; et du moment qu'il croyait que le Congrès les avait approuvées, il devait tout naturellement s'autoriser d'un si grand exemple. Le tort est à ceux qui lui ont donné lieu de le croire. En voulant généraliser les tendances doctrinales de quelques hommes, ils ont aussi mal servi les intérêts du Congrès que ceux de la vérité. Nous avons voulu défendre à la fois les uns et les autres, qui nous sont également chers. Il faudrait être l'ennemi des premiers aussi bien que des seconds pour nous le reprocher. Ce serait nous blâmer d'avoir prouvé que le Congrès a été plus irrépréhensible qu'on ne le donnait à entendre².

1. Conférence Sainte-Geneviève, 44, rue de Rennes. — Mardi, 24 avril, à trois heures : M. l'abbé X... *Le Congrès scientifique de l'Institut catholique en 1888*.

2. Ces pages étaient écrites lorsque l'auteur, assistant à une très intéressante conférence faite sur le Congrès par M^{sr} d'Hulst, a eu le plaisir de l'entendre revendiquer, lui aussi, pour cette grande assemblée, le mérite de

Terminons en rappelant la formule expressive par laquelle M^{gr} d'Hulst a résumé le but de ce Congrès et les résultats qu'on devait en attendre : *Faire honneur à nos croyances et les servir.*

Faire honneur à nos croyances, en affirmant l'existence d'une science catholique en face d'adversaires qui la nient, d'indifférents qui ne la remarquent pas, de fidèles qui ne l'estiment peut-être pas assez. Servir nos croyances en préparant à l'apologiste les matériaux de bon aloi dont il a besoin pour protéger la foi contre l'assaut qu'on lui donne au nom de toutes les sciences.

Le premier de ces deux résultats a été obtenu : dès lors nous sommes en droit de compter sur le second qui sera l'œuvre des Congrès futurs.

R. DE SCORRAILLE.

Voici la lettre à laquelle il a été fait allusion ci-dessus :

Le Transformisme au Congrès scientifique des Catholiques.

LETTRE AU P. DE B...

Mon cher ami,

On fait actuellement, me dites-vous, des conférences publiques sur le transformisme, où l'on affirme que cette doctrine a été absoute par le Congrès catholique. Vous me demandez ce qu'il en est, quand et comment j'ai pris la parole sur cette question ? Je vais tâcher de vous satisfaire.

C'était le dernier jour du Congrès. Tous voyaient avec regret se terminer ces nobles assises où, passionnés pour la vérité, unis étroitement par les certitudes de la Foi, nous n'en étions que plus forts et plus libres pour examiner les faits et discuter les arguments apportés par chacun. Beaucoup résumaient leurs impressions et se formulaient une conclusion des débats auxquels ils avaient assisté ou pris part. Naturellement plusieurs inclinaient à y voir une confirmation de leurs idées personnelles : il est si doux de penser qu'on nous donne raison !

Donc, dans l'après-midi, à la dernière séance de la section des sciences naturelles, un membre crut pouvoir prendre à témoin l'assistance pour affirmer que la majorité des congressistes était favorable à l'hypothèse transformiste ; pour rappeler que parmi les travaux lus pendant ces trois jours, le seul qui eût combattu cette hypothèse

n'avoir manifesté, malgré les efforts de quelques membres, aucune sympathie pour les doctrines de l'École transformiste.

comme opposée à l'enseignement catholique avait été officiellement taxé d'exagération ; que de plus, on l'avait explicitement reconnu, en sauvagardant l'intervention divine surtout dans l'apparition de l'âme humaine, il est permis de regarder l'organisme de l'homme comme le résultat de la transformation et du perfectionnement d'une espèce antérieure. Finalement l'orateur ajoutait, au moins en substance : « Quand le Congrès sera terminé, on sera malvenu à condamner cette hypothèse. C'est au Congrès que les objections eussent dû se produire, s'il y en avait de sérieuses. Je suis en droit de conclure que la doctrine transformiste, même en ce qui touche l'organisme humain, n'a rien d'hétérodoxe et qu'elle est parfaitement admissible. »

Non, non, me disais-je en moi-même, je ne puis laisser passer pareille assertion sans protester. A peine ce plaidoyer en faveur de la théorie évolutionniste était-il achevé que je demande la parole, et, mon tour arrivé, je m'exprimai à peu près en ces termes :

« Messieurs, mis en demeure de parler si je ne veux pas paraître souscrire à l'admissibilité de l'hypothèse transformiste, je laisse de côté la question théologique et déclare *cette hypothèse inadmissible parce qu'elle est antiscientifique*. » (A l'émotion de certains membres, je constate que j'ai mis le doigt sur la chair vive.) « Mon assertion, Messieurs, paraît un peu raide à plusieurs : veuillez m'accorder quelques minutes d'attention et je vais la justifier ; j'ai les preuves en main et au choix.

« Une hypothèse est antiscientifique, quand *elle est inutile*, quand elle est *en opposition avec les faits* les mieux avérés, quand enfin elle est habituellement *pure affaire de sentiment et d'imagination* : or telle est la théorie transformiste.

I. « *Hypothèse inutile*, ai-je dit ; en effet elle n'explique aucun fait qui n'ait déjà reçu son interprétation naturelle. On parle de la continuité morphologique, de la présence d'organes rudimentaires ; mais les ressemblances qui relient entre eux les êtres vivants et qui permettent de passer de l'un à l'autre par des transitions ménagées dans les organes complets ou rudimentaires s'expliquent très bien par l'unité d'auteur et de plan. *Natura non facit saltum*. C'est une harmonie à joindre à tant d'autres. Ainsi l'ont compris Linnée, Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, Agassiz, etc., etc. On aura beau, avec le savant M. A. Gaudry, découvrir de nouveaux intermédiaires morphologiques, la filiation de l'un à l'autre n'en est pas mieux établie qu'entre les divers objets d'un assortiment de magasin.

II. « J'ai dit l'hypothèse évolutionniste *en opposition avec les faits* les mieux avérés. Je pourrais ici le faire d'abord remarquer, la sélection naturelle, le grand ressort du transformisme, n'existe pas dans la nature.

« En effet, là même où elle est plus facile, où elle serait inévitable si elle était possible, chez les poissons, la fécondation a lieu sans contact, les éléments œufs et laitance répandus s'en vont, se mêlent au

cours de l'eau ; tout est fait pour favoriser le croisement des types, cependant aucun nouveau type n'est obtenu. Les poissons de la Moselle sont encore aujourd'hui tels que les décrivait Ausone au quatrième siècle. Je préfère m'attaquer directement au fond même du transformisme et mettre en évidence son opposition avec les lois de la nature les plus universelles.

« Tous les êtres vivants connus, animaux et végétaux, sont répartis en groupes définis par les deux caractères suivants, l'un *génésiq*ue, l'autre *morphologique* : 1° Au sein de ces groupes, la fécondité est illimitée ; d'un groupe à l'autre, elle est nulle ou limitée à quelques générations.

« 2° Les êtres de chacun de ces groupes peuvent subir des variations organiques plus ou moins considérables, mais ces modifications sont comme autant d'oscillations autour d'un type à l'état d'équilibre stable ; ces variations morphologiques tendent d'elles-mêmes à disparaître, quand ce sont les circonstances qui les ont fait naître. Chacun de ces groupes est communément nommé *espèce*, et les oscillations morphologiques plus ou moins héréditairement fixées, par la persévérance des circonstances qui les ont produites, constituent les *rac*es diverses d'une même espèce.

« On compte actuellement plus de cinq cent mille groupes spécifiés par les caractères de stabilité que je viens d'indiquer. Cette stabilité est absolue jusque dans les espèces domestiques, les plus plastiques de toutes. Qu'il me suffise, à ce sujet, de vous citer les témoignages de M. Vilmorin-Andrieux, le grainetier connu du monde entier. Dans l'introduction de son bel ouvrage *les Plantes potagères*, il écrit :

« Nous voyons les espèces soumises à la culture exposées à toutes les influences modificatrices qui accompagnent les semis sans cesse répétés, le transport d'un pays à l'autre ; *ces espèces conservent néanmoins leur existence bien distincte*, et, tout en présentant perpétuellement des variations nouvelles, *ne dépassent jamais les limites qui les séparent des espèces voisines.* »

« Or, il en a toujours été de même, aussi haut dans le passé que peuvent remonter nos observations dans l'histoire, la préhistoire et les âges géologiques. *Ce sont donc plus de cinq cent mille faits en opposition directe avec la variabilité des espèces, base fondamentale de l'hypothèse transformiste.*

« Il y a plus, en face de ces cinq cent mille faits qui lui sont contraires, les *transformistes n'en ont pas un seul à invoquer en leur faveur.* Un des promoteurs de la théorie, M. E. Ferrière, dont un ouvrage sur le darwinisme a mérité à l'auteur une lettre d'approbation de Darwin lui-même, après avoir passé en revue les résultats obtenus de tous les croisements connus, du tigre et du lion, de l'âne et du cheval ou de l'hémione, du chien et du loup, du lièvre et du lapin, etc., conclut ainsi son enquête : « *Aucune race hybride parmi les animaux. Toutes les fois que le croisement entre espèces a donné des hybrides féconds,*

« ceux-ci au bout de quelques générations sont retournés au type paternel ou maternel ¹ ».

« Il dirait la même chose *des végétaux* n'était l'*Ægilops speltæformis* de M. Godron, et encore lui faut-il avouer que « abandonné aux seules conditions naturelles, il retourne au type des parents ». Donc l'exception n'est qu'apparente, donc les forces évolutives de la nature secondées par tous les efforts de l'homme n'ont pu donner naissance à aucune race hybride, à aucun nouveau type ayant la stabilité de l'espèce.

« On m'objectera peut-être qu'en ce qui regarde les fossiles, je ne puis vérifier la stabilité de l'espèce par la fécondité exclusive au sein du groupe. C'est vrai, mais les transformistes peuvent encore moins prouver la filiation d'un type fossile à un autre, car toutes les inductions qu'ils tireraient des faits présents leur sont contraires.

« Aussi, le même M. Ferrière en vient-il à cet aveu significatif : « La conception de Darwin n'a aucun des caractères qui permettent de l'assimiler aux hypothèses des physiiciens ; elle est surtout une conception à priori, laquelle ne part pas des faits, mais cherche parmi eux des appuis pour se soutenir ². » En d'autres termes, elle est antiscientifique.

III. « Comment alors, me direz-vous, s'explique le succès de cette théorie près d'hommes sérieux ? Parce que beaucoup en ont fait une affaire de sentiment ; l'amour est aveugle, la passion ne raisonne pas. Je pourrais encore citer comme exemple M. Ferrière, apportons plutôt le témoignage de la *Revue scientifique*, chacun connaît assez ses tendances évolutionnistes.

« C'est M. Contejean qui parle ³ :

« Nous ignorons dans quelle mesure les individus peuvent se transformer et se perfectionner, et même s'ils se transforment et se perfectionnent... Cependant mes préférences sont acquises au transformisme. »

« Avec un peu d'attention on le constate, le sentiment qui inspire les préférences, c'est tantôt une horreur instinctive plus ou moins consciente du surnaturel, dont on tient surtout à bannir, du moins à limiter, à reculer l'intervention le plus loin possible ; tantôt la crainte d'être arriéré, qui fait qu'on se laisse prendre à la piperie des mots d'évolution, de progrès ; tantôt la tendance aux rêveries de l'imagination.

« Les transformistes » — disait M. Brongniart, l'illustre fondateur de la science des végétaux fossiles — « les transformistes désertent le terrain de la science positive et s'égarant dans des contes de fées ⁴ ».

« Rien de plus juste. Quoi ! en face des faits qui sont partout contraires à leur théorie, en face de l'absence totale de preuves pour l'étayer, les

1. *Le Darwinisme*, par Em. Ferrière, p. 359 et 361.

2. *Ibid.*, p. 317.

3. *Revue scientifique*, 30 avril 1881, p. 561 et 562.

4. Apud C. Jasere, *L'homme singe*...

transformistes se rassurent dans la pensée qu'en remontant des milliers de siècles en arrière les choses ont pu être autrement et conformes à leur chère hypothèse ! Et ce serait là de la science ! au dix-neuvième siècle ! Ce serait à désespérer du sens commun. »

Mon cher Père, je dois vous prévenir que, devant le Congrès, j'ai seulement indiqué les citations que je vous transcris ; pressé par le temps, je passais en courant d'un fait à un autre, laissant à l'intonation et au geste le soin d'achever ma phrase ou ma pensée.

Lorsque je m'arrêtai, un des membres du congrès m'objecta le nombre et l'autorité des disciples de Darwin. — J'aurais pu mettre un gros point d'interrogation à l'assertion et me faire l'écho de la *Revue scientifique* disant¹ : « M. A. Giard, professeur à la faculté des sciences de Lille, est le premier zoologiste qui ait enseigné la doctrine darwinienne dans une faculté française ; ce professeur n'a pas eu jusqu'ici beaucoup d'imitateurs. »

Mais, au nom d'hommes réellement compétents, et, sans crainte d'être démenti par les faits, j'ai préféré faire pour réponse la déclaration suivante : *Avant dix ans, il n'y aura plus dans nos facultés un seul transformiste parmi les professeurs d'avenir.*

L'heure pressait. Avec autant d'habileté que de courtoisie, M. A. de Lapparent, président de la section, tira la conclusion des débats : Si le transformisme a des amis dans le Congrès, il y compte des adversaires convaincus.

A peine la séance était-elle close pour la section des sciences naturelles, qu'il s'en ouvrit une autre, dans le même local, pour la section d'anthropologie. M. le marquis de Nadaillac, qui présidait, nous donna un vrai régal, une courte synopsis de la science préhistorique rempli de faits lumineux, et bien fait pour dissiper toute prévention contre ces études et leur concilier la sympathie et l'admiration de tous les amis de la vérité. Ce mémoire sera probablement publié. En attendant, laissez-moi vous dire un mot d'un passage concernant la question qui nous occupe. Après avoir déroulé sous nos yeux la série des découvertes préhistoriques sur toutes les plages du monde, l'orateur nous le fit remarquer, partout, en Amérique et en Océanie comme dans notre ancien monde, ces découvertes nous révèlent l'homme comme appartenant toujours au même type spécifique. Or, ajouta-t-il, si l'organisme humain était le résultat de la transformation, du perfectionnement d'un mammifère, ces derniers étant fort différents dans les différentes parties de l'univers, l'homme lui-même devrait offrir des différences typiques au moins aussi profondes. Il n'en est rien.

Donc, en ce qui regarde l'homme, la science préhistorique renverse complètement l'hypothèse transformiste.

Au sortir des salles du congrès, plusieurs des membres se rencontrèrent sur mon passage ou vinrent à moi, comme M^{sr} Sauvé, pour me serrer la main, me féliciter, me remercier de mon intervention dans la

1. *Revue scientifique*, 8 nov. 1879.

discussion sur le transformisme ; d'autres pour me dire : Êtes-vous bien sûr qu'il n'existe aucune exception à la loi de la stabilité des espèces ? On parle, me dit celui-ci, d'un rat qui de terrestre serait devenu marin. M. Pasteur, reprend celui-là, a signalé un microbe en qui se serait opéré un changement typique, etc...

« Soit, Messieurs, répondez-je, rats et microbes, ce sont faits à vérifier. Fussent-ils exacts, fussent-ils au nombre de 10, de 50, je n'en suis nullement déconcerté. La certitude d'une loi établie par plus de 500,000 faits constants, et vérifiés jusqu'ici en toutes circonstances, me paraît inébranlable. En supposant qu'on découvre réellement des faits en opposition avec cette loi, en bonne logique, on devra les considérer comme des exceptions apparentes, des *obscurités* que l'avenir éclaircira. »

Mais il n'y a encore aucun fait avéré de ce genre, et je répète avec Virchow, dont personne ne contestera l'autorité en pareille matière ni ne suspectera l'indépendance d'idée :

« Quant au transformisme, je puis le dire, on a rarement vu un si grand problème traité aussi légèrement, pour ne pas dire aussi follement. S'il s'agissait uniquement, au milieu de la masse des phénomènes connus, d'en choisir et grouper habilement quelques-uns, pour rendre une théorie plausible ; alors nous pourrions tous tant que nous sommes nous installer dans le fauteuil de grand-père, allumer un cigare et créer de toutes pièces une théorie ! » (Congrès anthropologique de Francfort, 1882.)

CH. ***

1. Mit der Lehre vom Transformismus... es hat selten Perioden gegeben, wo so grosze Probleme auf so leichtsinnige, ich möchte sagen thörichte Weise behandelt worden sind.

Wenn es blosz darauf ankäme, sich aus der Summe von Erscheinungen irgend ein gewisses Quantum zusammenzusuchen und daraus plausible Theorieen zu machen, so könnten wir Alle in dem Groszpaterstuhl sitzen, ein Cigarre rauchen und dabei eine Theorie fertig stellen.

Frkf. Ztg. 1882.

BULLETIN THÉOLOGIQUE

*Prêt à intérêt. — Propriété du sol. — Compétence de l'État
sur le lien du mariage des infidèles.*

I

Prêt à intérêt. — L'autorité ecclésiastique ayant déclaré bien des fois que ceux qui prêtent à un intérêt modéré ne doivent pas être inquiétés, les théologiens ont à montrer comment ces décisions s'accordent avec les condamnations portées autrefois contre l'usure. Plusieurs opinions ont été émises : nous mentionnerons les principales.

Première opinion. — L'intérêt est une usure ; c'est un revenu qui s'obtient sans aucun travail, c'est l'exploitation du travail d'autrui. Il n'a aucun des titres qui pourraient le justifier aux yeux de la morale, ni dommage subi, ni privation d'un gain légitime, ni risque couru. Il est simplement toléré ; « l'épée de Damoclès de son interdiction toujours suspendue sur sa tête s'abaissera dès que l'Église jugera venu le moment favorable ». Cette tendre mère en agit avec le capitalisme comme elle en a agi avec l'esclavage : elle exige d'abord des atténuations, puis, quand les temps sont mûrs, elle proscrit. Cependant cette tolérance décharge de toute dette morale ceux qui se font payer un intérêt conforme aux usages.

M^{gr} Scheicher, professeur de théologie morale dans l'institut épiscopal de Sanct-Pæltén, a soutenu ce système dans une série d'articles publiés par la *Postzeitung* d'Augsbourg. L'*Association catholique*, excellente Revue bien connue, a donné un long extrait de cette étude dans sa livraison de décembre 1887 ; tout en louant le docte professeur, elle ne prend pas la responsabilité de ses idées. Cette opinion est partagée, ce semble, par les auteurs catholiques d'une « déclaration de principes » insérée dans la *Controverse et le Contemporain* (février 1888), qui en signale l'importance mais n'en approuve pas la doctrine. L'article premier de cette déclaration est ainsi conçu :

« Le régime actuel du crédit constitue ce qu'on appelle « le système capitaliste », ou « le capitalisme » tout court. Ce système suppose à tort que la valeur des choses séparée de leur substance a, en elle-même, une utilité économique et que, par conséquent, on peut tirer de cette valeur séparée des choses un intérêt fixe ; tandis qu'au contraire, considéré en lui-même, ce procédé a les traits caractéristiques de l'*usura*, telle qu'elle est définie dans le V^e concile de Latran, par Benoît XIV et les Pères de l'Église¹. »

Deuxième opinion. — L'intérêt, qui en soi serait usuraire, cesse de l'être parce que l'autorité légitime transporte de l'emprunteur au prêteur la propriété de ce qui est payé en sus de la somme principale remboursée. Plusieurs auteurs attribuent ce pouvoir à l'État, d'autres à l'Église. Taparelli considère l'intérêt comme une taxe levée sur l'emprunteur et donnée au prêteur en récompense de ce que celui-ci aide à la circulation des capitaux et contribue ainsi à la prospérité publique.

Troisième opinion. — L'usure suppose que la chose prêtée est improductive. Or l'argent, loin d'être improductif, est un facteur très important de la production, rien n'empêche de s'en faire payer le loyer. Ce système, autrefois soutenu par Mastrofini, est aujourd'hui adopté par un grand nombre d'économistes.

Quatrième opinion. — La précédente solution ne suffit pas ; car, d'après les déclarations de la Cour romaine, celui qui prête un argent qu'il n'avait pas l'intention de placer dans l'industrie ou dans le commerce, peut à présent stipuler un intérêt. Il faut dire que la somme empruntée peut être l'objet de deux contrats essentiellement différents : l'un gratuit, qui est à proprement parler le prêt, *mutuum* ; l'autre onéreux, qu'on pourrait nommer le contrat à intérêt, *fenus*. Le prêteur fait deux choses : il livre à l'emprunteur une somme d'argent et il s'engage à n'en point exiger le remboursement avant le terme fixé. Pendant ce temps il en est privé. Cette privation est estimable à prix d'argent, elle vaut tant par an. Si le prêteur abandonne à l'emprunteur cette valeur distincte de l'argent prêté, c'est un prêt dans le sens rigoureux du mot, un *mutuum*, contrat gratuit par ce côté ; l'emprunteur, lorsqu'il a remboursé au temps fixé la somme principale, ne doit plus

1. Ea proprie est usurarum interpretatio, quando videlicet ex usu rei quæ non germinat, nullo labore, nullo sumptu, nullove periculo, lucrum fetusque conquiri studeatur. (*Conc. Later. V, in Bulla « Inter multiplices ».*)

Peccati genus, quod usura vocatur... in eo est repositum, quod quis ex ipsomet mutuo... (ipsius ratione mutui) plus sibi reddi velit, quam est receptum. (*Bened. XIV, « Vix pervenit ».*)

rien *vi mutui*. Si le prêteur exige le prix de cette valeur distincte, ce n'est plus un *mutuum*, mais un contrat à intérêt, *fœnus*, un contrat onéreux, différent du prêt; l'emprunteur est tenu d'ajouter ce prix à la somme principale. C'est ce qu'enseignent Antoine Ballerini, dans ses Notes sur la Théologie morale du P. Gury, et Rudigier, dans le Dictionnaire encyclopédique de théologie, traduit de l'allemand par Gosehler, art. *Prêt*. Saint Alphonse lui-même admet que la privation subie par le prêteur, si elle doit durer longtemps, trois ans par exemple, est évaluable en argent et peut donner lieu à une compensation.

Cinquième opinion. — Dans les deux systèmes précédents, il y a quelque chose à prendre et quelque chose à rejeter. La privation que le prêteur s'impose n'a pas toujours et par elle-même une valeur estimable à prix d'argent, mais elle peut l'avoir en raison des circonstances, lorsqu'elle entraîne des risques extraordinaires ou le sacrifice d'un gain certain ou probable. De même, bien que l'argent soit improductif s'il reste en caisse, on peut lui attribuer une sorte de fécondité lorsqu'il est employé au commerce et à l'industrie. Avec la somme qu'il a empruntée, un laboureur loue un champ, achète une charrue, des semences, du bétail, et gagne dix fois plus qu'il n'aurait pu faire avec ses bras. Ainsi le profit n'est pas dû au travail seulement, mais encore au capital. Donc l'argent placé dans les affaires a, outre sa valeur intrinsèque, un prix spécial pour l'usage qu'on en fait. Ce prix distinct peut être attaché à l'usage de l'argent par suite des conditions particulières où se trouve son possesseur, ou de l'état général de la société. Dans le premier cas, le prêteur qui stipule un intérêt devra prouver que, pour lui, l'argent du prêt aurait été productif; dans le second cas, cette preuve n'est pas nécessaire : l'argent étant productif pour tout le monde, son usage a une valeur distincte pour laquelle celui qui l'a sacrifiée en prêtant peut demander une compensation. Or, dans l'état actuel de la société, grâce aux progrès de l'industrie et du commerce et au développement des institutions de crédit, chacun peut, avec une extrême facilité, placer ses moindres épargnes dans des entreprises lucratives, et c'est toujours se priver d'une chance de gain que de prêter son argent.

Sixième opinion. — Un rédacteur de la savante *Revue de théologie catholique* d'Inspruck, le R. P. Henri Pesch, fait à cette dernière théorie le reproche d'être incomplète¹. Les anciens théologiens qui justifient l'intérêt par le *lucrum cessans* ne parlent que

1. *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1888, 1^{re} livraison. *Base et limite de l'intérêt de l'argent*.

d'affaires déterminées, concrètes, que le prêteur avait réellement en vue et dont il pouvait calculer les résultats. Mais la nouvelle théorie autorise ce dernier à se faire payer un intérêt pour des affaires indéterminées, imaginaires, où il aurait pu placer son argent. « L'argent, dit-elle, est aujourd'hui universellement productif, c'est la marchandise la plus recherchée, au moyen de laquelle on peut se procurer tout ce que l'on veut; il n'y a qu'à le confier aux caisses d'épargne pour qu'aussitôt il rapporte. Cette facilité générale constitue, en faveur du prêteur, une présomption qui le dispense de prouver son titre à recevoir l'intérêt. »

A cela, le P. Pesch objecte qu'en dépit de cette présomption, il y a des cas où certainement le prêteur n'aurait pas voulu mettre son argent dans les affaires; que, même lorsqu'il aurait voulu l'y mettre, il eût souvent eu autant ou plus de chances de perdre que de gagner, qu'alors il n'y a pas lieu d'exiger une compensation pour un gain qu'il n'aurait pas fait. Quant aux institutions de crédit, il s'agit précisément de savoir pourquoi l'intérêt qu'elles servent aux bailleurs de fonds n'est pas usuraire. Il faut donc étudier plus attentivement ce qui résulte des circonstances actuelles du prêt.

Dans l'état présent du monde économique, il y a une facilité *universelle* d'employer son argent à la production et d'en retirer un profit, quoique plusieurs ne songent pas ou ne parviennent pas à s'en prévaloir. Ce fait est universel, on en convient. Il en résulte pour *tous les prêteurs* une présomption qu'ils peuvent placer leurs fonds de manière à en retirer vraisemblablement un certain bénéfice. Pour eux, cette probabilité de gain a une valeur estimable en argent. Mais, du même fait universel, on tirera une conclusion pareille pour *tous les emprunteurs*. D'où il suit que, généralement, le prêt d'une somme d'argent donne une possibilité réelle, concrète, déterminée, de tirer un profit de cette situation économique universelle. Tant que cette possibilité de gagner ne venait que des conditions spéciales où se trouvaient tels ou tels individus, elle n'avait de valeur que pour eux, une valeur d'usage et non une valeur d'échange. Mais, à présent qu'elle dépend d'un fait économique universel, d'un fait indépendant de la situation particulière, soit du prêteur, soit de l'emprunteur, cette possibilité a sa valeur réelle, objective, sa valeur d'échange, on peut en fixer le *prix*. C'est ce *prix*, reconnu de tous, qui s'ajoute à la valeur de la somme prêtée et que l'emprunteur doit en sus du remboursement de cette somme.

On ne soutient pas que cette situation économique soit préfé-

rable à toute autre, mais on dit seulement que, tant qu'elle dure, elle fournit au prêteur un titre légitime à un intérêt modéré.

Cette opinion a plusieurs avantages. Elle laisse intacte la doctrine des scolastiques sur la nature du prêt et sur l'injustice de l'usure. Elle explique assez bien comment, dans les circonstances présentes, un intérêt modéré n'a rien d'usuraire. L'emprunteur ne rend pas plus qu'il n'a reçu ; car il a reçu deux valeurs, à savoir une somme de tant, qui est, à proprement parler, l'objet du prêt, et la possibilité de gagner, au moyen de cette somme, possibilité réelle, concrète, fondée sur la situation universelle des affaires et qui a sa valeur vénale, son prix à part. Ainsi, l'intérêt n'est pas dû en vertu du prêt. Il n'est pas dû non plus parce que le prêteur aurait mis son argent dans le commerce, car peut-être qu'il n'y songeait point ou qu'il n'était pas homme à y gagner ; ni parce que l'emprunteur s'est enrichi au moyen de cette somme, car il ne doit à personne le profit qu'il a su tirer d'un argent dont la propriété lui avait été transmise ; mais l'intérêt est dû en raison d'une valeur réelle ajoutée à la somme prêtée, par suite de la situation générale, valeur déterminée qui a son prix fixé par l'estimation commune des gens d'affaires. Enfin, on voit pourquoi l'Église, qui a condamné l'intérêt comme usuraire dans une situation économique toute différente, déclare à présent que ceux qui le stipulent ne doivent pas être inquiétés ; on voit aussi pourquoi elle exige qu'ils soient disposés à recevoir docilement ses décisions futures sur cette matière changeante et délicate.

II

Propriété du sol. — Un publiciste américain dont il a été beaucoup parlé dans ces dernières années, M. Henri George, a prétendu qu'on n'avait pas pu sans injustice réduire le sol en propriété privée et que l'État devait le reprendre au moyen d'un gros impôt qui remplacerait tous les autres et absorberait ce que les économistes nomment la rente de la terre. Cette erreur a été réfutée, des deux côtés de l'Atlantique, par plusieurs écrits remarquables.

Le P. V. Cathrein, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, l'a combattue par des arguments tirés de la science économique et du droit naturel.

M^{gr} Chatard, évêque de Vincennes, aux États-Unis, a traité le même sujet dans un savant discours prononcé à Indianapolis. Après avoir exposé l'ancien système de posséder la terre en commun

qui des Germains passa aux Anglo-Saxons, et la tenure féodale qui faisait dériver du souverain toute propriété foncière, l'orateur explique, d'après la doctrine de saint Thomas d'Aquin, sur quel droit repose la propriété en général et particulièrement la propriété du sol. Elle est de droit naturel, dans ce sens qu'elle est fondée, non pas immédiatement sur la nature, mais sur ce qui est dérivé de la nature. Un père, comme tel, doit nourrir son enfant; sa nature de père l'y oblige. Ce n'est pas ainsi que la propriété vient de la nature. La terre, par elle-même, n'a rien qui exige qu'elle soit possédée par tel ou tel; mais si l'on considère que, laissée sans culture, elle est à peu près stérile et qu'elle ne nourrira la multitude croissante de ses habitants qu'à la condition d'être partagée entre des propriétaires intéressés à tirer de son sein, par leur travail, tout ce qu'elle peut donner, on comprend que la nature conduit à la possession privée du sol. De même, la nature humaine par elle-même n'exige pas que les habitants d'un pays s'en partagent les terres; mais, si l'on reconnaît que les hommes, tels qu'ils sont, avec leurs passions et leurs vices, ne sauraient longtemps vivre en paix sans ce partage, on en conclut qu'il est tout à fait conforme à la nature.

A cette objection que, suivant la loi naturelle tout est commun entre les hommes, saint Thomas répond que la loi naturelle n'impose pas absolument la division des biens, et c'est dans ce sens qu'elle les laisse en commun; mais elle ne la défend pas non plus. Cette division, quand les circonstances la rendent nécessaire, est la matière du droit positif. Ainsi la propriété privée n'est point contraire à la loi naturelle, mais elle est ajoutée à cette loi par une déduction de la raison humaine¹.

Ajoutons que, suivant les principes du Docteur angélique, pour établir ce droit, les hommes n'ont pas besoin de s'entendre et de donner leur consentement, comme veut Puffendorf; ils n'ont qu'à faire simplement ce que leur conseille la raison : *Ea que sunt juris gentium, naturalis ratio dictat...; inde est quod non indigent aliqua speciali institutione, sed ipsa naturalis ratio ea instituit*².

Dans la dernière partie de son discours, M^{sr} Chatard démontre que le haut domaine attribué à l'État n'exclut pas, n'absorbe pas les propriétés privées, mais n'est que le droit d'obliger, en certains cas, des propriétaires à céder pour cause d'utilité publique une chose qui leur appartient.

1. 2. 2. q. 57, a. 2 et 3; — q. 66, a. 1 et 2.

2. Q. 57, a. 3, ad 3^m.

Il est intéressant de voir, après la doctrine de saint Thomas, quelle fut celle des scolastiques sur cette question. Le *Lyceum*, Revue catholique d'Irlande, a essayé de la résumer en deux articles substantiels. Elle se ramènerait à ces deux propositions :

Le droit des gens n'est pas immuable.

La propriété du sol est fondée sur le droit des gens.

La première proposition résulte de ce que, suivant tous les docteurs scolastiques, le droit des gens tel qu'ils l'entendaient, non pas le droit international, mais l'ensemble des usages observés par la plupart des nations, n'appartient pas au droit naturel dans le sens étroit de ce mot, mais au droit positif humain, qui peut changer. Et même, *per se, in se*, comme dit Suarez, c'est-à-dire abstraction faite des motifs qui pourraient imposer telle ou telle de ses prescriptions, il dépend des lois et coutumes de chaque Etat; un peuple pourrait le modifier pour son compte sans que les autres peuples eussent rien à y voir. Par exemple, l'esclavage autrefois était partout admis de par le droit des gens; les nations chrétiennes l'ont aboli l'une après l'autre.

Que l'appropriation du sol ait eu, d'après la doctrine scolastique, son origine dans le droit des gens, c'est ce que le *Lyceum* n'a pas de peine à montrer. Saint Thomas la met à ce point de vue sur la même ligne que l'esclavage, et son enseignement a été continué par les théologiens qui ont suivi. « Le partage des biens, dit Molina, n'est pas de droit naturel ni de droit divin; toutefois, il a été permis de l'introduire par le droit humain des nations. » « Autrement, ajoute Valentia, la communauté des biens serait contre nature, ce qui est faux, comme on le voit par la pratique de la primitive Église et par celle des ordres religieux. » Sylvius infère de ces principes le corollaire que voici : « Sans doute un souverain ne pourrait pas seul abolir la propriété privée ou l'inviolabilité des testaments; mais si tous les citoyens d'un État, d'accord avec leur roi, renonçaient spontanément à leur droit et mettaient en commun tous leurs biens, cet acte quoique imprudent serait valide, et dans ce pays la propriété serait supprimée. »

De ces citations et d'un grand nombre d'autres, le *Lyceum* se croit en droit de tirer les conclusions suivantes :

« Les théologiens catholiques enseignent que la propriété privée, fondée sur une loi humaine, est juste; dans certains états de société, elle est désirable, et même nécessaire.

« La propriété commune de toutes les choses matérielles pourrait être ordonnée par l'État, si le bien commun le deman-

daît; mais une société civile où cette mesure serait avantageuse semble à peu près impossible.

« La nationalisation de la terre, son appropriation à l'État, si elle est jugée avantageuse pour le bien commun et décrétée par l'autorité législative compétente, est en parfaite harmonie avec les principes traditionnels de la théologie catholique. »

La *Civiltà cattolica*, avec la science et l'autorité qu'elle possède, a démêlé les équivoques d'où sont sorties ces conclusions dangereuses. Nous nous bornerons à quelques remarques.

Les scolastiques n'ont pas nié le droit d'occuper le sol, droit primitif et antérieur à toute société politique; Suarez le reconnaît expressément¹. La propriété n'est donc pas, d'après eux, fondée simplement sur la loi humaine. Lorsqu'on lit dans leurs doctes écrits que la division des biens dérive du droit des gens, il ne faut pas perdre de vue ce que dit saint Thomas: *Ea que sunt juris gentium naturalis ratio dicat*. « Voici, dit le cardinal Tolet, la différence qu'il y a entre le droit naturel et le droit des gens: Le droit naturel est ce que la raison naturelle prononce juste et prescrit absolument et sans condition, comme de payer ses dettes, de ne pas faire le mal que nous ne voulons pas qu'on nous fasse, etc. Le droit des gens est ce que la nature prescrit comme nécessaire dans l'hypothèse d'une fin à obtenir. Par exemple, si la culture des champs est nécessaire pour que les hommes aient de quoi vivre, la raison naturelle prescrit le partage des biens et la propriété privée² ». Or, la communauté de tous les biens n'est possible que dans une société d'hommes choisis qui se sont voués à une vie plus parfaite que ne le comportent les forces ordinaires de l'humanité, comme autrefois les premiers chrétiens et maintenant encore les ordres religieux. La possession collective du sol n'est praticable que dans un état de civilisation peu avancée, lorsque la terre produit aisément, et sans qu'on la cultive beaucoup, de quoi nourrir ses rares habitants: ainsi la terre appartenait en grande partie à la paroisse dans les réductions du Paraguay; telle est encore l'organisation du *mir* en Russie et de la *zadruga* dans la Croatie. Mais si, dans un État moderne et civilisé, un parlement imbu des doctrines socialistes jugeait utile au bien public et décrétait en conséquence la mainmise de la nation sur toutes les propriétés foncières, il ne serait pas vrai que cette mesure fût en harmonie avec les principes traditionnels de la théologie.

1. *De op. sex dierum*, lib. V, c. 8, n. 18.

2. In. s. Th. 2. 2. q. 57, a. 3.

Les philosophes chrétiens suivent la trace des docteurs scolastiques, lorsqu'ils enseignent que l'homme a reçu de Dieu même avec sa nature un droit primitif d'acquérir, d'où naît ensuite son droit concret de propriété. S'emparer d'un bien jusque-là inoccupé dont on a besoin pour vivre, ou sur lequel on se propose d'exercer son activité, garder ce bien pour soi à l'exclusion de tout autre, recevoir en don ou par échange une chose qu'un autre avait légitimement acquise, en un mot faire des actes de propriété sur un morceau de terre ou sur d'autres objets matériels, c'est un usage fondé sur la nature, amené souvent par la nécessité, et pour cette raison, un usage universel : voilà dans quel sens la propriété est venue du droit des gens; cela n'empêche pas qu'elle ait été instituée, comme Tolet et saint Thomas l'ont enseigné, par la raison naturelle. Sans doute la loi naturelle n'exige pas que tel champ soit à tel homme, ou même qu'il soit à un propriétaire, mais elle exige en général, pour qu'une société se développe et se perfectionne selon la nature, un partage des biens plus ou moins complet. De même, la nature n'oblige pas par elle-même tout homme à être propriétaire, mais elle donne à tout homme le droit de l'être s'il le veut et s'il le peut, et si, en vertu de ce droit, il s'empare d'une terre non occupée, on ne pourrait sans injustice l'empêcher de le faire. La société a pu régler ce droit; souvent même un peuple s'est emparé d'un pays tout entier et l'a ensuite distribué aux particuliers sous des conditions diverses, comme on le voit encore en Amérique et en Australie. Bref, la propriété en tant qu'institution sociale appartient au droit des gens, c'est-à-dire à ce que tous les États ont réglé chez eux sous l'impulsion de la nature; mais l'origine de la propriété et sa constitution première appartiennent au droit naturel de tout homme et précèdent la société civile. Si des familles réunies viennent à former un peuple, l'autorité politique a le devoir de protéger les droits acquis, loin qu'il lui appartienne de les abolir.

Encore un mot. Les scolastiques ont comparé la propriété à l'esclavage : cette comparaison n'est vraie qu'à un point de vue restreint. L'esclavage n'est qu'à peine conforme à la nature et surtout, comme dit saint Thomas, pour des hommes si imparfaits, qu'il leur vaut mieux d'être conduits que de se conduire. Aussi, tend-il à disparaître à mesure que la civilisation progresse. Pour la propriété du sol, c'est le contraire; absente d'abord, puis collective dans un état social très imparfait, elle tend à devenir individuelle. La nationalisation du sol chez un peuple civilisé serait un retour à la barbarie, la loi qui l'ordonnerait serait contraire à

la nature, et la doctrine des scolastiques ne conduit pas à regarder cette mesure comme légitime.

III

Compétence de l'État sur le lien du mariage des infidèles. — En recommandant à nos lecteurs la remarquable dissertation dans laquelle le docteur Resemans soutient que l'État peut soumettre à des lois irritantes le mariage des infidèles, nous avons parlé des trois documents inédits qu'il donne à l'appui de sa thèse (livraison de février, p. 303). Il nous reste à résumer ses autres preuves.

La principale consiste dans cet argument. L'autorité civile a droit de prendre les moyens nécessaires ou les plus utiles pour procurer le bien public, lorsqu'elle peut le faire sans léser un droit supérieur. Or, le bien public exige quelquefois que le lien du mariage soit atteint par des empêchements dirimants, et nul droit supérieur ne s'oppose à ce que l'autorité civile établisse ces empêchements. Donc, s'il en est besoin pour le salut de l'État, et dans la mesure de ce besoin, elle peut les établir.

La majeure est fondée sur ce principe, que Dieu qui a donné pour fin à l'autorité civile la prospérité temporelle de la société n'a pu lui refuser les moyens d'atteindre cette fin.

Voici la preuve de la mineure. Les abus qu'entraîneraient certains mariages mettraient en danger le bien public. D'autre part, il peut se faire que les lois pénales et simplement prohibitives soient impuissantes à réprimer ces abus et que l'unique remède soit une loi irritante. Donc l'État est en droit de la créer, s'il peut le faire sans blesser un droit supérieur. Mais quand il s'agit du mariage des infidèles, nul droit supérieur, nulle prohibition authentique ne l'empêche de prendre ce moyen. Il a donc droit de le prendre. Quel serait, en effet, ce droit supérieur qui lierait les mains à l'État ? Celui de l'Église ? Mais Dieu qui lui a confié le mariage chrétien, ne lui a donné aucun pouvoir sur le mariage des infidèles. Serait-ce le droit naturel ou la loi divine positive ? Mais on suppose que l'État respecte l'un et l'autre, et se borne à imposer aux parties contractantes des conditions d'aptitude que le droit naturel suggère sans les déterminer. Il faut donc reconnaître au souverain temporel le droit d'imposer aux mariages entre infidèles des conditions irritantes, et non seulement un droit précaire, emprunté, mais un droit inhérent à son autorité, un droit qui lui appartienne, *quatenus princeps est, seu bonum commune temporale procurat.*

On objecte que le mariage est une chose sacrée, que c'est un acte intime, tout individuel, un contrat constitutif de la famille et antérieur à l'État.

M. Resemans répond : Le mariage est, à la vérité, un signe sacré de l'Incarnation, mais seulement chez les fidèles de l'Ancien et du Nouveau Testament ; il est un sacrement chez les chrétiens. Mais chez les infidèles, il n'est une chose sacrée que dans un sens impropre et très large. Si l'État n'avait pas le droit d'imposer au contrat du mariage des conditions irritantes, il serait juridiquement incapable d'atteindre sa fin : on ne saurait admettre que la divine Providence l'ait si mal constitué. Il a donc, sur le mariage des infidèles, une compétence directe, tant qu'il n'y a pas une autorité religieuse légitime, à laquelle cette compétence soit réservée.

On se demande si ces explications sont bien d'accord avec l'encyclique *Arcanum*, dans laquelle Léon XIII dit en termes exprès : « Puisque le mariage a Dieu pour auteur et qu'il a été dès le principe une esquisse de l'incarnation du Verbe divin, il y a en lui quelque chose de religieux, qui ne vient pas du dehors, mais est inné, qu'il n'a pas reçu des hommes, mais qu'il a dans sa nature. Aussi, Innocent III et Honorius III, Nos prédécesseurs, ont-ils pu dire, non sans beaucoup de raison, que *le sacrement de mariage existe chez les fidèles et les infidèles*. Nous en attestons les monuments de l'antiquité, les mœurs et les institutions des peuples les plus civilisés et les plus avancés dans la connaissance du droit et de l'équité : tous ont eu l'esprit rempli et prévenu de cette idée, qu'en pensant au mariage, on se représente une chose religieuse et sainte. De là, l'usage fréquent chez eux de ne point célébrer les noces sans des cérémonies religieuses, sans l'autorité des pontifes, sans le ministère des prêtres. Tant avaient d'empire sur des esprits dépourvus de la doctrine céleste la nature des choses, le souvenir des origines, la conscience du genre humain ! Le mariage étant donc sacré par son essence, par sa nature, par lui-même, la raison demande qu'il ne soit pas réglé et gouverné par la puissance des princes, mais par la divine autorité de l'Église, seule chargée des choses sacrées. Il faut ensuite considérer la dignité du sacrement qui a donné aux mariages chrétiens une incomparable noblesse. »

« A première vue, dit M. Resemans, le sens de ce passage paraît être celui-ci : le mariage en général, même entre infidèles, est par sa nature une chose sacrée, qui par conséquent ne dépend point du pouvoir civil ; à bien plus forte raison en est-il ainsi du

mariage des chrétiens qui est un sacrement. Le Souverain Pontife semble donc parler ici de deux mariages, tous deux indépendants de la loi civile; l'un, parce que c'est une chose sacrée; l'autre, parce que c'est un sacrement. Mais, ajoute le subtil écrivain, pesez les termes et vous verrez aussitôt que le sens ne peut être celui-là. Qu'est-ce que Léon XIII entend par le mot *sacré*? C'est une chose qui se rapporte à la religion véritable, aux chrétiens, à l'Église. En effet, dans l'encyclique *Immortale*, on lit ces mots : *Quidquid est in humanis rebus quoquo modo sacrum... id est omne in potestate arbitrioque Ecclesie*. Or, le mariage des infidèles n'est pas soumis au pouvoir de l'Église; donc, ce n'est pas une chose à proprement parler sacrée. Ainsi, lorsque le Saint-Père dit dans le texte objecté, que le mariage est par sa nature une chose sacrée, il faut sous-entendre *inter christianos*. »

Cette adroite explication est une trouvaille, mais elle manque de naturel. Aussi a-t-elle paru suspecte au savant abbé Grand-claude, d'ailleurs très favorable à la thèse du professeur hollandais : « Le docte théologien, dit-il, perd un peu de vue le contexte prochain du passage cité, contexte qui semble aller au delà de l'explication donnée.... Il s'agit également du mariage des infidèles ¹. »

La critique est d'une indulgence extrême. Un rédacteur d'une Revue hollandaise qui a toutes nos sympathies, le R. P. Smit, se gêne moins avec un compatriote, et il combat son opinion avec autant de force que de courtoisie². Il n'y a qu'à lire cette page de l'encyclique, dit-il, pour voir qu'il y est question du mariage tel qu'il est par son essence et sa première origine, tel qu'il existe chez les fidèles et les infidèles, tel qu'il peut être connu de ceux pour qui le livre de la céleste doctrine du Christ est fermé. Pour tous ceux-là, le mariage a quelque chose de saint et de religieux, *inest in eo sacrum et religiosum quiddam*; dans leur pensée le mariage ne se sépare point de la religion et de la sainteté. Et précisément parce que tel est le caractère propre et la nature du mariage, le lien qui le constitue est au-dessus des atteintes de l'État, il ne doit être réglé que par le pouvoir divin de l'Église. C'est le pape lui-même qui développe cet argument et qui en tire la conclusion : *Igitur cum*, etc. C'est lui qui montre ce rapport, *consentaneum est*, entre la sainteté propre au mariage en raison de sa nature et de son origine et l'incompétence de l'État pour le

1. *Le Canoniste contemporain*, 1887, p. 249.

2. *Studien op godsdienslig, wetenschappelijk en letterkundig gebied*, t. XXIX, p. 409 et suiv.

lien conjugal. S'il arrive que l'État, dans une nécessité pressante de la société, doive toucher à ce lien sacré, ce ne sera que pour suppléer à un pouvoir supérieur au sien ; mais la sainteté du mariage demande une autorité proportionnée à son caractère et compétente par elle-même, l'autorité religieuse.

Faut-il d'autres textes qui confirment cette interprétation ? L'on en trouvera dans la même encyclique. « En niant le caractère sacré du mariage, y est-il dit, en le rejetant dépouillé de toute sainteté au rang des choses profanes, on renverse *les fondements de la nature*, on résiste aux desseins de la divine Providence, et l'on détruit autant qu'on peut ce qu'elle a institué. » Et un peu plus loin : « Parce que naguère on s'est permis, dans plusieurs pays, de substituer le droit humain au droit naturel et divin, non seulement la notion du mariage et l'idée très relevée, que *la nature* en avait imprimée et mise comme un sceau dans l'âme humaine, commencèrent à s'effacer, mais dans les mariages même chrétiens, par la faute des hommes, cette force productive de si grands biens fut considérablement affaiblie. » Toujours même distinction, et presque dans les mêmes termes, entre le mariage chrétien et un autre mariage dont la nature nous avait donné une notion très relevée.

Et M. Resemans déclare qu'il est ici question du seul mariage chrétien, que dans cette phrase si claire, *cum matrimonium sit sua vi, sua natura, sua sponte sacrum*, il faut sous-entendre *inter christianos* ! Le pape, dit-il, veut prouver que ce mariage est exclusivement du ressort de l'Église, et il apporte deux raisons. C'est vrai. Quelles raisons ? Nous sommes d'accord sur la seconde : c'est parce que le mariage chrétien est un sacrement. Mais la première, quelle est-elle ? Est-ce, comme le docteur Resemans l'affirme, parce que le mariage est une chose sainte *parmi les fidèles* ? Non pas. C'est parce que le mariage a, par sa propre vertu et son institution première, un caractère de sainteté visible, non seulement aux yeux des fidèles, mais encore des infidèles dépourvus de la doctrine céleste, pourvu qu'ils considèrent la nature des choses et qu'ils s'en rappellent l'origine. C'est de ce mariage que le pape dit qu'il est saint par son essence, par sa nature, par lui-même. Il argumente du genre à l'espèce : le mariage en général est saint ; donc le mariage des chrétiens est saint, même abstraction faite de sa dignité de sacrement. Quoi de plus simple ? L'encyclique *Arcanum* est intelligible par elle-même et s'explique toute seule : quel besoin d'aller chercher le sens du mot *sacrum* dans l'encyclique *Immortale Dei*, publiée cinq ou six ans plus tard, et

de lui supposer dans le langage du Souverain Pontife, *in terminologia S. Pontificis*, une signification qu'il n'aurait pas pour tout le monde?

Mais enfin, que dit Léon XIII dans cette dernière encyclique? « Tout ce qui, dans les choses humaines, est sacré à un titre quelconque... tout cela est du ressort de l'Église et soumis à son autorité. » Volontiers j'achèverais ainsi le raisonnement : Or, d'après l'encyclique *Arcanum*, le mariage est toujours, par sa nature et son institution, une chose sacrée et religieuse; donc il est du ressort de l'Église et n'est soumis qu'à son autorité. Mais on m'arrête. L'Église n'étend point son autorité sur ceux qui ne lui ont pas été incorporés par le baptême. Est-ce à moi, dit saint Paul, de juger ceux qui sont dehors? — Expliquons-nous. Le mariage étant saint par sa nature doit être gouverné par l'autorité religieuse légitime, autant vaut dire par l'Église, seule dépositaire de l'autorité religieuse. Lorsque les mariés sont infidèles, il arrive que, par leur faute ou leur erreur, leur mariage est privé de la bienfaisante direction qui seule répondait à sa sainteté. Voilà tout. Il n'y a point de contradiction, ni entre les deux encycliques du Pape, ni entre saint Paul et Léon XIII.

Le P. Smit prouve par l'institution, la nature et la fin du mariage qu'il est par lui-même une chose sacrée. Les théologiens qui ne trouveront pas ces raisons convaincantes en chercheront d'autres, mais ils ne peuvent plus nier que le contrat matrimonial ne soit un acte religieux et saint. Est-ce accorder assez que de dire, avec le *Canoniste contemporain*, que c'est « une chose originairement apte à devenir formellement *res sacra* »? Il est vrai qu'il ajoute : « Cette aptitude originaire est si prochaine, si intime, que le mariage serait, par sa nature même, soustrait au pouvoir civil, s'il existait une autorité réelle ou légitime, distincte de celui-ci ; et lors même que le contrat matrimonial n'aurait pas été élevé à la dignité de sacrement, il resterait encore subordonné à l'autorité religieuse. Mais, comme nous parlons du mariage parmi les infidèles, il est certain qu'il n'existe aucun pouvoir religieux ayant actuellement juridiction sur ceux qui se marient. » Jusqu'ici, fort bien. Mais s'il faut dire, avec Léon XIII, que le mariage n'est pas seulement apte à devenir chose sacrée, mais qu'il est simplement *sua vi, sua natura, sua sponte sacrum*, il nous semble difficile d'admettre, sans la restreindre un peu, la conclusion finale : « C'est pourquoi le contrat matrimonial n'est nullement soustrait à la compétence du pouvoir civil. » Si M. l'abbé Grandelaude allait jusqu'à dire (et c'est peut-être sa pensée) que

l'État, sans avoir sur le mariage des infidèles un *pouvoir ordinaire*, a le pouvoir de *suppléer* l'autorité religieuse absente, il ne serait pas éloigné de s'entendre avec le P. Smit. Revenons à ce dernier et continuons de résumer les principales parties de son étude.

L'homme, dit-il, a été créé pour une fin surnaturelle, la religion naturelle ne lui suffit pas. Le mariage est un acte religieux de l'homme dont la destinée ne répond qu'à la religion surnaturelle; donc, il ne peut aucunement dépendre du pouvoir civil. Autrement le magistrat civil aurait l'autorité religieuse dans la religion surnaturelle. Quelque étendue qu'on veuille donner à l'autorité de l'État, il n'a d'autre fin prochaine que la prospérité naturelle de la société. S'il s'élève parfois jusqu'à ce qui est surnaturel, ce n'est point par son propre pouvoir, mais seulement, en tant qu'il tient accidentellement la place ou qu'il est soumis à la direction d'une autre autorité plus haute, de l'autorité religieuse et surnaturelle.

Le P. Perrone enseigne que le mariage, par suite de l'élévation de l'homme à une fin surnaturelle, a toujours appartenu à la juridiction du pouvoir sacerdotal, d'abord des patriarches, puis des prêtres d'Israël, enfin de l'Église. *Hoc est falsissimum prout jacet*, s'écrie à ce propos M. l'abbé Resemans. Est-ce qu'il n'y aurait pas ici un malentendu? Perrone veut dire que le mariage appartenant à l'ordre surnaturel a *du* dépendre du sacerdoce institué de Dieu, et que pour cette raison, partout où l'homme fait profession de la religion révélée, la divine Providence a mis une autorité sacerdotale. Est-ce à dire que l'Église étend son autorité sur les infidèles? Point du tout; seulement, une grande partie du monde ayant perdu la foi par sa faute, se trouve ainsi privée de l'autorité religieuse légitime. On ne prétendra pas sans doute que Dieu a conservé aux hommes tombés dans l'infidélité, dans l'idolâtrie, tous les droits religieux de la vérité révélée. Or, la compétence sur le mariage est un droit religieux et par conséquent réservé, dans la religion surnaturelle, au sacerdoce légitime.

Ces idées déjà développées par le P. Martin ne plaisent pas au docteur Resemans. *Hæc et similia parum valent*. Pourquoi? « Que les infidèles refusent de se convertir à la foi, dit-il, c'est leur faute; Dieu leur en a donné les moyens. Mais que l'État soit *juridiquement* incapable d'atteindre sa fin, on ne peut l'admettre. » — Mais non, la perte de la révélation primitive n'a pas rendu l'État *juridiquement* incapable d'atteindre sa fin. En quoi consisterait cette incapacité juridique? En ce que l'État n'aurait

plus son droit sur ce qui est subordonné comme moyen à sa fin, à la prospérité temporelle. L'opinion du P. Martin conduit-elle à cette conséquence? Pas le moins du monde. La religion, l'autorité religieuse, au moins s'il s'agit de la religion surnaturelle, n'est pas simplement un moyen subordonné à la fin de l'État, mais un bien meilleur et d'un ordre plus élevé que toute la prospérité temporelle. Or, le mariage est par sa nature quelque chose de religieux, il appartient directement à la religion révélée par suite de notre élévation à une fin surnaturelle. Donc, il ne saurait être subordonné à l'État; car l'État ne peut étendre son autorité et ses droits qu'à son but et aux moyens qui s'y rapportent. Lorsqu'il règle les effets civils du mariage légitime, il reste dans les limites de son droit; car ces effets sont un moyen d'assurer la prospérité temporelle. Mais subordonner à sa fin le lien du mariage, c'est ce qu'il ne peut faire sans se rendre coupable de ravalier un bien supérieur jusqu'à être un moyen pour un bien d'un ordre inférieur.

Ainsi, dira-t-on, dans un État païen le prince, dépourvu de compétence sur le lien du mariage, n'aura pas les moyens suffisants de pourvoir à la prospérité temporelle du pays. — Soit. Mais d'où vient cette insuffisance? De ce que dans ce pays, par la faute des hommes, l'autorité religieuse en haut et l'autorité civile en bas ne se prêtent pas la mutuelle assistance dont elles ont besoin. La Providence a mis une liaison intime entre les intérêts civils et les intérêts religieux, entre les choses naturelles et les surnaturelles. Jamais les affaires temporelles ne seront parfaitement réglées tant que la religion ne jouira pas de ses droits, et étant données l'élévation de l'homme à l'ordre surnaturel et sa chute, jamais la société ne remplira tous les devoirs de la religion naturelle, si elle repousse le secours de la religion surnaturelle. Mais, s'ensuit-il que, dans un pays infidèle, le prince a comme tel, pour assurer la prospérité temporelle, un droit sur les choses de la religion révélée? Ce serait le monde renversé. Eh bien! le mariage est une chose religieuse, une chose qui, Dieu l'ayant ainsi voulu, fait partie de la religion surnaturelle.

Que deviendra donc la morale, l'honnêteté dans un peuple infidèle, si le souverain ne peut y maintenir la dignité du mariage? Nous pourrions répondre qu'il n'a qu'à exiger l'observation de la loi naturelle sur cette matière; que par de sages règlements sur les effets civils du mariage il peut empêcher bien des désordres. Mais la réponse la plus décisive est que, i par la faute des hommes un peuple a perdu la puissance spirituelle établie pour

arrêter les désordres du mariage, ce n'est pas une raison d'attribuer à l'État un *pouvoir ordinaire* sur cet acte religieux. Il peut prendre les mesures d'une nécessité pressante, mais sans jamais perdre de vue qu'il s'agit d'intérêts qui, à cause de leur excellence, appartiennent proprement au pouvoir spirituel. Ainsi, de l'ordre surnaturel auquel l'humanité a été élevée, on a raison de conclure que l'État n'a point par lui-même le droit de légiférer sur le contrat matrimonial, et M. l'abbé Resemans n'aurait pas dû dire : *Hoc nihil facit in questione nostra.*

Pour donner encore plus de force à cet argument, remontons à la révélation primitive. Dieu, en créant le premier homme orné de dons surnaturels, institua le mariage et promulgua la loi de son unité et de son indissolubilité. Il en dispensa pour un temps le peuple qu'il s'était choisi, et, selon l'opinion des théologiens, aussi les gentils. Mais Jésus-Christ a retiré la dispense, et les gentils ont été de nouveau soumis à la loi. Donc, ces nations sont restées assujetties à la loi divine surnaturellement révélée ; par où l'on voit qu'elles se rattachent à l'ordre surnaturel. Et si Dieu a voulu que tout mariage fût si étroitement uni à l'ordre surnaturel, serait-il raisonnable d'avancer qu'il appartient à l'autorité civile comme telle, non seulement d'en régler les effets civils, mais de statuer sur sa validité devant Dieu ?

Ce n'est pas tout. Dieu a fait du mariage un signe de l'union du Christ avec l'Église. Le mariage des infidèles a-t-il cette signification ? M. Resemans le nie. Vasquez est d'un autre avis. Celui qui avant son baptême a eu deux femmes l'une après l'autre est exclu des saints ordres, parce que son second mariage n'est plus le signe de l'union du Christ avec l'Église. Il n'aurait donc pas perdu cette signification s'il n'avait contracté qu'un mariage. D'où ce profond théologien conclut que le mariage des infidèles est signe d'une chose sacrée, *sacramentum*, et il ajoute que celui qui nierait cette proposition mériterait, selon lui, une censure. Innocent III et Honorius III ne disent-ils pas dans le même sens que le mariage est un *sacrement* chez les fidèles et les infidèles ? Léon XIII, en répétant la même affirmation, n'enseigne-t-il pas expressément que ce qui la justifie, *quocirca*, c'est que le mariage fut dès le principe une esquisse de l'Incarnation du Verbe ? Qu'importe que les païens n'aient pas connu cette signification mystérieuse ? Combien d'époux chrétiens l'ignorent ! Elle ne dépend pas de la connaissance qu'ils peuvent en avoir, mais de l'institution divine.

De toutes les autorités, la plus relevée est celle qui conduit

l'homme à Dieu, sa fin dernière. L'État se meut dans une sphère plus basse. Formé par l'agrégation d'un certain nombre de familles, il a pour but l'ordre extérieur, la paix publique. Son origine et sa fin donnent la mesure de ses droits. Toute la prospérité temporelle où se borne son action doit par la religion tendre plus haut, à la gloire de Dieu. Par cette union du bien que cherche l'État et du bien supérieur que la religion procure, l'homme obtient la perfection à laquelle sa nature raisonnable peut aspirer sur la terre. La religion est donc pour l'État de la plus grande importance ; est-ce à dire qu'elle soit un moyen subordonné à la prospérité temporelle ? Non, elle donne une félicité plus haute qui étend même à une région inférieure sa bienfaisante influence.

Maintenant, examinons l'argument sur lequel M. Resemans appuie sa thèse. Il s'empare de ce principe dont les anciens régalistes ont abusé : Le pouvoir civil a le droit de statuer ce qui est nécessaire ou très utile au bien public. Mais il a soin d'ajouter : sauf un droit supérieur. Cette formule, même ainsi limitée, est-elle bien juste ? Ne semble-t-elle pas abandonner à l'État les droits des individus et de la famille ? Et puis ce droit supérieur, quel est-il ? Est-ce un droit supérieur mal conçu, mal connu, ou le droit supérieur tel qu'il *doit* se trouver et être connu chez un peuple ? Dans le premier cas, le principe est faux ; dans le second, il ne s'ensuit pas que la compétence de l'État s'étende par elle-même sur le lien du mariage.

En effet, les infidèles n'ont le droit ni de repousser la religion surnaturelle, ni de pervertir la religion naturelle au point d'en faire un culte diabolique. Si par leur faute ils n'ont plus l'autorité religieuse légitime, est-ce une raison pour que ce qui était réservé auparavant à l'autorité du chef de la religion soit dévolu au chef de l'État et tombe sous son pouvoir ordinaire ? Nullement. La nature de l'autorité civile n'est point changée ; sa fin est toujours la prospérité temporelle ; elle n'a droit qu'aux moyens subordonnés à cette fin. L'essence de la religion naturelle et de la religion surnaturelle n'a pas changé non plus, le mariage, acte religieux par sa nature et son origine, veut toujours être gouverné par l'autorité religieuse et l'État par lui-même n'a aucune juridiction sur le nœud conjugal.

Les trois documents mis en lumière par le docteur Resemans ne font pas reculer le P. Smit.

Le premier est une décision de la Propagande qui remonte à 1820. Un infidèle au Tonkin s'était marié en omettant une formalité prescrite sous peine de nullité par les lois du pays. Son

mariage est déclaré nul. Cette négligence fait douter qu'il ait eu l'intention de contracter un vrai mariage. D'ailleurs, la Propagande ne dit pas que l'État ait mis cet empêchement en vertu d'un pouvoir *ordinaire*.

Le deuxième document date du 20 septembre 1854 ; il émane du Saint-Office. Un Chinois infidèle a épousé la femme de son frère défunt, malgré la loi qui regarde ces mariages comme nuls puisqu'elle les défend sous peine de mort. Mais cette loi, l'État l'a-t-il portée en vertu d'une compétence qui lui est dévolue, ou n'a-t-il fait que suppléer l'autorité religieuse absente ? Sans s'expliquer sur la théorie, l'éminent tribunal a donné une décision pratique et s'est prononcé pour la nullité de ce mariage.

Le troisième document est plus formel contre l'opinion du P. Smit. C'est une instruction de la Propagande rédigée en 1821 et dont nous avons cité le passage le plus important (p. 303). Mais il n'est pas démontré que cette pièce soit autre chose qu'un *projet*. L'instruction dans sa forme définitive était-elle entièrement conforme à ce projet ? Nous n'en savons rien ; le docteur Resemans lui-même a la franchise d'avouer qu'il n'en ferait pas le serment : *non vellem jurare in authentiam*.

Au surplus, ces documents si respectables qu'ils soient ne sont pas à comparer avec des textes formels d'une encyclique du pape Léon XIII.

F. DESJACQUES.

BULLETIN HISTORIQUE

LIVRES ET REVUES

On avait cru jusqu'ici, à la lumière peu éclatante mais sûre du bon sens, que l'histoire était « le récit des événements passés ». Telle est à peu de chose près la définition qui se lit dans tous les livres, savants ou élémentaires. Tout cela a été modifié, paraît-il. Dans une appréciation fort élogieuse de l'*Histoire du peuple d'Israël*, une revue exprimait en ces termes la notion que M. Renan s'est faite du caractère propre de l'histoire : « Il a trop de conscience de l'incertitude des témoignages et des jugements humains pour ne pas considérer toujours l'histoire comme le récit non des choses qui ont été, mais des choses qui ont pu être¹. » Une si outrecuidante définition ne nous étonne pas de la part du sophiste-littérateur, habitué, suivant sa propre expression, à « solliciter » les textes et auquel les rationalistes allemands les plus autorisés dénie tout mérite scientifique : n'est-ce pas de lui que Wellhausen écrivait récemment encore : « Renan accepte ce qui lui plaît ; ce qui ne lui plaît pas, il le ramène à ses vues, ou n'en tient pas compte » ? — Mais comment s'expliquer que cette définition fantaisiste ait été accueillie par une revue savante, exclusivement consacrée aux études historiques, et qui inscrit dans son programme les promesses d'une impartialité sincère, indépendante de tous les préjugés ? Sur quelle garantie peut bien reposer cette impartialité, si l'histoire n'est plus qu'un jeu de l'imagination, un échafaudage d'événements hypothétiques au gré des théories préconçues ou de la passion, si d'avance l'on relègue au rang des fables tout ce qui s'appuie sur la base des plans mal étayés, voire les documents les plus anciens et les plus sacrés ?

C'est là trop souvent, il faut l'avouer, un des procédés de la science antichrétienne. Comme le fait observer, après tant d'autres, un écrivain dont nos ennemis eux-mêmes reconnaissent la profonde érudition, on surprend cette science tantôt empressée « à donner comme définitives des conclusions qui ne sont que

1. *Revue historique*, janvier-février 1888, p. 144.

d'ingénieuses hypothèses, quand elles ne sont pas dénuées de tout fondement », et tantôt « incrédule à l'endroit des événements pour lesquels on possède un amoncellement de preuves capables de satisfaire l'esprit le plus difficile ¹ ». Rejetant le surnaturel de l'histoire comme de la philosophie, elle aime mieux essayer les explications les plus puérides plutôt que d'accepter une parcelle de vérité divine : toute prête à redire le mot d'un rationaliste bien connu, M. Paul Janet : « Nous aimons mieux l'erreur librement cherchée que la vérité servilement adoptée. »

Ces abus d'une fausse science qui se croit sérieuse ne doivent pas détourner les catholiques des saines règles de la critique; ils en trouveront un excellent résumé dans l'article cité de M. l'abbé Chevalier. Après avoir rappelé les principes philosophiques de la certitude, le savant auteur du *Répertoire des sources historiques* donne un rapide aperçu de l'histoire de la critique : née, à proprement parler, au dix-septième siècle, elle brille, dès son berceau, d'un éclat incomparable dans les immortels chefs-d'œuvre de ces érudits, bénédictins, jésuites, oratoriens, ou laïques, que la science contemporaine se reconnaît impuissante à égaler. Prenant ensuite pour guide le P. de Smedt, dont les *Principes* ont jadis paru ici même avant d'être publiés en volume, il énumère les principales conditions d'esprit et de cœur nécessaires au critique : une profonde humilité, pour accepter avec une entière soumission les enseignements et les avis de ceux qui ont la mission divine de nous guider, pour ne pas s'irriter de la contradiction, pour reconnaître même son erreur, au besoin ; un sens droit et un jugement sain, en garde contre les préjugés patriotiques, politiques, religieux même; enfin et par-dessus tout, un inaltérable amour de la vérité. L'auteur constate la nécessité de rappeler sans cesse au public les saines doctrines dans les livres, dans les revues et surtout dans l'enseignement supérieur : « Le vrai, en histoire surtout, dit-il, a plus besoin que jamais, chez nous, de preuves, de répétitions et de commentaires pour entrer dans les esprits faussés ou troublés, dans ceux au moins qui sont à leur début dans la recherche de la réalité des choses. »

Le dieu Lug a désormais son historien, car M. P. Monceaux a terminé la longue étude qu'il lui consacrait ². Après avoir succes-

1. L'abbé Ul. Chevalier, *Des Règles de la Critique historique*, dans la *Controverse et le Contemporain*, 15 février 1888 Il y a un tiré à part : Lyon, Vitte et Perrussel, in-8 de 20 pages.

2. *Le grand Temple du Puy-de-Dôme*, le *Mercur*e gaulois et l'histoire des

sivement parcouru, en remontant des temps plus rapprochés de nous aux temps plus anciens, les étapes moderne, gallo-romaine et gauloise de l'histoire du Mercure gaulois ou du dieu Lug des Arvernes, l'auteur, dans une seconde partie et par un rapprochement que plusieurs estimeront plus spécieux que réel, montre le développement ou la décadence de la puissance arverne parallèlement avec le culte de cette divinité celtique. Celle-ci, par l'un ou l'autre de ses noms, a laissé de nombreux souvenirs dans la géographie de notre pays : Mercœur, Mercoire, Mercuriol, etc., Lugdunum, Lugagnan, Lugny, etc. Il faut être, pourtant, bien habile, pour tirer *Saint-Lizier* de *Lugdunum Consoranorum*, même en transformant l'*u* de Lug en *i* « comme en latin *maxumus* = *maximus* ». Quelque malin pourrait penser que Saint-Bertrand-de-Comminges vient aussi de *Lugdunum Convenarum*. D'après les règles les plus certaines de l'histoire comme de la philologie, la petite ville de Saint-Lizier doit son nom à son apôtre, saint Licorius ou Glicerius. C'est plus simple et tout aussi savant; mais où ne pousse pas l'amour du dieu Lug! M. P. Monceaux reconstitue à merveille toute l'histoire de ces vieilles divinités; Lug, Rosmerta, sa femme, et les « modestes *Matre* », leurs compagnes, lui sont parfaitement connus : il semble moins au fait de la religion qui, après nous avoir délivré de ces momies, vit et s'épanouit sous nos yeux. Pour lui, les pèlerins vont en foule « adorer » Notre-Dame. Pour lui, « la légende de saint Michel ou de saint Georges terrassant le démon » a été imaginée fort à propos, à l'origine du christianisme, pour expliquer le principe fondamental de la religion gauloise, « le combat formel et matériel entre le bien et le mal » : « les descendants des vieux Arvernes reconquirent immédiatement Lug terrassant le serpent à tête de bélier ». Pour lui, enfin, ou je me trompe fort, l'existence même des diables et des saints ne tiendrait pas à une autre cause. Vraiment, c'est ne voir partout que des traces de son dieu : c'est du fanatisme!

Les *Actes* de saint Memmius de Châlons, rédigés probablement au septième siècle, placent saint Savinien, le premier évêque de Sens, au nombre des apôtres envoyés dans les Gaules par saint Pierre. Plus tard, les témoignages en faveur de l'apostolicité des églises sénonaises se multiplient : Adon, les *Actes de saint Sanctien*, Héric d'Auxerre, Raban-Maur, au neuvième siècle; Odoranne et Flodoard, au dixième; la *Grande Passion de*

Arvernes, dans la *Revue historique*, novembre-décembre 1887, janvier-février et mars-avril 1888.

saint Savinien, dont les plus anciennes copies sont du onzième siècle; enfin Clarius, au douzième. Sans doute, ces écrivains n'ont pas tous une égale valeur, ils ont pu se copier; mais ils prouvent néanmoins que la tradition existait alors, leur témoignage la rend assurément fort respectable et digne de l'attention des historiens : une tradition ainsi appuyée peut être insérée sans inconvénient dans les leçons du bréviaire. A ce point de vue, la réponse de M. le chanoine Mémain à M. Cuissard¹ me paraît péremptoire, elle réfute victorieusement des assertions inexactes ou non fondées, des contradictions regrettables, que s'est permises l'érudite orléanais. Mais nous craignons que l'ardeur de la polémique n'ait aussi entraîné le docte chanoine à quelque exagération. Nous ne parlons pas de certaines expressions peut-être trop vives qu'il est difficile d'éviter dans une discussion, quand on combat surtout *pro domo sua*; c'est sur le fond même de la question que porteraient nos réserves. Est-il bien légitime d'appliquer à des traditions purement historiques le passage si connu de saint Irénée en faveur des traditions dogmatiques de l'Église, et de comparer les tenants de l'école dite historique aux hérétiques que réfutait l'évêque de Lyon²? Les témoignages que nous avons mentionnés permettent-ils de soutenir que l'apostolat de saint Savinien est une « vérité historique » à l'abri de toute discussion, qu'il repose sur des « traditions inébranlables », « qui resteront toujours comme étant la seule expression de la vérité »? En bonne critique, nous ne le pensons pas. Il nous semble aussi que l'auteur n'a pas su se garder d'une confusion dans laquelle tombent assez souvent ceux qui étudient nos origines chrétiennes : autre est l'évangélisation proprement dite de la Gaule au premier siècle, évangélisation qui s'appuie sur des preuves incontestables et qui n'est plus niée, croyons-nous, que par quelques entêtés; autre est l'établis-

1. *Les Origines des églises de la province de Sens ou l'Apostolat de saint Savinien*, par l'abbé Mémain, chanoine de Sens. Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XIV, p. 257. Réponse à un travail sur les premiers évêques d'Orléans, dans les *Mémoires de la Société arch. de l'Orléanais*, t. XXI, p. 1-105. Sens, Poulain; Paris, libr. Saint-Paul, 1888, in-8 de m-143 pages.

2. La parfaite loyauté de l'auteur lui fait citer un passage de Benoît XIV, qui confirme notre appréciation : *Facta historica quæ in Breviario romano referuntur, licet non modicam mereantur fidem, possunt tamen novo examini subjici, etiam a privatis hominibus, modo id fiat modeste et cum gravi fundamento.*

sement de sièges épiscopaux fixes, déterminés, auxquels se rattacheraient nos évêchés actuels. C'est sur ce dernier point que roule le débat. Si l'on rejette, avec dom Chamard, l'hypothèse toute gratuite des évêques régionnaires, la question générale est alors résolue en faveur de l'apostolicité de nos églises; il ne reste plus qu'à rechercher, par des travaux sérieux et sans parti pris, quelles sont les églises particulières qui ont été ainsi fondées par les envoyés apostoliques, car toutes celles qui revendiquent cet honneur ne sauraient justement y prétendre. Cette tâche de classification, que l'absence de textes anciens rend laborieuse, sera singulièrement facilitée par des études consciencieuses comme celle de M. le chanoine Mémain.

Une controverse assez vive s'engagea il y a trois ans au sujet du pape Vigile, l'un des plus calomniés de l'histoire, et, incidemment aussi, au sujet de deux de ses prédécesseurs, Boniface II et Silvère. Dom Lévêque a pensé qu'en reprenant la question à un point de vue plus général, en évitant les formes irritantes de la polémique, on arriverait peut-être à donner une idée plus vraie, plus équitable, des hommes et des faits. Il avait, du reste, à sa disposition un remarquable travail composé par dom Constant, dont tous les savants apprécient la haute valeur critique et qui a été récemment édité par l'éminent cardinal Pitra. Voici quelques-unes des conclusions du savant bénédictin¹; nous les donnons rapides et brèves, ceux qui ont étudié cette partie de l'histoire ecclésiastique saisiront facilement le lien qui les unit entre elles: Boniface II fut légitimement élu, car son prédécesseur Félix IV avait certainement le droit de déterminer les règles de succession et, partant, de nommer lui-même son successeur. Dioscore reste donc un antipape, comme on l'a toujours reconnu. — Silvère fut d'abord un intrus; imposé de force par le roi Théobald, fut-il légitimé par l'adhésion postérieure du clergé? Quoi qu'il en soit, il est probable que, sur les instances de Bélisaire, Silvère se décida à donner lui-même sa démission, et qu'il répara par un glorieux martyr le scandale de son usurpation. — Quant à Vigile, les accusations portées contre lui nous ont été transmises par des adversaires reconnus, elles doivent donc être écartées. Vigile n'a pas promis, il n'a pas pu promettre à l'impératrice Théodora de condamner les Trois-Chapitres, cette

1. *Étude sur le pape Vigile*, par le R. P. dom Louis Lévêque, O. S. B. (Extrait de la *Revue des Sciences ecclésiastiques*). Amiens, Rousseau-Leroy, 1887, in-8 de 200 pages. En vente à l'imprimerie de Solesmes (Sarthe). — Nous regrettons que les épreuves de ce livre n'aient pas été mieux corrigées.

controverse n'ayant été soulevée que six ans après son élévation au trône pontifical. Cette élévation n'a pas été simoniaque, ni irrégulière : à aucun moment Vigile ne fut considéré comme anti-pape. Enfin il n'a pas concouru à la mort de Silvère : ce crime — Procope nous l'assure — est l'œuvre d'Antonina.

Dom Lévêque, dans un récit toujours calme et judicieux, expose ensuite les différentes phases du pontificat si agité de Vigile. Il nous montre ce pape demeurant ferme en face des exigences, des intrigues, des violences de Justinien, mais évitant par sa prudence un schisme qui devait éclater cinq siècles plus tard ; acceptant de condamner les Trois-Chartres, mais en faisant les plus expresses réserves en faveur du concile de Chalcédoine ; gardant enfin devant les menaces impériales la dignité fière qui convenait au vicaire de Jésus-Christ, et ne sacrifiant rien du patrimoine doctrinal qui lui était confié. Nous ne suivrons pas l'auteur dans les développements qu'il donne à son étude : cela nous entraînerait trop loin. Il nous suffira de dire qu'après l'avoir lue avec attention, on adhère sans peine au « jugement parfaitement autorisé par lequel dom Coustant achevait sa magistrale apologie du pape Vigile » et par lequel dom Lévêque termine lui-même son intéressante dissertation

L'abbé O. Delarc poursuit ses remarquables travaux sur les papes du onzième siècle, j'allais dire sur saint Grégoire VII : ce pape qui, de 1046 à 1073, fut l'âme des huit pontificats qui précédèrent immédiatement le sien, et dont l'énergique administration, même avant qu'il fût assis sur la chaire de saint Pierre, sauva l'Église des plus graves dangers, semble être, en effet, le centre autour duquel rayonnent tous les travaux du savant historien. Celui-ci a déjà étudié les règnes de saint Léon IX et de Nicolas II. L'année dernière, il a exposé, en passant, les relations d'Alexandre II avec Guillaume le Conquérant¹, et il a établi, contrairement aux assertions des historiens modernes, tels que Aug. Thierry et Michelet, que le fier monarque n'avait pas promis d'être le vassal de la papauté, et, par conséquent, qu'Alexandre n'avait nullement sacrifié l'indépendance de l'Angleterre ni les droits de Harold à des rêves d'ambition universelle. Aujourd'hui il aborde directement ce glorieux pontificat de douze ans, signalé par des événements de premier ordre². Ne pouvant l'embrasser dans toute son étendue, il a particulièrement étudié « trois épi-

1. *Le Saint-Siège et la conquête de l'Angleterre par les Normands*, dans la *Revue des questions historiques*, avril 1887.

2. *Le Pontificat d'Alexandre II*, *ibid.*, janvier 1888.

sodes caractéristiques et d'une importance exceptionnelle : le schisme de l'antipape Cadalus, les troubles de l'Église de Milan à cette époque, et l'affaire de Pierre de Pavie, évêque de Florence ». Nous n'analyserons pas ces intéressantes pages ; bien conduites, appuyées sur de nombreux documents suivant l'excellente méthode de l'auteur, elles n'apportent peut-être à l'histoire aucune conclusion nouvelle, sauf que la date du synode de Mantoue, qui confirma l'élection d'Alexandre contre les prétentions de Cadaloüs, doit être fixée et maintenue à l'année 1604. L'abbé Delarc soutient énergiquement l'authenticité du prodige, auquel saint Pierre *Ignée* doit son surnom et qui occasionna la déposition du simoniaque évêque de Florence. « Vouloir, dit-il, comme on l'a essayé quelquefois, reléguer dédaigneusement dans le domaine de la légende cette histoire de l'épreuve par le feu, me paraît tout à fait inadmissible ; si elle n'était racontée que dans la lettre des Florentins à Alexandre II, on pourrait à la rigueur contester la valeur de ce document ; mais, sans parler des suites historiques de cette épreuve par le feu, de nombreux contemporains, André, Didier, Berthold, Bonitho, éloignés les uns des autres, la rapportent d'une manière identique pour le fond et sans se copier. Évidemment ce fait inouï a eu, dès qu'il s'est produit, un retentissement énorme ; or, rien n'est brutal comme un fait et tous les raisonnements n'y peuvent rien. Ou l'esprit critique n'est qu'un vain mot, ou il faut savoir s'incliner devant la vérité, même et surtout lorsqu'elle nous déplaît et lorsqu'elle dérange des théories faites *à priori*.

M. l'abbé Delarc, nous l'espérons, nous donnera quelque jour l'histoire complète de saint Grégoire VII, à laquelle il est si bien préparé : ce sera l'histoire du onzième siècle. Celle du grand moine, du grand saint et du grand thaumaturge, qui à son tour illustra le siècle suivant, nous sera sans doute donnée par l'abbé Vacandard, qui vient de lui consacrer deux nouvelles études. Dans *Saint Bernard et le schisme d'Anaclet II en France*¹, il reprend à nouveau une question déjà traitée sous le même titre et dans la même revue, en 1881, par l'abbé Amélineau ; mais il l'étudie à la lumière d'un document peu utilisé jusqu'à ce jour, la lettre à Didace, archevêque de Compostelle, dont il attribue la composition au cardinal Pierre de Pise, l'un des principaux auteurs du schisme. Les deux élections du 14 février 1130 furent irrégulières dans le principe, mais à des degrés divers : celle d'Innocent II a pour elle la priorité, une majorité convention-

1. *Revue des questions historiques*, janvier 1888.

nelle, la partie « la plus saine » des électeurs, enfin la supériorité morale de l'élu sur son rival. Ces motifs fixèrent le choix de saint Bernard, au concile d'Étampes ; et son adhésion gagna à la cause d'Innocent II la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Espagne. Son intervention pacificatrice échoua d'abord auprès du duc d'Aquitaine, Guillaume X, que le savant mais orgueilleux évêque Gérard d'Angoulême entretenait dans le schisme ; dans une seconde mission, la « sainte audace » de l'abbé de Clairvaux remporta une éclatante victoire. Le schisme s'éteignit avec la mort d'Anaclet. — Une note complémentaire fixe au mois d'août ou de septembre (1130) la date du concile d'Étampes, que l'on plaçait jusqu'à présent en avril ou en novembre.

La seconde étude de l'abbé Vacandard est toute bibliographique ou plutôt critique, elle examine la valeur des sources de l'histoire de saint Bernard¹. La source la plus importante, la mine la plus précieuse est, sans contredit, cette volumineuse correspondance qui contient les révélations les plus abondantes sur le saint lui-même et sur les événements auxquels il a été mêlé ; qui nous le montre en relations suivies avec « des papes, des empereurs et des rois, des impératrices et des reines, des ducs et des comtes, des cardinaux, des évêques et des abbés, des philosophes et des courtisans, l'élite en un mot de la société du douzième siècle ». Aux quatre cent cinquante-trois lettres qu'elle renfermait déjà, sans compter celles qui lui sont adressées, il faut en ajouter une vingtaine, que M. Hüffer a trouvées dans les principales bibliothèques de l'Europe². Après la correspondance, deux Vies écrites avec une rare sincérité par les contemporains de l'abbé de Clairvaux fournissent les documents les plus sûrs pour son histoire. Le *Liber miraculorum*, composé de son vivant par les compagnons d'un voyage qu'il fit en Allemagne, n'a pas

1. *L'Histoire de saint Bernard, critique des sources*, dans la même Revue, avril 1888.

2. A titre de simple curiosité, je me permets de signaler ici deux prétendues lettres de saint Bernard, écrites, la première en *portugais* (!), au roi de Portugal, D. Affonso Henriques « Cister, 20 de Mayo de 1141 », la seconde à « Monsieur Archevex de Paris », et datée « de Carleval ali du Augusti en ani 1185 (!). Jour Mardi. Votre corde ami — Bernardo — votre petit serviteur ». Ces lettres se trouvent à la fois à Lisbonne et à Evora, dans deux recueils *mss.* de lettres apocryphes, copiés l'un sur l'autre à la fin du siècle dernier (*Bibliotheca da Academia das sciencias de Lisboa*, gab. 5^o, E. 17^a, n^o 27 ; et *Bibliotheca publica Eborensis*, $\frac{CX}{2-16}$).

moins d'autorité. « Ce qui rend cette *Histoire* particulièrement remarquable et, on peut le dire, unique en son genre, c'est qu'elle est un véritable tissu de miracles. L'abbé de Clairvaux y apparaît moins en prédicateur de la croisade qu'en thaumaturge... On cite jusqu'à deux cent trente-cinq paralytiques ou boiteux, cent septante-deux aveugles, trois fous ou folles, plusieurs sourds et muets, qui ont, grâce à lui, recouvré les uns le mouvement, d'autres la vue, les autres enfin la raison ou la parole. Et ce chiffre, assurent les témoins, n'approche pas du nombre réel des miraculés. » Le caractère historique de ces prodiges est solidement établi non seulement par la droiture et la sincérité des narrateurs, mais encore par le souci de l'exactitude qu'il ont à un degré éminent. Bientôt, cependant, la légende envahira l'histoire; un demi-siècle se sera à peine écoulé depuis la mort du saint, que déjà les annalistes ne sauront plus faire la part de l'une ou de l'autre.

Le conciliabule de Bâle avait doté l'Église d'un nouveau schisme par l'élection de Félix V. Malgré la Pragmatique sanction qu'il avait promulguée l'année précédente, Charles VII resta fidèle à la cause du pape légitime et travailla activement à la faire triompher. Son éminent historien, M. le marquis de Beaucourt, raconte avec une érudition toujours sûre¹ les négociations multipliées que le roi poursuivit auprès d'Amédée et de son fils, le duc de Savoie, auprès du roi d'Angleterre, du roi des Romains et des princes électeurs, auprès d'Égène IV et de Nicolas V surtout, pour rendre à l'Église une paix d'autant plus nécessaire que l'invasion musulmane menaçait de déborder sur l'Europe. Félix V essaye de gagner le roi de France; sourd à pareille invitation, celui-ci ne veut pas d'un compromis qui n'eût pas terminé le schisme, il demande « une renonciation pure et simple ». L'antipape, cependant, tenait à faire acte d'autorité, avant de se démettre d'un pouvoir qu'il n'avait pas : son entêtement finit par triompher même dans sa défaite. Le nonce apostolique, de concert avec les représentants du roi, l'autorisa à lancer trois bulles : pour confirmer ses propres actes durant le schisme, pour abolir toutes censures contre les partisans d'Égène et de Nicolas, pour rétablir en leurs dignités et bénéfices ceux qui en avaient été privés. Quelques jours après il donna sa démission. Nicolas V, plein de reconnaissance envers Charles VII, lui envoya un bref de félicitations et de chaleureux remerciements, dont M. de Beau-

1. *Charles VII et la pacification de l'Église*, dans la *Revue des questions historiques*, avril 1888.

court a pu dire avec raison que « jamais plus glorieux témoignage n'a été rendu à la France chrétienne ».

Deux actes officiels, l'un français, l'autre latin, récemment trouvés au château féodal de Caumont par M. le marquis de Castelbajac, établissent le mariage secret de Jean Louis de Nogaret, duc d'Épernon, veuf de Marguerite de Foix, avec Anne de Monier. M. l'abbé Cazauran, archiviste du grand séminaire d'Auch, a eu l'obligeance de nous communiquer trois brochures, dans lesquelles il soutient, contre les dénégations de M. Mireur, archiviste du Var : 1^o que les certificats de Caumont sont authentiques, 2^o que le mariage du duc d'Épernon, attesté par ces actes, est réel, et qu'il fut morganatique ou *de conscience*¹. Sa discussion, basée à la fois sur l'histoire et le droit canonique, est menée avec une courtoisie parfaite qui n'enlève rien à la vigueur de son argumentation ; il nous semble difficile de résister à la justesse de ses conclusions.

Sous ce titre : *Les Gueux d'Espagne*², M. Arvède Barine a publié un tableau de l'Espagne du seizième siècle, dont les lignes sont étrangement faussées ou exagérées ; l'auteur a pris pour base de son récit les romans picaresques, entre autres le *Lazarillo de Tormes*. Nous ne signalerions pas cet article qui ne relève nullement de l'histoire, si nous ne tenions à protester contre des appréciations malséantes, telles que celle-ci : le sentiment qui « contribua à peupler l'Espagne de drôles » et de gueux « inspirait au même moment à sainte Thérèse le dégoût de la dévotion facile et la haine des convents commodes. Des aspirations communes vers la vie grande et héroïque enfantèrent, d'une part, les carmélites ; de l'autre, les héros picaresques (p. 903). » L'auteur écrit encore : « On pouvait être grand inquisiteur comme Quiroga et brûler 2 816 hérétiques (p. 872). » En empruntant ce chiffre à Llorente, il aurait dû ajouter que les calculs de cet historien de l'Inquisition sont tous imaginés à plaisir, en dépit des documents ; il suffit de le lire pour s'en convaincre. Durant les quarante-deux années du règne de Philippe II, pendant lesquelles Quiroga fut vingt-deux ans inquisiteur, on compte à peine une quarantaine d'exécutions à mort

1. *Mariage morganatique du duc de Lavalette*. Paris, Maisonneuve et Leclere, 1886, in-8 de 15 p. — *Mariage morganatique du duc d'Épernon, Réplique à M. Mireur, archiviste du Var*. *Ibid.*, 1887, in-8 de 14 p. — (Même titre), *Nouvelle réplique à M. Mireur*. *Ibid.*, 1888, in-8 de 12 p. Chaque brochure, 1 fr.

2. *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1888.

pour cause d'hérésie, tandis qu'à la même époque Élisabeth d'Angleterre versait à flots le sang des catholiques.

A propos du récent ouvrage de M. Geffroy et en le prenant pour guide, M. Paul Janet a publié une bonne étude sur *Madame de Maintenon*¹. Il admet l'authenticité de son mariage secret avec Louis XIV et diminue beaucoup son influence sur le roi, principalement pour la révocation de l'édit de Nantes. Les appréciations sont justes et modérées, comme il convient à un philosophe, sauf quelques restrictions sur les préjugés religieux et sur la dévotion de M^{me} de Maintenon qui l'a « entraînée souvent au delà de la justice ». Relevons encore cette phrase-ci : « Elle plaidait la cause de l'amour de Dieu auprès du roi, contre le P. Lachaise, qui se contentait de la crainte : c'était la doctrine des jésuites. » Nous avons de bonnes raisons pour croire que M. Paul Janet ne s'est jamais confessé à un jésuite, si tant est qu'il se confesse. En tout cas, son observation est formulée en termes obscurs, susceptibles d'une fâcheuse interprétation. Les jésuites soutenaient contre les jansénistes que la charité parfaite n'est pas nécessaire à la validité de la confession, et ils n'avaient pas tort. Dire d'une manière générale qu'ils se contentaient de la crainte, sans rappeler la controverse dont il s'agit, c'est leur prêter une fausse doctrine. M. Janet aurait-il bonne grâce de reprocher aux jésuites leur doctrine, lui qui, dans sa *Morale*, loue le probabilisme des révérends Pères ? Il est vrai que dans le même ouvrage et par un rigorisme outré, qui est en même temps une contradiction flagrante, il fait un crime énorme à quiconque résiste à une bonne inspiration !

*Les Marguerite françaises*² sont dignes du nom que porte leur auteur ; un souffle de patriotisme et de religion remue ces pages ravissantes qui s'ouvrent par l'éloge de Jeanne d'Arc et se ferment sur cette pensée, qui résume en deux mots notre histoire : « La foi religieuse et la foi monarchique font la vie de la France. » Depuis la vierge martyre du troisième siècle, dont la voix inspira la Pucelle, jusqu'à ces héroïnes de tout âge massacrées par la Révolution en délire, M. Edmond Stofflet résume l'histoire des saintes, des reines, des princesses, des grandes dames, et des humbles femmes du peuple qui ont rendu célèbre, à un titre quelconque, ce nom de Marguerite, le plus populaire chez nous, après le nom sacré de Marie. Les scènes de barbarie révolution-

1. *Journal des Savants*, février et mars 1888.

2. *Les Marguerite françaises*, par Edmond Stofflet. Paris, Plon, s. d. (1888), in-18 de 11-298 pages. Prix : 3 fr. 50.

naire, qui terminent le volume, soulèvent le dégoût pour cette période néfaste que la République s'apprête à glorifier; mais certaines monstruosité que raconte l'auteur n'empêcheront-elles pas de remettre ses *Marguerite* entre les mains auxquelles elles sont particulièrement destinées? Nous le craignons, et ce serait vraiment dommage.

Dans *l'Expédition russo-turque aux îles Ionniennes en 1798-1799*¹, M. l'abbé P. Pisani expose les efforts combinés de la Turquie et de la Russie pour reprendre à la France les possessions que lui avait assurées le traité de Campo-Formio. Il y ajoute, pour compléter son étude, le récit des négociations échangées entre Constantinople et Saint-Pétersbourg, en vue de donner aux Sept-Iles une constitution qui satisfît tous les partis. C'est une page intéressante. Outre les documents fournis par les bibliothèques de Paris et par les riches collections de Venise et de Raguse, l'auteur a utilisé les *Souvenirs* inédits du chevalier de Butet, qui passa de longues années en Orient et fut témoin de ces événements.

La Russie est inondée, surtout depuis le commencement de ce siècle, de nombreuses sectes populaires dont les tendances, mystiques ou rationalistes, aboutissent, dans la pratique, à une immoralité révoltante, qui surpasse peut-être les turpitudes des mystères païens, et à un socialisme sans bornes qui est « la négation absolue de l'organisation actuelle de l'État, de la société et de la famille ». Dans un livre plein de faits curieux, mais qui n'est pas destiné à toutes les classes de lecteurs², M. Tsakni nous initie aux « us et coutumes » d'une quinzaine de ces sectes, dont l'influence rejaillit, paraît-il, sur la haute société russe, par exemple sur des « écrivains aussi distingués que Dostoïevski et Léon Tolstoï ». L'auteur n'indique pas de remède à ces maux qui souillent et ravagent la Russie; nous souhaitons, quant à nous, que les relations diplomatiques, qu'elle semble prête à renouer avec le Saint-Siège, la ramènent bientôt à l'unité catholique : elle y retrouvera sa vie morale et sociale.

1. In-8 de 35 p., extrait de la *Revue d'histoire diplomatique*.

2. *La Russie sectaire* (sectes religieuses en Russie), par N. Tsakni. Paris, Plon, s. d. (1888), in-18 de 279 pages. Prix : 3 fr. 50.

BIBLIOGRAPHIE

- I. De spiritu Societatis Jesu**, auctore JULIO COSTA ROSSETTI, ejusdem Societatis sacerdote. Cum approbatione superiorum ordinis. Friburgi Brisgoviae, Herder, 1888, in-12 de xvi-288 pages. — Prix : 2 fr.
- II. Vie de saint Pierre Claver**, prêtre de la Compagnie de Jésus, apôtre de Carthagène, d'après ses anciens historiens, revus et complétés par C. VAN AKEN, de la même Compagnie. Gand, Leliaert et Silfer, 1888, in-8 de 258 pages. — Prix : 2 fr. 50.
- III. Saint Jean Berchmans modèle de la jeunesse chrétienne**, ou Neuvaine préparatoire à la fête de ce jeune saint, par le R. P. J.-E. LABORDE, de la Compagnie de Jésus. Paris, Retaux-Bray, 1888, in-16 de 208 pages. — Prix : 1 fr. 25.
- IV. Saint Jean Berchmans, de la Compagnie de Jésus**, sa vie, ses vertus et ses miracles, par FRANÇOIS DEYNOODT, S. J. Bruxelles, Vandembroeck; Paris, Palmé, 1888, in-12 de 170 pages.
- V. Un fruit des Écoles apostoliques**. Biographie de Fernand Garrigue, décédé à Bordeaux, le 21 août 1877. Bordeaux, Favraud, 1887, in-12 de xii-243 pages, avec portrait.
- VI. L'Église catholique en Angleterre au seizième siècle**. Mémoires du Père John Gérard, S. J., missionnaire catholique en Angleterre sous le règne d'Élisabeth, traduits et annotés par le R. P. JAMES FORBES, de la Compagnie de Jésus. 2^e éd. Paris, Palmé; Ferroud, 1888, in-12 de 282 pages.
- VII La glorieuse couronne ou Saints et Bienheureux de la Compagnie de Jésus**, par FRANÇOIS DEYNOODT, prêtre de la même Compagnie. Paris, Palmé, s. d. (1883), in-8 de 518 pages.

I. Toutes les familles religieuses ont entre elles des traits communs qui forment leurs liens de parenté. Mais chacune d'elles a son cachet distinctif : c'est en quelque sorte sa note individuelle, c'est son caractère. Ainsi la Compagnie de Jésus, tendant à la perfection, comme tous les autres ordres, par les trois vœux de religion et sous l'approbation du siège apostolique, a, cependant son but spécial, ses aspirations et ses méthodes personnelles. Avec une connaissance parfaite de notre institut, le P. Costa Rossetti met en relief, dans un volume court, net,

bien divisé, et d'une clarté toute scolastique, ces ressemblances et ces dissemblances. Après avoir établi quelle est la fin propre de la Compagnie de Jésus, il montre les desseins de la Providence dans le choix de son fondateur, saint Ignace de Loyola, et du modèle divin dont elle porte le nom. Il développe, dans une seconde partie, ce qu'il nomme les *notes distinctives* de la Compagnie. Un appendice renferme une étude comparative des Constitutions et des *Exercices* de saint Ignace.

Le P. Rossetti dédie son livre à ses frères en religion, spécialement aux plus jeunes, qui y puiseront l'esprit de la famille à laquelle ils ont le bonheur d'appartenir. Nous en conseillons volontiers la lecture à tous ceux qui veulent connaître la Compagnie de Jésus, à ses ennemis surtout : s'ils la connaissaient mieux, ils la détesteraient un peu moins.

II. La conversion des infidèles est un des ministères que saint Ignace affectionna et recommanda le plus chaleureusement à ses fils. Quand ces âmes plongées dans l'idolâtrie sont, en outre, les tristes victimes de la misère la plus dégradante, quelle puissante attraction pour le cœur d'un apôtre ! Nul, plus que saint Pierre Claver, ne s'est dévoué aux pauvres esclaves nègres que l'avarice des Européens entassait, au dix-septième siècle, sur les côtes de la Nouvelle-Grenade ; il les chérissait comme ses enfants, il leur donnait son temps, ses sueurs, ses plus tendres caresses, et au prix de quelle abnégation ! Cette vie, tissée de sacrifice et d'apostolat, a été racontée, d'après les premiers historiens du saint et les actes de la canonisation, par le P. van Aken ; son livre, qui est aussi une œuvre de charité, se recommande à la piété des âmes chrétiennes.

III-IV. Les deux opuscules du P. Deynoodt et du P. Laborde contribueront efficacement à promouvoir parmi les fidèles le culte et l'amour du jeune saint qui mérita, par la seule observation de ses règles, l'honneur d'être élevé sur les autels. Résumant sous forme de neuvaine la vie de Berchmans, le P. Laborde l'accompagne de méditations pleines d'onction, qui mettent en relief l'excellence du modèle, en même temps qu'elles excitent à l'imitation de ses vertus ; il s'adresse spécialement à la jeunesse des écoles. Le livre du P. Deynoodt est, avant tout, un récit ; les réflexions y sont plus sobres, plus clairsemées ; la piété déborde néanmoins de ces pages simplement écrites, mais embaumées du parfum des angéliques vertus de l'héroïque jeune homme. L'auteur n'a eu garde d'omettre les deux miracles d'un intérêt si édifiant, approuvés pour la canonisation.

V. Entré à l'école apostolique de Bordeaux le 23 octobre 1874, Fernand Garrigue écrivait quelque temps après à un de ses frères : « Ici, tous doivent devenir des Berchmans : voilà le but et le terme de l'Apostolique... C'est sur ce type qu'il doit s'exercer. Tous ne sont pas parvenus à l'égal, et celui qui te parle est encore bien loin du modèle ; mais courage et confiance ! » Le modeste enfant était plus près qu'il ne le croyait du modèle cher à son cœur, on en a la preuve dans les traits nombreux et touchants que renferme sa biographie. Après avoir donné

lui-même à ses condisciples l'exemple de ses aimables et énergiques vertus, il s'éteignit pieusement à la fleur de l'âge : il venait de signer d'une main détaillante, au verso d'une photographie de saint Jean Berchmans, le vœu de chasteté perpétuelle.

VI. La seconde édition des *Mémoires du P. Gérard* vient de paraître. Nos lecteurs connaissent sans doute déjà ce récit d'un attrait si dramatique qui nous montre le missionnaire « dans les péripéties d'une existence aventureuse, semée de traverses et de dangers sans cesse renaissants ». Mais ces *Mémoires* ont un intérêt historique bien autrement supérieur : ils sont le témoignage le plus authentique des persécutions mesquines et cruelles sous lesquelles l'anglicanisme prétendait étouffer la religion catholique. Ceux qui reprochent à l'Église ses tribunaux d'inquisition peuvent s'édifier ici sur la *tolérance* protestante.

VII. Le P. Deynoodt a réuni dans un seul volume les biographies des religieux de la Compagnie, que leur sainteté a élevés sur les autels. Ces notices sont assez courtes pour pouvoir être lues d'un seul trait, assez détaillées pour donner une connaissance exacte des personnages qu'elles glorifient. La liste de nos saints, bienheureux et vénérables, qui termine le volume, doit être désormais modifiée comme il suit : 13 saints, 82 bienheureux et 91 vénérables, dont les causes sont introduites ou dont les procès, dits de l'ordinaire, sont terminés.

E. R.

I. La Patrie française. Ses origines, ses grandeurs et ses vicissitudes, par CH. BARTHÉLEMY. 1 vol. in-8. Paris, Bloud et Barral.

II. Les Saints Patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et dans les circonstances critiques de la vie, par LOUIS DE BROG DE SEGANGE, publié par L. N. MOREL, chanoine, archidiaque de la cathédrale de Moulins. 2 vol. gr. in-8. Paris, Bloud et Barral.

III. Les Illustrations et les Célébrités du dix-neuvième siècle. 12 vol. in-8. Paris, Bloud et Barral.

I. M. Barthélemy, l'auteur connu des *Erreurs et Mensonges historiques*, était bien préparé par vingt-cinq années d'études à tracer un tableau fidèle des grandeurs et des vicissitudes de la patrie française. Le cadre choisi, c'est « l'exposé chronologique des limites de la France, avec leurs fréquentes évolutions, de Clovis à 1871 ». Tracées par l'épée victorieuse du roi de France, poussées bien loin au delà du Rhin par les conquêtes de Charlemagne, nos frontières reculent jusqu'à la Saône et au Rhône sous les faibles descendants du grand empereur. Lentement, nos rois de la troisième race, à force de patience et d'habileté, reconstituent l'unité nationale et tendent à rétablir notre frontière de l'Est. Un moment suspendue par l'invasion anglaise, après les

victoires miraculeuses de la libératrice d'Orléans, l'œuvre séculaire est reprise par Louis XI et poursuivie par ses successeurs à travers les difficultés des guerres de religion. Henri IV conçoit le magnifique projet d'une République chrétienne, qui eût été l'organisation de la paix universelle : le couteau de Ravaillac l'empêcha de réaliser son plan. Richelieu, aidé du P. Joseph, reprend, avec des vues moins chrétiennes, l'idée du grand Béarnais et prépare le règne de Louis XIV. Le grand roi nous donne l'Alsace ; Louis XV y ajoute la Lorraine et la Corse. Après sa mort, la Révolution triomphe. A force d'énergie, la Convention maintient à la France l'intégrité de son territoire ; Napoléon voit son rêve insensé de monarchie universelle s'évanouir dans les champs de Waterloo ; la Restauration conserve avec l'honneur la limite du Rhin ; mais le système de *la paix à tout prix*, en vigueur sous le gouvernement de Juillet, suivi des fautes du troisième Empire et des hontes de la troisième République, amène fatalement la perte de l'Alsace-Lorraine, dont la Savoie et Nice ne sont qu'une insuffisante compensation. Tel est en quelques mots le tableau que déroule à nos yeux l'auteur de la *Patrie française*, pour conclure avec raison que la cause de nos désastres n'est autre que la Révolution, qui est essentiellement antipatriotique.

II. Les corporations, que des hommes soucieux des intérêts de la classe ouvrière voudraient voir reflleurir de nos jours, avaient une organisation essentiellement religieuse. Chacune d'elles s'était choisi au ciel un protecteur dont elle portait le nom et arborait l'image sur sa bannière. Avec une patience digne d'éloge, M. de Broc de Segange a dressé le catalogue de tous les saints dont le patronage était invoqué par les corporations ; à cette vaste nomenclature, il a ajouté la liste non moins longue des saints qu'il appelle *spécialistes*, c'est-à-dire ceux dont les fidèles réclament l'intercession auprès de Dieu dans les maladies et dans toutes les circonstances critiques de la vie. L'ordre suivi est celui du *Martyrologe* ; à chaque nom est jointe une notice empruntée aux hagiographes, et indiquant, avec quelques détails sur la vie du saint, les motifs qui l'ont fait invoquer ou choisir comme patron spécial. Deux évêques, M^{gr} de Moulins et M^{gr} de Pamiers, ont daigné honorer de leur suffrage élogieux la publication de ce livre, faite, après la mort de l'auteur, par M. le chanoine Morel. •

III. *Les Illustrations du dix-neuvième siècle* en sont à leur douzième série : près de quarante mille volumes se sont écoulés en trois ans, et vraiment elles méritent l'accueil flatteur que leur a fait le monde littéraire. Ce sont des biographies écrites avec talent par des auteurs connus, tels que le général Ambert, dom Piolin, Rastoul, le colonel Protche, etc., etc. On y rencontre les personnages les plus divers. Dans le premier volume, je note en courant Léon XIII, le général Vinoy, Montalembert, Drouot, la touchante figure de sœur Rosalie, Eugénie et Maurice de Guérin, etc. ; dans la douzième série, paraissent Lacordaire, Berryer, Ampère, Frayssinous, Lamennais, etc. Tous ces portraits, que des anecdotes choisies avec soin rendent plus res

semblants, forment une sorte de galerie fort intéressante, où l'on peut sans fatigue se mettre au courant de l'histoire contemporaine, et puiser dans l'exemple de nos gloires nationales l'amour de la France et de l'Église.

P. M.

Sancti Bonaventuræ Breviloquium, adjectis illustrationibus ex aliis operibus ejusdem S. Doctoris depromptis, tabulis ad singula capita et appendicibus, opera et studio P. ANTONI MARIE A VICETIA. Un très beau volume in-4 de xvi-708 pages. Fribourg en Brisgau, Herder. — Prix : 7 fr. 50.

Saint Bonaventure, l'émule et l'ami de saint Thomas d'Aquin, est, comme lui, docteur de l'Église et prince de la Théologie. L'élévation de ses enseignements et le feu d'amour divin qui les pénètre lui ont mérité le nom de Docteur séraphique. Il a lui-même fait de sa doctrine un abrégé succinct et lumineux qui est le *Breviloquium*, un vrai chef-d'œuvre. C'est plutôt un riche et magnifique programme qu'un texte de leçons : aussi l'usage ne s'est-il pas établi de l'expliquer dans les cours comme les *Sentences* de Pierre Lombard et la *Somme* de saint Thomas. Mais il ouvre de vastes horizons au théologien et lui fournit une matière abondante de méditation. Le R. P. Antoine-Marie de Vicence en a facilité l'intelligence au moyen d'un commentaire qui vient à la suite de chaque chapitre, et se compose de trois parties. Premièrement, il rapporte les décisions des conciles et des papes, relatives à la doctrine contenue dans ce chapitre et fait connaître les hérésies qui l'ont combattue. Toutes les erreurs modernes y sont citées à leur tour ; nous ne mentionnerons que les ontologistes qui ont tant abusé de quelques textes du sublime docteur : ils sont ici réfutés. Vient en second lieu un recueil de longs et nombreux passages tirés des autres œuvres de saint Bonaventure, par lesquels il développe et éclaircit lui-même sa pensée. Enfin, çà et là des appendices exposent les questions controversées dans l'École. Le P. Antoine-Marie s'est efforcé de faire du grand docteur franciscain un partisan des théories bannésiennes : nous trouvons qu'il n'y a point réussi. L'espace nous manque pour mettre la chose en évidence. Signalons, en terminant, les tableaux si soignés qui placent sous les yeux chaque partie du *Breviloquium*, en font ressortir l'idée générale et ses divisions successives, et permettent de la suivre jusque dans ses dernières ramifications.

F. D.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

AVRIL 1888

ROME

12 AVRIL. *Pèlerinage français.* Une nouvelle série de fêtes jubilaires s'est ouverte à Rome. Le Saint-Père a célébré la messe, dans la Basilique vaticane, devant plus de vingt mille assistants, parmi lesquels on comptait huit mille pèlerins français. Quand le pape a béni cette foule prosternée, il a été acclamé avec un enthousiasme indescriptible.

13 AVRIL. *Audience des pèlerins français.* Le pape, entouré de onze cardinaux et de dix évêques français, a reçu, dans la salle de la Loggia, les huit mille pèlerins français, présentés par M^{sr} l'archevêque d'Avignon. Dans un émouvant discours, le souverain pontife a protesté de son amour pour la « France catholique » ; malgré les maux qui l'affligent et les périls qui la menacent, elle n'a pas cessé d'être la fille aînée de l'Église. On ne pourrait rompre l'union qui l'attache au Pape sans lui enlever la plus grande partie de sa force morale... Rappelant les « innombrables institutions pieuses, les œuvres de charité si multiples qui naissent et se développent en France avec une admirable fécondité », le Pontife s'est écrié : « Comment pourrions-Nous ne pas regarder d'un œil particulièrement bienveillant cette nation où les intérêts religieux ne cessent de provoquer de si grands dévouements ? Comment ne pas reconnaître que la France recèle dans son sein un germe de vie impérissable qui répond aux besoins de l'Église et doit fortifier Notre cœur ? » Et le pape a terminé en recommandant l'éducation religieuse de l'enfance et de la jeunesse « afin de préparer pour la patrie des chrétiens généreux soumis à Dieu et à l'Église, et former des héros prêts à tous les sacrifices ».

16 AVRIL. *Le pèlerinage autrichien au Vatican.* Cinq mille pèlerins autrichiens ont été reçus par le pape, dans la salle de la Canonisation, en présence de onze cardinaux et de quarante évêques autrichiens, hongrois, polonais. Dans sa réponse à M. le comte Pergen, qui avait lu une adresse en italien, Léon XIII, insistant de nouveau sur « la si-

tuation indigne faite depuis tant d'années au vicaire de Jésus-Christ », a dit : « Nous louons hautement votre intention de réclamer pour Nous, sans trêve, cette indépendance qui est dans la nature de Notre pouvoir suprême, cette liberté dont Nous avons besoin dans l'exercice de Notre ministère apostolique. Cette liberté et cette indépendance ne pourraient jamais causer de détriment à aucune nation. Au contraire, par leur caractère essentiellement bienfaisant, elles sont la garantie du bien de toutes dans ces temps de perversion et de bouleversement social. »

19 AVRIL. *Les pèlerins belges au Vatican.* Quinze cents Belges ont été présentés au Saint-Père par M^{sr} Doutreloux, évêque de Liège. Rappelant « les liens plus intimes d'une affection plus spéciale, qui l'unissent à ce bon peuple belge, si calme, si religieux », au milieu duquel il a résidé quelques temps en qualité de nonce apostolique, le Pape a félicité les catholiques de la Belgique « d'avoir su revendiquer hautement l'exercice de leurs libertés religieuses, et il les a exhortés à n'avoir qu'une seule pensée, un seul esprit, un seul cœur pour l'instruction et l'éducation chrétienne de la jeunesse ». Il a terminé en demandant aux évêques belges de vouloir, dans l'intérêt de la gloire et de la prospérité de l'Université de Louvain, fonder une nouvelle chaire où serait enseignée la doctrine de saint Thomas.

20 AVRIL. *Pèlerinage polonais.* En recevant les huit cents pèlerins polonais, accourus de la Galicie et de la Pologne prussienne, le Saint-Père, avec une profonde émotion, a protesté de la sollicitude paternelle avec laquelle il prendrait toujours la défense de leurs intérêts.

23 AVRIL. *Adresse des écrivains espagnols au Saint-Père.* M. le marquis de Montolin, député aux Cortès, a eu l'honneur de présenter à Léon XIII une adresse signée par cinq cent trente-huit publicistes espagnols, et dans laquelle ils affirment leur résolution de mettre toujours leurs écrits en conformité avec les enseignements infaillibles de l'Église. A l'adresse, les signataires avaient joint quelques-unes de leurs œuvres : c'est une vraie bibliothèque de plus de mille volumes.

24 AVRIL. *Le roi de Suède au Vatican.* Le Saint-Père reçoit en audience solennelle le roi Oscar II, de Suède, qui se présente au Vatican avec tout le cérémonial des souverains. Cette entrevue, qui a duré plus de trois quarts d'heure, sera sans doute l'aurore de jours prospères pour la mission des pays scandinaves.

24 AVRIL. *Irlande.* La Sacrée Congrégation de la Propagande a envoyé une note circulaire à tous les évêques d'Irlande, pour leur communiquer une décision de la Sacrée Congrégation du Saint-Office, au sujet du « plan de campagne ¹ » et de ce qu'on appelle le « boycottage ² ».

1. On entend par ces mots l'action de certains comités secrets qui se chargeaient de recevoir des fermiers le montant du loyer qu'ils jugeaient équitable. Une fois ce paiement fait, ceux-ci ne devaient plus rien aux propriétaires, qui s'arrangeaient ou ne s'arrangeaient pas avec les comités.

2. On appelle ainsi un système de coercition employé contre ceux qui re-

Cette décision adressée au clergé seulement, pour lui servir *in foro conscientie*, n'a rien de politique et ne condamne nullement les justes revendications du peuple irlandais, luttant pour sa liberté et son autonomie.

26 AVRIL. *Pèlerinage portugais*. Dans sa réponse à M^{re} Cardoso de Menezes, le pape, après une allusion au Concordat récent, conclu avec la cour de Portugal, ajoute : « Votre histoire montre combien peut la religion pour la prospérité des peuples. C'est pourquoi Nous désirons vivement, que dans votre royaume comme partout, l'Église catholique ait une pleine liberté de déployer sa bienfaisante influence, afin qu'elle puisse élever de vaillants ouvriers au moyen desquels seront conservés en Portugal, comme partout, les bienfaits de la foi et de la vraie civilisation..... Qu'aucune difficulté ne vous éloigne de l'amour et de l'attachement pour le Saint-Siège, qui méritèrent au Portugal le titre glorieux de Très-Fidèle. »

29 AVRIL. *Pèlerinage hollandais*. Le pape, répondant en français à l'adresse lue par l'évêque d'Utrecht, a loué la foi et l'attachement des catholiques hollandais au Saint-Siège, et les a exhortés à continuer leur lutte pour le bien, leur promettant le triomphe, malgré toutes les difficultés.

FRANCE

3 AVRIL. *Nouveau ministère*. Après la chute de M. Tirard, M. Floquet, chargé par le président de la République de former un nouveau cabinet, prend pour lui le portefeuille de l'Intérieur avec la présidence du Conseil et choisit pour collaborateurs MM. Goblet (Affaires étrangères), de Freycinet (Guerre), Lockroy (Instruction publique), et d'autres personnalités plus ou moins entachées de radicalisme. Dans sa *Déclaration* aux Chambres, le nouveau président du Conseil parle d'union, de *revision de la Constitution*, de projet sur les associations, « prélude nécessaire de la séparation de l'Église et de l'État ». « Ainsi, dit-il, se poursuivra l'œuvre de sécularisation inaugurée par la Révolution française et reprise par la troisième République. »

4 AVRIL. *Élection du président de la Chambre*. Au troisième tour de scrutin, MM. Clémenceau et Méline obtiennent chacun 168 voix ; M. Méline, étant le plus âgé des deux, est proclamé président ; puis, malgré les réclamations de M. Félix Pyat, l'élu de Marseille, la Chambre, à l'exemple du Sénat, s'ajourne jusqu'au 19 avril.

5 AVRIL. *Laïcisation*. A la suite de la statistique des laïcisations, le *Journal officiel* ajoute la note suivante :

fusaient d'adhérer au plan de campagne ; il tire son nom d'un certain capitaine Boycott, qui, s'étant rendu odieux à ses tenanciers, fut par eux mis en quarantaine. Tous les ouvriers du voisinage se refusèrent de travailler pour lui ; aucun fournisseur ne voulut lui vendre quoi que ce fût, et il dut quitter le pays.

« Il reste environ neuf cents écoles publiques congréganistes de garçons occupant deux mille cinq cents maîtres (nombre rond). La substitution du personnel laïque au personnel congréganiste doit être terminée, suivant les prescriptions de l'article 18, à la date du 30 octobre 1891. Si cette substitution devait se faire par périodes à peu près égales, il y aurait, pendant chacune des quatre années restant à courir, deux cent vingt-cinq écoles et six cents classes à laïciser annuellement. »

Le Gouvernement aura-t-il le temps d'achever cette œuvre de persécution sectaire ?...

15 AVRIL. *Le général Boulanger*, dont la popularité grandit de jour en jour, sans qu'on sache trop pourquoi, est élu député du Nord par 172,000 voix. Ce succès du candidat revisionniste jette l'effarement parmi les chefs du gouvernement, et donne lieu à des manifestations tumultueuses, qui dégénèrent parfois en rixes sanglantes entre les boulangistes et leurs adversaires, parmi lesquels on remarque de trop nombreux étudiants, plus occupés de la politique que de leurs cours.

19 AVRIL. *Rentrée des Chambres*. M. Floquet réclame et obtient un vote de confiance, mais il ne peut empêcher la nomination d'une commission chargée de discuter la révision de la Constitution.

21 AVRIL. *Sénat. Discussion de la loi militaire*. M. Jules Simon, parlant des dispenses et des dispensés, fait ressortir tout ce qu'il y a d'inutile, de ridicule et d'odieux dans le projet d'imposer, sous prétexte d'une égalité injuste et menteuse, un an de service aux séminaristes et aux prêtres, dans les sections d'infirmiers, et de les astreindre aux périodes d'appel pour les manœuvres de la réserve et de la territoriale. « Le seul service que l'on peut réclamer des prêtres, s'est-il écrié avec éloquence, c'est de porter sur le champ de bataille aux mourants et aux blessés les consolations de la foi avec les espérances qu'elle donne ! »

25 AVRIL. *Voyage de M. Carnot dans le Midi*. M. le président de la République, dans une tournée rapide, visite Limoges, sa ville natale, Agen où il pose la première pierre d'un lycée de filles, Bordeaux et Rochefort. Presque partout des cris de « Vive Boulanger » se mêlent aux acclamations que soulève le passage du chef de l'État.

24 AVRIL. *Chambre des députés*. M. de Martimprey, interpellant le gouvernement sur le choix d'un *civil* comme ministre de la Guerre, saisit l'occasion pour blâmer vivement à la tribune le rôle néfaste joué par M. de Freycinet pendant la guerre de 1870. La majorité délivre au ministre de la Guerre un brevet de capacité et de patriotisme.

ÉTATS CATHOLIQUES

12 AVRIL. *Frauc-maçonnerie*. Le Grand-Orient d'Italie adresse à toutes les loges de la péninsule une adresse, presque identique dans les termes à celle du Grand-Orient d'Espagne, que nous avons analysée dans notre livraison de Mars. « Les loges maçonniques, y est-il dit,

doivent combattre l'œuvre inique des cléricaux, qui voudraient relâcher les liens de l'unité politique de l'État »; elles doivent « veiller sur la manière dont les œuvres pies sont administrées, s'occuper assidûment des élections administratives, contrôler la conduite des maires, étudier la situation et la direction des écoles élémentaires, examiner les besoins de leurs contrées respectives ». Les loges sont donc invitées à constituer cinq commissions permanentes pour répondre à ces divers besoins, etc. Cette circulaire a été publiée par la *Revue de la maçonnerie italienne* : il sera donc difficile de la désavouer, comme on a essayé de le faire pour celle que nous avons reproduite dans notre livraison de Février.

26 AVRIL. *Belgique. Loi sur les bureaux de bienfaisance.* La Chambre des députés belges a voté une excellente loi, pour mettre fin ou du moins porter remède à l'odieuse pression exercée trop souvent sur les pauvres par les bureaux de bienfaisance; en vertu de cette loi, les tribunaux auront à punir les *maîtres des pauvres* qui voudraient imposer aux indigents l'école de leur choix et qui menaceraient, en cas de refus, de leur retirer les secours des bureaux de bienfaisance. Naturellement, les libéraux ont protesté contre ce projet de loi... au nom de la liberté.

ÉTATS CHRÉTIENS NON CATHOLIQUES

8 AVRIL. *Danemark.* On signale le retour à la religion catholique de plusieurs personnages marquants, comme M. le comte de Moltke-Huitfeld, ministre plénipotentiaire du Danemark à Paris, et le prévôt du chapitre de la cathédrale luthérienne de Copenhague.

12 AVRIL. *Angleterre.* Tout l'épiscopat catholique anglais, le cardinal Manning en tête, publie une protestation contre le projet de loi destiné à rendre facultatif le *serment* prêté par les députés à la Chambre des communes. « L'honnêteté d'un Parlement, est-il dit dans ce grave document, dépend de la probité, du courage et de la science de ses membres. Et ces qualités sont vérifiées, attestées autant qu'elles peuvent être vérifiées par l'homme, au moyen du serment où chaque homme chargé d'une part du suprême pouvoir de législateur, s'engage, par une sanction plus haute que celle d'une simple autorité humaine, à être fidèle à Dieu et à la loi divine, en faisant des lois pour son pays. »

22 AVRIL. *Allemagne. Le Landtag du grand-duché de Bade* a voté le projet de loi politico-ecclésiastique, présenté par le gouvernement en accord avec la curie romaine, mais avec des amendements qui en dénaturaient le caractère. Ainsi, au mépris des engagements formels pris par le gouvernement ducal, on a écarté l'article 4 qui permettait le retour des Congrégations religieuses. Comme toujours, les intérêts des catholiques, qui forment les deux tiers de la population, ont été sacrifiés aux haines de la minorité anti-cléricale. Aussi la Chambre haute a-t-elle rejeté le projet ainsi amendé.

États-Unis. D'après un bill voté en 1883, chaque État doit envoyer deux statues au capitol de Washington. Le Sénat du Wisconsin, à l'unanimité, a choisi comme l'un de ses grands hommes, un Français, le jésuite P. Marquette, né à Laon en 1637. Il fut l'un des premiers missionnaires des sauvages de l'Ouest américain ; pendant plusieurs années il parcourut ces contrées alors inconnues, servant en même temps les intérêts de la foi, de la civilisation et de la science : le premier, il explora le cours du grand fleuve Mississippi.

Le sénateur Genty a résumé, en ces termes, les titres du vaillant Père jésuite à la reconnaissance des américains : « La devise de notre République est : *En avant !* Soyons-y fidèles en reconnaissant le mérite de Marquette. Donnons-lui sa vraie place parmi les héros de l'Amérique, afin que nos fils et les enfants de nos enfants rendent honneur au patriote et à l'apôtre. »

Prusse. La maladie de l'empereur Frédéric III, qui avait fait craindre à bref délai une issue fatale, a de nouveau repris un caractère moins alarmant.

La reine d'Angleterre, après avoir visité les souverains d'Italie et d'Autriche, est venue porter ses consolations à sa fille, l'impératrice Victoria ; les politiques expliquent ce voyage comme un assentiment donné à la triple alliance des puissances du centre.

Russie. Liberté de conscience. Une société de propagande protestante, dite *Alliance évangélique*, dont le comité central réside à Genève, avait adressé à l'empereur de Russie une requête en faveur des protestants établis dans les provinces Baltiques. Elle demandait au tzar, au nom de la civilisation, d'abolir la loi qui défend aux *orthodoxes* le passage à une autre religion, et d'accorder à toutes les confessions une égale liberté, pleine et entière. Alexandre III chargea le procureur du Saint-Synode, M. Pobedonostzoff, de rédiger une réponse à cette adresse. La pièce est curieuse, mais trop longue pour être citée en entier : en voici quelques extraits, dont nous empruntons la traduction au *Journal de Genève* (supplément au numéro 67), sans en garantir l'authenticité, ni la fidélité.

Le procureur du Synode commence par une affirmation absolument contraire à la vérité : « La Russie, dit-il, ne saurait se départir de la conviction intime que *ni le part en Europe les confessions hétérodoxes* (l'Église schismatique russe seule est *orthodoxe*!), même celles qui ne sont pas chrétiennes, ne jouissent d'une liberté aussi parfaite qu'au milieu du peuple russe, qui tient de sa nature le sentiment de respect pour toute croyance religieuse. Hélas ! l'Europe persiste à ne pas reconnaître cette vérité ! » Et en cela, dirons-nous au procureur, l'Europe fait preuve de bon sens et reste dans la vérité. Elle sait que le code pénal russe la justifie pleinement dans cette manière de juger la chose, et elle n'aurait qu'à citer par exemple les articles 195 et 205 de cette législation vraiment draconienne. Elle n'ignore pas les procédés soi-disant apostoliques russes, au moyen desquels les Grecs-unis, c'est-à-

dire les catholiques du rite grec, ont été arrachés à l'unité en 1839, dans la Lithuanie, et en 1875 dans le diocèse polonais de Chelm. Elle sait aussi que le peuple russe, non seulement n'approuve pas la rigueur extrême de ses lois, mais qu'il en a été lui-même victime, dans la personne des dissidents nommés *raskolniks*. C'est un fait constant, indéniable, que ces vieux-croyants, comme ils s'appellent eux-mêmes, ont été en butte à de cruelles persécutions pendant deux siècles environ. Nous nous bornerons à invoquer le témoignage d'un haut dignitaire russe, dont l'Europe entière admirait le caractère éminemment impartial et noblement libéral. Il s'agit du feu prince Nicolas Orlof, ambassadeur de Russie à Paris. Dans son célèbre *Mémoire sur le raskol*, présenté à l'empereur Alexandre II, le prince se faisait l'avocat des dissidents; il demandait pour eux la liberté religieuse dont ils étaient injustement privés, et démontrait qu'ils ne sont ennemis ni de l'État, ni de l'Église, ni de la société. Au cours de cette apologie, qui fait le plus grand honneur à son auteur, le prince rappelle « les bûchers allumés sur les places publiques de Moscou, les dissidents Lazare, Abbacue, mourant en martyrs, les supplices et les exécutions se multipliant pendant deux siècles, alors que dans d'affreux réduits, des docteurs muets éclairaient les victimes soumises à la torture, par l'évangile du knout et l'apostolat du feu »! Et cette persécution, remarque le prince Orlof, « malgré les recommandations faites par les souverains d'user de tolérance, n'a point cessé complètement de nos jours : la bureaucratie l'a emporté sur les autorités supérieures, quand celles-ci se proposaient, en 1854, de reviser la législation relative au raskol; si bien que 12 à 15 millions de raskolniks ont été mis hors la loi, souffrant tout cela avec une patience héroïque ».

Est-ce là, demanderons-nous, une *liberté parfaite*?

Quand le procureur du Synode, insistant sur la question de propagande, affirme que « les lois restrictives à l'endroit de ceux qui détournent les fidèles de l'orthodoxie et de ceux qui abjurent la foi russe n'ont d'autre but que de sauvegarder la religion dominante contre ceux qui seraient tentés de l'attaquer », nous lui demanderons si un membre de l'Église officielle de Russie peut changer de religion, sans encourir les peines prévues dans l'article 196 du code pénal, et si les millions de paysans à qui l'intolérance russe a interdit la profession de la foi catholique *attaquaient* la religion d'État.

La *Réponse* garde là-dessus un prudent silence et se contente de parler des défections provoquées par une propagande préalable de quel que hétérodoxe, comme si elles ne pouvaient pas avoir d'autres causes.

M. Pobedonostzef se place ensuite sur le terrain des faits historiques, et trace à sa manière le passé de la Russie et sa mission providentielle. Le tableau ne laisse pas d'être fantaisiste et confus. A l'en croire, c'est à la Russie que l'Europe doit d'avoir pu se vouer en paix à l'œuvre d'une nouvelle civilisation chrétienne; c'est elle qui aurait arrêté le mouvement du monde musulman qui menaçait l'Occident

chrétien. Dans l'accomplissement de cette grande œuvre humanitaire, c'est sa fidélité aux principes immuables de son *esprit national* (!) qui soutenait sa force, en lui garantissant sa double indépendance vis-à-vis de l'Europe et de l'Asie (!) Elle n'a ni subi les influences diverses des populations et des confessions qu'elle abritait dans son sein, ni servi d'arène aux passions politiques ou religieuses, comme le reste de l'Europe, ni connu les guerres de religion ou les bûchers de l'inquisition, les « Nuits » et les « Vêpres » sanglantes. « Ce qui la sauva, ce fut *l'indépendance complète de ses forces primordiales* (!), l'énergie de son esprit national, sa *foi orthodoxe*, principe vital de son salut, secret du rôle unique qu'elle a à remplir, de sa grande mission pour le bien de l'humanité! Sauvegarder cette foi orthodoxe, c'est son devoir sacré, condition essentielle de son existence nationale (!) »

Quel panégyrique! Mais pourquoi éviter si soigneusement de dire de qui la Russie a reçu la foi orthodoxe? En quoi celle-ci différerait-elle au dixième siècle de la foi catholique? On le voit, M. Pobedonostzeff prend de grandes libertés avec l'histoire...

Il saute de suite à l'époque des Croisades, à la prise de Constantinople, qui n'eut lieu qu'au treizième siècle; puis il passe à l'époque des troubles, c'est-à-dire de la réforme luthérienne et de l'apparition, en Russie, des deux grandes confessions de l'Occident, du catholicisme et du protestantisme. « Le catholicisme, dit-il, choisit pour base de ses opérations les provinces de l'Ouest, » comme si ces provinces n'étaient pas catholiques depuis des siècles? Puis il ajoute : « Introduit par le polonisme (!), avec lequel, par malheur, il s'est identifié, il déclara une guerre implacable à l'orthodoxie, se mit à exterminer partout les éléments russes au nom de la domination polonaise, et sous l'égide de son drapeau, conduisit plus d'une fois les légions polonaises jusqu'au cœur de la Russie. De nos jours encore, nous serions embarrassés de signaler un coin de la Russie où s'abriterait un catholicisme neutre, tolérant, étranger à l'esprit d'animosité contre l'élément orthodoxe, à la préoccupation d'enlever à la Russie les provinces foncièrement russes de sa frontière occidentale. »

Il est vrai que la Pologne, pays catholique par excellence, se considérait, avec raison, comme une nation destinée par la Providence pour prémunir l'Europe occidentale de l'influence schismatique. Afin de réaliser sa mission, elle désirait naturellement gagner à la foi catholique les populations slaves. Mais elle le fit sans violenter les consciences de ses sujets « orthodoxes ». Moscou, qui n'avait rien à y voir, fit tous ses efforts pour s'y opposer, en soutenant les Cosaques et en obligeant le roi de Pologne de réprimer ceux-ci, de les traiter en rebelles. La politique se mêla à la religion par la force des choses, et cela de part et d'autre. Quant aux violences qu'on reproche à la Pologne, elles furent surtout commises par ses adversaires témoin saint Josaphat, martyrisé par les Cosaques orthodoxes. D'ailleurs, outre les Polonais, il y a en Russie beaucoup d'autres catholiques qui ne sont point Polonais, et ne songent pas à démembrer l'empire.

Après un aperçu rétrospectif, d'une exactitude si douteuse, le procureur fait la déclaration suivante :

« C'est une profonde douleur pour le sentiment chrétien, — mais on doit convenir que l'heure n'est pas encore venue pour la fusion pacifique des idées chrétiennes de l'Occident et de l'Orient... La Russie ne peut pas admettre la liberté de la propagande des confessions occidentales encore éprises de prétentions dominatrices ; jamais elle ne permettra d'enlever à l'Église orthodoxe ses enfants pour les enrôler dans les rangs des confessions étrangères, encore armées contre elle. Elle le déclare ouvertement dans ses lois et s'en remet à la justice suprême de Dieu. » C'est pousser un peu loin la présomption.

Suit une charge à fond contre l'Europe occidentale et sa prétendue liberté religieuse. « Cette liberté entière, dit M. Pobedonostzeff, n'existe que pour ceux qui passent de la foi à l'incrédulité... » Tout comme en Russie, où les classes supérieures deviennent de plus en plus étrangères à toute conviction religieuse.

« ...Peut-être, ajoute-t-il ironiquement, dans quelques coins bénis du monde, où, dans le silence de la solitude, la nature seule parle au cœur de l'homme, les passions se calment, les idées deviennent simples et claires et l'homme croit tout aussi facilement qu'il respire... Mais en dehors de pareilles retraites bénies, c'est bien autre chose. Il y a là des tendances beaucoup plus fortes que la lettre de la loi : le sentiment d'intolérance pour les autres religions (?) surtout vis-à-vis de l'Église orthodoxe, qu'on abhorre ou avilît sans la connaître ni la comprendre, en la considérant comme un attribut des races inférieures (!!!), comme un symbole d'une civilisation barbare. On proclame la liberté pour toutes les races, en principe ; mais en pratique, on exclut les orthodoxes, ilotes de la civilisation occidentale... Qu'on se rappelle, pour le monde catholique, l'unique procès du prêtre Naumovitch et de Dobriansky en Autriche ; pour le monde protestant, l'avis émis par la Société de Gustave-Adolphe, à Dresde, par rapport à la liturgie en langue slave, sollicitée par des Slaves autrichiens. »

C'est bien à tort que le procureur synodal, s'attaquant à l'Autriche, lui reproche d'opprimer les orthodoxes et de persécuter leurs apôtres, tels que le prêtre apostat Naumovitch et Dobriansky. Ces prétendus apôtres avaient été payés pour prêcher aux Ruthènes uniates, non seulement le schisme, ce qui ne leur aurait pas valu une condamnation, mais bien l'union des Ruthènes de la Galicie avec la Russie, et le tribunal de l'État les a condamnés pour crime de haute trahison.

Pour conclusion, M. Pobedonostzeff cite les paroles de M. Ernest Naville, invitant les chrétiens de toutes les confessions « à unir leurs forces pour lutter contre les négateurs de Dieu » !

Le *Journal de Genève*, avec une mauvaise humeur non dissimulée, proteste contre « l'étrange usage que le procureur synodal a cru pouvoir faire des paroles d'un auteur si libéral pour justifier l'oppression religieuse », et s'écrie en terminant : « Dieu préserve l'Europe d'ap-

prendre jamais la liberté de conscience à l'école de M. Pobedonostzeff! »

Il est certain qu'en présence de ce document, on ne peut guère compter beaucoup sur les négociations entamées à Rome entre le Vatican et le représentant du czar. Pas plus qu'aux protestants, la cour de Russie n'accordera au Saint-Siège l'abolition des lois contre le *proscélytisme* des religions non orthodoxes. Nous en avons la déclaration formelle dans la pièce officielle que nous venons d'analyser.

PAYS INFIDÈLES

Thibet. Ruine de la mission. Toutes les chrétientés établies dans les districts thibétains, voisins du Su-tchuen et du Yun-nan, viennent d'être ruinées, leurs établissements incendiés ou démolis, les missionnaires¹ et les chrétiens chassés. Il n'y a pas eu de massacres ; il semble même que le mot d'ordre ait été d'éviter l'effusion du sang ; mais, pour le reste, ce désordre est comparable à celui des missions de l'Annan en 1885, et il s'est accompli sous les yeux de l'autorité chinoise, seule responsable, peut-être même avec sa complicité. La cause occasionnelle de cette persécution est une expédition avortée des Anglais au Thibet ; la cause réelle est la haine des Lamas, ennemis jurés du nom chrétien.

(*Missions catholiques*).

1. Ces missionnaires appartiennent à la Société des Missions étrangères.

P. MURY.

Le 9 mai 1888.

Le Gérant : J. BURNICHON.

LETTRE
DE
NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LE PAPE LÉON XIII
SUR L'ESCLAVAGE

A SES VÉNÉRABLES FRÈRES LES ÉVÈQUES DU BRÉSIL

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Parmi tant d'éclatantes manifestations de piété que presque toutes les nations ont faites et font chaque jour pour Nous féliciter d'avoir accompli la cinquantième année de Notre sacerdoce, il en est une qui Nous a singulièrement touché : c'est celle qui Nous est venue du Brésil où cet heureux événement a été célébré par l'affranchissement d'un grand nombre de ceux qui dans ce vaste empire gémissent sous le joug de la servitude. Œuvre toute de charité chrétienne que des hommes et des dames charitables, de concert avec le clergé, ont offerte à Dieu, auteur et dispensateur de tous les biens, en action de grâces de ce qu'il a bien voulu Nous conserver la vie et la santé. Elle Nous a été d'autant plus agréable qu'elle Nous confirmait dans la douce pensée que les Brésiliens ont résolu d'abolir et d'extirper entièrement la barbarie de l'esclavage. Cette volonté du peuple a été secondée avec le plus grand zèle par l'empereur et son auguste fille, et aussi par ceux qui sont à la tête du gouvernement : des lois ont été portées et sanctionnées à cet effet. Nous en avons éprouvé une joie bien vive, et au mois de janvier dernier en l'exprimant au ministre que l'auguste empereur Nous avait envoyé, Nous ajoutâmes que Nous écrivions Nous-même aux évêques du Brésil en faveur des malheureux esclaves¹.

1. « A l'occasion de Notre Jubilé..., Nous désirons donner au Brésil un

Nous tenons, en effet, auprès de tous les hommes la place du Christ, Fils de Dieu, qui a tant aimé le genre humain que non seulement il n'a pas refusé de prendre notre nature et de vivre avec nous, mais qu'il a pris plaisir à se nommer Fils de l'homme, attestant bien haut qu'il était venu se mêler à nous « pour annoncer aux captifs la délivrance¹ », affranchir le genre humain de la pire des servitudes, celle du péché, « renouveler en lui toutes choses, ce qui est au ciel et ce qui est sur la terre² », retirer de l'abîme de la faute commune toute la postérité d'Adam et la rétablir dans sa dignité première. Sur quoi saint Grégoire le Grand dit fort à propos : « Puisque notre Rédempteur, auteur de toute créature, a voulu dans sa clémence, s'unir la chair humaine afin de rompre par la grâce de sa divinité le bien qui nous tenait captifs et de nous rendre notre ancienne liberté, il est salutaire de rendre par l'affranchissement à leur liberté native les hommes que dans le principe la nature a faits libres et qu'ensuite le droit des gens a mis sous le joug de la servitude³. »

Il convient donc, il est de Notre charge apostolique, que Nous aidions et que Nous contribuions énergiquement à ce que les hommes, pris individuellement ou en société, aient les moyens de soulager les misères de toute sorte qui comme des fruits d'un arbre gâté sont dérivés de la faute de notre premier père ; et ces moyens de quelque genre qu'ils soient, tout en étant d'une grande efficacité pour la civilisation, servent beaucoup aussi à cet entier renouvellement des choses que le Rédempteur des hommes s'est proposé et qu'il a voulu.

Or, entre tant de misères, une des plus déplorables est l'esclavage qui depuis tant de siècles tient dans une dégradante abjection une partie considérable de la famille humaine contrairement à l'ordre naturel établi de Dieu à l'origine. Car le souverain fondateur de l'univers avait décidé que l'homme exercerait une sorte de domination royale sur les animaux

témoignage tout particulier de Notre paternelle affection, au sujet de l'émancipation des esclaves. » (*Réponse à l'adresse du ministre du Brésil, de Souza Correa.*) — 1. Is., LXI, 1; Luc., IV, 19. — 2. Ephes., I, 10. — 3. Lib. VI, ep. 12.

de la terre, des eaux et de l'air, mais non pas qu'il serait maître des hommes ses semblables. « Il voulut, selon la pensée de saint Augustin, que, créé raisonnable à son image, il ne s'asservit que les êtres irraisonnables, et qu'homme il s'appropriât non pas l'homme, mais la bête¹. » Par où l'on peut comprendre « que la condition d'esclave est justement imposée au pécheur. Aussi nulle part dans l'Écriture ne lisons-nous ce mot d'esclave jusqu'à ce que le juste Noé l'emploie pour punir le péché de son fils. C'est donc la faute qui a mérité ce nom, ce n'est pas la nature² ».

De la contagion du premier péché est sortie avec tous les autres maux cette perversité monstrueuse, qu'il y ait eu des hommes qui, rejetant le souvenir de la fraternité originelle, n'ont plus observé entre eux la bienveillance mutuelle et le mutuel respect que la nature inspire, et n'écoutant que leurs passions se sont mis à regarder les autres hommes comme des êtres inférieurs et à les traiter comme des animaux nés pour le joug. Dès lors, sans égard pour la communauté de nature, ni pour la dignité humaine, ni pour le sceau de la ressemblance divine, dans les querelles et les guerres qui s'allumèrent ensuite, les plus forts s'assujettirent leurs ennemis défaits, et ainsi une multitude issue d'une race unique se sépara peu à peu en deux parties, les vainqueurs maîtres et les vaincus esclaves.

Tel est le spectacle lamentable que déroule l'histoire des temps anciens jusqu'à l'époque de notre divin Sauveur, où le fléau de l'esclavage avait envahi au loin tous les peuples, où la classe libre était réduite à un si petit nombre qu'un poète a mis dans la bouche de César ce mot atroce : « Le genre humain vit pour une poignée d'hommes. » Voilà ce qui se pratiqua chez les nations même les plus policées, chez les Grecs, chez les Romains : quelques hommes avaient la domination sur le plus grand nombre, et ils l'exerçaient avec tant d'iniquité et d'orgueil que les troupes d'esclaves n'étaient considérées que comme des biens ; ce n'étaient pas des personnes, mais des choses ; privés de tout droit, ils n'avaient pas même la faculté de conserver la vie et d'en

1. Gen., 1, 26. — 2. Gen., 1, 25 ; Noe, xxx.

jouir. « Les esclaves sont au pouvoir des maîtres, pouvoir qui vient du droit des gens ; car on peut remarquer que chez tous les peuples uniformément les maîtres ont sur les esclaves le pouvoir de vie et de mort, et tout ce qui est acquis par l'esclave appartient au maître¹. »

Par suite d'un tel désordre les maîtres purent échanger, vendre les esclaves, les laisser en héritage, les battre, les mettre à mort, en faire des instruments de débauche ou les victimes d'une affreuse superstition : et ils purent le faire impunément et au grand jour. Bien plus, ceux des païens qu'on vantait comme les plus sages, des philosophes éminents, les plus savants jurisconsultes se sont efforcés de se persuader et de persuader aux autres, en dépit du sens commun, que la servitude n'est après tout qu'une condition nécessaire de la nature ; et ils n'ont pas eu honte de prétendre que la race des esclaves étant bien inférieure à la race des hommes libres pour la force de l'intelligence et la beauté du corps, il fallait en conséquence que les esclaves, comme instruments dépourvus de raison et de discernement, fussent asservis indignement et sans distinction à toutes les volontés de leurs maîtres. Quelle inhumanité ! quelle injustice abominable ! Avec une telle doctrine, il n'est point d'oppression si barbare et si impie qui ne se puisse couvrir d'une certaine apparence de légalité et de droit.

De là quelle profusion de crimes, quels fléaux pernicieux débordant sur les États ! Les livres sont pleins de tels exemples : haines allumées dans les cœurs des esclaves, les maîtres en proie au soupçon, à de perpétuelles alarmes ; les uns préparant des torches pour la vengeance, les autres aggravant un joug cruel ; par le nombre de ceux-là, par la violence de ceux-ci les cités ébranlées, détruites à la moindre secousse ; ce n'est partout qu'émeutes et séditions, pillages et incendies, combats et massacres.

La plupart des mortels se débattaient dans cet abaissement profond d'autant plus misérablement qu'ils étaient plongés dans les ténèbres de la superstition, lorsque, au temps marqué par la sagesse divine, une admirable lumière se

1. Justinian. Inst., l. I, tit. viii, n. 1.

leva du ciel et la grâce du Christ Rédempteur se répandit en abondance sur l'humanité tout entière : par son action bienfaisante ils furent relevés de la fange et des souffrances de l'esclavage, et tous sans exception furent affranchis de l'affreuse servitude du péché et élevés à l'incomparable dignité d'enfants de Dieu. Dès le commencement de l'Église on voit les Apôtres enseigner et inculquer, entre autres saintes règles de vie, cette maxime que saint Paul écrit plus d'une fois aux fidèles régénérés par les eaux du baptême : « Vous êtes tous enfants de Dieu par la foi en Jésus-Christ : car vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous êtes revêtus de Jésus-Christ. Il n'y a plus ni Juif ni gentil, plus d'esclave ni d'homme libre, plus d'homme ni de femme, mais vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ¹. » — « Il n'y a ni gentil ni Juif, ni circoncis ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni homme libre, mais Jésus-Christ est tout en tous². » — « Car nous avons tous été baptisés dans le même Esprit, pour être un seul corps, soit Juifs ou gentils, soit esclaves ou libres, et tous nous avons été abreuvés en un même esprit³. »

Instructions précieuses, belles et salutaires leçons dont l'efficacité non seulement a rendu aux hommes leur gloire augmentée, mais les assemble de quelque pays, de quelque langue, de quelque rang qu'ils soient, et les tient étroitement unis par les liens d'une affection fraternelle. Or, le bienheureux Paul, pressé qu'il était par l'amour du Christ, les avait puisées, ces leçons, dans le cœur de Celui qui s'était fait avec tant de bonté le frère de tous les hommes et de chacun d'eux, et qui les avait tous, sans en excepter ou en dédaigner aucun, anobli de sa noblesse jusqu'à les rendre participants de la nature divine. Elles ont été comme des rejetons greffés par la main de Dieu, qui, poussant d'une admirable manière, ont fleuri pour l'espérance et le bonheur publics, lorsque par le progrès des temps et des événements, grâce à l'action persévérante de l'Église, les États se groupant, comme en une seule famille, ont formé une société renouvelée, chrétienne et libre.

1. Gal., III, 26-28. — 2. Coloss., III, 11. — 3. I Cor., XII, 13.

En effet, dès le commencement l'Église mit toute son industrie et ses soins à faire recevoir et bien comprendre au peuple chrétien la pure doctrine de Jésus-Christ et des Apôtres sur cet objet d'une grande importance : que désormais, grâce au nouvel Adam, qui est Jésus-Christ, il y a une fraternelle union d'homme à homme, de peuple à peuple; que comme ils ont une seule et même origine dans l'ordre de la nature, ainsi, dans l'ordre surnaturel, le salut et la foi leur viennent d'une seule et même source; que tous également sont appelés à l'adoption d'un seul Dieu et Père, ayant tous été par lui rachetés au même prix inestimable; que tous sont membres d'un même corps, qu'ils ont tous part à la même table divine, qu'à tous sont ouverts les trésors de la grâce et les bienfaits de la vie immortelle.

Lorsque ces principes, ces fondements furent posés, l'Église s'efforça d'apporter en bonne mère des adoucissements aux fardeaux et aux humiliations de la vie servile; pour cela elle définit la nécessité et presse l'observation des droits et des devoirs entre maîtres et esclaves, tels qu'ils sont affirmés dans les épîtres des Apôtres. Voici, en effet, les avertissements que les princes des Apôtres donnaient aux esclaves qu'ils avaient gagnés à Jésus-Christ : « Soyez soumis à vos maîtres en toute crainte, non seulement à ceux qui sont bons et doux, mais encore à ceux qui sont fâcheux¹. » — « Obéissez avec crainte et respect dans la simplicité de votre cœur à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, comme à Jésus-Christ. Ne les servez pas seulement lorsqu'ils vous voient, comme si vous vouliez plaire à des hommes, mais faites de cœur la volonté de Dieu, comme serviteurs de Jésus-Christ, et servez-les avec affection, regardant en eux le Seigneur, et non les hommes; sachant que chacun recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait, qu'il soit esclave ou libre². » Saint Paul dit encore à son disciple Timothée : « Que tous ceux qui sont sous le joug de la servitude sachent qu'ils sont obligés de rendre à leurs maîtres toutes sortes d'honneurs; quant à ceux qui ont des maîtres fidèles, qu'ils ne les méprisent point,

1. I Petr., II, 18. — 2. Eph., VI, 5-8.

parce qu'ils sont leurs frères; au contraire, qu'ils les servent mieux, parce qu'ils sont fidèles et dignes d'être aimés, ayant part à la même grâce. Que ce soient là vos enseignements et vos exhortations ¹. » Il prescrit de même à Tite d'instruire les esclaves « à être soumis à leurs maîtres, à leur complaire en toutes choses, à ne point les contredire, à ne rien détourner, mais à témoigner en tout une fidélité parfaite, afin de faire révéler à tous la doctrine de Dieu notre Sauveur ² ».

Aussi ces premiers disciples de la foi chrétienne comprirent fort bien que cette fraternelle égalité des hommes dans le Christ ne devait diminuer ni affaiblir en rien la soumission, le respect, la fidélité et les autres devoirs auxquels ils étaient tenus envers leurs maîtres, et qu'il en résulterait plusieurs biens, que l'accomplissement de ces devoirs deviendrait plus assuré, plus facile et plus doux, et qu'il serait plus fructueux et plus méritoire pour la gloire céleste. Car ils respectaient et honoraient leurs maîtres comme des hommes armés de l'autorité de Dieu, de qui tout pouvoir dérive; ce n'étaient ni la crainte des châtimens, ni les calculs de la ruse, ni le stimulant de l'intérêt qui les poussaient, mais la conscience de leur devoir, la force de la charité. Il était juste qu'à leur tour l'Apôtre s'adressât aux maîtres : il les pressait de récompenser par leurs bonnes grâces les bons procédés de leurs serviteurs : « Et vous, maîtres, payez-les de retour, épargnez-leur les menaces, sachant que leur Maître et le vôtre est dans le ciel et qu'il ne fait point acception des personnes ³. » Il leur disait de considérer que, si l'esclave n'a pas à se plaindre de son sort, puisqu'il est l'affranchi du Christ, il n'est pas non plus permis à l'homme libre, puisqu'il est le serviteur du Christ ⁴, de s'enorgueillir et de commander avec hauteur. C'était prescrire aux maîtres de reconnaître eux aussi l'homme, de respecter la dignité humaine dans leurs esclaves et de ne pas les regarder comme des êtres d'une autre nature qu'eux, mais comme leurs égaux par la religion, qui servaient avec eux la majesté du Maître commun.

Les Apôtres ont eux-mêmes observé ces lois si justes et

1. I Tim., vi, 1-2. — 2. Tit. ii, 9-10. — 3. Ephes., vi, 9. — 4. I Cor., vii, 22.

si bien faites pour mettre en harmonie les différentes parties de la société domestique. Saint Paul en donna un exemple illustre lorsqu'il écrivit avec tant de bonté en faveur d'Onésime, esclave fugitif de Philémon ; il le lui renvoie avec cette tendre recommandation : « Et vous, accueillez-le comme mes entrailles..., non plus comme un esclave, mais comme celui qui d'esclave est devenu un frère très cher et selon la chair et dans le Seigneur. S'il vous a fait tort, ou s'il vous est redevable de quelque chose, imputez-le-moi¹. »

Pour peu que l'on compare la manière païenne et la manière chrétienne d'agir envers les esclaves, on voit sans peine que l'une fut cruelle et immorale, l'autre pleine de douceur et d'honnêteté, et l'on se gardera bien de refuser à l'Église la louange qu'elle mérite pour avoir travaillé à cet heureux changement ; surtout si l'on considère attentivement avec quel tact et quelle prudence l'Église a extirpé et repoussé l'horrible fléau de l'esclavage.

Elle ne s'est point hâtée de procurer aux esclaves l'affranchissement et la liberté, ce qui n'aurait pu se faire sans trouble, sans dommage pour eux, ni sans détriment de la chose publique ; mais elle s'est appliquée avant tout à les former, à les instruire de la vérité chrétienne, à leur faire prendre les mœurs qu'exige le baptême. Si donc, dans la multitude des esclaves qu'elle admettait au nombre de ses enfants, il s'en trouvait qui, séduits par quelque espoir de liberté, eussent recours à la violence et à la sédition, l'Église blâma toujours et réprima ces coupables tentatives et employa par le moyen de ses ministres le remède de la patience. Elle leur disait d'être bien persuadés que sans doute la lumière de la sainte foi et l'honneur qu'ils recevaient du Christ les élevaient en dignité bien au-dessus de leurs maîtres païens, mais que, cependant, l'Auteur et le Père de leur foi leur faisait une obligation plus rigoureuse de ne rien se permettre contre eux et de ne s'écarter en rien du respect et de l'obéissance qu'ils leur devaient ; que, se sachant admis au royaume de Dieu, en possession de la liberté de ses enfants, appelés aux biens impérissables, ils n'avaient pas à s'inquié-

1. Ad Phil., 12-18.

ter de l'abjection et des souffrances d'une vie caduque, mais que, portant leurs regards et leurs pensées vers le ciel, ils devaient se consoler et s'affermir dans leur sainte résolution. C'est aux esclaves, surtout, que l'Apôtre saint Pierre s'adressait lorsqu'il écrivait : « Le mérite consiste à souffrir pour plaire à Dieu, à endurer avec patience des peines injustes. C'est à cela que vous avez été appelés, puisque Jésus-Christ a souffert pour nous, vous laissant un grand exemple, afin que vous suiviez ses traces ¹. »

Cette grande gloire de la sollicitude unie à la modération, qui fait briller la divine vertu de l'Église, est encore accrue par la force invincible et l'incroyable élévation d'âme qu'elle a pu mettre et soutenir dans un grand nombre d'humbles esclaves. Chose admirable ! d'une docilité exemplaire envers leurs maîtres, d'une extrême patience à supporter pour eux tous les travaux, rien ne pouvait les amener à préférer leurs ordres injustes aux saints commandements de Dieu, et d'un cœur tranquille, d'un visage serein, ils livraient leur vie aux plus affreux tourments. Eusèbe a célébré le nom et loué la constance invincible de la vierge Potamienne, qui plutôt que de céder aux désirs d'un maître impudique subit intrépidement la mort, et, au prix de son sang, resta fidèle à Jésus-Christ. On peut admirer d'autres exemples d'esclaves qui, défendant contre leurs maîtres la liberté de leurs âmes et la foi jurée à Dieu, ont tenu ferme jusqu'à la mort ; mais des esclaves chrétiens qui, pour d'autres motifs, aient résisté à leurs maîtres ou qui aient ourdi des complots, excité des troubles contre la sûreté de l'Etat, l'histoire n'en cite pas un.

Lorsque la paix et le repos furent donnés à l'Église, les saints Pères expliquèrent avec une merveilleuse sagesse les enseignements apostoliques sur l'union fraternelle des cœurs entre les chrétiens, et, avec une égale charité, ils les firent valoir à l'avantage des esclaves, s'efforçant de montrer que, si les maîtres avaient des droits légitimes sur leur travail, il ne leur était point permis d'exercer un pouvoir absolu sur leur vie, ni de les maltraiter inhumainement.

1. I Petr., II, 19-21.

Chez les Grecs, saint Chrysostome surtout revient souvent sur ce sujet, et, déployant toute son éloquence, il soutient que l'esclavage, dans le vieux sens du mot, n'existe plus à cette époque, par un insigne bienfait de la foi chrétienne, et, qu'entre les disciples du Christ, ce nom semble n'avoir et n'a plus de signification. En effet, dit-il en somme, Jésus-Christ qui, dans sa grande miséricorde envers nous, effaça la tache originelle, a aussi guéri la corruption qui avait gagné les diverses classes de la société humaine; de même que la mort a cessé d'être effrayante et n'est plus qu'un passage paisible à la vie bienheureuse, ainsi l'esclavage a disparu. N'appellez plus esclave un chrétien, à moins qu'il ne soit retombé dans l'esclavage du péché; à tous ceux qui ont été régénérés et adoptés en Jésus-Christ, ne donnez plus que le nom de frères. C'est cette nouvelle naissance, l'adoption dans la famille de Dieu, et non l'illustration de la race, qui confère la noblesse. Notre dignité vient de la gloire de la vérité et non de celle du sang. Mais pour que la *fraternité* évangélique produise des fruits plus abondants, il est de toute nécessité qu'il y ait dans les relations extérieures de la vie un échange cordial d'intentions et de services, que les esclaves soient considérés à peu près comme des personnes de la maison et que le père de famille ne leur fournisse pas seulement la nourriture et l'entretien, mais encore tous les moyens de recevoir l'instruction religieuse. Enfin, la remarquable salutation de saint Paul qui, dans son épître à Philémon, souhaite la grâce et la paix à *l'Église qui est dans sa maison*¹, fait assez voir que la règle pour les maîtres et les esclaves chrétiens est qu'ayant la même foi ils doivent être unis par la même charité².

Chez les Latins, il est juste que nous mentionnions saint Ambroise, qui, traitant le même sujet, a développé avec tant de soin tous les motifs d'union entre ces deux classes d'hommes et déterminé si exactement d'après les lois chrétiennes ce qui appartient à l'une et à l'autre, que nul ne l'a surpassé : il n'est pas besoin de dire que sa doctrine est par-

1. Ad Phil., v, 2. — 2. Hom. xxix, in Gen., or. in Lazar.; Hom. xix, in ep. I ad Cor.; Hom. I, in ep. ad Phil.

faitement d'accord avec celle de saint Chrysostome ¹.

C'était là, sans aucune doute, des prescriptions utiles et pleines d'équité ; et, ce qui est capital, elles ont été scrupuleusement observées dès les premiers temps partout où a fleuri le Christianisme. Autrement, Lactance, cet excellent apologiste de la religion, ne dirait pas avec l'assurance d'un témoin : « On objecte : Est-ce qu'il n'y a pas chez vous des pauvres et des riches, des esclaves et des maîtres ? N'y a-t-il pas de l'un à l'autre quelque différence ? Non, et la seule raison pour laquelle nous nous donnons mutuellement le nom de frère est que nous nous croyons tous égaux ; car, comme nous n'apprécions pas les choses humaines d'après le corps, mais d'après l'esprit, bien que la condition des corps soit diverse, les esclaves ne le sont pas pour nous, mais nous les estimons et les appelons frères selon l'esprit, serviteurs du même Maître par la religion ². »

L'Église avançait dans son œuvre en faveur des esclaves ; sans perdre aucune occasion, elle prenait des mesures prudentes pour que la liberté pût leur être rendue, ce qui devait servir beaucoup même à leur salut éternel.

Les annales de l'antiquité sacrée témoignent que les faits ont répondu à son attente. De nobles dames, que les éloges de saint Jérôme ont illustrées, contribuèrent singulièrement à ce succès. Au rapport de Salvien, dans les familles chrétiennes, même dans celles qui n'étaient pas opulentes, il arrivait souvent que, par un affranchissement généreux, les esclaves étaient faits libres. Un trait de charité bien plus glorieux encore avait été longtemps auparavant loué par saint Clément : des chrétiens se soumettant d'eux-mêmes à l'esclavage s'étaient substitués à des esclaves qu'ils n'avaient pas le moyen de délivrer autrement ³.

Aussi, outre que l'affranchissement des esclaves se fit d'abord dans les temples et comme un acte de piété, l'Église recommanda cette pratique aux fidèles qui faisaient des testaments, comme une œuvre très agréable à Dieu, très méritoire à ses yeux et digne d'une grande récompense : de là

1. De Abr., de Jacob, et vita beata, c. III, de Patr. Joseph., c. IV ; Exhort. virgin., c. I. — 2. Divin. Instit., l. V, c. XVI. — 3. I Ep. ad Cor., LV.

ces expressions en usage dans les ordres d'affranchissement laissés aux héritiers : « pour l'amour de Dieu, pour le salut » ou « pour la rançon de mon âme ». Rien n'était épargné pour racheter les captifs : on vendait les biens consacrés à Dieu, on faisait fondre les vases sacrés d'or et d'argent, on engageait les ornements et les richesses des basiliques : c'est ce que saint Ambroise, saint Augustin, saint Hilaire, saint Éloi, saint Patrice et beaucoup d'autres saints personnages firent plus d'une fois.

Ceux qui ont fait le plus pour les esclaves sont les Pontifes romains, qui ont toujours été vraiment les tuteurs des faibles et les vengeurs des opprimés. Saint Grégoire le Grand en affranchit lui-même un très grand nombre, et au concile romain de l'an 597 il voulut que la liberté fût accordée à tous ceux qui embrasseraient la vie monastique. Adrien I^{er} décida que les esclaves pourraient se marier librement malgré leurs maîtres. En 1167, Alexandre III défendit expressément au roi maure de Valence de réduire en servitude un chrétien, parce que nul n'est fait esclave par la nature et que tous ont été faits libres par Dieu. En 1192, l'ordre de la Très-Sainte-Trinité pour la rédemption des chrétiens tombés au pouvoir des Turcs reçut, à la prière de saint Jean de Matha et de saint Félix de Valois, ses fondateurs, l'approbation et la confirmation d'Innocent III. Un ordre semblable, celui de Notre-Dame-de-la-Merci, fut approuvé par Honorius III et plus tard par Grégoire IX; saint Pierre Nolasque lui avait donné pour base une loi difficile qui obligeait ses religieux à rester eux-mêmes dans les fers à la place des chrétiens captifs chez les infidèles, s'il le fallait pour les racheter. Grégoire IX fit plus encore dans l'intérêt de la liberté par le décret qui défendait d'échanger les esclaves de l'Église : en outre il exhorta les fidèles à expier leurs péchés en donnant leurs esclaves à Dieu et aux saints.

Les esclaves sont redevables de beaucoup d'autres bienfaits à l'Église. Elle s'armait de peines sévères pour les défendre contre les emportements, l'avarice et les injustices de leurs maîtres; s'ils étaient poursuivis par la violence, elle leur ouvrait l'asile de ses temples; elle prenait les affranchis

sous sa protection et arrêtaït par ses corrections ceux qui au moyen de coupables manœuvres osaïent réduire un homme libre en servitude. C'était une raison de se montrer elle-même plus favorable à la liberté des esclaves qui, d'une manière quelconque selon les temps et les lieux, se trouvaient en sa possession : ainsi elle ordonne que les évêques dégagent pour toujours des liens de l'esclavage ceux qui auront pendant un certain temps mérité des éloges pour l'honnêteté de leur vie, et elle permet facilement aux évêques d'affranchir par testament ceux qui sont à leur service. C'est aussi grâce à la compassion et à l'énergie de l'Église que la loi civile relâcha un peu de sa rigueur à l'égard des esclaves, en ce sens qu'on obtint que les adoucissements proposés par Grégoire le Grand fussent adoptés dans les codes des États : on le dut surtout à l'initiative de Charlemagne qui les fit entrer dans ses *Capitulaires*, comme plus tard Gratien dans le *Décret*. Enfin les monuments, les lois, les institutions dans toute la suite des âges montrent par de magnifiques témoignages la grande charité de l'Église pour les esclaves qu'elle n'a jamais laissés sans défense et dont elle a toujours soulagé par tous les moyens la condition misérable.

Ainsi, puisque par un bienfait inestimable du Christ Rédempteur l'Église catholique a fait disparaître l'esclavage et établi parmi les hommes la liberté, la fraternité et l'égalité véritables, on ne saurait la louer assez ni lui garder assez de reconnaissance de ce qu'elle a fait pour la prospérité des peuples.

Au déclin du quinzième siècle, quand la tache funeste de la servitude était presque effacée chez les nations chrétiennes et que les États cherchaient à s'affermir dans la liberté évangélique et à étendre au loin leur empire, le Siège apostolique mit tous ses soins à empêcher que les germes du mal ne vinsent à repousser. Pour cultiver un sol brut, pour creuser des mines et en exploiter les richesses métalliques, il fallait des bras vigoureux ; on s'avisa d'un expédient non moins injuste que barbare. Des esclaves transportés d'Éthiopie devinrent l'objet d'un commerce qu'on nomma depuis *la traite des noirs* et qui n'envahit que trop ces colonies. Bientôt, par une injustice toute semblable, les indigènes, qui tous

étaient appelés *Indiens*, furent opprimés comme des esclaves. Pie II, informé de ce qui se passait, écrivit sans retard, le 7 octobre 1462 à l'évêque de Rubicon une lettre où cette infamie était censurée et condamnée. Quelque temps après, Léon X mit en œuvre autant qu'il put ses bons offices et son autorité auprès des rois de Portugal et d'Espagne pour qu'ils fissent en sorte d'extirper entièrement un abus si honteux tout ensemble pour la religion et pour la justice et l'humanité. Cependant le désordre persistait obstinément, car sa cause impure, l'insatiable convoitise des richesses, était restée. Alors Paul III, que sa charité paternelle tenait inquiet sur le sort des Indiens et des esclaves maures, prit enfin le parti de rendre un décret solennel dans lequel il déclarait au grand jour et à la face de toutes les nations qu'ils avaient tous un triple droit : le droit d'être maîtres de leurs personnes, le droit de vivre en société d'après leurs lois, le droit d'acquérir et de posséder. De plus, par une lettre adressée au cardinal-archevêque de Tolède, il ordonna que les transgresseurs de ce décret seraient frappés d'interdit, réservant l'absolution au Pontife romain. Dans la suite, avec la même sollicitude et la même constance, d'autres Pontifes revendiquèrent énergiquement la liberté pour les Indiens et les Maures même avant qu'ils eussent reçu la foi chrétienne : tels furent Urbain VIII, Benoît XIV, Pie VII. Ce dernier, en outre, au congrès de Vienne, engagea les princes confédérés de l'Europe à prendre des mesures pour que la traite des noirs, déjà abandonnée dans beaucoup de pays, fût complètement abolie. Grégoire XVI fit des reproches sévères à ceux qui oubliaient sur ce point les lois de l'humanité ; il renouvela les décrets portés et les peines établies par le Siège apostolique et il ne négligea rien pour que les nations lointaines, imitant elles aussi la douceur des peuples de l'Europe, n'eussent pour l'opprobre et la barbarie de l'esclavage que de l'éloignement et de l'horreur. A Nous était réservé le bonheur de féliciter les souverains et les gouvernements dont les efforts persévérants ont fait taire enfin les longues et très justes plaintes de la nature et de la religion.

Toutefois il Nous reste au cœur, sur un objet tout semblable, un autre souci qui Nous préoccupe vivement et tient

en éveil Notre sollicitude. Cet ignoble trafic d'hommes ne se fait plus sur mer, mais sur terre il est pratiqué trop souvent et de la façon la plus barbare. Comme les Mahométans partent de ce principe pervers que les Éthiopiens et autres peuples semblables sont à peine supérieurs aux brutes, c'est une chose horrible à voir que la perfidie et la cruauté avec lesquelles ils les traitent. Tombant à l'improviste comme des brigands sur les tribus éthiopiennes au moment où elles s'y attendent le moins, ils se jettent sur les villages, sur les hameaux, sur les cabanes, dévastant tout, ravageant tout, pillant tout; ils prennent sans peine hommes, femmes et enfants, les attachent et les emmènent pour les traîner par force aux marchés les plus infâmes. L'Égypte, le Zanzibar et une partie du Soudan sont les stations d'où partent ces expéditions abominables. Des hommes chargés de chaînes, n'ayant presque rien à manger, font de longues marches sous les coups répétés des fouets. Ceux qui n'ont pas la force de supporter la fatigue sont égorgés; les survivants, réunis en bandes, mis en vente comme de vils troupeaux, sont étalés devant l'acheteur minutieux et impudent. A mesure que chacun est vendu et livré, il se voit arraché sans pitié à sa femme, à ses enfants, à ses parents; au pouvoir de son maître, il subit la plus dure servitude, une servitude impie, il ne peut se soustraire à la religion de Mahomet. Voilà ce qu'avec la plus vive douleur Nous avons entendu raconter naguère à des personnes qui, les yeux baignés de larmes, avaient vu elles-mêmes ce spectacle d'infamie et d'horreur : leur récit est confirmé par les récents explorateurs de l'Afrique équatoriale. On sait même par le témoignage de ces derniers que le nombre des Africains vendus ainsi comme du bétail s'élève chaque année à quatre cent mille, dont la moitié environ tombent malades et meurent par suite des souffrances du voyage, si bien que, chose triste à dire! ceux qui traversent ces déserts reconnaissent la route aux ossements dont elle est jonchée.

Qui ne serait ému à la pensée de tant de misères? Nous qui tenons la place de Jésus-Christ, Sauveur plein d'amour et Rédempteur de toutes les nations, et qui Nous réjouissons si vivement des nombreux et glorieux services rendus par

l'Église à toutes sortes de malheureux, Nous pouvons à peine exprimer quelle commisération Nous sentons pour ces peuples infortunés, avec quelle charité Nous leur tendons les bras, combien Nous désirons ardemment pouvoir leur procurer tous les secours et tous les soulagements possibles, afin que secouant à la fois l'esclavage des hommes et l'esclavage de la superstition ils puissent enfin, sous le joug aimable du Christ, servir le seul et unique vrai Dieu et avoir part avec nous au divin héritage. Plaise à Dieu que tous ceux qui ont la puissance et qui tiennent l'empire, ou qui veulent que les droits des nations et de l'humanité soient sacrés, ou qui sont du fond du cœur dévoués au progrès de la religion, que tous en tout lieu, écoutant Nos exhortations et Nos prières, unissent leurs efforts pour réprimer, pour empêcher, pour abolir le plus honteux et le plus criminel de tous les trafics !

Tandis que par un concours plus actif des intelligences et des entreprises, de nouvelles voies, de nouvelles relations commerciales sont ouvertes vers les terres africaines, c'est aux hommes voués à l'apostolat de prendre tous les moyens possibles pour procurer le salut et la liberté des esclaves. Ils n'y réussiront qu'autant que, fortifiés par la grâce divine, ils s'appliqueront tout entiers à répandre et à développer de plus en plus par leurs travaux notre foi très sainte, dont le fruit insigne est d'acquérir et de produire merveilleusement la liberté « par laquelle Jésus-Christ nous a faits libres ¹ ». C'est pourquoi Nous les engageons à mettre devant leurs yeux, comme un miroir de la vertu apostolique, la vie et les actions de *Pierre Claver* dont naguère Nous avons relevé la gloire par de nouveaux honneurs; qu'ils considèrent ce saint qui, avec une infatigable constance, pendant quarante années consécutives, se dévoua tout entier aux plus misérables troupes d'esclaves maures, vraiment digne d'être appelé l'Apôtre de ceux dont il s'était dit et fait l'esclave pour toujours. S'ils ont soin d'acquérir et de retracer la charité et la patience de ce grand homme, ils deviendront assurément de dignes ministres de salut, des consolateurs, des messagers

1. Galat., iv, 31.

de paix, et ils pourront, avec l'aide de Dieu, changer l'horreur de la solitude et de la sauvagerie en une terre fertile où fleurira la religion et la civilisation.

C'est en vous, Vénérables Frères, qu'en terminant cette lettre, Notre pensée veut se reposer. Nous vous exprimerons de nouveau et Nous partagerons avec vous la grande joie dont Nous ont rempli les décisions prises par l'État au sujet de l'esclavage dans l'empire du Brésil. Que des lois aient pourvu à ce que tout ce qui reste encore d'esclaves soient admis au rang et aux droits des hommes libres, c'est à Nos yeux une chose bonne, heureuse et salutaire; mais de plus Nous y voyons confirmée et encouragée l'espérance d'un magnifique progrès pour le pays et pour la religion. Ainsi le nom de l'empire brésilien sera justement célébré et glorifié chez les nations les plus civilisées, et en même temps le nom de son auguste Empereur dont on rapporte cette belle parole, qu'il ne désirait rien tant que de voir abolir dans ses États les derniers vestiges de l'esclavage.

En attendant que ces lois soient exécutées, appliquez-vous avec ardeur, Nous vous en conjurons instamment, mettez toute votre vigilance et tous vos soins à faire réussir cette entreprise qui assurément est entourée de graves difficultés. Obtenez, il le faut absolument, qu'il y ait entre maîtres et esclaves un parfait accord et la plus entière fidélité, qu'ils ne s'écartent point de la clémence et de la justice, que toutes leurs transactions se fassent selon les lois, dans la paix, d'une manière chrétienne. Car il est à souhaiter que l'abolition de l'esclavage, pour laquelle tous faisaient des vœux, s'accomplisse heureusement, sans lésion d'aucun droit divin ni humain, sans trouble public, de sorte que ceux qui y sont intéressés en retirent un avantage solide.

A chacun de ceux qui ont déjà été affranchis ou qui vont l'être, Nous donnerons avec le zèle d'un pasteur et la tendresse d'un père des avis empruntés aux pensées d'un grand Apôtre des nations. Qu'ils gardent religieusement et qu'ils témoignent une reconnaissance profonde à ceux qui, par leurs conseils et par leurs œuvres, leur ont procuré la liberté. Qu'ils ne se rendent jamais indignes d'un si grand bienfait; qu'ils ne confondent pas la liberté avec la licence des pas-

sions, mais qu'ils s'en servent comme il convient à des citoyens honnêtes pour le travail d'une vie active, pour l'avantage et l'honneur de la famille et de l'État. Qu'on les voie respecter et révéler la majesté des princes, obéir aux magistrats, se conformer aux lois, et qu'ils observent ces devoirs moins par crainte que par religion. Qu'ils répriment et repoussent toute envie des richesses et de la supériorité d'autrui, passion qui tous les jours, hélas! tourmente un si grand nombre de gens du peuple et qui fournit tant d'instruments criminels aux ennemis de la sécurité et de la paix sociale. Que, satisfaits de leurs biens et de leur condition, leur plus chère pensée, leur plus ardent désir, se portent vers les biens du royaume céleste pour lesquels ils sont venus au monde et ont été rachetés par Jésus-Christ. Qu'ils aient pour Dieu, qui est leur Maître et leur Libérateur, les sentiments d'une vive piété, qu'ils l'aiment de toutes leurs forces, qu'ils observent avec grand soin ses commandements. Qu'ils se réjouissent d'être les fils de son Épouse, la sainte Église, qu'ils travaillent à être les meilleurs de ses enfants, et qu'ils répondent aussi bien que possible à son amour.

Ces instructions, Vénérables Frères, ne cessez de les répéter et de les inculquer aux affranchis; car c'est Notre plus grand désir, ce doit être le vôtre et celui de tous les gens de bien que, dans toute l'étendue de l'Empire, la religion recueille les plus beaux fruits de la liberté qui vient d'être octroyée, et qu'elle en jouisse à jamais.

Pour obtenir cet heureux résultat, Nous demandons à Dieu ses grâces les plus abondantes et Nous implorons le secours maternel de la Vierge immaculée. Comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance paternelle, Nous accordons affectueusement la bénédiction apostolique à vous, Vénérables Frères, au clergé et à tout le peuple.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 5 mai 1888, la onzième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

SAINT THOMAS ET LA PRÉDESTINATION¹

Il y a cinq ans, M. l'abbé Lesserteur, alors professeur de théologie dogmatique au séminaire des Missions Étrangères, publiait un volume intitulé : *Saint Thomas et le Thomisme*. La thèse ne manquait pas de hardiesse : malgré des affirmations nombreuses, continuellement répétées et plusieurs fois séculaires, malgré une opinion assez généralement répandue, entreprendre de prouver que saint Thomas n'admet ni la prédétermination, ni la prémotion physique. Elle dut singulièrement étonner les Thomistes, disons tout de suite les Bannésiens, pour qui depuis longtemps il est acquis et désormais passé en axiome qu'ils n'ont jamais enseigné et n'enseignent rien qui ne soit la pure doctrine de saint Thomas. Cependant l'auteur avait feuilleté avec tant de soin les ouvrages de l'ange de l'École, lu ses textes avec tant d'attention, interrogé sa pensée avec tant de perspicacité, il en citait des passages si nombreux, si formels, si directement contraires aux assertions bannésiennes, que, lecture faite de son livre, il devenait difficile de croire à l'identité de doctrine entre le maître et ceux qui se proclament ses disciples avec une si haute assurance. Ou saint Thomas est en contradiction avec lui-même, ou il n'admet pas la prédétermination au sens bannésien ; c'était, pour tout lecteur attentif et non prévenu, le dilemme qui s'imposait de force ; dès lors aussi, la conclusion s'imposait d'elle-même.

Le savant théologien a continué ses recherches dans les volumes du docteur angélique, il y a fait des découvertes nouvelles fort inattendues, et il nous en donne aujourd'hui le résultat dans un second volume : *Saint Thomas et la Prédestination*. Si je ne me trompe beaucoup, sa nouvelle thèse est destinée à causer encore plus de surprise que la pre-

1. Par E. C. Lesserteur, ancien professeur de théologie. Lethielleux, rue Cassette, 4, Paris.

mière. Il ne se borne pas à dire que saint Thomas n'enseigne pas la prédestination avant la prévision des mérites, mais il affirme de plus qu'il enseigne positivement le contraire. N'est-ce pas à déconcerter tous les anciens Bannésiens?

Dans cet ouvrage, comme dans le précédent, l'auteur est uniquement préoccupé et occupé d'une chose : découvrir la pensée de saint Thomas sur les points en litige, la faire jaillir de son seul texte, dégagé des explications, interprétations et commentaires qui tous s'efforcent de l'attirer à leur sens. Qu'il dissimule entièrement de quel côté vont ses sympathies, je n'oserais pas le dire, mais enfin il ne discute pas la valeur intrinsèque des doctrines et il se renferme en quelque sorte dans le rôle de rapporteur : saint Thomas enseigne-t-il la prémotion physique et la prédestination *ante prævisa merita*? C'est là ce qu'il cherche, quoi qu'il en soit par ailleurs de la vérité de ces opinions en elles-mêmes; ce sont les limites qu'il s'est fait une loi de ne pas franchir.

Ainsi que beaucoup d'autres, il a entendu dire et il a lu dans une foule d'ouvrages théologiques imprimés depuis trois siècles par l'école dite thomiste, que saint Thomas enseigne la prédestination à la gloire avant la prévision des mérites, que le doute n'est pas possible pour quiconque a quelque notion de ses principes philosophiques et théologiques, que c'est une conséquence nécessaire de la théorie de la prémotion physique; que l'École qui se fait gloire de soutenir l'une et l'autre opinion tire son nom de la conformité même de sa doctrine avec celle de saint Thomas; que l'école opposée, l'école de Molina, a contre elle l'autorité du grand docteur, ce qui est déjà un préjugé fâcheux, pour ne pas dire une preuve certaine de fausseté. Voilà ce qui se dit, se répète, s'imprime, ce qui est admis comme chose incontestable par bon nombre de gens, même théologiens, qui aiment mieux recevoir leurs opinions toutes faites que de travailler à se les faire eux-mêmes.

M. Lesserteur ne s'est pas cru obligé d'accepter les yeux fermés un verdict rendu avec tant de hauteur et si sommairement; il a pensé qu'il y avait lieu de le contrôler et peut-être de le réformer. Revenir sur le procès, revoir les pièces et les soumettre à un examen plus attentif, interroger de nouveau

les témoins, et d'abord le témoin principal, saint Thomas, ensuite reprendre toute la procédure, reviser la question et la résoudre, non plus d'après de simples affirmations ou des interprétations intéressées, mais sur documents authentiques et, avant tout, sur la déposition de celui-là seul qui a autorité pour répondre, c'est le travail qu'a entrepris M. Lesserteur, et le succès a pleinement couronné ses efforts. Saint Thomas interrogé a répondu, non pas une fois, mais cent fois, et sa réponse a toujours été la même : Je n'ai ni admis, ni enseigné la prédestination à la gloire avant la prévision des mérites.

Je n'ai pas souvenir qu'aucun théologien, même moliniste, ait jamais posé la question avec cette netteté et cette précision, ni surtout réuni une telle collection de textes formellement contraires à l'opinion soi-disant thomiste. Désormais, et jusqu'à nouvelle enquête, la sentence qui avait prévalu depuis trois siècles est infirmée. Les partisans de la prédestination *ante prævisa merita* ne peuvent plus se réclamer de l'autorité de saint Thomas, et tant qu'ils n'auront pas fait la preuve de leur généalogie thomistique, ils nous permettront de les appeler Bannésiens, du nom de leur véritable origine.

L'ouvrage de M. Lesserteur est ainsi divisé : *première partie*, de la volonté en Dieu de sauver tous les hommes d'après saint Thomas ; *seconde partie*, de la prédestination à la gloire selon saint Thomas. C'est la marche indiquée pour l'examen que je veux en faire.

I

De la volonté salvifique en Dieu.

C'est une question grave, pleine d'anxiété, redoutable, qui de tout temps, surtout depuis la révélation chrétienne, a occupé, tourmenté en même temps qu'effrayé l'esprit humain : pourquoi tous les hommes ne sont-ils pas sauvés ? Et voici le problème dans toute sa difficulté. Il est certain que Dieu peut sauver tous les hommes ; il ne l'est pas moins que tous n'arrivent pas au bonheur. Quel est le lien entre ces deux vérités ? l'accord, l'harmonie entre ces deux faits ? Dirait-on que Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes ? Ce

fut la conclusion de plusieurs hérésiarques, les prédestinés des premiers siècles, Calvin et Jansénius dans les temps modernes. Mais alors que deviennent la bonté et la justice divines ? N'est-il pas méchant, cruel, ce Dieu qui ne tire du néant sa créature raisonnable que pour la destiner, la vouer à un malheur éternel ? Si Dieu veut le salut de tous, qu'est-ce qui peut faire obstacle à sa volonté ? Qu'est-ce qu'une volonté divine qui n'obtient pas son effet ? Est-ce une volonté vraie, sincère, effective, ou bien la résistance de la créature sera-t-elle plus forte, plus infinie que la puissance du Créateur ? A dire le vrai, la question est au delà du rayon visuel de notre intelligence, jamais elle n'en saisira le nœud intime, jamais elle n'en trouvera une solution qui dissipe tous les nuages et calme toutes ses frayeurs. Dieu peut et veut sauver tous les hommes, et tous les hommes ne sont pas sauvés, abîme dont nous ne pouvons sonder le fond, hauteur inaccessible où notre regard n'atteindra jamais.

Pendant l'homme ne peut se contenter d'incertitudes ni se résoudre à vivre en pleine obscurité ; le problème est toujours là qui se dresse devant son esprit, l'attirant, le sollicitant également par ses ténèbres mêmes et par le suprême intérêt qui s'y rattache. Il fallait, en outre, justifier la bonté et la justice de Dieu et montrer comment la perte de plusieurs ne lui est pas imputable. Si une intelligence complète du mystère est impossible, une explication devenait nécessaire. C'a été le travail et l'œuvre de la théologie et de la philosophie catholiques de la chercher à la lumière de la foi. Écoutons ce qu'elles nous disent.

Même le péché originel supposé, Dieu veut le salut de tous les hommes, c'est-à-dire de tous les descendants d'Adam ; c'est la doctrine de l'Église sur laquelle il ne peut y avoir désaccord entre les théologiens catholiques. Cette volonté salvifique en Dieu est universelle, sincère, effective par les moyens de salut qu'elle procure, mais elle n'est pas absolue, obtenant certainement son effet, puisque tous les hommes ne sont pas sauvés. Qu'est-elle donc ? une volonté conditionnelle, une volonté qui dépend d'une condition. C'est ici que les théologiens font intervenir la distinction si fréquemment employée de la volonté salvifique en antécédente et consé-

quente. La volonté antécédente veut le salut de tous, mais ne considère que la nature même de l'homme, abstraction faite des circonstances spéciales et individuelles; ainsi elle est universelle; la volonté conséquente ne le veut que si ces circonstances sont réalisées et elle ne s'étend qu'à ceux qui les réalisent. Sur ces deux volontés, l'accord est unanime entre les théologiens. Voici où il cesse : quelles sont les conditions dont dépend la volonté salvifique, quelle est leur nature, mais surtout qui les pose, Dieu ou l'homme ?

II

Les conditions de la volonté salvifique dépendent de la volonté humaine.

M. Lesserteur met en thèse que les conditions dépendent de la volonté de l'homme, et il le démontre d'abord par l'autorité de saint Jean Damascène, qui le premier a introduit la distinction ci-dessus rappelée dans la langue théologique, ensuite par celle de saint Thomas.

« Si dans l'homme on ne considère que sa nature, il est également bon que tous soient sauvés, parce que tous participent à la nature humaine. Comme tout ce qui est bon est voulu de Dieu, il veut le salut de tous...

« Si l'on considère au contraire toutes les circonstances de la personne, alors on trouve qu'il n'est pas bon que tous soient sauvés; car il est bon que celui qui s'y prépare et le veut, soit sauvé par la largesse de la grâce divine; mais il n'est pas bon que celui qui ne le veut pas et qui résiste, soit sauvé, parce que cela ne serait pas juste. Et comme tout ce que Dieu veut est voulu en raison de sa bonté, de là vient que Dieu ne veut pas sauver cet homme considéré en cet état, mais seulement celui qui veut et consent; et c'est ce que l'on appelle volonté conséquente, *parce qu'elle présuppose la prescience des œuvres*, non comme cause de la volonté divine, mais comme raison pour l'objet d'être voulu. » *In 1^m Sent. Dist. 46, q. 1, art. 1.* Ce langage est clair et se passe de commentaire.

D'autres passages du saint docteur viennent confirmer la même doctrine qui, au point de vue de sa thèse générale, est

pour M. Lesserteur d'une souveraine importance. Il a parfaitement compris qu'avant de rechercher et de décider si saint Thomas admet la prédestination à la gloire avant ou après la prévision des mérites, il fallait d'abord savoir comment il entend la volonté salvifique en Dieu; dépend-elle d'une condition et laquelle? qui la pose, Dieu ou l'homme? Si, dans la pensée de saint Thomas, la condition dépend uniquement de la volonté humaine, on peut dès maintenant et avant tout examen ultérieur affirmer qu'il n'admet pas la prédestination *ante prævisa merita*. C'est la volonté conséquente qui prédestine à la gloire, et la volonté conséquente *présuppose* la prescience des œuvres; saint Thomas ne peut pas se contredire.

III

Les conditions de la volonté salvifique selon les Bannésiens.

Les Bannésiens qui enseignent la prédestination à la gloire avant la prévision des mérites entendent la volonté salvifique et les conditions dont elle dépend d'une manière bien différente. Ils admettent, comme tous les théologiens catholiques, que Dieu, par volonté antécédente, veut le salut de tous, mais il ne le veut que si des fins supérieures ne s'y opposent pas. Quelles fins? La beauté de l'univers, l'ordre général de la providence, la manifestation des attributs divins, « en particulier la manifestation de la justice vindicative qui, comme fin surnaturelle voulue, est antérieure à la permission du péché », *Bannez, in 1^m p. q. 23, art. 5, pag. 305*.

Ainsi la volonté salvifique dépend de fins supérieures, la beauté de l'univers, l'ordre de la providence, la manifestation des attributs de Dieu, en particulier de la justice vindicative dont l'exercice suppose et requiert nécessairement la permission et même l'existence du péché. Qui ne le voit? ces différentes conditions dépendent ou de la seule volonté de Dieu, ou des exigences mêmes de sa nature et de ses perfections, nullement de la volonté humaine. Si tous les hommes ne sont pas sauvés où en est la raison radicale, la cause première? en Dieu ou en l'homme? Evidemment en Dieu.

Mais alors comment veut-il et peut-il vouloir le salut de tous ? M. Lesserteur est-il donc en dehors de la vérité lorsqu'il affirme que la théorie bannésienne est en opposition avec la théorie de saint Thomas ? Peut-on l'accuser d'exagération lorsqu'il ajoute qu'il ne voit pas comment elle s'accorde avec la doctrine catholique sur la volonté salvifique universelle ? En Dieu, dans ses fins, ses attributs, son essence, il y a quelque chose qui fait obstacle au salut de tous ; il ne veut donc pas le salut de tous, car il ne peut rien vouloir de contraire à son essence, à ses attributs, ni même à une fin qu'il se propose nécessairement. On aimerait entendre les Bannésiens s'expliquer nettement sur ces difficultés graves, évidentes, non plus par les réponses depuis longtemps connues et reconnues insuffisantes, mais par des raisons directes, qui atteignent le vrai nœud de la question, le tranchent ou le dénouent.

IV

Fausseté de la théorie bannésienne.

En attendant qu'ils les donnent, serrons d'un peu plus près leur théorie sur la volonté salvifique. Fins supérieures, beauté idéale de l'univers, manifestation des attributs de Dieu, de sa justice spécialement, s'opposeraient au salut de tous, y seraient un obstacle, un empêchement, que sais-je ? on éprouve quelque difficulté à exprimer des idées de cette nature. Or voilà qui est contraire à toute vraie métaphysique. En Dieu créateur il y aurait quelque chose qui s'opposerait au salut de la créature ! C'est impossible. Qu'est-ce que Dieu ? Le souverain bien. Et le salut ? Le bien complet, parfait de la créature, tel qu'il convient à la nature propre, spécifique, que Dieu lui a donnée. Il y aurait donc opposition entre le bien et le bien, entre le bien de Dieu et le bien de l'homme fait à son image et à sa ressemblance ? Le bien du Créateur exigerait que la créature fût exclue du bien qui seul lui convient et, par une conséquence nécessaire, dévouée à un malheur éternel ? Qui pourra jamais admettre un tel renversement des notions les plus simples de la raison et du bon sens ?

La théorie ne répugne pas moins à la fin que Dieu s'est nécessairement proposée dans la création du monde, du monde visible et du monde invisible, du monde des corps et du monde des esprits. Dieu est infiniment parfait, il est souverainement heureux ; il est heureux parce qu'il se voit et s'aime dans l'infinité de ses perfections ; il ne peut rien acquérir, rien ajouter à sa félicité et à sa gloire intrinsèque. Cependant il peut créer, il peut créer parce que, se connaissant et s'aimant infiniment en lui-même, *ad intra*, comme parle la théologie, il peut vouloir se connaître et s'aimer hors de lui, *ad extra*, être connu et aimé dans et par sa créature intelligente et libre. Si donc il se détermine à créer, il doit rapporter à lui-même comme fin dernière et son acte créateur et la créature, terme de son acte ; il doit créer pour sa gloire, sa gloire extrinsèque, c'est-à-dire pour s'atteindre lui-même par ses créatures, se connaître et s'aimer par la connaissance et l'amour de ses créatures. Être connu, aimé et glorifié par ses créatures, c'est toute la fin qu'il se propose dans la création et il ne peut pas s'en proposer d'autre ; car, de même qu'en lui-même il se voit et il s'aime nécessairement comme le souverain bien, de même, s'il crée, il veut être connu, aimé et glorifié comme le souverain bien, il veut que tout lui soit rapporté, et rapporté par la connaissance et l'amour. Toute la fin de la création, la seule fin que Dieu puisse se proposer, c'est d'être connu, aimé et glorifié comme fin dernière par la créature intelligente et libre.

Et la fin de la créature, quelle sera-t-elle ? Dieu lui-même, Dieu connu, aimé, glorifié et possédé aux siècles des siècles. Ainsi l'exige sa nature ; capable qu'elle est de connaître la vérité infinie et d'aimer le bien souverain, elle ne peut trouver qu'en lui la satisfaction de tous ses désirs et le bonheur dont elle est affamée. Imitation vivante de l'essence divine, faite à son image, elle est essentiellement apte et proportionnée, par le secours de la grâce, à poursuivre et à atteindre cette sublime fin. Pour tout résumer, elle vient de Dieu comme de son principe premier, elle doit retourner à Dieu comme à sa fin dernière.

Dieu veut nécessairement être connu et aimé de sa créature intelligente et libre ; la créature est essentiellement

faite pour connaître, aimer, posséder Dieu sa fin dernière : et cependant il y aurait obstacle, empêchement du côté de Dieu à ce qu'elle pût l'atteindre et l'obtenir comme sa fin ! De deux choses l'une en ce cas, ou Dieu n'est pas la fin dernière de la créature, ou la créature n'est pas faite pour Dieu. L'un n'est pas plus admissible que l'autre.

Quelles sont d'ailleurs les raisons qui s'opposeraient à la volonté salvifique ? Des fins supérieures ? Dieu ne peut pas se proposer de fin plus élevée que d'être connu et aimé de sa créature. Toute sa perfection, toute sa félicité, c'est de se voir, de s'aimer tel qu'il est en lui-même dans l'infinité de sa nature ; ainsi ne voit-il rien de plus grand hors de lui que de se communiquer à sa créature, d'en être connu, aimé, de se connaître et de s'aimer en elle et par elle.

La beauté de l'univers ? De quel univers parle-t-on ? Ce ne peut pas être de l'univers matériel, du monde des corps ; c'est évidemment de l'univers spirituel, du monde des esprits. En quoi consiste la beauté, la perfection de cet univers ? N'est-ce pas que toute créature intelligente atteigne sa fin, qu'elle arrive à la connaissance, à l'amour et à la possession de Dieu, sa fin dernière ? Le monde spirituel actuel est beau, digne de Dieu, parce qu'il y a tel nombre de créatures intelligentes qui atteignent leur fin dernière ; serait-il moins beau, moins digne de Dieu, s'il y en avait un nombre double ou triple ? Une hypothèse qui absolument aurait pu être une réalité : on doit admettre, avec la doctrine catholique, que, dans l'ordre actuel, tous peuvent se sauver, s'ils le veulent, la grâce nécessaire est accordée à tous ; supposons que tous consentent : tous veulent être sauvés, Dieu prévoit qu'ils le seront tous. D'après la théorie bannésienne, il devrait alors, pour la beauté de l'univers, agir et distribuer ses secours de telle sorte que quelques-uns au moins n'obtinsent pas leur fin dernière et arrivassent à l'éternelle réprobation. Que penser d'une doctrine dont la conséquence logique serait pour Dieu la nécessité impérieuse de s'opposer au salut et au bonheur de sa créature ?

La manifestation des attributs de Dieu ? Ils ne sont jamais mieux manifestés et glorifiés que par la connaissance et l'amour qu'en ont les créatures intelligentes. C'est tout ce

qu'ils réclament, si je puis ainsi parler, tout ce que Dieu s'est proposé dans la création du monde, selon ce que dit saint Paul : « Ses perfections invisibles, rendues compréhensibles depuis la création du monde par les choses qui ont été faites, sont devenues visibles aussibien que sa puissance éternelle et sa divinité ». (Rom., I, 20.) Quant à l'ordre général de la providence, qui ne sait que tout son rôle est de disposer et d'ordonner les êtres en vue de leur fin ; comment pourrait-elle être un obstacle à la poursuite et à la conquête de cette même fin ?

Bannez, on l'a vu, insiste beaucoup sur la manifestation de la justice vindicative en Dieu ; il en fait la fin même de la réprobation, une fin que Dieu se propose et veut antérieurement à la permission du péché. Ce serait vrai, si Dieu pouvait, de lui-même et *à priori*, vouloir l'exercice de sa justice vindicative, mais il ne le peut ; car il en résulterait une conséquence essentiellement contraire à sa bonté et à sa sainteté. En effet, si de lui-même, par son intention directe et première, avant toute prévision des œuvres de l'homme, Dieu veut la manifestation et l'exercice de sa justice vindicative, il doit vouloir de la même manière la permission du péché, la vouloir nécessairement, puisque le péché commis est la condition indispensable de l'exercice de la justice vindicative. Il ne s'agit pas de la justice en général, commutative ou distributive, suffisamment manifestée et glorifiée par les récompenses que Dieu accorde à ses élus ; Bannez et les siens parlent de la justice vindicative qui ne s'exerce que par les châtimens infligés aux coupables, justice que Dieu est supposé vouloir nécessairement exercer et qu'il ne peut exercer que si préalablement le péché a été commis. S'il veut la fin, la manifestation de sa justice, il doit vouloir également le moyen, la condition : le péché ; il y a en lui, dans son essence, dans ses attributs, dans les fins qu'il se propose nécessairement, quelque chose qui exige que des péchés soient commis ; ces péchés seront commis librement, je le veux ; néanmoins il sera nécessaire qu'ils le soient ; Dieu devra disposer l'ordre de ses grâces et de ses secours en sorte que de fait l'homme tombe dans le péché. Les Bannésiens ne voient-ils pas cette conséquence de leur système ? Et, s'ils

la voient, comment l'accordent-ils avec la doctrine catholique et même avec la raison, qui n'admettent pas que Dieu soit nécessité à permettre le péché, ni qu'il en soit la cause en aucun sens ?

Où donc est l'erreur des Bannésiens, ou plutôt l'origine de leur erreur ? Le voici : ils entendent de la gloire directe, de la gloire que Dieu, par une intention première et de lui-même, se propose comme fin de son action créatrice, ce qui n'est et ne peut être vrai que de la gloire indirecte, c'est-à-dire de la gloire que, le péché une fois commis par le fait de la liberté humaine, il en peut retirer en vertu de sa toute-puissance, par la manifestation de ses attributs, de sa miséricorde qui pardonne, de sa justice qui punit, de sa sagesse qui ramène tout à l'ordre inviolable de la loi éternelle. C'est ainsi que, par l'Incarnation et la Rédemption de son Fils fait homme, il a réparé et au delà le mal que le péché d'Adam avait introduit dans le monde. Alors, en effet, Dieu veut cette fin, cette gloire que sa sagesse et sa puissance savent faire jaillir du sein même du mal ; il la veut, non par son intention première, directe, mais par une intention secondaire, indirecte, qui, si on peut le dire, lui est imposée par la malice et le péché de la créature. La volonté première, au contraire, la volonté antécédente qu'il a de lui-même est toute pour le salut de l'homme, parce qu'elle est toute pour la gloire du créateur par la connaissance et l'amour de la créature.

Le R. P. Monsabré, dans sa 23^e conférence, *la Prédestination et la Grâce*, carême de 1876, a dit en parlant des systèmes qui divisent l'École sur ce sujet : « L'un (le système dit thomiste) fièrement assis sur les hauteurs de la métaphysique, et, de là, contemplant tous les êtres et leurs relations..... » Que l'illustre conférencier me le pardonne, il me semblerait plus exact de dire que Bannez a bâti son système sur les ruines de la métaphysique, de cette métaphysique sur laquelle est fondée en Dieu la volonté salvifique.

Remarquons, en finissant, une différence notable entre la gloire directe que Dieu reçoit de ses élus et la gloire indirecte qu'il retire des châtiments infligés aux réprouvés. S'agit-il des premiers, Dieu se glorifie en eux et par eux ; on

peut dire en toute vérité qu'ils lui donnent quelque chose qu'il n'aurait pas sans eux, la connaissance, l'amour, la louange éternelle. Il n'en est point ainsi des seconds ; Dieu se glorifie en eux, il n'est pas glorifié par eux, il n'en reçoit rien, ni connaissance, ni amour ; tout au plus peut-on dire qu'il reprend, se restitue à lui-même la gloire qu'ils lui ont ravie. Il se glorifie en eux parce que, autant il exerce de haine contre eux, autant il s'aime lui-même et s'attache à son souverain bien ; autant il leur inflige de souffrances en les privant de son propre bonheur, autant il jouit de ce même bonheur ; mais en fait il n'en reçoit rien directement, et ce n'est pas là une fin qu'il puisse se proposer de leur création.

V

La réprobation négative.

Une conséquence nécessaire de la théorie bannésienne sur la volonté salvifique, c'est la réprobation négative de plusieurs. Avant toute prévision de mérites ou de démérites, Dieu dit et décrète : pour la fin que je me propose, la beauté de l'univers, la manifestation de mes attributs, il me faut tant d'élus, par exemple, six cents millions sur deux milliards. Et les autres que deviendront-ils ? Ils seront réprouvés négativement. Les Bannésiens acceptent la conséquence, ils ne sont partagés que sur le mode de réprobation ; les uns tiennent pour l'exclusion positive : Dieu ne veut pas prédestiner les non élus parce que la félicité éternelle ne leur est pas due ; les autres, pour l'exclusion permissive : Dieu se contente de permettre que les non élus tombent dans le péché et méritent ainsi la damnation éternelle. Les partisans de l'exclusion positive sont les anciens, Bannez, Didace Alvarez, Jean de Saint-Thomas, Gonet, etc. ; ceux de l'exclusion permissive, les modernes, moins nombreux, Goudin, Graveson, Billuart.

Que M. Lesserteur me permette une remarque. Dans le tableau comparatif qu'il dresse de la prédestination au sens de Calvin et au sens des Bannésiens, il me paraît être un peu sévère pour ces derniers et n'avoir pas suffisamment accentué ce qui les distingue et les sépare de Calvin. La

différence est grande cependant. D'après Calvin, Dieu destine positivement au feu éternel les réprouvés avant toute prévision des péchés, il les condamne sans aucun démerite de leur part; Dieu est évidemment injuste. Selon les Bannésiens, il exclut seulement plusieurs de la gloire éternelle comme d'un bien qui ne leur est pas dû; ce qui est très vrai, et il n'y a pas d'injustice. La doctrine de Calvin est condamnée comme hérétique; l'opinion des Bannésiens reste pleinement dans les limites de la doctrine catholique.

Quoi qu'il en soit, M. Lesserteur, d'après les principes précédemment établis, démontre victorieusement que la réprobation négative, n'importe le sens qu'on lui donne, ne peut être admise; qu'elle est contraire à la volonté salvifique telle que l'entendent les théologiens catholiques; qu'en particulier il n'y a pas trace, dans les ouvrages de saint Thomas, de l'exclusion positive. Billuart lui-même l'avoue; c'est pourquoi il se retranche dans l'exclusion permissive. Mais M. Lesserteur ne le laisse pas en repos sur ce nouveau terrain; il le suit dans les subtilités de son argumentation, le démasque dans ses faux-fuyants, prouve que l'exclusion permissive, en résultat final, aboutit aux mêmes inconvénients que la positive, que Dieu doit nécessairement permettre la chute de l'homme dans le péché, n'accorder que les grâces et secours qu'il prévoit devoir être inefficaces, en un mot, qu'il ne veut pas le salut des réprouvés, puisqu'il ne pose pas l'acte qui y serait nécessaire et qui, dans le système bannésien, dépend de sa seule volonté, à savoir la prédestination même. Il faut lire cette belle et triomphante réfutation dans l'article 3 du chapitre III.

Interrogeons l'ordre logique et métaphysique. Dieu a vu tout l'ensemble de la création, visible et invisible, tous les hommes qu'il a décrété d'appeler à la vie; avant toute prévision de leurs mérites ou démerites, il a déterminé le degré de gloire qu'il veut retirer de son œuvre par la beauté de l'univers, la manifestation de ses attributs et spécialement de sa justice vindicative; il a vu enfin quel nombre d'élus était nécessaire pour la réalisation de son plan; il les choisit, il les prédestine. Que vont devenir les autres? Peuvent-ils encore se sauver? Dieu peut-il le vouloir?

Non. Laissons la distinction de l'exclusion positive ou permissive; là n'est pas la difficulté. Dans la Jérusalem céleste que Dieu a résolu de bâtir, y a-t-il place pour les non élus? Non, les portes en sont fermées et le nombre des citoyens est clos; Dieu veut-il et peut-il leur en faire? Impossible, il est infiniment sage; il a tracé le plan de la cité dans des proportions parfaites entre la fin et les moyens; il ne peut revenir sur ses desseins: y rien changer, ce serait bouleverser tout l'ordre établi. Que doit-il faire à l'égard des non élus? Veiller à ce qu'aucun ne pénètre dans la cité sainte par surprise, fraude ou escalade. Ainsi le veulent les fins supérieures de la création, la beauté de l'univers, l'ordre de la providence, la manifestation de la justice vindicative. Si les Bannésiens reculent devant ces conséquences, à eux de montrer qu'elles ne découlent pas de leur système; si elles en découlent et s'ils les acceptent, qu'ils montrent comment système et conséquences s'accordent avec la volonté salvifique universelle.

VI

La prédestination à la gloire.

M. Lesserteur, chap. III, art. 4, remarque que la volonté antécédente de sauver tous les hommes, bien que vraie, sincère et effective, reste néanmoins inefficace pour un grand nombre, puisque beaucoup ne sont pas sauvés; elle n'est pas une volonté absolue, mais conditionnelle, et par suite n'obtient pas toujours son effet. La prédestination à la gloire au contraire est une volonté absolue, efficace; elle n'appartient pas à la volonté antécédente du salut de tous, mais à la volonté conséquente du salut de quelques-uns. C'est saint Thomas qui le déclare. *In 1^m Sent. Dist. 41, q. 1, art. 1.* Or, d'après la doctrine du même saint Thomas, *ibid. Dist. 46, q. 1, art. 1*, la volonté conséquente présuppose la prescience des œuvres; donc aussi la prédestination à la gloire.

Ces observations servent de transition entre la première partie, la volonté salvifique, et la seconde, la prédestination à la gloire. C'est le point culminant et décisif du travail de

M. Lesserteur. Saint Thomas ne professe ni la réprobation négative, ni la prédestination à la gloire absolument antécédente ; voilà qui est hors de contestation. Il faut aller plus loin et démontrer l'incompatibilité entre la doctrine de l'ange de l'École et la théorie bannésienne sur le point précis de la prédestination. (Page 93.)

Tout d'abord, qu'est-ce que la prédestination pour saint Thomas ? Je résume ce qu'en dit M. Lesserteur. Selon la coutume des théologiens de son temps, saint Thomas n'a traité de la prédestination qu'en se plaçant à un point de vue très élevé. Pour lui, la prédestination était synonyme, non pas de la prédestination à la gloire ou restreinte, sens qui a prévalu depuis lors, mais de la prédestination complète, adéquate, comprenant toute la série des bienfaits de Dieu dans l'ordre surnaturel, depuis la première grâce, jusqu'à la préparation de la gloire comme couronnement. De nos jours on ne traite plus ordinairement que de la prédestination restreinte, soit à la grâce, soit à la gloire. De là vient que si l'on interprète, comme le font les Bannésiens, dans le sens usité maintenant de la prédestination à la gloire, ce que saint Thomas dit de la prédestination en général, on fausse sa doctrine en lui attribuant une opinion qui n'est pas la sienne. Ainsi il répète sans cesse que la prédestination est gratuite, qu'elle n'a d'autre cause que la volonté de Dieu, ce qui, dans le sens de la prédestination adéquate, est admis de tous les théologiens catholiques. (Pages 94-95.)

En ce sens encore saint Thomas dit que toute la raison pour laquelle on doit admettre la prédestination est l'élévation de l'homme à l'ordre surnaturel, élévation qui ne lui est due à aucun titre. Il y revient à différentes fois, notamment dans la troisième leçon sur le premier chapitre de l'Épître aux Romains : « La prédestination se dit à proprement parler des choses seulement qui sont au-dessus de la nature, et pour lesquelles la nature raisonnable est ordonnée. » Dans l'état de nature pure il n'y aurait pas eu de prédestination proprement dite, mais seulement une volonté antécédente et conséquente du bonheur, qui aurait dû être obtenu par les seules forces et secours naturels.

Au sujet de la prédestination à la gloire, M. Lesserteur

pose trois affirmations d'une importance souveraine. D'après saint Thomas, la prédestination à la gloire requiert essentiellement la prescience des œuvres; la volonté renfermée dans la prédestination est la volonté conséquente; enfin les mérites ont une véritable causalité relativement à la prédestination à la gloire. Si ces trois thèses sont démontrées, l'opinion bannésienne doit renoncer pour toujours à se réclamer du docteur angélique comme de son chef et de son patron.

VII

La prescience des œuvres précède la prédestination à la gloire.

Les textes de saint Thomas viennent en foule sous la plume de M. Lesserteur pour prouver que la prédestination à la gloire présuppose la prescience des œuvres; il les a rencontrés dans tous les ouvrages du saint docteur, Commentaires sur les sentences, Quodlibeta, Somme théologique, Questions disputées. (Pourquoi M. Lesserteur traduit-il ce dernier titre par *controverses*, traduction jusqu'à présent inusitée et même inconnue?) Je ne referai pas ce qui est si bien fait, je n'y toucherai même pas, mais je voudrais le compléter.

Dieu prévoit les œuvres de l'homme avant de le prédestiner à la gloire; par quelle science les prévoit-il? Science de pure intelligence, moyenne ou de vision? Là est la question, la difficulté; tant qu'elle ne sera pas résolue, tranchée, rien ne sera fait. M. Lesserteur me semble avoir un peu peur de la science moyenne, et ne pas se rendre tout à fait compte de son rôle dans l'affaire de la prédestination, comme de tout le gouvernement de l'univers par la providence divine. Je sais bien que l'on a fait de ce mot une sorte d'épouvantail propre à effrayer ceux qui ne savent pas; laissons le mot puisqu'il fait peur et venons au fond des choses. De quoi s'agit-il? Dieu, de toute éternité, avant tout acte créateur, tout décret de prédestination, connaît-il, d'une science infailible, ce que toute créature intelligente et libre, dans telle circonstance, avec tel secours de la grâce, au milieu de telles difficultés et sous le coup de telle tentation, ferait ou ne ferait pas? C'est la question de doctrine. Les Bannésiens d'abord voulurent nier, mais les textes de l'Écriture, les principes de la saine

raison et même le simple bon sens protestent trop hautement contre pareille négation, il fallut y renoncer. Si Dieu connaît, comment, par quel moyen, dans quel *milieu* connaît-il? Question d'école et d'opinion. Les Bannésiens répondent : Dieu connaît dans et par ses décrets prédéterminants, absolus subjectivement, c'est-à-dire du côté de Dieu, conditionnels objectivement, c'est-à-dire du côté de l'objet ou de la condition qu'il dépend uniquement de Dieu de poser ou de ne pas poser. Ainsi, par exemple, Dieu dit : Je veux convertir les Tyriens s'ils voient les miracles de Jésus-Christ; cependant je ne veux pas qu'ils les voient. Ce n'est pas là répondre, car les Bannésiens n'ont jamais pu apporter de l'existence de ces décrets au moins singuliers aucune preuve ni de raison, ni d'autorité; les exemples tirés de l'Écriture sainte qu'ils allèguent sont en dehors de la question, puisque la condition requise dépend toujours de la volonté de l'homme. Les décrets subjectivement absolus, objectivement conditionnels écartés, le reste est affaire de famille où les Bannésiens n'ont pas à intervenir. Les uns disent, Dieu connaît, voit les *futuribles* libres dans leur vérité objective, les autres, dans leur vérité formelle, ceux-ci dans la supercompréhension de la volonté humaine, ceux-là, dans leur éternelle présence devant Dieu. Le plus simple comme le plus conforme à saint Thomas paraît être que Dieu voit les *futuribles* libres dans son essence infinie, raison éminente de toute réalité et représentative de toute vérité. Ce que l'on a appelé du nom de science moyenne, qu'est-ce donc? Une partie détachée de la science de pure intelligence, appliquée à la connaissance des êtres libres possibles qui, de même qu'ils ne peuvent exister, ainsi ne sont-ils possibles au concret que sous telle ou telle détermination libre, encore que, s'ils le voulaient, ils puissent en avoir une autre contradictoire, différente ou contraire.

Lors donc que saint Thomas dit que la science précède la volonté, que Dieu prévoit les œuvres avant de prédestiner, nul doute qu'il ne parle de la science qui précède son décret, de la science que Dieu a de ce que l'homme ferait en telle ou telle circonstance. Par la vertu de cette science, il a vu, à l'état possible, tout cet univers, ce qui a été, ce qui est, ce

qui sera, toutes les réalités, les actes libres aussi bien que les déterminations nécessaires ; ensuite il a décrété de créer ce monde. Le décret créateur n'a rien ajouté à sa science prise objectivement, il n'y a eu qu'un changement d'état ; il a vu comme futur, existant, ce qui d'abord n'était que possible. Quand même il n'aurait pas créé, sa science n'eût été en rien diminuée, et de fait il voit comme possible des milliers de mondes et d'ordres différents qui n'existeront jamais. La volonté ne fait pas la vérité, mais la change seulement d'état ; l'intelligence précède, la volonté suit.

Saint Thomas ne parle pas, ou parle très rarement, de l'ordre des décrets antérieurs, postérieurs, dont les théologiens font un si fréquent usage et qui, au lieu d'éclaircir les questions, ne servent trop souvent qu'à les embrouiller et qu'à les obscurcir. Il se borne à la distinction de la volonté antécédente et conséquente. D'un seul coup d'œil infini Dieu a tout vu ; par un seul acte de sa volonté souverainement efficace, il a tout décrété. Avant tout décret Dieu a vu ce monde, les anges, les hommes, les grâces, les secours, les difficultés, les tentations, les uns consentant, les autres résistant ; il a vu une infinité d'autres mondes, d'autres ordres possibles, il a choisi et décrété l'ordre présent. Pourquoi ? *Altitudo*, mystère, nous ne comprenons pas.

VIII

La volonté qui décrète la prédestination est la volonté conséquente.

Si la science précède le décret de prédestination, il s'en suit nécessairement que la volonté qui prédestine est la volonté conséquente ; c'est la seconde thèse de M. Lesserteur, prouvée, comme les autres, par des textes de saint Thomas d'une parfaite clarté. Le plus décisif est tiré du commentaire sur le premier des sentences, *Dist. 46, q. 1, art. 1*, déjà cité. Saint Thomas demande si Dieu veut sauver tous les hommes ; il répond par la distinction de saint Jean Damascène entre la volonté antécédente et la volonté conséquente. Qu'entend-il par volonté conséquente ? Celle qui, la prescience des œuvres présupposée, veut en fait et absolument le salut, c'est-

à-dire celle qui prédestine ; impossible d'être plus affirmatif. D'autres passages viennent ajouter une nouvelle force et encore plus de clarté.

Ces textes si formels ne laissent pas que d'embarrasser beaucoup les Bannésiens ; on le comprend, si la prédestination dépend de la volonté conséquente entendue au sens de saint Thomas, il n'y a plus possibilité de la placer avant la prévision des mérites, le décret présupposant la prescience des œuvres. Pour échapper à l'autorité et à la logique qui les pressent également, ils ont inventé une distinction fort subtile, fort habile peut-être, mais qui ne leur sera pas d'un grand secours. Saint Thomas, disent-ils, ne parle pas de l'ordre d'intention, mais de l'ordre d'exécution ; dans ce dernier, il est clair que les mérites et la prescience des mérites précèdent, puisque Dieu n'accorde la récompense qu'à ceux qui l'ont méritée, et c'est la volonté conséquente qui la décerne. C'est vrai, et même tellement simple, qu'on a peine à croire que saint Thomas n'ait pas voulu dire autre chose. Pour sa part, M. Lesserteur ne le pense pas, et il démontre que, dans le sentiment du saint docteur, l'ordre d'exécution est le même que celui d'intention ; la preuve est tirée du commentaire sur l'Épître aux Romains, chap. viii, leçon 6^e. En voici le résumé : Si, en parlant de la prédestination, il s'agissait seulement de la prédestination à la gloire, on aurait raison de dire qu'elle est subordonnée à la prescience des mérites, puisque la gloire n'est accordée qu'à ceux qui l'ont méritée. Voilà, exprimée aussi clairement que possible, la théorie de la prédestination à la gloire après les mérites prévus. Mais sous le nom de prédestination, on entend la prédestination adéquate qui comprend la prédestination à la grâce. Si l'on admettait qu'elle peut être l'objet du mérite, il faudrait dire que la grâce n'est pas gratuite, qu'elle nous est due, ce qui est inadmissible. Ainsi la condition sous laquelle Dieu nous prépare ses bienfaits de toute éternité est la même que celle sous laquelle il nous les confère dans le temps ; dans le temps il confère la grâce gratuitement, il l'a préparée gratuitement de toute éternité ; il accorde la gloire aux mérites, il l'a préparée en vue des mérites. Harmonie parfaite entre les deux ordres.

Le grand argument des Bannésiens est pris de l'axiome philosophique : la fin est la première en intention, la dernière en exécution. Ici la fin à obtenir, c'est le salut, la gloire de Dieu, la beauté de l'univers, etc. C'est donc ce qui est décrété tout d'abord et avant toute prévision des œuvres. Ce serait vrai s'il s'agissait d'une fin que Dieu veuille obtenir et obtienne par lui-même, par son seul acte, exclusif de toute coopération de la créature, d'une fin qui ne fût pas accordée comme récompense. Il n'en est point ainsi, Dieu n'obtiendra la fin qu'avec le concours de l'homme ; il nous a créés sans nous, il ne nous sauvera pas sans nous ; la gloire est une récompense qui n'est accordée qu'aux œuvres. Dès lors est-il possible, conforme à la sagesse de Dieu, de la décréter sans tenir aucun compte du concours de l'homme, sans prévoir ce qu'il fera ou ne fera pas ? Dans l'ordre d'exécution, sa coopération est un élément indispensable, et elle n'aurait ni place ni valeur dans l'ordre d'intention ? Dieu décrète donc à l'aveugle ? J'accorde qu'il peut par sa toute-puissance et les ressources infinies de sa grâce obtenir de l'homme, même librement, tout acte qu'il aurait décrété avant la prévision de sa coopération ; mais ce mode d'agir n'est conforme ni à sa sagesse ni à sa nature, ni à la nature de l'homme ; disons tout, selon l'ordre logique et métaphysique des choses, il est impossible. La science précède la volonté, non seulement la science de pure intelligence, mais encore cette science par laquelle Dieu voit ce que toute créature libre ferait ou ne ferait pas en toute circonstance possible. Avant tout décret, par la nécessité de sa nature infinie, il a tout prévu, tout ce qui s'est fait et se fera dans l'ordre du monde actuel ; il n'a donc pu prédestiner indépendamment de la science, et, quand il décrétait la fin, il savait qui l'obtiendrait, qui ne l'obtiendrait pas.

IX

Les mérites cause de la prédestination.

Nous voici arrivés au nœud même de la question, au vif de la difficulté : Les mérites sont-ils cause de la prédestination ? Le mot prédestination a plusieurs sens. Il signifie

d'abord l'acte de Dieu, l'acte par lequel de toute éternité il a décrété pour tous les hommes la grâce, pour quelques-uns la gloire ; acte qui s'identifie avec l'infinie simplicité de sa nature. Il signifie ensuite le terme de l'acte divin hors de Dieu, c'est-à-dire la grâce et la gloire ; enfin la prédestination, du côté de son terme, peut être prise adéquatement pour la grâce et la gloire, séparément pour l'une ou l'autre.

Parle-t-on de l'acte de Dieu, il est évident et admis de tous qu'il n'a pas et ne peut avoir de cause hors de Dieu. En Dieu tout est acte, rien en puissance, et son acte n'est que l'amour infini qu'il a de lui-même, amour infiniment déterminé par sa souveraine bonté. Aucune cause extérieure, étrangère, ne peut agir sur lui, et, s'il veut la gloire pour les mérites, il n'y est pas déterminé par les mérites. Pas davantage, mais pour une raison différente, on ne doit dire que la prédestination, prise adéquatement pour la grâce et la gloire, ait une cause méritoire du côté de l'homme ; en ce sens, elle comprend la collation de la grâce qui est purement gratuite, et tout ce qui a pu suivre est intimement lié à ce premier bienfait.

Mais si l'on ne parle que d'un effet particulier de la prédestination, de telle grâce, par exemple, et principalement de la gloire relativement aux mérites, on peut, on doit même dire qu'un effet peut être la cause d'un autre. On a obtenu telle grâce parce que l'on avait bien usé de la précédente, mérite de congruité ; cet homme est prédestiné à la gloire parce qu'il l'a méritée. Selon ce sentiment, Dieu veut qu'une chose soit à cause de telle autre, la gloire à cause des mérites, *vult hoc esse propter hoc*, mais il ne veut pas l'une parce qu'il veut l'autre, *sed non vult hoc propter hoc*. 1^o p., q. 19, art. 1. Sa volonté n'a pas d'autre raison, d'autre déterminant que sa souveraine bonté,

Saint Thomas entend-il ainsi la prédestination à la gloire et la causalité des mérites ? Répondons hardiment oui, et quiconque aura lu M. Lesserteur se demandera comment on a pu nier, mettre même en doute le sentiment du grand docteur. Les textes sont nombreux, pris dans les différents ouvrages de saint Thomas, clairs, précis, distinguant dans la

prédestination ce qui est purement l'acte de Dieu, ou l'effet de son acte, ce qui peut avoir une cause ou n'en pas avoir, le tout couronné par un dernier passage de la Somme théologique, 1^{re} part., q. 23, art. 5, qui tranche définitivement la question.

Au reste, M. Lesserteur aurait pu rappeler tous les textes précédemment cités, où saint Thomas enseigne si formellement que la prévision des mérites précède la prédestination, que la volonté qui sauve en fait est la volonté conséquente, ainsi appelée, parce qu'elle présuppose la prescience des œuvres. C'est donc en toute vérité qu'il peut dire au début du chapitre suivant, page 169 : « Au point où nous sommes arrivés, nous nous croyons en droit d'affirmer que l'enseignement du Docteur angélique est en complet désaccord avec les théories bannésiennes sur la réprobation négative et la prédestination antécédente. Cette conclusion repose sur un faisceau de preuves tel qu'elle est désormais pour nous un fait indiscutable et qui défie la contradiction. Il ne suffirait pas, pour l'ébranler, de citer un ou deux passages détachés plus ou moins obscurs ; et, en supposant que l'on en produisit qui fussent formellement opposés, l'on pourrait être assuré que l'opposition ne serait qu'apparente et qu'elle reposerait sur un malentendu, à moins que l'on n'admette une contradiction dans saint Thomas. — ce que pour notre part nous ne consentirons jamais à faire. »

X

Doctrine de saint Thomas sur la prédestination.

Il faut que je l'avoue, ici je ne suis plus en plein accord avec M. Lesserteur, moins sur le fond de la doctrine que sur l'ordre logique, l'enchaînement des idées et de la démonstration. Dans les chapitres 1^{er} et II de cette seconde partie, il a prouvé que saint Thomas est opposé à la théorie bannésienne de la prédestination antécédente, parce qu'il admet la prescience des œuvres et une vraie causalité des mérites, ce qui n'est qu'un point particulier de la doctrine générale de la prédestination ; puis, voici venir un chapitre III intitulé : *Doctrine de saint Thomas sur la prédestination*. N'y a-t-il

pas intervention de l'ordre logique? N'eût-il pas fallu exposer d'abord la doctrine générale, puis venir à la prédestination à la gloire? Le lecteur ne se dira-t-il pas : la doctrine de saint Thomas sur la prédestination, nous la connaissons, il admet la prédestination après la prévision des mérites, quant au reste, tout le monde est d'accord?

Le chapitre débute par un exposé de la doctrine de saint Thomas sur la providence dont la prédestination n'est qu'une partie. Je n'en dirai rien.

Au sujet de la prédestination, M. Lesserteur remarque que si, d'un côté, le Docteur angélique en a traité plus en général qu'on ne le fait d'ordinaire à notre époque, puisque presque toujours il parle de la prédestination adéquate, de l'autre il le fait d'une manière plus restreinte, car il n'en parle que relativement aux élus. Les grâces accordées aux autres se rapportent à la providence générale, Dieu ne les refuse de lui-même à personne et, s'ils voulaient en user, tous les réprouvés pourraient se sauver.

Saint Thomas expose sa doctrine de la prédestination, q. 6, *de verit.*, art. 1. Le mot destination, d'où prédestination, signifie la direction d'une chose vers une fin; la préposition *pré* ajoute un rapport au futur. Destiner ne regarde que ce qui est; prédestiner regarde aussi ce qui n'est pas encore. A ce double point de vue la prédestination est rangée sous la providence, mais elle en diffère en deux points. La providence s'étend à toutes les créatures, la prédestination ne concerne que la fin des créatures raisonnables, la gloire; la providence ne regarde que l'ordonnance des choses vers la fin, et non l'issue, le résultat; la prédestination ajoute la réalisation de l'ordre. La prédestination consiste, comme la providence, dans un acte de la raison dirigeant et ordonnant vers la fin. Or, la volonté de la fin est requise avant la direction vers cette même fin. La fin vers laquelle ordonne la prédestination n'est pas considérée en général, mais par rapport à celui qui l'atteint et qui doit être distingué de celui qui ne l'atteint pas. C'est pourquoi elle présuppose la dilection d'abord, et ensuite l'élection, par laquelle est mis à part celui qui est infailliblement dirigé vers la fin. Cette mise à part n'exige pas une cause qui soit dans ceux qui sont séparés et

provoquerait l'amour; tout vient de Dieu. Saint Thomas, Somme théologique, 1^{re} part., q. 23, art. 1, se résume et définit la prédestination : la transmission de la créature raisonnable vers la fin de la vie éternelle.

Dans cet exposé magistral, deux mots demandent explication : la dilection et l'élection. Que Dieu ait un amour spécial pour les prédestinés et qu'il les choisisse, ce n'est douteux pour personne; la preuve en est qu'ils seront sauvés, tandis que les autres ne le seront pas. Mais, quel est le moment de cette dilection et quand se fait l'élection, en d'autres termes, à quelle volonté appartiennent-elles, antécédente ou conséquente? M. Lesserteur, d'après saint Thomas, *in 3^m Sent. Dist. 32, q. 1, art. 2 et alibi*, démontre que la dilection et par conséquent l'élection appartiennent à la seconde, et, comme elle, présupposent la prescience des œuvres. La dilection et l'élection sont un acte ou impliquent un acte de la volonté; or, en Dieu de même qu'en nous, la science précède, la volonté suit.

Pourquoi donc ajoute-t-il que l'élection est aussi antécédente? Antécédente à quoi? on ne le voit pas. Serait-ce relativement aux grâces spéciales des élus, comme il semble le dire pages 217 et 232? Alors il n'est plus vrai que la volonté conséquente, la volonté qui de fait sauve et prédestine, *présuppose la prescience des œuvres*, laquelle présuppose elle-même la prescience des grâces, de toutes, communes et spéciales, s'il y en a. Comment Dieu prévoirait-il les œuvres qui sont l'effet s'il ne prévoit les grâces qui sont le principe? Telle serait donc la doctrine de saint Thomas? Je ne puis le croire, car il y aurait contradiction manifeste avec ce qu'il enseigne ailleurs si formellement et à tant de reprises différentes.

L'obscurité vient, je crois, de ce qu'ici encore M. Lesserteur n'a pas fait suffisamment usage de la science moyenne, sans laquelle rien ne s'explique dans l'œuvre de la providence et de la prédestination. Avant toute dilection, élection et décret, Dieu a vu le monde actuel, tous les hommes, les prédestinés avec les grâces qui les sauveront, les réprouvés avec les grâces qui ne les sauveront pas; il a vu que, si ces grâces étaient accordées, les uns consentiraient, comme de

fait ils consentent, les autres ne consentiraient pas, bien qu'ils le puissent, comme de fait ils ne consentent pas. Tout ce vaste ensemble vu d'un simple regard infini, Dieu, par le seul effet de sa bonté, a aimé les premiers d'un amour spécial, il les a choisis, il leur a prédestiné les grâces prévues qui les sauveront, puis la gloire. Il a vu, dans un autre ordre, les réprouvés aidés de grâces qui les auraient sauvés, les prédestinés aidés de grâces avec lesquelles ils se seraient damnés; il a choisi l'ordre présent, pourquoi? à cause du consentement prévu des prédestinés? Non; la cause de l'élection, de la mise à part, dit saint Thomas, n'est pas dans le prédestiné. Où est-elle donc? Dans la bonté, uniquement dans la bonté de Dieu; il lui a plu ainsi; au delà de cette raison, dont nous ne saisissons pas toute l'inaccessible vérité, il ne nous reste qu'à répéter : *altitudo*, mystère incompréhensible.

Comme contre-épreuve de la doctrine de la prédestination, M. Lesserteur expose, d'après saint Thomas, celle de la réprobation. Dieu est libre de ses dons, il les distribue comme il lui plaît, il peut permettre que l'homme tombe dans le péché, y persévère et y meure : c'est la réprobation, qui n'est pas seulement la prescience du péché, mais encore la volonté de le permettre. Que la réprobation soit conséquente, c'est-à-dire relève de la volonté conséquente, c'est ce qui ne peut faire doute; le contraire serait l'hérésie de Calvin. Je ne suivrai pas l'auteur sur ce terrain, qui ne peut présenter aucune difficulté.

Conclusion.

Entre plusieurs autres, l'ouvrage de M. Lesserteur a un mérite tout spécial et très grand : il prouve ce qu'il avance. Oui, il démontre contre les Bannésiens que, suivant saint Thomas :

1° La volonté salvifique en Dieu est conditionnelle, et conditionnelle relativement aux actes libres de l'homme ;

2° Elle ne dépend nullement de fins supérieures, beauté de l'univers, ordre général de la providence, manifestation des attributs divins, exercice de la justice vindicative, que

Dieu se proposerait de lui-même et avant toute prévision des œuvres de l'homme :

3° La réprobation négative par exclusion, soit positive, soit permissive, ne peut être admise ;

4° La prédestination à la gloire présuppose la prescience des œuvres ;

5° Elle appartient à la volonté conséquente ;

6° Les mérites ont une réelle causalité dans la prédestination à la gloire.

La démonstration a été faite, claire, précise, abondante, non pas d'après quelques phrases détachées ou textes isolés, mais par tout un ensemble de passages, d'articles entiers, pris dans les différents ouvrages du Docteur angélique, tellement formels, que plus d'une fois, pour exprimer sa pensée, l'auteur n'a eu qu'à reproduire les paroles mêmes de saint Thomas.

Quiconque désormais voudra connaître l'état véritable de ces questions depuis si longtemps débattues et en parler pertinemment ne peut se dispenser de lire *Saint Thomas et la Prédestination*. On a trop dit et trop répété, on a cru trop facilement que saint Thomas était prémotionniste et enseignait la prédestination *ante prævisa merita* ; le temps de ces affirmations sommaires est passé, il faut interroger saint Thomas lui-même. M. Lesserteur aura le mérite d'avoir opposé une digue à une tradition acceptée sans preuves suffisantes.

Il a envoyé son livre à Rome pour y être examiné ; l'examen a été confié à un célèbre professeur, thomiste déterminé. J'ai sa critique sous les yeux ; ce sont des observations courtes, détachées, peu intelligibles à cause de leur brièveté et du manque d'ordre. Je n'y répons pas ; deux remarques seulement : il n'est répondu formellement à aucun des nombreux textes du Docteur angélique ; le critique fait observer à M. Lesserteur que s'en référer aux théologiens molinistes pour avoir la pensée de saint Thomas, c'est chose fort périlleuse. On devra donc s'en fier uniquement aux Bannésiens qui, eux seuls, sont libres de préjugés ! Il faut, au contraire, lire les uns et les autres, et les contrôler les uns par les autres ; ou mieux encore, étudier soi-même saint Thomas et tâcher de le comprendre. Ce n'est pas trop difficile.

Si les partisans de la prédestination *ante prævisa merita* veulent réfuter M. Lesserteur, ils comprendront que les réponses qu'on lit dans les livres depuis trois siècles ne peuvent plus suffire ; il y a là une foule de documents qui n'ont jamais reçu une explication satisfaisante, et ne se rencontrent que rarement ou même jamais dans les ouvrages bannésiens. Ils comprendront aussi pourquoi, jusqu'à réfutation ou explication péremptoire, nous leur refusons, sur ce point, le titre de Thomistes. Comment reconnaître pour disciples de saint Thomas des théologiens qui soutiennent des doctrines directement opposées aux siennes ? Nous aussi, nous admirons saint Thomas comme le maître par excellence, nous lisons ses ouvrages, nous nous inspirons de sa doctrine, et nous ne permettrons pas qu'on nous enlève la haute autorité de son patronage, sinon sur témoignages certains et pièces authentiques.

L. BAUDIER.

UNE SOUTENANCE

DE DOCTORAT ÈS LETTRES EN SORBONNE

I

« Qui ne connaît les soutenances du doctorat ès lettres ? Il y a soixante ans, les thèses étaient des dissertations de vingt pages dont la discussion se bornait à l'échange de quelques idées générales ; on recevait deux docteurs en un jour. La thèse est devenue un livre, et la journée suffit à peine à épuiser l'argumentation. Que de trésors de savoir, de dialectique, d'éloquence, d'esprit, prodigués dans cette salle basse, sans jour ni air, où, dès le matin, se pressent, mal à l'aise, une cinquantaine de personnes — tout ce qui peut y tenir — chaque fois qu'une soutenance est annoncée ! Que d'observations profondes, d'aperçus lumineux, d'indications de travaux, de germes d'idées, ont jetés là, sans compter, les maîtres de la critique, de l'érudition, de l'histoire et de la philosophie, Villemain, Guizot, Cousin, Jouffroy, Victor le Clerc, Damiron, Saint-Marc-Girardin, Patin, pour ne parler que de ceux qui ne sont plus ! — Avec ce que j'ai entendu aujourd'hui, me disait un professeur étranger sortant d'une de ces séances, il y aurait de quoi alimenter tout un semestre de cours. — Mais quel théâtre pour de telles représentations ! »

Ainsi parle M. Gréard. Le morceau est bien un peu lyrique ; peut-être la simple histoire y ferait des coupures. Mais à supposer que l'honorable académicien trace ici le fidèle récit de ce qui fut, certaines gens n'y reconnaissent guère la peinture de ce qui est.

Les soutenances de doctorat ès lettres sont rares. Dans un espace de vingt ans (1855-1876) 187 docteurs ont été reçus à Paris, et 47 dans les Facultés de province, en tout 234, ou 12 à peu près par année, pour tout le pays. On fait bien de tenir la dragée haute. Les distinctions valent en raison inverse de la libéralité qui préside à leur distribution. Dans la même période, les Facultés de médecine ont produit 10,021 docteurs, près de cinquante fois plus. Peut-être aussi que, dans l'opinion, le grade de docteur en médecine est par rapport à celui de docteur ès lettres comme un est à cinquante.

C'est donc presque un événement qu'une soutenance pour le doctorat ès lettres. Or, le 15 mai dernier, avait lieu en Sorbonne une de ces solennités universitaires. Le candidat était le P. Paul Lallemand, prêtre de l'Oratoire, et maître de conférences à l'Institut catholique de Paris. Le sujet des thèses annoncées, la perspective d'une belle joute académique, sans doute aussi la sympathie pour le récipiendaire, avaient attiré cette assistance d'élite dont parle M. Gréard; elle était même plus considérable qu'il ne dit. Des ecclésiastiques, des hommes du monde, des étudiants, quelques dames, en tout une bonne centaine de personnes se pressaient fort « mal à l'aise dans cette salle basse, sans jour, ni air », théâtre indécent pour d'aussi nobles représentations.

La première impression est pénible. En pareilles circonstances, nos anciens auraient déployé quelque pompe. Ils auraient voulu un local spacieux où l'assistance se fût étalée comme une couronne d'honneur, *ornatissima adstantium corona*; les docteurs eussent siégé en robe avec leurs insignes. On estimait les Bonnes-Lettres assez hautes Majestés pour qu'on leur fit un peu la cour. Aujourd'hui, messieurs de la Faculté sont assis au bureau en habit noir; ils entrent, sortent, se remplacent, sans façon ni cérémonie. Austérité des mœurs universitaires renforcée de la simplicité des mœurs démocratiques. N'insistons pas sur ces accessoires.

Il y a un sujet de mécompte plus sérieux dans la manière dont procède la *soutenance*. Et d'abord pourquoi appeler cela une *soutenance*? Qu'est-ce que l'on y soutient? Les examinateurs sont tout, le *soutenant* rien, ou fort peu de chose.

Ces messieurs prennent la parole, chacun à leur tour, pour un temps déterminé ; ils en usent trop largement, en vérité ; il n'y en a que pour eux. La pensée vous vient, pensée irrespectueuse et très fautive sans doute, qu'ils sont bien aises de se faire entendre de ce public, lequel pourtant n'est pas venu pour assister à un cours.

On aimerait à voir le futur docteur donner sa mesure, exposer ses idées sur la question qui fait l'objet de sa thèse et les *soutenir* envers et contre tous. Il semble que le rôle de ses examinateurs, dont il sera tout à l'heure le confrère, serait de l'interroger, disons mieux d'attaquer ses *positions*, juste assez pour lui donner l'occasion de les défendre. Point du tout ; nous avons vu pendant cette longue séance nos six professeurs développer à loisir leur manière de voir à eux, sur différents points touchés dans les thèses du candidat, lui faisant la leçon d'une façon très autoritaire et, la plupart du temps, passant à autre chose, quand il essayait une réplique.

De plus, ces messieurs semblent prendre à tâche d'éprouver sa patience et son abnégation. M. Gréard dit qu'au lieu des vingt pages d'autrefois la thèse d'aujourd'hui remplit un volume. En effet, celle de l'autre jour forme un tome respectable de près de 500 pages in-8°. Dans une œuvre si considérable, il y a bien quelques erreurs de fond ou de forme, une faute d'orthographe, une phrase mal bâtie, une expression douteuse, une date pour une autre, *Pierre* pour *Jean-François*¹, etc. Ces messieurs ont pris la peine de noter ces *lapsus*. Rien de mieux ; cela prouve qu'ils ont feuilleté le livre. Mais ce qui paraît moins louable, c'est la façon dont ils corrigent devant le public le *devoir de l'écolier*. Il n'y a pas moyen de dire autrement, à voir comment on accommode le futur docteur. Chacun à son tour² s'est donné la satisfaction de faire à un prêtre respectable, sinon par son âge, au

1. Ce quiproquo a été relevé par un de ces messieurs, qui en a profité pour placer un trait d'esprit : « C'est, a dit l'honorable professeur, jouer un peu librement du *Tu es Petrus*. »

2. Il y a une exception à faire ; l'un des examinateurs, tout en s'acquittant sérieusement de ses fonctions, a été d'une parfaite courtoisie. Ce serait probablement une indiscretion que de le nommer.

moins par ses talents, ses travaux et le costume qu'il porte, quantité d'observations les plus désobligeantes du monde, et qui, pour être plus ou moins revêtues de périphrases, signifiaient, si les mots ont un sens : Votre travail est bon à mettre au panier.

Si telle était effectivement la pensée de ces messieurs, on aurait lieu d'être surpris de les entendre ensuite prononcer le *Dignus es intrare* ; mais il n'en est rien. Le candidat au doctorat ès lettres, admis à présenter ses thèses, a fait ses preuves par ailleurs et n'est jamais éconduit¹. On le sait, et le patient mieux que personne ; seulement, on le soumet à un exercice d'humilité. C'est une tradition de corps qui donne aux vieux docteurs le droit de piétiner leur confrère avant de l'introduire dans leurs rangs. Ainsi au jour de sa réception à l'Académie française, le récipiendaire, son discours fait, doit en subir un à son tour, où, avec des compliments, on lui décoche parfois des vérités assez dures. Ainsi, à l'école de Saint-Cyr, les anciens imposaient jadis aux nouveaux camarades de véritables avanies que l'autorité a dû interdire.

Puisque l'usage impose une épreuve au seuil du doctorat ès lettres, il n'est pas nécessaire sans doute qu'on cache les pointes dans le velours des formes académiques, mais il ne faudrait pas non plus qu'elle fit penser aux *brimades*.

II

La soutenance du 15 mai devait avoir un intérêt exceptionnel. La thèse française, *l'Éducation à l'Oratoire*², touchait à un certain nombre de questions passionnantes, le Jansénisme et les Jésuites surtout. On pouvait prévoir que les grands personnages de l'Université saisiraient l'occa-

1. Il paraît que le fait n'est pas inouï. M. l'abbé D..., ayant soutenu, il y a deux ou trois ans, que les chrétiens des premiers siècles étaient dans leur droit en refusant obéissance aux lois relatives au culte idolâtrique, a encouru la disgrâce des docteurs de Sorbonne, qui n'admettent pas qu'on amoindrisse ainsi les *droits de l'État*.

2. Le titre complet de l'ouvrage du P. Lallemand est : *Essai sur l'histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*. Paris, Thorin.

sion de dauber sur le Jésuite et la *Société* de Jésus. En effet, ils n'y ont pas manqué. A part l'honorable professeur dont l'urbanité à l'égard du candidat contrastait avec le ton cassant et intolérant de ses collègues, tous ces messieurs, après quelques escarmouches plus ou moins sérieuses, sont venus chacun à leur tour tirer de ce côté leur grosse artillerie. Le spectacle ne laissait pas d'être curieux, je ne dirai pas instructif, car pour cette fois, n'en déplaise à M. Gréard, « les observations profondes, les aperçus lumineux, les germes d'idées », ont été remplacés par les lieux communs avec lesquels les francs-maçons ministres, députés et sénateurs fabriquaient leurs discours en 1880. pour établir, à l'appui de l'article 7, que nous devions être exclus de l'enseignement.

Les docteurs de l'Université n'estiment pas au-dessous d'eux de remplir avec ces choses de solennelles séances de Sorbonne, qui durent six heures d'horloge. Ce sera notre excuse pour y consacrer quelques pages des *Études*, d'autant que, pour répliquer dans cette illustre enceinte, il faudrait y aller briguer le glorieux bonnet, ce qui n'est pas donné à tous, et que ceux mêmes qui parviennent à s'asseoir sur la sellette du candidat y sont pour s'entendre dire des duretés, mais non pour y répondre.

Le P. Lallemand, faisant dans la première partie de son bel ouvrage, ce qu'il a appelé l'*Histoire extérieure de l'Oratoire*, — et qui en est plutôt l'histoire générale, tandis que la seconde est l'histoire spéciale de l'Éducation à l'Oratoire — a dû parler des doctrines philosophiques et théologiques plus ou moins acceptées dans la Société, le Cartésianisme et le Jansénisme. L'Oratoire a embrassé le Cartésianisme à sa naissance, d'autant plus chaudement qu'il en était un peu le père, au moins le père spirituel¹. Le docte Oratorien ne fait pas difficulté de le reconnaître : il revendique même comme un honneur pour l'Oratoire d'être demeuré invariablement fidèle à la tradition cartésienne ; bien que, d'autre part, la vérité historique l'oblige à nous raconter comment le *Régime*

1. Le P. Lallemand nous apprend que le P. de Bérulle, étant confesseur de Descartes, lui aurait fait un devoir de conscience de publier le *Discours sur la Méthode*.

c'est-à-dire le Gouvernement de la Congrégation fit à plusieurs reprises injonction formelle aux supérieurs des collèges « de veiller soigneusement et tenir la main à ce que la doctrine de Descartes ny autre nouvelle doctrine ne soit enseignée¹. » Il n'est point question ici de faire une querelle au P. Lallemand sur ses attraits en matière philosophique. Passons.

Pour le Jansénisme, bon prêtre comme il l'est, le P. Lallemand déplore, avec une sincérité d'accent irréprochable, que l'Oratoire lui ait fourni un grand nombre de ses adeptes les plus fervents et les plus « obstinés ». Il voit dans le Jansénisme le mauvais levain dont la fermentation a porté au sein de la Congrégation le malaise, le trouble, et finalement la ruine. Il y aurait des réserves à faire sur une page où l'on explique pourquoi et comment « l'Oratoire était préparé à recevoir les doctrines jansénistes ». Au nombre des dispositions favorables à l'incubation de ce virus, on semble compter l'attachement de « l'Oratoire à l'esprit de saint Thomas », dont le Molinisme aurait été la contradiction². Mais une fois encore passons.

Messieurs les professeurs de Sorbonne se sont montrés ici fort scandalisés. Mettant sur le même pied Cartésianisme et Jansénisme, voici à peu près le raisonnement par lequel ils ont confondu l'auteur de la thèse :

Eh quoi ! Je m'étais toujours représenté l'Oratoire comme une société à l'esprit libéral, largement ouvert au progrès, n'imposant point à ses membres, comme telle autre Congrégation, un cercle d'idées qui emprisonne l'esprit, ni un joug qui l'écrase, en un mot, laissant à chacun sa liberté de penser : vous-même vous le représentez sous cet aspect : « l'Oratorien s'engage à vivre sous une règle tout en restant libre » (p. 22) ; « l'Oratoire n'embrassait comme société aucun système philosophique » (p. 113). Et d'autre part, voici que le Régime proscrit l'enseignement du Cartésianisme et persécute ceux qui sont favorables au Jansénisme. Ce qui revient

1. *Essai*, etc., page 122.

2. Le P. Lallemand modifiera peut-être son opinion sur ce point, s'il veut prendre la peine de lire l'article que le P. Baudier, son confrère à l'Institut catholique, publie ici-même.

à dire qu'on avait à l'Oratoire la liberté de penser, excepté toutefois sur les deux points où cette liberté pouvait alors s'exercer. A vous en croire, l'Oratoire était tout aussi étroit, tout aussi intolérant que les autres ordres religieux.

Là-dessus, le répondant fait observer qu'il y a cependant une limite, que la liberté de penser pour un catholique, et par conséquent pour un Oratorien, n'existe pas à l'encontre des décisions de l'Église, mais seulement quand il s'agit « de questions livrées à l'examen et à la discussion » (p. 113); que, au moins en ce qui concerne le Jansénisme, on ne pouvait se prévaloir de la liberté de penser que l'Oratoire laisse à ses membres, pour professer des doctrines condamnées par le Pape.

Cette distinction n'est pas du goût des docteurs de Sorbonne. A leurs yeux, mettre des limites à la liberté, c'est détruire la liberté. La foi, l'autorité doctrinale de l'Église, autant d'entraves à l'essor de la pensée humaine. Ne parlez pas de liberté pour la pensée, vous qui n'avez pas secoué le joug. Sans doute, on ne va pas dire cela en toutes lettres à un prêtre, même quand il s'agit de le vexer à son entrée dans l'assemblée des docteurs; mais à quoi bon avoir de l'esprit si l'on ne s'en servait à l'occasion pour dire honnêtement des choses peu honnêtes?

C'est d'après la même notion de la liberté de penser, que le plus vénérable membre de l'aréopage universitaire disait au cours de son argumentation : Vous prétendez que l'Église a toujours aimé la science, que c'est elle qui au moyen âge a ouvert des écoles et fondé les universités. Oui, c'est vrai; mais elle se réservait le droit de surveiller les doctrines, et si quelque maître s'avisait de donner un enseignement contraire au sien, malheur à lui. Souvenez-vous de Guillaume de Saint-Amour et de Duns Scot.

Il y a bien un brin de naïveté dans ce libéralisme à outrance. Comment! l'Église empêche un docteur d'enseigner, dans une université fondée par elle, une doctrine qu'elle n'approuve pas! Quelle intolérance, ou plutôt quelle tyrannie!

Mais, c'est surtout à propos des Oratoriens jansénistes que

nos docteurs ont pris feu. Vous pleurez sur eux, ont-ils dit au P. Lallemand, vous avez tort; vous reniez la gloire la plus pure de votre Congrégation. Les jansénistes furent de parfaits honnêtes gens, des âmes loyales, fières, généreuses, à l'Oratoire comme ailleurs, etc., etc. — Oui, sans doute, quelques-uns étaient de bonne foi. — Quelques-uns ! Ils étaient tous de bonne foi, n'obéissant qu'à leur conscience. Ils n'ont pas besoin de vos excuses ; et ils protestent contre l'indulgence que vous mendiez pour eux et surtout contre les ménagements que vous avez cru devoir garder envers leurs adversaires et leurs persécuteurs (entendez les Jésuites).

Que ce ne soient point là les propres expressions de ces messieurs, je n'en disconviens pas. Assurément, ils disaient mieux, beaucoup mieux que cela ; car ils étaient tous beaux diseurs ; mais c'était bien leur pensée, exprimée à plusieurs reprises et non sans véhémence.

On sait que le Jansénisme est en grande faveur dans le monde libre penseur, en général, et dans le monde universitaire, en particulier. On y tient comme un axiome que le Christianisme n'a rien produit de plus grand ni pour le caractère, ni pour la vertu, ni pour la science. En fait d'éducation, la France n'a rien vu de comparable à Port-Royal.

Il y a là un problème psychologique, comme l'on dit aujourd'hui, qui appelle l'attention. Par quelle étrange contradiction, des gens qui ne croient pas au surnaturel se sont-ils épris d'admiration pour un système théologique qui exagère jusqu'à l'absurde l'action de la grâce ? Comment se fait-il que, trouvant trop lourd le joug de la simple morale chrétienne, ils prônent une hérésie qui l'appesantit encore par une interprétation outrée ? Comment surtout des champions fanatiques de toutes les libertés sont-ils devenus les hérauts de la secte maussade qui nie la liberté humaine ?

L'explication du phénomène est indiquée par un savant professeur de Sorbonne, qui, cette année, a traité longuement dans son cours de *Marie-Joseph de Chénier*. Le conventionnel régicide était, paraît-il, lui aussi, un dévot de Port-Royal, où il voyait « la source inépuisable autant qu'elle est pure, où vont remonter à la fois toute saine doctrine et toute littérature classique ». Rien que cela.

Devant cette contre-vérité et ce français bizarre, M. Crouslé se demande : « Quelle raison peut donc gagner le philosophe à la cause de ces austères chrétiens ? » — Et il répond : « Cette raison est commune à Chénier et à tout le parti philosophique ; les philosophes ¹ pardonnent à l'école de Port-Royal son christianisme, parce qu'elle fut toujours un centre d'opposition, opposition politique sous Louis XIV, et religieuse le reste du temps. C'est ce caractère d'indépendance et de résistance qui lui vaut la faveur des philosophes ². »

Voilà le secret ; nous le connaissions déjà, mais il y a quelque plaisir à le recueillir sur les lèvres de M. Crouslé, qui figurait au bureau le 15 mai, et qui a bien fait aussi sa petite partie dans le concert d'éloges donné en l'honneur du Jansénisme et des jansénistes.

Ainsi, il est bien entendu que la sympathie des philosophes, ou des libres penseurs, car c'est tout un, à l'égard des jansénistes, a pour cause l'*opposition* que la secte fit à l'autorité royale et surtout à l'autorité religieuse. L'insurrection, la révolte contre l'Église est un mérite qui tient lieu de beaucoup d'autres ; c'est le seul titre que le Jansénisme puisse sérieusement faire valoir aux suffrages de l'Université ; mais il suffit. Ces gens-là ont secoué le joug de l'Église, ils ont droit à un brevet de libéralisme ; ce sont des hommes de progrès ; on leur *pardonne* leur christianisme pour ne voir que la noble indépendance de leur caractère.

L'engouement du dix-septième siècle pour la secte faisait dire à Voltaire : « Le système de Jansénius n'est ni philosophique ni consolant, mais le plaisir secret d'être d'un parti..... » Pour expliquer l'admiration qu'il suscite de nos jours, il faut pousser plus avant dans l'âme humaine ; il faut y démêler ce besoin inconscient de trouver des points d'appui pour sa propre incroyance, en même temps que des complices de son propre orgueil, ce besoin qui fait que l'on va ramasser, n'importe où, des mérites et des vertus plus ou moins authentiques, pour les jeter comme des pavés à la face de la religion catholique ; qui fait que des écrivains français met-

1. Aujourd'hui on dirait les *libres penseurs*.

2. *L'Instruction publique*, 12 mai 1888, page 295.

tent les institutions, les mœurs de la Chine au-dessus des institutions et des mœurs chrétiennes ; qui fait que M. Compayré n'a pas pu achever la première page de son gros livre sur les *Doctrines de l'éducation* sans humilier la France devant l'Allemagne, attendu que la France catholique n'a pas produit d'instituteurs de la taille des Frœbel et des Pestalozzi. Mettez la main sur le vilain recoin du cœur où se cache le besoin dont je parle, et dites sans crainte : Voilà d'où sortent les enthousiasmes, les glorifications, les apothéoses dont les joyeux compères de la libre pensée et de la libre vie se rendent coupables à l'endroit de Port-Royal, des Petites-Écoles, du grand Arnaud, des choses et des gens de la triste secte janséniste.

Voilà pourquoi l'Université, qui n'aime pas l'Église, a épousé, elle aussi, avec une violente amour la cause du Jansénisme.

On ne comprendrait pas autrement pourquoi les docteurs de Sorbonne sont entrés dans de belles colères contre le P. Lallemand qui a bien osé prendre parti pour l'Église contre les Oratoriens jansénistes.

III

Jusqu'ici le Jésuite n'avait été atteint que par le choc en retour. On ne glorifie point le Jansénisme sans honnir d'autant la *Société de Jésus* ; mais on est bien vite arrivé à lui porter des coups droits.

Dans la seconde partie de sa thèse, le futur docteur abordait l'*Histoire intérieure des collèges oratoriens*. Les questions d'éducation et de pédagogie soulevées sur le chemin ont été la pierre d'achoppement qui a fait verser les examinateurs dans le *Ratio studiorum* de la Compagnie de Jésus. Ils ne se sont guère occupés d'autre chose. Le répondant aurait peut-être bien fait de dire que l'on se trompait d'adresse, qu'il ne s'était point chargé de défendre les idées ni les méthodes de la Compagnie de Jésus en matière d'enseignement, qu'il comptait faire au public les honneurs des collèges oratoriens et non pas de ceux des Jésuites. Le P. Lallemand n'a pas jugé à propos d'employer ce moyen

de défense; il est vrai qu'on ne lui laissait guère que la peine d'écouter.

Messieurs de l'Université ont beaucoup à dire contre l'enseignement des Jésuites. Malheureusement, rien ne ressemble moins « aux vues profondes » et surtout « aux aperçus nouveaux » du morceau de M. Gréard.

Par exemple, quand un professeur émérite, à l'air vénérable et bon enfant, à la voix pleine et sympathique, avec des mouvements oratoires, au bout desquels il paraît que la jeunesse a coutume d'applaudir, exposait le plan de saint Ignace de Loyola, assurément, il n'avait pas la prétention d'ouvrir devant nous des régions inexplorées. Saint Ignace de Loyola, disait-il, n'était pas un éducateur, c'était un conquérant. Il voulait conquérir le monde. Pour lui, l'éducation n'est qu'un moyen, un moyen de domination. Il veut faire non pas des hommes, mais des croyants, etc., etc...

C'est là un beau thème, sur lequel P'éloquence épileptique de Michelet a exécuté quelques-unes de ses plus étonnantes variations; mais cela est bien usé; cela traîne partout. M. Compayré dit aussi dans son livre : « Le but de la Société de Jésus, ne l'oublions pas, était exclusivement de faire des chrétiens¹. » *Ne l'oublions pas*, car c'est là le vice essentiel de cette éducation. En faisant des chrétiens, on ne saurait faire ni des hommes, ni des patriotes, comme on le dira ailleurs.

En attendant qu'on ose formuler cette prodigieuse sottise, la Compagnie de Jésus recueille volontiers le témoignage qu'on lui rend. C'est vrai; elle vise plus haut qu'à former des humanistes; nous ne passons pas les meilleures années de notre vie dans une classe uniquement pour enseigner du grec et du latin. L'Oratoire, que l'on voudrait nous opposer, n'a pas une moindre ambition à cet égard : « Servez-vous, dit l'un de ses généraux, le P. de Sainte-Marthe, des sciences humaines comme d'un hameçon pour gagner vos écoliers à Dieu, en leur apprenant en même temps l'esprit de la religion². »

1. *Histoire critique des doctrines de l'éducation*, par G. Compayré, 5^e édit. T. I, p. 187.

2. *Essai sur l'histoire de l'éducation à l'Oratoire*. P. 216.

D'ailleurs, à ceux qui font un grief à la Compagnie de Jésus du but qu'elle se propose dans l'éducation, il est peut-être bon de faire observer qu'elle ne s'en cache pas, même vis-à-vis de ses élèves : puisque ces messieurs lisent le *Ratio studiorum*, qu'ils veuillent bien prendre connaissance de la première des règles générales concernant les écoliers : « Que ceux qui fréquentent nos collèges sachent bien que l'on mettra autant de soin à les faire avancer dans la piété et les autres vertus que dans les lettres humaines ¹. »

Il serait à désirer que l'on usât de la même franchise dans les établissements universitaires. On dirait alors : Sachez bien qu'en général l'Université travaille à débarrasser l'esprit de ses élèves des préjugés religieux non moins qu'à en faire des bacheliers. Cela dissiperait bien des illusions.

Une fois qu'on a ainsi précisé le but poursuivi par la Compagnie de Jésus, on montre comment tout dans le *Ratio studiorum* est ordonné à cette fin avec beaucoup d'art, de fermeté et de constance.

Ainsi — ce sont toujours les idées et les « vues » du respectable docteur — les Jésuites n'enseignent que le latin. Pourquoi cela? Parce que le latin est une langue cosmopolite, et par conséquent, un excellent instrument pour cette domination universelle qui est leur rêve. Point de place dans le *Ratio* ni pour la langue nationale, ni pour l'histoire du pays. Eux-mêmes n'ont pas de patrie, mais surtout, ils ne sont pas Français. Et, s'adressant directement au candidat : Dites-moi donc pourquoi cette différence entre l'Oratoire et les Jésuites. L'Oratoire a été populaire en France, les Jésuites, jamais. C'est que précisément, l'Oratoire était français, tandis que les Jésuites ont toujours été regardés comme des prêtres étrangers. Du temps de la Ligue on les appelait des prêtres espagnols. Leur homme, leur instrument, c'est Philippe II.....

Et il parlait, parlait toujours en s'échauffant, le vénérable professeur en cheveux blancs; il parlait de tout, de l'internat, des beaux collègues, de l'espionnage, des bancs réservés dans

1. Qui discendi causâ Societatis Jesu gymnasia frequentant, intelligent. Deo juvante, non minus curatum iri pro viribus, ut pietate cæterisque virtutibus quam ut ingenuis artibus imbuantur. (*Ratio studiorum Soc. Jes.*)

les classes aux élèves nobles, de la manière de ménager ceux qui pouvaient un jour devenir influents, et d'autres choses encore, et sa parole torrentueuse se précipitait semblable à une rivière débordée qui passe, bruyante et rapide, couvrant d'une couche de gravier tout ce qu'elle rencontre.

Ces sorties véhémentes exécutées par un *ancien* amusaient beaucoup la jeunesse qui se tenait debout, nombreuse et serrée, au fond de la salle. Est-ce le but des séances du doctorat? Il semble qu'il y avait là une foule de questions extrêmement sérieuses, très difficiles aussi, que l'on ne résout pas en jouant de la grosse caisse.

Ces messieurs avaient devant eux un répondant avec lequel ils pouvaient et devaient discuter. Ils trouvent plus à leur goût de l'écraser sous une avalanche de phrases sonores. Comment suivre un examinateur qui caracole à travers une douzaine de questions dont chacune demanderait un volume?

Le savant Oratorien, sur les épaules duquel on malmenait ainsi les Jésuites, faisait bien observer, quand il pouvait glisser un mot discret, que même les assertions de fait n'étaient pas exactes, que, par exemple, le P. Daniel a suffisamment démontré que l'histoire de France était enseignée dans les collèges des Jésuites au dix-septième siècle, que l'on donnait même à Louis-le-Grand des séances publiques dont l'histoire nationale faisait tous les frais, que si, au temps de la Ligue les Jésuites étaient appelés par leurs ennemis « prêtres espagnols », de l'autre côté des Pyrénées, on les accusait d'être trop Français, etc., etc....

Il est bien vrai, d'ailleurs, que certaines accusations n'appellent pas d'autre réponse que le silence, ou, si l'on veut, un sourire. Car enfin, quand on reproche à un ordre religieux d'avoir pris le latin pour base de son enseignement littéraire, afin de mieux établir sa domination universelle, ou parce que le latin se prête mal à l'expression des idées modernes, c'est de la haute fantaisie. L'Université, aussi exclusivement dévote au latin que la Société de Jésus, rêvait-elle aussi de son côté l'asservissement du monde?

Mais cette question du latin elle-même, question de vie ou de mort pour les Bonnes-Lettres à l'heure présente, dans

laquelle est engagée la fortune intellectuelle de la France pour l'avenir, question où nous nous rencontrons avec les meilleurs esprits de l'Université pour lutter contre le flot montant de la barbarie scientifique, cette question intéressante au premier chef, puisqu'on la trouvait sur son chemin, pourquoi ne pas la discuter largement, loyalement?

Et cette méthode tracée par le *Ratio studiorum*, et pratiquée dans les collèges des Jésuites, qui impose l'usage de la langue latine dans les classes¹, qui fait apprendre le latin de la manière la plus rationnelle, comme on apprend une langue, c'est-à-dire en la parlant, qui permettait de donner, en trois ou quatre ans, à des enfants, par une série d'exercices variés et agréables, une connaissance du latin que ne possèdent pas les académiciens d'aujourd'hui; cette méthode qu'on peut ridiculiser en quelques phrases banales, ce qui dispense de l'étudier, le docte candidat, dont elle n'a peut-être pas les préférences, aurait pu cependant en parler, car elle a été aussi celle des anciens collèges de l'Oratoire; et puisqu'on l'amenait sur ce terrain, il pouvait y avoir entre les examinateurs et lui « échange de vues » intéressantes et utiles, si ces messieurs avaient voulu discuter des doctrines et non point seulement satisfaire leurs rancunes traditionnelles et décharger leur bile contre le Jésuite.

Parmi les accusations fulminées dans le réquisitoire tapageur qui nous occupe, il en est aussi auxquelles tout le monde n'est pas tenu de fournir la réplique, parce que cela suppose une connaissance plus intime de l'Institut de la Compagnie de Jésus, de son esprit ou de son histoire.

Toujours pour exercer ses appétits de domination, la Société de Jésus a, dit-on, inventé l'internat; elle arrache l'enfant à sa famille, afin de le façonner comme elle l'entend.

Or, pour ne parler pas de l'intention, rien de plus contraire à la vérité que le fait énoncé ici. Il est à peine question de pensionnat dans le *Ratio studiorum*; il suppose toujours que les élèves sont externes. Si la Compagnie de Jésus a dû se plier à certaines exigences en ce point, ce n'est qu'à regret et en sauvegardant toujours, dans la mesure du possible, les

1. Et non pas ailleurs, comme on ne cesse de le faire croire.

intérêts de ses *collèges*¹. Il serait par trop aisé de multiplier ici des textes pour établir que la pensée de la Compagnie de Jésus à l'endroit de l'internat est parfaitement nette, qu'elle ne l'a point inventé au profit de son ambition, mais qu'elle l'a subi comme une nécessité dont elle s'affranchit quand elle le peut².

On a écrit cela cent fois ; mais les docteurs de Sorbonne ne lisent que leurs livres, et ils continueront à puiser leurs renseignements sur nos idées et nos méthodes en matière d'éducation dans l'oracle, M. Compayré, lequel a prononcé que « ce sont les Jésuites qui ont inventé le système³ ».

Après cela, ces messieurs nous reprochent couramment d'avoir fait de beaux collèges et de nous ingénieur pour y rendre la vie agréable aux élèves. « Les Jésuites, dit encore M. Compayré, lui dorent (à l'enfant) peut-être plus que d'autres les barreaux de sa prison et l'amuse davantage dans sa cage. » Le vénérable M. L... a répété à peu près textuellement cette jolie formule à la séance de Sorbonne.

Il est à croire qu'on ne fera plus à la Compagnie de Jésus un grief de la magnificence réelle ou prétendue de ses établissements, à présent que l'on a couvert la France de palais scolaires et que l'on démolit Louis-le-Grand pour le rebâtir : c'est apparemment qu'on ne le trouvait plus assez beau.

Quant aux peines très réelles que se donnent les religieux pour rendre supportable aux enfants la réclusion qui leur est imposée au collège, ce n'est pas sans un étonnement douloureux que l'on voit des hommes qui s'occupent d'éducation y trouver matière à plaisanteries. Pour notre humoristique docteur, il semble préférer les mœurs austères de l'Université, laquelle, disait-il à ce propos, a le caractère maussade, dur, grognon. Mais d'autre part, cela est bien plus sérieux et

1. Le collège, *collegium*, est le nom propre des maisons d'éducation de la Compagnie de Jésus ; il suppose des élèves externes. Le pensionnat s'appelle d'un autre nom : *convictus*.

2. Voir, par exemple, le décret vingt-cinquième de la douzième Congrégation générale.

3. *Histoire critique des doctrines de l'éducation*. T. 1^{er}, page 181. On pourrait voir pourtant dans l'ouvrage d'un Universitaire : *Histoire de Sainte-Barbe*, par M. Quicherat, que le pensionnat existait avant les Jésuites.

plus viril ; c'est sans doute ce que l'on veut donner à entendre, car évidemment ce rapprochement n'a pas été fait pour tourner au bénéfice des Jésuites.

Autre chose que l'excellent homme ne pardonne pas à ces malheureux Jésuites, leurs habiletés pour capter le cœur de leurs élèves. Voyez, par exemple, comme ils flattent leur vanité. Il est dit dans le *Ratio* qu'il y aura des sièges particuliers et plus commodes pour les élèves nobles.

C'est vrai ; mais pour s'en étonner, il faut donner dans le travers des gens qui apprécient les choses du passé par les idées du jour. On pourrait parier gros qu'il en était de même à l'Université au siècle de Louis XIV, et que l'on n'y voyait point les fils d'un duc assis sur le même banc à côté de ceux d'un vilain ou même d'un bourgeois.

Voici qui est plus grave. Le *Ratio studiorum* recommande aux professeurs d'être bien circonspects quand il s'agit de punir leurs élèves ; il y a des enfants qui n'ont l'air de rien (*sic*), et qui deviendront un jour des personnages influents qui pourraient nuire beaucoup à la Société, s'ils étaient indisposés contre elle. Le vénérable maître en Sorbonne a même cité les premières paroles du texte où est consignée cette politique : *Contemnat neminem*. Or, après avoir beaucoup cherché, je ne trouve dans le *Ratio studiorum* qu'une phrase commençant ainsi ; la voici tout entière : *Contemnat neminem ; pauperum studiis aequè ac divitum bene prospiciat, profectumque uniuscujusque e suis scholasticis speciatim procuret*¹. « Que le professeur ne méprise personne ; qu'il veille aux études des écoliers pauvres aussi bien que des riches, et qu'il s'applique à procurer le progrès de chacun d'eux en particulier. »

Ce passage pourrait au besoin servir de correctif au précédent ; il prouve que s'il y avait des places privilégiées en classe, il n'y en avait pas dans la sollicitude du maître. Sans doute, ce n'est pas ce texte que l'éminent professeur a voulu citer. Car enfin, à qui fera-t-on croire que ces messieurs arrangent les citations pour les besoins de la cause ? Malheureusement je n'en trouve pas d'autre.

1. *Ratio studiorum Soc. Jesu. Regulæ communes professoribus classium inferiorum*, n° 50.

La question des exercices dramatiques devait venir ; elle est venue. L'Université professe à l'endroit du théâtre scolaire un dédain transcendant. Rollin a dit que c'est une perte de temps pour les maîtres et pour les élèves ; on est bien aise de se retrancher derrière cette grande autorité pour s'exempter d'un surcroît de besogne qui n'a rien d'agréable¹. Le P. Lallemand avait à défendre l'Oratoire, coupable tout comme les Jésuites d'avoir donné dans ce travers ; il ne l'a point fait et a déclaré que l'Oratoire était de l'avis de ces messieurs. Vraiment, n'est-ce pas trop de complaisance et d'abnégation ?

Il y a là encore une question délicate et complexe. Voyez comme Rollin lui-même est hésitant ; après avoir consciencieusement renforcé son opinion de je ne sais combien d'arguments, il ose à peine conclure. Sans doute, aujourd'hui le théâtre scolaire est impossible à l'Université : pour ne pas parler des autres raisons, il faut à cette jeunesse des divertissements plus épicés ; ce n'est pas un motif suffisant pour nous d'emboîter le pas ; car pour les collèges chrétiens, Dieu merci ! la situation n'est pas la même. Que le P. Lallemand me permette de le renvoyer à l'article de notre confrère le P. Longhaye, qui a quelque compétence dans la partie.

Outre les raisons intrinsèques développées dans ce travail, il y a un argument d'autorité sur lequel un homme sérieux ne doit jamais passer légèrement. Cet argument le voici : Des prêtres, des religieux, Oratoriens², Jésuites et autres, ont pendant deux cents ans fait entrer les exercices dramatiques dans leurs systèmes d'éducation. Si jaloux que nous

1. Rollin est toutefois moins tranchant que ces messieurs ; voici sa conclusion : « Mais, comme les sentiments doivent être libres et qu'ils sont partagés sur ce point, je n'ai garde de blâmer ceux qui retiennent l'ancien usage, en y appliquant toutes les précautions nécessaires. » *Traité des études*. t. IV, liv. VIII, 2^e partie.

2. Je dis Oratoriens, car enfin le P. Lallemand a beau affirmer que le Régime de l'Oratoire s'est constamment opposé à l'usage des représentations dramatiques dans les collèges de la Société, comme, d'autre part, cet usage y a été constamment maintenu, il faut dire de deux choses l'une : Ou bien la Congrégation a été en révolte perpétuelle contre le Régime, ou bien l'opposition faite par le Régime doit s'entendre de *l'opposition à l'excès à l'abus*. La première partie de l'alternative est inadmissible ; donc....

soyons de bien employer notre temps et celui de nos élèves, nos anciens l'étaient autant que nous. Ils ont donc estimé que ce n'était pas seulement « la manière la plus agréable de perdre leur temps et celui de leurs écoliers », et nous devons *à priori* croire qu'ils ont eu, pour conserver l'usage des exercices dramatiques, malgré les raisons contraires qu'ils voyaient aussi bien que nous, d'autres raisons non moins graves, qui peut-être nous échappent. Trancher la question avec la désinvolture de ces messieurs de l'Université, ce serait, pour l'Oratoire comme pour nous, prendre notre part d'une injure faite à la mémoire de nos pères.

IV

En général, il faut se défier beaucoup de ces théories d'éducation à la spartiate, très à l'ordre du jour dans certains milieux, qui répudient comme des puérilités tels moyens d'action, telles industries que la pédagogie traditionnelle a employés jusqu'à nos jours d'une manière plus ou moins uniforme. Ces théories, fruits non de l'expérience, mais de la présomption, ont le tort de supposer que les enfants ne sont point des enfants, qu'ils sont exempts non seulement des faiblesses de leur âge, mais même de celles de l'âge mûr. On retrouve là encore l'empreinte de ce Jansénisme, toujours cher à l'orgueil de l'homme, parce que, en lui demandant plus qu'il ne peut donner, en l'astreignant à une sévérité de principes idéale, il le repait de l'illusion d'une grandeur morale qui flatte sa manie.

Voici, par exemple, que ces messieurs de l'Université ne veulent pas que l'on excite l'émulation des élèves. Le P. Lallemand a mentionné au cours de son bel ouvrage ce qui se faisait en ce genre dans les collèges de la Compagnie de Jésus, la classe partagée en deux camps, Romains et Carthaginois, et transformée en champ clos où chaque élève a en face de lui un émule, les assauts livrés et soutenus, les défaites et les victoires, etc. L'Université a saisi l'occasion de nous dire encore notre fait là-dessus. Un professeur, — qui est sans doute une autorité en la matière, puisqu'il occupe la chaire de la *Science de l'Éducation* à la Faculté des Lettres de Paris, — appelle tout cela « de la petite pédagogie ».

Et pourquoi donc ? — C'est exploiter un défaut, ou du moins un travers de l'enfant qui a *la bosse de la combativité*. — Est-ce sérieux ? Est-ce pour rire ? — On développe ainsi cette passion de primer, cette soif des distinctions, qui est bien déjà assez violente, attendu que lorsqu'on ne les obtient pas par son mérite, on les achète. Allusion aux clients de M. Wilson, qui n'ont pourtant pas été élevés chez les Jésuites.

D'après l'homme très distingué qui parle sur ce ton, il vaudrait beaucoup mieux, lorsque l'enfant a bien fait, se borner à lui dire d'un ton indifférent : C'est bien. Il paraît que c'est la méthode que M^{me} de Maintenon voulait qu'on employât avec les demoiselles de Saint-Cyr.

Voilà une des idées de nos grands réformateurs en matière pédagogique. Jusqu'ici, tous les éducateurs, de Quintilien jusqu'à Rollin, avaient cru que l'émulation était un puissant et précieux mobile pour mettre en œuvre toutes les ressources de l'enfant ; ils ont tous vu, dans cette légitime ambition de se distinguer, un ressort qu'il faut diriger, mais non pas briser ; ils ont tous donné des préceptes pour tirer de cette disposition des âmes généreuses beaucoup de vertus sans la faire dégénérer elle-même en défaut. On va réformer tout cela ; Hegel — il faut bien que les Allemands se trouvent là-dedans — s'est moqué de cette faiblesse du jeune âge, qui a besoin d'être encouragé par des *pourboires*. C'est ainsi qu'il appelle les prix.

Désormais, on apprendra aux enfants à vaincre leur paresse, leur gourmandise, leur colère, à bien faire en un mot, sans autre récompense que la conscience d'avoir bien fait. C'est l'invasion sur le terrain pédagogique de cette philosophie qui reproche au Christianisme d'abaisser l'âme humaine en lui donnant pour mobile l'espoir d'une récompense éternelle, et de faire ainsi de la vertu une spéculation. Toujours l'immense orgueil stoïque, ou philosophique, ou libre penseur, ou janséniste — pure question de mots — qui, pour humilier l'Église et la religion, s'évanouit dans ses pensées sublimes et absurdes, oubliant le mot buriné par Pascal : L'homme n'est ni ange ni bête ; le malheur est que quand il veut faire l'ange, il fait la bête.

V

Ainsi rien ne trouve grâce aux yeux des docteurs de l'Université de tout ce que la Société de Jésus, comme ils disent, a voulu, entrepris, imaginé, ou même simplement imité, en fait d'éducation. Il y a une manière de lire les textes, soit du *Ratio studiorum*, soit de nos Règles et Constitutions, qui fait que l'on y trouve toujours le grief que l'on cherche. Les choses même les plus naturelles et les plus simples, que l'on trouve partout, prennent ici un tour odieux. On voit laid parce qu'on regarde de travers.

Au cours de cette solennité universitaire, on nous a jeté à la face quantité de ces choses travesties par une interprétation *sinistre*¹, pour me servir d'une expression latine qui n'a pas son équivalent en notre langue, mais que les docteurs de Sorbonne entendent bien. On ne peut répondre à tout, sinon en demandant un peu moins de préventions et un peu plus de bonne foi. Mais il est deux accusations graves qu'on y a remuées avec une obstination, que l'habitude ne suffit pas à expliquer. On sait apparemment que cela est particulièrement pénible à ceux que l'on vise.

Premièrement, l'éducation des Jésuites n'a pas pour but de former des citoyens; eux-mêmes sont une société cosmopolite, partant plus ou moins étrangère au pays; dans ces conditions l'éducation ne saurait être une éducation nationale. Cela ne se formule pas toujours, mais c'est comme une conclusion qui se dégage de n'importe quoi.

Inutile encore de répondre sur ce point²; la réponse ne changerait point l'opinion de ceux qui n'en veulent point changer; pour les autres, elle ne leur apprendrait rien.

Mais qu'on me permette de citer ici un curieux passage d'un livre récent³. L'auteur, M. de Coubertin, ayant visité

1. ... *Exceptumque sinistre*. Horat., *Ars poet.*

2. Ces messieurs trouveront, s'ils le veulent, une ample réponse dans le livre du P. du Lac: *France. La Revue des Deux Mondes* (1^{er} juin), parlant de ce livre, souhaite aux membres de l'Université d'avoir, en fait de patriotisme, les mêmes sentiments que le Jésuite qui l'a écrit. Nous n'aurions pas osé leur dire rien d'aussi cruel.

3. *L'Éducation en Angleterre. Collèges et Universités*, par Pierre de Coubertin. Paris, Hachette, 1888, page 165.

les principaux établissements d'éducation en Angleterre, parle comme il suit du collège de Stonyhurst, dirigé par les Jésuites anglais.

« Ce qu'il est surtout intéressant d'analyser, c'est l'atmosphère morale, ce sont les concessions qu'ont faites les Jésuites anglais à l'esprit de liberté et d'individualité, si contraire aux principes de leur ordre. Ces concessions sont grandes; pour s'en rendre compte, il suffit d'ouvrir le *Stonyhurst magazine*, car Stonyhurst a aussi sa revue mensuelle; j'en tiens un exemplaire qui est très instructif à cet égard: il contient la statistique des confessions la veille d'une fête (sans les noms bien entendu), et la liste des congréganistes nouvellement admis; mais, à côté des congrégations de la Sainte-Vierge, il y a la *debating society*, les succès remportés par les *Onze* contre les *Cricketers* du voisinage et l'annonce d'un prix de 25 schillings (environ 30 francs) offert au meilleur nageur par la société des anciens élèves. — Cette société enfin donne un grand banquet au *Holborn restaurant*, à Londres, et une douzaine de Pères jésuites s'y viennent mêler aux convives: de ces mêmes faits et de beaucoup d'autres, que je ne cite pas, il faut conclure que les Jésuites n'ont pas, en Angleterre, la même rigidité qu'en France et ailleurs, et qu'en entrant dans la Compagnie ils n'ont nullement renoncé à leur qualité d'Anglais; aussi, quand on les compare à ceux des autres pays, on voit qu'ils constituent, pour ainsi dire, un ordre à part; ils vivent isolés de leurs frères étrangers, avec lesquels ils se déclarent en parfaite communauté d'idées, ce qui en réalité n'est rien moins que véritable. »

Le dernier trait n'est pas d'un honnête homme, car cela veut dire: Ces Jésuites sont des menteurs. C'est au moins une preuve que l'on n'a pas eu l'intention de les flatter.

Mais n'est-il pas piquant de voir ainsi constater que les Jésuites anglais, — qui sont de vrais Jésuites, quoi qu'en puisse penser M. de Coubertin, « en parfaite communauté d'idées » et de tout le reste, « avec leurs frères étrangers », sont tellement Anglais, qu'un Français s'en étonne naïvement, et se persuade qu'ils ne sont point Jésuites?

C'est que les Jésuites sont Anglais en Angleterre, comme en France ils sont Français. Voilà tout.

La seconde des accusations particulièrement pénibles, qui a été rééditée à notre adresse par les docteurs en Sorbonne, est venue à propos de l'hommage que le P. Lallemand a courageusement rendu à la Compagnie de Jésus au début de son livre, et qui se termine sur ces mots : « Ils demeurent (les Jésuites), comme éducateurs, des modèles par leur zèle, par leur dévouement, par l'art de former des hommes ¹. »

Sur quoi, l'éminent professeur de *la Science de l'Éducation* s'est récrié : Des croyants, des dociles, je vous l'accorde ; mais des hommes, allons donc ! — Celui de ses collègues qui a parlé ensuite a fait chorus.

Voilà, sous sa forme tout à la fois vague et brutale, l'acte d'accusation le plus complet, le plus violent, et il faut dire aussi, le plus ordinaire, contre l'enseignement de la Compagnie de Jésus. En 1880, on a fait à la Chambre et au Sénat des amplifications étranges sur ce canevas. Il me revient en mémoire le mot d'un député, qui au cours de son élucubration, nous a reproché « d'émasculer » les intelligences. Gambetta connaissait son monde, quand il appelait ces gens-là des *vétérinaires*.

Cette fois encore, et cette fois surtout, je demande pardon au prêtre savant et trop modeste qui avait alors le droit de parler ; ce droit, il n'en a pas assez usé. Car enfin c'est lui comme nous, c'est nous tous, religieux de toute robe ou prêtres séculiers, voués au ministère de l'éducation, qui sommes visés dans cette accusation niaise à force d'être insolente ; on nomme le Jésuite, parce que ce nom fait tout passer ; dans la question présente, entre le Jésuite et ses collègues de l'enseignement chrétien, il n'y a que des nuances. Il n'est que trop aisé de le prouver.

Que veulent-ils dire après tout, ces messieurs, journalistes, députés, ministres francs-maçons, ou docteurs universitaires,

1. *Essai sur l'histoire de l'éducation*, etc., page 19. Ces messieurs ont dit au P. Lallemand que les Jésuites ne lui sauraient aucun gré de la manière honorable dont il a parlé d'eux. Ils se sont trompés ; les Jésuites lui sont doublement reconnaissants, et pour le témoignage qu'il leur a rendu et pour les désagréments que ce témoignage lui a causés.

quand ils prétendent que l'éducation à la mode des Jésuites ne forme point des hommes. Pourquoi les jeunes gens élevés chez les Jésuites seraient-ils moins hommes que ceux qui font leurs classes au lycée de la même ville? Parce qu'ils seront moins instruits? Parce que leurs muscles seront moins vigoureux? Personne ne pense à les déclarer inférieurs en ce genre. Pourquoi donc alors? Il y a une raison et il n'y en a qu'une. C'est parce qu'ils y auront appris à être des chrétiens; chrétiens par l'intelligence, c'est-à-dire par la foi; chrétiens par la volonté, c'est-à-dire par la soumission aux lois de Dieu et de l'Église, en deux mots, ce que l'honorable docteur appelle « des croyants, des dociles »; et quand on ajoute « mais pas des hommes », cela signifie, ou bien les mots n'ont plus de sens et la langue plus de logique : un chrétien, un catholique n'est pas un homme. Voilà ce qu'il y a au fond de l'imputation qu'on nous jette avec de grands airs et des formules d'axiomes, ou comme l'autre, en style de haras.

Ah! Messieurs, vous qui ne formez pas « des croyants et des dociles », c'est vous apparemment qui faites des hommes; c'est encore un des monopoles de l'Université, celui-là?

Mais qu'est-ce donc enfin que cette virilité, qui ne s'épanouit que sous les mâles influences de l'éducation universitaire, et qui doit avoir sa pleine floraison le jour où l'âme des vierges aura reçu la même trempe : *Virgines futuras virorum matres*¹?

Je vois bien que les nourrissons de l'Université sont assez généralement affranchis de préjugés religieux; au sortir du lycée, on ne les voit guère entrer dans les églises; en revanche on les voit trop ailleurs.

De bonne heure ils ont appris à n'avoir pas peur de Dieu; à douze ans, ils sont suffisamment émancipés en fait de croyances. Hélas! ne subissent-ils pas d'autre esclavage? Je sais que nos enfants à nous luttent contre la volupté, que s'ils tombent, ils se relèvent. Mais, si je posais à vos jeunes

1. Voici, dans son intégrité, l'exergue parfaitement ridicule de la médaille frappée en commémoration de l'établissement des lycées des filles : *Virgines futuras virorum matres Respublica docet*. La République enseignant les vierges qui seront des mères d'hommes.

libres penseurs la question de Bossuet : « Et vous, contez-nous donc vos efforts, » je n'aurais pas besoin d'attendre la réponse. Ces fronts de quinze ans, ces yeux surtout parlent un langage que nous comprenons. Quel est l'homme mûr, sachant son métier d'éducateur, qui, rencontrant un jour de promenade une bande de ces adolescents confiés à la sollicitude de l'Université, et les regardant au visage, ne s'est pas dit avec un serrement de cœur : Il y a là d'autres traces que celles du surmenage ?

Qu'on lise donc le dernier paragraphe du livre que je citais tout à l'heure. « Le sujet que j'aborde maintenant, dit M. de Coubertin, est fort grave. » Je le crois bien, il s'agit des mœurs. La plaie est épouvantable ; il faudra bien finir par s'en occuper. Nos enfants, à nous, ne sont pas tous des anges ; mais nous avons la religion pour les rendre forts, et leur donner, n'en déplaise à ces messieurs, de la virilité. Mais eux, que leur reste-t-il ?

Après avoir beaucoup étudié la question, M. de Coubertin, qui arrive d'Angleterre, propose à l'Université... le sport !

Si nous nous défendons un peu vivement contre l'accusation de ne pas former des hommes, c'est qu'elle ne nous atteint pas seuls ; elle atteint tout l'enseignement chrétien ; elle atteint nos élèves eux-mêmes. Ce sont eux que les déclamateurs attelés à la besogne de M. Ferry, en 1880, dénonçaient au pays comme des hommes diminués. Ce sont eux que les docteurs de Sorbonne tâchent encore à souffleter du haut de leurs chaires inviolables.

VI

Après cela, mentionnons pour mémoire un trait décoché sur la fin de la séance à l'adresse du Jésuite seulement. C'est un bel échantillon de l'urbanité de ces messieurs.

On lit dans la thèse du P. Lallemand : « Le Jésuite est avant tout, prêtre ; il cherche des âmes pour les donner à Dieu. C'est là sa passion unique et la raison de sa vie¹. »

1. *Essai*, etc., page 15.

Cette phrase a attiré bien de l'ennui à son auteur. Voici comment raisonne là-dessus le maître qui a la parole : « Si les Jésuites sont ce que vous dites, à quoi bon les Oratoriens ? Quel besoin avait le P. de Bérulle de fonder l'Oratoire ? Il n'y avait qu'à se faire tous Jésuites. »

Les simples mortels, non initiés aux finesses de la logique sorbonnienne, trouveront sans doute le raisonnement saugrenu : Si vous estimez que les fantassins soient d'excellents soldats, à quoi bon vos cavaliers ? Le ministre de la guerre trahit son devoir en entretenant des régiments de hussards et de cuirassiers.

Néanmoins, l'argument a paru si beau à l'examineur suivant, qu'il l'a encore repris à son compte en le renforçant : « S'il en est comme vous le dites, a-t-il ajouté, le P. de Bérulle a fait une mauvaise action. » Il ne plaît pas à ces hauts personnages que nous soyons de bons prêtres, et ils ont, comme on le voit, différents moyens de prouver que nous ne le sommes pas.

Celui d'entre eux à qui revenait l'honneur de porter la dernière botte s'en est tiré en homme habitué à massacrer le Jésuite. M. X... ne perce pas, il assomme. Si la parole de ses collègues était acérée, du moins elle était luisante et polie ; celle de M. X... ressemblait plus à une massue qu'à une fine lame. De plus, elle avait une saveur d'acrimonie, comme un arrière-goût de fiel, qui la rendait particulièrement désagréable à entendre ; cette impression était sensible dans l'auditoire. M. X..., si l'on en croit la rumeur publique, est un janséniste pour de bon. Un type qui se fait rare en France, où certaine logique de tempérament veut que l'on ne sorte de l'Église catholique que pour entrer dans celle de la libre pensée.

M. X... n'est pas le premier venu ; il a fait récemment un dictionnaire de la langue française, que tous les journaux religieux ont mentionné avec éloge, lequel d'ailleurs n'est ni bon ni mauvais, mais où l'on apprend, par exemple, que saint Louis de Gonzague fut « un Jésuite missionnaire ». Evidemment, le docteur qui a écrit cela connaît à fond la Compagnie de Jésus, et, sur ce sujet, il doit être comme

Job, *plein de discours*¹. Aussi il n'a pas tari pendant une grosse demi-heure.

L'Oratoire a été porté aux nues ; l'ardent apôtre du Jansénisme ne lui a pas fait grâce d'un seul de ses éloges dont la plupart, Dieu merci ! n'étaient point mérités. Il est allé jusqu'à déclarer que les sympathies de l'Université n'avaient pas peu contribué à sauver l'Oratoire en 1880 des mesures de persécution qui ont atteint les autres congrégations religieuses.

L'Oratoire, dit M. X..., a rencontré sur son chemin l'implacable hostilité des Jésuites ; la cause de ses malheurs, de sa décadence, de sa chute, la voilà ; il n'est pas nécessaire de la chercher dans ses doctrines. Et le savant professeur reprochait amèrement au P. Lallemand de n'avoir pas osé le dire. Ainsi l'Oratoire a péri sous les coups des Jésuites. C'est une conclusion acquise à l'histoire en Sorbonne. On croyait communément que la Compagnie de Jésus avait été éteinte en 1773 par Clément XIV, et que l'Oratoire avait duré jusqu'à la Révolution. Mais, c'est égal, ce sont les Jésuites qui se sont acharnés sur l'Oratoire jusqu'à ce que mort s'ensuivit.

Et, poursuivant le parallèle entre les deux sociétés rivales, le savant professeur faisait parler les chiffres : L'Oratoire fut une société d'hommes désintéressés. Ils restèrent toujours pauvres. Au moment de sa suppression, l'ordre ne possédait que 800,000 livres de rente, une misère en comparaison des centaines de millions que possédait alors la Compagnie de Jésus (*sic*).

Pas alors, au moins, je vous prie ; elle était morte depuis vingt-cinq ans. Mais, puisque l'on ose couvrir du prestige qui s'attache encore au grand nom de la Sorbonne ces fables ridicules, puisqu'il ne se trouve pas une voix autorisée pour rappeler aux maîtres de l'enseignement supérieur qu'en un lieu si célèbre, il conviendrait d'être sérieux, nous mettons au défi tous les docteurs en Sorbonne de prouver qu'à Louis-le-Grand, le mieux renté des collèges que la Compagnie de Jésus possédât en France au moment de sa suppression, les revenus fussent suffisants pour donner plus de

1. *Plenus sum sermonibus.*

150 fr. à chacun des 110 à 120 religieux qui y étaient entretenus¹.

On voit maintenant ce qu'il faut penser des « aperçus nouveaux et des vues profondes » qui font des séances du doctorat à la Sorbonne un régal « pour les savants étrangers ». Un honnête homme, qui n'est pas un savant étranger, mais un simple Français, ami des Bonnes-Lettres, jugeait ainsi la solennité littéraire du 15 mai : On dirait que ces messieurs font un cours sur le *Juif-Errant*.

Il faut croire que ce n'est pas toujours ainsi; ces messieurs ont trop de savoir pour que de telles séances ne soient pas d'ordinaire très intéressantes, très élevées, très instructives. Mais cette fois, on a eu le malheur de rencontrer sur le chemin un sujet qui fait battre la campagne à quantité de gens d'esprit, le Jésuite. Il y a cependant une double leçon à recueillir de cette grosse mercuriale faite par six docteurs de Sorbonne à leur nouveau collègue au seuil du Temple des Lettres :

Premièrement : pour l'Universitaire, héritier du janséniste, le Jésuite est toujours l'ennemi; il ne faut jamais manquer l'occasion de lui courir sus. Cette constatation n'est pas pour nous déplaire.

Secondement : la passion trouble les meilleures têtes; elle fait commettre des fautes de goût à des hommes d'infinitement d'esprit et de savoir. Elle transforme une séance solennelle de doctorat ès lettres en déclamations banales contre les Jésuites. Gardons-nous de la passion.

Ce sera la moralité de cette histoire.

1. C'est ce qui sera démontré dans un ouvrage actuellement sous presse, où l'on pourra trouver quantité de renseignements très précis sur cette éternelle question de la fortune des Jésuites.

LA LUTTE POUR LA VIE

MICROBES ET MÉDECINS¹

IV

L'invasion microbienne paraît incontestable et il n'est plus possible de se méprendre sur les tendances de l'envahisseur. Il vient pour absorber, désorganiser, détruire et transformer à son profit toutes les richesses du sol sur lequel il s'implante. Cette agression rapide et brutale soulève, on le comprend, une foule de problèmes, dont les uns paraissent avoir reçu leur solution naturelle, tandis que les autres demeurent à l'étude. Certains retards s'expliquent peut-être par les résistances de l'École, réfractaire aux théories microbiennes, et peu disposée à croire aux découvertes de la chimie ou de l'histoire naturelle dans le domaine médical. L'étude parallèle de la physiologie des tissus et de la physiologie des microbes étant ici la condition du progrès, il est facile d'imaginer la déviation ou l'arrêt qui résultent d'un manque d'accord entre les explorateurs de ces deux mondes, pleins de merveilles mais aussi de mystères. Il faut marcher pourtant, car l'ennemi n'attend pas pour accomplir son œuvre que chimistes et médecins aient fait entre eux la paix et combiné leurs efforts. Heureusement les divergences d'école ou de laboratoire n'ont pas arrêté l'essor de la microbiologie. Elle a même quelquefois profité de ces vues contradictoires, et de l'ardeur même de la lutte est sortie la confirmation du

1. Cfr. I. *Annales de l'Institut Pasteur*, 1^{re} année. — II. *Id.*, 2^e année, janvier, février, mars, avril. — III. *Le Microbe et la Maladie*, par E. Duclaux. — IV. *Manuel de Microbiologie*, par H. Dubief. — V. *Rapport de M. Chamberland à la Chambre des Députés*. — VI. *Annuaire de l'Observatoire de Moutsouris pour l'année 1887*. — VII. *Revue scientifique*, passim.

système mis en cause. Nous ne voulons pas insinuer cependant que toutes ses conquêtes soient définitives. Dans les recherches qui passionnent des esprits du reste distingués, il ne faut pas se hâter outre mesure de prendre fait et cause pour une théorie à l'exclusion de toute autre. Il y a bien souvent des hasards d'analyse dont il serait imprudent de faire des lois, malgré l'aspect séduisant sous lequel ils se présentent et la vive lumière qu'ils semblent projeter sur des faits demeurés jusqu'à ce jour mystérieux. D'autre part, il est incontestable que l'hygiène et la thérapeutique entrent dans une voie nouvelle et merveilleusement féconde, à la suite de l'école dont M. Pasteur est le maître. La Faculté, avec une bonne grâce qu'il faut savoir reconnaître, a permis aux profanes de découvrir quelque chose dans le domaine de la maladie. Le laboratoire de son côté n'a pas repoussé le contrôle du docte corps, en qui réside le droit et le pouvoir de l'*ordonnance médicale* et de la prescription hygiénique. Nous allons résumer en quelques pages les suites fécondes d'un tel accord, et dire de quelles armes puissantes l'homme se trouve muni pour soutenir la lutte contre les envahisseurs de son organisme.

Pour livrer bataille avec quelque chance raisonnable de succès, il importe avant tout de connaître à quel ennemi l'on peut avoir affaire. Or, non seulement aujourd'hui le microbe est connu, mais il est cultivé. Comme on a des jardins pour étudier la végétation de plantes rares, des basses-cours pour suivre l'éducation de races intéressantes, de même on a des tubes et des plaques où des colonies bactériennes, parquées et bien nourries, accomplissent sous le regard de l'observateur les phases de leur développement et de leur vie. L'homme devient ainsi le maître de ces insaisissables corpuscules. Il les sépare en espèces distinctes, les réunit en groupes pour jouir de leur antagonisme, les pousse à leur degré le plus élevé de perfection vitale, ou les arrête à mi-chemin de leur évolution. Il sait quel milieu réclame chaque colonie pour devenir prospère et quelles substances paraissent toujours fatales à la vie microbienne. Il recueille et soumet à l'analyse les résidus et les produits de cette activité puissante, et, chose admirable, il possède le secret d'aug-

menter ou de diminuer la virulence des bactéries pathogènes. Les plus incroyables se rendent à l'évidence, quand il leur est donné de voir, photographiée comme un portrait de grand homme, l'image des êtres minuscules qui jouent un rôle prépondérant dans la genèse de nos maladies. Pour peu qu'on soit tenté de curiosité scientifique, on peut faire connaissance avec le microbe de la fièvre typhoïde, du choléra, du croup, et surprendre, sans courir aucun danger, les mille et une ruses de ces tueurs d'hommes.

Leur découverte a ruiné tout d'abord la vieille croyance de l'école à la spontanéité des maladies infectieuses. L'origine et la cause de la contagion sont demeurées longtemps un de ces mystères au fond desquels la science a vainement essayé de pénétrer, inventant aujourd'hui d'ingénieuses hypothèses pour annoncer demain qu'il faudrait en chercher d'autres. Rien de plus vague et de moins clair que les termes employés pour qualifier ces maladies aux caractères variables et aux allures changeantes. On les disait endémiques, épidémiques, contagieuses, infectieuses, et, comme ces noms ne correspondaient pas à la réalité, ils ne servaient guère qu'à entretenir des préjugés toujours nuisibles au progrès de la science. Les privations, la misère, l'encombrement, le surmenage, les excès jouaient dans l'explication des causes un rôle prépondérant. L'organisme, disait-on, fatigué par ces agents de débilitation journalière, allait s'affaiblissant de plus en plus et devenait malade. Comme, après tout, ce n'était là qu'une description élémentaire des conditions de réceptivité d'un terrain destiné à recevoir une culture, on ne manquait pas de faire intervenir un agent, intérieur ou extérieur, dont la présence et les modifications fussent capables de faire éclater le fléau. Blastèmes, microzymas et miasmes ont tour à tour joué le rôle du *Deus ex machina* dans l'hygiène et la maladie. Mais ces vues de l'esprit, ces expressions vagues ne répondant à rien de tangible et de scientifique, quand elles n'ont pas fait dévier la doctrine médicale, l'ont trop souvent immobilisée dans l'obscur et l'incompréhensible. Que de savants docteurs, interrogés sur l'essence du miasme, ont répondu comme le philosophe sur la question du temps : « Quand on ne me demande pas ce que

c'est, je le sais fort bien; quand on me le demande, je n'en sais plus rien. »

La théorie microbienne, si elle n'a pas encore l'assentiment de tout le corps médical, et, si elle rencontre même des ennemis déclarés mêlés à la foule des sceptiques, n'en possède pas moins un grand nombre de partisans convaincus, et elle confirme chaque jour ses conquêtes par de nouvelles découvertes sur le théâtre de l'humaine misère. Mieux que toute autre elle explique le mystère de la contagion et le travail de désorganisation parfois si rapide opéré dans un être vivant par une maladie mortelle. Ses résultats pratiques la recommandent du reste à l'attention de tout homme sérieux. Or, une doctrine qui, non seulement jette une vive lumière sur les points obscurs de la science, mais qui se traduit encore dans l'application par les plus brillants succès, peut affronter sans crainte le contrôle de l'avenir. Il ne saurait que lui donner raison.

V

Le spectre microbien ne va-t-il pas maintenant troubler notre sommeil? S'il est vrai que le microbe soit partout avec ses perfides tendances et ses redoutables moyens d'exécution, comment vivre tranquille au milieu d'un océan véritable de venins mortels? Un centimètre cube en recèle des milliers, une goutte d'eau en berce des populations; un fruit peut en véhiculer des milliards. Comment respirer, boire, manger et vivre sans mourir? Avec un peu de philosophie on se raisonne sans doute, et l'on se dit, qu'après tout, les microbes ont de tout temps existé, sans que l'humanité ait cessé de poursuivre le cours de ses destinées. Mais il n'en est pas moins vrai que le danger connu exerce sur la vie une influence spéciale, par les appréhensions qu'il suscite et par les terreurs qu'il éveille. Aussi faut-il se rendre un compte exact de son étendue, de sa proximité et des formes diverses sous lesquelles on peut le rencontrer.

Une première observation, bien faite pour rassurer, c'est que l'individu vivant, à l'état normal, ne contient dans ses vaisseaux sanguins ni germes ni bactéries. C'est ce que

M. Pasteur a démontré par une série d'expériences conduites avec la plus grande habileté. Il n'y a donc pas lieu de craindre que, les conditions de milieu venant à changer pour une cause accidentelle, toute une végétation, inoffensive dans son état d'inertie, fasse tout à coup acte de vie, compromettant la circulation ou désorganisant le sang par voie d'encombrement et de parasitisme. Il faut donc que l'ennemi vienne du dehors. Entrera-t-il facilement dans la place ? On pourrait le croire, car il n'y a pas ville plus ouverte, semble-t-il, que le corps humain, aux incursions des bandes étrangères. Heureusement il n'en est pas ainsi. L'organisme dans son état normal est au contraire hermétiquement fermé de toutes parts. Il ne suffit pas en effet au microbe, pour accomplir son œuvre, de pénétrer dans le tube digestif ou dans les voies respiratoires, ce qui lui serait trop facile. Il faut qu'il aille plus avant dans les profondeurs des tissus et qu'il atteigne la masse du sang. Or, les membranes qui tapissent nos cavités intérieures ne se prêtent pas, dans la généralité des cas, au passage des bactéries. Elles les arrêtent comme un filtre d'une extrême ténuité, et le microbe se voit expulsé honteusement avec les liquides divers, produits de la vitalité des muqueuses. Cependant il ne faut pas trop se rassurer, car le danger existe. Le voleur a franchi le mur d'enceinte, il est dans la cour de la maison, bien décidé à profiter de la moindre ouverture pour entrer résolument dans cet intérieur, où l'appellent des trésors de bonne chère et d'agréable vie. Cette porte favorable au larron, ce sera d'ordinaire une lésion des conduits intérieurs, des muqueuses ou de la peau. Fissure légère, souvent imperceptible à l'œil nu, et qui suffit pour donner libre et large passage au torrent dévastateur. L'expérience confirme ces vues sur le mode d'introduction du microbe. Des moutons nourris avec de la luzerne arrosée de cultures de la bactérie charbonneuse résistaient en majorité et ne succombaient qu'en petit nombre à la redoutable infection. Mais quand on mêlait à la nourriture des plantes pourvues de piquants, la mortalité augmentait d'une manière notable, et l'autopsie révélait en effet des lésions pareilles à celles des bêtes mortes spontanément de la même maladie. L'ennemi semble donc pénétrer

par une porte accidentellement ouverte, mais qu'il sait découvrir avec une extrême habileté.

Peut-on dire cependant que cet ordre soit absolu et que les microbes ne puissent recourir à l'effraction proprement dite, ou franchir les obstacles en vertu d'une loi de leur physiologie? Malheureusement non. Une grande obscurité règne encore, dans l'état actuel de la science, sur le mode dont usent les bactéries pour opérer leur entrée, par la peau ou par la muqueuse intestinale. Mais des travaux récents sur l'inhalation des germes permettent de conclure à la possibilité de l'absorption pulmonaire. Des lapins et des cobayes, soumis à des inhalations répétées de poussières tuberculeuses, ont rapidement contracté la tuberculose, alors que rien ne faisait soupçonner une lésion préalable de l'épithélium pulmonaire. Mais on a pu dire avec raison que ces expériences, pleines d'intérêt au point de vue de la tuberculose, ne prouvaient rien pour toute autre infection. Elles se rapportent en effet à un être qui trouve dans le poumon même son milieu d'élection, s'y cultive facilement et y amène, avec la maladie dont il est la cause, des désordres qui favorisent sa pénétration dans les parties profondes et l'envahissement de l'organisme tout entier. Il fallait donc expérimenter avec des microbes qui deviennent pathogènes ailleurs que dans le poumon, et découvrir par quel moyen ils arrivaient à quitter ce lieu de passage pour aborder le théâtre de leur activité propre. Pour résoudre cette question, Buchner s'est adressé à la bactériidie charbonneuse. Les animaux en expérience, des souris blanches, sont mortes du charbon quelques jours après l'inhalation, et l'on a pu conclure que la pénétration était possible, c'est-à-dire que le poumon était perméable pour les bacilles charbonneux. M. Muskatbluth est allé plus loin, et par une série d'expériences très habiles, il a démontré que les voies de pénétration sont les lymphatiques, les ganglions et le tronc lymphatique, d'où les bacilles passent dans les vaisseaux sanguins. Il ne faudrait pourtant pas conclure de ces expériences que le poumon présente au premier microbe venu une porte complaisamment ouverte à toute heure. Les deux cas sur lesquelles elles s'appuient sont des cas particuliers, qui n'in-

firmement pas absolument le principe général de la sécurité personnelle et de la résistance organique à l'introduction des germes.

Ce qu'il importe de retenir encore des observations précédentes, c'est que le seul fait de la présence d'une bactérie ne suffit pas à déterminer une maladie. Il faut que le germe tombe dans un milieu favorable à son développement, sans quoi il subirait le sort d'un grain de blé jeté sur un sol dépourvu de terre végétale. Les ennemis de la théorie microbienne triomphent devant cette nécessité, et crient bien haut que le microbe produit la maladie, à condition que l'individu soit déjà malade. Et voilà nos prétendus premiers rôles réduits à l'état de comparses, dont la présence sur la scène, si elle est nécessaire, n'implique cependant aucune part à l'action qui se déroule. L'objection, pour être réduite à sa juste valeur, n'exige pas un long raisonnement. Les conditions extérieures dont nous avons parlé ne constituent pas la maladie, elles créent seulement ce qu'on peut appeler *l'opportunité morbide*. Elles constituent le sujet dans les meilleures conditions pour recevoir le microbe. L'encombrement, la misère, le surmenage, ne sont pas des maladies, mais ils disposent un terrain favorable à la tuberculose. L'épuisement de nos vignes par la culture intensive ne constitue pas l'oïdium ou le phylloxera, mais il prépare une plante incapable de se défendre contre ces deux fléaux. La présence du parasite n'est donc pas un épiphénomène, une simple complication, elle est la cause déterminante et scientifique de la maladie. La conception moderne de celle-ci repose sur ce qu'on a appelé le *trépied* microbien : un germe animé, un terrain favorable à son développement, et un milieu extérieur favorisant l'éclosion infectieuse. Jusqu'à ce que des faits nouveaux viennent renverser cette théorie, ce sera rendre à l'humanité un service de premier ordre, que de lui apprendre comment on prévient, et comment on arrête une invasion de microbes. Ceci nous amène à dire par quels chemins les envahisseurs arrivent jusqu'à nous.

VI

Les bactéries, qui troublent profondément un organisme et qui trop souvent causent la mort d'un être devenu leur victime, ne meurent pas elles-mêmes dans l'accomplissement de leur funèbre besogne. Mais une fois leur évolution terminée, leur multiplication accomplie, elles quittent en masses innombrables le théâtre de leurs exploits, et s'en vont chercher ailleurs un foyer nouveau qui les accueille et les nourrisse. Les voies de départ et les moyens d'émigration paraissent aussi nombreux que variés. Squames de la variole ou de la scarlatine, fausses membranes de la diphtérie, déjections de la fièvre typhoïde ou du choléra, servent à transporter ailleurs, et à disséminer au loin les germes d'une contagion nouvelle. En sorte que la perpétuité de l'espèce microbienne engendre fatalement la perpétuité de la maladie. Malheur donc à qui se trouve sur le chemin de ces redoutables émigrants ! Ils se tiennent en suspension dans l'air, se déposent sous forme de poussière dans les appartements, s'attachent aux linges de corps ou passent dans les liquides de lavage. On conçoit dès lors facilement les modes divers que peut revêtir la contagion.

Le premier, et le plus efficace peut-être, c'est le contact direct, soit qu'il se produise sur une plaie, sur une lésion des surfaces, soit qu'il affecte la forme d'inoculation. Le chien communique la rage en mordant, les bergers et les bouchers contractent le charbon en maniant les animaux et les viandes contaminés, le chirurgien, après un opération bénigne, voit survenir des accidents graves parce que ses instruments n'avaient pas été désinfectés, et le médecin peut colporter d'un sujet à l'autre une maladie cruelle, parce qu'il n'a pas eu soin de se laver les mains avec une solution antiseptique. Aussi les doctrines microbiennes ont-elles rendu à l'humanité un immense service, en opérant une véritable révolution dans la chirurgie et dans l'art des pansements. Les salles d'hôpital n'offrent plus que rarement le spectacle de ces complications terribles de septicémie, pourriture, gangrène, infection purulente, survenant chez les

opérés, déjouant les prévisions médicales et décourageant les efforts des plus habiles et des plus dévoués.

Un deuxième mode de contagion, sinon plus efficace, au moins plus fatalement nécessaire que le premier, c'est l'alimentation. Il ne faut pas un grand effort d'imagination pour se figurer, par exemple, que les légumes de la plaine de Gennevilliers, largement arrosés des produits très suspects de l'épéout parisien, sont capables de communiquer aux consommateurs des maladies aussi variées que les espèces microbiennes dont fourmille une capitale. En temps d'épidémie la contagion deviendra inévitable, si de tels aliments ne subissent pas l'épreuve d'une cuisson capable de stériliser les germes et de les rendre inoffensifs. Il faudrait en dire autant de ces viandes malsaines, soumises à une coction incomplète, en vertu d'un usage culinaire au moins singulier, qui ne manqueront pas de transmettre le bacille de la tuberculose, dont elles constituent le milieu naturel de culture. Les ravages effroyables de cette maladie s'expliquent trop facilement aussi, quand on songe que les vaches tuberculeuses, dites vaches pommelières, sont loin d'être l'exception, surtout dans les villes, et que leur lait, quand il n'a pas subi une ébullition de quelques minutes au moins, apporte fatalement à l'organisme débilité le germe du fléau qui fait aujourd'hui tant de victimes.

Il n'est personne qui n'ait entendu parler de ces lieux, que les gens de la campagne nomment les *champs maudits*. Malheur en effet aux troupeaux qui vont paître l'herbe de ces prairies mortelles! Bientôt le charbon se déclarant dépeuplera la bergerie, videra l'étable et ruinera le pauvre fermier. Le fléau reparaitra l'année suivante, produisant les mêmes ravages, et la propriété deviendra une terre mal famée, dont personne ne veut, parce qu'elle tue les troupeaux au lieu de les nourrir. Or, on sait aujourd'hui par quelle suite de circonstances les animaux trouvent à la surface du sol le virus redoutable qu'ils vont s'inoculer en pâture. L'infection a pour origine des cadavres charbonneux enfouis sous ce gazon empoisonné. Pasteur a démontré l'existence de la bactériidie spécifique en inoculant à des animaux l'eau de lavage provenant de ce sol. Il a constaté,

d'une part, la longue durée de la vie des spores charbonneuses, et de l'autre, la non-assimilation de ces spores par la végétation. Mais comment ces germes remontent-ils des profondeurs de la fosse à la surface de la terre ? D'après les expériences de Pasteur, tout récemment confirmées, ce rôle semble dévolu aux lombrics, ces vers de terre si connus, qui viennent, surtout après la pluie, rendre à la surface du sol de petits cylindres de terre puisée dans la profondeur. Tels seraient les ouvriers inconscients de l'infection permanente des champs maudits. Il est certain qu'en inoculant le contenu de leur canal intestinal on reproduit le charbon, et l'on comprend fort bien que la chaleur dégagée par le corps en putréfaction favorise la formation des germes, auxquels il ne manquera plus qu'un véhicule pour remonter à la surface et souiller la végétation. En sorte que, si l'étiologie du charbon n'est pas complètement établie par le rôle des vers de terre, elle est cependant, pour un certain nombre de cas, éclaircie, ou même absolument expliquée.

Cette contagion d'une maladie rapidement mortelle par voie d'alimentation va servir, on le sait, à défendre l'Australie contre le singulier fléau des lapins, qui la ravagent et finiraient par la rendre stérile et inhabitable. Des cultures du microbe du choléra des poules mêlées à des luzernes seront servies çà et là au vorace rongeur, qui ne manquera pas de contracter une maladie à laquelle il est très sensible. L'expérience déjà faite près de Reims garantit le succès. Là, en quelques heures, un clos de huit hectares fourmillant de lapins est devenu un champ de mort. Il a suffi d'un ou deux repas empoisonnés pour réduire toute une population aussi turbulente que vorace. Espérons que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, grâce au procédé Pasteur, retrouveront la paix et la sécurité. Mais quand on songe qu'il faut là-bas procéder contre des millions de ces animaux d'une fécondité désespérante, on n'est pas sans éprouver quelques appréhensions sur les conséquences possibles d'une pareille accumulation de cadavres sous un soleil ardent.

Mais ce n'est pas seulement par le lait ou par les aliments solides que l'infection peut se produire. L'eau, qui entre pour une large part dans les usages de la vie, est un des

véhicules ordinaires des germes infectieux. On peut dire que la preuve est faite pour la fièvre typhoïde et pour le choléra. Or, sans parler de ce dernier dont chacun connaît la puissance meurtrière, le typhus, à lui seul, fait assez de ravages pour qu'on se préoccupe de lui fermer les voies. Le rapport présenté récemment à la Chambre par M. Chamberland, au nom de la commission chargée d'étudier le projet d'organisation de l'hygiène publique, constate avec l'éloquence des chiffres combien cette maladie pèse lourdement sur notre population. Pour trouver le rang que la France occupe vis-à-vis des autres nations sous le rapport de ce fatal tribut, M. Chamberland s'en est tenu aux statistiques militaires, les seules qui puissent fournir une base un peu sûre. Or, de cette comparaison il ressort que, dans notre armée, la fièvre typhoïde fait quatre ou cinq fois plus de victimes que dans l'armée allemande, et quinze fois plus que dans l'armée anglaise. Sur un effectif de 450,000 hommes nous perdons annuellement, par fièvre typhoïde, 1,700 soldats environ, tandis que l'Allemagne en perd 378, et l'Angleterre 85 seulement. « Si notre mortalité, ajoute le rapporteur, n'était pas plus élevée que celle de l'Allemagne, nous économiserions chaque année plus de 1,300 soldats — un régiment tout entier. De plus, ce chiffre de 1,300 morts représente 13,000 malades environ par année. La maladie de chaque soldat, y compris sa convalescence, étant au moins de deux mois, il en résulte que, journellement, nous avons dans nos hôpitaux militaires environ 2,000 malades qui sont impropres à tout service. » Il est vraiment étrange qu'une telle situation se prolonge, dans le pays même dont les savants ont éclairé la question si obscure des maladies contagieuses. Une simple désinfection des salles et des objets contaminés, une filtration rigoureuse des eaux, suffiraient pour conserver à leur famille et à leur pays des jeunes gens, dont la vie est assez précieuse pour qu'on ne traite pas à la légère, et d'après une vieille routine, ce qui peut la compromettre.

C'est un fait incontestable et scientifiquement prouvé que l'eau est le véhicule fatal de la contagion. Durant certaines épidémies on a pris soin de pointer les maisons dans les-

quelles éclatait la maladie. Or, en comparant ce graphique à la carte de distribution des eaux, on a pu constater que les personnes atteintes avaient bu l'eau d'une même canalisation. Cette eau soumise à l'examen contenait le bacille caractéristique de l'épidémie. Du reste, celle-ci disparaissait par la suppression des eaux de certains puits, ou de certaines sources, ainsi qu'il arriva, il y a peu d'années, dans un faubourg d'Angers, où, pour éteindre une épidémie de typhoïde, il suffit d'établir des conduites d'eau de Loire. Aussi, le docteur Brouardel a-t-il pu dire, au Congrès international d'hygiène tenu à Vienne, que quatre-vingt-dix fois au moins sur cent la fièvre typhoïde se communiquait par les eaux d'alimentation. On n'a pas de peine à le croire, quand on songe à ce qui se passe aux abords, ou même au milieu des grandes villes, arrosées par un fleuve ou par un simple ruisseau. Les laveuses ont l'habitude de passer leur linge dans des baquets pleins d'eau, avant de le soumettre à l'action de la lessive. Elles appellent cette opération préliminaire l'essengeage. L'eau des baquets, après avoir servi, s'en va à la rivière ou descend vers l'égout. Or, M. Miquel a pris soin d'examiner l'eau de Paris, avant et après son entrée dans les baquets des laveuses. Avant l'entrée, un centimètre cube donnait une moyenne de 2,700 bactéries. Après l'essengeage, le chiffre s'élevait à 26 millions. Cela fait 26 mille *milliards* de microbes dans un mètre cube. Et si l'on suppose que, dans un lavoir de 100 places, on use dans chaque opération un hectolitre d'eau, ce sera le chiffre respectable de 260 mille *milliards* de germes bactériens qui couleront vers la Seine ou vers l'égout. C'est-à-dire que les eaux provenant de 100 lavoirs publics suffisent chaque jour à porter 10 milliards de mètres cubes d'eau pure au titre de 3,000 bactéries environ par centimètre cube. L'eau d'égout, puisée au grand collecteur de Clichy, est moins riche en micro-organismes que le produit des lavoirs parisiens. Si dans les villes on va au lavoir, dans les villages on va à la rivière et l'on contamine partout l'eau qui sert de boisson à la plupart des riverains. Du reste, il ne faut pas trop compter sur le soin que mettent les municipalités à fournir de l'eau pure à leurs administrés, et nous connaissons telle grande ville, dont les

prétendus filtres laissent couramment passer des organismes et des végétaux, qui sont loin d'être microscopiques.

Il ne faudrait pas croire cependant que tout habitant de ces eaux contaminées soit un ennemi de la santé publique. Il en est beaucoup d'inoffensifs, ne demandant qu'à vivre tranquilles. Aussi peut-on boire en sécurité l'eau de rivière, qui ne contient d'habitude que des bactériums incapables de nuire, l'eau minérale qui se trouve dans le même cas, l'eau des sources profondes, surtout de celles qui ne grossissent guère après les pluies, se maintiennent pendant les sécheresses et conservent, de l'été à l'hiver, une température à peu près invariable. Mais il ne faut pas oublier que les puits exposés à des infiltrations malsaines, les cours d'eau qui reçoivent en passant les débris d'une ville, ne peuvent fournir qu'une boisson suspecte. Une ébullition suffisante, le passage à travers un filtre en porcelaine poreuse, surtout en temps d'épidémie, devront entrer dans les habitudes journalières de tout ménage, où l'on veut boire en sécurité de l'eau fraîche et pure. La glace elle-même, dont l'usage est si répandu, et qui, sous tant de formes diverses est offerte à la consommation publique, ne doit pas être accueillie sans réserve. Dans un travail très sérieusement fait, M. Prudden vient de réduire à néant l'idée longtemps répandue que la congélation naturelle détruisait les microbes de l'eau. Elle en diminue assez ordinairement le nombre, mais c'est tout, et la congélation ne les empêche pas de proliférer dès que survient le dégel. Il ne reste donc aux gourmets, s'ils veulent boire à la température voisine de zéro, qu'à réclamer une glace artificielle faite avec de l'eau préalablement distillée. Les microbes ne consentent qu'à ce prix à ne point troubler de leur présence les verres d'eau et les sorbets.

Nous arrivons enfin au troisième mode possible d'introduction des germes dans notre organisme : l'introduction par l'air que nous respirons. Si l'homme échappe à la contagion des microbes venus des solides ou des liquides, échappera-t-il à ceux qui flottent en masses innombrables dans l'air, qui le baigne de toutes parts, et qu'il aspire de toute la puissance de ses poumons ? On peut encore éviter un contact,

rejeter un fruit suspect, une viande malsaine, filtrer une eau contaminée, mais comment se défendre contre ce fluide mobile, qui va semant partout les poussières et les germes? La puissance humaine détourne au besoin le cours d'un fleuve, mais le courant qui passe à travers l'atmosphère défie tous les efforts pour l'arrêter ou lui marquer sa route. On a beaucoup incriminé l'air dans les questions d'hygiène et de contagion. Facilement on l'a dit mauvais, quand on ne pouvait expliquer autrement l'origine d'une maladie, on l'a qualifié de bon alors qu'il demeurerait le même, et n'était pour rien dans l'état prospère de ceux qui le respiraient. Les travaux récents de Straus, de Chamberland et des autres disciples de Pasteur sont venus redresser un certain nombre de préjugés et rendre à l'air son rôle véritable dans l'œuvre de contagion.

Il n'est personne qui n'ait mille fois constaté l'existence dans l'air d'une multitude de corpuscules errants. Un rayon de soleil traversant une chambre obscure révèle leur présence. Lucrèce a décrit, dans son poème *De natura rerum*, le spectacle curieux de ces grains de poussière voltigeant par myriades, figurant des combats dans leur mouvement perpétuel et disparaissant tout à coup aux regards, quand ils sortent du champ lumineux. Rien de plus varié que la composition de ces armées aériennes. Poussières minérales, brins de soie, de chanvre, de coton, de laine, fibres végétales, pollens de fleurs, duvet des oiseaux, écailles des papillons, poils divers, dépouilles d'acariens, cadavres et œufs d'infusoires, tels sont les éléments hétérogènes emportés par l'atmosphère en mouvement. C'est au milieu de ce nuage permanent que se balancent et cheminent aussi les germes organisés et les bactéries pathogènes. Leur nombre varie depuis quelques unités par mètre cube, jusqu'aux centaines de mille, voire même jusqu'aux millions. Le voisinage des habitations, l'encombrement des villes, l'altitude, la direction des vents, les conditions diverses d'humidité ou de sécheresse atmosphériques exercent une influence décisive sur la quantité comme sur la qualité des microbes aériens. M. Miquel a même observé, dans ces variations, à Paris, une sorte de flux et de reflux régulier, qu'il a pu nommer une marée microbienne.

Elle monte progressivement, de deux heures du matin où elle est à son minimum, jusqu'à huit ou neuf heures où elle passe par son maximum. Puis elle décroît lentement jusqu'à deux heures de l'après-midi, pour croître de nouveau et atteindre un second maximum entre six et huit heures du soir. Les grandes pluies seules paraissent troubler la marche régulière de cette étrange marée.

Ce mouvement de flux et de reflux ne se fait pas sentir dans les salles closes et spacieuses. Si l'on ne prend pas soin de les aérer, aux heures surtout où la marée extérieure atteint son minimum, elles vont s'enrichissant de plus en plus en germes indifférents ou morbides. Ils se déposent partout, sur les meubles et sur les parois des appartements, plus nombreux dans les parties voisines des planchers, n'attendant, pour se mêler à l'air, qu'un plumeau maladroit, qui les oblige à voltiger et leur permette de pénétrer dans les voies respiratoires des habitants de la maison. M. Miquel a observé que dans une chambre balayée et époussetée, au lieu d'être essuyée, l'air renfermait un excédent de 200,000 à 400,000 microbes par mètre cube. Il faut deux ou trois heures pour que le calme se fasse, et que l'air se dépouille des mille impuretés dont l'a chargé cette toilette matinale.

Mais, comment ces organismes d'origines très diverses passent-ils dans l'atmosphère, et ne meurent-ils pas dans le milieu où ils sont nés? C'est le problème de la diffusion des germes. Il se pose et s'explique à peu près comme celui de la dissémination des plantes, dont la graine, emportée par le vent, ira germer souvent bien loin de la fleur natale. On pourrait croire tout d'abord que la respiration des malades confinés dans une salle d'hôpital doit projeter dans l'air une masse d'organismes plus ou moins dangereux. Il n'en est rien cependant, et, loin de souiller l'air par leur respiration, les hommes et les animaux réunis dans un espace confiné tendent au contraire à le purifier, *en ce qui concerne les microbes*. Tyndall avait établi expérimentalement que l'air expiré était *optiquement pur*, c'est-à-dire que, traversé par un faisceau de lumière, il ne manifestait pas de traînée lumineuse dans une chambre obscure. Des expériences faites ré-

cemment dans les salles de l'hôpital Tenon, par MM. Dubreuil et Straus, démontrent que ce même air expiré est *bactériologiquement pur*. Sur une moyenne de 609 germes qui pénètrent dans le poumon, un seul germe en ressort avec l'air expiré. Le poumon joue ainsi le rôle d'un filtre parfait. En cheminant, pendant l'inspiration et l'expiration, à travers des canaux d'une étroitesse croissante et tapissés par un épithélium humide, l'air se dépouille de la presque totalité des particules solides entraînées avec lui. Il pourra donc apporter, dans un espace clos, son contingent de gaz nuisibles, mais il n'augmentera pas le nombre des microbes et tendra même à se purifier de plus en plus. Il faut donc recourir à un autre mode pour expliquer la présence des microbes qui se montrent en abondance dans les locaux encombrés, et spécialement dans les casernes et les salles d'hôpital. Et ce mode le voici.

Le microbe d'une maladie par le fait des déjections, des crachats, des squames, dont nous avons parlé plus haut, se répand sur le sol, le plancher et les linges. S'il imprègne quelque corps très léger, poussière fine, barbe de plume, brin de duvet ou de coton, il pourra se répandre avec eux dans l'air et contagionner par un contact direct. Sinon il n'ira lui-même atteindre un autre organisme, qu'à la condition de former poussière, et par conséquent, d'avoir subi une dessiccation. Or, une pareille opération ne favorise ni sa virulence ni sa fécondité. Les microbes, on s'en souvient, peuvent exister sous deux états différents. Comparés aux plantes, ils se trouvent à l'état de boutures en voie de reproduction par scissiparité et bourgeonnement, et à l'état de graines ou de germes. Si le virus répandu sur le linge, le plancher et les meubles ne renferme que des microbes adultes, la dessiccation les expose invariablement à périr. Mais supposons que les germes, venus à bien, se répandent dans l'air, que va-t-il se passer? Si l'air qui les charrie n'est pas confiné dans un étroit espace, ces germes, disséminés dans un volume proportionnellement énorme, se trouveront absorbés à l'état de dilution très étendue. Or, nous savons que, malgré leur virulence, ils ne produisent plus aucun effet, dans une dilution qui ne renferme que quelques unités. Ils sont alors bel et

bien absorbés et digérés par nos cellules, armées pour la résistance vitale.

Bien d'autres causes, providentiellement établies, viennent détruire ou atténuer la virulence des microbes répandus dans l'air. Ces agents protecteurs sont l'oxygène, l'ozone et surtout la lumière du soleil agissant avec l'air et centuplant sa puissance destructive des germes. Ce côté de la microbiologie est en ce moment l'objet d'études fort intéressantes, et dont les résultats confirment de plus en plus cette influence décisive de l'air et du soleil, sur la salubrité des milieux où l'homme doit vivre. Si l'on abandonne deux tubes de culture, l'un dans l'obscurité, l'autre au soleil, on constate qu'après un an la vie existe encore dans le premier, tandis que dans le second elle est éteinte au bout de quelques heures. D'autre part la lumière paraît sans action réelle, quand l'expérience s'accomplit à l'abri de l'air, ce qui démontre la nécessité de ces deux influences pour atténuer ou détruire les germes aériens. Par conséquent les jours de grand soleil sont vraiment les beaux jours, les nuages, en interceptant les rayons directs, affaiblissent le travail de l'oxygène et diminuent la salubrité de l'air. Les violentes épidémies n'éclatent pas toujours sous le coup des grandes chaleurs. Si celles-ci incommodent de leurs feux persistants, au moins elles travaillent à multiplier les morts parmi nos ennemis. S'il n'en était pas ainsi, les vents qui soufflent, venant de tous les points de l'horizon, nous apporteraient les effluves empestées de toutes les régions du globe : le choléra des rives du Gange, la fièvre jaune du golfe du Mexique, la variole et la typhoïde des mille points où elles se rencontrent. Grâce à Dieu, la lumière solaire est là pour empêcher la surface du globe d'être envahie tout à coup par un même fléau, dont les germes pullulent assez pour la couvrir. Laissons donc entrer largement partout l'air et le soleil. Si la maxime est ancienne, les découvertes de la microbiologie permettent de l'appliquer par des procédés hygiéniques nouveaux. Il ne faut pas ranger cependant parmi les meilleurs le système de *tout à l'égout* aujourd'hui en faveur dans nos grandes villes. C'est une exigence des agglomérations considérables, mais c'est aussi un moyen sûr de con-

server des foyers, où la vie microbienne trouve un milieu propice à son développement. Elle partira de ce foyer par voie d'infiltration et de contact pour semer la maladie et la mort. Un fleuve ne suffira bientôt plus à nettoyer les égouts de Paris, et lors même qu'il arriverait à balayer ces nouvelles écuries d'Augias, il ne détruirait pas pour cela les innombrables colonies microbiennes qui s'y développent à l'abri de l'air et du soleil.

L'air n'est donc pas un agent sérieux de contagion. Celle-ci nous vient surtout des solides et des liquides. On peut respirer l'air d'une salle où vivent des varioleux, des cholériques ou des typhiques, sans contracter fatalement ces diverses maladies. La contagion marche avec l'homme et se communique par lui. Les lois providentielles, agissant avec une puissance supérieure à toutes les inventions humaines, se chargent de purifier l'air. Elles nous laissent en partie le soin d'agir sur les liquides et les solides; mais il ne faut pas oublier que, même dans ce cas, la science et l'hygiène perdent de leur valeur, quand elles en viennent à les contrarier.

Il nous resterait encore à traiter la partie la plus neuve de cette étude de microbiologie. Nous y viendrons plus tard, d'autant que la grande question de l'immunité et de son mécanisme va s'éclaircissant chaque jour, et nous promet sous peu une explication définitive de ce problème si curieux. Nous nous contenterons aujourd'hui de conclure en disant que tout nous avertit en ce monde et de notre faiblesse et de la fragilité de notre vie. Ce ne sont pas les carnassiers de grande taille qui nous menacent d'ordinaire, ce sont les infiniment petits qui nous rongent insidieusement et nous détruisent molécule à molécule. Singulière ironie, ils nous atteignent souvent par la connivence de nos bons serviteurs. La rage nous arrive par le chien, la morve par le noble cheval, le charbon par le mouton et le bœuf, la scarlatine par la vache, la redoutable diphtérie peut-être par l'innocente poule. A moins d'être végétarien il faut bien manger un peu de viande. On ne peut guère se passer de monter à cheval et d'entretenir de bonnes relations avec les chiens et les chats. Il n'y a donc plus qu'à remercier la science du secours

qu'elle nous fournit dans cette lutte contre nos amis et nos ennemis, sans trop croire cependant à l'immunité qu'elle veut bien nous promettre, surtout quand elle prend les allures de l'impie qui prétend se passer de Dieu.

H^{te} MARTIN.

LES DRAMES DE COLLÈGE

Une publication récente m'offre l'occasion de toucher la question des représentations dramatiques dans les collèges. Question vaste et d'un plus vif intérêt qu'on ne le suppose peut-être, s'il était loisible de la traiter à fond, histoire et théorie. Mais je vise moins haut. Mon but est de présenter quelques réflexions toutes pratiques, et je ne rappellerai des principes que ce qui est indispensable à fonder les conclusions.

I

La cause de ces représentations ou, pour mieux dire, de ces exercices, n'est plus à gagner au tribunal de la pédagogie chrétienne. Serait-il encore nécessaire de discuter à fond les objections du bon Rollin, par exemple¹? Il en a neuf bien comptées, mais dont une seule, à vrai dire, est spécieuse : le danger d'inspirer le goût du théâtre aux écoliers. Péril grave en soi, qui le conteste? Or, les exercices dramatiques du collège ont-ils vraiment la puissance de le créer, de l'augmenter même? Une logique abstraite pourrait dire oui de prime abord. Dans l'état présent des choses, l'expérience mène à dire non. Ce goût funeste vient trop aisément d'ailleurs, et je ne sache pas que le souvenir des représentations scolaires le fortifie. Où irait-on, du reste, si l'on appliquait en rigueur ce système de préservation par abstention pure? Plus de musique! La musique induit les jeunes gens en tentation de fréquenter l'opéra. Ne lisons rien de Molière : c'est provoquer à tout lire. Quant à Racine, pourquoi lui être plus indulgent qu'il ne l'était lui-même? Or, on sait que, pour ses

1. *Traité des Études*, livre VIII, 2^e partie, chap. III, art., II, § 2.

propres enfants, ses pièces, au moins toutes ses pièces profanes, étaient fruit défendu. Par-dessus tout, laissons ignorer à nos élèves — et que ne le pouvons-nous, hélas! — toute la littérature contemporaine, à commencer par ce pauvre Chateaubriand, d'ailleurs beaucoup trop exploité en un temps dans les écoles catholiques. La folie moderne dit volontiers : « Il n'y a pas de lecture dangereuse ¹. » Dira-t-on par contre : « Le monde est plein de mauvais livres ; donc n'apprenons à lire à personne ? » Et pourquoi non ? En logique pure, de quel droit s'arrêter à mi-chemin ? Il en va bien autrement dans la pratique, et c'est un délicat problème, plein d'angoisse pour l'instituteur consciencieux, que d'avoir à fixer la limite entre les révélations imprudentes et les abstentions ou réticences peut-être plus imprudentes encore. En ce qui concerne les représentations de collège, laissons Rollin dans son jansénisme et tenons-nous-en à l'avis de Bossuet qui les absout, lui si sévère à l'endroit du théâtre ².

Rollin objecte encore certains inconvénients disciplinaires ; mais sont-ils inévitables, et connaît-on chose humaine qui ne soit susceptible d'inconvénients ? — Il s'apitoie sur le surcroît de fatigue imposé aux professeurs. Et pourtant ne savait-il pas d'expérience, l'excellent homme, que les droits de la prudence étant saufs, le maître chrétien n'a pas accoutumé de plaindre sa peine ? — Il exagère la difficulté de composer un bon drame. Ceci est une autre question et nous y reviendrons tout à l'heure, s'il plaît à Dieu.

Rollin écarté, je ne m'attarderai pas à relever les brefs oracles que M. Compayré prononce sur la matière, négligemment et en homme sûr de son fait. « Perte de temps, excitation excessive au plaisir, encouragement donné au désir de plaire : » voilà, selon lui, les « inconvénients manifestes » des exercices dramatiques ³. Ce puritanisme est pour faire sourire, et quant au temps dépensé, je l'avoue perdu, si les drames sont médiocres ou la préparation insuffisante ;

1. Il n'y a point de mauvais alphabet, a écrit quelque part V. Hugo, ce qui est bien l'une des plus solennelles sottises qu'il ait débitées en sa vie.

2. *Maximes et réflexions sur la comédie.*

3. Compayré, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle.* Livre II, chap. 1, § 3.

mais au cas contraire, je me permets, fort d'une certaine expérience, de l'estimer très utilement employé.

Pourquoi? Où sont les vrais, les sérieux avantages de l'exercice qui nous occupe?

Il sert, dit-on, à vaincre la timidité, la gaucherie naturelle. Il donne aux jeunes gens l'aisance, l'aplomb, un peu de cette audace modeste avec laquelle il convient d'affronter une assemblée. Profit réel et de réelle valeur, surtout si l'on y voit autre chose qu'un complément de bonnes manières, un acheminement aux petits succès mondains. Savoir se lancer et se contenir à propos, gouverner sa parole, son geste, son attitude : voilà qui ne va pas sans un effort de l'esprit et du caractère; voilà qui suppose au moins une part d'empire sur soi-même, et l'on entend dès lors que l'éducation serait incomplète si elle ne donnait quelque chose de cela.

Mais est-ce bien tout? Assez généralement les apologistes du théâtre de collège ne dépassent pas cet argument. Me permettra-t-on de croire que c'est amoindrir grandement la thèse, et d'insister sur deux autres avantages? Le premier me paraît au moins aussi notable et le second beaucoup plus.

Qui ne sait que le débit, la déclamation est la meilleure des analyses littéraires? Mettez sous les yeux du rhétoricien ou de l'humaniste le mieux doué quelque morceau de saine et noble littérature; il va le lire avec la précipitation, avec la fièvre de cet âge, et que lui en restera-t-il? Une impression vague de l'ensemble, à peine le souvenir de quelques brillants, de quelques beautés de surface. Obligez-le d'écrire, afin de le contraindre à plus de réflexion : il trouvera peu, manque d'énergie et de maturité, pour entrer jusqu'au fond et jusqu'au vif. Et maintenant, qu'il grave le morceau dans sa mémoire; que, sous la conduite d'un maître, il travaille à le bien dire, non pas une fois, mais vingt fois, non pas dans le terre à terre de la classe, mais avec le stimulant d'une action publique en perspective. Tout change. Les nuances se dé mêlent et se fixent. Mille intentions, mille sous-entendus se détachent et se précisent, indiqués par le texte, mais que le seul effort de l'interprétation peut faire saillir. Cela est si vrai que l'homme de goût formé, s'il veut jouir pleinement

d'une belle scène, doit l'écouter, doit se la jouer à lui-même en idée. Quant à l'écolier, il n'en soupçonnera les beautés sérieuses que par cet exercice du débit qui le force d'y appliquer toutes ses puissances à la fois.

Qu'on ne s'y trompe pas du reste : l'analyse ainsi entendue va bien au delà des questions de pure forme, s'il en est de telles, bien au delà du pur métier littéraire. Elle devient l'étude pratique des sentiments, de l'âme, de la vie. C'est de la psychologie à la fois élémentaire et profonde; c'est de l'expérience raisonnée sur le jeu des facultés humaines. Et voilà où le débit peut grandement servir : chose plus grave, sans aucun doute, et de plus haut prix que l'aisance de la parole et du maintien.

Cependant on peut trouver mieux encore. Il n'est que l'exercice du débit pour assurer pleinement aux jeunes acteurs le fruit naturel, le bénéfice moral de l'œuvre dramatique. Ce fruit, ce bénéfice, quel est-il ? Dans la comédie, c'est le sens droit et pratique, affiné par l'observation, relevé, coloré et comme illuminé de verve joyeuse. Qu'on forme les jeunes gens à bien dire une scène de bon comique : on les mène au bon sens par le chemin de l'esprit ; et n'est-ce rien que cela ? La tragédie, j'entends évidemment la bonne, va les conduire plus haut, à son terme propre qui est la grandeur morale sentie, goûtée, devenue personnelle par un long effort d'assimilation avec le personnage. Mettez un jeune homme en demeure de s'identifier lentement avec une situation grande, avec une passion généreuse : il y aura là pour son âme une excitation noble et saine, un principe très réel d'élévation morale. Le scepticisme de quelques-uns pourrait en sourire ; qu'importe ? Le scepticisme, partout stérile, serait chose fatale en éducation. Aussi bien, il aurait beau se prévaloir de je ne sais quelle expérience railleuse ou chagrine ; l'expérience même est contre lui. On a vu plus d'une fois un noble rôle noblement soutenu, produire mieux qu'un enthousiasme transitoire, utile d'ailleurs. On l'a vu contribuer à épanouir un caractère, lancer une âme dans la voie du bien, quelquefois influencer sur la direction chrétienne de toute une vie. On l'a vu, dis-je, et pourquoi n'ajouter pas simplement que je l'ai vu ? Je sais même un jeune homme qui, au lit de

mort, se consolait et s'animait avec quelques vers d'un rôle de martyr qu'il avait joué l'année précédente. Voilà, si je ne me trompe, un résultat.

Mais voici pour le contre-balancer peut-être. Sous peine de différer trop de la vie réelle, il faut bien que le drame ait des personnages sacrifiés, traîtres, conspirateurs, hypocrites, que sais-je ? Et ne plaidrons-nous pas le jeune acteur obligé de faire sienne une passion d'orgueil, d'ambition, de jalousie, de vengeance ? Eh bien ! qu'on me le pardonne. C'est encore là un mécompte pour la logique pure. Si l'on veut bien souffrir un mot de confession personnelle, j'ai dû plus d'une fois infliger à un enfant tel ou tel rôle de cette nature et je ne sache pas avoir perverti personne. Il me souvient d'un rhétoricien qui avait à représenter quelque chose comme un chef de sociétés secrètes, un affilié de la Sainte-Vehme de Westphalie, et qui s'en acquitta fort bien, jusqu'à soulever par instants un vrai murmure d'horreur. Je vois encore la consternation naïve où l'avait jeté ce genre de triomphe. Sa scélératesse d'un jour, d'un mois, si l'on veut, ne l'empêcha pas de sacrifier peu après les plus belles espérances mondaines. Il mourut religieux, et dès lors je crois n'être pas indiscret de citer son nom qui était illustre : il s'appelait André de Montalembert.

Non, en vérité, nos criminels de théâtre, quand même — chose rare — ils ne s'amendent pas au dénouement, ne gardent pas l'empreinte fâcheuse de leur rôle, voire de leur impénitence finale. Ce qui leur reste, comme aux spectateurs, et déjà plus qu'aux spectateurs eux-mêmes, c'est la bonne impression de l'ensemble, impression qu'ils ont reçue de plus près tout en faisant mine de la combattre et lui servant officiellement de repoussoir.

Au total, aisance de parole et de geste, appréciable surtout comme un commencement d'empire sur soi-même ; — vigoureux effort d'analyse littéraire, c'est-à-dire de réflexion appliquée aux mille nuances de la vie morale ; — vif exercice du bon sens, ou mieux encore, éveil des sentiments nobles, excitation généreuse commune à tout l'auditoire, mais poussée au comble chez la plupart des acteurs : voilà, si je ne me trompe, où doit viser le drame de collège, où il peut atteindre ;

voilà sa raison d'être et son objet. Par là il devient chose sérieuse, et vaut amplement ce qu'il a coûté de travail.

II

Car, on l'entend de reste : ces avantages ne vont pas sans des conditions passablement onéreuses pour qui prépare une représentation scolaire, à plus forte raison pour qui en compose le thème. C'est où je crois utile d'insister.

Il importe avant tout de prendre cet exercice pour ce qu'il est, c'est-à-dire précisément pour un exercice. Récréation, divertissement, à la bonne heure ; mais récréation utile, mais divertissement tourné au profit solide. L'agrément pur n'est jamais une fin avouable et, en éducation, tout, jusqu'au plaisir, doit faire œuvre d'éducation. Comment le maître qui connaît sa situation, le maître chrétien, c'est tout dire, se réduirait-il, même en passant, au rôle d'amuseur ? N'a-t-il pas mieux à faire que de récréer honnêtement ses élèves et quelquefois leurs familles par concomitance ? Dieu me préserve du jansénisme pratique ! Mais en vérité, si les drames de collège n'étaient que divertissement pur et simple, je me sentirais, quant à moi, bien refroidi pour les défendre contre les objections de Rollin ou même contre les dédains sommaires de M. Compayré.

Non, ils valent comme exercice, et l'agrément qui peut s'y joindre n'est là que pour introduire le profit. A quoi l'on peut ajouter incidemment que plus ils seront profitables, c'est-à-dire distingués et parfaits dans leur genre, plus l'agrément sera profond. Offrons le choix à des écoliers entre une bouffonnerie et un beau drame, voire une comédie relevée : il est fort probable que la bouffonnerie aura la majorité pour elle. Mais sans recourir au suffrage universel, ce qui serait en pédagogie une méthode assez étrange, donnons cette comédie de haute portée, donnons surtout ce drame élevé, généreux, dans des conditions qui en assurent l'effet suffisant : les écoliers sortiront de là plus contents de nous et d'eux-mêmes que si nous avions cédé à leur goût d'instinct et de surface, que si nous avions sacrifié au désir de les amuser à peu de frais.

Une représentation de collège est donc avant tout un exercice : article premier de notre législation théâtrale, véritable axiome dans la matière et d'où sortira tout le reste par voie de conséquence.

Et d'abord, à ce compte, le travail de la préparation ne saurait être estimé peine perdue, temps dérobé à d'autres occupations plus utiles. Nous ne serons pas tentés d'y voir un surcroît ingrat, une tâche quelque peu frivole et bonne à expédier au plus vite, une rapine dans l'holocauste offert quotidiennement au dieu baccalauréat. Je veux être pratique et n'entends pas nier les servitudes qui pèsent aujourd'hui sur l'enseignement réputé libre. Mais j'oserai dire sans hésiter : plutôt rien que le médiocre ; plutôt supprimer une exhibition dramatique, si l'on n'est pas en mesure de la préparer assez bien. Et pourquoi cette rigueur ? Pour assurer la dignité de la représentation, le respect dû à l'auditoire ? Sans doute, mais beaucoup plus pour cette autre raison. C'est l'exercice que nous cherchons par hypothèse ; or, l'exercice est dans la préparation encore plus que dans la représentation finale. Ainsi tout change avec le but poursuivi. Est-ce l'amusement ? La préparation n'est plus que la monnaie dont il faut le payer, et l'on n'est que sage d'économiser le plus possible. Est-ce l'exercice ? La préparation devient alors le meilleur et le principal, étant l'exercice même, ou tout au moins en faisant la plus grande partie.

Plutôt rien que le médiocre ! Avant de régir la mise en œuvre et l'exécution du drame, il est trop clair que cette même loi en a déterminé le choix. Et comment exercer bien les jeunes acteurs sur un thème où leurs facultés n'ont rien à prendre ? N'est-ce point déjà grand dommage de contraindre leur mémoire à s'approprier laborieusement une prose de troisième ou de cinquième ordre, du Labiche, du Scribe ou moins encore, alors qu'on pourrait l'orner utilement et sans plus de travail ? Mais encore et surtout comment développer leur sagacité littéraire à propos d'un texte banal ? Quel profit pour leur esprit dans la plaisanterie fade, commune, bourgeoise ? Quelle élévation pour leur âme dans certains essais dramatiques, ou trop pâles, ou trop mal conduits,

ou trop invraisemblables pour satisfaire l'esprit et se faire prendre au sérieux ?

Ne supposons pas que le maître chrétien se laisse jamais entraîner à dire : « C'est assez bon pour des enfants. » Il sait trop que la vérité est précisément le contraire ; que, dans la formation des jeunes âmes, dans leurs divertissements mêmes, il faudrait, s'il était possible, ne rien admettre qui ne fût exquis. — S'inquiétera-t-il même du goût de l'auditeur assez enclin, comme de juste, à laisser le sévère pour le frivole ? J'ai déjà touché ce point, et il suffit de rappeler que nous sommes maîtres non pour suivre l'opinion du peuple écolier mais pour la conduire et la faire. — La tentation du médiocre nous viendrait-elle de la facilité plus grande qu'il offre ou semble offrir ? A coup sûr, nos acteurs novices diront plus aisément de la prose que des vers ; ils auront plus vite fait d'enlever avec entrain une bouffonnerie que de rendre une œuvre plus soignée. Mais ici encore l'idée vraie du but va couper court à l'objection ou plutôt la retourner en argument au bénéfice de la thèse. Si le drame de collège vaut surtout comme exercice, il est manifeste que l'on gagne à augmenter la difficulté, quitte à rester dans les limites du possible. Or, ces limites, gardons-nous de les faire trop étroites ; ne nous défions pas outre mesure de l'intelligence des jeunes gens, de leur promptitude à comprendre et de leur souplesse à rendre. N'a-t-on pas vu des tragédies en vers, assez graves quant au fond et passablement littéraires de forme, interprétées d'une façon convenable, saisissante même, non seulement par des écoliers choisis mais quelquefois par des ouvriers sans lettres ? A cet égard, comptons largement sur le savoir-faire et sur le zèle patient de l'*impresario*.

Plutôt rien que le médiocre ! On pensera peut-être que c'est faire aux poètes de collège des conditions un peu bien dures. Nous ne pouvons ni reproduire les œuvres telles quelles des grands classiques, ni accommoder *ad usum Delphini* les tristes productions du théâtre contemporain. Voilà donc la pédagogie chrétienne mise en demeure de créer elle-même sa littérature dramatique. Lui demanderons-nous des chefs-d'œuvre ? L'obligerons-nous d'avoir du génie ?

Soyons plus modestes ; mais aussi ne croyons pas qu'une

sorte de fatalité professionnelle écarte à jamais de la dramaturgie scolaire le goût, le sérieux, le talent, s'il faut tout dire. Il est quelquefois plaisant de voir quel préjugé tenace, quel dédain paisible et profond s'allie en ce point à la bienveillance elle-même. D'aucuns semblent convaincus d'avance qu'une œuvre de ce crû ne saurait dépasser le tolérable. Au moins doit-elle viser à mieux, et je cherche la loi qui lui défendrait d'y atteindre.

Que lui demander en fin de compte, et particulièrement à la Tragédie ? Un fonds solide, de vraies et pures leçons historiques, littéraires, morales surtout ; non pas froides, non pas déclamatoires ou pédantesques, à la façon de Voltaire, par exemple, mais vivantes et en action ; une étude simple mais profonde de l'âme, en un mot, des impressions mâles et nobles sortant d'aventures que le bon sens puisse accepter. Que voulons-nous encore ? Une forme classique, au sens large, au sens généreux du mot. Trêve d'oracles *à priori*, point de lois factices appuyées à faux sur la prétendue infailibilité d'Aristote ; mais la raison, la mesure, la vraisemblance, un style ferme et de sobre éclat, un français qui soit français, des vers qui soient des vers ; en tout le soin, la distinction, une tenue, j'allais dire une toilette littéraire vraiment irréprochable. Est-ce donc une chimère ? Après cela, que nos drames de collège arrivent, s'ils peuvent, à la puissance, à la haute poésie ! Au moins échapperont-ils à la médiocrité qui leur serait mortelle, au moins auront-ils leur raison d'être, ayant de quoi donner matière à un exercice de bon aloi.

III

Un exemple est sous mes yeux, d'autant plus intéressant et utile qu'il ne s'agit point de longues pièces assez lourdes à manier, telles enfin qu'on ne peut guère s'en accorder le luxe plus d'une fois l'an, aux jours solennels. Un auteur qui a déjà fait ses preuves dans la grande tragédie, nous donne cette fois un recueil de sept œuvres courtes — la plus étendue a deux actes¹, — œuvres de proportions légères, œuvres

1. *Drames en un acte, en vers*, par le P. Tricard, de la Compagnie de Jésus. Paris, Retaux, in-18. — L'auteur avait déjà publié à la même librairie

de facile usage pour la clôture d'une séance académique ou en toute occasion de même nature¹.

Je n'entreprends pas de les louer, et à quoi bon ? Sont-elles le fait d'un simple lettré, capable, comme beaucoup d'autres, de bien frapper un vers et de dessiner agréablement une scène ? Aurions-nous affaire à un poète, à un esprit réellement visité de la Muse, si Muse il y a ? Qui lira ces drames ne tardera pas à être fixé sur la question, et je la lui abandonne en toute confiance. Mérite à part, je m'attache au service qu'ils peuvent rendre, et je ne veux que les rapprocher un moment du programme tracé plus haut.

Sur une scène de collège, rien n'est à sa place comme une théorie de littérature ou d'art insinuée avec une gaieté fine ou déployée — pourquoi pas ? — avec tout l'éclat de la poésie. Voici l'un et l'autre :

Métastase est la leçon littéraire. Métastase, c'est-à-dire ce petit Pietro Trapassi, ce fils d'ouvriers qui, dans les premières années du dix-huitième siècle, s'en allait improvisant par les rues de Rome. Un jour, il chante sous les fenêtres

Du grand jurisconsulte et savant Grävina,

vieux classique Renaissance, dramaturge incompris et fondateur de l'Académie des Arcades ; brave cœur au demeurant et n'ayant à qui léguer sa fortune. Le pauvre enfant est recueilli, adopté, affublé du nom gréco-italien qu'il doit illustrer un jour. L'adoption tient bon malgré les fiertés originales de Trapassi le père et les roueries de l'honnête Féline, intendant du jurisconsulte et, jusque-là, son héritier en espérance. — Or, ce qui se détache de cette trame légère, c'est un contraste entre l'art naturel, représenté par Métastase, et le métier factice, la poésie apprise dans les poétiques, seules

le Lis sanglant, tragédie en quatre actes et tableau historique des commencements de la dernière persécution sous Dioclétien.

1. Rien de plus naturel que de couronner les séances académiques par un exercice de débit ; mais c'est là peut-être qu'on sent plus tristement la pénurie d'œuvres assez dignes. Nul doute qu'un maître avisé n'ait à souffrir quand il doit, faute de mieux, inscrire au bas d'un programme sérieusement littéraire le titre de quelque vaudeville qui l'est fort peu.

Muses qui aient jamais inspiré Gravina. Leçon exacte et mesurée, car si l'on rit du bonhomme et de son classicisme faux, Métastase, le héros, n'est pas de ces petits génies qui prétendent se faire tout seuls.

J'ai réfléchi : parfois je suis comme enchaîné.
Je chante au fond de l'âme et je ne sais pas rendre ;
Cet art, les maîtres seuls pourront bien me l'apprendre.

A la bonne heure !

Palestrina n'est, à le bien prendre, qu'une page d'esthétique chrétienne, page rendue dramatique par sa liaison avec un fait, avec la solennelle épreuve qui sauva la musique sacrée, menacée d'interdit sous Pie IV. (Audition de la messe dite du pape Marcel, 29 juin 1565.) — Nous voilà loin de la comédie, en plein lyrisme ; et de fait, l'inspiration qu'il s'agit de peindre ne pouvait parler un autre langage. Devant Luigi, son neveu et son disciple, puis devant le Souverain Pontife lui-même, le maestro dit les conditions du grand art. C'est la foi, c'est la prière, c'est le désintéressement, c'est la souffrance même, la souffrance qui accompagne fatalement la création artistique, mais qui la prépare aussi ;

.... *Car* sur les fronts en deuil l'art volontiers se penche.
D'un sein meurtri le beau s'épanche
Comme un parfum subtil fuit d'un vase brisé.
La poésie à flots sort de l'âme souffrante,
Comme au fond des grands bois, quand le pied du chasseur
Écrase en la foulant une plante odorante,
La sève saigne et la fleur expirante
Embaume l'air avec plus de douceur.

L'art blesse et guérit tout à la fois ; il afflige et console :

... De joie et de douleur mystérieux mélange,
Aucun plaisir ne vaudrait ce tourment.

Va, je plains ces heureux, hommes vains et frivoles,
Dont le poids de l'exil n'a pas courbé les fronts,
Indignes de goûter, parmi leurs gaietés folles,
L'ennui sacré qui dort dans tous les cœurs profonds.
Dieu te le donne, enfant ! Dieu fasse en toi le vide !
Qu'il te rende bientôt, s'il le veut, aujourd'hui,
De sa Beauté sans tache éperdument avide !
S'il creuse cet abîme, il l'emplira de Lui.

C'est que Dieu est le grand inspireur, comme il est l'idéal suprême, comme il est l'unique récompense de l'artiste qui l'a goûté une fois.

Qu'importe si mes chants sont perdus pour la terre ?
 Le Seigneur en aura l'offrande solitaire.
 Pars, vole, ô poésie ! A quoi bon t'arrêter ?
 Ne porte pas envie à ces molles haleines
 Que l'on voit lourdement se traîner dans les plaines.
 Dieu qui te fit pour Lui te créa pour monter...

... Tout m'est payé : travail ingrat, heures cruelles,
 Si ma pure harmonie a porté sur ses ailes
 Le soupir d'un seul cœur jusqu'au divin séjour.
 Ce triomphe suffit et comble mon envie.
 Un cri du cœur à Dieu, cela vaut une vie,
 Et pour tous mes labeurs c'est assez en retour

Que s'il faut tout résumer d'un mot :

Tendresse ardente et chasteté sévère,
 Oubli de soi ;
 Courage fort qui lutte et persévère
 Puissante foi :
 Voilà bien le grand art et sa fière devise....

M'excuserai-je d'avoir fait ces citations ou de les interrompre ? Mais je cours au pratique. De telles pensées, et — soyons francs — une telle poésie ne sont-elles pas bien hautes pour des acteurs de collège ? L'auteur semble l'appréhender lui-même. Quant à moi, j'inclinerais à le contredire, et j'ai conscience d'avoir trouvé plus d'une âme de quinze ou seize ans capable de comprendre ces choses et de les traduire, pourvu qu'on l'y aidât un peu. A mon humble avis, la difficulté serait plutôt dans la partie la plus jeune de l'auditoire. Or, s'il est permis d'émettre un vœu, pourquoi s'astreindre à convoquer en toute circonstance le ban et l'arrière-ban de la gent écolière ? Pourquoi ne pas réserver à un public choisi certains exercices plus relevés ? Ce serait faire beaucoup pour les garder du médiocre. Mais passons.

Au reste, Palestrina mis à part, les six autres pièces du recueil ne sont pas de nature à soulever la même question pratique. Trois d'entre elles offrent une simple leçon morale

assurément accessible à tous ; deux autres ont en plus l'intérêt d'une étude historique.

Blasé (?) est de pure fantaisie. A vrai dire, comme l'indique le point d'interrogation que je n'ai point posé de mon chef, il n'est pas réellement blasé, il s'évertue à le paraître, ce fils de noble race, étudiant en droit à Poitiers et tombé sous le joug d'un jeune médecin matérialiste qui le forme à un scepticisme ricaneur. Or, nous sommes en pleine guerre de 1870, et un beau jour, il voit arriver chez lui son père et l'un de ses frères engagés à son insu dans les Volontaires de l'Ouest. Ils ont vite fait de le rendre à son naturel et de l'entraîner à leur suite. Il y a un peu de tout dans ce petit drame : observation, gaieté, vigueur.

Veut-on quelque chose de plus vigoureux encore et qui puisse du même coup saisir les imaginations jeunes ? Voici la *Nuit d'orage*, titre amplement justifié. Orage au ciel, orage du remords dans l'âme d'un ancien massacreur de moines, ramené malgré lui sur la tombe de ses victimes ; orage d'un ressentiment quasi invincible dans le cœur d'un survivant du massacre, que la Providence conduit là pour reconnaître le meurtrier, l'absoudre et retrouver le calme dans l'acte même du pardon. L'auteur a brodé librement et hardiment sur cette histoire que L. Veullot nous avait contée dans *Çà et là*¹.

Qui fait l'émotion forte et durable ? L'analyse psychologique sérieuse, progressive, profonde, à condition qu'elle vive et marche, bien entendu. L'acteur y entre plus avant par la nécessité de son rôle. Le spectateur, si jeune soit-il, peut en ignorer la valeur, mais il en subit l'influence et il en a le profit. A ce titre, je ne sache pas dans le recueil une pièce plus intéressante que *l'Héritage* et qui offre la matière d'un exercice meilleur. Trois personnages seulement, trois générations de gentilshommes ruinés jusqu'à vivre à grand peine du travail de leurs mains : l'aïeul, type d'austérité antique ; le père, en qui la foi languissante laisse fermenter toutes les révoltes ; le fils aîné, adolescent dont les yeux s'ouvrent tristement sur la vie : situation encore aggravée

1. *Le dernier moine de Saint-Aubin*. *Çà et Là*, tome II, livre XIV, n° 5.

par le contre-coup des malheurs publics, car la scène se passe en 1792, pendant le procès du Roi. Parmi ces angoisses, la tentation éclate. Une branche protestante de la famille offre inopinément son opulente succession, mais en exigeant que les enfants passent à la religion prétendue réformée. La lutte est terrible entre la foi de l'aïeul et le désespoir du père ; mais enfin, Dieu l'emporte, la lettre fatale est brûlée et tout s'achève par une lecture de l'Écriture sainte qui est d'un effet saisissant. Regretterai-je de ne pouvoir donner quelques extraits ? Non peut-être, car j'aurais peine à me borner, et c'est par l'ensemble surtout que vaut cette puissante étude.

Or, bien qu'elle s'inspire d'un fait réel¹, encore lui manque-t-il, absolument parlant, l'avantage d'unir aux plus hautes impressions morales l'intérêt propre de l'histoire. Cet avantage se trouve dans les deux dernières pièces qu'il me reste à mentionner en courant, *Lamennais* et *Gratia*.

Lamennais, sujet redoutable et qui peut effaroucher de prime abord ! C'est bien le grand déchu, pris au lendemain de sa déchéance et dans une circonstance qui rend la leçon plus dramatique à la fois et plus sévère. Un jeune étranger a été converti par une lecture tardive de *l'Essai sur l'indifférence*. Ignorant tout ce qui a suivi cette publication, il accourt à Paris pour s'ouvrir au prêtre illustre et se réconcilier à ses pieds. Situation poignante. Malgré les excitations railleuses de Béranger, Lamennais respecte la foi du néophyte. Sans lui rien révéler, il l'adresse à un autre ecclésiastique avec cet adieu :

... Je voudrais le dire en paroles de flamme.
Écoutez. — Voulez-vous garder, sauver votre âme,
Assurer votre vie et votre éternité,
Goûter la paix du cœur et la sérénité,
Sentir Dieu, conserver le don de la prière,
Marcher droit jusqu'au bout dans la même carrière ?
Fuyez bien, pauvre enfant, fuyez le noir écueil,
L'écueil où tout se brise et qu'on nomme l'orgueil !

Autour de cet épisode vrai² se groupent bien des traits de

1. Il s'est passé dans la famille de M^{me} Desbordes-Valmore. Voir Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. II, p. 127-128.

2. De fait, le converti était un juif allemand que Lamennais renvoya à M. l'abbé Auger, du clergé de Notre-Dame.

caractère empruntés avec une égale exactitude à la correspondance de Lamennais ou aux souvenirs de ses intimes : foi restée en lutte avec l'orgueil, humiliation des amitiés nouvelles subies comme une nécessité et comme un joug, mélancolie rêveuse et amère du Breton, du poète et surtout, hélas ! de l'apostat :

..... Pauvre cerveau souffrant !

C'est ou l'hiver de glace ou l'été dévorant ;
 Fièvre ou torpeur ; — jamais les saisons nuancées,
 Le printemps ou l'automne au ciel de mes pensées.
 Non. Le soleil torride ou les sombres autans.
 — Laissez pleurer celui qui n'a plus de printemps.
 Laissez-le contempler, sous le vent qui la fouette,
 La mer grondant au loin, puis la blanche mouette
 Tournoyant sous la nue avec des cris de deuil ;
 Le flot sourd et pesant qui se brise à l'écueil,
 L'hirondelle qui fuit, le rasant de son aile
 Et l'Océan sinistre en sa plainte éternelle.....
 — Et voilà quels tableaux m'enchantent, mon ami.

Objectera-t-on pratiquement que la plupart des jeunes auditeurs sont trop étrangers à l'histoire de Lamennais pour entrer en esprit dans cette situation si forte ? Mais quoi de plus facile, par exemple, que de faire lire avant la représentation un précis de quelques lignes ? Il n'en faudrait pas davantage pour mettre tout le monde en état de comprendre ce drame et d'en recueillir la leçon, leçon triste mais saine et profitable s'il en fut jamais.

Celle de *Gratia* est d'un autre caractère. Nous voilà ramenés à la grande inspiration lyrique de *Palestrina*, en même temps qu'aux plus hauts sommets de la générosité chrétienne. Il se peut dès lors qu'on recule ici ou là devant la mise en œuvre de ce dernier drame. Que ce ne soit pas du moins à raison de son élévation, de sa difficulté prétendue, mais pour ménager les esprits ombrageux qui seraient tentés d'y voir je ne sais quelle insinuation indiscreète. Pourquoi du moins s'en priver dans les petits séminaires où une vocation supérieure est présumée le fait de tous ? Des enfants qui seront prêtres un jour ont tout à gagner au spectacle de saint Bernard déclarant sa vocation définitive, conquérant à Dieu ses quatre frères, déjà hommes faits, et jusqu'à ce petit Nivard qui ne

veut pas que ses aînés lui laissent la terre en prenant pour eux le ciel. Enfin leur père à tous, le vieux Télecine de Fontaines, cède à la contagion de la grâce, et la famille terrestre, un moment brisée par le sacrifice, va se retrouver unie :

Mais autour de l'autel et non plus du foyer.

Donnée heureuse où se fondent tout naturellement le drame, le lyrisme et l'histoire. Bernard a eu révélation de son rôle futur, et il le dépeint à l'avance pour se confondre de plus en plus dans son humilité. Il a vu la chrétienté, la famille des nations, menacée par l'égoïsme politique et par l'hérésie :

Cette famille sainte, il faut qu'on la refasse,
Que son chef abaissé dicte plus haut la loi,
Que des rois il devienne et l'arbitre et le Roi,
Que d'un bras souverain il soufflète à la face
Les superbes erreurs qui menacent la foi.

Dans nos plaines, partout de sang chrétien rougies,
S'égarèrent trop d'ardeurs, de mâles énergies ;
Il faut les réunir, les nouer en faisceau.
En de justes combats Dieu les veut dépensées,
Par Rome et son Pontife en Orient lancées
Pour reprendre du Christ la tombe et le berceau.

Oui, le cœur du monde est à Rome.
Pour y grouper la chrétienté,
Pour cette œuvre de l'unité,
Dieu, qui daignait chercher un homme,
Sur mon néant s'est arrêté...

... Quand je frémis devant l'immense ouvrage,
Un souvenir relève mon courage :
C'est qu'en d'autres destins je plaçais mon bonheur.
Dieu le sait : me tirer de l'ombre et du mystère,
Comme une torche ardente illuminer la terre,
Je n'avais point rêvé cet accablant honneur.
Hélas ! j'eusse été mieux cette lampe allumée
Qui vit, s'épuise et meurt doucement consumée,
Brille devant la Vierge et son image aimée,
Ou dore d'un rayon la prison du Seigneur.

Arrêtons là ces analyses nécessairement incomplètes et décolorées. Si elles font tort aux œuvres qu'elles mettent en lambeaux, du moins peuvent-elles rendre service à la thèse.

On y entrevoit, mieux que dans un exposé théorique, ce que peut être le théâtre des collèges, de quelle valeur, mais surtout de quel profit.

Avec une mélancolie assez naïve, Rollin plaignait « le travail triste et ingrat » des faiseurs de tragédies *ad usum scholarum*. « J'appelle triste et ingrat, disait-il, un travail dont on ne peut presque pas se promettre un heureux succès¹. »

De quel succès vouliez-vous donc parler, digne maître ? Dieu merci ! les dramaturges de cette école savent où ils peuvent prétendre, et ils sont gens à dormir fort bien sans gloire. Je citerai en finissant le mot que disait à l'un d'eux un prélat qui, en fait d'art, est mieux qu'un connaisseur² : « Si vous composiez pour le monde, il vous en saurait gré peut-être. Étant ce que vous êtes, vous n'arriverez jamais qu'à réjouir et à édifier les enfants de Dieu. » — Voilà certes qui peut suffire, et pourquoi Rollin n'y a-t-il pas songé ?

1. *Traité des Études*, loco citato.

2. M^{sr} Gay, évêque d'Anthédon.

G. LONGHAYE.

BULLETIN SCRIPTURAIRE

LIVRES

Sans doute beaucoup de nos lecteurs connaissent déjà en partie le *Cursus Scripturæ sacræ*, dont la publication a été commencée en 1885 par le P. R. Cornely, professeur d'Écriture sainte au Collège Romain, avec la collaboration de plusieurs autres Jésuites allemands. Dix volumes ont paru, dont quatre sont l'œuvre du P. Cornely lui-même et comprennent l'*Introduction générale et spéciale* aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; les six autres renferment les commentaires sur *Job* (1 vol.), *Isaïe* (2 vol.), les *Petits Prophètes* (2 vol.), par le P. I. Knabenbauer, et sur le premier livre de *Samuel* ou des *Rois* (1 vol.), par le P. F. de Hummelauer¹. Nous ne parlerons ici que des plus récents.

Le P. Cornely nous donne deux volumes pour l'*Introduction spéciale* aux livres de l'Ancien Testament². Tous deux offrent un intérêt sur lequel il sera inutile d'insister. Il suffit de dire que toutes les questions concernant l'origine, la date, le mode de composition, le but de ces écrits bibliques y sont discutées à fond; en même temps que les doctrines traditionnelles sur tous ces points sont copieusement et solidement établies, les objections des soi-disants critiques modernes sont soumises à un examen consciencieux et victorieusement réfutées. Le premier volume, qui traite des livres *historiques* et dont presque un tiers est consacré au Pentateuque, paraîtra tout particulièrement important et *actuel*, à cette heure où les adversaires de la Bible concentrent leurs plus vives attaques contre l'authenticité et l'autorité historique de nos plus anciens textes inspirés. Dans le second volume sont réunies, comme dans un riche trésor, toutes les notions

1. Le commentaire sur le livre des *Juges* et sur *Ruth*, par le même auteur, paraît en ce moment.

2. *Historica et critica Introductio in utriusque Testamenti libros sacros.* II-1. *Introductio specialis in historicos veteris Testamenti libros.* — II-2. *Introd. spec. in didacticos et propheticos V. T. libros.* 2 vol. gr. in-8 de VIII-484 et VIII-632 pages (1887). Paris, Lethielleux.

utiles pour lire avec fruit les livres didactiques et prophétiques de l'ancienne Alliance, et surtout pour apprécier leur valeur dogmatique. On remarquera, en particulier, la belle dissertation sur l'origine et l'histoire du prophétisme et l'interprétation des prophéties de l'Ancien Testament; puis l'important chapitre sur Isaïe. Partout on verra le savant auteur, religieusement fidèle aux thèses catholiques et traditionnelles, donner cependant toute l'attention qu'elles méritent aux objections de la prétendue science rationaliste, ne dissimuler aucune difficulté et, pour défendre et mettre dans leur pleine lumière les vraies solutions, faire un usage judicieux de tous les travaux de l'apologétique et de l'exégèse anciennes et modernes, de toutes les découvertes et conclusions légitimes de la science véritable.

Il est inutile, ici, de relever les quelques points de détail, où nous oserions penser un peu autrement que le docte professeur du Collège Romain. Ses propres collaborateurs se donnent parfois cette liberté. Par exemple, le P. Cornely refuse, après un sérieux examen, d'accepter la théorie récente de M. Bickell, qui voit dans les parties poétiques de la Bible une véritable métrique, analogue à celle des poèmes syriaques. Au contraire, le P. Knabenbauer, dans ses Commentaires sur Job et sur Isaïe, se montre plutôt favorable à cette théorie que l'avenir confirmera peut-être. Ces divergences d'opinion entre les auteurs du nouveau *Cursus Scripture sacræ* ne portent jamais que sur des questions accessoire, librement controversées entre savants catholiques, et ne font aucun tort à l'unité d'esprit ni à la sûreté de doctrine dans l'ensemble de cette grande et belle publication.

Le commentaire du P. Knabenbauer sur Isaïe¹, auquel nous venons de faire allusion, est une traduction latine, mais revue, augmentée et quelquefois corrigée, du commentaire publié en allemand par l'auteur en 1881. L'ouvrage sous sa forme actuelle est un monument d'excellente exégèse. Tout ce que les Pères et les autres interprètes catholiques ont dit de meilleur sur les oracles du plus grand prophète d'Israël est ici condensé dans un résumé lucide, formé autant que possible avec leurs propres expressions; en même temps les secours précieux que la philologie et l'archéologie orientales peuvent offrir aujourd'hui pour l'intelligence plus complète du vieux texte hébreu sont soigneusement mis à profit. Toutefois ce commentaire n'est pas simplement, comme tant d'autres, une collection d'emprunts plus ou moins avoués, une

1. *Commentarius in Isaiam prophetam*. 2 vol. gr. in-8 de VIII-632 et VIII-482 pages (1887). Paris, Lethielleux.

compilation plus ou moins unifiée : c'est une œuvre personnelle, et non seulement l'érudition, mais encore le jugement, la pénétration et l'ampleur d'intelligence de l'auteur s'y révèlent à toutes les pages, soit dans la discussion des interprétations antérieures, soit dans les explications nouvelles et ingénieuses qu'il suggère, soit dans des vues d'ensemble lumineuses et frappantes. Le P. Knabenbauer s'est appliqué avec grand soin, — ajoutons, avec succès, — à faire ressortir le plan si bien ordonné du livre d'Isaïe et le merveilleux enchaînement de toutes ses parties ; puis, ce qu'on peut appeler les *procédés* de composition et de développement particuliers au grand écrivain prophète. L'unité de ce plan et le retour constant de ces procédés suffiraient pour démontrer que toutes les prophéties mises sous le nom d'Isaïe sont bien de la même main : le savant commentateur a rendu cette preuve très sensible.

Il serait trop long de relever tout ce qui mérite l'attention dans l'ouvrage du P. Knabenbauer ; mais nous devons signaler au moins son interprétation de la prophétie concernant le *fils de la Vierge* (ch. vii). Nous ne croyons pas que personne, jusqu'à présent, ait réussi aussi bien à présenter cet oracle célèbre dans tout son jour et avec toute sa force. Le docte professeur de Ditton-Hall s'est ici en partie corrigé lui-même. Dans ce difficile verset : « Car avant que l'enfant sache rejeter le mal et choisir le bien, la contrée dont les deux rois vous font peur sera désolée (Isa., vii, 16, d'après l'hébreu), il avait vu autrefois, avec la plupart des exégètes, une détermination précise du temps où les royaumes de Syrie et d'Israël, confédérés contre Juda, seraient dévastés par les Assyriens : cela devait arriver avant que « l'enfant fût parvenu à l'âge de discrétion ». Or, l'enfant dont il s'agit est Emmanuel, le fils de la Vierge ; comme l'événement dont sa naissance doit fixer la date est évidemment prochain, il semble donc que cette naissance soit également proche. Pour résoudre cette grave difficulté, le P. Knabenbauer, dans son commentaire allemand, avait invoqué, avec d'autres exégètes, cette sorte de *présence idéale* qu'Emmanuel avait déjà dans la vision du prophète : celui-ci, voyant l'enfant de la Vierge naître, vivre et croître en âge pour ainsi dire sous ses yeux, grâce à la lumière divine qui, pour lui, anticipait en quelque sorte les événements, pouvait prendre dans cette existence, réellement encore éloignée, mais idéalement présente, la mesure du temps où les événements prochains allaient se dérouler. Le docte exégète renonce aujourd'hui à cette explication, non parce qu'il la trouve impossible ou trop difficile à admettre

en elle-même, mais pour des raisons tirées du contexte, et surtout du but de l'oracle en question. « On ne peut attendre à cet endroit, dit-il, que Achaz reçoive un *signe de délivrance* ; car il venait de refuser un signe de ce genre, en termes blasphématoires qui avaient provoqué la colère divine... Il n'y a donc pas de motif d'interpréter ce verset de manière à y trouver pour Achaz un signe de libération et une détermination de temps. » Le prophète n'a donc voulu dire autre chose, sinon que « Emmanuel mènera une vie pauvre (ce qui est indiqué par l'expression : *butyrum et mel comedet*) dans la terre d'Israël (comme opposée à *Juda*), parce que, dès avant sa naissance, cette terre sera *désolée*, c'est-à-dire que le royaume sera détruit, le pays dévasté et réduit à une situation misérable » Isaïe insisterait donc sur ce fait que l'auguste fils de David, Emmanuel, vivra dans une condition humble et pauvre, loin de la résidence de ses aïeux. Il faut lire dans le commentaire même du P. Kuabenbauer les preuves détaillées de cette interprétation. Pour le fond, elle nous paraît excellemment motivée, et elle donne une solution très naturelle d'une gênante énigme de l'exégèse d'Isaïe.

Dans les deux premiers volumes de son ouvrage, *les Livres saints et la Critique rationaliste*, M. l'abbé Vigouroux a fait l'histoire des objections des incrédules contre les saintes Écritures ; il en commence la réfutation dans le troisième volume, consacré tout entier à la défense du Pentateuque¹. Il s'occupe successivement de l'authenticité des écrits de Moïse, de la cosmogonie et de la chronologie bibliques, de l'unité de l'espèce humaine affirmée dans la Genèse ; élucide les difficultés que les rationalistes trouvent dans les récits concernant nos premiers parents et les hommes primitifs, ainsi que dans l'histoire des patriarches d'Israël, jusqu'à l'Exode inclusivement ; enfin il répond aux reproches faits à la loi mosaïque. Beaucoup de nos lecteurs se souviendront d'avoir déjà vu ces questions traitées dans les ouvrages antérieurs du savant Sulpicien, notamment dans le *Manuel biblique* et *la Bible et les découvertes modernes*. Mais le présent travail n'est pas une répétition : les théories les plus récentes des adversaires de la Bible y sont discutées plus en détail ; les principales solutions ont également reçu des développements que le plan des publications précédentes ne comportait point. Par exemple, la

1. *Les Livres saints et la Critique rationaliste. Histoire et réfutation des objections des incrédules contre les saintes Écritures*. T. III. Un vol. in-12 de 630 pages (1887). Paris, Roger et Chernoviz.

grande thèse de l'origine mosaïque du Pentateuque prend près d'un tiers du volume. Personne ne se plaindra de l'étendue que lui a donnée le savant auteur. Cette place est remplie surtout par une démonstration très ingénieuse et très intéressante. Tournant leurs propres armes contre les critiques rationalistes, M. l'abbé Vigouroux fait voir, par l'analyse même du contenu des cinq premiers livres de la Bible, non seulement que ces livres sont tels que Moïse a dû les écrire, supposé qu'il en soit l'auteur, mais encore que lui *seul a pu* les écrire tels qu'ils sont. Les preuves de ces deux faits, en grande partie neuves, sont exposées avec une clarté et une sûreté de logique, qui doivent faire la conviction dans tout esprit de bonne foi. Dans la réponse aux objections contre l'authenticité du Pentateuque, le docte apologiste réfute principalement MM. Reuss et Wellhausen, dont les écrits contiennent ce que le rationalisme actuel a trouvé de plus fort; M. Renan, qui n'a fait que traduire en sa langue les idées des Allemands, est exécuté dans les notes. Il y a profit et plaisir à suivre le défenseur de la tradition catholique, dans cette discussion de faits et de textes, où ces critiques trop vantés sont, à chaque pas, pris en flagrant délit d'assertion arbitraire, d'argumentation sophistique et même d'ignorance.

Il faut remarquer la sagesse avec laquelle M. l'abbé Vigouroux, en abordant les difficultés dites *scientifiques*, c'est-à-dire celles qu'on oppose à la Genèse du point de vue de la géologie, de l'anthropologie et des autres sciences naturelles, puis de l'histoire des anciens peuples et de la chronologie, commence toujours par établir le véritable enseignement de la Bible et l'interprétation authentique de l'Eglise, si souvent dénaturés par nos adversaires. Du reste, il donne largement à la « science » tout ce qui lui appartient, sans chercher à mettre en suspicion ou à atténuer ses conclusions légitimes; c'est aux témoignages ou aux aveux exprès des savants les plus autorisés et des libres penseurs eux-mêmes, qu'il demande constamment la preuve de l'accord parfait des données bibliques avec les découvertes modernes.

Il me sera permis de faire observer que, sur la question de l'universalité du déluge quant aux hommes, le savant professeur de Saint-Sulpice se prononce aujourd'hui très nettement contre l'hypothèse de feu M. l'abbé Motais, qu'il avait paru ne pas désapprouver absolument, dans la quatrième édition de son *Manuel biblique*: « Nous rejetons, dit-il, cette interprétation (d'après laquelle le grand cataclysme n'aurait submergé qu'une partie de l'humanité), parce qu'elle est contraire à la tradition générale de

l'Église, et que rien ne démontre que cette tradition ait mal interprété le texte sacré.» C'est la pure vérité qui est formulée dans cette sentence d'un juge si compétent et d'habitude si mesuré, malgré qu'en aient des savants catholiques un peu passionnés, qui s'en vont ressassant les « difficultés sans nombre que soulève (selon eux) l'ancienne interprétation du récit mosaïque du déluge ».

C'est aussi à l'apologie biblique que se rattachent les conférences prêchées l'an dernier par M. l'abbé G. Frémont¹. Elles ne traitent pas précisément des prophéties messianiques, comme le titre du volume pourrait le faire penser ; elles ne sont qu'une introduction, encore assez éloignée, à l'étude de ces prophéties. L'orateur de Saint-Philippe du Roule y prend à partie les assertions de la critique soi-disant indépendante, c'est-à-dire incrédule, au sujet de nos Livres saints considérés dans leur ensemble. Il commence par examiner le point de départ philosophique de cette critique : c'est le naturalisme, principalement sous les formes du panthéisme et du rationalisme. Six conférences sont employées à rendre sensible le vice de ces faux systèmes. M. l'abbé Frémont analyse ensuite les erreurs fondamentales, d'où il voit découler la plupart des objections qu'on fait à la Bible et au christianisme ; il les ramène à trois chefs principaux : ce sont, comme il s'exprime, « trois conceptions inexactes », relativement à la nature du Christianisme et de la Bible, à l'inspiration des Écritures et à la « loi du développement » des idées religieuses et des dogmes dans l'Ancien et le Nouveau Testament. En sept discours, il s'applique à faire ressortir les côtés faux de ces conceptions rationalistes et à exposer les vrais principes sur la matière. En deux autres conférences, il démontre l'insuffisance radicale de la méthode par laquelle les critiques rationalistes prétendent trancher les questions d'authenticité des saints Livres. Une histoire sommaire des textes et des versions de la Bible remplit le seizième discours ; dans le dix-septième, le conférencier couronne son œuvre en prouvant la nécessité d'un interprète infail-
lible pour l'Écriture.

Le talent oratoire de M. Frémont est connu, et l'on sent jusque dans les pages inanimées du livre les qualités remarquables qui le distinguent, le mouvement, la couleur, la chaleur d'une éloquence que le cœur inspire. Pour parler de l'apologiste, le vaste

1. *Conférences de Saint-Philippe du Roule. Avent et Carême, 1886-1887. Jésus-Christ attendu et prophétisé.* Un vol. in-12 de xvi-444 pages (1888). Paris, Berche et Tralin.

plan qu'il s'est tracé dans ces conférences est bien conçu et bien réalisé, quant aux grandes lignes. Quelques parties me semblent parfaitement traitées, pour le fond et pour la forme : par exemple, la troisième et la quatrième conférence, qui répondent à ces questions : « Le surnaturel (il serait plus exact de dire, le *miracle*) est-il possible? — Est-il démontrable? » D'autres parties sont plus faibles : ainsi, le panthéisme est réfuté avec moins de force que le rationalisme ; du moins la métaphysique pouvait offrir au conférencier des arguments plus évidents que celui qu'il tire de la présence en nous de l'idée de l'infini ou de la perfection absolue. Il s'étend longuement sur les erreurs de la critique biblique « indépendante », sans en donner une idée assez nette ; la réfutation est également trop superficielle ; il aurait pu, ce semble, tout en évitant les discussions spéciales, serrer de plus près ses adversaires. En passant, mais à plusieurs reprises, il adresse de vives critiques aux anciens exégètes catholiques, notamment pour avoir « exagéré la perfection de la Bible ». Ces reproches sont eux-mêmes excessifs. Enfin, les principes que l'éloquent conférencier oppose aux « conceptions inexactes » concernant nos Livres sacrés auraient assez souvent besoin d'être formulés en termes plus précis, plus clairs et aussi plus rigoureusement conformes à la doctrine constante des théologiens catholiques.

La grande *Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ* par le R. P. H.-J. Coleridge, dont treize volumes jusqu'ici parus en Angleterre ont été hautement appréciés dans ce pays, mérite de n'être pas moins bien accueillie des lecteurs français, à qui le R. P. Petit en offre la traduction. Cet ouvrage est, en effet, un excellent commentaire des Évangiles, mais un commentaire où les âmes chrétiennes trouveront également à s'instruire et à s'édifier. Le premier volume¹ tout entier traite de *la préparation de l'Incarnation*. L'auteur montre, d'abord, la préparation *lointaine*, dans l'histoire du genre humain, que la Providence dispose graduellement à recevoir le salut, alors qu'il semble de jour en jour s'en éloigner davantage, et surtout dans les prophéties de l'Ancien Testament. Il met parfaitement en lumière la gradation merveilleuse de ces prophéties, où l'on voit la rédemption promise se dessiner de plus en plus clairement, « pareille à une île qui, d'abord aperçue par le marin comme un simple point noir

1. *La Vie de notre vie, ou Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Première partie : *La Sainte Enfance et la Vie cachée*. I. *La Préparation de l'Incarnation*. Un vol. petit in-8 de 404 pages (1888). Paris, Lethielleux.

sur l'horizon, se montre à lui plus grande et plus reconnaissable à mesure qu'il avance vers elle ». Vient ensuite la préparation plus *prochaine*, que le P. Coleridge explique en commentant le premier chapitre de saint Jean, les généalogies de saint Mathieu et de saint Luc et les autres préliminaires du récit évangélique jusqu'à la veille de l'Annonciation. La Vierge-Mère, dont le pieux auteur a déjà fait ressortir la place éminente dans les annonces de l'Incarnation, soit verbales, soit typiques, reçoit naturellement le rôle principal dans cette seconde partie. Par l'étude approfondie des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament qui se rapportent à la Mère du Sauveur, et en combinant les indications de ces textes avec les témoignages de la tradition de l'Église, le savant jésuite anglais produit la démonstration la plus lumineuse de l'enseignement catholique au sujet de Marie et la justification la plus éclatante de la belle dévotion, si mal comprise et souvent si indignement bafouée par les protestants et les libres penseurs. Il faut signaler aussi le beau chapitre consacré à saint Joseph. Mais nous ne saurions donner une idée de toutes les richesses de science et de piété qui sont renfermées dans ce volume. Disons encore, cependant, que les difficultés qui se présentent dès le début des récits évangéliques, au sujet de la généalogie de Jésus-Christ et du mariage de la sainte Vierge, sont traités par le vénérable auteur avec tout le soin désirable, sans l'appareil rebutant des discussions savantes, mais d'une manière à la fois claire, solide et judicieuse. Ce n'est pas à dire que sur quelques points de détail on ne puisse différer d'opinion avec le R. P. Coleridge. La traduction du P. Petit est fidèle ; peut-être les lecteurs français aimeraient-ils qu'elle fût un peu moins littérale, et que l'excellent traducteur ne se fût point asservi à suivre d'aussi près le tour et la coupe des phrases anglaises, qui sont parfois un peu longues et un peu lentes, à notre goût.

Le R. P. A.-M. Portmans, dominicain, dans une très solide étude¹, développe les témoignages que les trois premiers Évangiles, dits *synoptiques*, rendent au dogme fondamental du christianisme, à la divinité de Jésus-Christ. On sait que les critiques incrédules, qui sont forcés de reconnaître que ce dogme est clairement affirmé à chaque page de l'Évangile de saint Jean, soutiennent qu'en cela le quatrième évangéliste est en contradic-

¹ *La Divinité de Jésus-Christ vengée des attaques du rationalisme contemporain*. Un vol. de xvi-450 pages (1887). Liège, Dessain, et Paris, Magnin.

tion avec ses prédécesseurs. Le P. Portmans examine donc, d'après les relations des synoptiques, successivement, la naissance et les débuts de Jésus, ses œuvres, ses affirmations, ses institutions, enfin sa Passion et sa mort; il montre que sur tout cela saint Matthieu, saint Marc et saint Luc sont parfaitement d'accord avec saint Jean et que *le Dieu* y paraît toujours avec éclat, chez les premiers aussi bien que chez le disciple bien-aimé. En même temps, il établit l'autorité irrécusable de ce quadruple témoignage. Le savant apologiste ne craint pas de faire une très large place aux citations des adversaires : notamment Strauss et son traducteur français Littré, MM. Renan, E. Havet, Réville, Miron, Salvador, Peyrat, Jacolliot, les docteurs B. Weiss et Th. Keim, sont libéralement admis à exposer leurs objections contre l'autorité des historiens du divin Rédempteur. La joie nous est souvent donnée, à cette occasion, de voir les libres penseurs se réfuter eux-mêmes; mais, en tout cas, la logique serrée, rigoureuse, du P. Portmans ne laisse rien subsister de leurs arguments.

On ne peut que souhaiter le succès aux publications qui ont pour but de faciliter au commun des fidèles la lecture directe de l'Évangile, lorsqu'elles satisfont aux sages règles prescrites par l'Église depuis les temps les plus anciens. De ce nombre sont les *Saints Évangiles*, traduits par le P. Lallemand, que M. l'abbé Rambouillet réédite pour la seconde fois avec ses notes¹, et les *Récits évangéliques* de M. l'abbé J. Verniolles². Le premier de ces deux ouvrages, déjà plusieurs fois approuvé par nos évêques et où l'on trouve, avec une version justement estimée, des notes brèves, empruntées pour la plupart aux saints Pères, n'a plus besoin de nos éloges. Le second, destiné spécialement aux jeunes gens, se recommande assez par le nom de son auteur, le vénérable supérieur du Petit Séminaire de Servières. M. l'abbé Verniolles s'est borné, le plus souvent, à traduire le texte sacré des Évangiles; comme il le dit, « rien de plus digne et de plus respectueux que de laisser l'Homme-Dieu se raconter lui-même et de prêter l'oreille à ses ineffables communications ». Il s'est contenté de relier les récits évangéliques par quelques courtes réflexions, qui aident l'intelligence des jeunes lecteurs,

1. *Les Saints Évangiles. Traduction du R. P. Lallemand*, revue et annotée. Nouvelle édition. Un vol. in-18 de xxxv-473 pages (1888). Paris, Haton.

2. *Les Récits évangéliques et leurs beautés littéraires*. Un vol. in-12 de xi-436 pages (1888). Paris, Poussielgue.

signalent à leur attention les beautés de tout genre dont l'Évangile est plein, enfin et surtout tendent à développer de plus en plus dans leurs âmes la connaissance et l'amour du Sauveur.

Le but principal de M. l'abbé Rambaud, dans sa *Vie de saint Paul*¹, comme il nous en prévient, a été de dépeindre les travaux et les vertus apostoliques de son héros et d'offrir en sa personne, surtout aux jeunes prêtres, le type parfait du « ministre de Jésus-Christ ». L'ouvrage répond bien à ce but. Le portrait du grand apôtre y est fidèlement dessiné d'après les *Actes* rédigés par son disciple et compagnon dévoué, saint Luc, et d'après ses propres *Épîtres*. Le récit de ses missions, le tableau de son activité infatigable, de ses souffrances et de l'influence qu'il exerça sur le monde juif et païen, sont animés, attachants. Devant ces qualités disparaissent les défauts qu'on pourrait reprocher au digne auteur, au point de vue de la science pure, comme, par exemple, le vague des indications de sources, une confiance parfois trop grande accordée à des « traditions » contestables.

Le commentaire sur les *Épîtres*², auquel cette *Vie* sert d'introduction, est également destiné « au jeune clergé et à tous ceux qui n'ont ni le temps, ni la vocation, ni le goût de s'adonner à de longues études bibliques ». Pas plus que la *Vie*, il ne saurait entièrement satisfaire ceux qui désireraient être renseignés le plus complètement possible sur le sens des textes difficiles, sur l'état de la controverse à l'égard des points obscurs de la vie ou de l'enseignement de saint Paul. Mais, à ceux qui veulent lire les *Épîtres* avant tout pour en goûter et s'en assimiler la divine doctrine et pour puiser dans les paroles brûlantes de l'Apôtre l'amour de Jésus-Christ et des âmes, M. l'abbé Rambaud offre de grands secours, tant par ses analyses, qui font bien sentir l'enchaînement des pensées principales de l'écrivain sacré et la force de ses raisonnements, que par ses préfaces et ses notes, qui donnent toutes les explications essentielles et ouvrent la voie aux réflexions fécondes et pratiques.

Le pieux commentateur ne s'exagère-t-il pas la valeur de la

1. *La Vie de saint Paul, Apôtre des nations, d'après les Livres saints, les Pères, les monuments de la tradition et les travaux les plus récents*. 2^e édition, revue et augmentée. Un vol. in-8 de 447 pages (1887). Paris, Lethielleux.

2. *Les Épîtres de saint Paul analysées sur un nouveau plan, avec Commentaire philologique, doctrinal et moral, traduction française, introduction historique, préface générale et préfaces particulières*. 2 vol. in-8 de 588 et 564 pages (1888). Paris, Lethielleux.

« grande preuve de la vérité du christianisme », qu'il indique à propos de *Rom.*, VIII, 16 (t. I^{er}, pages 96-97 et 189-190)? « Le Saint-Esprit, dit-il, produit, dans l'homme qui a cru, la paix, la sécurité, la certitude de la justification. Pour tout fidèle, c'est la démonstration intime la plus forte de la divinité du catholicisme. » Cela me paraît au moins prêter à des équivoques ou à des illusions qui peuvent n'être pas sans inconvénients.

M. Rambaud est sévère pour les exégètes qui, à la suite de saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin, Théodoret, etc., ne craignent pas d'admettre que le *Céphas* publiquement repris par saint Paul à Antioche (*Gal.*, II, 14) n'était autre que saint Pierre, le prince des apôtres. Nous croyons qu'il aurait apprécié plus favorablement et peut-être adopté cette interprétation, s'il avait pu lire les excellents arguments par lesquels la défend le P. Palmieri dans son récent *Commentarius in Epistolam ad Galatas*¹. Du reste, ce savant théologien avait déjà soutenu la même opinion dans son traité de *Romano pontifice*, professé au Collège Romain, où il a également prouvé ce qu'il démontre avec plus d'étendue dans son commentaire, à savoir que le récit fait par saint Paul de l'incident d'Antioche, bien loin de fournir un argument contre la primauté de saint Pierre, la suppose au contraire et la manifeste avec évidence.

Nous profitons de l'occasion pour dire que cet ouvrage du P. Palmieri nous paraît, dans tout son ensemble, très remarquable, et nous ajouterons même avec la *Civiltà cattolica*, un véritable modèle, aussi bien pour l'exégèse littérale du texte sacré que pour la discussion des questions théologiques que ce texte soulève.

M. l'abbé V. Dumax vient de terminer un travail très considérable, dont le but n'était rien moins que la *Revision et la Reconstitution de la chronologie biblique et profane*, depuis les premiers temps de l'humanité jusqu'à la fondation du temple de Jérusalem². Le savant auteur, s'inspirant des idées de M. l'abbé Chevallier, a produit un système bien coordonné, où, moyennant quelques hypothèses ingénieuses, sans modifier notablement les chiffres de la Bible hébraïque, il aboutit à une concordance re-

1. Un vol. in-8 de xix-257 pages (1886). Gulpen (Hollande), M. Alberts, et Paris, Lethielleux.

2. *Revision et Reconstitution de la chronologie biblique et profane des premiers âges du monde, d'après les découvertes de la science moderne et le savant système de M. Chevallier*. 5 vol. in-18 de 119, 234, 219, 192 et 268 pages (1886-1887). Paris, Haton.

marquable de ces chiffres entre eux et avec les données des chronologies profanes.

Il a divisé tout l'espace de temps dont il s'occupe en quatre époques. Pour la première, l'époque *antédiluvienne*, il s'en tient au calcul vulgaire d'après l'hébreu, qui assigne à cette période 1,656 années solaires; mais, en outre, il croit pouvoir démontrer que les chiffres, si divergents en apparence, qu'on trouve dans la version grecque des Septante et dans le Pentateuque des Samaritains, bien plus, les chiffres, jusqu'ici réputés fabuleux, de 31,900 et 43,200 « prétendues années » que les Égyptiens et les Chaldéens attribuent au premier âge de l'humanité, ne sont en réalité que « des formules différentes du chiffre donné par le texte hébreu de Moïse ».

La seconde époque, qui va du déluge à la vocation d'Abraham, est évaluée à 2,709 ans. On sait que le texte hébreu, d'après l'interprétation plus commune, la réduirait à 367 ou 427 ans, résultat certainement inconciliable avec les données les plus positives des découvertes égyptiennes et assyro-babyloniennes. M. l'abbé Dumax obtient son chiffre par une interprétation nouvelle des généalogies du chapitre XI de la Genèse. Voici, par exemple, comment il explique les versets 12-13 (nous mettrons entre crochets les mots qu'il ajoute au texte sacré) : « Telles sont les lignées de [la maison de] Sem : Sem... engendra Arphaxad [qui devint héritier des promesses], après le déluge 2 ans. Et [la famille d'Arphaxad, branche élue de la famille de] Sem, après qu'Arphaxad eut été engendré, vécut [dans sa lignée directe] 500 ans; et [durant cette période, elle] engendra des fils et des filles. Or [la famille d'] Arphaxad [depuis l'extinction de sa lignée directe,] vécut [dans une de ses branches collatérales] 35 ans, et engendra Salé [qui devint l'héritier des promesses]. Et [cette branche collatérale d'] Arphaxad [devenue la famille de Salé] vécut [dans sa ligne directe], après la naissance de Salé, 303 ans.... » On voit que cette explication permet de faire entrer dans la somme des années de la période *tous* les chiffres de la liste généalogique, au lieu que le calcul ordinaire n'additionne que les chiffres indiquant l'âge qu'avait chaque patriarche quand il a engendré son successeur.

La troisième époque, d'Abraham jusqu'à l'Exode, est réduite à 244 années solaires. La vocation d'Abraham tomberait, d'après MM. Chevallier et Dumax, au seizième siècle avant l'ère chrétienne, et le séjour d'Israël en Égypte n'aurait duré que 120 ans. Ces évaluations reposent sur l'hypothèse que la famille d'Abraham aurait fait usage d'une année *religieuse* composée de *sept* mois et

que, dans les récits concernant cette famille, Moïse se serait conformé à sa coutume, en comptant toujours par années de sept et non de douze mois.

Enfin, la cinquième époque, de la sortie d'Égypte jusqu'à la fondation du temple de Salomon, ne dépasserait pas 326 années solaires. Cependant plusieurs textes de l'Écriture semblent formellement assigner un nombre d'années beaucoup plus fort à cette période : par exemple, au III^e livre des Rois, ch. vi, v. 1, on lit que le temple a été commencé en l'année 480 après l'Exode ; mais M. Dumax, avec M. Chevallier, déclare que dans ces textes il s'agit encore d'années *religieuses* ou de *sept* mois. De plus, il admet la simultanéité de plusieurs des judicatures mentionnées par l'histoire sainte.

Toutes ces conclusions sont déduites avec un incontestable talent. M. l'abbé Dumax a exploré les sources chronologiques en véritable bénédictin, et il rapproche et combine cette masse de données éparses avec une rare sagacité. Je dois dire cependant que, dans le domaine de la chronologie profane, il me paraît avoir accordé trop de crédit à certains documents suspects, par exemple, à la *Vieille chronique égyptienne* (qui, selon toute apparence, n'est pas plus *vieille* que l'époque byzantine) ; ou du moins insuffisants, comme sont ceux que l'érudite auteur a suivis pour la chronologie de la Chine, en négligeant le P. Gaubil qui aurait été un bien meilleur guide. En ce qui concerne la chronologie biblique, je crois que les dates fondamentales du système de M. l'abbé Dumax sont possibles et vraisemblables, à deux ou trois exceptions près. Je n'ai aucune difficulté contre son calcul des deux premières époques ; son explication du chapitre xi de la Genèse, quoiqu'un peu compliquée, est peut-être la seule qui permette de concilier la chronologie dite biblique avec l'histoire de l'Égypte et de la Chaldée, à moins de supposer (ce que j'aime mieux pour ma part) que les listes généalogiques de la Genèse sont incomplètes. Mais il me paraît impossible de faire descendre l'époque d'Abraham jusqu'au seizième siècle ; les synchronismes indiqués dans le chapitre xiv de la Genèse obligent absolument de remonter aux environs de l'an 2000 avant J.-C. La durée du séjour des Israélites en Égypte et celle de la période des Juges est également trop abrégée.

Une des bases principales du système de M. l'abbé Dumax, c'est l'hypothèse de l'année religieuse de sept mois qu'il a empruntée à M. l'abbé Chevallier. Le savant chronologiste lui-même ne dissimule pas que cette hypothèse soulève les plus graves

objections. Il reconnaît qu'on chercherait en vain la mention d'une année de sept mois, dans toute l'Écriture. Ce qui est encore bien pis, il se voit forcé d'admettre que l'année ordinaire de douze mois est concurremment employée par les écrivains sacrés, et cela souvent dans le même récit, sans que nous soyons avertis du passage d'une manière de compter à l'autre. Avant d'accepter avec M. Dumax un fait aussi extraordinaire, on a droit de lui demander des preuves presque évidentes de la nécessité de son hypothèse pour concilier les données chronologiques de la Bible, soit entre elles, soit avec les dates certaines de l'histoire profane. Or, ses preuves n'ont certainement pas ce caractère, et il y a d'autres solutions suffisamment probables aux difficultés dont il s'agit. Le travail de M. l'abbé Dumax n'en reste pas moins très méritoire, très curieux en plus d'un endroit, enfin digne de l'attention de tous ceux qu'occupent ces difficiles problèmes de chronologie.

Parmi les ouvrages qui se proposent de vulgariser les découvertes récentes de l'histoire et de l'archéologie orientales, en particulier celles qui se rencontrent avec les récits de la Bible, le résumé composé par M. A. H. Sayce pour la *Religious Tract Society*, et qui a déjà eu plusieurs éditions en Angleterre, est certainement un des meilleurs, dans sa brièveté, tant pour le bon choix et la sûreté des informations qui y sont condensées, que pour la clarté de l'exposition et l'intérêt des illustrations qui y sont jointes. Aussi la traduction de M. l'abbé Ch. Trochon¹ nous paraît un réel service rendu aux lecteurs français. Les notes ajoutées par le traducteur sont utiles. Seulement les lecteurs catholiques se rappelleront que l'ouvrage de Lenormant, *les Origines de l'histoire*, auquel ces notes les renvoient assez souvent, a été depuis prohibé par le Saint-Siège. M. Sayce est protestant et, comme je l'ai dit, a écrit pour une société protestante; mais la seule trace de protestantisme qu'offre son livre, c'est le silence qu'il garde sur les livres *deutéro-canoniques* de la Bible, bien que ceux-ci aient aussi à faire valoir des « confirmations frappantes » reçues des découvertes modernes. M. l'abbé Trochon supplée en partie à cette lacune.

Il nous faut arrêter ici ce Bulletin déjà long, en renvoyant à un peu plus tard plusieurs ouvrages importants que nous venons de

1. *La Lumière nouvelle apportée par les monuments anciens. Aperçu des preuves les plus frappantes de la véracité de la Bible, d'après les récentes découvertes en Égypte, Palestine, Assyrie, Babylonie, Asie Mineure*, par A. H. Sayce, professeur suppléant de philologie comparée à l'Université d'Oxford. Ouvrage traduit sur la troisième édition. Un vol. in-8 de 236 pages avec planches (1888). Paris, Lethielleux.

recevoir, tels que *le Livre du prophète Daniel* (Tome I^{er}, Introduction), par M. l'abbé Fabre d'Envieu; le *Commentaire sur les Épîtres catholiques*, par M. le chanoine Maunoury, et d'autres; sans parler de divers travaux parus dans les Revues et qui méritent d'être signalés aux lecteurs amis des études d'Écriture Sainte.

JOS. BRUCKER.

MÉLANGES

DÉCISIONS RÉCENTES DE LA COUR PONTIFICALE

A. DISPENSES. — Une lettre du Saint-Office aux Ordinaires, datée du 20 février 1888, contient des dispositions très importantes sur les dispenses de mariage.

Exécution des dispenses. 1. Dorénavant toutes les dispenses de mariage seront commises pour l'exécution à l'Ordinaire des suppliants ou à l'Ordinaire du lieu.

2. Par ce mot Ordinaire on entend les évêques, les administrateurs ou vicaires apostoliques, les prélats ou préfets ayant juridiction avec territoire séparé, leurs officiaux ou vicaires généraux pour le spirituel, et, si le siège est vacant, le vicaire capitulaire ou l'administrateur légitime.

3. Le vicaire capitulaire ou l'administrateur pourra exécuter aussi les dispenses commises à l'évêque ou à son vicaire général ou son official, soit qu'elles aient eu ou non un commencement d'exécution. Et réciproquement le nouvel évêque, ou son vicaire général pour le spirituel, ou son official pourra exécuter les dispenses commises au vicaire capitulaire, soit que celui-ci en ait ou non commencé l'exécution.

4. Les dispenses de mariage commises à l'Ordinaire des suppliants devront être mises à exécution par l'Ordinaire qui a donné les lettres testimoniales ou qui a adressé la supplique au Saint Siège, qu'il soit l'Ordinaire d'origine ou du domicile soit des deux époux ou de l'un des deux, lors même que les époux, à l'époque où la dispense devra recevoir son exécution, auraient cessé d'avoir leur domicile dans ce diocèse et seraient allés dans un autre diocèse sans intention de retour; toutefois, s'il le juge à propos, il en donnera avis à l'Ordinaire du lieu.

5. L'Ordinaire susdit pourra, s'il le juge expédient, déléguer pour l'exécution de la dispense un autre Ordinaire, surtout celui dans le diocèse duquel les époux résident.

B. INDULGENCES. — Par un rescrit du 20 août 1887, N. S. P. le Pape a daigné accorder pour dix ans aux conditions ordinaires :

1^o Une indulgence plénière aux enfants de la première commu-

nion qui s'engage à ne jamais entrer dans aucune société secrète condamnée par l'Église ;

2° Une indulgence plénière chaque année à tous les fidèles qui, au jour choisi par eux, feront ou renouvelleront le même engagement de ne jamais s'affilier aux sectes maçonniques.

L'auteur du *Manuel de la Ligue anti-maçonnique*, qui a obtenu cette faveur du Saint-Père, propose les formules suivantes :

Formule spéciale aux enfants de la première communion : Je renonce à Satan, à ses pompes, à ses œuvres et aux sectes maçonniques condamnées par l'Église et je m'attache à Jésus-Christ pour toujours.

Ou bien : Je renonce à Satan, à ses pompes, à ses œuvres, et aux sociétés secrètes condamnées par l'Église, et je m'attache à Jésus-Christ pour toujours.

Formule plus générale : Humblement soumis aux ordres de Notre Saint-Père le Pape je m'engage devant Dieu et devant les hommes à n'adhérer jamais en rien aux sectes maçonniques ou autres sociétés secrètes condamnées par l'Église, et à les combattre de tout mon pouvoir.

On peut ajouter : Que Notre-Seigneur Jésus-Christ bénisse mes résolutions, me soutienne dans la lutte et récompense mes efforts.

II. — A tous les fidèles des deux sexes qui récitent le Petit Office de la Sainte Vierge inséré au Bréviaire romain, le pape Léon XIII a daigné accorder aux conditions ordinaires :

1° Une indulgence plénière à gagner une fois par mois, le jour qu'on voudra, si l'on a récité chaque jour pendant un mois entier tout le Petit Office, à savoir Matines (l'unique Nocturne assigné pour le jour courant) et toutes les autres heures jusqu'à Complies inclusivement ;

2° Une indulgence, de sept ans et sept quarantaines une fois par jour, si on récite tout l'Office comme ci-dessus ;

3° Une indulgence de trois cents jours, si on récite seulement Matines (le nocturne assigné) et Laudes.

Ces indulgences sont accordées à perpétuité et peuvent être appliquées aux âmes du purgatoire. (*Decr. urbis et orbis*, 17 novembre 1887.) Il faut, pour les gagner, que l'office soit récité en latin (*Decr. Congr. Indulg.*, 6 mai 1887.)

III. — Par son encyclique *Quod anniversarius*, datée du jour de Pâques 1888, N. T. S. P. le Pape, voulant à l'occasion de son jubilé sacerdotal répandre sur les âmes de ceux qui sont morts en état de grâce l'abondance de son trésor spirituel, a ordonné que le dernier dimanche du mois de septembre prochain serait un grand jour d'expiation, où Lui-même et tous les patriarches, archevêques, évêques et autres prélats ayant un diocèse célèbreront

dans leurs églises patriarcales, métropolitaines et cathédrales une messe spéciale des morts, avec la plus grande solennité possible, selon le rite assigné dans le missel à la Commémoration de tous les fidèles trépassés. Il approuve que dans toutes les églises paroissiales et collégiales, tant des séculiers que des réguliers, la même chose soit faite par tous les autres prêtres, pourvu que la messe conforme à l'office du jour ne soit pas omise là où elle est d'obligation. Il exhorte vivement tous les autres fidèles à communier ce jour-là pour les âmes du purgatoire après s'être confessés. Il leur accorde une indulgence plénière pour les défunts, et à ceux qui célébreront la messe comme il est dit ci-dessus le privilège de l'autel.

C. INDEX. — Le Ministre général des Pères Passionnistes avait soumis à la Sacrée Congrégation de l'Index les deux questions suivantes :

1. An scienter legentes ephemerides propugnantes hæresim incurrant excommunicationem Articuli secundi Const. *Apostolica Sedis*, Summo Pontifici speciali modo reservatam ?

2. An legentes sive libros proprie dictos, cujusvis auctoris, sive ephemerides contiuentes hæresim incidant in censuram Indicis a s. m. Pii Papæ IX, ut supra, renovatam et confirmatam ?

Les réponses données à la première question par la Congrégation de l'Index, à la seconde par le Tribunal suprême de l'Inquisition, sont toutes les deux *négatives*. La lettre du Secrétaire de la Congrégation de l'Index qui les rapporte date du 27 avril 1880, mais elle n'a été publiée qu'au mois de février 1888 par les *Acta S. Sedis*.

VISITE DE LA REINE MARIE LECZINSKA AU CARMEL DE METZ EN 1744

Les lecteurs des *Etudes* nous sauront gré, nous l'espérons, de leur communiquer la curieuse relation qui va suivre. Nous y trouvons des détails sur un événement important du règne de Louis XV : le séjour de la Reine, de la Famille royale et de la Cour à Metz, à l'occasion de la maladie du Roi, qui reçut à cette époque le surnom de *Bien-Aimé*.

Mais, peut-être, ne sera-t-il pas inutile d'indiquer d'abord par quelles circonstances cette pièce inédite est venue entre nos mains. Les Carmélites de Poitiers ont entrepris, en 1887, la publication d'une *Seconde série* des chroniques de l'Ordre depuis son introduction en France. Celui qui écrit ces lignes, et auquel a été confiée la direction de cette

œuvre considérable, a rencontré, parmi les documents qui concernent l'ancien Carmel de Metz, une *Lettre circulaire* adressée à tous les monastères de la Réforme de Sainte-Thérèse, et qui, par la précision des faits, n'est pas sans intérêt pour l'histoire nationale.

*Relation de ce qui s'est passé aux
Religieuses Carmélites de Metz lors du séjour du Roi Louis XV
et de la Reine son Épouse. En cette ville. En 1744*¹.

LETTRE CIRCULAIRE

Nos très chères Mères et Sœurs,

Ce seroit manquer à ce que nous vous devons, si nous vous laissons ignorer ce qui se passa dans notre monastère en l'an de grâce 1744.

Il arrive souvent que l'on transmet à celles qui nous suivent des faits qui ne le méritent pas autant que ceux dont nous entreprenons de vous faire le récit. Il sera simple mais fidèle, et nous y conserverons jusqu'aux moindres traits. Nous sommes assurées que vous ressentirez d'autant plus de satisfaction de ce récit, que vous y découvrirez la préférence singulière que l'on fit alors de nous sur les autres communautés Religieuses de filles quoiqu'en réputation. Nous allons essayer de vous donner cette relation que nous avons cru devoir déposer dans nos archives, avec persuasion que celles qui viendront après nous la verront avec plaisir, et qu'elles nous sauront gré de notre attention pour Elles.

L'an 1744, le Roi Louis XV ayant déclaré la guerre à la Reine de Hongrie² et à l'Angleterre³, alla se mettre à la tête de ses armées en Flandre : il avoit déjà pris quelques places et comptoit continuer ses conquêtes⁴, lorsqu'il fut contraint de quitter la

1. Cette Relation est la copie exacte du manuscrit conservé à la bibliothèque de la ville de Metz. Il est ainsi libellé dans le catalogue des manuscrits : N° 153. Mémoires sur Metz, par dom Sébastien Diendoné, religieux de l'abbaye de Saint-Arnould. La relation dont il s'agit se trouve à la p. 220 du t. III; nous en avons scrupuleusement respecté l'orthographe souvent variable.

2. Marie-Thérèse.

3. Georges II étoit alors sur le trône.

4. Louis XV s'étoit emparé rapidement de Menin, de Courtrai, d'Ypres, du fort de Knoque, de Furnes, de Dixmude.

Flandre tout à coup pour se rendre sur le Rhin, que le Prince Charles de Lorraine, généralissime des troupes autrichiennes, avoit passé avec plus de quatre-vingt mille hommes, et s'étoit déjà avancé jusqu'à Saverne, proche de Strasbourg.

Le Roi, qui marchoit à grandes journées, arriva à Metz au commencement du mois d'août. Le 4^e jour de son arrivée¹, il y tomba malade, et la maladie fut si loin et devint si dangereuse que Sa Majesté reçut le S^t-Viatique et l'Extrême onction, la veille de l'Assomption de la S^{te} Vierge. Le Roi se voyant en danger demanda la Reine, le Dauphin² et les Dames de France ses filles³, qui se rendirent aussitôt de Versailles à Metz, ainsy que les Princes du sang, les Ambassadeurs et un grand nombre de Seigneurs même des Cours Étrangères. Le bruit courut que M. le Dauphin étoit venu sans l'ordre du Roi, et que ce fut le principal motif de l'Exil de M. le Duc de Chatillon son gouverneur.

La Reine arriva le 15 d'août entre huit et neuf heures du soir. Elle se rendit d'abord dans la chambre du Roy, et s'étant jettée à genoux au pied de son lit elle ne put retenir ses larmes. Le Roi fut touché de la sensibilité de son cœur et la fit aussitôt approcher de son chevet, alors il l'embrassa tendrement et s'entretint longtemps avec elle. Quoique le Roi ne parla qu'avec peine et à voix basse, à cause de la grande faiblesse dont il étoit accablé, on ne laissa pas d'entendre qu'il dit à la Reine : « Madame, me pardonnez-vous?... » Cette heureuse entrevue rendit l'union entre les deux Majestés, plus belle et plus parfaite qu'elle n'avoit jamais été, et répandit la joye dans tous les cœurs. Le digne Évêque de Soissons, M. de Fitzjames, aumonier du Roy, eut la généreuse fermeté d'exiger lorsqu'il administroit le Roy, que ce monarque renverroit sur le champ M^{me} de Château-Roux sa maîtresse ce qui fut exécuté au moment de l'entrée de la Reine⁴.

Cette auguste Princesse dont l'âme toujours ornée des sentiments de la plus grande piété, désirant donner au Seigneur des

1. Louis XV étoit arrivé à Metz le 8 août.

2. Né le 4 septembre 1729, il étoit alors âgé de quinze ans.

3. Louise-Élisabeth, Adélaïde, Victoire, Louise. — M^{me} Louise de France entra plus tard au Carmel de Saint-Denis, où elle prit le nom de sœur Thérèse de Saint-Augustin.

4. Marie-Anne de Nesle, duchesse de Châteauroux, veuve depuis 1742 du marquis de la Tournelle. Après quelques semaines de disgrâce, elle reprit son ascendant sur le Roi, par l'entremise du maréchal de Richelieu, et mourut le 4 décembre de la même année, 1744.

marques de sa vive reconnaissance pensoit à un lieu de recueillement. Elle demanda à cet effet à M^{gr} de S^t-Simon notre Évêque si il y avoit en cette ville des Carmélites ? parce que les aimant beaucoup, elle seroit bien aise d'y aller pour y faire ses prières, et rendre ses devoirs à Dieu. Monseigneur lui ayant répondu qu'il y en avoit, elle parut alors fort satisfaite, et de suite étant allée avec M^{me} la Duchesse chez le Roy, elles lui dirent : « Sire, notre fortune est faite ! — Comment donc, Madame, dit le Roy ? — Sire, c'est que nous avons trouvé un monastère de Carmélites à Metz. ¹ » Elle témoigna également à toutes les Dames de sa suite la satisfaction qu'elle avoit d'avoir trouvé icy des filles de S^{te} Thérèse.

Le 20 du même mois d'aoust, la Reine ayant apperçû, pendant son dîner, M. le comte de Gournay de cette ville, elle luy dit comme transportée de joye : « J'irai aujourd'hui aux Carmélites ; » aussi ne tarda-t-elle pas à nous envoyer un de ses officiers pour nous l'annoncer. Jugez, nos chères Sœurs, quelle surprise, quel bouleversement pour nous ! Notre maison étant pour lors ce jour la au pillage. Blanchissage partout, dans les dortoirs, cellules, cloître, réfectoire, en un mot, c'étoit un cahos à faire mourir de rire ! Vous penserez peut être, nos très chères Sœurs, que toute cette précaution étoit pour l'arrivée de la Reine ? Nous vous assurons que nous estions bien elloignées de croire qu'elle nous fit l'honneur d'entrer chez nous, ce n'étoit qu'un effet de propriété naturelle à nos maisons.

Ce même jour à une heure vint M^{gr} notre Évêque qui demanda la Mère prieure ² pour lui annoncer que la Reine viendrait aujourd'hui chez nous, et lui témoigna qu'il souhaiteroit qu'on lui ouvrit la porte du monastère pour aller au chœur afin de prendre les arrangemens convenables pour recevoir la Reine. La Mère Prieure satisfit aussitôt à sa demande et le prélat homme d'esprit nous fit un accueil gracieux et nous parla avec une politesse dont nous fumes toutes pénétrées. Il parcourut la maison ou il resta environ une heure, il nous fit offre de tapis et de toute autre chose dont nous pourrions avoir besoin dans cette occasion ; mais comme rien ne nous manquoit de ce qui étoit nécessaire pour cela, nous lui fimes de très humbles remerciemens. Nous vous laissons à penser, nos chères Sœurs, quels furent nos travaux pour remettre la maison dans l'ordre convenable ! il fallut que chacune à l'instant mit la main à l'œuvre. Il n'étoit pas question

1. Il avait été fondé, sous le titre de l'Incarnation, le 13 avril 1623.

2. Mère Marie-Madeleine (Denizon), dite de Sainte-Thérèse.

alors de remettre la partie au lendemain. Les moins fortes s'armèrent de courage, car le tems étoit court, ce qui faisoit que nous ne nous entendions pas les unes et les autres, ce qui nous fatigua véritablement, pourtant pas en vain puisque nous vîmes à bout de ce que nous souhaitions.

Un quart heure après la sortie de M^{gr} vint M. de la Richardie abbé de Saint-Clément de Metz et vicaire general. Il demanda la Prieure au parloir ou il eut avec elle un long entretien. Il lui parla à cœur ouvert et lui découvrit sans déguisement le vrai motif qui l'avoit empêché de se rendre à la proposition qu'on lui avoit faite d'être supérieur de notre maison; il ajouta qu'il s'étoit trouvé très honoré de ce que nous avions jetté les yeux sur lui pour cela, et assura la Mère Prieure qu'elle le trouveroit dans ses besoins et qu'elle n'avoit qu'à s'adresser à lui en toute sureté. Ce discours obligeant fit que notre Mère commença à penser aux moyens de lever l'obstacle qui arretoit la bonne volonté de M. de la Richardie d'être notre supérieur; car nous n'en avions pas depuis deux ans; et le voyant en si belle disposition de nous rendre service, notre Mère le pria de vouloir bien entrer, et de l'aider pour l'arrangement qu'il convenoit de faire au chœur pour y revevoir la Reine, il s'y preta gracieusement, et dit en sortant qu'il viendroît une demie heure auparavant la Reine, pour exposer le S^t-Sacrement, ce qu'il fit.

A six heures du soir la Reine arriva. La communauté revêtuë des manteaux et grands voiles, se rendit aussitôt à la porte de cloture, la Mère Prieure à la tête, la Reine étant entrée, la Prieure se mit à genoux, et ayant baisé le bas de la robe de la Reine, elle la complimenta en peu de mots fort bien, et elle termina son compliment en lui demandant sa protection royale et en l'assurant des vœux et des prières que nous faisons journellement pour la santé du Roi. La Reine lui tendit aussitôt la main et la releva en lui disant : « Ma chère Mère, le Roi se porte très bien. » Et puis, s'adressant à la Communauté elle nous dit : « Levez vos voiles, mes chères Sœurs, » nous marchâmes ensuite en cérémonie vers le chœur pour y conduire la Reine, une nombreuse cour suivoit. Lorsqu'elle fut à la porte du chœur, la Prieure lui présenta le goupillon, après quoi la Reine alla se placer sur le prie-Dieu que l'on avoit mis devant la grande grille qui étoit ouverte. Nous chantâmes aussitôt le salut à notre ordinaire et de plus le psaume miserere. Cela fini, la Reine se leva et sortit du chœur. Elle demanda à voir la maison. Elle visita toutes les cellules, les offices, les chapelles et autres. Elle s'arreta assez longtems dans la cel-

lule de la Mère prieure, à qui elle donna bien des marques d'amitié et lui dit qu'elle reviendrait nous voir. Les Dames de la Cour voulant imiter leur Reine nous accabloient de caresses, c'étoit à qui nous en feroit le plus. Elles témoignèrent toutes leur joye d'être entrées chez nous. Madame la Mareschale de Belleisle épouse du gouverneur de Metz, fit connaître à la Mère prieure, sa reconnoissance de l'attention qu'elle avoit eu de la faire avertir de l'entrée de la Reine dont elle avoit profité pour se procurer la satisfaction de voir notre monastère, ce qu'elle souhaitoit depuis fort longtems. Ce fut alors que les Seigneurs et les Dames ne pouvoient se ravoïr de la beauté et propreté simple de notre maison. C'étoit un vrai plaisir pour nous de voir toutes les Duchesses qui sautoient dans nos cellules et s'étendoient sur nos lits comme sur des lits de parade. La Reine sortit sur les huit heures du soir. En montant dans son carosse, elle dit en présence d'une foule de monde qu'elle reviendrait voir ses chères Carmélites et leur ameneroit son Dauphin, ce qui se répandit bientôt dans le public.

Lorsque notre maison fut vuide de tout ce grand monde, l'on commença à nous préparer à souper. Nous étions d'une fatigue tellement extrême qu'il ne nous fut pas possible ny de manger ny de dire Matines ce jour-là qu'on laissa au lendemain. Après une visite aussi flatteuse, nous pensâmes quel présent nous pourrions offrir à la Reine ? Nous entreprîmes deux petites caisses de grenadiers artificiels qui furent faites pour le dimanche 28 du même mois. Une de nos tourières les porta tout de suite à la Reine qui les reçut très gracieusement. Nous sçumes qu'on les avoit admiré à la Cour et confronté avec des naturelles. Il est vrai que ce petit ouvrage étoit digne d'admiration.

Ce même jour 28 la Reine nous envoya vers les cinq heures de relevée les Dames de France qui nous amenerent à leur suite plus de monde que la Reine n'en avoit à la sienne. Nous les reçûmes avec les mêmes honneurs que nous avions fait à la Reine, à la réserve que la Communauté ne se trouva point à la porte de clôture pour les recevoir, elle étoit au chœur. M. l'abbé de Mareil, grand vicaire exposa le S^t Sacrement ; et lorsque les Dames de France furent arrivées au chœur, on chanta le salut qui fut suivi de la bénédiction, après quoi elles sortirent du chœur et demandèrent à voir la Communauté et la maison. Nous nous rendîmes aussitôt à la chambre de la Communauté, et là nous présentâmes plusieurs sortes de fleurs artificielles aux Dames de France qui les reçurent avec bien de l'accueillement. Elles en mirent plusieurs bran-

ches devant elles et distribuèrent elles-mêmes le reste aux Dames de leur suite. Madame de Talard, pour lors gouvernante des Dames de France, en mit une branche devant elle. Elle dit qu'il y avoit 30 ans qu'elle n'avoit porté de fleurs, mais que venant des Carmélites elle les regardoit comme des reliques. Les Dames de France visiterent ensuite toute la maison, ainsi que les Seigneurs et Dames de leur suite, ils en admirèrent et louèrent beaucoup la propreté. Tout ce monde ne sortit qu'à sept heures du soir. Nous ne fûmes pas moins fatiguées ce jour-là qu'à celui de l'entrée de la Reine.

Le lendemain, de si brillantes visites avoient été pour nous un vrai divertissement, car toutes les Communautés de cette ville envoyèrent leurs tourières pour s'instruire auprès de nous de la manière de recevoir la Reine et les Dames de France, même jusqu'à l'abbesse de S^{te} Glossinde qui écrivit à la Mère Prieure pour la prier de l'instruire article par article, comment elle devoit faire pour la réception de la Reine et les Dames de France ont été à cette abbaye et aux Sœurs de l'Ave Maria pour toutes communautés de filles.

Le 30, M^{me} la duchesse de Villars, accompagnée de sa fille d'honneur, vint nous faire visite ; elle demanda la Mère prieure et quelques-unes des Sœurs. Cette dame nous témoigna une amitié toute particulière, et fit connaître par ses discours affables, une grande bonté pour nous et un vrai désir de nous rendre service dans les occasions, nous disant avec bien de l'affection qu'elle nous prenoit sous sa protection.

La Communauté qui ne respiroit qu'après un moyen d'avoir M. l'abbé de la Richardie pour notre Supérieur, crut ne pouvoir mieux faire que de profiter des circonstances obligées de M^{me} la duchesse toute-puissante auprès de la Reine. Notre Mère Prieure commença donc pour cet effet par lui raconter toutes les démarches que nous avions faites auprès de M. de la Richardie pour l'engager à remplacer feu M. l'abbé de Gournay, comte de Foix, notre Supérieur, mort depuis deux ans ; qu'il nous avoit toujours répondu d'une manière qui dénottoit qu'il nous accepteroit volontiers, mais qu'il en étoit empêché par un obstacle que la prudence veut que nous taisions icy, mais que nous ne pumes nous dispenser de déclarer à une personne telle que M^{me} la duchesse de Villars, qui nous dit la-dessus qu'elle en faisoit son affaire, et si nous voulions qu'elle en parleroit à la Reine dès le soir même, et que nous en saurions bientôt des nouvelles ; en effet, dès le lendemain, M^{me} la Duchesse

envoya chercher M. de la Richardie. Elle lui parla et le conduisit ensuite chez la Reine qui étant prévenue lui dit d'abord : « M. l'abbé, je veux que vous acceptiez la supériorité des Carmélites, et vous me ferez plaisir, car je les aime, et c'est moi qui vous nomme !... » Le même jour, M^{me} la duchesse de Villars nous envoya son valet de chambre pour nous dire de sa part que nous avions pour Supérieur celui que nous souhaitions.

Le lendemain matin, 1^{er} septembre, M. l'abbé de la Richardie vint à huit heures voir la Mère prieure, et lui dit d'un air content qu'il étoit notre Supérieur et qu'elle s'y étoit prise pour cela de façon qu'il ne lui avoit plus été permis de s'en défendre ; il parut fort flatté et bien satisfait de la manière honorable dont cela s'étoit passé à son égard ; il réitéra à notre Mère ses offres de service encore plus fortement qu'auparavant, l'assurant qu'il ne négligeroit rien pour nous rendre service. Quelque tems après la sortie de M. de la Richardie, M^{sr} le Nonce nous honnora de sa visite qui dura assez longtems avec la Mère Prieure. Il lui dit tout ce qu'on pouvoit de plus gracieux, ajoutant qu'il nous prenoit sous sa protection, et que nous n'avions qu'à nous adresser à luy directement quand il arriveroit que nous en aurions besoin. Notre Mère lui raconta comment nous avions eu un Supérieur en la personne de M. de la Richardie, cela lui fit plaisir et confirma de vive voix notre Election, en attendant la patente qu'il ne pouvoit faire expédier qu'à son retour à Paris. C'est ce qu'il a fait depuis, nous l'ayant envoyée accompagnée d'une lettre très obligeante. Avant que de quitter le parloir, il demanda la Communauté, nous y reçûmes toutes sa bénédiction, nous disant que nous étions de bonnes filles, et qu'il se recommandoit à nos prières, et il s'en alla.

L'après-dîner du même jour, M^{me} la duchesse de Villars présenta au Nonce M. l'abbé de la Richardie en qualité de Supérieur des Carmélites. Le Nonce donna à l'instant tout pouvoir au nouveau Supérieur, et comme tout cela se fit au gouvernement, que le Roi occupoit, il fut ce jour là beaucoup parlé à la Cour des Carmélites. Le Roi lui-même se mit de la partie reprochant agréablement à la Reine d'avoir anticipé sur les droits du Pape, en nommant un Supérieur aux religieuses Carmélites. « Oui, Sire, répondit la Reine, je l'ai fait parce que je les aime. — Mais, répliqua le Roi, cela ne vous est pas permis, Madame. — Il n'importe, dit la Reine, la chose est faite et de bon cœur. » Comme tout cela se répandit, tout le monde venoit nous faire compliment sur notre bonheur, et il ne faut pas vous le cacher, nos chères Sœurs, cela nous flattoit infiniment.

M^{me} la duchesse de Villards (*sic*) qui vint chez nous le soir à son ordinaire, en nous faisant différentes questions, nous demanda si nous ne faisons point de Pots-pourris ? Lui ayant répondu que oui, et même des meilleurs. Elle nous dit que nous ne pourrions mieux faire que d'en composer un pour la Reine qui les aimoit. Cela ne fut pas plustôt dit, que cela fut quasi aussitôt fait ; car dès le lendemain, les ouvrières qui avoient travaillé les deux petits grenadiers, en firent trois des plus exquis en odeur, sçavoir deux pour la Reine, et l'autre pour M^{me} de Villars. Nos deux tourrières les portèrent et les présenterent à la Reine qui les reçut avec beaucoup de satisfaction. M. l'abbé de la Richardie qui se trouva là alors par hasard, loua beaucoup notre adresse. Nos deux tourrières revinrent fort contentes ayant eu chacune un louis d'or de 24 livres.

Le 6 de septembre, M. de Tavanne archevêque de Rouen et premier aumônier de la Reine envoya son valet de chambre pour nous avertir qu'il viendrait le lendemain à dix heures du matin, afin de disposer toutes choses nécessaires pour la Communion de la Reine. La Mère Prieure écrivit à l'instant à M. notre Supérieur pour lui en donner avis. Il vint le lendemain, une demie heure avant M^r l'Archevêque, et monta au parloir, où il remercia la Mère Prieure des marques de bienveillance et de distinction que la Reine lui donnoit, et que c'étoit à nous qu'il en étoit redevable ; qu'en reconnoissance il entendoit et ne vouloit pas que dans nos besoins nous allussions ailleurs que chez lui.

Le 7, M^r l'archevêque de Rouen ne manqua pas de se rendre chez nous à l'heure qu'il avoit indiqué. En entrant, il fut droit au chœur pour y disposer toutes choses à la volonté de la Reine qui s'étoit expliquée, ne voulant ny prie-Dieu, ny carreau, ny grille ouverte ; en un mot, qu'elle prétendoit assister au chœur comme les Religieuses ; il fut ensuite à la sacristie pour voir les ornements et les linges qu'il trouva très propres, dans un grand ordre et bien entretenus. Il choisit ce qu'il lui falloit pour officier le lendemain, jour de la Nativité de la S^{te} Vierge, et puis il sortit.

Autre chose, nos très-chères Sœurs, lorsqu'il fallut mettre le prélat dehors, les clefs du monastère se trouvèrent égarées. Les portières cherchant de tous côtés, parcoururent en vain toute la maison, laissant le prélat à la porte, très indécis à quelle heure il pourra sortir ! La portière fort échauffée et des plus inquiètes, revint, chercha heureusement dans sa poche où elle les retrouva, ce qui donna à rire à M^r l'Archevêque et à Notre Supérieur qui

l'accompagnait, et dirent : « Nous voilà en liberté, nous avons failli coucher icy. » J'omettois de vous dire que dans la recherche des clefs de clôture, quelques-unes se mirent à dire qu'il falloit un serrurier ; une autre dit : « Par quelle porte le faire entrer puisque nous n'en avons qu'une ? »

L'après-dîner de ce même jour, vinrent les officiers de la Reine. On les conduisit au chœur où ils nous réitérèrent les intentions de sa Majesté. Ils avoient fait apporter un siège pliant de damas cra-moisy à franges d'or, dont la Reine ne se servit que pour reposer simplement ses coudes. Comme ces messieurs n'étoient pas encore entrés, et que selon les apparences ils n'étoient venus que pour cela, ils nous témoignèrent l'envie de voir notre maison. On les conduisit dans tous les endroits les plus propres, ce qui les mit dans l'admiration. Ils nous firent beaucoup de politesses et de remerciements, et nous dirent que le Roi et la Reine nous aimoient infiniment.

Ce fut ce jour là que nous reçumes la lettre suivante de M. le duc de Fleury :

A Metz, le 7 septembre 1744.

J'ai remis au Roi dans son tems, Madame, le sachet que vous m'avez envoyé pour Sa Majesté. Elle m'a chargé de vous en remercier, ce que je n'ai pu faire jusqu'à présent à cause de sa maladie. Je profite de cette occasion pour vous assurer du respect avec lequel je suis, Madame,

Votre très-obéissant serviteur,

Le Duc de FLEURY.

A l'occasion de cette lettre, nous vous dirons, nos chères Sœurs, que lorsque nous sçumes que le Roi devoit passer par Metz, et y rester quelques jours, nous pensâmes à l'instant même à ce que nous pourrions lui présenter, et nous imaginâmes que nous ne pourrions rien faire de mieux qu'une sultane, dans le dessein de laquelle une personne de nos amis traça l'idée de notre ouvrage. Vous sçavez que le corps étoit un carton d'un pié et demi de long sur un de haut, en forme de couverture de livre. Tout le dehors étoit couvert d'un satin bleu turc ; et sur un des dehors qui faisoit le dessus de la sultane, étoit une broderie en or, sur velours bleu royal. L'écusson aux armes de France avec la couronne royale aussi brodée sur velours couleur de feu. L'écusson avoit pour support deux palmes magnifiques qui l'embrassoient. Aux quatre coins étoient des moresques d'un dessin parfait. De ces moresques partoient quatre fleurs de lys en arbalette qui portoient

l'écusson, ce qui faisoit un effet admirable. De ces mêmes moresques naissoient quatre bandes qui étoient travaillées en grains d'épinars et qui fermoient avec un merveilleux agrément tout le dessus de l'ouvrage. Le dessous étoit seulement garni de huit fleurs de lys parsemées avec ordre. Remarquez, nos chères Sœurs, que le tout étoit brodé en or différent, c'est-à-dire partie glacée et autrement, le tout avec simmétrie. Le dedans étoit garni haut et bas de sachets de senteurs, les plus douces et les plus odoriférentes, et couvert d'un taffetas de Florence, couleur de feu. Des deux coins du devant tombaient des glauns d'or très artistement travaillés. Le tout étoit bordé d'un petit galon d'or qui couvroit les coutures du satin et du taffetas, ce qui formoit un ouvrage des plus riches et des plus magnifiques, bien exécuté et digne de notre monarque. Aussi plut-il à Sa Majesté, à laquelle il fut présenté par le duc de Fleury à qui nous l'avions adressé avec une lettre en conséquence. Cet ouvrage que nous appelons sultane est pour mettre chemise cravatte et autres linges pareils du Roi, qui n'étoit pas encore malade quand il reçut notre présent.

Le 8 septembre à sept heures et demi du matin, arriva M^r l'archevêque de Rouen en rochet et camail, accompagné de M. notre Supérieur. Ils entrèrent et virent si tout étoit prêt au chœur. M^r l'Archevêque demanda s'il y avoit proche le chœur un endroit où la Reine put se confesser ? On lui montra une petite chambre tout à côté, qu'il trouva très propre pour cela. On y mit un prie-Dieu garni avec un crucifix, après quoi ils sortirent. Un moment après vint le confesseur de la Reine auquel il fallut faire voir l'endroit où sa Majesté devoit se confesser ; il le trouva comode ; il sortit en nous saluant.

La Reine arriva un peu après huit heures. Nous ne fûmes que quatre pour la recevoir à la porte de clôture : elle étoit accompagnée de toute sa Cour qui formoit un coup d'œil éclatant. La Reine en entrant, fit arrêter sa suite et lui dit d'aller à l'église, n'ayant gardé avec elle que son confesseur, quatre duchesses et un de ses pages. Elle continua sa route vers le chœur, et prenant la main de la Prieure, elle dit en la lui serrant : « Ma chère Mère, je suis transportée de joie d'être chez vous. » Lorsque la Reine fut arrivée proche de notre grand escalier qui conduit au chœur, elle renvoya son page, entra ensuite dans le lieu destiné pour se confesser ; la confession faite, le confesseur sortit, et la Reine s'en vint au chœur où étoit la communauté.

L'Archevêque accompagné de deux assistants qui étoient le Supérieur de la Maison de S^t Antoine avec un de sa maison qui

l'attendoient au pié de l'autel, commença la messe : Sa Majesté y communia seule à la petite grille, y resta jusqu'à la fin de la messe. Alors l'Archevêque lui apporta le corporal à baiser, après quoi elle revint à sa place, entendit une seconde messe par M. notre Supérieur, et une troisième par son confesseur, et toujours à genoux avec une dévotion la plus exemplaire.

Cette troisième messe finie, la Reine sortit pour aller dans la chambre de Communauté où nous nous rendîmes toutes. Là Sa Majesté prit son café que ses officiers avoient préparé à notre cuisine. Elle nous parloit pendant ce tems là d'une manière affable, et fit beaucoup d'amitié à notre plus ancienne sœur Marie de l'Enfant-Jésus, âgée de plus de quatre-vingt-dix ans ; lui disant d'un ton persuasif : « Je voudrois de tout mon cœur, ma chère Mère, avoir votre âge et l'habit de Carmélite ! » Que de réflexions consolantes cet entretien nous fit faire ! Sa bonté alla jusqu'à parler allemand à une postulante du voile blanc qui sçavoit cependant le françois. Enfin, nos chères Sœurs, nous ne sçaurions vous narrer et vous dire combien tout fut charmant pour nous. La Reine ayant pris son café se leva et entra dans une cellule où elle appela la Mère Prieure à qui elle donna vingt louis d'or faisant 480 livres. Elle lui demanda ce que nous avions de revénu ; la Mère prieure lui en fit le détail ; après quoi la Reine s'informa de son nom ; elle le lui dit ; « cela suffit », dit la Reine. Elle visita encore les principaux endroits de la maison dont elle loua la propriété et simplicité, retourna au chœur entendre une quatrième messe que dit M. l'abbé de Fleury, son second aumônier, qui exposa le Saint Sacrement après la messe ; après quoi la Reine sortit du chœur et alla faire un tour de jardin dont elle visita les chapelles qu'elle trouva très propres, et puis sortit du monastère à deux heures passées. Un monde infini avoit eu la constance d'attendre Sa Majesté à la porte pour la voir sortir.

M^{me} la duchesse de Villars demanda permission à la Reine de passer le reste de la journée chez nous, avec sa dame d'honneur. Elles firent apporter leur diner qu'elles mangèrent à la pharmacie. Elles assistèrent à toutes les heures de nos offices ; Elles demandèrent d'être habillées en Carmélites. Nous ne pûmes leur refuser cette satisfaction dont elles nous remercièrent. Elles nous réjouirent véritablement de l'embarras où elles étoient de porter notre habit. Elles demeurèrent ainsi quelque temps, puis reprirent leurs habits et sortirent à huit heures du soir. Le lendemain, neuf du mois, M^{me} la comtesse de Toulouse, tante de M^{me} la duchesse de Villars, envoya son valet de chambre nous demander une neu-

vaine pour la santé de son fils, M. le duc de Penthièvre¹, attaqué de la petite vérole pour la seconde fois. Il donna un Louis d'or pour cette dévotion, et nous dit en même temps de sa part, que nous aimant et pensant même à nous faire du bien, elle ne partiroit pas sans venir voir la Mère Prieure.

La postulante converse dont nous avons parlé plus haut, nos chères Sœurs, devoit prendre l'habit le 21 septembre, jour auquel la cérémonie avoit été fixée à cause de la Reine qui vouloit y être, mais une indisposition légère vint à la Reine, ce qui la fit remettre au 23. Tout étoit préparé à cet effet ; les prêtres habillés avec les aubes, chapes et surplis ; la future novice parée et grand nombre de beau monde bien attiffé qui attendoit depuis longtems, lorsqu'on vint dire que la Reine, qui vouloit absolument assister à la cérémonie, la renvoyoit encore au lendemain²⁴. La Communauté en ressentit pour lors tout le désagrément, et pour la dédommager de ce fâcheux contre-temps, chacune de nous travailla de son mieux à éclaircir le festin, et laissâmes les reliqua pour le jour qu'il plairoit à la Reine de décider.

M^{me} la duchesse de Villars vint le 23 au soir, et nous dit que la Reine étoit encore enrhumée, et que l'on ne pouvoit plus dire positivement le jour que se feroit la prise d'habit. Dans cette incertitude, nous crûmes bien faire de déparer l'église et le chœur ; chacune d'assez mauvaise humeur disoit : « Voilà un honneur que nous achettons bien cher ! » Il est vrai que nos santés s'en trouvoient un peu altérées ; car vous comprenez bien, nos chères Sœurs, que journellement excédées de fatigues, cela ne pouvoit être autrement, les deux portières en ayant eu leur bonne part, on les envoya reposer de fort bonne heure ce jour-là.

Le lendemain, on fit encore lever la communauté une heure plus tôt, une bonne vieille Sœur lassée d'être réveillée tous les jours si matin, entendant le réveil, sauta à bas de son lit, et courut tout en colère gronder la Sœur qui frappoit la matraque². Celle-cy lui fit part que la Reine avoit envoyé à dix heures du soir dire qu'elle viendroit le lendemain 25 pour assister à la prise d'habit. A cette nouvelle, la Sœur fâchée se rappaisa, reprit sa belle humeur et l'on recommença sur de nouveaux frais les préparatifs nécessaires. Enfin ce beau jour tant attendu arriva, il méritoit bien qu'il fut acheté.

1. Fils du comte de Toulouse, troisième fils légitimé de Louis XIV et de M^{me} de Montespan.

2. Instrument qui sert au réveil des Carmélites. En espagnol, *matraca*, crécelle.

Les gardes de la Reine vinrent entourer notre maison dès les neuf heures du matin. Sa Majesté arriva à onze heures du matin en chaise à porteurs. Nous ne fûmes que trois la recevoir à la porte. Sa suite étoit des plus superbes et nos cours que nous avions fait sabler, et si bien sabler, pour adoucir la marche de la Reine qu'elle y perdit sa pantoufle qu'heureusement l'on retrouva, ce qui prêta à rire à toute la Cour, qui marcha ensuite pour se rendre au chœur. La communauté étant alors à l'avant-chœur en manteaux, grands voiles et cierges à la main. La Reine entra dans le chœur et ne se plaça point sur le prie-Dieu qu'on y avoit mis. Sa Majesté se contenta d'un placet¹ pour s'appuyer. Lorsqu'elle fut placée ainsi que toute sa suite, tant l'Archevêque de Rouen et l'abbé de Fleury ses aumôniers que les ducs et duchesses, on ne pouvoit rien voir de plus grand ny de plus brillant que notre chœur. Nous entrâmes ensuite en procession, et la Mère prieure conduisant la Novice, la plaça à côté de la grille, attendu que la Reine occupoit le milieu ; ensuite de quoi M. notre Supérieur commença une messe basse, après laquelle un Jésuite prêcha et fit à la maison royale un petit compliment qui fut fort goûté. Le sermon fini, M. notre Supérieur fit les demandes ordinaires à la novice. Ce qui fut de curieux, c'étoit de voir toutes ces dames de Cour s'approcher de la grille pour ne pas perdre un mot des demandes et des réponses de la Novice. Cela fait, la Mère Prieure emmena la Novice pour la déshabiller et la revêtir des habits de religieuse. Nombre de dames de la Reine ne manquèrent pas de suivre et voulurent toutes aider : entre autres M^{me} la duchesse de Villars qui se signala et voulut mettre à la novice ses habits de religieuse. Lorsqu'elle fut habillée, toutes ces Dames retournèrent aussitôt au chœur pour la voir rentrer.

Ce fut icy que la Reine fit paroître une marque de sa grande bonté. Elle se leva de son fauteuil, traversa seule le chœur pour venir au devant de la novice qu'elle prit par la main dès l'avant-chœur et la conduisit à la grille, la Mère Prieure étant à l'autre côté de la Novice. Sa Majesté lui mit la ceinture, le scapulaire, le manteau et le grand voile que la Mère Prieure lui présenta les uns après les autres. Après la bénédiction du prêtre, Sa Majesté parla trois différentes fois à la Novice pendant la cérémonie pour qu'elle pria Dieu selon ses intentions. Elle la nomma Marie Eustoquie de S^{te} Thérèse. La Novice fut ainsi honorée d'un des noms de la Reine.

1. Petit siège sans bras et sans dossier

La Novice relevée de dessus le tapis, la prieure la mena baiser le milieu de l'autel du chœur. Ensuite elle la conduisit à la grille où étoit la Reine. La Novice se mit à genoux, baisa la robe de Sa Majesté, après quoi elle alla embrasser les Sœurs comme à l'accoutumée. Ainsi finit la cérémonie. Elle fut trouvée si belle et si édifiante que plusieurs dames et seigneurs en furent touchés aux larmes.

La Reine à la sortie du chœur, dit à un de ses officiers qu'elle vouloit des fleurs du tapis, qu'elle mit devant elle. Alors ce fut à qui en auroit. Elles étoient toutes des plus belles et des mieux choisies ; nous les avions disposées sur la face du petit ban de manière qu'on y lisoit : *Vive la Reine*, ce que l'on trouva fort joli. Nous avions fait aussi à la novice un très beau bouquet de fleurs artificielles exprès pour le donner à la dame d'honneur de M^{me} la duchesse de Villars qui en parut fort satisfaite. C'étoit lui faire sa cour en faisant amitié à sa demoiselle.

Vous remarquerez, nos chères Sœurs, que cette cérémonie devant finir bien tard, M. notre Supérieur nous conseilla de dîner auparavant, ce que nous fîmes. Sa Majesté dit à la Mère Prieure qu'elle vouloit encore voir notre maison, parce qu'elle lui plaisoit. Elle fut d'abord à la cuisine fort surprise de n'y apercevoir aucun préparatif. M. notre Supérieur dit à la Reine que nous avions diné auparavant.

De la cuisine, Sa Majesté alla au réfectoire toujours suivie de sa Cour. Ce fut des acclamations de la part de la Reine sur la propreté et l'arrangement de nos tables que nous avions jonchées de fleurs et sur lesquelles les desserts étoient demeurés, n'y ayant pas été touchés. Du réfectoire, on conduisit la Reine à la pharmacie qu'elle n'avoit pas encore vue et dont Sa Majesté fut enchantée. Elle se divertit à lire toutes les étiquettes et à tirer bon nombre de tiroirs, s'informant à quoi chaque drogue étoit bonne. Ce fut là qu'elle glissa encore sans que l'on s'en aperçût dix louis d'or, 240 livres, dans la main de la Mère Prieure. La Sœur pharmacienne eut une idée fort plaisante qui fut de faire une discipline à chaînettes, artistement travaillée, en pâte de guimauve ; elle la présenta à la Reine en lui disant que c'étoit là les dragées de S^{te} Thérèse. Sa Majesté sourit et reçut agréablement le présent, en rompit un petit chaînon, le mangea, et puis présenta le reste du chaînon à la duchesse de Lynes, et lui remit le reste de la discipline pour la garder, en lui disant : « Quand je vous en donnerai, je ne vous ferai pas grand mal ; » La pharmacienne avoit encore fait des médailles de S^{te} Thérèse de même pâte

qu'elle distribua, ce qui ne laissa pas d'amuser et divertir toute la Cour. Il y alla grand monde à la sacristie ; mais comme l'escalier est incommode, la Reine n'y voulut pas monter. Cette pièce a été aussi très admirée. Enfin à une heure de relevée, la Reine sortit et nous fit ses adieux en nous assurant de nouveau de sa protection et de son amitié. Il nous revint que la Reine avoit dit que nos façons aisées lui avoient plu ; que nous n'avions pas eu l'air emprunté et que cela lui avoit fait plaisir.

M^{me} la duchesse de Villars dina encore ce jour là chez nous. Une de nos Sœurs pour divertir cette incomparable dame fit des vers de son mieux qu'on lui chanta à la récréation du soir. Elle nous quitta à huit heures et nous embrassa toutes avec amitié et nous dit qu'elle reviendrait encore nous voir. Elle n'y manqua pas, car le 26, à 6 heures du soir, veille de son départ, elle vint et nous raconta qu'avant de partir elle nous avoit recommandées au Nonce, à M^{gr} l'Évêque, à M^r. notre Supérieur, à M^r. et M^{me} de Belle isle, à M^r. l'Intendant, au marquis de Souche, en un mot, à toutes les puissances de la ville. M^{me} la duchesse nous fit ses adieux et sembla nous quitter à regret. Elle nous réitéra que nous la trouverions en tout et partout dans nos besoins et qu'elle n'oublieroit jamais les amitiés et les attentions que nous avions eu pour elle. Et pour vous dire, nos chères Sœurs, ces deux mots en cent, Tout le monde fut content de nous, jusqu'aux domestiques de ces puissances qui vinrent nous faire leurs adieux et remerciements des babioles que nous ne leur avions pas épargnées.

M^{me} la comtesse de Toulouse, princesse du Sang, qui ne partit que huit jours après la Cour vint nous voir la veille de son départ. Elle entra dans la maison et nous dit qu'elle y seroit venue avec la Reine sans la maladie de son fils, mais qu'il avoit été de la prudence de ne pas bouger de son appartement, à cause du mauvais air. La Mère Prieure lui présenta une bourse qu'elle trouva très belle et qu'elle accepta avec plaisir. Elle dit à notre Mère qu'elle lui donneroit de quoi prier Dieu pour son voyage, ce qu'elle fit en nous envoyant quatre louis d'or, faisant 96 livres, moitié en son nom et moitié à celui du duc de Penthièvre, son fils.

M^{gr} le Nonce vint aussi faire ses adieux à la mère prieure et lui renouvela l'assurance de sa protection. Aussitôt après son retour à Paris, il fit expédier la patente de M. notre Supérieur et nous l'adressa accompagnée d'une lettre gracieuse dont voici la teneur :

Madame,

Je vous envoie ci-jointe la lettre patente de confirmation pour et ne faveur de M. l'abbé de Besse de la Richardie pour supérieur de votre Communauté. Je suis d'autant plus charmé, Madame, que le choix soit tombé sur lui, qu'il m'a paru homme de grand mérite et digne de remplir ce poste parfaitement, soit pour la gloire du Seigneur, soit pour votre propre satisfaction. Vous devez être persuadée que celle que je ressens moi-même en contribuant à quelque chose pour votre service est des plus grandes, et que je ne laisserai perdre aucunes occasions qui se présenteront à l'avenir propres à vous marquer mon entier dévouement et la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Madame,

Votre très affectionné,
C. ARCHEVÊQUE DE RHODES.

Paris, ce 14 octobre 1744.

Voilà, nos très chères Sœurs, la relation dont nous n'avons pas cru devoir vous priver. Nous l'avons regardée si essentielle à notre maison et si singulière en toutes ses parties que nous l'avons jugée digne de vous être soumise. Nous aurions pu en grossir le volume en y ajoutant d'autres traits curieux et intéressans pour l'histoire de notre temps, s'eût été passer les bornes que nous nous sommes prescrites ; outre que la prudence exige qu'on les supprime icy, attendu qu'ils ne nous regardent pas directement.

Nous serions bien frustrées dans notre attente si vous pensiez jamais, nos chères Sœurs, que nous avons perdu notre temps, et du papier. Non, nous n'appréhendons pas que cela arrive, mais au contraire, nous sommes déjà persuadées par avance de votre parfaite reconnoissance, en vous procurant par nos soins le plaisir et la satisfaction que toute âme bien née sentira dans la lecture de cette relation. Nous vous demandons, nos chères Sœurs, une part particulière dans vos saintes prières.

Une note sans date ajoutée plus tard au manuscrit, mais pas avant 1770, nous apprend que le récit de la visite de la pieuse reine Marie Leczinska aux Carmélites de Metz a été composé par sœur Jeanne (Guerrier), dite de Saint-Jean-Baptiste, qui était portière à l'intérieur du monastère en 1744, et devint prieure en 1770. Tout le temps du séjour de la Reine à Metz, elle écrivit chaque soir, avec sa compagne d'emploi, les faits les plus remarquables dont elle était témoin.

V. J. MERCIER.

RUSSIE.

Une conférence de M. Soloviev sur la mission de la Russie.
Le mercredi, 23 mai, devant une assemblée d'élite, réunie dans les salons de M^{me} la princesse de Sayn-Wittgenstein, née princesse Bariatinsky, M. Soloviev, le fils du célèbre historien russe, a donné une conférence du plus grand intérêt sur la mission de la Russie, ou plutôt sur la réunion de l'Église orthodoxe russe à l'Église catholique romaine.

M. Soloviev a été professeur de philosophie à l'université de Moscou. Doué d'un sentiment religieux aussi élevé que profond, et tourmenté de l'idée de réconcilier l'Église orthodoxe avec l'Église catholique, il a abandonné sa chaire pour travailler plus librement à répandre cette idée parmi ses compatriotes aussi bien qu'en France.

Aux yeux de ce philosophe, Russe, orthodoxe, le meilleur moyen de réconcilier la Russie avec Rome, c'est de lui montrer sa mission historique. Or, « l'idée d'une nation n'est pas ce qu'elle pense d'elle-même dans le temps, mais ce que Dieu pense sur elle dans l'éternité....

« Mais, s'il est vrai que l'humanité est un grand organisme, il faut bien se rappeler que ce n'est pas là un organisme purement physique ou naturel, mais que les membres et les éléments dont il se compose — les nations et les individus — sont des êtres moraux. Or, la qualité essentielle d'un être moral, c'est que la fonction particulière qu'il est appelé à remplir dans la vie universelle, l'idée qui détermine son existence dans la pensée de Dieu, ne s'impose jamais comme une nécessité matérielle, mais seulement comme une nécessité morale.

« La pensée de Dieu, qui est une fatalité absolue pour les choses, n'est qu'un devoir pour l'être moral.

« Mais, s'il est évident qu'un devoir peut être rempli ou non, peut être accepté ou rejeté, on ne saurait admettre, d'un autre côté, que cette liberté puisse changer le plan providentiel ou enlever son efficacité à la loi morale. L'action morale de Dieu ne peut être moins puissante que son action physique. Il faut donc admettre que, dans le monde moral, il y a aussi une fatalité, mais une fatalité indirecte et compliquée.

« La vocation ou l'idée propre que la pensée de Dieu assigne à chaque être moral — individu ou nation — et qui se révèle à la conscience de cet être comme son devoir suprême — cette idée agit dans tous les cas comme une puissance réelle, elle détermine

dans tous les cas l'existence de l'être moral, mais elle le fait de deux manières opposées, elle se manifeste comme loi de la vie, quand le devoir est rempli, et comme loi de la mort, quand il ne l'est pas. L'être moral ne peut jamais se soustraire à l'idée divine, qui est sa raison d'être, mais il dépend de lui de la porter en soi comme sa bénédiction ou comme sa malédiction. »

Le peuple juif en offre un exemple tristement célèbre. M. Soloviev trouve une analogie frappante entre l'histoire de cette nation rebelle à sa mission et celle de la Russie, dont il retrace les heures les plus solennelles : l'appel des Scandinaves pour organiser l'État russe, la conversion du prince Wladimir au christianisme, et après des siècles d'isolement, de barbarie et de servitude, l'apparition de Pierre I^{er}, qui rapproche son pays de l'Occident, en détruisant la muraille chinoise qui l'en séparait jusque-là. Ainsi la mission de la Russie est caractérisée par la vocation de saint Wladimir et par l'œuvre de Pierre le Grand. Christianisme et civilisation occidentale, voilà le double fait capital, qui ressort du passé de la Russie, forme féconde qu'il s'agissait seulement de cultiver et de développer. Ajoutons que le christianisme de la Russie primitive n'était point différent de celui de l'Occident.

Pour les panslavistes, ou nationalistes russes, la mission de la Russie consiste à donner le coup de grâce à la Turquie, puis à détruire l'empire autrichien et à mettre en la place de ces deux États un groupe de petits royaumes indépendants... Mais, que la Russie actuelle, infidèle à sa mission véritable et dominée par un nationalisme aveugle, s'empare de la seconde Rome : ce serait le Bas-Empire ressuscité, et rien de plus.

Où est la sanction de cette politique d'égoïsme national? Quels en sont les représentants? Quelques journalistes ou fonctionnaires? Cela ne suffit pas. Cette sanction doit se chercher plutôt dans la conscience du peuple foncièrement religieux, et mieux encore dans la parole de Dieu, dans l'Évangile qui a proscrit tout antagonisme national, et fondé la grande unité chrétienne, devant embrasser toutes les nations de l'univers, c'est-à-dire l'Église universelle. Dès lors, participer à la vie de l'Église universelle, au développement de la grande civilisation chrétienne, selon la nature de ses forces et de ses capacités particulières, voilà le seul but véritable, la seule vraie mission de toute nation. La Russie n'a pas à en chercher d'autre; c'est la sienne et elle a le devoir de la réaliser.

Mais il n'y a pas de devoir sans sacrifices. Pour accomplir sa mission historique, elle doit sacrifier l'égoïsme national et l'or-

gueil qui la sépare du reste de la chrétienté, et qui lui fait accroire qu'elle possède seule la véritable Église et la vraie foi, de sorte que la religion y devient le palladium de la nationalité et l'instrument de la politique.

Pour prouver que l'Église nationale russe n'est pas la véritable, M. Soloviev cite feu Axsakoff; le témoignage de cet ennemi acharné du catholicisme est on ne peut plus défavorable à la cause du schisme, mais implacablement véridique.

Tout en avouant la servilité de leur Église et sa stérilité, suite nécessaire de l'absence de toute vie surnaturelle, les Russes persistent cependant dans leur éloignement de l'Église catholique. C'est qu'on a peur de la vérité, puisque la vérité est universelle, catholique, et l'on veut à tout prix avoir une vérité à part, une vérité russe, une église impériale...

« On n'y tient pas pour elle-même, on veut la garder comme l'attribut et la sanction du nationalisme exclusif. Mais un peuple qui ne veut pas sacrifier son égoïsme national à la vérité universelle ne peut pas être et ne doit pas s'appeler un peuple chrétien.

« On se prépare chez nous à fêter solennellement le neuvième centenaire du christianisme en Russie, mais il paraît que le baptême de saint Vladimir, si efficace pour le prince lui-même, n'a été pour son peuple qu'un baptême d'eau et que nous avons besoin d'être baptisés une seconde fois par l'esprit de la vérité et le feu de la charité.

« Il nous faut renoncer à une nouvelle idolâtrie, moins grossière, mais non moins absurde que l'idolâtrie de nos ancêtres païens, rejetée par saint Vladimir, la nouvelle idolâtrie du nationalisme, qui pousse un peuple à adorer sa propre image au lieu du Dieu suprême. »

Il y a un autre devoir impérieux à remplir par la Russie si elle veut rentrer dans l'unité de l'Église; c'est de se réconcilier avec la Pologne et de lui faire oublier la conduite fratricide qu'elle a tenue à son égard, qu'elle tient encore, en lui appliquant le système odieux de russification.

Dans ce qui précède, M. Soloviev n'a envisagé que le côté négatif de la question; il a terminé sa conférence en indiquant très sommairement les principaux points de la partie positive du programme que la Providence semble avoir tracé à l'empire des Czars.

N'est-ce pas une chose étrange, mais bien consolante, que d'entendre un Russe orthodoxe, un professeur de l'université de Mos-

cou prêcher, dans Paris, le retour de son pays à l'unité chrétienne, à l'Église de Rome? Dieu veuille bénir l'éloquent conférencier dans l'apostolat qu'il a entrepris!

P. M.

LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE PARIS

La presse catholique a déjà fait connaître que le Congrès eucharistique se réunirait cette année à Paris; une lettre pastorale de M^{gr} l'archevêque vient de nous en apporter l'annonce officielle.

Le Congrès aura lieu du lundi 2 au vendredi 6 juillet. Les séances se tiendront dans les salles de l'Institut catholique.

« Mais dans les Congrès eucharistiques, dit le vénérable archevêque, on ne peut se borner à des dissertations sur le Sacrement de nos autels. Le Sauveur est vivant au milieu de nous; nous lui devons nos hommages; c'est pour cela que les journées, durant les Congrès, se partagent entre les réunions d'études et les cérémonies religieuses en l'honneur de la divine Eucharistie. » Commencées à Notre-Dame, ces pieuses solennités se termineront dans la basilique de Montmartre.

La réunion d'une assemblée de ce genre à Paris est déjà chose bien extraordinaire. Qui l'aurait crue possible, il y a vingt-cinq ans? Mais, dans les circonstances où il va se célébrer, ce Congrès est un véritable événement, qui ne peut manquer d'attirer l'attention de quiconque est capable de réfléchir. Au milieu du désarroi universel des idées et des doctrines, des agitations sociales et du chaos politique, des extravagances de l'orgueil, des audaces de l'impiété, des scandaleuses indolences d'un égoïsme sensuel et jouisseur, en un mot de toutes ces causes de désorganisation et de ruine qui feraient désespérer d'un peuple, ce sera un fortifiant spectacle que celui de ces chrétiens venant, de tous les points du pays, se ranger autour du Dieu de l'Eucharistie, pour lui rendre des hommages solennels et se concerter sur les moyens de l'honorer et de le faire honorer davantage. Ne serait-ce pas manquer à la foi et à l'espérance que de ne pas voir dans de tels faits la préparation d'un meilleur avenir pour la France chrétienne?

BIBLIOGRAPHIE

La Doctrine catholique exposée d'une manière simple, méthodique, à l'usage des collèges, des pensionnats, des catéchismes de persévérance, des communautés religieuses et des familles chrétiennes, par M. l'abbé CH. PORTAIS, licencié en théologie. 2 vol. in-12, 1^{er} vol., *le Dogme*, x-442 pages ; 2^e vol., *la Morale*, 466 pages. Paris, Retaux-Bray, 1887.

Entre le catéchisme, enseignement primaire de la religion, et les Institutions de séminaire, première initiation à l'enseignement supérieur de la théologie, se place naturellement le manuel classique du dogme et de la morale, proportionné à l'enseignement secondaire.

L'esprit des jeunes gens demande une connaissance plus étendue et appelle une démonstration vraiment scientifique. Déjà, du reste, l'objection s'éveille, réclame une solution et force l'élève à rendre compte de sa foi.

Il est donc nécessaire que la science de la religion, qui domine et éclaire toutes les autres, aille grandissant au fur et à mesure que l'horizon des connaissances humaines s'élargit ; et rien ne peut être plus profitable pour les maîtres comme pour les disciples qu'un manuel, une espèce de petite somme théologique dont le texte concis renferme cette substance de doctrine que l'enseignement oral développe et que l'élève étudie à loisir.

La grande difficulté pour un ouvrage de ce genre, c'est de le rendre assez clair pour être compris facilement, assez court pour ne pas surcharger un programme déjà trop encombré, assez complet pour ne rien omettre de ce qu'un catholique lettré doit savoir, assez exact, assez méthodique et assez solide pour avoir une valeur scientifique.

Nous croyons que le problème a été heureusement résolu par M. l'abbé Ch. Portais, chanoine de la cathédrale et rédacteur des *Conférences diocésaines* d'Angers.

M^{gr} l'évêque d'Angers, en approuvant le livre dont il félicite l'auteur « comme d'une œuvre éminemment utile », y reconnaît « toutes les qualités propres à en faire un manuel classique d'instruction religieuse pour les collèges, les pensionnats, les communautés et les familles chrétiennes ». Et Sa Grandeur ajoute : « C'est un cours complet où, depuis le dogme et la morale jusqu'au culte, toute la théologie est présentée dans un ordre simple, méthodique, lumineux.

Je me fais donc un plaisir de recommander vivement votre livre à toutes nos maisons d'éducation. »

Ce n'est pas un petit mérite d'avoir su renfermer, sans cesser jamais d'être clair, exact et complet, la substance de tous les traités de théologie dogmatique et morale (sauf le traité des censures et des irrégularités) en moins de mille pages in-12. On y trouvera même un précis de l'histoire ecclésiastique et de la liturgie catholique. Nous pensons donc que M. Portais a rendu un vrai service à la jeunesse chrétienne. La seule réserve que nous soyons obligé de faire porte sur deux ou trois courts passages, où l'auteur semble appuyer tel ou tel argument sur des théories chères aux ontologistes : taches légères qui disparaîtraient dans une édition subséquente. F. O.

Le Code civil commenté à l'usage du clergé dans ses rapports avec la théologie morale, le droit canon et l'économie politique, par le chanoine ALLÈGRE, docteur en théologie et en droit canon. 2 vol. in-8 de xxv-875 et xviii-1054 pages, y compris les appendices. Paris, Delhomme et Briguet, 1888.

De justitia secundum doctrinam theologicam et principia juris recentioris, speciatim vero Neerlandici, auctore P. H. MARRÉS, canonico ecclesie cathedralis, in seminario Ruremundensi s. theologiae professore. Ruremundæ, typis J. J. Romen et filiorum. T. I^{er}, 447 pages, 1884. T. II, 507 pages, 1888.

Un prêtre ne saurait se passer d'une certaine connaissance du droit civil ; car il est juge et avocat. Il prononce des sentences et il donne des conseils sur les obligations d'un contrat, sur la légitimité d'une opération de commerce, sur un dommage à réparer, une restitution à faire. Aussi n'a-t-on pas oublié de lui enseigner au séminaire, avec la théologie morale et le droit canon, les prescriptions du code civil qu'il lui est indispensable de savoir. Initié à cette étude, il a besoin de livres qui l'aident à la développer, à l'appliquer, lorsque la pratique du saint ministère lui en fera sentir la nécessité. D'autre part, les magistrats ont à compléter leur cours de droit par des notions exactes sur les doctrines de l'Église relatives aux matières mixtes, domaine commun de la théologie et de la jurisprudence. Aux juristes comme au clergé, nous recommandons le *Code civil commenté* de M. le chanoine Allègre, et le *Traité de la justice* de M. le chanoine Marres, deux ouvrages excellents dont les auteurs ont suivi une méthode inverse.

M. Allègre procède par analyse. Reprenant le travail si estimé, mais aujourd'hui incomplet, du cardinal Gousset, il explique tout le code civil d'un bout à l'autre. Malgré la belle ordonnance de ce corps de lois, on pourrait craindre que l'attention ne fût éparpillée sur les notes ajoutées aux 2,281 articles dont il se compose. Le commentateur a écarté cet inconvénient par les savantes dissertations qu'il a mises en

tête de chaque titre. Là, il donne une idée générale de ce qui fait l'objet de ce titre ; il résume la législation du droit romain et celle de l'ancien droit français sur cette matière, et montre en quoi notre législation actuelle diffère des deux précédentes. Lorsqu'il y a lieu, il indique les réformes qu'il faudrait introduire dans le code, et il le juge à la lumière de la théologie, du droit naturel et de l'économie politique. Enfin, certaines questions d'une importance plus grande ou plus actuelle, comme le mariage, le divorce, le prêt à intérêt, sont traitées à part et avec l'étendue qu'elles méritent. L'auteur a inséré, dans le premier volume, son *Impedimentorum matrimonii synopsis* dont le public a si bien accueilli les deux premières éditions.

La doctrine du *Code civil commenté* est prudente, modérée ; elle est puisée dans les auteurs les plus sûrs soit pour le droit civil, soit pour la théologie et le droit canonique ; elle est au courant des publications contemporaines et des décisions les plus récentes. Si dans un si long travail quelques fautes se sont glissées, elles disparaissent dans l'ensemble. Nous voudrions que cet ouvrage se trouvât dans toutes les bibliothèques que l'on commence à former dans chaque canton pour l'usage commun des prêtres qui l'habitent.

M. le chanoine Marres suit la méthode synthétique. Il nous donne un traité solide et complet de la justice et des contrats, en deux volumes. Le premier, paru il y a quatre ans, renferme deux livres : I. *De jure in re* ; II. *De injuria et restitutione*. Il n'en reste plus un seul exemplaire en librairie, et la deuxième édition corrigée et augmentée va paraître. Le second volume contient le livre III^e : *De obligationibus quæ aut ex contractu aut ex lege per licitum hominis factum nascuntur*, et le IV^e : *De diversis contractuum speciebus*. A mesure que la suite du sujet le demande, les dispositions du droit romain et celles de la loi néerlandaise sont rapportées et expliquées. Le code du royaume des Pays-Bas n'étant pas autre que le code Napoléon corrigé en plusieurs points, ce commentaire n'intéresse pas seulement les Hollandais et les Français, mais encore les Italiens, les Belges et tous ceux qui obéissent à une législation sortie de la même source. L'ouvrage de M. Marres se distingue par des qualités bien précieuses en pareille matière : un grand bon sens pratique, une judicieuse application des principes aux circonstances nouvelles, une connaissance exacte des auteurs. Souvent il les redresse à propos ; quelquefois ses critiques nous ont paru sévères.

F. D.

L'Ame pieuse, par M. l'abbé BÉNARD. 2 vol. in-12 de 441-507 pages. Nancy, chez l'auteur, et chez les principaux libraires catholiques, 1884-1887. — Prix : 6 fr.

Jeanne d'Arc modèle des vertus chrétiennes, par l'abbé V. MOUROT, chevalier de l'ordre du Saint-Sépulchre. 2 vol. in-12 de xxxviii-317 et 336 pages, 1887. Orléans, Herluison ; Domremy, chez le gardien du Musée.

Le Cœur de Jésus, études philosophiques et chrétiennes, par XAVIER DE LUCHAPT, prêtre du clergé de Paris, aumônier des Dames du Cénacle ou de la Retraite. In-12 de LI-398 pages. Paris, René Haton, 1887.

Qu'il fait bon lire des livres qui vous apprennent à aimer Dieu et à vivre en chrétien !

M. l'abbé Bénard s'est proposé de former l'âme à la piété. Dans le premier volume, il définit la piété, enseigne les obstacles à vaincre et les moyens à mettre en œuvre pour l'acquérir. Les obstacles sont les péchés; les moyens sont d'abord l'oraison qu'alimente la lecture spirituelle et qui sanctifie le travail et la souffrance, ensuite les sacrements, la dévotion à l'eucharistie, le chemin de la croix, le sacrifice de la messe. Chaque chapitre est comme une leçon puisée surtout dans les œuvres de saint François de Sales, ornée de traits et de récits et terminée par une prière comme dans la *Grande Vie de Jésus-Christ*, par Ludolphe le Chartreux.

Le second volume traite des vertus théologiques, cardinales et morales, et ensuite des tentations. D'utiles conseils sur la manière de faire une retraite et d'examiner sa conscience complètent et résument tout l'ouvrage. Il serait superflu de dire que la doctrine de ce livre est irréprochable, puisqu'il porte l'approbation de M^{gr} l'évêque de Nancy.

C'est aussi des vertus que nous parle M. l'abbé Mourot. Rien de plus simple que son plan. Chacune des vertus théologiques et cardinales vient à son tour : le pieux auteur nous dit brièvement quelle en est la nature, quels motifs et quels moyens nous avons de nous y avancer; puis il nous la montre en action dans la vie de Jeanne d'Arc. Combien cette lecture est émouvante et édifiante ! On aime l'héroïne à cause de ses vertus, et l'on aime davantage les vertus qu'on voit briller d'un si bel éclat dans cette admirable vie. Ne dites pas que les publications sur la Pucelle d'Orléans se sont multipliées depuis quelques années et que vous avez déjà lu toutes ces touchantes histoires. Vous les relirez une fois de plus, elles vous feront encore une fois verser de douces larmes et vous rendront meilleurs. Et puis le livre intéressant de M. Mourot arrive fort à propos au moment où des impies se sont mis en tête de « laïciser » la mémoire de Jeanne d'Arc, et de séparer l'héroïne de la sainte en vouant la sainte au mépris et en réservant leur admiration pour l'héroïne. Partage absurde ! Jeanne repousse avec horreur les hommages hypocrites de sectaires qui blasphèment ce qu'elle aime et adore. Elle fut « bonne chrétienne » avant tout, et son héroïsme qui a sauvé la France est tout composé de ses vertus chrétiennes.

Parler du cœur de Jésus à des gens du monde, le leur faire accepter et aimer, c'est, pensons-nous, le dessein de M. l'abbé de Luchapt. La nature des développements, le choix des citations, l'allure du style, semblent souvent supposer ce but, mais ne répondent pas à ce que les fidèles attendent lorsqu'on les entretient d'un tel sujet. Cependant ils

trouveront de quoi s'édifier vers la fin du volume où Notre-Seigneur leur est montré comme puisant dans son cœur les dogmes les plus consolants du christianisme.

F. D.

Jésus, son Cœur, son Sang et sa Face adorable, par le P. MARIN DE BOYLESVE, S. J. Petit in-12 de 386 pages. Paris, Haton, 1888.

Comme l'auteur le dit, à la première page de cet excellent petit livre, « la vie, la mort et la gloire » de Notre-Seigneur Jésus-Christ « se résument dans son cœur, dans son sang précieux et dans sa face adorable. » Autour de ces trois titres, le P. M. de Boylesve vient lui-même de résumer toute une théologie pratique, et, si j'ose dire, toute la philosophie de ces mystères, et en même temps l'histoire sainte et chrétienne, puis les motifs et moyens pratiques de ces trois grandes dévotions.

Les figures du cœur, du sang et de la sainte face de Jésus-Christ dans l'ancienne loi, leurs manifestations divines dans l'Évangile, les faits principaux où leur gloire s'est révélée dans le monde baptisé, voilà pour l'ensemble tout ce volume plein de doctrine et de piété. — Les pages consacrées au Sacré-Cœur, en particulier celles qui rappellent les merveilles du Cœur de Jésus à l'égard de la France, tiennent le premier rang pour l'étendue, comme aussi, croyons-nous, pour la plénitude et la hauteur de l'exposition. Aussi, avons-nous hâte d'annoncer, dès ce mois de juin, ce volume qui vient de paraître.

V. D.

La Politique sociale en Belgique, par A. BÉCHAUX, professeur d'économie politique à la Faculté libre de Droit de Lille, lauréat de l'Institut. In-8 de 76-xxxvi pages. Paris, Guillaumin.

La question ouvrière préoccupe aujourd'hui tous les esprits ; les discussions et les enquêtes se multiplient sous des inspirations diverses et, à défaut de solutions qui ne se dégagent pas encore avec netteté, nous entrons en possession d'une somme considérable de matériaux, parmi lesquels l'or et le marbre solide se mêlent à l'argile et au métal sans valeur. Les catholiques sont loin de se désintéresser de ce travail d'investigation ; ils s'y livrent au contraire avec ardeur, je serais tenté de dire avec passion, puisque chez eux à l'intérêt scientifique se joint le zèle de la charité.

Le gouvernement belge ayant nommé une commission royale pour faire une double enquête, orale et écrite, sur l'ensemble des questions qui ont trait à l'amélioration morale et matérielle du sort de la classe ouvrière, M. Béchaux, professeur d'économie politique à la Faculté catholique de droit de Lille, a sollicité et obtenu l'autorisation d'en suivre les travaux. Le savant économiste nous fait, pour ainsi

parler, la confiance des impressions qu'il a ressenties au cours de cette enquête qu'il a suivie jour par jour. De là, le caractère vivant de son exposé.

Le travail de M. Béchaux s'annonce comme devant être une œuvre d'assez longue haleine. En présentant à l'Académie des sciences morales le résultat de l'enquête dont il entreprend de nous donner le compte rendu, M. Georges Picot l'appelait « l'œuvre la plus vaste qui ait été accomplie de notre temps ». La brochure que nous annonçons aujourd'hui n'aborde que quatre des questions sur lesquelles ont porté les investigations et les discussions des commissaires. Elle traite de la réglementation du travail, des salaires, des associations professionnelles ou corporatives et du patrimoine de l'ouvrier.

La méthode suivie par M. Béchaux est la même dans les quatre chapitres. Il commence par exposer l'état de la question en faisant ressortir les difficultés à vaincre et en précisant le problème à résoudre. Il explique ensuite la législation des différentes contrées de l'Europe sur la matière. Puis, viennent les conclusions de la commission sur lesquelles il donne son avis, signalant les lacunes, adoptant ou rejetant les solutions admises. Ici nous serions tenté de reprocher à M. Béchaux de s'effacer beaucoup et de se renfermer trop souvent dans le rôle modeste de rapporteur, si nous ne savions que le savant lauréat de l'Institut ne tardera pas à nous donner toute sa pensée dans un ouvrage longuement mûri, sur les rapports de l'économie politique avec le droit.

De cet exposé il résulte clairement pour nous que les membres de la commission, malgré l'absolue liberté laissée à leurs conclusions, se sont trouvés plusieurs fois gênés par les principes libéraux de la Constitution belge, ou retenus par la crainte de heurter certaines théories économiques en vogue dans le monde parlementaire. Ainsi, comment ne pas être péniblement impressionné, en voyant la commission laisser passer la journée de travail de treize heures pour l'enfant de douze ans ? Le travail de nuit est interdit aux femmes ; mais pourquoi avoir écarté les sages réglementations des lois allemande, suisse, autrichienne, qui interdisent le travail des femmes pendant les semaines qui suivent immédiatement l'accouchement ? Il y a là un intérêt social de premier ordre qui appelle cette protection de l'État réclamée en faveur du faible par le Souverain Pontife, et qui rentre d'ailleurs dans le droit de police reconnu chez toute nation sagement constituée. Pourquoi aussi n'avoir pas revendiqué le repos du dimanche, au moins pour la femme et l'enfant, comme l'ont fait plusieurs législations étrangères, si l'on n'osait pas aller jusqu'à rendre obligatoire pour tous cette interruption hebdomadaire du travail, réclamée par l'intérêt moral et physique aussi impérieusement que par la loi divine ? Et cependant le ministre, M. de Moreau d'Andy, ne craignait pas de dire en s'adressant à la commission du travail : « Vous tiendrez compte de l'influence prépondérante qu'exercent les idées morales et religieuses sur la nature des rapports existant entre les hommes. Quand chacun est pénétré des devoirs que

la loi morale lui impose, bien des conflits sont étouffés dans le germe.» Mais le même ministre, dès la première séance, avait fait l'aveu d'une préoccupation qui nuira plus d'une fois à la liberté de l'enquête : « Il n'est pas douteux, disait-il, qu'en Belgique le sentiment public repousserait instinctivement tout ce qui ressemblerait à une atteinte à la liberté individuelle, et pourtant, ajoutait-il, comment tracer des règles sans nuire à la liberté soit des patrons, soit des ouvriers eux-mêmes ? »

M. Béchaux démontre très bien les difficultés insolubles du système de la participation aux bénéfices. La coopération pour la production, inaugurée dans de coûteuses expériences, n'a amené partout que des déceptions. Les sociétés coopératives de consommation, au contraire, ont produit d'heureux résultats là où elles ont été sagement conduites.

La grande question de l'association ouvrière et de la coopération ne semble pas avoir été traitée avec toute l'ampleur désirable. Elle n'a pas été abordée par les grands côtés. Il est évident que c'est au point de vue social, bien plus encore qu'au point de vue économique, que la nécessité du groupement du personnel du travail et de l'entente du patron et des ouvriers se fait sentir. Or, nos commissaires n'osent pas faire un pas en dehors du terrain des intérêts matériels. Tout se borne donc à des discussions, fort sérieuses du reste et utiles à suivre à ce point de vue restreint, concernant les réglementations de détail. M. Béchaux supplée à leur silence autant que le lui permet le rôle de rapporteur dans lequel il s'est renfermé.

Il montre très bien que la question du patrimoine de l'ouvrier, gage nécessaire de la paix sociale, est indissolublement liée à la question de la famille. On lira avec intérêt le récit des discussions minutieuses qui ont eu lieu sur les moyens pratiques d'encourager l'épargne, d'arrêter les dépenses superflues de l'ouvrier, discussions qui dénotent chez les commissaires une sollicitude profonde et affectueuse pour les intérêts de la famille ouvrière. M. Béchaux développe avec une visible complaisance les vues de la commission qu'il renforce par une argumentation serrée, sur les modifications à introduire dans le régime successoral, afin de permettre au père de famille d'assurer la perpétuité du foyer et de l'outillage nécessaire du travail. Il fait ressortir les graves inconvénients de la transformation des villes, qui relègue les ouvriers dans les quartiers excentriques où ils sont privés de l'exemple, de l'influence et de l'assistance des familles aisées.

On peut juger par ces quelques indications de l'importance du travail de M. Béchaux. Il nous met en possession des résultats de cette vaste enquête dont la rédaction officielle n'est pas entrée dans le domaine public.

Dans la prochaine brochure, dont nous espérons que l'apparition ne se fera pas attendre, il traitera les questions importantes de l'assurance et des caisses ouvrières.

P. FRISTOT.

Annales breves Ordinis Præmonstratensis, seu Annalium et rerum ejusdem Ordinis fusiorum ab ejus fundatione ad annum 1645 aliquando vulgandorum epitome. Auctore FR. MAURITIO DU PRÉ, Parisino, Ecclesiæ S. Ioannis Ambianensis ejusdem Ordinis Canonico et Olincurtensi Pastore. Juxta exemplar impressum Ambiani, M.D.C.XLV. typis denuo edi curavit I.V.S., O.P. Namurci, typis viduæ F.-J. Douxfils, 1886, in-8 de XVI-34 pages. — Prix : 1 fr. 50.

Hagiologium Norbertinum seu Natales Sanctorum clarissimi Ordinis Præmonstratensis, quos olim publicabat R. D. JOANNES CHRYSOSTOMUS VAN DER STERRE, abbas S. Michaelis, nunc ad normam duorum codicum MS. locupletatos typis denuo edi curavit I.V.S., O.P. Namurci, typis A. Charneux-Douxfils, 1887, in-8 de x-110 pages.

Maurice Dupré fut un des écrivains les plus laborieux et les plus féconds de l'ordre des Prémontrés au dix-septième siècle. Des savants, tels que Duchesne et le P. Sirmond, l'avaient en haute estime, et il est à regretter qu'on ait perdu la trace de la plupart de ses manuscrits, qui avaient pour objet l'histoire et la numismatique, le blason et la théologie. Ses trois ouvrages imprimés n'ont guère mieux été épargnés : sa *Vie de sainte Ulphe* est introuvable ; de celle de saint Norbert, on ne connaît qu'un exemplaire. Les *Annales breves* ne sont pas plus communs ; aussi tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des ordres religieux féliciteront le R. P. van Spilbeeck de les avoir réédités. Ces annales partent de la naissance de saint Norbert (1080 environ) et s'arrêtent à l'année 1635, offrant pour cette période cinq fois séculaire une substantielle monographie de la famille fondée par le saint archevêque de Magdebourg. L'éminent éditeur les a fait précéder d'une notice bio-bibliographique de Maurice Dupré.

L'*Hagiologium Norbertinum* n'est pas l'œuvre de cet écrivain. Il est emprunté, partie aux *Natales Sanctorum O. P.*, publiés jadis par le P. Chrysostome van der Sterre, partie à deux manuscrits que le P. van Spilbeeck attribue à un seul et même auteur : ces diverses sources sont soigneusement indiquées après chaque notice. Les noms se pressent dans ces diptyques de la sainteté et de la vertu, où nous relevons plus de cent abbés, dix-huit évêques ou archevêques, et un pape Adrien IV, qui lutta vaillamment contre Arnaud de Brescia, Guillaume de Sicile et Frédéric I^{er} d'Allemagne, pour la liberté de Rome et les droits du Saint-Siège.

Le R. P. van Spilbeeck annonce la prochaine publication des *Acta Sanctorum Præmonstratensium* ; nous formons des vœux pour qu'il réalise à bref délai sa promesse, avec l'espoir qu'il nous donnera ensuite le *Bullarium*, le troisième volume des annales complètes, et une réédition de cette vie rarissime de saint Norbert.

E. R.

Saint Grégoire le Grand, Pape et Docteur de l'Église, sa vie, son pontificat, ses œuvres, son temps (540-604), par l'abbé ED. CLAUSIER, vicaire à Saint-Pierre de Lisieux. Ouvrage posthume, publié par l'abbé H. ODELIN, aumônier de l'École Sainte-Geneviève. In-8 de 300 pages. Paris, Berche et Traliu.

Cette biographie fort remarquable est l'œuvre d'un tout jeune prêtre, mort, à l'âge de vingt-cinq ans, le 3 novembre 1877. Il venait de recevoir, à Rome même, l'approbation et les encouragements du Cardinal préfet de la Congrégation de l'Index pour son livre, lorsqu'il succomba, quelques jours après son retour en France. M^{sr} Plantier et dom Guéranger avaient, eux aussi, encouragé l'auteur de *Saint Grégoire le Grand*; et la *Revue du Monde catholique* avait offert à ses lecteurs quelques fragments de cet ouvrage. Un ami de l'abbé Clausier s'est donné la consolation et la gloire de publier le manuscrit complet, en y joignant quelques notes brèves et discrètes et une introduction. L'abbé Clausier disait dans sa dédicace au Saint-Père : « Ce travail est bien précocce, ... mais j'ai cru qu'il n'était jamais trop tôt de servir l'Église ; » il l'a servie avec une science prodigieuse, incomparablement supérieure à son âge.

Il serait inutile de faire ressortir l'importance de ces études sur la vie et sur l'époque du grand Pontife, de ce Pape « qui fut de son temps, dans le sens le plus élevé du mot » ; placé entre les Césars de Byzance « qui faisaient à l'Église une guerre de chicane et de procédure », et les barbares qui envahissaient l'Empire ; créateur, pour l'Église et pour le monde, d'un avenir qui devait s'appeler le moyen âge. M. l'abbé Clausier traite avec l'attention qu'elles réclament les œuvres écrites du saint docteur : les *Morales*, le *Pastoral*, les *Homélies* ; et les *Dialogues*, auxquels le biographe attribue, fort justement, la même autorité qu'aux récits de Tite-Live et de Tacite. A mon gré, le chapitre de la *Liturgie grégorienne*, malgré son intérêt, aurait pu être développé ; comme aussi l'étude sur saint Grégoire, poète des hymnes *Lucis Creator*, *Audi benigne conditor*, etc. Somme toute, ce travail du jeune érudit mérite éloge et succès ; il fait grand honneur à celui « qui, comme dit M. l'abbé Odelin, eût vaillamment et brillamment servi l'Église ; et au clergé, parmi lequel M. l'abbé Clausier a laissé des sympathies, et un souvenir que le temps n'a pas effacés ».

V. D.

Vie de Mgr Henry de Belzunce, évêque de Marseille, par le R. P. dom THÉOPHILE BÉRENGIER, bénédictin de la Congrégation de France. 2 vol. in-8, de XLVI-453 et 407 pages. Lyon et Paris, Delhomme et Briguet, 1887.

Le nom de Belzunce semblait presque destiné à échapper à l'histoire

pour entrer dans la légende. Jusqu'ici on ne le connaissait guère que par son héroïque dévouement pendant la peste qui désola Marseille en 1720. Dans ces dernières années, le déchaînement des passions irréligieuses lui a valu comme un regain de célébrité. A Marseille, la statue de Belzunce se dresse sur le cours qui porte son nom, et qui est le rendez-vous populaire le plus fréquenté de la ville. Ce monument mettait martel en tête aux municipalités rouges. Il n'est sorte de querelles qu'on ne lui ait faites pour en débarrasser la voie publique, jusqu'à organiser contre lui de petites émeutes de la plèbe. Et Belzunce est toujours là.

Mais voici que dom Bérengier vient d'élever à l'illustre évêque un monument qui n'a rien à craindre du vandalisme anticléric.

Maintenant nous connaissons Belzunce tout entier, sa vie intime, ses écrits, ses quarante-cinq années d'épiscopat si laborieuses et si fécondes, surtout ses luttes contre le jansénisme dont il fut l'un des adversaires les plus résolus. C'est ici que l'ouvrage de dom Bérengier prend un intérêt exceptionnel, car, par ce côté la vie de M^{gr} de Belzunce appartient à l'histoire de l'Église et du pays. Chose étonnante, Marseille était très janséniste. Comment le tempérament marseillais put-il s'accommoder de cette hérésie maussade, c'est là un problème que le narrateur constate sans le résoudre. Il est vrai que le Parlement d'Aix n'était pas loin. Les persécutions de la haute cour contre l'évêque de Marseille sont chose instructive autant que lamentable. En vérité, grâce aux libertés de l'Église gallicane, le clergé était réduit à la servitude la plus humiliante et la plus tracassière qui se puisse imaginer. Le vaillant évêque de Marseille ne parvint pas toujours à briser les mailles du réseau, mais du moins il eut l'insigne honneur de ne jamais fléchir ni devant les ingérences abusives, ni devant les colères des magistrats jansénistes.

Un autre point fort à propos mis en lumière par dom Bérengier, c'est la dignité des mœurs sacerdotales de Belzunce. La légende en avait fait un prélat de cour, que la nouvelle des ravages de la peste venait surprendre au milieu des fêtes de Versailles. Ce personnage, à la fois héroïque et léger, était pour plaire, aujourd'hui que la charité aime tant à danser et que, à en croire certains journaux, les viveurs, les comédiens et les actrices sont toujours prêts à faire des prodiges quand il s'agit de secourir les misérables. Malheureusement, Belzunce n'est pas de cette école. Belzunce fut un évêque sérieux, travailleur, point courtisan et point mondain, tout appliqué à ses devoirs et ne sortant guère de son diocèse.

Dom Bérengier, en écrivant cette belle vie, a fait vraiment œuvre de Bénédictin; c'est dire que le récit est consciencieusement fourni de documents et de pièces de toutes sortes puisées aux sources. Aussi croit-il devoir s'excuser d'avoir peut-être cédé un peu plus que de juste « au goût si vif de notre temps pour l'inédit ». Ce n'est pas de la grande histoire, ajoute-t-il, « mais il n'est pas donné à tous de l'écrire avec ces profondes considérations, cette hauteur de vues, ce style

majestueux qui lui sont indispensables ». Ah ! mon Révérend Père, voilà du moins une modestie qui n'est ni dans le goût ni dans les habitudes de notre temps. Pour nous, sans examiner davantage si ces deux gros in-octavo appartiennent ou non à « la grande histoire », nous souhaitons de voir se réaliser l'espérance que nous avons vue formulée quelque part dans l'ouvrage, à savoir qu'une édition populaire et réduite mette la *Vie de M^{sr} de Belzunce* à la portée de tous les lecteurs et de toutes les bourses.

J. B.

Correspondance du P. J.-B. Aubry, des Missions étrangères, missionnaire au Kouy-tchéou, docteur en théologie, ancien directeur au grand séminaire de Beauvais. — Un beau volume in-8 de 389 pages. — Paris, Lecoffre; Beauvais, Trézel; Lille, Desclée.

Le P. J.-B. Aubry, admirable missionnaire et apôtre, est mort dans la force de l'âge, à trente-huit ans, au moment où son évêque, M^{sr} Lions, le demandait pour coadjuteur. Son apostolat avait été fécond en fruits de salut et en souffrances; la générosité de son cœur au service de Dieu et de ses pauvres Chinois ne se démentit pas une minute. Ce cœur déborde dans les lettres que le P. J.-B. Aubry écrivait à sa famille et à ses amis de France. Ces lettres, véritables *reliques*, trésors de souvenirs, seront d'une merveilleuse édification pour tous les lecteurs, mais surtout pour les élèves des séminaires, et pour les prêtres, dont le P. Aubry fut le modèle. Elles ne seront pas moins d'un haut intérêt pour tous ceux qui veulent étudier aux vraies sources les choses et les hommes de l'extrême Orient.

Il a paru en ces dernières années certaines publications aussi déplorablement que superficielles, touchant les mœurs et la civilisation du *Céleste Empire*. Les lecteurs des *Études* n'ont pas oublié la réfutation en règle que nous leur avons offerte, en mars 1888, des assertions légères du colonel (aujourd'hui général) Tcheng-ki-tong. Un autre pamphlet, de valeur nulle, mais de tendances fâcheuses, portant le titre de *la Cité chinoise*, a été publié récemment par M. Eug. Simon, ancien consul de France en Chine, libre penseur, fort dégagé de toutes préoccupations sérieuses. Ce livre, traduit en anglais, vient d'être, à son tour, admirablement réduit à néant par un sinologue, correspondant du *China Review* (janvier-février 1888). Suivant cet érudit consciencieux, il ne manque au tableau pompeux tracé par M. Simon « qu'une chose, une seule, la vérité. Je ne crois pas, ajoute-t-il, qu'il y ait dans ce livre une assertion concernant les idées et les mœurs chinoises, qui ne fût exacte, si elle était exactement renversée. » M. Simon a fait de la Chine l'idéal « d'un paradis socialiste et communiste », sans plus se soucier de la Chine réelle, dont il ne sait ni les us et coutumes, ni la langue.

On trouvera dans la *Correspondance du P. J.-B. Aubry* une éloquente réfutation de ces menteries qui viennent de loin, et qui ont pour but

spécial d'insulter au dévouement de nos missionnaires. Lisez par exemple la lettre XIII^e, et vous verrez comment « la civilisation de la Chine est une monstruosité, non seulement anti-chrétienne, mais *anti-humaine* » ; comment l'ignorance la plus superbe, l'égoïsme très immoral, la fourberie et les vices les plus éhontés, conduisent ces multitudes païennes au parfait « *abrutissement* des plus nobles facultés de l'homme ». Quant à l'infanticide, nié par je ne sais quels touristes libres penseurs, écoutez cette simple phrase, prouvée par tant de faits trop évidents : « On ne garde d'enfants que ce qu'on veut élever ; le reste au fleuve ou aux porcs ; c'est reçu et usuel. »

Le style de ces lettres est alerte, prime-sautier, plein de saillies et de verve ; mais on y entend partout les battements d'un cœur tendre et passionné pour la gloire de Jésus-Christ et pour le salut des Chinois.

V. D.

Vie du père dom Jean Sallier, de l'ordre des Chartreux, par dom VICTOR-MARIE DOREAU, prieur de la Chartreuse de S. Hugues, Sussex (Angleterre). Un vol. in-8. Paris, Retaux-Bray, 1888.

Né à Aix en 1806, mort à la Grande-Chartreuse en 1861, dom Sallier a renouvelé, en plein dix-neuvième siècle, les merveilles de la Thébaïde. Dès sa première enfance, on le voit, comme autrefois sainte Thérèse, quitter la maison paternelle et s'en aller, au milieu des champs, à la recherche d'une grotte, pour vivre uniquement occupé des choses de Dieu. Cet attrait de la solitude le suit partout : au collège d'Aix, où professeurs et condisciples ne l'appellent pas autrement que le *petit saint* ; au séminaire de Saint-Sulpice, où les supérieurs le proposent pour modèle à ses compagnons ; au séminaire d'Avignon, où il est reçu comme un *ange du ciel*. Mais la mère de Jean, malgré sa piété, ne pouvait se résigner au départ de ce fils bien-aimé ; désespérant, après dix ans de lutte, d'obtenir son consentement, il se décide, le cœur brisé, à partir sans lui faire d'adieux, et s'en va frapper à la porte de la Grande-Chartreuse. Le voilà heureusement entré au port : mais qui dira la douleur de sa mère ? Par d'admirables lettres, toutes brûlantes d'une charité céleste, le R. P. général des Chartreux essaye de mettre un peu de baume sur ce cœur désolé et presque désespéré ; peu à peu il amène la pauvre mère à prononcer son *fiat*, et elle a le courage de venir elle-même voir son Chartreux : tous deux alors ont des conversations qui semblent un écho des entretiens d'Augustin et de Monique. A peine reçu à la profession, dom Jean Sallier est chargé des importantes fonctions de maître des novices. En nous montrant le sage directeur au milieu de ses disciples, son biographe ne craint pas de nous initier à la vie intérieure des Chartreux. Quelle surprise ce sera pour beaucoup de lecteurs de trouver à ces bons religieux un air rayonnant de bonheur, au milieu même d'un absolu détachement et de continuelles

austérités. Sous une inspiration spéciale, toujours dirigée par l'obéissance, le P. Jean pousse presque jusqu'à l'excès l'amour des privations et de la souffrance. On frémit à la pensée des tortures volontaires qu'il s'infligeait; mais, dur pour lui seulement, il fut aimable et souriant pour les autres. Aussi de toutes parts recourait-on à ses prières, à ses conseils, à sa direction. Le roi de Piémont, Charles-Albert, le demanda pour la Chartreuse de Turin, et il le traitait avec une affectueuse vénération. Rappelé en France, le P. Jean édifia pendant quelques années la maison de Montrieux, puis, rentré en Chartreuse, il couronna par une sainte mort vingt-cinq années d'une vie digne des Pères du désert. C'est le portrait de ce saint religieux que nous a tracé dom Doreau, avec une simplicité pleine de délicatesse : son livre, comme le dit M^{gr} d'Aix dans son élogieuse approbation, offre une lecture à la fois attrayante et édifiante.

P. M.

Le R. P. Marquigny, de la Compagnie de Jésus, par M. AUGUSTE CHARAUX, professeur de littérature française aux Facultés catholiques de Lille. 1 vol. gr. in-8, de 88 pages. Lille, 1888.

Né en 1836, dans un humble village des Ardennes, le R. P. Marquigny entra, à dix-neuf ans, dans la Compagnie de Jésus. Après quelques années passées dans les collèges au service de la jeunesse, il consacra les ressources d'un esprit largement ouvert aux pensées généreuses et fécondes, à l'étude des questions sociales, ouvrières et industrielles. Attaché à la rédaction des anciennes *Études*, il publia plusieurs articles très appréciés sur les œuvres catholiques. Le premier, peut-être, dans un travail sur les *Principes fondamentaux de la Réforme des ateliers*, il prononça le nom de « Corporation chrétienne ». Une autre question le passionne, celle des Universités catholiques, dont il peut saluer la naissance à Lyon et à Lille. Admirateur enthousiaste du cœur magnanime de Pie IX, il en offrit l'image dans les *Paroles du Prisonnier apostolique* et dans les *Gloires épiscopales du Saint-Siège*. Enfin, d'un pinceau délicat, il traça le portrait d'une *Femme forte*, élevée jusqu'à l'héroïsme par la foi chrétienne. Envoyé par ses supérieurs à la résidence de Lille, au centre même des œuvres catholiques, le P. Marquigny y passa deux ans, jusqu'au moment où les crocheteurs le chassèrent de sa pauvre cellule de la rue Négrier. En 1879, il eut sa part dans la fameuse « déclaration des industriels chrétiens de la région du Nord ». Ouvriers et patrons entendent tour à tour sa parole entraînant; aux uns, il apprend la dignité du travail des mains; aux autres, il rappelle les grands devoirs de la charité chrétienne : « Le patron et l'ouvrier, c'était la double et grande préoccupation de l'orateur; toute sa vie était dans la question sociale, c'est-à-dire dans la restauration du Christ, au sein de la société..... »

Qu'il parle à Paris, ou dans les grandes villes de la Normandie

et de la Bretagne, dans les provinces du Midi, comme dans celles du Nord, il se montre partout le héraut du règne de Dieu et de la vérité pure, de la vérité intégrale, sans mélange, ni adoucissements, ni diminutions. Telles furent ses prédications du Carême à Cambrai; telles encore ses prédications de pèlerinage à Boulogne-sur-Mer. Forcé par la fatigue de prendre quelque repos, il eut la consolation d'aller retremper son énergie à Jérusalem, aux lieux mêmes qui furent témoins des souffrances et de la mort du divin roi Jésus. A son retour de l'Orient, il s'arrêta à Frohsdorf, et, pendant deux heures, il eut l'honneur d'entretenir le royal exilé; il entrevit alors ce qu'eût pu devenir la France avec un tel prince pour Roi.

Après la mort de Henri V, le P. Marquigny fut choisi pour écrire sa vie. Il venait d'en réunir tous les documents; il était prêt à les mettre en œuvre, quand une force imprévue brisa la plume entre ses mains. Tel est l'homme, « l'éminent religieux » que le professeur distingué de l'Université de Lille fait revivre à nos yeux, avec l'éloquence d'un cœur « ami et reconnaissant », dévoué lui-même à la sainte cause de la vérité.

P. M.

L'Art poétique de Boileau, commenté par Boileau et par ses contemporains; par le P. V. DELAPORTE, S. J.; 3 beaux vol. in-8, 12 fr. (chaque volume, 4 fr.; fortes remises lorsqu'ils sont pris en nombre). Lille, société Saint-Augustin. — Paris, Lecoffre. 1888.

Ce n'est pas à nous qu'il convient de louer ce commentaire que publie un rédacteur des *Études*; il nous suffira de l'annoncer comme une œuvre consciencieuse et considérable, « étude neuve sur des sujets vieux de deux siècles ». — « Nous avons travaillé, dit l'auteur, pour ceux que le dix-septième siècle qualifiait de *génies curieux*; pour les chercheurs d'érudition, pour les amateurs de fouilles dans le domaine de l'esprit et de l'histoire; » puis pour les professeurs d'humanités et de rhétorique; pour les candidats aux différents examens de littérature. Les futurs bacheliers et licenciés ès lettres trouveront dans ces trois volumes, à propos des décrets successifs de Boileau, « toute notre antiquité classique, avec les noms de ses représentants, avec leurs œuvres, leurs jugements, leurs doctrines et leurs querelles pacifiques » (page 6).

L'année 1674 est le point culminant du *grand siècle*, et Boileau est le porte-voix des idées littéraires les plus accréditées de son temps: « Boileau, dans sa *Poétique*, n'a peut-être pas versifié une seule demi-phrase qui n'ait été émise en prose, ou autrement, avant lui ou à côté de lui (page 7). » C'est ce que l'auteur démontre en rapprochant du texte des *Quatre Chants* tout ce que les contemporains de Boileau, amis ou ennemis, ont écrit sur la même matière. « Nos sources, dit le P. Delaporte, seront le siècle de Louis XIV tout entier, depuis

Bossuet jusqu'à Cyrano de Bergerac; depuis Corneille jusqu'à Scarron; depuis Despréaux, Racine, Molière, jusqu'à d'Assoucy, jusqu'à Pradon, jusqu'aux héritiers de Tabarin; depuis Vaugelas jusqu'au *Mercure galant* qui vient immédiatement au-dessous de rien. En un mot, nous avons étudié ou feuilleté tous les auteurs connus de l'époque, depuis les plus illustres jusqu'aux plus dédaignés, les recueils plus ou moins littéraires et même les *ana...* » (page 10).

Le commentaire, ainsi compris, est précédé d'une étude historique sur les *Arts poétiques* français avant Boileau; sur l'œuvre de Boileau, sa composition, les lectures du manuscrit, le privilège; sur les critiques bienveillantes ou hostiles qui ont accompagné l'*Art poétique* à travers les dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles; sur les traductions étrangères, anglaise, portugaise, allemande, italienne, latines, de ce même code classique, dont une dernière étude apprécie la valeur. L'auteur a pris pour épigraphe ces mots de Boileau : *J'aime qu'on me lise et non qu'on me loue*; et il a tâché de faire lire et comprendre la *Poétique*, tout en signalant les erreurs et les défauts du législateur.

Ces quelques indications suffiront, croyons-nous, à recommander l'ouvrage du P. Delaporte; ajoutons que les trois in-8, en papier teinté, sont d'un luxe typographique qui fait grand honneur à la société Saint-Augustin.

U. R.

Les théories dramatiques au dix-septième siècle. Étude sur la vie et les œuvres de l'abbé d'Aubignac, par CHARLES ARNAUD, docteur ès lettres, professeur à la Faculté libre des lettres de Toulouse. Paris, Alphonse Picard, 1888.

Ce fut un étrange personnage que François Hédelin, abbé d'Aubignac. Presque oublié aujourd'hui, il eut son heure de célébrité durant le dix-septième siècle. D'abord avocat, puis abbé, précepteur du duc de Fronsac, neveu de Richelieu, et à ce titre introduit dans la maison du puissant cardinal, il débuta non sans éclat dans la prédication. Ses *Essais d'éloquence* permettent de croire qu'il eût figuré avec honneur dans la chaire chrétienne, alors que Bossuet et Bourdaloue ne l'avaient pas encore élevée à des hauteurs incomparables.

L'érudition historique le tenta. A grand renfort de textes de saints Pères, de citations d'auteurs profanes, corroborés de maints syllogismes, il prouva que les monstres connus dans la fable sous le nom de satyres n'eurent d'existence que dans l'imagination du vulgaire et les fictions des poètes. Puis il s'escrima à démontrer, mais avec moins de succès, que l'Homère de l'Illiade fut un mythe, ou tout au plus un pauvre aveugle, inconnu de nom et d'origine, qui allait parcourant les cités de la Grèce, chantant à tous les carrefours des rapsodies recueillies de çà de là, et mises plus tard dans l'ordre que nous connaissons.

L'abbé d'Aubignac brilla dans les ruelles et les salons des précieuses. Là, loin de la vile multitude, il débitait ses poésies réservées aux

« beaux esprits », aux « honnêtes gens », et donnait les primeurs de son *Royaume de cocquetterie*. Moraliste à son heure, il publia d'abord ses *Conseils d'Ariste*, où il se fait le mentor d'une jeune dame à son entrée dans le monde ; il y ajouta pour son malheur et l'ennui de ses lecteurs sa *Nacarisc* ou la *Reine des îles fortunées, histoire allégorique contenant la philosophie morale des stoïques sous le voile de plusieurs aventures agréables, et sous forme de roman*. Le titre promet, et les deux lourds volumes contenant ces « aventures agréables » répondent aux promesses.

Pris d'un beau zèle de réformes, l'abbé d'Aubignac donna surtout ses soins au théâtre. De concert avec le cardinal son maître, il entreprit de le renouveler de pied en cap. Matériel du spectacle, décors de la scène, moralité des pièces, choix et honnêteté des acteurs, police des représentations, rien n'échappa à sa sollicitude ; mais la forme littéraire des œuvres dramatiques en fut le principal objet. Législateur, critique, dramaturge, il fut tout cela. Législateur, il composa sa *Pratique du théâtre*, traité complet des règles, dans lequel, avec force divisions et subdivisions, distinctions et sous-distinctions, il se flatta d'initier les nourrissons du Parnasse à l'art de produire infailliblement des chefs-d'œuvre. Dans l'exposition des préceptes littéraires, il se montre partisan fanatique des anciens contre le romantisme de l'époque. Et, chose étrange, ils réussirent si bien à enchaîner l'esprit français dans les liens de sa poétique, qu'il fallut deux siècles pour arriver à l'émancipation de l'art moderne. Longtemps notre théâtre ne produisit guère sur la scène que des héros grecs ou romains, parlant le langage galant des beaux esprits de Paris.

Armé de ce code du théâtre ancien, d'Aubignac cita à son tribunal les dramaturges de son temps. Malheur à qui méconnaissait la loi des trois unités d'action, de temps et de lieu, introduisait dans son œuvre plus de personnages que n'en permettait la règle, multipliait plus que de droit les scènes, ne disposait pas sa matière de façon à en tirer ses cinq actes, ou dépassait le nombre réglementaire de vers. Le grand Corneille n'échappa pas à cette inexorable critique ; plus d'une fois il eut à se justifier d'avoir fait des chefs-d'œuvre en dépit de la poétique d'Aristote.

À la théorie, d'Aubignac joignit l'exemple. Seul ou en collaboration, il composa plusieurs tragédies, mais en prose, le langage rythmé étant, selon lui, contraire aux vraisemblances. Hélas ! les filles infortunées du génie de l'abbé ne survécurent pas à leur père. Pareil sort attendait une académie qu'il fonda en opposition à l'Académie française et pour laquelle il sollicita vainement la patente royale.

Telle fut en résumé la carrière de François Hédelin : admirable sujet de thèse pour le doctorat en Sorbonne ! Il a plu à M. Charles Arnaud, professeur de littérature française à la faculté catholique des lettres de Toulouse. Il s'en est emparé, et l'a traité avec un rare mérite. L'abbé d'Aubignac, longtemps oublié, revit dans l'intéressante et spirituelle mo-

nographie du brillant lauréat. Cette thèse est une charmante page de l'histoire littéraire du grand siècle à son aurore, alors que se formaient encore sur les bancs du collège les Boileau, les Molière et les Racine. M. Arnaud se montre impartial envers son héros, disons mieux, envers sa victime. Il ne lui marchandé pas les éloges, quand par hasard une page judicieuse échappe à sa plume ; mais avec quel charme, quelle verve il fait justice de sa lourde poétique, de ses allégories forcées, de son pédantisme.

Que l'on ne croie pas pourtant que le jeune docteur dépense tout son esprit à exécuter son abbé. Il a le bon goût de le laisser souvent de côté, et s'emparant en maître du sujet qu'il traite, il expose ses idées personnelles sur les parties les plus intéressantes de la littérature. Historien, il nous fait assister aux vicissitudes de l'art dramatique en France avant et après le règne de d'Aubignac ; critique, il passe en revue les lois imposées au théâtre au nom de l'antiquité, accepte les unes, et rejette celles qui lui paraissent plus arbitraires que rationnelles.

Le cours de son étude amène naturellement la question de moralité. Suffit-il à l'art dramatique d'être moral ? Ne doit-il pas aussi être moralisateur ? Qui ignore certaines prétentions de modernes apologistes ? A les en croire, non seulement les pièces de Corneille et celles de Racine seraient des leçons de haute moralité, mais Molière lui-même, avec ses grivoiseries parisiennes, ses railleries sur les maris trompés et les pères dupés par des filles coquettes, serait un professeur de morale publique. D'autres, plus avisés, se refusent à voir dans Poquelin un maître de vertu ; mais passant de l'ordre des faits à celui de la pure théorie, ils soutiennent que le but propre de l'art dramatique est de rendre les hommes plus vertueux et de corriger leurs mœurs ; d'où suit la conséquence inévitable que cette pièce manque son but qui s'arrête à l'amusement même honnête du spectateur.

M. Arnaud est moins idéaliste ; il croit peu, et nous avec lui, à l'efficacité du théâtre pour le redressement de la société ; aussi n'exige-t-il de l'auteur dramatique ni pompeuses sentences ni morale en action : mais il le tient quitte si, respectant l'honnêteté publique, il procure à l'homme fatigué des travaux de sa journée une heure d'agréable délassement.

Le livre de M. Arnaud figurera avec honneur parmi les nombreuses études littéraires publiées de nos jours. Nous en recommandons la lecture aux érudits qui aiment à fouiller les archives du passé pour y suivre les progrès de notre littérature nationale, et aux amateurs de bonne critique exprimée en beau langage.

G. D.

France, par le R. P. DU LAC, S. J., recteur de Saint-Mary's College à Canterbury. In-12 de 300 pages. Paris, Plon.

France me semble un livre unique. Des lettres de vacances, adressées par un supérieur de collège français en Angleterre, d'abord aux

plus jeunes de ses élèves rentrés en France par crainte d'une épidémie de scarlatine, ensuite à toute sa *famille* dispersée : je ne sache pas qu'un livre semblable ait jamais été écrit. Du livre, je ne dirai qu'un mot : l'analyse complète en serait difficile ; et l'éloge n'en est plus à faire, après l'accueil qu'il a déjà reçu du public.

Ces cinq lettres, datées la première du 5 juillet, la dernière du 8 septembre 1887, entretiennent les chers absents de toutes les nouvelles intimes du collège : nouvelles des malades (tous convalescents), des fêtes, des examens, de la fenaison à Saint-Mary, des jardins — « jamais il n'y avait eu tant de roses » ; — même de la nichée de perdrix cachée dans l'herbe de la pelouse. Puis viennent des pages d'histoire : histoire de l'Église, de la France, de l'Angleterre. Le Jubilé de la reine Victoria et les évolutions de l'escadre anglaise dans la Manche y font un bel appoint ; comme aussi l'*exhibition* de Londres et les régates d'Oxford et Cambridge, et nos récentes victoires dans l'extrême Orient. Le tout est semé d'anecdotes, de conseils pour le travail, d'exhortations à la piété pratique et généreuse, voire de citations littéraires.

J'ai dit que je ne louerais point *France* ; je ferai mieux. Le 31 décembre dernier, un grand nombre de parents étaient venus offrir les vœux du nouvel an au recteur de Saint-Mary ; M. le comte Albert de Mun prit la parole dans cette réunion et commença par féliciter l'auteur des lettres, en ces termes que j'emprunte au premier volume des *Discours* : « ... Le secret de votre dévouement nous a été livré par ces admirables lettres de vacances dont j'ai le cœur encore plein ; et que votre affection pour vos élèves a trouvé le temps et l'incomparable talent d'écrire pendant ce repos de l'été, qui n'est pour vous que la préparation de fatigues nouvelles... Laissez-moi vous en remercier au nom de tous : elles n'ont pas seulement été, pour les parents comme pour les enfants, la plus attachante et la plus bienfaitante de toutes les lectures ; elles ont été, elles demeurent pour nous un monument magnifique, que vos propres mains ont dressé, sans le savoir, à votre dévouement pour ceux que vous confie notre tendresse. » (*Discours de M. le comte A. de Mun*, t. I^{er}, p. 587.) *France* compte déjà plusieurs éditions.

V. D.

La Vie réelle en Chine (*Chang-hai*), par PAUL ANTONINI. In-12 de 345 pages. Letouzey et Ané, éditeurs, 1888.

L'auteur des *Chinois peints par un Français* restreint aujourd'hui son étude à un point de l'immense territoire qui forme l'empire chinois ; mais ce point c'est Chang-hai, il mérite bien une mention particulière. Deux civilisations toutes différentes s'y coudoient, s'y mêlent en quelque sorte, et dans ce rapprochement et ce contact intime s'élabore lentement, mais sûrement, cette transformation radicale que la Chine pressent et redoute pour elle-même, mais que des rapports commerciaux longtemps entretenus, nos arts et nos sciences s'imposant comme

une nécessité, enfin et surtout le Christianisme se substituant insensiblement à l'idée païenne qui a moins d'appui dans les esprits que dans la coutume, achèveront dans un avenir prochain. Le livre que nous venons de parcourir, avec l'intérêt et la curiosité que l'on peut supposer dans un lecteur qui a passé quinze années au milieu des scènes qui y sont décrites, ne semble pas être l'œuvre d'un simple touriste, d'un *globe-trotter*, mais d'un vieux *résident*. Si l'auteur n'a pu faire qu'un court séjour à Chang-haï, il a su du moins se renseigner parfaitement sur toutes les choses qui l'ont frappé, et son impression personnelle donne la plus juste idée de ce grand centre du commerce du monde avec la Chine et des œuvres importantes que la Mission des Jésuites français a créées dans la cité, sur les concessions et à Zi-ka-wei, pour subvenir aux besoins spirituels et intellectuels des diverses colonies européennes et pour propager l'Évangile parmi les quarante millions d'âmes qui peuplent les deux provinces confiées au zèle de ses missionnaires.

Quiconque a vécu quelques jours à Chang-haï sait à quel rang d'honneur s'est placée la Mission catholique, et quelle part elle prend au grand mouvement de civilisation qui se fait dans ce coin de la Chine ; il sait aussi que Chang-haï et Zi-ka-wei sont deux noms inséparablement associés l'un à l'autre. M. Paul Antonini a admirablement fait ressortir ce côté de l'étude qu'il avait entreprise. M. D.

La boussole du langage mandarin (Koan-hoa Tche-nan), traduite et annotée par H. BOUCHER, S. J., missionnaire au Kiangnan. — Premier volume. Zi-ka-wei près Chang-hai. Imprimerie de la Mission catholique. 1 vol. in-8, 1887.

Chaque année voit paraître en grand nombre les guides de la conversation anglaise ou de la conversation allemande, tous rédigés sur un plan nouveau et d'après une méthode supérieure aux précédentes. Nous sommes moins riches en guides de la conversation chinoise.

Et pourtant nos relations avec la Chine deviennent de jour en jour plus nombreuses : missionnaires, interprètes, négociants, ont besoin de se familiariser avec la langue de l'Empire du Milieu. Le P. Boucher, en publiant un fort bon manuel de conversation chinoise, a rendu un vrai service à nos compatriotes.

Le missionnaire n'est pas l'auteur de la partie chinoise de son livre, écrite dans le dialecte de Pékin. Ce n'est pas lui non plus, il a trop de goût pour cela, qui lui a donné ce titre de « Boussole du langage mandarin ». Le Koan-hoa Tche-nan fut composé il y a quelques années pour faciliter l'étude du chinois aux membres de la légation japonaise à Pékin. Le P. Boucher a pris le texte de cet ouvrage, il a traduit, figuré la prononciation, mis des notes : d'un manuel tout chinois, il a fait un manuel chinois-français. La disposition typographique qu'il adopte est excellente : fidèle et surtout correcte sans pré-

tendre à l'élégance, la traduction française fait face au texte chinois ; la moitié inférieure de la page est occupée par la prononciation figurée en caractères européens, puis par des notes claires et précises qui ne laissent sans explication ni un mot difficile ni un passage douteux.

Quelle est la valeur intrinsèque de cette publication ? Un sinologue distingué de nationalité anglaise va nous l'apprendre : sa religion ne l'a pas empêché de rendre hommage à l'œuvre du Jésuite. Dans une revue publiée par le *North-China Daily news*, il parle ainsi : « La traduction des chapitres relatifs au commerce est d'une grande valeur. Le texte original aurait probablement semblé une énigme au plus érudit des étudiants pékinois ; mais M. Boucher, dans une série de notes laborieusement amassées, explique tous les termes techniques. Décidément la langue française, pleine de nerf et de piquant, se prête bien mieux que l'anglais à rendre l'esprit des tournures chinoises. Le génie français est plus sympathique ; et tandis que les inimitables histoires des Chinois semblent plates dans l'anglais de sir T. Wade, on se sent ici comme transporté parmi les Chinois amis de la discussion et du tapage, en lisant les « Maître Wang », « Cher ami », etc., — et l'on se rappelle infailliblement l'œuvre de Hue.

« Il est évident que M. Boucher a pris une peine immense pour faire son œuvre consciencieusement et pour le mieux. Nous lui sommes grandement reconnaissants pour la précieuse addition qu'il vient de faire aux travaux sur la conversation chinoise. »

Le volume est divisé en quarante chapitres. On trouve dans les premiers les formules de politesse qu'il est indispensable de savoir, si l'on veut avoir l'air d'un « honnête homme » au sens classique du mot. Le corps de l'ouvrage contient des dialogues entre marchands et acheteurs, entre marchands et mandarins parlant d'affaires. Visites diverses, achats, locations, emprunts, procès, jugements, jeux, histoires de voleurs et de fumeurs d'opium : toutes les scènes de la vie chinoise passent tour à tour sous nos yeux ; on lirait le texte français pour le seul plaisir de se mettre au courant des mœurs du Céleste Empire.

Pour que le tableau soit complet, le quarantième chapitre, intitulé *Charades*, nous donne une idée des jeux de mots dont se divertissent les lettrés. Leur mode d'écriture leur permet de faire des logogriffes avec un caractère comme nous en faisons avec un mot ; en ajoutant ou en supprimant un coup de pinceau, ils obtiennent les sens les plus divers, et, à leur gré, les plus réjouissants. Ils aiment aussi un genre de devinailles qui consiste à proposer une phrase énigmatique : il faut y trouver une réponse dans l'un des *Quatre livres* : comme si chez nous des lettrés jouaient à se poser des questions auxquelles il fallût répondre par un vers de Racine.

Le P. Boucher promet aux sinologues un second volume dont le sujet sera plus intéressant encore, ou du moins plus relevé, sans cesser d'être très pratique : il traitera des relations avec les Mandarins.

Pour l'étude technique de la langue il aura l'immense avantage de contenir un vocabulaire de tous les mots employés dans l'ouvrage.

H. FROC.

Cantica Sion, 189 chants latins, anciens et nouveaux, arrangés pour *deux ou trois* voix égales, et recueillis par le P. G. JUNG, S. J., directeur de l'œuvre des Alsaciens-Lorrains, à Troyes. In-18 raisin, de 432 pages. Paris, Haton, rue Bonaparte, 35; Troyes, P. Lambert, rue Champeaux, 24. — Prix : 3 fr.

Cantica Sion (extraits du précédent), 125 chants latins, etc. In-18 raisin, de 256 pages. — Prix : 2 fr.

Cet excellent recueil ne s'adresse pas aux seuls Alsaciens-Lorrains, pour lesquels il a été tout d'abord entrepris ; mais il fera la bonne fortune de toutes les chorales qui désirent des morceaux vraiment religieux, faciles et corrects et qui se trouvent souvent réduites aux ressources les plus élémentaires, à manquer même de tout accompagnement. C'est un goût sûr et éclairé qui a aidé le zèle du P. Jung à faire un choix si heureux et en même temps si abondant. Les 189 numéros de cette collection offrent, en effet, des motets pour toutes les fêtes liturgiques de l'année, pour le très Saint-Sacrement, pour la très sainte Vierge et pour les saints. Les grands noms classiques, Haydn, Mozart, Gluck, Beethoven, etc., y figurent à la première place ; mais à leur suite une foule de maîtres modernes, tels que les Koenen, les Sehubiger, les Aloys Kune, les Comire, etc., ont signé quantité de pièces inédites jusqu'à ce jour.

L'exécution matérielle de ce recueil est absolument irréprochable, le format très commode et le prix très modéré. En résumé, cette publication est une des plus recommandables qui aient paru ces derniers temps, et nous sommes heureux de la signaler à l'attention de tous les directeurs de chant.

P. C.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

MAI 1888

ROME

3 MAI. *Pèlerinage catalan.* — Les pèlerins espagnols, au nombre de mille environ, ont été présentés au Pape par M^{sr} l'évêque de Barcelone. L'ambassadeur d'Espagne assistait à l'audience, en grand uniforme. Dans sa réponse à l'adresse des Espagnols, le Saint Père a loué la docile et prompte obéissance avec laquelle les catholiques de la péninsule se glorifient de suivre les enseignements du Saint-Siège, puis il a ajouté : « Nous vous recommandons spécialement d'écartier toute cause de division et de faire céder toute émulation de parti devant les intérêts de l'Église et de la Patrie, en vous unissant tous dans l'amour et la propagation de la foi catholique, qui fit l'Espagne grande et glorieuse. » Il a terminé en rappelant l'intérêt spécial que les Espagnols prennent à la liberté et à l'indépendance du Souverain Pontife. « Ce sera une nouvelle gloire pour la catholique Espagne d'avoir, dans des moments difficiles, soutenu et défendu les droits sacrés du pontificat romain. »

5 MAI. — Le Saint-Père adresse aux évêques du Brésil l'encyclique *in plurimis* pour les féliciter d'avoir, à l'occasion de son Jubilé, travaillé, de concert avec la régente, à l'abolition de l'esclavage.

11 MAI. — Par 36 voix contre 29, le Conseil municipal de Rome refuse la concession d'un terrain pour le monument que les sectaires, d'accord avec le ministre Crispi, veulent ériger aux portes du Vatican en l'honneur de l'apostat Giordano Bruno.

14 MAI. *Pèlerinage mexicain.* — Près de trois cents pèlerins du Mexique, ayant à leur tête M^{sr} Portillo, évêque de Chilapa, ont été reçus en audience solennelle dans la salle du Consistoire. Le Pape a exprimé toute la consolation qu'il éprouvait en présence de cette manifestation filiale, si digne des traditions d'un pays placé sous la haute et maternelle protection de Notre-Dame de Guadalupe. Après avoir rappelé les discordes intestines, entretenues au Mexique par des sectes hostiles à l'Église, et les soins persévérants de la papauté pour y im-

planter le règne de Jésus-Christ : « Pour Nous, a-t-il ajouté, Nous avons toujours regardé votre pays avec une bienveillance spéciale, soit en pourvoyant vos sièges épiscopaux de dignes et zélés pasteurs, soit en donnant l'impulsion et la prospérité aux études théologiques et philosophiques par la création d'une haute académie d'études sacrées à Puebla de los Angeles. Plût à Dieu, s'est-il écrié en terminant, que le Mexique, à l'exemple des autres nations, par des relations et des liens toujours plus étroits et cordiaux, se rapprochât de Nous et de ce siège apostolique ! »

24 MAI. *Pèlerinage africain.* En présence d'un grand nombre de cardinaux et de prélats, le cardinal Lavigerie a présenté au Saint-Père les deux pèlerinages réunis de Lyon et d'Afrique. Dans un remarquable discours, l'illustre primat d'Afrique a fait ressortir la touchante coïncidence de la rencontre des pèlerins africains avec ceux de Lyon, le siège de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, puis, il a loué le Saint Père de son Encyclique sur l'abolition de l'esclavage.

Le Pape a répondu en français, témoignant combien il était touché du spectacle qu'il avait sous les yeux. « C'est la première fois, a-t-il dit, qu'un Pape voit devant lui, à Rome, les descendants des anciens chrétiens d'Afrique, de cette terre autrefois si féconde en Saints, et depuis des siècles si triste et si désolée... Par la reconstitution de l'antique siège de Carthage, Nous avons voulu faire vivre le souvenir des Cyprien, des Augustin et de leurs chrétientés jadis si florissantes, et par ce fait préparer la reconstitution de l'ancienne Église africaine... A tant de millions d'âmes, qui n'ont jamais entendu la parole de l'Évangile, Nous avons envoyé des missionnaires et des apôtres courageux et zélés... Mais, par-dessus tout, ému de voir ce grand nombre de créatures humaines gémir dans un esclavage honteux et dégradant, Nous avons promulgué Notre Encyclique aux évêques du Brésil, pour inviter et vivement engager tous ceux qui ont le pouvoir entre les mains à mettre un terme au hideux trafic appelé la « traite des nègres », et à employer tous les moyens pour que cette plaie ne continue pas davantage à déshonorer le continent africain... Pour le succès des difficiles œuvres et missions d'Afrique, Nous comptons sur vous, Monsieur le cardinal, dont nous connaissons le zèle actif et intelligent. » Puis s'adressant aux catholiques de Lyon, le Pape a rappelé que Lyon a été le berceau de la belle-œuvre de la Propagation de la Foi ; si aujourd'hui les circonstances paraissent moins favorables, Lyon et la France ne permettront pas que cette grande institution vienne jamais à décroître ou à perdre quelque chose de sa splendeur et de sa providentielle fécondité...

FRANCE

6 MAI. *Élections municipales.* — Ces élections, complétées par le scrutin de ballottage du 13 mai, ont été favorables aux conservateurs. Ils ont reconquis dans toutes les régions un très grand nombre de com-

munnes rurales ; ils ont même gagné un certain nombre de communes urbaines. Les radicaux ont été évincés de plusieurs villes importantes, telles que Vannes, Nantes, Le Puy, ainsi que de beaucoup de chefs-lieux de canton. Le pays a été délivré d'une foule de maires intolérants, dont les administrés supportaient avec peine le despotisme sectaire.

15 MAI. *Rentrée des Chambres.* — Le Sénat a repris la discussion de la loi militaire, et la Chambre des députés, celle du projet de loi relatif aux accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

18 MAI. *Sénat. Question des dispensés.* — Malgré l'intervention personnelle de M. Floquet, le projet soutenu par le général Campenou, d'imposer à tous, même aux séminaristes, trois ans de service, est rejeté par une forte majorité (195 voix contre 87).

25 MAI. *Sénat. Loi militaire.* — D'après l'article 32, les élèves ecclésiastiques, soumis à une année de service, devaient être incorporés dans les sections d'infirmiers. Par une manœuvre trop habile de M. de Freycinet, le Sénat adopte un amendement d'après lequel les séminaristes devront passer par la caserne pendant six mois et même plus, si cela convient au ministre de la Guerre. Dans une vigoureuse protestation, M. Buffet a démontré que le gouvernement, par cette loi néfaste, n'avait d'autre dessein que de donner satisfaction aux ennemis du clergé.

16 MAI. *Congrès catholique à Paris.* — Ouvert le jeudi 17 mai, le dix-septième Congrès a duré jusqu'au samedi suivant, et s'est terminé dimanche par un pèlerinage à l'église du Sacré-Cœur de Montmartre et à Notre-Dame des Victoires. Dans les séances générales qui ont été présidées par NN. SS. les archevêques de Paris et de Lyon, MM. Chesnelong, de Mackau, Keller et d'autres défenseurs de la cause catholique ont prononcé d'éloquents discours sur les grandes questions qui intéressent la Patrie et l'Église ; ils ont promis de poursuivre avec énergie l'accomplissement des vœux soumis au Congrès et ratifiés par d'unanimes applaudissements. Ces vœux avaient pour objet le denier de Saint-Pierre, les séminaires, l'œuvre des retraites, les bibliothèques populaires, les syndicats agricoles et la liberté d'association.

19 MAI. — Mort de M^{sr} Blanchet, évêque de Gap.

28 MAI. *Chambre des députés.* — Dans la discussion de la loi sur les accidents du travail, M. de Mun prononce sur la corporation un remarquable discours, écouté par la majorité républicaine au milieu du plus profond silence, tant elle était charmée par l'élévation des idées et la ferme conviction de l'éloquent ami des ouvriers.

ÉTATS CATHOLIQUES

2 MAI. *Italie.* — A la Chambre des députés, un débat important s'engage sur l'expédition de Massaouah, qui a fini par une piteuse retraite. Après plusieurs séances de vive discussion, le ministre Crispi obtient contre l'attente générale un vote de confiance ; il espère plus de succès

en soumettant à la Chambre le nouveau projet de loi contre les prétendus abus du clergé, qu'en guerroyant en Abyssinie.

11 MAI. *Irlande.* — Les journaux irlandais publient une lettre de M^r Walsh, archevêque de Dublin, dans laquelle l'éminent prélat explique aux fidèles que la décision du Saint-Office ne condamne point le mouvement national, mais seulement certains moyens d'action réprouvés par la morale.

Pendant que les évêques irlandais envoient une lettre collective au Saint-Père, pour protester de leur soumission aux décisions du Saint-Siège, les députés catholiques au nombre de 54, donnant une interprétation inexacte au décret du Saint-Office, signent une protestation discutée dans un grand meeting qui a été tenu à Dublin, sous la présidence du lord-maire, mais dans lequel on n'a pas vu un seul ecclésiastique. L'archevêque de Dublin, actuellement à Rome, a aussitôt télégraphié que la prétendue ingérence du Saint-Siège dans les affaires politiques de l'Irlande est sans aucun fondement. Le 30 mai, les archevêques et évêques irlandais, dans une nombreuse réunion, ont affirmé de nouveau que le rescrit du Pape n'intervient aucunement dans les affaires politiques de l'Irlande, et, tout en exprimant aux chefs du mouvement nationaliste leur profonde reconnaissance, ils leur rappellent que le Pontife a le droit précieux et divin de parler avec autorité sur les questions touchant à la foi et à la morale.

Espérons que l'intervention pacifique des évêques apaisera l'émotion entretenue en Irlande par les ennemis de l'Église et du nom catholique.

14 MAI. *Brésil.* — Le Parlement vote l'abolition immédiate et sans condition de l'esclavage.

17 MAI. — La régente sanctionne la loi votée par le Parlement : la population célèbre cet événement par des manifestations de joie extraordinaire. Le Souverain Pontife envoie à cette occasion la rose d'or à la princesse régente du Brésil et adresse une encyclique aux évêques pour les féliciter de la part qu'ils ont prise à cette œuvre réparatrice.

24 MAI. *Italie. Protestation de l'épiscopat napolitain contre le projet de code pénal.* Le but de cette loi, disent les prélats, est d'étouffer la question romaine, en empêchant les évêques et les catholiques italiens de revendiquer l'indépendance et la liberté nécessaire, absolue et réelle du Pontificat romain. Cela est souverainement injuste, et ne peut avoir d'autre effet que d'envenimer et de prolonger indéfiniment un conflit funeste, qui outrage et opprime très gravement le Père de toute la chrétienté. Les catholiques du monde entier en concluront qu'on a voulu fonder l'unité de l'Italie sur le mépris de sa sainte religion, sur l'offense continuelle de son Père très aimant et sur la guerre de plus en plus vive et meurtrière entre les fils d'une même patrie... Cet important document est signé par 2 cardinaux et 94 archevêques, évêques ou autres prélats.

29 MAI. *Belgique.* Les élections provinciales, qui ont eu lieu en ce jour, ont été un véritable triomphe pour les catholiques : dans cinq

provinces sur neuf ils ont conservé la majorité et l'ont reconquise dans le Luxembourg. Cette journée devient pour les libéraux un vrai désastre. Nous en plaindrons-nous ?...

Amérique du Sud. Concordat entre le Saint-Siège et la République de Colombie. Au nom de la Très-Sainte et indivisible Trinité, Sa Sainteté le Pape Léon XIII et le Président de la République de Colombie, son Exc. Rafael Nunez, ont nommé plénipotentiaire, respectivement, Sa Sainteté Son Emin. M^{sr} Mariano Rampolla del Tindaro, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, du titre de sainte Cécile, secrétaire d'État, et le Président de la République S. Exc. M. Joaquin-Fernando Velez, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siège, lesquels, après échange de leurs lettres de créance, sont convenus de ce qui suit :

Article 1. La religion catholique, apostolique, romaine est la religion de la Colombie; les pouvoirs publics la reconnaissent comme l'élément essentiel de l'ordre social, et s'obligent à la protéger et à la faire respecter, ainsi que ses ministres, en la maintenant dans la pleine jouissance de ses droits et prérogatives.

Art. 2. L'Église catholique conservera sa pleine liberté et indépendance du pouvoir civil, et par conséquent, sans aucune intervention de ce pouvoir, elle pourra exercer librement toute son autorité spirituelle et sa juridiction ecclésiastique, en se conformant dans son gouvernement et son administration à ses propres lois.

Art. 3. La législation canonique est indépendante de la législation civile, et ne fait point partie de cette dernière; mais elle sera solennellement respectée par les autorités de la République.

Art. 4. A l'Église représentée par sa légitime autorité hiérarchique l'État reconnaît une vraie et propre personnalité juridique et la capacité de posséder et d'exercer les droits qui lui correspondent.

Art. 5. L'Église a la faculté d'acquérir par de justes titres de possession et d'administrer librement des biens meubles et immeubles dans la forme établie par le droit commun, et ses propriétés et ses fondations seront aussi inviolables que celles des citoyens de la République.

Art. 6. Les propriétés ecclésiastiques pourront être imposées dans la même forme et étendue que les autres propriétés particulières. Sont exceptés, cependant, les édifices destinés au culte, les séminaires conciliaires et les maisons épiscopales et curiales, qui ne pourront jamais être grevés d'impôts, ni être employés ou destinés à des usages différents.

Art. 7. Les membres du clergé séculier et régulier ne pourront pas être obligés à remplir des charges publiques incompatibles avec leur ministère et leur profession, et seront d'ailleurs toujours exempts du service militaire.

Art. 8. Le gouvernement s'oblige à adopter dans la législation criminelle des dispositions qui sauvegardent la dignité sacerdotale chaque fois qu'un ministre de l'Église aurait pour un motif quelconque à figurer dans un procès.

Art. 9. Les Ordinaires diocésains et les curés pourront recevoir des fidèles les émoluments et les revenus ecclésiastiques établis canoniquement et équitablement, et qui sont fondés soit sur la coutume immémoriale de chaque diocèse, soit sur l'exercice du service religieux ; et pour que les actes et œuvres de cette espèce produisent leurs effets civils et que l'autorité temporelle leur prête leur appui, les Ordinaires procéderont d'accord avec le gouvernement.

Art. 10. Il pourra se fonder et s'établir librement en Colombie des ordres et des associations religieuses de l'un et de l'autre sexe, toutes les fois que les supérieurs ecclésiastiques autoriseront leur fondation canonique. Ils se régiront d'après les constitutions propres de leur institut, et pour jouir de la personnalité juridique et vivre sous la protection des lois, ils devront présenter au pouvoir civil l'autorisation canonique expédiée par les supérieurs ecclésiastiques respectifs.

Art. 11. Le Saint-Siège prêtera son appui et sa coopération au gouvernement, pour qu'il s'établisse en Colombie des instituts religieux qui se dévouent de préférence à l'exercice de la charité, aux missions, à l'éducation de la jeunesse, à l'enseignement en général, et aux autres œuvres d'utilité publique et de bienfaisance.

Art. 12. Dans les universités et dans les collèges, dans les écoles et dans les autres centres d'enseignement, l'éducation et l'instruction publiques seront organisées et dirigées en conformité avec les dogmes et la morale de la religion catholique. L'enseignement religieux sera obligatoire dans ces centres, et l'on y observera les pratiques pieuses de la religion catholique.

Art. 13. Par conséquent, dans lesdits centres d'enseignement, les Ordinaires diocésains respectifs, soit par eux-mêmes, soit par des délégués spéciaux, exerceront le droit d'inspection et de révision des textes, en ce qui concerne la religion et la morale. L'archevêque de Bogota désignera les livres qui doivent servir de texte pour la religion et la morale dans les universités, et afin d'assurer l'uniformité de l'enseignement dans les matières indiquées, ce prélat, de concert avec les autres ordinaires diocésains, choisira les textes pour les autres matières de l'enseignement officiel. Le gouvernement empêchera que dans l'enseignement des lettres et des sciences, et en général dans toutes les branches de l'instruction, il ne se propage des idées contraires au dogme catholique, au respect et à la vénération dus à l'Église.

Art. 14. Dans le cas où l'enseignement de la religion et de la morale, en dépit des ordres et des mesures du gouvernement, ne serait pas conforme à la doctrine catholique, l'Ordinaire diocésain respectif pourra retirer aux professeurs et aux maîtres la faculté d'enseigner de telles matières.

Art. 15. Le droit de nommer aux archevêchés et aux évêchés vacants appartient au Saint-Siège. Le Saint Père, toutefois, comme preuve d'une particulière déférence et afin de conserver l'harmonie entre l'Église et l'État, accorde que la nomination aux sièges archiepiscopaux

et épiscopaux soit agréée préalablement par le Président de la République. Par conséquent, à chaque vacance, celui-ci pourra recommander directement au Saint-Siège les ecclésiastiques qui dans sa pensée réuniraient les qualités et les talents nécessaires pour la dignité épiscopale, et le Saint-Siège, de son côté, avant de procéder à la nomination, fera toujours connaître les noms des candidats qu'il veut promouvoir, afin de savoir si le président a des raisons d'ordre civil ou politique pour ne pas considérer lesdits candidats comme *personæ gratæ*. On fera en sorte que les diocèses vacants soient pourvus le plus tôt possible, et que les vacances ne se prolongent pas au delà de six mois.

Art. 16. Le Saint-Siège pourra ériger de nouveaux diocèses et changer la circonscription de ceux qui existent quand il le croira utile et opportun pour le plus grand profit des âmes, en consultant préalablement le gouvernement et en écoutant les observations qui seraient justes et convenables.

Art. 17. Le mariage célébré par tous ceux qui professent la religion ne produira des effets civils par rapport aux personnes et aux biens des conjoints et de leurs descendants, que lorsqu'il se fera en conformité avec les dispositions du Concile de Trente. A l'acte de la célébration sera présent le fonctionnaire déterminé par la loi avec la seule mission de constater l'inscription du mariage dans le registre civil, à moins qu'il ne s'agisse de mariage *in articulo mortis*, auquel cas on pourra se dispenser de cette formalité, si elle n'était pas facile à remplir, et la remplacer par des preuves supplétoires. Il reste à la charge des contractants de faire les démarches relatives à l'intervention du fonctionnaire civil pour l'inscription au registre, l'action du curé se bornant à leur rappeler en temps opportun l'obligation que la loi civile leur impose.

Art. 18. Relativement aux mariages célébrés en un temps quelconque d'après les dispositions du Concile de Trente et qui doivent sortir leurs effets civils, on admettra de préférence comme preuves supplétoires celles d'origine ecclésiastique.

Art. 19. Seront exclusivement de la compétence de l'autorité ecclésiastique les causes matrimoniales qui ont rapport au lien du mariage et à la cohabitation des conjoints, ainsi que celles qui regardent la validité des fiançailles. Les effets civils du mariage seront régis par le pouvoir civil.

Art. 20. Les armées de la République jouiront des exemptions et des grâces connues sous le nom de privilèges des camps, lesquelles seront déterminées par le Saint Père dans un acte séparé.

Art. 21. A la fin de tous les offices divins, dans toutes les églises de la République, on récitera l'oraison suivante : *Domine salvam fac Rempublicam ; Domine salvum fac Præsidentem ejus et supremas ejus auctoritates.*

Suivent huit autres articles sur la gestion des biens ecclésiastiques et de main-morte

Art. 30. Pour les cimetières, l'on conciliera les légitimes exigences de l'ordre civil et de l'hygiène avec le respect dû à un lieu sacré et aux prescriptions de l'Église...

Art. 31. Convention au sujet des missions catholiques chez les tribus barbares...

Art. 32. Abrogation de toutes les lois... contraires

Art. 33. Ratification dans les six mois...

Signature. 30 septembre 1887... Rome...

A l'occasion de ce Concordat, le Président de la République Colombienne a reçu des catholiques de nombreuses adresses de félicitation et d'adhésion. L'une des plus remarquables fut celle des membres de la Société des Fils de la Sainte-Trinité. Dans sa réponse, le digne émule de Garcia Moreno a tracé ces belles paroles : « Après une lutte longue et acharnée contre les éléments anarchiques, lutte dans laquelle j'ai engagé mon repos, ma vie et mon honneur même, le pays a vu triompher, grâce à la protection de la divine Providence, les principes d'ordre, de liberté et de justice. Mais l'œuvre de réparation avait besoin, pour être complète, de supprimer les difficultés religieuses, source abondantes de conflits. Je considère donc, comme l'acte le plus honorable de ma vie publique la signature de la convention avec le Saint-Siège, et la meilleure récompense de ma tâche patriotique est la bénédiction et les honneurs que m'a accordés, avec une magnanime spontanéité, le grand et vénérable Léon XIII... »

« La critique calomnieuse des esprits aveugles ne peut ébranler ma volonté de faire le bien. Je suis persuadé que ni la Constitution ni les lois ne servent de rien, si elles ne sont appuyées sur les principes religieux. Dans tout le monde civilisé, nous voyons qu'on abandonne les calculs positivistes, et qu'on poursuit avec ardeur le rétablissement du critérium moral. Les gouvernements, impuissants à réprimer les désordres des passions, demandent à la Chaire de Saint-Pierre une inspiration et un appui, et, comme aux premiers temps du Christianisme, reconnaissent dans le Pontife désarmé l'arbitre des destinées humaines. »

ÉTATS CHRÉTIENS NON CATHOLIQUES

4 MAI. *Allemagne*. — La Chambre des Seigneurs, en Prusse, adopte le projet de loi gouvernemental, rendant la personnalité civile à dix-sept des corporations religieuses qui avaient été expulsées en 1873, en vertu des lois Falk. Les biens confisqués au profit de l'État seront restitués à ces congrégations : seules, les Ursulines de Posen ont été exclues de cette mesure de réparation, comme étant entachées de polonisme !

25 MAI. *Noces d'or de M. de Windthorst*. — Toute l'Allemagne catholique a voulu s'associer aux hommages rendus à l'illustre chef du centre : sur la demande expresse de M. de Windthorst lui-même, tous les cadeaux qu'on lui destinait ont été remplacés par une

subvention pour l'achèvement d'une église, dédiée à la sainte Vierge, dans la capitale protestante du Hanovre.

Le Saint-Père a daigné envoyer un autel pour cette même église, comme un témoignage de la paternelle affection dont il environne le grand soldat de la cause catholique en Allemagne.

24 MAI. *Etats-Unis.* — Son Ém. le cardinal Gibbons a posé la première pierre de l'Université de Washington. Une foule immense assistait à la cérémonie. On y remarquait M. Cleveland, le Président des États-Unis, tous les ministres, un grand nombre de sénateurs et de députés, et près de trente évêques, accourus de toutes les parties de l'Union. Au cours des cérémonies, une dépêche de Rome apporta la bénédiction de Léon XIII.

PAYS INFIDÈLES

Afrique. Missions de l'Équateur. — Le Saint-Siège vient d'ériger dans le Congo belge un vicariat apostolique, confié aux missionnaires de la Congrégation du Cœur immaculé de Marie, de Bruxelles.

Asie centrale. — Le 27 mai, a eu lieu l'inauguration de la section du chemin de fer transcaspien, comprise entre Merv et Samarcande. Cette nouvelle voie ferrée est d'un intérêt considérable pour la Russie, au point de vue stratégique et commercial. Déjà le czar a approuvé le projet d'un chemin de fer transcontinental asiatique, reliant, par la Sibérie, Saint-Pétersbourg à Pékin.

5 MAI. *Turquie.* — Après quinze ans d'un schisme scandaleux, le patriarche arménien catholique, grâce aux sages mesures inspirées par Léon XIII et appuyées par le gouvernement turc, a vu revenir à lui le clergé et les Arméniens dissidents. Le jour même de Pâques, dans une cérémonie des plus brillantes, M^{sr} Azarian a repris possession de la belle église de Saint-Jean Chrysostome, que le sultan avait cédée, par décret, aux schismatiques. Puisse cette union être le présage du retour à l'unité de l'Église grecque schismatique !

P. MURY.

Le 31 mai 1888.

Le Gérant : J. BURNICHON.

LETTRE ENCYCLIQUE
DE
N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII
—
DE LA LIBERTÉ HUMAINE
—

A TOUS NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, PRIMATS
ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE
EN GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

LÉON XIII, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

La liberté, bien excellent de la nature et apanage exclusif des êtres doués d'intelligence ou de raison, confère à l'homme une dignité en vertu de laquelle il est mis *entre les mains de son conseil* et devient le maître de ses actes. — Ce qui, néanmoins, est surtout important dans cette prérogative, c'est la manière dont on l'exerce, car de l'usage de la liberté naissent les plus grands maux comme les plus grands biens. Sans doute, il est au pouvoir de l'homme d'obéir à la raison, de pratiquer le bien moral, de marcher droit à sa fin suprême; mais il peut aussi suivre toute autre direction, et, en poursuivant des fantômes de biens trompeurs, renverser l'ordre légitime et courir à une perte volontaire.

Libertas, præstantissimum naturæ bonum, idemque intelligentia aut ratione utentium naturarum unice proprium, hanc tribuit homini dignitatem ut sit *in manu consilii sui*, obtineatque actionum suarum potestatem. — Veruntamen ejusmodi dignitas plurimum interest qua ratione geratur, quia sicut summa bona, ita et summa mala ex libertatis usu gignuntur. Sane integrum est homini parere rationi, morale bonum sequi, ad summum finem suum recta contendere. Sed idem potest ad omnia alia deflectere, fallacesque bonorum imagines persecutus, ordinem debitum perturbare, et in interitum ruere voluntarium.

N. B. — Traduction française envoyée de Rome.

Le libérateur du genre humain, Jésus-Christ, est venu restaurer et accroître l'ancienne dignité de notre nature; mais c'est à la volonté même de l'homme qu'il a fait sentir surtout son influence, et par sa grâce dont il lui a ménagé les secours, par la félicité éternelle dont il lui a ouvert la perspective dans le ciel, il l'a élevé à un état meilleur. Et, pour un motif semblable, l'Église a toujours bien mérité de ce don excellent de notre nature, et elle ne cessera pas d'en bien mériter, puisque c'est à elle qu'il appartient d'assurer aux bienfaits que nous devons à Jésus-Christ leur propagation dans toute la suite des siècles. Et pourtant on compte un grand nombre d'hommes qui croient que l'Église est l'adversaire de la liberté humaine. La cause en est dans l'idée défectueuse et comme à rebours que l'on se fait de la liberté. Car, par cette altération même de sa notion, ou par l'extension exagérée qu'on lui donne, on en vient à l'appliquer à bien des choses dans lesquelles l'homme, à en juger d'après la saine raison, ne saurait être libre.

Nous avons parlé ailleurs, et notamment dans l'Encyclique *Immortale Dei*, de ce qu'on nomme *les libertés modernes*; et, distinguant en elles le bien de ce qui lui est contraire, Nous avons en même temps établi que tout ce que ces libertés contiennent de bon, tout cela est aussi ancien que la vérité, tout cela l'Église l'a toujours approuvé avec empressement

Liberator humani generis Jesus Christus, restituta atque aucta natura dignitate pristina, plurimum ipsam jovit hominis voluntatem; eamque hinc adjunctis gratiæ suæ præsiidiis, illinc sempiterna in cœlis felicitate proposita, ad meliora erexit. Similique ratione de hoc tam excellenti naturæ bono et merita est et constanter merebitur Ecclesia catholica, propterea quod ejus est, parta nobis per Jesum Christum beneficia in omnem sæculorum ætatem propagare. — Nihilominus complures numerantur, qui obesse Ecclesiam humanæ libertati putent. Cujus rei causa in perverso quodam præposteroque residet de ipsa libertate judicio. Hanc enim vel in ipsa sui intelligentia adulterant, vel plus æquo opinione dilatant, ita ut pertinere ad res sane multas contendat, in quibus, si recte dijudicari velit, liber esse homo non potest.

Alias Nos, nominatimque in Litteris encyclicis *Immortale Dei, de modernis*, uti loquuntur, *libertatibus* verba fecimus, id quod honestum est secernentes ab eo quod contra: simul demonstravimus, quidquid iis libertatibus continetur boni, id tam esse vetus, quam est veritas: illudque semper Ecclesiam libentissime probare et re usuque recipere solitam. Id quod accessit

et l'a admis effectivement dans la pratique. Ce qui s'y est ajouté de nouveau apparaît à qui cherche le vrai comme un élément corrompu, produit par le trouble des temps et par l'amour désordonné du changement. Mais puisque beaucoup s'obstinent à voir dans ces libertés, même en ce qu'elles ont de vicieux, la plus belle gloire de notre époque et le fondement nécessaire des constitutions politiques, comme si sans elles on ne saurait imaginer de parfait gouvernement, il Nous a paru nécessaire pour l'intérêt public, en face duquel Nous Nous mettons, de traiter à part cette question.

Ce que Nous avons directement en vue, c'est la liberté *morale*, considérée soit dans les individus, soit dans la société. Il est bon cependant de dire tout d'abord quelques mots de la liberté *naturelle*, laquelle, bien que tout à fait distincte de la liberté morale, est pourtant la source et le principe d'où toute espèce de liberté découle d'elle-même et comme naturellement. Cette liberté, le jugement et le sens commun de tous les hommes, qui certainement est pour nous la voix de la nature, ne la reconnaissent qu'aux êtres qui ont l'usage de l'intelligence ou de la raison, et c'est en elle que consiste manifestement la cause qui nous fait considérer l'homme comme responsable de ses actes. Il n'en saurait être autrement; car, tandis que les animaux n'obéissent qu'aux sens et ne sont poussés que par l'instinct naturel à rechercher ce qui leur est utile ou à éviter ce qui leur serait nuisible,

novi, si verum quæritur, in parte quadam inquinatiore consistit, quam turbulenta tempora ac rerum novarum libido nimia peperere.

Sed quoniam sunt plures in hac opinione pertinaces, ut eas libertates, in eo etiam quod continent vitii, summum ætatis nostræ decus et constituendarum civitatum fundamentum necessarium putent, ita ut, sublatis iis, perfectam gubernationem reipublicæ cogitari posse negent, idcirco videtur, publica Nobismetipsis utilitate proposita, ejusmodi argumentum pertractari separatim oportere.

Libertatem *moralem* recta persequimur, sive in personis ea singulis, sive in civitate spectetur. — Principio tamen juvat aliquid de libertate *naturali* breviter dicere quia quamquam a morali omnino distinguitur, fons tamen atque principium est unde genus omne libertatis sua vi suaque sponte nascitur. Hanc quidem omnium judicium sensusque communis, quæ certissima naturæ vox est, in iis solum agnoscit, qui sint intelligentiæ vel rationis compotes, in eaque ipsa causam inesse apparet, cur auctor eorum, quæ ab eo aguntur, verissime habeatur homo. Et recte quidem : nam quando ceteri

L'homme dans chacune des actions de sa vie a la raison pour guide. Or la raison, à l'égard des biens de ce monde, nous dit de tous et de chacun qu'ils peuvent indifféremment être ou ne pas être, d'où il suit qu'aucun d'eux ne lui apparaissant comme absolument nécessaire, elle donne à la volonté le pouvoir d'option pour choisir ce qui lui plaît. — Mais si l'homme peut juger de la *contingence*, comme on dit, des biens dont Nous avons parlé, c'est qu'il a une âme simple de sa nature, spirituelle et capable de penser; une âme qui étant telle ne tire point son origine des choses corporelles, pas plus qu'elle n'en dépend pour sa conservation, mais qui, créée immédiatement de Dieu et dépassant d'une distance immense la commune condition des corps, a son mode propre et particulier de vie et d'action: d'où il résulte que, comprenant par sa pensée les raisons immuables et nécessaires du vrai et du bien, elle voit que ces biens particuliers ne sont nullement des biens nécessaires. Ainsi, prouver pour l'âme humaine qu'elle est dégagée de tout élément mortel et douée de la faculté de penser, c'est établir en même temps la liberté naturelle sur son plus solide fondement.

Or, cette doctrine de la liberté, comme celle de la simplicité, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme humaine, nul ne la prêche plus haut ni ne l'affirme avec plus de cons-

animantes solis ducuntur sensibus, soloque naturæ impulsu anquirunt quæ sibi prosint, fugiuntque contraria, homo quidem in singulis vitæ factis rationem habet ducem. Ratio autem, quæcumque habentur in terris bona, omnia et singula posse judicat esse, et æque posse non esse; et hoc ipso nullum eorum decernens esse necessario sumendum, potestatem optionemque voluntati facit ut eligat, quod lubeat.

Sed *de contingentiâ*, ut appellant, eorum bonorum, quæ diximus, ob hanc causam judicare homo potest, quod animum habet natura simplicem, spirituales cogitationisque participem: quid idcirco quod est ejusmodi, non a rebus corporeis ducit originem, neque pendet ex eis in conservatione sui; sed, nulla re intercedente, ingeneratus a Deo, communemque corporum conditionem longo intervallo transgrediens, suum et proprium habet vivendi genus, suum agendi: quo fit ut, immutabilibus ac necessariis veri bonique rationibus judicio comprehensis, bona illa singularia nequaquam esse necessaria videat. Itaque cum animos hominum segregatos esse statuitur ab omni concretionem mortali eisdemque facultate cogitandi pollere, simul naturalis libertas in fundamento suo firmissime constituitur.

Jamvero sicut animi humani naturam simplicem, spirituales atque immor-

tance que l'Église catholique ; elle l'a de tout temps enseignée, et elle la défend comme un dogme. Bien plus, devant les attaques des hérétiques et des fauteurs d'opinions nouvelles, c'est l'Église qui a pris la liberté sous son patronage, et qui a sauvé de la ruine ce grand bien de l'homme. A cet égard, les monuments de l'histoire témoignent de l'énergie avec laquelle elle a repoussé les efforts des Manichéens et autres ; et, dans des temps plus récents, personne n'ignore avec quel zèle et quelle force, soit au concile de Trente, soit plus tard contre les sectateurs de Jansénius, elle a combattu pour la liberté de l'homme, ne laissant en aucun lieu prendre le pied au *Fatalisme*.

Ainsi, la liberté est, comme Nous l'avons dit, le propre de ceux qui ont reçu la raison ou l'intelligence en partage ; et cette liberté, à en examiner la nature, n'est pas autre chose que la faculté de choisir entre les moyens qui conduisent à un but déterminé ; en ce sens, que celui qui a la faculté de choisir une chose entre plusieurs autres, celui-là est maître de ses actes. — Or, toute chose acceptée en vue d'en obtenir une autre appartient au genre de bien qu'on nomme l'utile ; et le bien ayant pour caractère d'agir proprement sur l'appétit, il faut en conclure que le libre arbitre est le propre de la volonté, ou plutôt que c'est la volonté même en tant que, dans ses actes, elle a la faculté de choisir. Mais il est impos-

talem, sic et libertatem nemo nec altius prædicat, nec constantius asserit Ecclesia catholica, quæ scilicet utrumque omni tempore docuit, sicque tuetur ut dogma. Neque id solum : sed contradicentibus hæreticis novarumque opinionum fautoribus, patrocinium libertatis Ecclesia suscepit, hominisque tam grande bonum ab interitu vindicavit. In quo genere, litterarum monumenta testantur, insanos Manichæorum aliorumque conatus quanta contentione repulerit ; recentiori autem ætate nemo est nescius quanto studio quantaque vi tum in Concilio Tridentino, tum postea adversus Jansenii sectatores, pro libero hominis arbitrio dimicaverit, nullo tempore nulloque loco *fatalisimum* passa consistere.

Libertas itaque, ut diximus, eorum est, qui rationis aut intelligentiæ sunt participes, propria : eademque, si natura ejus consideretur, nihil est aliud nisi facultas eligendi res ad id, quod propositum est, idoneas, quatenus qui facultatem habet unum aliquod eligendi e pluribus, is est factorum suorum dominus. — Jamvero quia omne, quod rei cujuscumque adipiscendæ causa assumitur, rationem habet boni, quod utile dicitur : bonum autem hoc habet natura, ut proprie appetitionem moveat, idcirco liberum arbitrium est voluntatis proprium, seu potius ipsa voluntas est, quatenus in agendo habet

sible à la volonté de se mouvoir, si la connaissance de l'esprit, comme un flambeau, ne l'éclaire d'abord : c'est-à-dire que le bien désiré par la volonté est nécessairement le bien en tant que connu par la raison. Et cela, d'autant plus que dans toute volition le choix est toujours précédé d'un jugement sur la vérité des biens, et sur la préférence que nous devons accorder à l'un d'eux sur les autres. Or, juger est de la raison, non de la volonté; on n'en saurait raisonnablement douter. Étant donc admis que la liberté réside dans la volonté, laquelle est, de sa nature, un appétit obéissant à la raison, il s'ensuit qu'elle-même, comme la volonté, a pour objet un bien conforme à la raison. — Néanmoins, chacune de ces deux facultés ne possédant point la perfection absolue, il peut arriver, et il arrive souvent, que l'intelligence propose à la volonté un objet qui, au lieu d'une bonté réelle, n'en a que l'apparence, une ombre de bien, et que la volonté pourtant s'y applique. Mais de même que pouvoir se tromper, et se tromper réellement, est un défaut qui accuse l'absence de la perfection intégrale dans l'intelligence, ainsi s'attacher à un bien faux et trompeur, tout en étant l'indice du libre arbitre, comme la maladie l'est de la vie, constitue néanmoins un défaut de la liberté. Pareillement la volonté, par le seul fait qu'elle dépend de la raison, dès qu'elle désire un objet qui s'écarte de la droite raison, tombe dans un vice radical qui n'est que la corruption et l'abus de la liberté. Voilà pourquoi Dieu, la

delectus facultatem. Sed nequaquam voluntas movetur, nisi mentis cognitio velut fax quædam præluxerit : videlicet bonum, voluntati concupitum, est necessario bonum quatenus rationi cognitum. Eo vel magis quod in omnibus voluntatibus delectum semper judicatio præit de veritate bonorum, et quodnam sit anteponendum ceteris. Atqui judicare, rationis esse, non voluntatis, nemo sapiens dubitat. Libertas igitur si in voluntate inest, quæ natura sua appetitus est rationi obediens, consequitur ut et ipsa, sicut voluntas, in bono versetur rationi consentaneo.

Nihilominus quoniam utraqüe facultas a perfecto abest, fieri potest ac sæpe fit, ut mens voluntati proponat quod nequaquam sit reapse bonum, sed habeat adumbratam speciem boni, atque in id sese voluntas applicet. Verum sicut errare posse reque ipsa errare vitium est, quod mentem non omni parte perfectam arguit, eodem modo arripere fallax fictumque bonum, esto indicium liberi arbitrii, sicut ægritudo vitæ, est tamen vitium quoddam libertatis. Ita pariter voluntas, hoc ipso quod a ratione pendet, quando quiddam appetat quod a recta ratione dissideat, vitio quodam funditus inquinat liber-

perfection infinie, qui, étant souverainement intelligent et la bonté par essence, est aussi souverainement libre, ne peut pourtant en aucune façon vouloir le mal moral; et il en est de même pour les bienheureux du ciel, grâce à l'intuition qu'ils ont du souverain bien. C'est la remarque pleine de justesse que saint Augustin et d'autres faisaient contre les Pélagiens : Si la possibilité de faillir au bien était de l'essence et de la perfection de la liberté, dès lors, Dieu, Jésus-Christ, les anges, les bienheureux chez qui ce pouvoir n'existe pas, ou ne seraient pas libres, ou du moins ne le seraient pas aussi parfaitement que l'homme dans son état d'épreuve et d'imperfection. Le Docteur angélique s'est occupé souvent et longuement de cette question; et de sa doctrine il résulte que la faculté de pécher n'est pas une liberté, mais une servitude. Très subtile est son argumentation sur ces mots du Sauveur Jésus : *Celui qui commet le péché est l'esclave du péché*¹. « Tout être est ce qui lui convient d'être selon sa nature. Donc, quand il se meut par un agent extérieur, il n'agit point par lui-même, mais par l'impulsion d'autrui, ce qui est d'un esclave. Or, selon sa nature, l'homme est raisonnable. Donc, quand il se meut selon la raison, c'est par un mouvement qui lui est propre qu'il se meut, et il agit par lui-même, ce qui est le fait de la liberté; mais quand il pèche, il agit contre la raison, et alors c'est comme s'il était mis en mouvement par un autre et qu'il fût retenu sous une

tatem, eademque perverse utitur. Ob eamque causam Deus infinite perfectus, qui cum sit summe intelligens et per essentiam bonitas, est etiam summe liber, malum culpæ velle nulla ratione potest; nec possunt, propter contemplationem summi boni, beati cœlites. Scite Augustinus alique adversus Pelagianos hoc animadvertebant, si posse deficere a bono secundum naturam esset perfectionemque libertatis, jam Deus, Jesus Christus, Angeli, beati, in quibus omnibus ea potestas non est, aut non essent liberi, aut certe minus perfecte essent, quam homo viator atque imperfectus. De qua re Doctor Angelicus multa sæpe disputat, ex quibus effici cogique potest, facultatem peccandi non libertatem esse, sed servitutem. Subtilissime illud in verba Christi Domini « Qui facit peccatum servus est peccati¹ » : *Unumquodque est illud, quod convenit ei secundum naturam. Quando ergo movetur ab aliquo extraneo, non operatur secundum se, sed ab impressione alterius, quod est servile. Homo autem secundum suam naturam est rationalis. Quando ergo movetur secundum rationem, proprio motu movetur et secundum se operatur : quod*

1. Joan., VIII, 34.

domination étrangère; c'est pour cela que *celui qui commet le péché est l'esclave du péché.* » — C'est ce qu'avait vu assez nettement la philosophie antique, celle notamment dont la doctrine était que nul n'est libre que le sage, et qui réservait, comme on sait, le nom de sage à celui qui s'était formé à vivre constamment selon la nature, c'est-à-dire dans l'honnêteté et la vertu.

La condition de la liberté humaine étant telle, il lui fallait une protection, il lui fallait des aides et des secours capables de diriger tous ses mouvements vers le bien et de les détourner du mal; sans cela, la liberté eût été pour l'homme une chose très nuisible. — Et d'abord une *Loi*, c'est-à-dire une règle de ce qu'il faut faire ou ne pas faire, lui était nécessaire. A proprement parler, il ne peut pas y en avoir chez les animaux, qui agissent par nécessité, puisque tous leurs actes, ils les accomplissent sous l'impulsion de la nature, et qu'il leur serait impossible d'adopter par eux-mêmes un autre mode d'action. Mais les êtres qui jouissent de la liberté ont par eux-mêmes le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, d'agir de telle façon ou de telle autre, attendu que l'objet de leur volonté, ils ne le choisissent que lorsqu'est intervenu ce jugement de la raison dont Nous avons parlé. Ce jugement nous dit non seulement ce qui est bien en soi ou ce qui est mal, mais aussi ce qui est bon, et par conséquent à réaliser, ou ce

est libertatis; quando vero peccat, operatur præter rationem et tunc movetur quasi ab alio, retentus terminis alienis: et ideo « qui facit peccatum servus est peccati ».

Quod satis perspicue ipsa viderat philosophia veterum, atque ii præcipue quorum est doctrina, nisi sapientem, liberum esse neminem: sapientem vero, uti exploratum est, nominabant, qui constanter secundum naturam, hoc est honeste et cum virtute vivere didicisset.

Quoniam igitur talis est in homine conditio libertatis, aptis erat adjumentis præsidiiisque munienda, quæ cunctos ejus motus ad bonum dirigerent, a malo retraherent: secus multum homini libertas nocuisset arbitrii. — Ac primo quidem *lex*, hoc est agendorum atque omittendorum norma, fuit necessaria; quæ quidem proprie nulla esse in animantibus potest, qui necessitate agunt, propterea quod quidquid agant, naturæ agunt impulsu, nec alium ullum sequi ex se possunt in agendo modum. Verum eorum, qui libertate fruuntur, ideo in potestate est agere, non agere, ita vel secus agere, quia tum, quod volunt, eligunt, cum antecessit illud quod diximus rationis judicium. Quo quidem judicio non modo statuitur quid honestum natura sit,

qui est mal, et par conséquent à éviter. C'est, en effet, la raison qui prescrit à la volonté ce qu'elle doit chercher ou ce qu'elle doit fuir pour que l'homme puisse un jour atteindre cette fin suprême, en vue de laquelle il doit accomplir tous ses actes. Or, *cette ordination de la raison*, voilà ce qu'on appelle la loi. — Si donc la loi est nécessaire à l'homme, c'est dans son libre arbitre lui-même, c'est-à-dire dans le besoin qu'il a de ne pas se mettre en désaccord avec la droite raison, qu'il faut en chercher, comme dans sa racine, la cause première. Et rien ne saurait être dit ou imaginé de plus absurde et de plus contraire au bon sens que cette assertion : L'homme étant libre par nature doit être exempté de toute loi ; car, s'il était ainsi, il s'ensuivrait qu'il est nécessaire pour la liberté de ne pas s'accorder avec la raison, quand c'est tout le contraire qui est vrai, à savoir, que l'homme doit être soumis à la loi précisément parce qu'il est libre par nature. Ainsi donc, c'est la loi qui guide l'homme dans ses actions, et c'est elle aussi qui, par la sanction des récompenses et des peines, l'attire à bien faire et le détourne de pécher. — Telle est, à la tête de toutes, la loi naturelle qui est écrite et gravée dans le cœur de chaque homme, car elle est la raison même de l'homme lui ordonnant de bien faire et lui interdisant de pécher. Mais cette prescription de la raison humaine ne saurait avoir force de loi, si elle n'était l'organe et l'interprète

quid turpe, sed etiam quid bonum sit reque ipsa faciendum, quid malum reque ipsa vitandum : ratio nimirum voluntati præscribit quid petere et a quo debeat declinare, ut homo tenere summum finem suum aliquando possit, ejus caussa sunt omnia facienda. Jamvero hæc *ordinatio rationis* lex nominatur.

Quamobrem cur homini lex necessaria sit, in ipso ejus libero arbitrio, scilicet in hoc, nostræ ut voluntates a recta ratione ne discrepent, prima est caussa, tanquam in radice, quærenda. Nihilque tam perversum præposterumque dici cogitarive posset quam illud, hominem, quia natura liber est, idcirco esse oportere legis expertem ; quod si ita esset, hoc profecto consequeretur, necesse ad libertatem esse non cohærere cum ratione : cum contra longe verissimum sit, idcirco legi oportere subesse, quia est naturâ liber. Isto modo dux homini in agendo lex est, eundemque præmiis pœnisque propositis ad recte faciendum allicit, a peccando deterret.

Talis est princeps omnium *lex naturalis*, quæ scripta est et insculpta in hominum animis singulorum, quia ipsa est humana ratio recte facere jubens et peccare vetans. Ista vero humanæ rationis præscriptio vim habere legis

d'une raison plus haute à laquelle et notre esprit et notre liberté doivent obéissance. Le rôle de la loi étant, en effet, d'imposer des devoirs et d'attribuer des droits, elle repose tout entière sur l'autorité, c'est-à-dire sur un pouvoir véritablement capable d'établir ces devoirs et de définir ces droits, capable aussi de sanctionner ses ordres par des peines et des récompenses; toutes choses qui ne pourraient évidemment exister dans l'homme, s'il se donnait à lui-même, en législateur suprême, la règle de ses propres actes. Il suit donc de là que la loi naturelle n'est autre chose que la loi éternelle, gravée chez les êtres doués de raison, et les inclinant vers *l'acte et la fin* qui leur conviennent, et celle-ci n'est elle-même que la raison éternelle de Dieu, créateur et modérateur du monde. — A cette règle de nos actes, à ces freins du péché, la bonté de Dieu a voulu joindre certains secours, singulièrement propres à affermir, à guider la volonté de l'homme. Au premier rang de ces secours excelle la puissance de la *grâce divine*, laquelle, en éclairant l'intelligence et en inclinant sans cesse vers le bien moral la volonté salutairement raffermie et fortifiée, rend plus facile à la fois et plus sûr l'exercice de notre liberté naturelle. Et ce serait s'écarter tout à fait de la vérité que de s'imaginer que par cette intervention de Dieu les mouvements de la volonté perdent de leur liberté; car l'influence de la grâce

non potest, nisi quia altioris est vox atque interpres rationis, cui mentem libertatemque nostram subjectam esse oporteat. Vis enim legis cum ea sit, officia imponere et jura tribuere, tota in auctoritate nititur, hoc est in vera potestate statuendi officia describendique jura, item pœnis præmiisque imperata sancienti; quæ quidem omnia in homine liquet esse non posse, si normam actionibus ipse suis summus sibi legislator daret. Ergo consequitur, ut naturæ lex sit ipsa *lex æterna*, insita in iis qui ratione utuntur, eosque inclinans *ad debitum actum et finem*, eaque est ipsa æterna ratio creatoris universumque mundum gubernantis Dei.

Ad hanc agendi regulam peccandique frenos singularia quædam præsidia, Dei beneficio, adjuncta sunt, ad confirmandam hominis regendamque voluntatem aptissima. In quibus princeps est atque excellit divinæ virtus *gratiæ*; quæ cum mentem illustret, voluntatemque salutari constantia roboratam ad morale bonum semper impellat, expeditiorem efficit simulque tutiorem nativæ libertatis usum. Ac longe est a veritate alienum, interveniente Deo, minus esse liberos motus voluntarios : nam intima in homine et cum naturali propensione congruens est divinæ vis gratiæ, quia ab ipso et animi et

divine atteint l'intime de l'homme et s'harmonise avec sa propension naturelle, puisqu'elle a sa source en Celui qui est l'auteur et de notre âme et de notre volonté, et qui meut tous les êtres d'une manière conforme à leur nature. On peut même dire que la grâce divine, comme le remarque le Docteur angélique, par là même qu'elle émane de l'auteur de la nature, est merveilleusement et naturellement apte à conserver toutes les natures individuelles et à garder à chacune son caractère, son action, son énergie.

Ce qui vient d'être dit de la liberté des individus, il est facile de l'appliquer aux hommes qu'unit entre eux la société civile. Car ce que la raison et la loi naturelle font pour les individus, *la loi humaine* promulguée pour le bien commun des citoyens l'accomplit pour les hommes vivant en société. — Mais, parmi les lois humaines, il en est qui ont pour objet ce qui est bon ou mauvais naturellement, ajoutant à la prescription de pratiquer l'un et d'éviter l'autre une sanction convenable. De tels commandements ne tirent aucunement leur origine de la société des hommes; car, de même que ce n'est pas la société qui a créé la nature humaine, ce n'est pas elle qui fait que le bien soit en harmonie, et le mal en désaccord avec cette nature; mais tout cela est antérieur à la société humaine elle-même, et doit absolument être rattaché à la loi naturelle, et partant à la loi éternelle. Comme on le voit, les préceptes de droit naturel compris dans les lois des

voluntatis nostræ auctore manat, a quo res omnes convenienter naturæ suæ moventur. Immo gratia divina, ut monet Angelicus Doctor, ob hanc causam quod a naturæ opifice proficiscitur, mire nata atque apta est ad tuendas quasque naturas, conservandosque mores, vim, efficientiam singularum.

Quæ vero de libertate singulorum dicta sunt, ea ad homines civili inter se societate conjunctos facile transferuntur. Nam quod ratio lexque naturalis in hominibus singulis, idem efficit in consociatis, *lex humana* ad bonum commune civium promulgata. — Ex hominum legibus aliæ in eo versantur quod est bonum malumve naturæ, atque alterum sequi præcipiunt, alterum fugere adjuncta sanctione debita. Sed istiusmodi decreta nequaquam ducunt ab hominum societate principium, quia societas sicut humanam naturam non ipsa genuit, ita pariter nec bonum procreat naturæ conveniens, nec malum naturæ dissentaneum : sed potius ipsi hominum societati antecedunt, omninoque sunt a lege naturali ac propterea a lege æterna repetenda. Juris igitur naturalis præcepta, hominum comprehensa legibus, non vim solum habent legis humanæ, sed præcipue illud multo altius multoque augustius

hommes n'ont pas seulement la valeur de la loi humaine ; mais ils supposent avant tout cette autorité bien plus élevée et bien plus auguste qui découle de la loi naturelle elle-même et de la loi éternelle. Dans ce genre de lois, l'office du législateur civil se borne à obtenir, au moyen d'une discipline commune, l'obéissance des citoyens, en punissant les méchants et les vicieux, dans le but de les détourner du mal et de les ramener au bien, ou du moins de les empêcher de blesser la société et de lui être nuisibles. — Quant aux autres prescriptions de la puissance civile, elles ne procèdent pas immédiatement et de plain-pied du droit naturel ; elles en sont des conséquences plus éloignées et indirectes, et ont pour but de préciser les points divers sur lesquels la nature ne s'était prononcée que d'une manière vague et générale. Ainsi, la nature ordonne aux citoyens de contribuer par leur travail à la tranquillité et à la prospérité publiques : dans quelle mesure, dans quelles conditions, sur quels objets ? C'est ce qu'établit la sagesse des hommes, et non la nature. Or, ces règles particulières de conduite, créées par une raison prudente et intimées par un pouvoir légitime, constituent ce que l'on appelle proprement une loi humaine. Visant la fin propre de la communauté, cette loi ordonne à tous les citoyens d'y concourir, leur interdit de s'en écarter ; et, en tant qu'elle suit la nature et s'accorde avec ses prescriptions, elle nous conduit à ce qui est bien et nous détourne du contraire.

complectuntur imperium, quod ab ipsa lege naturæ et a lege æterna proficiscitur. Et in isto genere legum hoc fere civilis legumlatoris munus est, obediētes facere cives, communi disciplina adhibita, pravos et in vitia promptos coercendo, ut a malo deterriti, id quod rectum est consecutentur, aut saltem offensionī noxæque ne sint civitati.

Alia vero civilis potestatis præscripta non ex naturali jure statim et proxime, sed longius et oblique consequuntur, resque varias definiunt, de quibus non est nisi generatim atque universe natura cautum. Sic suam conferre operam cives ad tranquillitatem prosperitatemque publicam natura jubet : quantum operæ, quo pacto, quibus in rebus non natura sed hominum sapientia constituitur. Jamvero peculiaribus hisce vivendi regulis prudenti ratione inventis, legitimaque potestate propositis, lex humana proprii nominis continetur. Quæ quidem lex ad finem communitati propositum cives universos conspirare jubet, deflectere prohibet : eademque quatenus pedisequa et consentiens est præscriptionibus naturæ, ducit ad ea quæ honesta sunt, a

Par où l'on voit que c'est absolument dans la loi éternelle de Dieu qu'il faut chercher la règle et la loi de la liberté, non seulement pour les individus, mais aussi pour les sociétés humaines. — Donc, dans une société d'hommes, la liberté digne de ce nom ne consiste pas à faire tout ce qui nous plaît : ce serait dans l'État une confusion extrême, un trouble qui aboutirait à l'oppression ; la liberté consiste en ce que, par le secours des lois civiles, nous puissions plus aisément vivre selon les prescriptions de la loi éternelle. Et pour ceux qui gouvernent, la liberté n'est pas le pouvoir de commander au hasard et suivant leur bon plaisir : ce serait un désordre non moins grave et souverainement pernicieux pour l'État ; mais la force des lois humaines consiste en ce qu'on les regarde comme une dérivation de la loi éternelle et qu'il n'est aucune de leurs prescriptions qui n'y soit contenue comme dans le principe de tout droit. Saint Augustin dit avec une grande sagesse¹ : « Je pense que vous voyez bien aussi que, dans cette loi temporelle, il n'y a rien de juste et de légitime que les hommes ne soient allés puiser dans la loi éternelle. » Supposons donc une prescription d'un pouvoir quelconque qui serait en désaccord avec les principes de la droite raison et avec les intérêts du bien public : elle n'aurait aucune force de loi, parce que ce ne serait pas une

contrariis deterret. Ex quo intelligitur, omnino in æterna Dei lege normam et regulam positam esse libertatis, nec singulorum dumtaxat hominum, sed etiam communitatis et conjunctionis humanæ.

Igitur in hominum societate libertas veri nominis non est in eo posita ut agas quod lubet, ex quo vel maxima existeret turba et confusio in oppressio-nem civitatis evasura, sed in hoc, ut per leges civiles expeditius possis secundum legis æternæ præscripta vivere. Eorum vero qui præsumunt non in eo sita libertas est, ut imperare temere et ad libidinem queant, quod pariter flagitiosum esset et cum summa etiam reipublicæ perniciæ conjunctum, sed humanarum vis legum hæc debet esse, ut ab æterna lege manare intelligantur, nec quidquam sancire quod non in ea, veluti in principio universi juris, contineatur. Sapientissime Augustinus¹ : *Simul etiam te videre arbitror, in illa temporali (lege) nihil esse justum atque legitimum quod non ex hac æterna (lege) sibi homines derivarint.* Si quid igitur ab aliqua potestate sancitur, quod a principiis rectæ rationis dissideat, sitque reipublicæ perniciosum, vim legis nullam haberet, quia nec regula justitiæ esset, et homines a bono cui nata societas est, abduceret.

1. *De Lib. Arb.*, I, cap. vi, n. 15.

règle de justice et qu'elle écarterait les hommes du bien pour lequel la société a été formée.

Par sa nature donc et sous quelque aspect qu'on la considère, soit dans les individus, soit dans les sociétés, et chez les supérieurs non moins que chez les subordonnés, la liberté humaine suppose la nécessité d'obéir à une règle suprême et éternelle; et cette règle n'est autre que l'autorité de Dieu nous imposant ses commandements ou ses défenses; autorité souverainement juste, qui, loin de détruire ou de diminuer en aucune sorte la liberté des hommes, ne fait que la protéger et l'amener à sa perfection. Car la vraie perfection de tout être, c'est de poursuivre et d'atteindre sa fin : or, la fin suprême vers laquelle doit aspirer la liberté humaine, c'est Dieu.

Ce sont les préceptes de cette doctrine très vraie et très élevée, connus même par les seules lumières de la raison, que l'Église, instruite par les exemples et la doctrine de son divin Auteur, a propagés et affirmés partout, et d'après lesquels elle n'a jamais cessé et de mesurer sa mission, et d'informer les nations chrétiennes.

En ce qui touche les mœurs, les lois évangéliques non seulement l'emportent de beaucoup sur toute la sagesse païenne, mais elles appellent l'homme et le forment vraiment à une sainteté inconnue des anciens, et, en le rapprochant

Natura igitur libertatis humanæ, quocumque in genere consideretur, tam in personis singulis quam in consociatis, nec minus in iis qui imperant quam in iis qui parent, necessitatem complectitur obtemperandi summæ cuidam æternæque rationi, quæ nihil est aliud nisi autoritas jubentis, vetantis Dei. Atque hoc justissimum in homines imperium Dei tantum abest ut libertatem tollat aut ullo modo diminuât, ut potius tueatur ac perficiat. Suum quippe finem consecrari et assequi, omnium naturarum est vera perfectio : supremus autem finis, quo libertas aspirare debet humana, Deus est.

Hæc verissimæ altissimæque præcepta doctrinæ, vel solo nobis lumine rationis cognita, Ecclesia quidem exemplis doctrinæque divini Auctoris sui erudita passim propagavit, asseruit : quibus ipsis et munus suum metiri, et christianas informare gentes nunquam destitit. In genere morum leges evangelicæ non solum omni ethnicorum sapientiæ longissime præstant, sed plane vocant hominem atque instituunt ad inauditam veteribus sanctitatem, effectumque propiorem Deo simul efficiunt perfectioris computem libertatis.

Ita semper permagna vis Ecclesiæ apparuit in custodienda tuendaque civili et politica libertate populorum. Ejus in hoc genere enumerare merita nihil

de Dieu, elles le mettent en possession d'une liberté plus parfaite. — C'est ainsi qu'a toujours éclaté la merveilleuse puissance de l'Église pour la protection et le maintien de la liberté civile et politique des peuples. Ses bienfaits en ce genre n'ont pas besoin d'être énumérés. Il suffit de rappeler l'esclavage, cette vieille honte des nations païennes, que ses efforts surtout et son heureuse intervention ont fait disparaître. L'équilibre des droits, comme la vraie fraternité entre les hommes, c'est Jésus-Christ qui l'a proclamé le premier ; mais à sa voix a répondu celle de ses Apôtres déclarant qu'il n'y a plus ni Juif, ni Grec, ni barbare, ni Scythe, mais que tous sont frères dans le Christ. Sur ce point, l'ascendant de l'Église est si grand et si reconnu que, partout où elle pose le pied, on en a fait l'expérience, la grossièreté des mœurs ne peut subsister longtemps ; à la brutalité succède bientôt la douceur, aux ténèbres de la barbarie la lumière de la vérité. Et les peuples mêmes cultivés et adoucis par la civilisation, l'Église n'a jamais cessé de leur faire sentir l'influence de ses bienfaits, résistant aux caprices de l'iniquité, détournant l'injustice de la tête des innocents ou des faibles, et s'employant enfin à établir dans les choses publiques des institutions qui pussent par leur équité se faire aimer des citoyens, ou se faire redouter des étrangers par leur puissance.

C'est, en outre, un devoir très réel de respecter le pouvoir et de se soumettre aux lois justes : d'où vient que l'autorité vigilante des lois préserve les citoyens des entreprises cri-

attinet. Satis est commemorare, servitatem, vetus illud ethnicarum gentium dedecus, opera maxime beneficioque Ecclesiæ deletam. Æquabilitatem juris, veramque inter homines germanitatem primus omnium Jesus Christus asseruit : cui Apostolorum suorum resonuit vox, non esse Judæum, neque Græcum, neque barbarum, neque Scytham, sed omnes in Christo fratres. Tanta est in hac parte tamque cognita Ecclesiæ virtus, ut quibuscumque in oris vestigium ponat, exploratum sit, agrestes mores permanere diu non posse, sed immanitati mansuetudinem, barbariæ tenebris lumen veritatis brevi successurum. Item populos civili urbanitate excultos magnis afficere beneficiis nullo tempore Ecclesia desiit, vel resistendo iniquorum arbitrio, vel propulsandis a capite innocentium et tenuiorum injuriis, vel demum opera danda ut rerum publicarum ea constitutio valeret, quam cives propter æquitatem adamarent, externi propter potentiam metuerent.

Præterea verissimum officium est vereri auctoritatem, justisque legibus obedienter subesse : quo fit ut virtute vigilantiaque legum ab injuria impro-

minelles des méchants. Le pouvoir légitime vient de Dieu, et *celui qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre établi de Dieu* ; c'est ainsi que l'obéissance acquiert une merveilleuse noblesse, puisqu'elle ne s'incline que devant la plus juste et la plus haute des autorités. — Mais, dès que le droit de commander fait défaut, ou que le commandement est contraire à la raison, à la loi éternelle, à l'autorité de Dieu, alors il est légitime de désobéir, nous voulons dire aux hommes, afin d'obéir à Dieu. Ainsi, les voies à la tyrannie se trouvant fermées, le pouvoir ne rapportera pas tout à soi : ainsi sont sauvegardés les droits de chaque citoyen, ceux de la société domestique, ceux de tous les membres de la nation ; et tous enfin participent à la vraie liberté, celle qui consiste, comme Nous l'avons démontré, en ce que chacun puisse vivre selon les lois et selon la droite raison.

Que si, dans les discussions qui ont cours sur la liberté, on entendait cette liberté légitime et honnête, telle que la raison et Notre parole viennent de la décrire, nul n'oserait plus poursuivre l'Église de ce reproche qu'on lui jette avec une souveraine injustice, à savoir qu'elle est l'ennemie de la liberté des États. — Mais il en est un grand nombre qui, à l'exemple de Lucifer, de qui est ce mot criminel : *Je ne servirai pas*, entendent par le nom de liberté ce qui n'est qu'une pure et absurde licence. Tels sont ceux qui appartiennent à cette école si répandue et si puissante et qui, empruntant

borum cives vindicentur. Potestas legitima a Deo est, et *qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit* : quo modo multum obedientia adipiscitur nobilitatis, cum justissimæ altissimæque auctoritati adhibeatur. — Verum ubi imperandi jus abest, vel si quidquam præcipiatur rationi, legi æternæ, imperio Dei contrarium, rectum est non parere, scilicet hominibus, ut Deo pareatur. Sic præcluso ad tyrannidem aditu, non omnia pertrahet ad se principatus : sua sunt salva jura singulis civibus, sua societati domesticæ, cunctisque reipublicæ membris, data omnibus veræ copia libertatis, quæ in eo est, quemadmodum demonstravimus, ut quisque possit secundum leges rectamque rationem vivere.

Quod si cum de libertate vulgo disputant, legitimam honestamque intelli-gerent, qualem modo ratio oratioque descripsit, exagitare Ecclesiam nemo auderet propter illud quod per summam injuriam ferunt, vel singulorum libertati, vel liberæ reipublicæ esse inimicam. — Sed jam permulti Luciferum imitati, cujus est illa nefaria vox, *Non serviam*, libertatis nomine absurdam quandam consecantur et meracem licentiam. Cujusmodi sunt ex illa

leur nom au mot de liberté, veulent être appelés *libéraux*.

Et, en effet, ce que sont les partisans du *naturalisme* et du *rationalisme* en philosophie, ces fauteurs du *libéralisme* le sont dans l'ordre moral et civil, puisqu'ils introduisent dans les mœurs et la pratique de la vie les principes posés par les partisans du *naturalisme*. — Or, le principe de tout rationalisme, c'est la domination souveraine de la raison humaine, qui, refusant l'obéissance due à la raison divine et éternelle, et prétendant ne relever que d'elle-même, ne se reconnaît qu'elle seule pour principe suprême, source et juge de la vérité. Telle est la prétention des sectateurs du *libéralisme* dont Nous avons parlé; selon eux, il n'y a, dans la pratique de la vie, aucune puissance divine à laquelle on soit tenu d'obéir, mais chacun est à soi-même sa propre loi. De là procède cette morale que l'on appelle *indépendante*, et qui, sous l'apparence de la liberté, détournant la volonté de l'observation des divins préceptes, conduit l'homme à une licence illimitée. — Ce qui en résulte finalement, surtout dans les sociétés humaines, il est facile de le voir. Car, une fois cette conviction fixée dans l'esprit, que personne n'a d'autorité sur l'homme, la conséquence est que la cause efficiente de la communauté civile et de la société doit être cherchée, non pas dans un principe extérieur ou supérieur à l'homme, mais dans la libre volonté de chacun, et que la

tam late fusa tamque pollenti disciplina homines, qui se, ducto a libertate nomine, *Liberales* appellari volunt.

Revera quo spectant in philosophia *Naturalistæ*, seu *Rationalistæ*, eodem in re morali ac civili spectant *Liberalismi* fautores, qui posita a *Naturalistis* principia in mores actionemque vitæ deducunt.

Jamvero totius *rationalismi* humanæ principatus rationis caput est : quæ obedientiam divinæ aternæque rationi debitam recusans, sui que se juris esse decernens, ipsa sola efficitur summum principium et fons et judex veritatis. Ita illi, quos diximus, *Liberalismi* sectatores in actione vitæ nullam contendunt esse, cui parendum sit, divinam potestatem, sed sibi quemque esse legem : unde ea philosophia morum gignitur, quam *independentem* vocant, quæ sub specie libertatis ab observantia divinorum præceptorum voluntatem removens, infinitam licentiam solet homini dare.

Quæ omnia in hominum præsertim societate quo tandem evadant, facile est pervidere. Hoc enim fixo et persuaso, homini antistare neminem, consequitur causam efficientem conciliationis civilis et societatis non in principio aliquo extra aut supra hominem posito, sed in libera voluntate singulorum

puissance publique émane de la multitude comme de sa source première : en outre, ce que la raison individuelle est pour l'individu, à savoir la seule loi qui règle la vie privée, la raison collective doit l'être pour la collectivité dans l'ordre des affaires publiques ; de là, la puissance appartenant au nombre, et les majorités créant seules le droit et le devoir.

Mais l'opposition de tout cela avec la raison ressort assez de ce qui a été dit. En effet, vouloir qu'il n'y ait aucun lien entre l'homme ou la société civile et Dieu créateur, et par conséquent, suprême législateur de toutes choses, répugne absolument à la nature, et non seulement à la nature de l'homme, mais à celle de tout être créé ; car tout effet est nécessairement uni par quelque lien à la cause d'où il procède ; et il convient à toute nature et il appartient à la perfection de chacune qu'elle reste au lieu et au rang que lui assigne l'ordre naturel, c'est-à-dire que l'être inférieur se soumette et obéisse à celui qui lui est supérieur. — Mais, de plus, une pareille doctrine apporte le plus grand dommage tant à l'individu qu'à la société. Et en réalité si l'on fait dépendre du jugement de la seule et unique raison humaine le bien et le mal, on supprime la différence propre entre le bien et le mal ; le honteux et l'honnête ne diffèrent plus en réalité, mais seulement dans l'opinion et le jugement de chacun : ce qui plaît

esse quærendam : potestatem publicam a multitudine velut a primo fonte repetendam, prætereaque, sicut ratio singulorum sola dux et norma agendi privatim est singulis, ita universorum esse oportere universis in rerum genere publicarum. Hinc plurimum posse plurimos : partemque populi majorem universi juris esse officium effectricem.

Sed hæc eum ratione pugnare, ex eis quæ dicta sunt apparet. Nullum siquidem velle homini aut societati civili eum Deo creatore ac proinde supremo omnium legislatore intercedere vinelum, omnino natura repugnat, nec natura hominis tantum, sed rerum omnium procreatarum : quia res omnes effectas eum caussa, a qua effectæ sunt, aliquo esse aptas nexu necesse est : omnibusque naturis hoc convenit, hoc ad perfectionem singularum pertinet, eo se continere loco et gradu, quem naturalis ordo postulat, scilicet ut ei quod superius est, id quod est inferius subjiçiat et pareat.

Sed præterea est hujusmodi doctrina tum privatis hominibus tum civitatibus maxime perniciosa. Sane rejecto ad humanam rationem et solam et unam veri bonique arbitrio proprium tollitur boni et mali discrimen ; turpia ab honestis non re, sed opinione judicioque singulorum differunt : quod libeat, idem licebit ; constitutæque morum disciplinæ, cujus ad coercendos

sera permis ; dès que l'on admet une semblable doctrine morale, qui ne suffit pas à réprimer ou apaiser les mouvements désordonnés de l'âme, on ouvre l'accès à toutes les corruptions de la vie. Dans les affaires publiques le pouvoir de commander se sépare du principe vrai et naturel auquel il emprunte toute sa puissance pour procurer le bien commun ; la loi qui détermine ce qu'il faut faire et éviter est abandonnée aux caprices de la multitude plus nombreuse, ce qui est préparer la voie à la domination tyrannique. Dès que l'on répudie le pouvoir de Dieu sur l'homme et sur la société humaine, il est naturel que la société n'ait plus de religion, et tout ce qui touche à la religion devient dès lors l'objet de la plus complète indifférence. Armée pareillement de l'idée de sa souveraineté, la multitude se laissera facilement aller à la sédition et aux troubles, et, le frein du devoir et de la conscience n'existant plus, il ne reste plus rien que la force, la force qui est bien faible, à elle seule, pour contenir les passions populaires. Nous en avons la preuve dans ces luttes presque quotidiennes engagées entre les *Socialistes* et autres sectes séditieuses qui travaillent depuis si longtemps à bouleverser l'État jusque dans ses fondements. Qu'on juge donc et qu'on prononce, pour peu qu'on ait le juste sens des choses, si de telles doctrines profitent à la liberté vraie et digne de l'homme, ou si elles n'en sont pas plutôt le renversement et la destruction complète.

sedandosque motus animi turbidos nulla fere vis est, sponte fiet ad omnem vitæ corruptelam aditus. In rebus autem publicis, potestas imperandi separatur a vero naturalique principio, unde omnem haurit virtutem efficientem boni communis : lex de iis quæ faciendæ fugiendæ sunt statuens, majoris multitudinis permittitur arbitrio, quod quidem est iter ad tyrannicam dominationem proclive. Imperio Dei in hominem hominumque societatem repudiato, consentaneum est nullam esse publice religionem, rerumque omnium quæ ad religionem referantur, incuria maxima consequetur. Similiter opinione principatus armata, facile ad seditionem turbasque labitur multitudo, frenisque officii et conscientie sublatis, nihil præter vim relinquitur ; quæ tamen vis tanti non est, ut populares cupiditates continere sola possit. Quod satis testatur dimicatio propemodum quotidiana contra *socialistas*, aliosque seditiosorum greges, qui funditus permovere civitates diu moliantur.

Statuant igitur ac definiant rerum æqui aestimatores, tales doctrinæ proficiant ne ad veram dignamque homine libertatem, an potius ipsam pervertant totamque corrumpant.

Sans doute, de telles opinions effrayent par leur énormité même, et leur opposition manifeste avec la vérité, comme aussi l'immensité des maux dont nous avons vu qu'elles sont la cause, empêchent les partisans du libéralisme d'y donner tous leur adhésion. Contraints même par la force de la vérité, nombre d'entre eux n'hésitent pas à reconnaître, ils le professent même spontanément, qu'en s'abandonnant à de tels excès, au mépris de la vérité et de la justice, la liberté se vicie et dégénère ouvertement en licence; il faut donc qu'elle soit dirigée, gouvernée par la droite raison, et, ce qui est la conséquence, qu'elle soit soumise au droit naturel et à la loi divine et éternelle. Mais là ils croient devoir s'arrêter, et ils n'admettent pas que l'homme libre doive se soumettre aux lois qu'il plairait à Dieu de nous imposer par une autre voie que la raison naturelle. — Mais en cela ils sont absolument en désaccord avec eux-mêmes. Car s'il faut, comme ils en conviennent eux-mêmes (et qui pourrait raisonnablement n'en pas convenir?), s'il faut obéir à la volonté de Dieu législateur, puisque l'homme tout entier dépend de Dieu et doit tendre vers Dieu, il en résulte que nul ne peut mettre des bornes ou des conditions à son autorité législative, sans se mettre en opposition avec l'obéissance due à Dieu. Bien plus, si la raison humaine s'arroge assez de prétention pour vouloir déterminer quels sont les droits à elle, le respect des lois divines aura chez elle plus d'apparence que de réalité;

Certe quidem opinionibus iis vel ipsa immanitate sua formidolosis, quas a veritate aperte abhorrere, easdemque malorum maximorum causas esse vidimus, non omnes *Liberalismi* fautores assentiuntur. Quin compulsus veritatis viribus, plures eorum haud verentur fateri, immo etiam ultro affirmant, in vitio esse et plane in licentiam cadere libertatem, si gerere se intemperantius ausit, veritate justitiaque posthabita: quocirca regendam gubernandamque recta ratione esse, et quod consequens est, juri naturali sempiternæque legi divinæ subjectam esse oportere. Sed hic consistendum rati, liberum hominem subesse negant debere legibus, quas imponere Deus velit, alia præter rationem naturalem via.

Id cum dicunt sibi minime coherent. Etenim si est, quod ipsi consentiunt nec dissentire potest jure quisquam, si est Dei legislatoris obediendum voluntati, quia totus homo in potestate est Dei et ad Deum tendit, consequitur posse neminem auctoritati ejus legiferæ fines modumve præscribere, quin hoc ipso faciat contra obedientiam debitam. Immo vero si tantum sibi mens arrogarit humana, ut, quæ et quanta sint tum Deo jura, tum sibi officia, velit

et son jugement vaudra plus que l'autorité et la providence divine. — Il est donc nécessaire que la règle de notre vie soit par nous constamment et religieusement empruntée, non seulement à la loi éternelle, mais à l'ensemble et au détail de toutes les lois que Dieu, dans son infinie sagesse, dans son infinie puissance, et par les moyens qui lui ont plu, a voulu nous transmettre, et que nous pouvons connaître avec assurance par des marques évidentes et qui ne laissent aucune place au doute. Et cela d'autant mieux que ces sortes de lois, ayant le même principe, le même auteur que la loi éternelle, ne peuvent nécessairement que s'harmoniser avec la raison et perfectionner le droit naturel; d'ailleurs, nous y trouvons renfermé le magistère de Dieu lui-même, qui pour empêcher notre intelligence et notre volonté de tomber dans l'erreur, les conduit l'une et l'autre et les guide par la plus bienveillante des directions. Laissons donc saintement et inviolablement réuni ce qui ne peut, ne doit être séparé, et qu'en toutes choses, selon que l'ordonne la raison naturelle elle-même, Dieu nous trouve soumis et obéissants à ses lois.

D'autres vont un peu moins loin, mais sans être plus conséquents avec eux-mêmes : selon eux, les lois divines doivent régler la vie et la conduite des particuliers, mais non celle des Etats; il est permis dans les choses publiques de s'écarter des ordres de Dieu et de légiférer sans en tenir

ipsa decernere, verecundiam legum divinarum plus retinebit specie quam re, et arbitrium ejus valebit præ auctoritate ac providentia Dei.

Necesse est igitur, vivendi normam constanter religioseque, ut a lege æterna, ita ab omnibus singulisque petere legibus, quas infinite sapiens, infinite potens Deus, qua sibi ratione visum est, tradidit, quasque nosse tuto possumus perspicuis nec ullo modo addubitandis notis. Eo vel magis quod istius generis leges, quoniam idem habent, quod lex æterna, principium, eundemque auctorem, omnino et cum ratione concordant et perfectionem adjungunt ad naturale jus : eademque magisterium Dei ipsius complectuntur, qui scilicet, nostra ne mens neu voluntas in errorem labatur, nutu ductuque suo utramque benigne regit. Sit igitur sanete inviolateque conjunctum, quod nec dijungi potest nec debet, omnibusque in rebus, quod ipsa naturalis ratio præcipit, obnoxie Deo obedienterque serviatur.

Mitiores aliquanto sunt, sed nihilo sibi magis constant, qui aiunt nutu legum divinarum dirigendam utique vitam ac mores esse privatorum, non tamen civitatis : in rebus publicis fas esse a jussis Dei discedere, nec ad ea ullo modo in condendis legibus intueri. Ex quo perniciosum illud gignitur

aucun compte; d'où naît cette conséquence pernicieuse de la séparation de l'Église et de l'État. — Mais l'absurdité de ces opinions se comprend sans peine. Il faut, la nature même le crie, il faut que la société donne aux citoyens les moyens et les facilités de passer leur vie selon l'honnêteté, c'est-à-dire selon les lois de Dieu, puisque Dieu est le principe de toute honnêteté et de toute justice: il répugnerait donc absolument que l'État pût se désintéresser de ces mêmes lois, ou même aller contre elles en quoi que ce soit. — De plus, ceux qui gouvernent les peuples doivent certainement à la chose publique de lui procurer, par la sagesse de leurs lois, non seulement les avantages et les biens du dehors, mais aussi et surtout les biens de l'âme. Or, pour accroître ces biens, on ne saurait rien imaginer de plus efficace que ces lois dont Dieu est l'auteur; et c'est pour cela que ceux qui veulent, dans le gouvernement des États, ne tenir aucun compte des lois divines, détournent vraiment la puissance politique de son institution et de l'ordre prescrit par la nature. Mais une remarque plus importante et que Nous avons Nous-même rappelée plus d'une fois ailleurs, c'est que le pouvoir civil et le pouvoir sacré, bien que n'ayant pas le même but et ne marchant pas par les mêmes chemins, doivent pourtant, dans l'accomplissement de leurs fonctions, se rencontrer quelquefois l'un et l'autre. Tous deux, en effet, exercent leur autorité sur les mêmes sujets, et, plus d'une

consecrarium, civitatis Ecclesiaeque rationes dissociari oportere. — Sed hæc quam absurde dicantur, haud difficulter intelligitur. Cum enim clamet ipsa natura, oportere civibus in societate suppetere copias opportunitatesque ad vitam honeste, scilicet secundum Dei leges, degendam, quia Deus est omnis honestatis justitiaeque principium, profecto illud vehementer repugnat, posse iisdem de legibus nihil curare, vel etiam quidquam infense statuere civitatem.

Deinde qui populo præsent, hoc omnino rei publicæ debent, ut non solum commodis et rebus externis, sed maxime animi bonis, legum sapientiâ, consulant. Atqui ad istorum incrementa bonorum ne cogitari quidem potest quidquam iis legibus aptius, quæ Deum habeant auctorem: om̄ eamque rem qui in regendis civitatibus nolunt divinarum legum haberi rationem, aberrantem faciunt ab instituto suo et a præscriptione naturæ politicam potestatem. Sed quod magis interest, quodque alias Nosmetipsi nec semel monuimus, quamvis principatus civilis non eodem, quo sacer, proxime spectet, nec iisdem eat itineribus, in potestate tamen gerenda obviam esse interdum alteri alter necessario debet. Est enim utriusque in eosdem imperium, nec raro fit, ut iis-

fois, sur les mêmes objets, quoique à des points de vue différents. Le conflit, dans cette occurrence, serait absurde et répugnerait ouvertement à l'infinie sagesse des conseils divins : il faut donc nécessairement qu'il y ait un moyen, un procédé pour faire disparaître les causes de contestations et de luttes, et établir l'accord dans la pratique. Et cet accord, ce n'est pas sans raison qu'on l'a comparé à l'union qui existe entre l'âme et le corps, et cela au plus grand avantage des deux conjoints, car la séparation est particulièrement funeste au corps, puisqu'elle le prive de la vie.

Mais, pour mieux mettre en lumière ces vérités, il est bon que nous considérions séparément les diverses sortes de libertés que l'on donne comme des conquêtes de notre époque. — Et d'abord, à propos des individus, examinons cette liberté si contraire à la vertu de religion, *la liberté des cultes*, comme on l'appelle, liberté qui repose sur ce principe qu'il est loisible à chacun de professer telle religion qu'il lui plaît, ou même de n'en professer aucune. — Mais, tout au contraire, c'est bien là, sans nul doute, parmi tous les devoirs de l'homme, le plus grand et le plus saint, celui qui ordonne à l'homme de rendre à Dieu un culte de piété et de religion. Et ce devoir n'est qu'une conséquence de ce fait que nous sommes perpétuellement sous la dépendance

dem de rebus uterque, etsi non eadem ratione, decernat. Id quotiescumque usuveniat, cum configere absurdum sit, sapientissimæque voluntati Dei aperte repugnet, quemdam esse modum atque ordinem necesse est, ex quo, caussis contentionum certationumque sublatis, ratio concors in agendis rebus existat. Et hujusmodi concordiam non inepte similem conjunctioni dixere, quæ animum inter et corpus intercedit, idque commodo utriusque partis : quarum distractio nominatim est perniciosa corpori, quippe cujus vitam extinguit.

Quæ quo melius appareant, varia libertatis incrementa, quæ nostræ quæsitæ ætati feruntur, separatim considerari oportet. — Ac primo illud in singulis personis videamus, quod est tantopere virtuti religionis contrarium, scilicet de *libertate*, uti loquuntur, *cultus*. Quæ hoc est veluti fundamento constituta, integrum cuique esse, aut quam libuerit, aut omnino nullam profiteri religionem. — Contra vero ex omnibus hominum officiis illud est sine dubitatione maximum ac sanctissimum, quo pie religioseque Deum colere homines jubemur. Idque necessario ex eo consequitur, quod in Dei potestate perpetuo sumus, Dei numine providentiaque gubernamur, ab eoque profecti, ad eum reverti debemus.

de Dieu, gouvernés par la volonté et la providence de Dieu, et que, sortis de lui, nous devons retourner à lui. — Il faut ajouter qu'aucune vertu digne de ce nom ne peut exister sans la religion, car la vertu morale est celle dont les actes ont pour objet tout ce qui nous conduit à Dieu, considéré comme notre suprême et souverain bien; et c'est pour cela que la religion, qui « accomplit les actes ayant pour fin directe et immédiate l'honneur divin ¹ », est la reine à la fois et la règle de toutes les vertus. Et si l'on demande, parmi toutes ces religions opposées qui ont cours, laquelle il faut suivre à l'exclusion des autres, la raison et la nature s'unissent pour nous répondre: celle que Dieu a prescrite et qu'il est aisé de distinguer, grâce à certains signes extérieurs par lesquels la divine Providence a voulu la rendre reconnaissable, car, dans une chose de cette importance, l'erreur entraînerait des conséquences trop désastreuses. C'est pourquoi offrir à l'homme la liberté dont Nous parlons, c'est lui donner le pouvoir de dénaturer impunément le plus saint des devoirs, de le désertir, abandonnant le bien immuable pour se tourner vers le mal: ce qui, Nous l'avons dit, n'est plus la liberté, mais une dépravation de la liberté et une servitude de l'âme dans l'abjection du péché.

Envisagé au point de vue social, cette même liberté veut que l'État ne rende aucun culte à Dieu, ou n'autorise aucun

Huc accedit, virtutem veri nominis nullam esse sine religione posse: virtus enim moralis est, cujus officia versantur in iis quæ ducunt ad Deum, quatenus homini est summum atque ultimum honorum; ideoque religio quæ operatur ea, quæ directe et immediate in honorem divinum ¹, cunctarum princeps est moderatrixque virtutum. Ac si quaratur, cum plures et inter se dissidentes usurpentur religiones, quam sequi unam ex omnibus necesse sit, eam certe ratio et natura respondent, quam Deus jusserit, quam ipsam facile homines queant notis quibusdam exterioribus agnoscere, quibus distinxisse divina providentia voluit, quia in re tanti momenti summæ errorem ruinæ essent consecuturæ. Quapropter oblata illa, de qua loquimur, libertate, hæc homini potestas tribuitur, ut officium sanctissimum impune pervertat vel deserat, ideoque ut aversus ab incommutabili bono sese ad malum convertat: quod, sicut diximus, non libertas sed depravatio libertatis est, et abjecti in peccatum animi servitus.

Eadem libertas si consideratur in civitatibus, hoc sane vult, nihil esse

1. S. Th., 2^a 2^e, qu. LXXXI, a. 6.

culte public ; que nulle religion ne soit préférée à l'autre, que toutes soient considérées comme ayant les mêmes droits, sans même avoir égard au peuple, lors même que ce peuple fait profession de catholicisme. Mais, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que vraiment la communauté civile n'eût aucun devoir envers Dieu, ou qu'en ayant elle pût impunément s'en affranchir : ce qui est également et manifestement faux. On ne saurait mettre en doute, en effet, que la réunion des hommes en société ne soit l'œuvre de la volonté de Dieu, et cela qu'on la considère dans ses membres, dans sa forme qui est l'autorité, dans sa cause, ou dans le nombre et l'importance des avantages qu'elle procure à l'homme. C'est Dieu qui a fait l'homme pour la société et qui l'a uni à ses semblables, afin que les besoins de sa nature, auxquels ses efforts solitaires ne pourraient donner satisfaction, pussent la trouver dans l'association. C'est pourquoi la société civile, en tant que société, doit nécessairement reconnaître Dieu comme son principe et son auteur, et, par conséquent, rendre à sa puissance et à son autorité l'hommage de son culte. Non de par la justice, non de par la raison, l'État ne peut être athée, ou, ce qui reviendrait à l'athéisme, être animé à l'égard de toutes les religions, comme on dit, des mêmes dispositions et leur accorder indistinctement les mêmes droits. — Puisqu'il est donc nécessaire de professer une religion dans la société, il faut professer celle qui est la

quod ullum Deo cultum civitas adhibeat aut adhiberi publice velit : nullum anteferri alteri, sed æquo jure omnes haberi oportere, nec habita ratione populi, si populus catholicum profiteatur nomen. Quæ ut recta essent, verum esse oporteret, civilis hominum communitatis officia adversus Deum aut nulla esse, aut impune solvi posse : quod est utrumque aperte falsum. Etenim dubitari non potest quin si Dei voluntate inter homines conjuncta societas, sive partes, sive forma ejus spectetur quæ est auctoritas, sive causa, sive earum, quas homini parit, magnarum utilitatum copia. Deus est, qui hominem ad congregationem genuit atque in cætu sui similium collocavit, ut quod natura ejus desideraret, nec ipse assequi solitarius potuisset, in consociatione reperiret. Quamobrem Deum civilis societas, quia societas est, parentem et auctorem suum agnoscat necesse est, atque ejus potestatem dominatumque vereatur et colat. Vetat igitur justitia, vetat ratio atheam esse vel, quod in atheismum recideret, erga varias, ut loquuntur, religiones pari modo affectam civitatem, eademque singulis jura promiscue largiri.

Cum igitur sit unius religionis necessaria in civitate professio, profiteri

seule vraie et que l'on reconnaît sans peine, au moins dans les pays catholiques, aux signes de vérité dont elle porte en elle l'éclatant caractère. Cette religion, les chefs d'État doivent donc la conserver et la protéger, s'ils veulent, comme ils en ont l'obligation, pourvoir prudemment et utilement aux intérêts de la communauté. Car la puissance publique a été établie pour l'utilité de ceux qui sont gouvernés, et quoiqu'elle n'ait pour fin prochaine que de conduire les citoyens à la prospérité de cette vie terrestre, c'est pourtant un devoir pour elle de ne point diminuer, mais d'accroître, au contraire, pour l'homme, la faculté d'atteindre à ce bien suprême et souverain dans lequel consiste l'éternelle félicité des hommes : ce qui devient impossible sans la religion.

Mais Nous avons dit ailleurs tout cela plus en détail : la seule remarque que Nous voulons faire pour le moment, c'est qu'une liberté de ce genre est ce qui porte le plus de préjudice à la liberté véritable, soit des gouvernants, soit des gouvernés. La religion au contraire lui est merveilleusement utile, parce qu'elle fait remonter jusqu'à Dieu même l'origine première du pouvoir ; qu'elle impose avec une très grave autorité aux princes l'obligation de ne point oublier leurs devoirs, de ne point commander avec injustice ou dureté et de conduire les peuples avec bonté et presque avec un amour paternel. D'autre part, elle recommande aux citoyens, à l'égard de la puissance légitime, la soumission

eam oportet quæ unice vera est, quæque non difficulter, præsertim in civitatibus catholicis, agnoscitur, cum in ea tamquam insignitæ notæ veritatis appareant. Itaque hanc, qui rempublicam gerunt, conservent, hanc tueantur, si volunt prudenter atque utiliter, ut debent, civium communitati consulere. Publica enim potestas propter eorum qui reguntur utilitatem constituta est : et quamquam hoc proxime spectat, deducere cives ad hujus, quæ in terris degitur, vitæ prosperitatem, tamen non minuere, sed augere homini debet facultatem adipiscendi summum illud atque extremum bonorum, in quo felicitas hominum sempiterna consistit : quo perveniri non potest religione neglecta.

Sed hæc alias uberius exposuimus : in præsentia id animadverti tantum volumus, istiusmodi libertatem valde obesse veræ cum eorum qui regunt, tum qui reguntur, libertati. Prodest autem mirifice religio, quippe quæ primum ortum potestatis a Deo ipso repetit, gravissimeque principes jubet, officiorum suorum esse memores, nihil injuste acerbe imperare, benigne ac fere cum caritate paterna populo præesse. Eadem potestati legitimæ cives

comme aux représentants de Dieu; elle les unit aux chefs de l'État par les liens, non seulement de l'obéissance, mais du respect et de l'amour, leur interdisant la révolte et toutes les entreprises qui peuvent troubler l'ordre et la tranquillité de l'État, et qui, en résumé, donnent occasion de comprimer par des restrictions plus fortes la liberté des citoyens. Nous ne disons rien des services rendus par la religion aux bonnes mœurs, et par les bonnes mœurs à la liberté même. Un fait prouvé par la raison et que l'histoire confirme, c'est que la liberté, la prospérité et la puissance d'une nation grandissent en proportion de sa moralité.

Et maintenant, poursuivons ces considérations au sujet de la *liberté* d'exprimer par la *parole* et par la *presse* tout ce que l'on veut. Assurément, si cette liberté n'est pas justement tempérée, si elle dépasse le terme et la mesure, une telle liberté, il est à peine besoin de le dire, n'est pas un droit. Car le droit est une faculté morale, et, comme Nous l'avons dit et comme on ne peut trop le redire, il serait absurde de croire qu'elle appartient naturellement, et sans distinction ni discernement, à la vérité et au mensonge, au bien et au mal. Le vrai, le bien, on a le droit de les propager dans l'État avec une liberté prudente, afin qu'un plus grand nombre en profite; mais les doctrines mensongères, peste

vult esse subjectos, ut Dei ministris; eosque cum rectoribus reipublicæ non obedientia solum, sed verecundia et amore conjungit, interdictis seditio-nibus, cunctisque inceptis quæ ordinem tranquillitatemque publicam pertur-bare queant, quæque tandem causam afferunt cur majoribus frenis libertas civium constringatur. Prætermittimus quantum religio bonis moribus con-ducatur, et quantum libertati mores boni. Nam ratio ostendit, et historia con-firmat, quo sint melius morata, eo plus libertate et opibus et imperio valere civitates.

Jam aliquid consideretur de *libertate loquendi*, formisque litterarum quod-cumque libeat exprimendi. Hujus profecto non modice temperatæ sed modum et finem transeuntis libertatis jus esse non posse, vix attinet dicere. Est enim jus facultas moralis, quam, ut diximus sæpiusque est dicendum, ab-surdum est existimare, veritati et mendacio, honestati et turpitudini prom-iscue et communiter a natura datam. Quæ vera, quæ honesta sunt, ea libere prudenterque in civitate propagari jus est, ut ad quamplures perti-neant; opinionum mendacia, quibus nulla menti capitalior pestis, item vitia quæ animum moresque corrumpunt, æquum est auctoritate publica dili-genter coerceri, ne serpere ad perniciem reipublicæ queant. Peccata licentis

la plus fatale de toutes pour l'esprit, mais les vices qui corrompent le cœur et les mœurs, il est juste que l'autorité publique emploie à les réprimer sa sollicitude, afin d'empêcher le mal de s'étendre pour la ruine de la société. Les écarts d'un esprit licencieux, qui, pour la multitude ignorante, deviennent facilement une véritable oppression, doivent justement être punis par l'autorité des lois, non moins que les attentats de la violence commis contre les faibles. Et cette répression est d'autant plus nécessaire que, contre ces artifices de style et ces subtilités de dialectique, surtout quand tout cela flatte les passions, la partie sans contredit la plus nombreuse de la population ne peut en aucune façon, ou ne peut qu'avec une très grande difficulté se tenir en garde. Accordez à chacun la liberté illimitée de parler et d'écrire, rien ne demeurera sacré et inviolable; rien ne sera épargné, pas même ces vérités premières, ces grands principes naturels que l'on doit considérer comme un noble patrimoine commun à toute l'humanité. Ainsi, la vérité est peu à peu envahie par les ténèbres, et l'on voit, ce qui arrive souvent, s'établir avec facilité la domination des erreurs les plus pernicieuses et les plus diverses. Tout ce que la licence y gagne, la liberté le perd; car on verra toujours la liberté grandir et se raffermir à mesure que la licence sentira davantage le frein. — Mais s'agit-il de matières libres que Dieu a laissées aux disputes des hommes, à chacun il est permis de se former une opinion, et, cette opinion, de l'exprimer libre-

ingenii, quæ sane in oppressionem cadunt multitudinis imperita, rectum est auctoritate legum non minus coerceri, quam illatas per vim imbecillioribus injurias. Eo magis quod civium pars longe maxima præstigias cavere captionesque dialecticas præsertim quæ blandiantur cupiditatibus, aut non possunt omnino, aut sine summa difficultate non possunt. Permissa cuilibet loquendi scribendique infinita licentia, nihil est sanctum inviolatumque permansurum : ne illis quidem parcetur maximis verissimisque naturæ judiciis, quæ habenda sunt velut commune idemque nobilissimum humani generis patrimonium. Sic sensim obducta tenebris veritate, id quod sæpe contingit, facile dominabitur opiniorum error perniciosus et multiplex. Qua ex re tantum capiet licentia commodi, quantum detrimenti libertas : eo enim est major futura libertas ac tutior, quo frena licentiæ majora.

At vero de rebus opinabilibus disputationi hominum a Deo permissis utique quod placeat sentire, quodque sentiatur, libere eloqui concessum est

ment; la nature n'y met point d'obstacle : car, par une telle liberté, les hommes ne sont jamais conduits à opprimer la vérité, et elle est souvent une occasion de la rechercher et de la faire connaître.

Quant à ce qu'on appelle la *liberté d'enseignement*, il n'en faut pas juger d'une façon différente. — Il n'y a que la vérité, on n'en saurait douter, qui doit entrer dans les âmes, puisque c'est en elle que les natures intelligentes trouvent leur bien, leur fin, leur perfection; c'est pourquoi l'enseignement ne doit avoir pour objet que des choses vraies, et cela, qu'il s'adresse aux ignorants ou aux savants, afin qu'il apporte aux uns la connaissance du vrai, et que, dans les autres, il l'affermisse. C'est pour ce motif que le devoir de quiconque se livre à l'enseignement est, sans contredit, d'extirper l'erreur des esprits et d'opposer des protections sûres à l'envahissement des fausses opinions. Il est donc évident que la liberté dont Nous traitons, en s'arrogeant le droit de tout enseigner à sa guise, est en contradiction flagrante avec la raison, et qu'elle est née pour produire un renversement complet dans les esprits; le pouvoir public ne peut accorder une pareille licence dans la société qu'au mépris de son devoir. Cela est d'autant plus vrai que l'on sait de quel poids est pour les auditeurs l'autorité du professeur, et combien il est rare qu'un disciple puisse juger par lui-même de la vérité de l'enseignement du maître.

non repugnante natura : talis enim libertas nunquam homines ad opprimendam veritatem, sæpe ad indagandam ac patefaciendam deducit.

De ea, quam *docendi libertatem* nominant, oportet non dissimili ratione judicare. — Cum dubium esse non possit quin imbuere animos sola veritas debeat quod in ipsa intelligentium naturarum bonum est et finis et perfectio sita, propterea non debet doctrina nisi vera præcipere, idque tum iis qui nesciant, tum qui sciunt, scilicet ut cognitionem veri alteris afferat, in alteris tueatur. Ob eamque causam eorum, qui præcipiunt, plane officium est eripere ex animis errorem, et ad opinionum fallacias obsepire certis præsiidiis viam. Igitur apparet, magnopere cum ratione pugnare, ac natam esse pervertendis funditus mentibus illam, de qua institutus est sermo, libertatem, quatenus sibi vult quidlibet pro arbitrato docendi licentiam : quam quidem licentiam civitati dare publica potestas, salvo officio, non potest. Eo vel magis quod magistrorum apud auditores multum valet auctoritas, et verane sint, que a doctore traduntur, raro admodum dijudicare per se ipse discipulus potest.

C'est pourquoi cette liberté aussi, pour demeurer honnête, a besoin d'être restreinte dans des limites déterminées; il ne faut pas que l'art de l'enseignement puisse impunément devenir un instrument de corruption. — Or, la vérité qui doit être l'unique objet de l'enseignement est de deux sortes : il y a la vérité naturelle et la vérité surnaturelle.

Les vérités naturelles, auxquelles appartiennent les principes de la nature et les conclusions prochaines que la raison en déduit, constituent comme le commun patrimoine du genre humain; elles sont comme le solide fondement sur lequel reposent les mœurs, la justice, la religion, l'existence même de la société humaine; et ce serait dès lors la plus grande des impiétés, la plus inhumaine des folies, que de les laisser impunément violer et détruire. — Mais il ne faut pas mettre moins de scrupule à conserver le grand et sacré trésor des vérités que Dieu lui-même nous a fait connaître. Par un grand nombre d'arguments lumineux, souvent répétés par les apologistes, certains points principaux de doctrine ont été établis, par exemple : Il y a une révélation divine; le Fils unique de Dieu s'est fait chair pour rendre témoignage à la vérité; par lui une société parfaite a été fondée, à savoir, l'Eglise, dont il est Lui-même le Chef, et avec laquelle il a promis de demeurer jusqu'à la consommation des siècles. A cette société il a voulu confier toutes les vérités qu'il avait enseignées, avec mission de les garder, de les défendre, de

Quamobrem hanc quoque libertatem, ut honesta sit, certis finibus circumscriptam teneri necesse est : nimirum ne fieri impune possit, ut ars docendi in instrumentum corruptelæ vertatur. — Veri autem, in quo unice versari præcipientium doctrina debet, unum est naturale genus, supernaturale alterum. Ex veritatibus naturalibus, cujusmodi sunt principia naturæ, et ea quæ ex illis proxime ratione ducuntur, existit humani generis velut commune patrimonium : in quo, tamquam fundamento firmissimo, cum mores et justitia et religio, atque ipsa conjunctio societatis humane nitatur, nihil tam impium esset tamque stolidè inhumanum, quam illud violari ac diripi impune sinere.

Nec minore conservandus religione maximus sanctissimusque thesaurus earum rerum quas Deo auctore cognoscimus. Argumentis multis et illustribus, quod sæpe Apologetæ consueverunt, præcipua quædam capita constituuntur cujusmodi illa sunt : quædam esse a Deo divinitus tradita : Unigenitum Dei Filium carnem factum, ut testimonium perhiberet veritati : perfectam quandam ab eo conditam societatem, nempe Ecclesiam, cujus ipsemet caput est, et quacum usque ad consummationem sæculi se futurum

les développer avec une autorité légitime; et, en même temps, il a ordonné à toutes les nations d'obéir aux enseignements de son Église comme à Lui-même, avec menace de la perte éternelle pour ceux qui y contreviendraient. D'où il ressort clairement que le maître le meilleur et le plus sûr pour l'homme, c'est Dieu, source et principe de toute vérité, c'est le Fils unique qui est dans le sein du Père, voie, vérité, vie, lumière véritable qui éclaire tout homme, et dont l'enseignement doit avoir tous les hommes pour disciples : *Et ils seront tous enseignés de Dieu* ¹. — Mais pour la foi et la règle des mœurs, Dieu a fait participer l'Église à son divin magistère, et lui a accordé le divin privilège de ne point connaître l'erreur. C'est pourquoi elle est la grande, la sûre maîtresse des hommes et porte en elle un inviolable droit à la liberté d'enseigner. Et de fait, l'Église, qui dans ces enseignement reçus du Ciel trouve son propre soutien, n'a eu rien plus à cœur que de remplir religieusement la mission que Dieu lui a confiée, et, sans se laisser intimider par les difficultés qui l'environnent de toutes parts, elle n'a cessé en aucun temps de combattre pour la liberté de son magistère. C'est par ce moyen que le monde entier, délivré de la misère de ses superstitions, a trouvé dans la sagesse chrétienne son

esse promisit. Huic societati commendatas omnes, quas ille docuisset, veritates voluit, hac lege, ut eas ipsa custodiret, tueretur, legitima cum auctoritate explicaret : unaque simul jussit, omnes gentes Ecclesie suæ, perinde ac sibimetipsi, dicto audientes esse : qui secus facerent interitu perditum iri sempiterno. Qua ratione plane constat, optimum homini esse certissimumque magistrum Deum, omnis fontem ac principium veritatis, item Unigenitum, qui est in sinu Patris, viam, veritatem, vitam, lucem veram quæ illuminat omnem hominem, et ad cujus disciplinam dociles esse omnes homines oportet : *Et erunt omnes docibiles Dei* ¹.

Sed in fide atque in institutione morum, divini magisterii Ecclesiam fecit Deus ipse participem, eandemque divino ejus beneficio falli nesciam : quare magistra mortalium est maxima ac tutissima, in eaque inest non violabile jus ad magisterii libertatem. Revera doctrinis divinitus acceptis se ipsa Ecclesia sustentans, nihil habuit antiquius, quam ut munus sibi demandatum a Deo sancte expleret : eademque circumfusus undique difficultatibus fortior, pro libertate magisterii sui propugnare nullo tempore destitit. Hac via orbis terrarum, miserrima superstitione depulsa, ad christianam sapientiam renovatus est.

1. Joan., VI, 45.

renouvellement. Mais s'il est vrai, comme la raison elle-même le dit clairement, qu'entre les vérités divinement révélées et les vérités naturelles il ne peut y avoir de réelle opposition, de sorte que toute doctrine contredisant celle-là soit nécessairement fausse, il s'ensuit que le divin magistère de l'Église, loin de faire obstacle à l'amour du savoir et à l'avancement des sciences, ou de retarder en aucune manière le progrès de la civilisation, est au contraire pour ces choses une très grande lumière et une sûre protection. Et par la même raison, le perfectionnement même de la liberté humaine ne profite pas peu de son influence, selon cette maxime, qui est du Sauveur Jésus-Christ, que l'homme devient libre par la vérité : *Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres* ¹. — Il n'y a donc pas de motif pour que la vraie liberté s'indigne, ou que la science digne de ce nom s'irrite contre des lois justes et nécessaires, qui doivent régler les enseignements humains, ainsi que le réclament ensemble et l'Église et la raison. Il y a plus, et, comme bien des faits l'attestent, l'Église, tout en dirigeant principalement et spécialement son activité vers la défense de la foi chrétienne, s'applique aussi à favoriser l'amour et le progrès des sciences humaines. Car c'est quelque chose de bon en soi, de louable, de désirable, que les bonnes études; et, de plus, toute science qui est le fruit d'une raison saine et qui répond à la réalité des choses,

Quoniam vero ratio ipsa perspicue docet, veritates divinitus traditas et veritates naturales inter se oppositas esse revera non posse, ita ut quodcumque cum illis dissentiat, hoc ipso falsum esse necesse sit, idcirco divinum Ecclesiæ magisterium tantum abest ut studia discendi atque incrementa scientiarum intercipiat, aut cultioris humanitatis progressionem ullo modo retardet, ut potius plurimum afferat luminis securamque tutelam. Eademque causa non parum proficit ad ipsam libertatis humanæ perfectionem, cum Jesu Christi servatoris sit illa sententia, fieri hominem veritate liberum. *Cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos* ¹.

Quare non est causa, cur germana libertas indignetur, aut veri nominis scientia moleste ferat leges justas ac debitas quibus hominum doctrinam contineri Ecclesia simul et ratio consentientes postulant. Quin imo Ecclesia, quod re ipsa passim testatum est, hoc agens præcipue et maxime ut fidem christianam tueatur, humanarum quoque doctrinarum omne genus fovere et in majus provehere studet. Bona enim per se est et laudabilis atque expe-

1. Joan., VIII, 32.

n'est pas d'une médiocre utilité pour éclairer même les vérités révélées. Et, de fait, quels immenses services l'Église n'a-t-elle pas rendus par l'admirable soin avec lequel elle a conservé les monuments de la sagesse antique, par les asiles qu'elle a, de toutes parts, ouverts aux sciences, par les encouragements qu'elle a toujours donnés à tous les progrès, favorisant d'une manière particulière les arts mêmes qui font la gloire de la civilisation de notre époque. — Enfin il ne faut pas oublier qu'un champ immense reste ouvert où l'activité humaine peut se donner carrière et le génie s'exercer librement : Nous voulons parler des matières qui n'ont pas une connexion nécessaire avec la doctrine de la foi et des mœurs chrétiennes, ou sur lesquelles l'Église, n'usant pas de son autorité, laisse aux savants toute la liberté de leurs jugements. — De ces considérations il ressort comment les partisans du *Libéralisme* entendent, sur ce point, et se représentent cette liberté qu'ils réclament et proclament avec une égale ardeur. D'une part, ils s'arrogent à eux-mêmes, ainsi qu'à l'État, une licence telle qu'il n'y a point d'opinion si perverse à laquelle ils n'ouvrent la porte et ne livrent passage ; de l'autre, ils suscitent à l'Église obstacles sur obstacles, confinant à sa liberté dans les limites les plus étroites qu'ils peuvent, alors cependant que de cet enseignement de l'Église

tenda elegantia doctrinæ : prætereaque omnis eruditio quam sana ratio pepererit, quæque rerum veritati respondeat, non mediocriter ad ea ipsa illustranda valet, quæ Deo auctore credimus. Revera Ecclesiæ hæc beneficia debentur sane magna, quod præclare monumenta sapientiæ veteris conservavit ; quod scientiarum domicilia passim aperuerit ; quod ingeniorum cursum semper incitaverit studiosissime has ipsas artes alendo, quibus maxime urbanitas ætatis nostræ coloratur.

Denique prætereundum non est, immensum patere campum, in quo hominum excurrere industria, seseque exercere ingenia libere queant : res scilicet quæ cum doctrina fidei morumque christianorum non habent necessariam cognationem, vel de quibus Ecclesia, nulla adhibita sua auctoritate, iudicium eruditorum relinquit integrum ac liberum. — His ex rebus intelligitur, quæ et qualis illa sit in hoc genere libertas, quam pari studio volunt et prædicant *liberalismi* sectatores. Ex una parte sibi quidem ac reipublicæ licentiam adserunt tantam, ut cuilibet opinionum perversitati non dubitent adiutum januamque patefacere : ex altera Ecclesiam plurifariam impediunt, ejusque libertatem in fines quantum possunt maxime angustos compellunt,

aucun inconvénient n'est à redouter, et que, au contraire, on en doit attendre les plus grands avantages.

Une autre liberté que l'on proclame aussi bien haut est celle qu'on nomme *liberté de conscience*. Que si l'on entend par là que chacun peut indifféremment à son gré rendre ou ne pas rendre un culte à Dieu, les arguments qui ont été donnés plus haut suffisent à le réfuter. — Mais on peut l'entendre aussi en ce sens que l'homme a, dans l'État, le droit de suivre, d'après la conscience de son devoir, la volonté de Dieu, et d'accomplir ses préceptes, sans que rien puisse l'en empêcher. Cette liberté, la vraie liberté, la liberté digne des enfants de Dieu, qui protège si glorieusement la dignité de la personne humaine, est au-dessus de toute violence et de toute oppression, et elle a toujours été l'objet des vœux de l'Église et de sa particulière affection. C'est cette liberté que les apôtres ont revendiquée avec tant de constance, que les apologistes ont défendue dans leurs écrits, qu'une foule innombrable de martyrs ont consacrée de leur sang. Et ils ont eu raison : car la grande et très juste puissance de Dieu sur les hommes, et, d'autre part, le grand et suprême devoir des hommes envers Dieu, trouvent l'un et l'autre dans cette liberté chrétienne un éclatant témoignage. Elle n'a rien de commun avec des dispositions factieuses et révoltées, et, d'aucune façon, il ne faudrait se la figurer comme réfractaire à l'obéissance due à la puissance publique; car, ordonner et

quamquam ex Ecclesiæ doctrina non modo nullum incommodum pertimescendum sit, sed magnæ omnino utilitates expectandæ.

Illæ quoque magnopere prædicatur, quæ *conscientiæ libertatem* nominant : quæ si ita accipiatur, ut suo cuique arbitrato æque liceat Deum colere, non colere, argumentis quæ supra allata sunt satis convincitur. — Sed potest etiam in hanc sententiam accipi, ut homini ex conscientia officii, Dei voluntatem sequi, et jussa facere, nulla re impediende, in civitate liceat. Hæc quidem vera, hæc digna filiis Dei libertas, quæ humanæ dignitatem personæ honestissime tuetur, est omni vi injuriæque major : eademque Ecclesiæ semper optata ac præcipue cara. Hujus generis libertatem sibi constanter vindicaverunt Apostoli, sanxerunt scriptis Apologetæ, Martyres ingenti numero sanguine suo consecraverunt. Et merito quidem : propterea quod maximam justissimamque Dei in homines potestatem, vicissimque hominum adversus Deum princeps maximumque officium libertas hæc christiana testatur. Nihil habet ipsa cum animo seditioso nec obediente commune : neque ullo pacto

exiger l'obéissance aux commandements n'est un droit de la puissance humaine qu'autant qu'elle n'est pas en désaccord avec la puissance divine et qu'elle se renferme dans les limites que Dieu lui a marquées. Or, quand elle donne un ordre qui est ouvertement en désaccord avec la volonté divine, elle s'écarte alors loin de ces limites, et se met du même coup en conflit avec l'autorité divine : il est donc juste alors de ne pas obéir.

Mais les partisans du *Libéralisme*, qui, en même temps qu'ils attribuent à l'État un pouvoir despotique et sans limites, proclament qu'il n'y a aucun compte à tenir de Dieu dans la conduite de la vie, ne reconnaissent pas du tout cette liberté dont Nous parlons, et qui est unie intimement à l'honnêteté et à la liberté ; et ce qu'on fait pour la conserver, ils l'estiment fait à tort et contre l'État. S'ils disaient vrai, il n'y aurait pas de domination si tyrannique qu'on ne dût accepter et subir.

Le plus vif désir de l'Église serait sans doute de voir pénétrer dans tous les ordres de l'État et y recevoir leur application ces principes chrétiens que Nous venons d'exposer sommairement. Car ils possèdent une merveilleuse efficacité pour guérir les maux du temps présent, ces maux dont on ne peut se dissimuler ni le nombre ni la gravité, et qui sont nés, en grande partie, de ces libertés tant vantées, et où l'on avait cru voir renfermés des germes de salut et de gloire. Cette

putanda est, velle ab obsequio publicæ potestatis desciscere, propterea quod imperare atque imperata exigere, eatenus potestatis humanæ jus est, quatenus cum potestate Dei nihil dissentiat, constitutoque divinitus modo se contineat. At vero cum quidquam præcipitur quod cum divina voluntate aperte discrepet, tum longe ab illo modo disceditur, simulque cum auctoritate divina confligitur : ergo rectum est non parere.

Contra *Liberalismi* fautores, qui herilem atque infinite potentem faciunt principatum, vitamque nullo ad Deum respectu degendam prædicant, hanc de qua loquimur conjunctam cum honestate religioneque libertatem minime agnoscunt : ejus conservandæ causa si quid fiat, injuria et contra rempublicam factum criminantur. Quod si vere dicerent, nullus esset tam immanis dominatus cui subesse et quem ferre non oporteret.

Vehementer quidem vellet Ecclesia, in omnes reipublicæ ordines hæc, quæ summam attigimus, christiana documenta re usuque penetrarent. In iis enim summa efficacia inest ad sananda horum temporum mala, non sana pauca nec levia, eaque magnam partem iis ipsis nata libertatibus, quæ

espérance a été déçue par les faits. Au lieu de fruits doux et salutaires, sont venus des fruits amers et empoisonnés. Si l'on cherche le remède, qu'on le cherche dans le rappel des saines doctrines, desquelles seules on peut attendre avec confiance la conservation de l'ordre et, par là même, la garantie de la vraie liberté.

Néanmoins, dans son appréciation maternelle, l'Église tient compte du poids accablant de l'infirmité humaine, et elle n'ignore pas le mouvement qui entraîne à notre époque les esprits et les choses. Pour ces motifs, tout en n'accordant de droits qu'à ce qui est vrai et honnête, elle ne s'oppose pas cependant à la tolérance dont la puissance publique croit pouvoir user à l'égard de certaines choses contraires à la vérité et à la justice, en vue d'un mal plus grand à éviter, ou d'un bien plus grand à obtenir ou à conserver. Dieu lui-même dans sa Providence, quoique infiniment bon et tout-puissant, permet néanmoins l'existence de certains maux dans le monde, tantôt pour ne point empêcher des biens plus grands, tantôt pour empêcher de plus grands maux. Il convient, dans le gouvernement des États, d'imiter Celui qui gouverne le monde. Bien plus, se trouvant impuissante à empêcher tous les maux particuliers, l'autorité des hommes doit *permettre et laisser impunies bien des choses qu'atteint pourtant et à juste titre la vindicte de la Providence*

tanta prædicatione efferuntur, et in quibus salutis gloriæque inclusa semina videbantur. Spem fefellit exitus, Pro jucundis et salubribus acerbi et iniqui-nati provenere fructus. Si remedium quæritur, sanarum doctrinarum revocatione quærat, a quibus solis conservatio ordinis, adeoque veræ tutela libertatis fidenter expectari potest.

Nihilominus materno judicio Ecclesia æstimat grave pondus infirmitatis humanæ : et qualis hic sit, quo nostra vehitur ætas, animorum rerumque cursus, non ignorat. His de caussis, nihil quidem impertiens juris nisi iis quæ vera quæque honesta sint, non recusat quominus quidpiam a veritate justitiæque alienum ferat tamen publica potestas, scilicet majus aliquod vel vitandi causa malum, vel adipiscendi aut conservandi bonum. Ipse providentissimus Deus cum infinitæ sit bonitatis, idemque omnia possit, sinit tamen esse in mundo mala, partim ne ampliora impediatur bona, partim ne majora mala consequantur. In regendis civitatibus rectorem mundi par est imitari : quin etiam cum singula mala prohibere auctoritas hominum non possit, debet *multa concedere atque impunita relinquere, quæ per divinam*

*divine*¹. Néanmoins, dans ces conjonctures, si, en vue du bien commun et pour ce seul motif, la loi des hommes peut et même doit tolérer le mal, jamais pourtant elle ne peut ni ne doit l'approuver ni le vouloir en lui-même; car, étant de soi la privation du bien, le mal est opposé au bien commun, que le législateur doit vouloir et doit défendre du mieux qu'il peut. Et en cela aussi la loi humaine doit se proposer d'imiter Dieu qui, en laissant le mal exister dans le monde, *ne veut ni que le mal arrive, ni que le mal n'arrive pas, mais veut permettre que le mal arrive. Et cela est bon*². Cette sentence du Docteur angélique contient, en une brève formule, toute la doctrine sur la tolérance du mal.

Mais il faut reconnaître, pour que notre jugement reste dans la vérité, que plus il est nécessaire de tolérer le mal dans un État, plus les conditions de cet État s'écartent de la perfection; et, de plus, que la tolérance du mal, appartenant aux principes de la prudence politique, doit être rigoureusement circonscrite dans les limites exigées par sa raison d'être, c'est-à-dire par le salut public. C'est pourquoi, si elle est nuisible au salut public ou qu'elle soit pour l'État la cause d'un plus grand mal, la conséquence est qu'il n'est pas permis d'en user, car, dans ces conditions, la raison du bien fait défaut. Mais si, en vue d'une condition particulière de l'État,

*tamen providentiam vindicantur, et recte*¹. Verumtamen in ejusmodi rerum adjunctis, si communis boni caussa et hac tantum caussa, potest vel etiam debet lex hominum ferre toleranter malum, tamen nec potest nec debet id probare aut velle per se : quia malum per se cum sit boni privatio, repugnat bono communi, quod legislator, quoad optime potest, velle ac tueri debet. Et hac quoque in re ad imitandum sibi lex humana proponat Deum necesse est, qui in eo quod mala esse in mundo sinit, *neque vult mala fieri, neque vult mala non fieri, sed vult permittere mala fieri, et hoc est bonum*². Quæ Doctoris Angelici sententia brevissime totam continet de malorum tolerantia doctrinam.

Sed confitendum est, si vere judicari velit, quanto plus in civitate mali tolerari pernecesse est, tanto magis distare id genus civitatis ab optimo : itemque tolerantiam rerum malarum, cum pertineat ad politicæ præcepta prudentiæ, omnino circumscribi iis finibus oportere, quos caussa, id est salus publica postulat. Quare, si salutis publicæ detrimentum afferat et mala civitati

1. S. August., *De lib. arb.*, lib. I, cap. vi, num. 14.

2. S. Th., part. I, qu. xix, a. 9, ad 3.

L'Église acquiesce à certaines libertés modernes, non qu'elle les préfère en elles-mêmes, mais parce qu'elle juge expédient de les permettre, et que la situation vienne ensuite à s'améliorer, elle usera évidemment de sa liberté en employant tous les moyens, persuasions, exhortations, prières, pour remplir, comme c'est son devoir, la mission qu'elle a reçue de Dieu, à savoir, de procurer aux hommes le salut éternel.

Mais une chose demeure toujours vraie, c'est que cette liberté accordée indifféremment à tous et pour tout n'est pas, comme Nous l'avons souvent répété, désirable par elle-même, puisqu'il répugne à la raison que le faux et le vrai aient les mêmes droits. En ce qui touche la *tolérance*, il est étrange de voir à quel point s'éloignent de l'équité et de la prudence de l'Église ceux qui professent le *Libéralisme*. En effet, en accordant aux citoyens, sur tous les points dont nous avons parlé, une liberté sans bornes, ils dépassent tout à fait la mesure, et en viennent au point de ne pas paraître avoir plus d'égards pour la vertu et la vérité que pour l'erreur et le vice. Et quand l'Église, colonne et soutien de la vérité, maîtresse incorruptible des mœurs, croit de son devoir de protester sans relâche contre une *tolérance* si pleine de désordres et

majora pariat, consequens est eam adhiberi non licere, quia in his rerum adjunctis abest ratio boni. Si vero ob singularia reipublicæ tempora usuveniat, ut modernis quibusdam libertatibus Ecclesia acquiescat, non quod ipsas per se malit, sed quia permissas esse judicat expedire, versis in meliora temporibus, adhibitura sane esset libertatem suam, et suadendo, hortando, obsecrando studeret uti debet, munus efficere sibi assignatum a Deo, videlicet sempiternæ hominum saluti consulere.

Illud tamen perpetuo verum est, istam omnium et ad omnia libertatem non esse quemadmodum pluries diximus, expetendam per se, quia falsum eodem jure esse ac verum, rationi repugnat. Et quod ad *tolerantiam* pertinet, mirum quantum ab æquitate prudentiaque Ecclesiæ distant, qui *Liberalismum* profitentur. Etenim permittendâ civibus omnium earum rerum, quas diximus, infinitâ licentiâ, omnino modum transiliunt, atque illuc evadunt, ut nihilo plus honestati veritatique tribuere, quam falsitati ac turpitudini videantur. Ecclesiam vero, columnam et firmamentum veritatis, eandemque incorruptam morum magistrani, quia tam dissolutum flagitiosumque *tolerantiæ* genus constanter, ut debet, repudiat, idemque adhiberi fas esse negat, criminantur esse a patientia et lenitate alienam; quod cum faciunt, minime sentiunt se quidem, quod laudis est, in vitio ponere. Sed in tanta ostentatione *tolerantiæ*, re persæpe contingit, ut restricti ac tenaces in rem catho-

d'excès et d'en écarter l'usage criminel, ils l'accusent de manquer à la patience et à la douceur; en agissant ainsi, ils ne soupçonnent même pas qu'ils lui font un crime de ce qui est précisément son mérite. D'ailleurs, il arrive bien souvent à ces grands prôneurs de tolérance d'être, dans la pratique, durs et serrés quand il s'agit du catholicisme : prodigues de libertés pour tous, ils refusent souvent de laisser à l'Église sa liberté.

Mais afin de récapituler brièvement, et pour plus de clarté, tout ce discours, avec ses conséquences, Nous disons en résumé que l'homme doit nécessairement rester tout entier dans une dépendance réelle et incessante à l'égard de Dieu, et que par conséquent il est absolument impossible de comprendre la liberté de l'homme sans la soumission à Dieu et l'assujettissement à sa volonté. Nier cette souveraineté de Dieu ou refuser de s'y soumettre, ce n'est pas la liberté, c'est abus de la liberté et révolte; et c'est précisément d'une telle disposition d'âme que se constitue et que naît le vice capital du *Libéralisme*. On peut, du reste, en distinguer plusieurs espèces; car il y a pour la volonté plus d'une forme et d'un degré dans le refus de l'obéissance due à Dieu ou à ceux qui participent à son autorité divine.

S'insurger complètement contre l'empire suprême de Dieu et lui refuser absolument toute obéissance, soit dans la vie

licam sint : et qui vulgo libertatem effuse largiuntur, iidem liberam sinere Ecclesiam passim recusant.

Et ut omnis oratio unâ cum consecrariis suis capitulatim breviterque, perspicuitatis gratiâ, colligatur, summa est, necessitate fieri, ut totus homo in verissima perpetuaque potestate Dei sit : proinde libertatem hominis, nisi obnoxiam Deo ejusque voluntati subjectam, intelligi minime posse. Quem quidem in Deo principatum aut esse negare, aut ferre nolle, non liberi hominis est, sed abutentis ad perduellionem libertate : proprieque ex animi tali affectione conflatur et efficitur *Liberalismi* capitale vitium. Cujus tamen distinguitur forma multiplex : potest enim voluntas non uno gradu ex obtemperatione discedere, quæ vel Deo, vel iis qui potestatem divinam participant, debetur.

Profecto imperium summi Dei fuditus recusare atque omnem obedientiam prorsus exuere in publicis, vel etiam in privatis domesticisque rebus, sicut maxima libertatis perversitas, ita pessimum *Liberalismi* est genus : omninoque de hoc intelligi debent quæ hactenus contra diximus.

Proxima est eorum disciplina, qui utique consentiunt, subesse mundi opi-

publique, soit dans la vie privée et domestique, c'est à la fois, sans nul doute, la plus grande dépravation de la liberté et la pire espèce de *libéralisme*. C'est sur elle que doivent tomber sans restriction tous les blâmes que Nous avons jusqu'ici formulés.

Immédiatement après vient le système de ceux qui, tout en concédant qu'on doit dépendre de Dieu, auteur et maître de l'univers, puisque toute la nature est régie par sa Providence, osent répudier les règles de foi et de morale qui, dépassant l'ordre de la nature, nous viennent de l'autorité même de Dieu; ou prétendent, du moins, qu'il n'y a pas à en tenir compte, surtout dans les affaires publiques de l'État. Quelle est la gravité de leur erreur et combien peu ils sont d'accord avec eux-mêmes, Nous l'avons pareillement vu plus haut. C'est de cette doctrine que découle, comme de sa source et de son principe, cette pernicieuse erreur de la séparation de l'Église et de l'État; quand au contraire il est manifeste que ces deux pouvoirs, quoique bien différents dans leur mission et leur dignité, doivent néanmoins s'entendre dans la concorde de leur action et l'échange de leurs bons offices.

A cette erreur comme à un genre se rattache une double opinion. — Plusieurs, en effet, veulent entre l'Église et l'État une séparation radicale et totale : ils estiment que, dans tout ce qui concerne le gouvernement de la société humaine, dans les institutions, les mœurs, les lois, les fonctions publiques, l'instruction de la jeunesse, on ne doit pas plus faire attention à l'Église que si elle n'existait pas; tout au plus laissent-

fici ac principi Deo oportere, quippe cujus ex numine tota est aptata natura : sed iidem leges fidei et morum, quas natura non capiât, ipsa Dei auctoritate traditas, audacter repudiant, vel saltem nihil esse aiunt, cur earum habeatur præsertim publicè in civitate, ratio. Qui pariter quanto in errore versentur, et quam sibimetipsis paràm cohæreant, supra vidimus. Et ab hac doctrina, tanquam a capite principioque suo, illa manat perniciosa sententia de rationibus Ecclesiæ a republica disparandis : cum contra liqueat, geminas potestates, in munere dissimili et gradu dispari, oportere tamen esse inter se actionum concordia et mutatione officiorum consentientes.

Huic tamquam generi subjecta est opinio duplex. — Plures enim reipublicam volunt ab Ecclesia sejunctam et penitus et totam, ita ut in omni jure societatis humanæ, in institutis, moribus, legibus, reipublicæ muneribus, institutione juventutis, non magis ad Ecclesiam respiciendum censeant, quam si

ils aux membres individuels de la société la faculté de vaquer en particulier, si cela leur plaît, aux devoirs de la religion. Contre eux gardent toute leur force les arguments par lesquels Nous avons réfuté l'opinion de la séparation de l'Église et de l'État, avec cette aggravation qu'il est complètement absurde que l'Église soit, en même temps, respectée du citoyen et méprisée par l'État.

Les autres ne mettent pas en doute l'existence de l'Église, ce qui leur serait d'ailleurs impossible : mais ils lui enlèvent le caractère et les droits propres d'une société parfaite et veulent que son pouvoir, privé de toute autorité législative, judiciaire, coercitive, se borne à diriger par l'exhortation, la persuasion, ceux qui se soumettent à elle de leur plein gré et de leur propre vouloir. C'est ainsi que le caractère de cette divine société est, dans cette théorie, complètement dénaturé ; que son autorité, son magistère, en un mot toute son action se trouve diminuée et restreinte, tandis que l'action et l'autorité du pouvoir civil est par eux exagérée jusqu'à vouloir que l'Église de Dieu, comme toute autre association libre, soit mise sous la dépendance et la domination de l'État. — Pour les convaincre d'erreur, les apologistes ont employé de puissants arguments, que Nous n'avons pas négligés Nous-même, particulièrement dans Notre encyclique *Immortale Dei* ; et il en ressort que, par la volonté de Dieu, l'Église possède toutes les qualités et tous les droits

esset omnino nulla ; permissa ad summum singulis civibus facultate, ut privatim, si libeat, dent religioni operam. Contra quos plane vis argumentorum omnium valet, quibus ipsam de distrahendis Ecclesiæ rei que civilis rationibus sententiam convicimus : hoc præterea adjuncto, quod est perabsurdum, ut Ecclesiam civis vereatur, civitas contemnat.

Alii, quominus Ecclesia sit, non repugnant, neque enim possent : ei tamen naturam juraque propria societatis perfecte eripiunt, nec ejus esse contendunt facere leges, judicare, ulcisci, sed cohortari duntaxat, suadere, regere sua sponte et voluntate subjectos. Itaque divinæ hujusce societatis naturam opinionæ adulterant, auctoritatem, magisterium, omnem ejus efficientiam extenuant et coangustant, vim simul potestatemque civilis principatus usque eo exaggerantes, ut sicut unam quamvis e consociationibus civium voluntariis, ita Ecclesiam Dei sub imperium ditionemque reipublicæ subjungant. — Ad hos plane refellendos argumenta valent Apologetis usitata, nec prætermissa Nobis, nominatim in Epistola encyclica *Immortale Dei*, ex quibus efficitur, divinitus esse constitutum, ut omnia in Ecclesia insint, quæ ad natu-

qui caractérisent une société légitime, supérieure, et de tous points parfaite.

Beaucoup enfin n'approuvent pas cette séparation de l'Église et de l'État, mais ils estiment qu'il faut amener l'Église à céder aux circonstances, obtenir qu'elle se prête et s'accommode à ce que réclame la prudence du jour dans le gouvernement des sociétés. Opinion honnête si on l'entend d'une certaine manière équitable d'agir, qui soit conforme à la vérité et à la justice : à savoir que l'Église, en vue d'un grand bien à espérer, se montre indulgente et concède aux circonstances de temps ce qu'elle peut concéder sans violer la sainteté de sa mission. Mais il en va tout autrement des pratiques et des doctrines que l'affaïssement des mœurs et les erreurs courantes ont introduites contre le droit. Aucune époque ne peut se passer de religion, de vérité, de justice : grandes et saintes choses que Dieu a mises sous la garde de l'Église, à qui il serait dès lors étrange de demander la dissimulation à l'égard de ce qui est faux ou injuste, ou la connivence avec ce qui peut nuire à la religion.

De ces considérations il résulte donc qu'il n'est aucunement permis de demander, de défendre ou d'accorder sans discernement la liberté de la pensée, de la presse, de l'enseignement, des religions, comme autant de droits que la nature a conférés à l'homme. Si vraiment la nature les avait

ram ac jura pertinent legitimæ, summæ et omnibus partibus perfectæ societatis.

Multi denique rei sacræ a re civili distractionem non probant; sed tamen faciendum censent, ut Ecclesia obsequatur temporî, et flectat se atque accommodet ad ea, quæ in administrandis imperiis hodierna prudentia desiderat. Quorum est honesta sententia, si de quadam intelligatur æqua ratione, quæ consistere cum veritate justitiæque possit : nimirum ut, explorata spe magni alicujus boni, indulgentem Ecclesia sese impertiat, idque temporibus largiatur, quod salva officii sanctitate potest. — Verum secus est de rebus ac doctrinis, quas demutatio morum ac fallax judicium contra fas invexerint. Nullum tempus vacare religione, veritate, justitia potest : quas res maximas et sanctissimas cum Deus in tutela Ecclesiæ esse jusserit, nihil est tam alienum quam velle ut ipsa, quod vel falsum est vel injustum, dissimulanter ferat, aut in iis quæ sunt religioni noxia conniveat.

Itaque ex dictis consequitur, nequaquam licere petere, defendere, largiri cogitandi, scribendi, docendi, itemque promiscuam religionum libertatem, veluti jura totidem, quæ hominî natura dederit. Nam si vere natura dedisset,

conférés, on aurait le droit de se soustraire à la souveraineté de Dieu, et nulle autre loi ne pourrait modérer la liberté humaine. Il suit pareillement que ces diverses sortes de liberté peuvent, pour de justes causes, être tolérées, pourvu qu'un juste tempérament les empêche de dégénérer jusqu'à la licence et au désordre. — Là enfin où les usages ont mis ces libertés en vigueur, les citoyens doivent s'en servir pour faire le bien et avoir à leur égard les sentiments qu'en a l'Église. Car une liberté ne doit être réputée légitime qu'en tant qu'elle accroît notre faculté pour le bien; hors de là, jamais.

Quand on est sous le coup ou sous la menace d'une domination qui tient la société sous la pression d'une violence injuste, ou prive l'Église de la liberté légitime, il est permis de chercher une autre organisation politique, sous laquelle il soit possible d'agir avec liberté. Alors, en effet, ce que l'on revendique, ce n'est pas cette liberté sans mesure et sans règle, mais c'est un certain allègement en vue du salut de tous; et ce que l'on cherche uniquement, c'est d'arriver à ce que, là où toute licence est donnée au mal, le pouvoir de faire le bien ne soit pas entravé.

En outre, préférer pour l'État une constitution tempérée par l'élément démocratique n'est pas en soi contre le devoir, à condition toutefois qu'on respecte la doctrine catholique sur l'origine et l'exercice du pouvoir public. Des diverses

imperium Dei detrectari jus esset nec ulla temperari lege libertas humana posset. — Similiter consequitur, ista genera libertatis posse quidem, si justæ causæ sint, tolerari, definita tamen moderatione, ne in libidinem atque insolentiam degenerent. — Ubi vero harum libertatum viget consuetudo, eas ad facultatem recte faciendi cives transferant, quodque sentit de illis Ecclesia, idem ipsi sentiant. Omnis enim libertas legitima putanda, quatenus rerum honestarum majorem facultatem afferat, præterea nunquam.

Ubi dominatus premat aut impédeat ejusmodi, qui oppressam injusta vi teneat civitatem, vel carere Ecclesiam cogat libertate debita, fas est aliam quærere temperationem reipublicæ, in qua agere cum libertate concessum sit : tunc enim non illa expetitur immodica et vitiosa libertas, sed sublevatio aliqua, salutis omnium causâ, quæritur, et hoc unice agitur ut, ubi rerum malarum licentia tribuitur, ibi potestas honeste faciendi ne impediatur.

Atque etiam malle reipublicæ statum populari temperatum genere, non est per se contra officium, salva tamen doctrina catholica de ortu atque administratione publicæ potestatis. Ex variis reipublicæ generibus, modo sint ad

formes de gouvernement, pourvu qu'elles soient en elles-mêmes aptes à procurer le bien des citoyens, l'Église n'en rejette aucune; mais elle veut, et la nature s'accorde avec elle pour l'exiger, que leur institution ne viole le droit de personne et respecte particulièrement les droits de l'Église.

C'est louable de prendre part à la gestion des affaires publiques, à moins qu'en certains lieux, pour des circonstances particulières de choses et de temps, ne soit imposée une conduite différente. L'Église même approuve que tous unissent leurs efforts pour le bien commun, et que chacun, selon son pouvoir, travaille à la défense, à la conservation et à l'accroissement de la chose publique.

L'Église ne condamne pas non plus que l'on veuille affranchir son pays ou de l'étranger ou d'un despote, pourvu que cela puisse se faire sans violer la justice. Enfin, elle ne reprend pas davantage ceux qui travaillent à donner aux communes l'avantage de vivre selon leurs propres lois, et aux citoyens toutes les facilités pour l'accroissement de leur bien-être. Pour toutes les libertés civiles exemptes d'excès, l'Église eut toujours la coutume d'être une très fidèle protectrice; ce qu'attestent particulièrement les cités italiennes, qui trouvèrent sous le régime municipal la prospérité, la puissance et la gloire, alors que l'influence salutaire de l'Église, sans rencontrer opposition aucune, pénétrait toutes les parties du corps social.

consulendum utilitati civium per se idonea, nullum quidem Ecclesia respuit: singula tamen vult, quod plane idem natura jubet, sine injuria cujusquam, maximeque integris Ecclesiæ juribus esse constituta.

Ad res publicas gerendas accedere, nisi alicubi ob singularem rerum temporumque conditionem aliter caveatur, honestum est: immo vero probat Ecclesia, singulos operam suam in communem afferre fructum, et quantum quisque industriâ potest, tueri, conservare, augere rempublicam.

Neque illud Ecclesia damnat, velle gentem suam nemini servire nec externo, nec domino, si modo fieri incolumi justitia queat. Denique nec eos reprehendit qui efficere volunt, ut civitates suis legibus vivant, civesque quam maxima augendorum commodorum facultate donentur. Civicarum sine intemperantia libertatum semper esse Ecclesia fautrix fidelissima consuevit: quod testantur potissimum civitates italicæ, scilicet prosperitatem, opes, gloriam nominis municipali jure adeptæ, quo tempore salutaris Ecclesiæ virtus in omnes reipublicæ partes, nemine repugnante, pervaserat.

Ces enseignements, inspirés par la foi et la raison tout ensemble, et que le devoir de Notre charge apostolique Nous a porté, Vénérables Frères, à vous transmettre, seront, grâce surtout à l'union de vos efforts avec les Nôtres, utiles à un grand nombre, Nous en avons la confiance.—Pour Nous, dans l'humilité de Notre cœur, Nous élevons vers Dieu nos regards suppliants, et Nous le conjurons instamment de vouloir bien répandre sur les hommes la lumière de sa sagesse et de son conseil, afin que, par la vertu de ces dons, ils puissent, sur des points d'une telle importance, voir la vérité, et que, comme il est raisonnable, en toutes conjonctures et avec une inébranlable constance, ils sachent conformer leur vie, soit privée, soit publique, à cette vérité. — Comme gage de ces faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons, avec une tendre affection, à vous, Vénérables Frères, ainsi qu'au clergé et au peuple dont chacun de vous a la direction, la bénédiction apostolique dans le Seigneur.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 20 juin de l'année 1888, de Notre Pontificat le onzième.

LÉON XIII, PAPE.

Hæc quidem, Venerabiles Fratres, quæ fide simul et ratione duce, pro officio Nostro apostolico tradidimus, fructuosa plurimis futura, vobis maxime Nobiscum adnitentibus, confidimus. — Nos quidem in humilitate cordis Nostri supplices ad Deum oculos tollimus, vehementerque petimus, ut sapientiæ consilii que sui lumen largiri hominibus benigne velit, scilicet ut his aucti virtutibus possint in rebus tanti momenti vera cernere, et quod consequens est, convenienter veritati, privatim, publice, omnibus temporibus immotâque constantiâ vivere. — Horum cælestium munerum auspiciem et Nostræ benevolentiae testem vobis, Venerabiles Fratres, et Clero populoque, cui singuli præestis, Apostolicam benedictionem peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die xx Junii An. MDCCCLXXXVIII, Pontificatus Nostri Undecimo.

LEO PP. XIII.

QUESTIONS ACTUELLES

D'EXÉGÈSE ET D'APOLOGIE BIBLIQUE

LES OBJECTIONS CONTRE L'ORIGINE MOSAÏQUE DU PENTATEUQUE

(Fin)

I

Il nous reste à examiner l'argument principal des adversaires de l'origine mosaïque du Pentateuque, au moins de ceux qui représentent la négation rationaliste dans son évolution la plus récente et actuellement la plus en vogue, c'est-à-dire de MM. Wellhausen, Reuss, Renan et consorts. Nous l'avons déjà vu, ces nouveaux critiques parlent assez dédaigneusement des arguments surtout « littéraires », que les autres ont ramassés avec tant de labeur contre la thèse traditionnelle. Quant à eux, c'est par l'*histoire* d'Israël mieux étudiée qu'ils se vantent de ruiner cette thèse. Nous avons indiqué quelques objections, où ils s'efforcent de montrer que les livres du Pentateuque supposent, notamment dans leur partie législative, un état de la nation israélite bien postérieur à Moïse. L'argument complexe que nous allons discuter a une base bien plus vaste; car on prétend le faire reposer sur l'ensemble de l'histoire religieuse des Israélites. En résumé, il consiste à diviser le Pentateuque, pour ainsi dire, en *couches* superposées, de caractère et d'âge différents, et à soutenir que ces couches ont une corrélation étroite avec autant de *phases* successives de l'histoire du culte en Israël, tellement que la chronologie de ces phases (dont les origines sont séparées par des siècles d'intervalle) serait en même temps la vraie chronologie des documents constitutifs du Pentateuque. Il en résulterait non seulement qu'aucune

portion des livres dits mosaïques n'a été écrite par Moïse ni même de son temps, mais encore qu'une partie très considérable de ces livres n'a existé, ni quant au fond, ni quant à la forme, avant les dernières années de l'exil des Juifs en Babylonie.

Nous devons développer quelque peu ce très bref résumé. Pour cela, nous suivrons surtout l'exposé, le plus souvent avec les termes mêmes, du chef le plus accrédité de la nouvelle école, M. Wellhausen, qui a du moins le mérite de la clarté¹.

Quelques lignes suffiront sur la séparation des *documents* du Pentateuque, — ou plutôt, pour parler comme les critiques, de l'*Hexateuque*, puisque, d'après eux, « les cinq livres de Moïse avec Josué forment un seul tout ». Parmi les documents primitivement indépendants dont est composé cet ensemble, le *Deutéronome* « se détache sans aucune peine ». Des autres, celui qui conserve « l'individualité la plus marquée », est ce qu'on a appelé l'ouvrage de l'*Élohiste*² ou mieux le *Code sacerdotal*. « C'est là un livre de législation, mais avec un cadre historique. Le fond en est constitué par le Lévitique avec les parties analogues de l'Exode (xxv-xl, à l'exception de xxxii-xxxiv) et des Nombres (i-x, xv-xix, xxv-xxxvi, sauf quelques exceptions peu considérables). Ce code n'embrasse pas, comme le Deutéronome, des préceptes pour la vie civile, mais se borne aux choses du culte, et surtout au côté extérieur du culte public, c'est-à-dire à ce qui concernait les fonctions des prêtres en tant que distingués du peuple. » Le troisième document principal est l'histoire *Jéhoviste*³; « il se distingue des deux autres en ce qu'il

1. Ses premières publications sur ce sujet datent de 1876 (*Die Composition des Hexateuchs*, dans *Jahrbücher für deutsche Theologie*). La plus récente est le résumé de sa théorie qu'il a donné à l'*Encyclopedia Britannica* de Black, 9^e édit., t. XVIII (1885), art. *Pentateuch*, p. 509. — Les théories de M. Wellhausen sur l'*unité du sanctuaire*, sur les *sacrifices et les fêtes*, sur les *prêtres et les lévites, chez les Hébreux*, ont été aussi vulgarisées en français par M. Maurice Vernes, dans la *Revue de l'histoire des Religions*, t. I-II (1880).

2. Ainsi désigné d'après le nom de Dieu *Elohim*, qu'il emploie dans les textes qui précèdent le chapitre VI de l'Exode.

3. Ainsi appelée du nom de *Jéhovah* qu'elle préfère. Observons toutefois

est essentiellement historique et non législatif, et qu'il se complait à rapporter des détails de la tradition historique. — L'histoire des patriarches appartient presque en entier à ce document, dont elle forme la partie la plus caractéristique... Des éléments législatifs ne sont incorporés dans la narration Jéhoviste qu'à un endroit, où ils entrent naturellement dans le contexte historique, à savoir là où l'auteur raconte comment la loi fut donnée sur le Sinâi » (*Exod.*, xx-xxiii, 24).

Cette distinction des trois documents, *Deutéronome*, *Code sacerdotal* ou *élohiste*, *Histoire jéhoviste*, est aujourd'hui un axiome indiscutable pour tous les critiques rationalistes. Cependant on est loin de l'unanimité, quand il s'agit de déterminer ce qui appartient à chacun de ces documents dans le Pentateuque; surtout les critiques de la nouvelle école s'écartent beaucoup des autres, et au sujet de textes fort importants¹. Il faut ajouter que tous ces critiques, mais particulièrement ceux de la nouvelle école, font un large usage de l'hypothèse des « remaniements par des rédacteurs postérieurs », espèce de *caput mortuum* où ils jettent tout ce qu'ils ne peuvent mettre commodément sur le compte de leurs trois ou quatre auteurs primitifs. Par le fait, chacun d'eux découpe le Livre sacré de la manière qu'il trouve plus avantageuse pour établir ses théories préconçues; les raisons *objectives* (pour parler comme les critiques) n'ont qu'un rôle très secondaire dans ces dissections et ces partages. Nous n'entrerons pas plus avant dans ce sujet aujourd'hui; car, comme nous l'avons déjà dit, la distinction des trois documents, prise dans les termes généraux que nous venons d'indiquer et en écartant l'idée d'*opposition* entre les docu-

que les critiques discernent encore dans ce document deux auteurs, dont l'un a été qualifié de *second Élohiste*, parce qu'il appelle aussi Dieu *'Elohim*, l'autre serait proprement le *Jéhoviste*. Quelques-uns, avec M. Dillmann (*Die Genesis*, 5^e édit., 1886), désignent le premier et le second Élohiste, le Jéhoviste et le Deutéronome respectivement par les lettres A, B, C, D.

1. On peut s'en convaincre en comparant les commentaires de M. Dillmann, un des exégètes les plus en renom de l'ancienne école rationaliste, avec les travaux de MM. Reuss, Kuenen, Wellhausen, etc. F. Lenormant, dans ses *Origines de l'histoire* (t. I^{er}, Introd.) et sa *Genèse, traduction d'après l'hébreu avec distinction des éléments constitutifs du texte* (1883), a beaucoup exagéré la valeur des résultats obtenus par la critique rationaliste.

ments, qui y est ajoutée par les rationalistes, n'est pas incompatible avec l'origine mosaïque du Pentateuque, telle que l'Église l'enseigne.

Il en est autrement de la prétendue correspondance entre les trois documents et autant de phases ou d'étapes de l'histoire religieuse d'Israël, comme l'entendent les nouveaux critiques. Il nous faut donc examiner de près ce qu'on donne pour les preuves de cette correspondance. On en fait valoir de deux sortes, les unes négatives, les autres positives.

Par les premières, sur lesquelles on appuie le plus, on cherche à établir que le Pentateuque, tout entier ou quant à sa plus grande partie, était encore inconnu plusieurs siècles après Moïse.

II

On arguë d'abord du *silence* « des plus anciens écrivains d'Israël, dont on connaisse l'époque avec certitude », au sujet de l'*existence* du Pentateuque et de l'*application de ses lois*.

Dans les écrits des prophètes qui, semble-t-il, auraient dû en appeler très souvent à la loi de Moïse, on ne trouve, jusqu'à Jérémie (vers 626 avant J.-C.), « rien qui ressemble à une citation, rien qui se fasse reconnaître comme un commentaire sur un texte ancien et officiel ». On avoue cependant qu'« en général, les allusions à l'*histoire* mosaïque sont assez fréquentes chez les prophètes », même antérieurs à Jérémie; bien plus, on admet « que les auteurs du huitième et du septième siècle, le Deutéronome compris, ont connu les antiques traditions nationales par quelque ouvrage qui les avait déjà réunies en faisceau »; parce qu'ils reproduisent ces traditions dans des « citations ou allusions en partie très précises et positivement faites en vue de *textes écrits* ». Seulement on ajoute que ces citations ou allusions ne se rapportent qu'aux textes *jéhovistes*, c'est-à-dire à un seul des trois documents qu'on prétend discerner dans notre Pentateuque, à celui qui serait constitué presque en entier par l'histoire des patriarches¹.

1. Reuss, *L'Hist. sainte*, I, p. 191-192; Renan, dans le *Journal des savants*, 1886, p. 203.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps à réfuter ce premier argument. D'abord, il est faux que les textes *jéhovistes* soient les seuls que les plus anciens prophètes rappellent de manière à montrer qu'ils les possédaient écrits. Amos, Osée, Michée, Isaïe (dans sa première partie), Habacuc, offrent des réminiscences tout aussi précises des textes prétendus *élohistes* et du Deutéronome, c'est-à-dire des deux autres documents, dont la rédaction serait postérieure à ces prophètes, d'après les adversaires. Le premier chapitre d'Isaïe suffit à lui seul pour convaincre la nouvelle critique de mensonge. Cette solennelle objurgation de Dieu à son peuple est, pour ainsi dire, tissée de formules manifestement empruntées au Deutéronome et au Lévitique ¹.

On ne trouve, dit-on, dans les anciens prophètes, « rien qui se fasse reconnaître comme un commentaire sur un texte ancien et officiel » : mais toute la prédication des prophètes n'est qu'un commentaire éloquent de la loi du Sinaï, de ses prescriptions négligées, des menaces qu'elle édictait contre les prévaricateurs, de tous les puissants motifs par lesquels Dieu l'avait inculquée à Israël. Le nom même de la « loi de Dieu » (*thora*) y revient à chaque instant. On objecte qu'il n'est jamais question de loi *écrite*, de loi de Moïse. Cela n'est pas exact; car, sans parler du dernier des prophètes, Malachie, qui invite les Juifs à se souvenir de « la loi de Moïse, que Dieu lui a ordonné sur le Horeb de promulguer à tout Israël ² », chez le plus ancien des écrivains prophétiques, Osée, le Seigneur se plaint qu'Ephraïm méprise les « nombreuses lois qu'il a écrites pour lui ³ ». Mais si la loi écrite, la loi de Moïse n'est pas plus souvent mentionnée en propres termes, non seulement ce n'est pas une preuve qu'elle n'existât point alors, mais cela montre plutôt qu'elle était trop connue pour avoir besoin d'être désignée d'une manière plus explicite.

1. Comparez, par exemple, *Isa.*, I, 2a, avec *Deut.*, xxxii, 1; *Is.*, I, 2b, avec *Exod.*, xii, 22; *Deut.*, xiv, 1; xxxii, 6-8; *Is.*, I, 5-7, avec *Levit.*, xxvi, 33; *Deut.*, xxviii, 33, 35, 50-51. Beaucoup d'allusions des prophètes au Pentateuque ont été réunies par M. l'abbé Trochon, dans son *Introduction générale aux prophètes* (Bible de Lethielleux), p. xxxix-xli.

2. *Mal.*, iii, 29.

3. *Os.*, viii, 12.

Comme le but de cet article est de répondre aux objections, non de développer les preuves de la croyance traditionnelle, nous ne reproduisons pas les témoignages attestant que la *loi de Moïse* existait et était reconnue comme telle bien avant le temps des prophètes; nous les avons déjà indiqués, d'ailleurs. Mais il faut faire remarquer avec quelle désinvolture les critiques rationalistes se débarrassent de ces gênants témoins. Quand, dans les chapitres xxviii, xxx, xxxi, le Deutéronome relate la rédaction de la loi par Moïse; quand le livre de Josué met l'affirmation expresse de ce même fait dans la bouche de Josué et celle de Dieu; quand le livre des Rois rapporte que David, sur le point de mourir, recommande à son fils Salomon de « garder les préceptes, les commandements, les jugements et les lois de Dieu, suivant qu'il est écrit dans la loi de Moïse¹ » : on se borne à les écarter par une dédaigneuse fin de non-recevoir, sous prétexte que ce sont là des documents du sixième siècle au plus et que leurs auteurs ont transporté dans le passé les idées de leur temps, où la « fiction » d'une loi rédigée par Moïse était déjà reçue, grâce à la supercherie du grand-prêtre Helcias et de ses complices². Cela veut dire qu'on fait de tous ces écrivains d'impudents menteurs, qui auraient faussé l'histoire en y insérant des faits et des discours de pure invention.

Les nouveaux critiques insistent particulièrement sur l'absence ou du moins la rareté des textes mentionnant l'*observation* des lois relatives au *culte divin*, notamment de celles qui statuaient l'unité du sanctuaire et de l'autel du sacrifice, et qui réservaient aux prêtres le droit de sacrifier; de celles qui consacraient la distinction entre les prêtres et les lévites; enfin, de celles qui réglementaient les fêtes périodiques, les offrandes de divers genres et toutes les cérémonies rituelles. Ces lois constituent en partie le *Deutéronome*, et presque en totalité ce que les critiques ont nommé le *Code sacerdotal*. Cet argument est surtout développé par M. Wellhausen, qui écrit à ce propos : « Dans les écrits qui nous sont parvenus de la période des rois (ce sont

1. III Reg., II, 3.

2. J. Wellhausen, *Geschichte Israel's*, t. I^{er} (1878), Introduction; Reuss, *ouv. cit.*, I, p. 145.

les plus anciens d'après les rationalistes), il est difficile à la meilleure volonté de déterrer quelques allusions équivoques à la loi, qui ne signifient rien du tout ¹. »

La « bonne volonté » des modernes adversaires du Pentateuque ne « signifie » pas grand'chose, il est permis de le dire : plutôt à Dieu qu'ils apportassent du moins à l'examen du plus vénérable des livres l'équité à laquelle a droit le dernier des écrivains ! Le fait est que les livres de *Josué*, des *Juges*, des *Rois* et les prophètes nous montrent connues et appliquées toutes les grandes lois de Moïse, et en particulier les lois relatives au culte divin. Il serait trop long d'en donner ici les preuves ; nous devons renvoyer aux ouvrages qui les ont exposées et défendues contre les chicanes arbitraires des critiques rationalistes ².

Observons seulement que ces témoignages pourraient être beaucoup moins nombreux qu'ils ne sont en réalité, sans qu'il fût permis d'en conclure que les lois mosaïques n'existaient point ou qu'elles n'étaient pas connues. Comme tout le monde sait, en effet, ce sont précisément les pratiques habituelles, ordinaires, dont il est le moins question dans toutes les histoires ; et si elles sont mentionnées, ce n'est guère que par manière d'allusion rapide, à l'occasion d'un événement avec lequel le hasard les aura mises en relation.

III

Un autre argument *négalif* est fourni aux nouveaux critiques par la manière dont « les plus anciens livres » rapportent *des actes contraires à la législation mosaïque*.

Pour cet argument on remonte jusqu'à l'histoire des patriarches, telle que nous l'offre surtout la Genèse.

L'auteur ou les auteurs de l'histoire d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, nous dit-on, ont voulu les représenter comme « les types de la perfection théocratique » : eh bien ! ils nous les montrent multipliant les actes contraires aux lois dites de

1. *Geschichte Isr.*, Introduction.

2. P. Cornely, *o. c.*, p. 139 suiv. ; Vigouroux, *Les Livres saints et la crit.*, III, p. 134 suiv. ; F. de Hummelauer, *Comment. in lib. Judic.* (1888), p. 18.

Moïse¹. En particulier, pour ce qui concerne le culte, « les choses qu'un âge postérieur jugea illicites et païennes — hauts lieux, *maçceboth*, arbres sacrés et fontaines saintes, — tout cela apparaît ici comme consacré par le précédent des patriarches ». Conclusion : le *Deutéronome* et le *Code sacerdotal*, qui interdisent ces usages, n'existaient pas au temps où l'histoire patriarcale (*jéhoviste*) fut écrite; « cette narration ne peut être comprise que comme une peinture de ce qui se passait journellement dans le premier siècle ou environ après la division des royaumes (d'Israël et de Juda); mais une peinture où tout cela est reporté en arrière dans le passé et revêtu d'une autorité antique² ».

Il serait facile, tout en acceptant les faits affirmés dans les prémisses, de montrer combien la conclusion est peu légitime, même suivant les principes de nos adversaires. Ceux-ci ne sauraient comprendre, disent-ils, que le « Jéhoviste » eût attribué aux patriarches des habitudes religieuses qui auraient été condamnées par la pratique et les idées de son temps. Mais alors ils doivent beaucoup moins concevoir qu'au temps de Josias et de l'exil, les « rédacteurs définitifs », tout pénétrés des idées qui ont inspiré le *Deutéronome* et le *Code sacerdotal*, aient pu amalgamer avec ces deux documents, et recevoir en même temps comme livre sacré, cet écrit « jéhoviste » dont l'esprit est, dit-on, diamétralement opposé. Et cependant cette dernière hypothèse est affirmée comme un fait par la nouvelle critique.

Mais c'est perdre son temps que de demander aux forts esprits dont il s'agit de se mettre d'accord avec la logique. Remarquons donc une fois de plus quelle idée ils voudraient nous donner de la probité des écrivains hébreux : l'historien des patriarches, comme les historiens de Josué, des Juges et des Rois, fabrique de l'histoire en « reportant dans le passé » les institutions de son temps. Menteuse et malhonnête elle-même cette critique, qui, pour étayer des systèmes sans base dans l'histoire, n'a pas honte de transformer les simples et naïfs auteurs des récits bibliques en artisans de fictions mensongères!

1. Reuss, *ouv. cit.*, p. 136.

2. Wellhausen, dans *Encycloped. Brit.*, XVIII, p. 509.

Non, il n'est nul besoin de son explication injurieuse, pour comprendre parfaitement la narration de l'historien des patriarches ou du *Jéhoviste*, comme dit la critique ; de Moïse, comme nous dirons plus justement. Celui-ci ne songe pas à chercher dans l'antiquité patriarcale une consécration pour les usages religieux des Israélites ; il ne se préoccupe pas davantage de représenter, dans ses héros, des « types » complets de la « perfection » telle qu'il la conçoit : il les montre tout simplement tels que la tradition les lui a fait connaître.

Pourquoi, d'ailleurs, aurait-il cherché à dissimuler ou à dénaturer ceux de leurs actes qui ne sont pas en accord avec la loi donnée au Sinaï ?

En effet, il s'agit ou de la loi *morale*, du Décalogue et de ses applications, ou des lois *rituelles*. Or, il y a parfaite harmonie entre le Décalogue et la vie des patriarches, en tant qu'elle est « représentée comme *type de perfection* » ou du moins *louée* par l'historien, car il ne s'agit que de cela.

Quant aux lois rituelles, le bon sens vulgaire disait, aux Israélites comme à nous, qu'il n'était pas étonnant qu'elles n'eussent pas été observées par les patriarches, d'abord parce que rien n'indiquait que Dieu les leur eût imposées ; ensuite, parce qu'ils ne vivaient pas dans les circonstances où se trouvaient leurs descendants, du moins après la conquête de Chanaan, déjà prévue dans la législation du Sinaï. Par exemple, n'était-il pas évident que la loi de l'unité du sanctuaire et de l'autel du sacrifice aurait été d'une application impossible pour ces hommes qui erraient journallement de pâturage en pâturage, d'une extrémité à l'autre de la Palestine ?

Mais les critiques argumentent aussi des *transgressions*, flagrantes selon eux, qu'ils trouvent dans l'histoire du temps des Juges et des Rois. Sans doute il paraîtra étrange à tous nos lecteurs que l'inobservation d'une loi serve à prouver sa non-existence : voilà pourtant ce que les critiques entreprennent de nous faire voir, et c'est un des arguments sur lesquels ils insistent le plus ¹.

1. Par exemple, Reuss, *ouv. cit.*, p. 148. Cet argument avait déjà été déve-

Ainsi ils nous montrent les prescriptions les plus solennelles de l'Exode, du Lévitique et du Deutéronome, relativement au ministre et au lieu des sacrifices, ouvertement violées, non seulement par des particuliers, mais encore par les personnages qui étaient spécialement chargés de maintenir l'ordre traditionnel, et dont la piété a reçu les louanges de l'Écriture. Tel est le cas des *juges*, Gédéon, Jephthé, Samuel; des *rois*, Saül, David, Salomon; des *prophètes*, Élie et Élisée, etc., qui sacrifient, sans apparence de scrupule, bien qu'aucun d'eux n'ait le caractère sacerdotal; et sacrifient où il leur plait, sans souci de la loi qui défendait de le faire en dehors du lieu consacré par la présence du tabernacle et de l'arche. La critique rationaliste, prise tout d'un coup d'un extrême respect pour l'honneur de ces « héros de la théocratie », se refuse à penser qu'ils aient pu en agir ainsi, supposé que les lois dites mosaïques leur aient été connues. Elle conclut donc qu'au temps des Juges et des Rois on ne savait encore rien de ce qu'elle appelle le *Code sacerdotal*, ni même du Deutéronome.

A cela nous avons à répondre, d'abord, que ces prétendues transgressions sont pour la plupart alléguées à faux. Il ne peut y avoir de difficulté en ce qui concerne les prophètes, comme Samuel, Élie, Élisée : ils agissaient, sans aucun doute, sous l'inspiration de Dieu, qui était libre assurément de déroger, en faveur de ses envoyés extraordinaires, aux privilèges du sanctuaire unique et des enfants d'Aaron. Quant aux sacrifices dont il s'agit dans les autres cas, rien n'interdit de penser qu'ils ont été offerts par le ministère des *prêtres*; les historiens ont pu les attribuer, par exemple, à Saül, à David, à Salomon, parce qu'ils les avaient demandés et qu'ils fournissaient les victimes : c'était une simple façon de parler qui ne devait tromper personne.

loppé par les rationalistes plus anciens, notamment par Bleek (*Einleitung in die H. Schrift*, t. I^{er}), qui a été bien réfuté par M. Himpel (*Ueber das Buch Josua*, dans la Revue catholique de Tubingue, *Theologische Quartalschrift*, 1864, p. 426-446). M. Wellhausen soutient que le Décalogue même ne saurait être de Moïse, parce que le contraste est trop sensible entre cette loi si morale et la pratique des Israélites du temps des Juges et des Rois (*Encyclopedia Britannica*, 9^e édit., t. XII (1880), art. *Israël*, par M. Wellhausen, p. 399).

Il s'en faut de beaucoup aussi que tous les faits objectés soient en contradiction avec les prescriptions mosaïques par rapport au *lieu* du sacrifice. Les nouveaux critiques exagèrent la rigueur de ces prescriptions, pour la commodité de leur système. Aux termes mêmes de la loi capitale du Deutéronome (xii, 5, 11), l'unité absolue de l'autel n'est décrétée que pour l'époque où, les Israélites jouissant de la possession paisible de la Terre promise, Dieu « aura choisi un lieu au milieu des tribus, afin d'y mettre son nom et d'y habiter » ; c'est-à-dire qu'elle ne devait être une loi invariable qu'après la construction du temple de Salomon.

En attendant, il est vrai, la règle du Lévitique (xvii, 3), qui défendait d'immoler des victimes ailleurs que devant le tabernacle, restait en vigueur (sauf la modification du Deutéronome, xii, 15). Mais cette règle elle-même n'avait point abrogé la loi plus ancienne de l'Exode (xx, 24), promulguée tout de suite après le Décalogue et qui permettait de construire un autel de terre et d'offrir des sacrifices « en tout lieu où Dieu aurait *fait souvenir de son nom* », c'est-à-dire manifesté sa majesté par quelque intervention extra-naturelle¹. De là se justifient sans peine les sacrifices offerts dans des lieux consacrés par des apparitions de « l'ange de Jéhovah » (*Judic.*, ii, 1, 5 ; vi, 25 suiv. ; xiii, 19 ; II *Reg.*, xxiv, 16, 25) ou par une victoire miraculeuse (I *Reg.*, xiv, 35).

Il n'est pas contestable, cependant, que quelques-uns des faits cités dans l'objection rationaliste ne soient de véritables contraventions à la loi de Moïse ; mais aussi les écrivains sacrés, qui les rapportent avec leur candeur ordinaire, ne les approuvent point. Quelquefois il les blâment sévèrement : par exemple, l'historien des *Juges* écrit que le sanctuaire particulier érigé par Gédéon entraîna tout Israël à la *fornication*, c'est-à-dire à un culte irrégulier, et devint la cause de la ruine de Gédéon lui-même et de sa maison². On sait comment les historiens des *Rois* censurent tous les

1. C'est le véritable sens de ce passage, dénaturé par les critiques rationalistes, qui y voient la faculté de sacrifier *partout*, sans distinction. La vraie interprétation avait déjà été donnée par les anciens exégètes catholiques. Cf. Himpel, *loc. cit.* ; Cornely, *op. cit.*, p. 141-142.

2. *Judic.*, viii, 27.

sacrifices offerts sur les « hauts lieux », c'est-à-dire en dehors du temple de Jérusalem, qu'ils fussent proprement idolâtriques ou non; et comment ils signalent les efforts faits par les bons rois pour détruire ces pratiques illégitimes.

Les critiques rationalistes sont forcés de constater que « les livres des *Juges*, de *Samuel* et des *Rois* condamnent toute la période royale (non pas *toute*, mais presque toute) comme *hérétique* », à cause de l'inobservation presque continue de la loi religieuse de Moïse. Ne faut-il pas conclure de ces jugements de *contemporains* que la loi mosaïque existait, était connue, durant la période royale, bien que transgressée ?

Mais non ! disent les critiques ; les censures en question ne se trouvent dans ces livres que par suite des remaniements qu'on leur a fait subir vers la fin de l'exil de Babylone ; en réalité elles n'expriment pas un jugement des auteurs primitifs. Assertions aussi gratuites qu'injurieuses pour l'autorité historique de la Bible ! Elles n'ont d'autre base que le parti pris foncièrement antiscientifique, qui domine toute l'exégèse rationaliste et en particulier celle des Wellhausen, Reuss, Renan et consorts ; le parti pris de n'admettre les textes au titre de témoignages historiques, qu'autant qu'ils cadreront avec les théories faites d'avance.

IV

Il nous reste peu de chose à dire de la partie *positive* du grand argument des nouveaux adversaires du Pentateuque. Elle se réduit à faire voir, dans les trois documents principaux dont se compose le Pentateuque, la marque sensible des trois phases ou étapes de l'histoire du *culte religieux* en Israël. Voici comment on y procède¹.

1. Nous suivons encore ici M. Wellhausen (surtout dans son article *Pentateuch*, de l'*Encycl. Brit.*, 9^e éd., t. XVIII, p. 508 suiv.). M. Reuss a dit les mêmes choses, avec moins de méthode (*L'Hist. sainte et la Loi*, I, Introd.). M. Renan (dans la *Revue des Deux Mondes*, mars et décembre 1886) a raconté la formation graduelle du Pentateuque, suivant ses habitudes, d'après son imagination, en mêlant aux idées fondamentales de MM. Wellhausen et Reuss quelques additions et corrections, qui ont été durement appréciées

1° Le document central, dont l'origine et l'âge servent à dater et à expliquer la formation des deux autres, c'est le Deutéronome ou du moins sa partie *législative*. Ce qui le caractérise, c'est la loi de l'*unité du sanctuaire* : Jéhova ne veut recevoir son culte qu'à Jérusalem, et nulle part ailleurs ; telle est la règle qu'il répète et inculque partout. Cette insistance a un but polémique et vise à la réforme d'un usage contraire existant. Donc le Deutéronome est du temps où un « parti de réforme religieuse » à Jérusalem attaquait les *hauts lieux* ou les sanctuaires provinciaux et les autels érigés en dehors du temple.

Un témoignage qui paraît décisif à nos critiques vient, d'ailleurs, déterminer cette époque : c'est le récit du livre des Rois (II, ch. xxii). Le « Livre de la loi trouvé », en la dix-huitième année de Josias (622 av. J.-C.), par le grand-prêtre Helcias, et dont la lecture décida ce prince à effectuer la « centralisation » du culte à Jérusalem, n'est autre que le code deutéronomique. Sa « découverte » signifierait en réalité qu'il a été fabriqué et produit sous le nom de Moïse par d'habiles intrigants « du parti de réforme », qui poussait à la destruction des hauts lieux.

2° L'état religieux qui existait avant la « centralisation du culte » sous Josias, serait représenté par le document *jéhoviste*. Son caractère distinctif, c'est qu'il suppose la *pluralité des autels* et admet qu'on peut en ériger *partout* (Exod., xx, 24-26). La période à laquelle appartient ce document se révélerait donc clairement par l'esprit de sa législation religieuse, directement opposée au Deutéronome ; il doit être antérieur à ce dernier document et de l'époque dont il reflète les usages religieux, c'est-à-dire du temps des rois et des environs du neuvième siècle avant J.-C.

3° Le document dit *élohiste* (*Code sacerdotal*) est une pomme de discorde entre les critiques indépendants, surtout quant à sa date et sa relation avec le document *jéhoviste*. Il y a peu d'années, l'élohiste était généralement reconnu comme plus ancien que ce dernier ; et c'est encore l'opinion de plu-

et repoussées par le premier de ces deux critiques (v. *l'Univers* du 23 avril 1888).

sieurs exégètes fameux, tels que MM. Schrader, Dillmann, etc. Au contraire MM. Wellhausen, Reuss, Kuenen et les autres critiques que nous avons spécialement étudiés dans ce travail, reculent la rédaction du Code sacerdotal jusque vers la fin de l'exil de Babylone. C'est Esdras qui y aurait mis la dernière main et qui l'aurait promulgué comme loi de Moïse aux Juifs revenus de la captivité. Les raisons de la seconde opinion se résument dans ce fait, que le Code sacerdotal suppose existante et admise sans conteste l'unité du sanctuaire, qui n'a jamais eu de réalité avant Josias, que le Deutéronome a prescrite, mais qui n'est devenue effective et absolue qu'après l'exil.

Nos lecteurs voient déjà ce qu'il faut penser de toute cette théorie, tous les faits et les principes sur lesquels on la fonde ayant été examinés et réfutés dans la discussion de la partie négative du grand argument.

Nous avons montré sur quelle base fragile repose la prétendue corrélation entre l'écrit *jéhoviste* (histoire patriarcale) et la période des rois avec ses *hauts lieux* multiples. La loi de l'Exode (xx, 24-26) est faussée par les exégètes rationalistes.

La connexion entre la réforme de Josias et la « fabrication » du Deutéronome n'est pas mieux établie. D'abord, il n'est nullement prouvé que le « Livre de la loi trouvé » sous Josias n'ait contenu que le Deutéronome. Ensuite et surtout, rien, dans ce récit du livre des Rois dont les critiques font tant de cas, n'indique que ce livre fût *inconnu, nouveau*, comme la théorie oblige de supposer ; sinon en ce sens, qu'il avait été plus ou moins longtemps oublié ou perdu et que Josias, avec beaucoup d'autres Juifs de son temps, ne l'avait jamais lu : chose qui n'est pas inexplicable ni incompréhensible, si l'on songe qu'au moment où Josias encore enfant montait sur le trône de Juda, l'idolâtrie régnait partout à la place de la religion de Moïse, depuis cinquante-sept ans.

Enfin on ne rattache l'apparition du « Code sacerdotal » aux réformes effectuées par Esdras au retour de la captivité, qu'en supposant que les lois de ce code n'existaient pas ou n'étaient pas connues dans les périodes intermédiaires entre Moïse et l'exil de Babylone. Cette hypothèse est fautive, on l'a vu, et

est condamnée même par beaucoup d'exégètes rationalistes¹.

Le grand argument de la nouvelle critique contre l'origine mosaïque de tous les livres du Pentateuque n'a donc pas de fondements plus solides, dans sa partie positive, que dans sa partie négative.

Une dernière observation. La théorie que nous venons de discuter suppose que tous ces auteurs ou rédacteurs de « codes » religieux, jéhoviste, élohiste, deutéronomiste, ont mis leurs productions sous le nom de Moïse ; bien plus, sous le nom de Dieu même, puisque la révélation divine est donnée pour origine au tout. Elle suppose en même temps que cette attribution n'est qu'une fiction « pieuse », dont le but était de donner à l'écrit plus d'autorité. Est-il besoin de réfuter ces suppositions, qui feraient de tout le Pentateuque une œuvre de faussaires audacieux ? Ce recueil admirable se défend assez lui-même par son ton d'évidente sincérité ; par cette rigoureuse fidélité à ce qu'on peut appeler la *couleur locale* et la *situation*, qui ne peut être l'effet d'une imitation rétrospective, sans parler des autres raisons qui se présentent d'elles-mêmes à un chrétien. Mais il n'est pas moins défendu par l'impossibilité qu'il y a à supposer, avec la critique qui ne doute de rien, que le peuple juif, où l'on a toujours vu tant de grands et de fiers esprits, ait accepté des apocryphes impies et impudents sans contrôle ni protestation, et se soit empressé de courber la tête sous le joug nouveau qu'ils venaient lui imposer. Non, ce peuple n'a pas été aussi stupide que cela, et il faudrait l'être beaucoup plus que lui, pour s'en rapporter sur ce sujet à la *critique rationaliste*.

1. Tel M. Dillmann, qui déclare à plusieurs reprises (par ex. *Exodus u. Leviticus*, 1880, p. vii-viii et 534) que les théories de MM. Kuenen et Wellhausen sur ce sujet sont « contraires au bon sens (*widersinnig*), foncièrement erronées, bâties sur de faux principes critiques, enfin en opposition avec tous les documents pré-exiliques ».

PAUL FÉVAL

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

De nos jours, où tant de plumes réalistes, pour satisfaire une curiosité malsaine, prétendent ne composer, sous le titre de *Romans parisiens*, que des « récits vécus », il ne sera peut-être pas inutile, à propos des récits fictifs et des romans bretons de Paul Féval, de rappeler quelques fines observations d'un écrivain dont l'autorité est irrécusable, et qui sut unir au plus haut degré le culte de la forme aux caprices de l'imagination.

« La vie intime de la province, dit-il, dans la *Neuvaine de la Chandeleur*, a un charme dont on ne conçoit aucune idée à Paris, et qui se fait surtout sentir dans les premières années de la vie. On peut aimer le séjour de Paris dans l'âge de l'activité des passions, du besoin des émotions et des succès ;

1. Cf. Les *Contemporains* de Mirecourt, les articles de MM. de Pontmartin, Barbey d'Aureville, Léon Gautier, Edmond Bîré, Oscar de Poli, dans la *Gazette de France*, le *Paris-Journal*, le *Monde*, l'*Univers*, la *Revue du Monde catholique*, et surtout les *Souvenirs d'un ami*, par Ch. Buet. — Ce dernier livre, biographie très complète et curieuse par les documents qu'elle renferme, tient parfaitement la promesse de son titre. On sent que c'est la main et le cœur d'un ami qui ont recueilli tous ces intéressants souvenirs sur Paul Féval. Il y aurait cependant quelques réserves à faire pour des jugements, les uns trop indulgents, les autres trop sévères sur certains écrivains, qui ne paraissent mériter ni cet excès d'éloge ni cet excès de blâme. Peut-être même, comme on l'a déjà remarqué, l'auteur serait-il involontairement injuste envers les personnes dont Paul Féval eut avoir à se plaindre. Toutefois, nous aimons à le constater, bien que le livre de M. Ch. Buet revête en quelques parties la forme d'une apologie excusable pour un ami, ce n'est jamais ce qu'on appelle un panégyrique. Il ne nous montre presque partout qu'un tableau, fidèle comme un portrait, de la vie et des œuvres de Paul Féval. Aussi est-ce à cette mine de matériaux authentiques que nous avons puisé bon nombre des éléments de notre présente étude.

mais, c'est en province qu'il faut être enfant, qu'il faut être adolescent, qu'il faut goûter les sentiments d'une âme qui commence à se révéler et à se connaître. »

Ch. Nodier avait mille fois raison : à Paris, capitale de l'univers plutôt que de la France, la vie intime n'existe pas ; la vie nationale elle-même existe à peine, à cause du caractère cosmopolite de cette grande cité. Que sera-t-il celui dont les premières années se sont écoulées dans cette Babel immense ! Il possédera rarement ces qualités essentielles qui distinguent le romancier de race : la naïveté du sentiment, la variété des types, l'originalité des caractères. « Faites tous vos vers à Paris, » disait Voltaire. C'est vrai pour la maturité du talent, non seulement en poésie, mais dans tous les genres de littérature ; néanmoins, prenez-y garde : si vos œuvres reflètent alors les chauds et ardents rayons du soleil en plein midi, elles ne conserveront peut-être point la teinte légère et fraîche des premiers feux de l'aurore ¹.

« Ce n'est point à Paris, ajoute Nodier, qu'on éprouvera jamais ces émotions incompréhensibles que réveillent au fond du cœur le son d'une certaine cloche, l'aspect d'un arbre, d'un buisson, le jeu d'un rayon de soleil sur la ferblanterie d'un petit toit solitaire. Ces doux mystères du souvenir n'appartiennent qu'à la province. » Qui n'a souvent saisi la vérité de ces ingénieuses observations, prises sur le vif de la nature ? Il suffit de se reporter, par la pensée, aux *lois lieux de la naissance*, dont tous, avec Chateaubriand, ont gardé si *douce souvenance*.

Une anecdote, racontée par le même Nodier, nous servira de trait final pour cette entrée en matière. « J'entendais l'autre jour, dit-il, une femme de beaucoup d'esprit se plaindre amèrement de n'avoir point de patrie : « Hélas ! » ajouta-t-elle en soupirant, je suis née sur la paroisse Saint-Roch. » Paul Féval, heureusement et pour lui et pour nous, ne naquit point « sur la paroisse Saint-Roch », à Paris. La gracieuse fée, comme on disait jadis, à qui furent confiées les brillantes destinées de l'aimable conteur, le vit naître sur la paroisse de Toussaints, à Rennes, dans la vieille capitale

1. Edmond Biré, *Portraits littéraires*.

de la Bretagne, terre de la fidélité, de la bravoure et de l'honneur.

C'est le 29 septembre 1816 que commença pour le frêle enfant, qui allait devenir un de nos plus illustres romanciers, cette longue vie de soixante-dix années, mouvementée comme un de ses poignants récits, si pleine tour à tour d'amertumes et de fiertés, de joies et de tristesses. Mais, ô ingratitude des hommes ! ô vanité de la gloire ! quand Paul Féval rendit son dernier soupir, entre les bras de la charité chrétienne, le 8 mars 1887, déjà, depuis cinq ans, la solitude s'était faite autour de sa personne ; aussi, le jour de ses obsèques, se trouva-t-il à peine une poignée de gens de lettres et d'amis de l'arrière-saison pour accompagner au cimetière sa dépouille mortelle. N'est-elle pas de tous les temps, de tous les pays, cette plainte du poète latin :

Tempora si fuerint nubila solus eris ?

Toutefois le silence ne saurait se faire autour de ce nom populaire, dont retentirent un jour les échos de la renommée. « Paul Féval, s'écriait M. Jules Claretie, sur la tombe du maître, ne demandait, à la fin, que l'oubli, ne réclamait que le repos... Ce repos, mon cher parrain, vous l'avez glorieusement et tristement gagné ; mais, quant à l'oubli, tant que nous serons là pour saluer votre nom et garder votre mémoire, l'oubli que vouliez, l'oubli que vous cherchiez, nous, que vous avez charmés, nous serions ingrats de vous le donner ; cet oubli-là, même dans la tombe, l'oubli de vos confrères et de vos amis, vous ne l'aurez pas ! »

Nous ne pouvons que nous associer, avec les amis et les admirateurs de Paul Féval, à ces nobles paroles, fidèle expression du sentiment public. Voilà pourquoi nous avons entrepris cette étude dans laquelle, après avoir esquissé la sympathique physionomie de l'homme, aux différentes phases de son existence, nous essayerons d'analyser les œuvres variées et d'apprécier l'incontestable talent de l'écrivain aux deux grandes époques de sa carrière littéraire, avant et après sa conversion.

I

L'Homme.

Paul Féval, nature à la fois mélancolique et vibrante, comme toutes les natures bretonnes, passa les années d'une enfance studieuse, dans sa ville natale, au sein d'une de ces vieilles familles qui gardaient fidèlement, avec les mœurs du pays, les traditions religieuses et politiques des ancêtres : « un roy, une foy, une loy, » comme dit l'antique proverbe normand.

Dans le *Drame de la jeunesse*, une de ses premières œuvres, où il a raconté, avec toute son imagination et tout son cœur, une des époques les plus tragiques de sa vie, Paul Féval décrit, dans un style qui captive et entraîne, les courageuses tristesses et les joies calmes du foyer de sa famille si dévouée et si chrétienne. On voit défiler la tête haute, sans peur et sans reproche, toute une galerie d'honnêtes gens, père, mère, frères et sœurs, qui ne connaissaient d'autre devise que celle de leur chère Bretagne, à l'hermine sans tache : *Potius mori quam fœdari!* N'étaient-ils pas, en effet, d'honnêtes gens, dans toute la force du terme : et ce père, intègre conseiller, dont le savoir et la vertu honoraient si dignement la cour royale de Rennes ; et cette mère, veuve depuis 1827, une vraie sainte, à l'âme humble et candide, comme celle d'un petit enfant ; et ces sœurs, si fières de la noblesse de leur parenté ¹, qu'elles préféreraient refuser tout parti, plutôt que se « marier dans le commerce » ; et parmi ses frères, si simples et si bons, ce « Charles » de la *Première*

1. Paul Féval avait pour grand-père maternel M. Le Baron, sieur de Létang, procureur général à la cour royale de Rennes. En 1697, un autre procureur à la cour des aides de Rouen, Pierre Féval, avait fait enregistrer ses armoiries, d'azur à trois croissants d'argent. Un jour que M. Oscar de Poli rappelait à Paul Féval ce souvenir : « Des croissants ! s'écria-t-il... quelle est donc la symbolique héraldique des croissants ? — Un souvenir des guerres saintes, répondit son interlocuteur, et de préférence un signe ou un espoir de fortune croissante. — Oh ! alors, répliqua-t-il, d'Hozier s'est trompé, au moins en ce qui me concerne ; il fallait dire : d'azur à trois décroissants d'argent ! » *Souvenirs de Bretagne*, dans le *Mercur de France*, n° du 24 janvier 1863.

communion, que le romancier a peint si parfait, qu'on serait tenté de croire à un caractère idéal et non pas à un portrait réel.

Paul entra très jeune au collège de Rennes, où il obtint une demi-bourse ; car, si l'ordre et l'épargne qui régnaient dans la famille du digne magistrat la mettaient à l'abri du besoin, cela ne suffisait pas pour en bannir la gêne. Un jeudi soir, raconte-t-il, que mon père me ramenait au collège : « Fernand (Paul), me dit-il, ne vous endormez pas sur votre examen de bachelier, cela coûte de l'argent, et nous ne sommes pas à l'aise. » *Nous ne sommes pas à l'aise!* l'enfant comprit, et cette larme furtive qui s'échappait d'un œil fier le toucha bien plus que si on lui eût parlé de pauvreté.

Paul Féval nous a conservé dans ses ouvrages un souvenir comique de son temps de collègue. C'est la drôlatique sinon véridique histoire de ce bon monsieur *Quandoquidem*, type disparu, hélas ! de ces vieux régents, auteurs de cours de thèmes et de recueils de tournures élégantes. Père de douze enfants, *Quandoquidem*, dédaignant le calendrier vulgaire, avait choisi des noms romains pour sa nombreuse progéniture. Le noble pédagogue ne pouvait descendre aux simples expressions du langage *vernacule*, même pour demander à manger ou à boire. S'agissait-il de punir un de ses élèves, en lui ordonnant de se mettre à genoux, *Quandoquidem* avait soin de ne pas s'écarter des formules littéraires : « Prosternez-vous, s'écriait-il, dans l'attitude qui convient à un coupable ! » Le criminel semblait-il peu disposé à obéir, « Je vais, ajoutait gravement *Quandoquidem*, implorer l'aide d'un serviteur pour vous expulser par la violence ! »

Le jeune collégien était dans sa treizième année, lorsque éclata la révolution de 1830. On le vit, fidèle aux traditions de sa famille, attacher à sa casquette une cocarde blanche, pendant que ses condisciples arboraient la cocarde tricolore, et refuser avec courage de l'enlever, malgré les sommations et les menaces. Pour soustraire l'imprudent écolier à une situation compromettante, M^{me} Féval l'emmena dans un vieux château du Morbihan, appartenant à un de ses parents. Avec quel plaisir l'enfant n'entendait-il pas narrer chaque

soir à la veillée, sous le vaste et sombre manteau de la cheminée gothique, tous ces chevaleresques et intéressants souvenirs de la vieille Armorique : les hauts faits des premiers ducs bretons, si fiers en face de l'étranger, si bons envers leurs sujets ; la tragique histoire du jeune Arthur de Bretagne, égorgé par son oncle Jean-sans-Terre ; les vaillants coups d'épée de l'intrépide connétable du Guesclin ; la terrible légende de *Barbe-Bleue*, maréchal de Raiz ; les héroïques combats de cette poignée de braves que Napoléon, qui s'y connaissait, ne craignait pas d'appeler un *peuple de géants*. On conçoit quelle impression profonde ces récits durent produire sur sa vive imagination ; il ne faut donc pas s'étonner de retrouver plus tard, dans la plupart de ses romans, la trace ineffaçable des rêves de son enfance.

Ses études classiques terminées, Paul, devenu jeune homme, consentit à se préparer au barreau. Les froids commentaires de Cujas n'allaient guère à sa nature enthousiaste ; néanmoins il conquit la licence en droit, fit son stage, et attendit la clientèle. On le chargea, pour sa première cause, de défendre d'office un villageois accusé d'un détournement de volailles, avec effraction et escalade. En vain le jeune avocat présentait-il, avec une gravité solennelle qui fit rire l'auditoire, la défense de son client ; celui-ci, excité par l'hilarité générale, se mit à développer à ses juges la curieuse manière de voler les poules sans les faire crier. Le maximum de la peine fut l'unique récompense qu'obtinrent le disert défenseur et son habile client.

Dès le lendemain, Paul Féval déchira sa robe et jeta sa toque aux orties ; Paris le tentait comme un brillant mirage, il partit chercher fortune à Paris. « Paris, mon Paris, s'écriait-il dans le délire de son ardente passion pour l'idéal objet de ses rêves ; Paris, mon pays, mon paradis !... Dans ce lointain où je cherchais Paris, à cet horizon foudroyant et lumineux, je voyais quelque chose comme un gigantesque mât de cocagne, autour duquel se rangeait la multitude des combattants de la vie. Les forts montaient, les faibles tombaient ; au couronnement de l'arbre mystique, il y avait tout ce que l'homme adore sur la terre. »

Pour première étape dans cette voie splendide des ri-

chesses, des plaisirs, de la gloire, que s'était forgée son imagination, et au bout de laquelle il entrevoyait une félicité qui le faisait pleurer de tendresse, notre héros dut se contenter d'un modeste emploi de commis dans une maison de banque ; mais à peine avait-il pris possession de la bienheureuse place qu'il ne tarda pas à être congédié. Entraîné par son penchant naturel, l'apprenti banquier, au lieu de s'occuper du soin des bordereaux, se livrait à la lecture des romans. Un jour, on lui saisit entre les mains un livre de Balzac, ouvert à une page abominable : c'était une analyse satirique des *Commissions* et des *Comptes de retour*. Quel esclandre ! A la vue de ces pages sacrilèges, tous les bureaux s'émurent, depuis les expéditionnaires et les teneurs de livres jusqu'au caissier et au chef de la correspondance ; Paul Féval fut à l'instant, et sans cérémonie, jeté brutalement à la porte.

Tombé presque sans le sou sur le pavé, il lui fallut lutter pied à pied avec la misère. N'était-ce pas le moment de mettre à exécution ses projets littéraires ? Ses premiers pas dans la carrière, lui-même l'a raconté avec une singulière puissance d'émotion, furent on ne peut plus pénibles. En vain s'obstinait-il à demander à sa plume un morceau de pain : éditcteurs et journalistes l'éconduisaient plus ou moins poliment, et une tragédie en cinq actes, qui passait à ses yeux pour un chef-d'œuvre, n'obtint même pas une lecture.

Un jour enfin, à bout de ressources, sans amis, sans espérances, sans illusions, il rentra chez lui, rue de la Cerisaie, aux environs de la Bastille, complètement abattu, l'âme triste, l'esprit découragé, le corps fatigué par toutes sortes de privations ; il monta faible et chancelant à la mansarde qu'il occupait, et le lendemain, on ne l'entendit pas descendre... La pensée d'un suicide traverse l'esprit du concierge, il franchit les six étages, frappe à la porte, et, n'obtenant aucune réponse, donne l'alarme à tout le voisinage. On accourt ; la porte est forcée, et l'on aperçoit Paul étendu sans mouvement et presque sans souffle sur son lit. A côté de lui un livre est ouvert : c'est l'*Imitation de Jésus-Christ*, seul et dernier bien, le plus précieux de tous, que le pauvre affamé n'eût point voulu vendre. Un médecin, appelé en toute hâte,

déclara que ce n'était point de maladie ou d'accident, mais d'épuisement et d'inanition que le jeune homme se mourait¹.

Peu de jours après, remis sur pied, grâce aux soins de quelques amis improvisés, Paul Féval obtint un emploi de correcteur au *Nouvelliste*, où il parvint à glisser quelques articles qui furent remarqués, en même temps qu'une collaboration anonyme avec des vaudevillistes de troisième ordre et avec des entrepreneurs de *Recueils encyclopédiques* le sortait de la misère et de l'obscurité. Enfin, un récit original, *le Club des Phoques*, et un roman, *les Chevaliers du Firmament*, publiés, l'un dans la *Revue de Paris*, l'autre dans la *Sylphide*, lui ouvrirent le rez-de-chaussée de plusieurs journaux de l'époque : la *Quotidienne*, la *Chronique*, la *Mode*, la *France maritime*, le *Courrier français*. C'est alors qu'il publia ces charmants *Contes de Bretagne* : *la Dame blanche*, *le Bonhomme Misère*, *le Joli château de Coquerel*, qui établirent d'une manière solide sa réputation d'écrivain, pendant que le curieux feuilleton du *Loup blanc* acheva de le poser comme un romancier de premier ordre².

1. Au sujet de cette aventure, Paul Féval écrivait plus tard à M. Ch. Buet : « Toute cette histoire est un peu romantisée en beau dans le *Drame de la jeunesse*, comme elle est abîmée dans M. de Mirecourt. »

2. Paul Féval avait environ vingt-cinq ans, lorsqu'il reçut la visite du directeur d'un grand journal parisien, que le succès du *Juif-Errant*, dans le *Constitutionnel*, empêchait de dormir. « Je viens vous proposer toute une fortune à faire avec les Jésuites, » dit-il au jeune écrivain, et il se mit à énumérer tous les « documents » qu'il avait amassés pour les attaquer avec plus de succès encore qu'Eugène Sue, patronné par le docteur Véron. « Vous le voyez, ajouta-t-il, des trésors, une mine, une carrière ! Et je vous offre... » « Mais chut ! il importe peu de savoir ce qu'il m'offrit, racontait plus tard Paul Féval : je ne valais pas grand'chose. J'avais vingt-cinq ans et une des vanités les plus dodues qui se puissent rencontrer. J'étais altéré de tapage et même de scandale, que je confondais très loyalement avec la gloire. Je ne connaissais d'ailleurs les Jésuites que par les *Provinciales* et l'*Encyclopédie* ; j'acceptai, non sans un vif désir de chauffer plus efficacement qu'Eugène Sue... »

Le romancier se mit donc à l'œuvre de bonne foi et de bon cœur, et pendant plus d'un mois travailla « comme un nègre ». A force de remuer et de relire les pamphlets « assommants, mais pleins de fiel » qu'on lui apportait à pleins paniers comme des « documents » authentiques et indiscutables, la lumière se fit dans son esprit et il s'aperçut qu'il avait accepté, sans s'en

Paul Féval avait fait ses preuves d'énergie et de talent, lorsqu'il entreprit un voyage en Bretagne pour revoir la terre natale. Quand il revint à Paris, il était porteur de trois lettres de recommandation que lui avait confiées le doyen de la Faculté des lettres de Rennes : l'une pour Victor Hugo, l'autre pour M. Didron, la troisième pour Eugène Tourneux. Ces trois lettres, conservées par M. Auguste Féval, fils aîné du romancier, ne furent jamais remises à leur adresse. Nous nous contenterons de citer, à titre de document, une partie de celle qui était adressée à *Monsieur Victor Hugo, 6, place Royale, Paris*, parce qu'elle renferme une appréciation juste sur Paul Féval, à cette époque de sa vie littéraire.

Mon bon vieil ami,

Voici un souvenir de Cimber ; c'est une âme en peine qui vous écrit du fond de la Bretagne, et pour vous recommander un jeune Breton, et vous qui avez

Un sang breton et lorrain à la fois,

vous accueillerez le Breton recommandé par un Lorrain.

Le Breton est un littérateur qui débute, un littérateur de bonne famille, aux fortes croyances, comme nous sommes en Bretagne ; veuillez

douter, une vilaine besogne. « Par un beau jour de printemps, » il écrivit donc à son directeur, jaloux du docteur Véron, en lui renvoyant ses « documents » et son argent :

« Excusez-moi, je pars pour la Bretagne, après avoir fait un feu de joie avec les feuillets de *notre* livre. Il m'a semblé que j'avais accepté par légèreté, par ignorance surtout, un travail de mauvais aloi, qui ne peut convenir à un franc porte-plume, indifférent comme je le suis en matière de religion, mais tenant à sa probité littéraire comme à la prune de ses yeux...

« J'ai tardé peut-être plus qu'il ne fallait à vous écrire ceci, excusez-moi. Je désirais tenir ma promesse ; mais, à force de me renseigner, j'ai reconnu par la lecture même de vos *documents* que je calomniais, à tant la ligne, non pas seulement des innocents, mais des citoyens utiles, des bienfaiteurs de l'humanité, des soldats de la science, de pacifiques conquérants, des apôtres, des héros, des saints dont le crime est d'avoir fait honte à toutes les autres réunions d'hommes, en produisant, à la force de leurs bras, avec leur sueur, avec leur sang, une œuvre de civilisation qui est la plus étonnante peut-être de nos temps modernes. J'ai lu cela chez vous, dans une assez belle page de d'Alembert. Décidément pareille besogne ne peut me convenir. »

donc le bien accueillir, et pour moi qui vous en prie, et pour lui qui le mérite ¹.

Avant d'étudier, comme nous l'avons annoncé, l'écrivain et son œuvre, voyons d'abord ce que fut Paul Féval dans la famille et dans la société. Mais n'y a-t-il pas à craindre l'indiscrétion en pénétrant ainsi dans le sanctuaire de la vie privée? Oui, sans doute; encore qu'un homme appartienne au public par ses ouvrages, il est bien des côtés de son existence qui doivent rester ignorés, et rien ne serait plus odieux que la « profanation de l'intime ». Aussi, par respect pour la mémoire de l'illustre romancier, nous ne ferons connaître que ce qu'il a bien voulu révéler lui-même. C'est donc lui seul que nous prendrons pour guide au milieu des péripéties les plus délicates, qu'il a du reste racontées avec simplicité dans les *Étapes d'une conversion*, humble et sincère autobiographie, de tous ses livres celui dont il était le plus fier.

Paul Féval, s'élevant de succès en succès, était rapidement parvenu à la richesse et à la popularité, lorsqu'il tomba tout à coup foudroyé par une immense douleur et une terrible maladie. C'était à l'époque de cette révolution de 1848, dont il a écrit une si burlesque histoire. Lui, qui avait mangé le pain de la misère, s'était lancé dans la vie à grandes guides, menant de front et les fêtes et le travail, mais sa frêle organisation ne put supporter ce surmenage du corps et de l'esprit. Au lieu de lui donner un avant-goût du bonheur, ces folles dépenses de fortune et de santé ne firent que le jeter dans une noire mélancolie, le spleen, puisqu'il faut l'appeler par son nom, qui, comme un ver, ronge les fibres du cœur et la moelle du cerveau.

Il se mourait donc, frappé à la fois au physique et au moral par la violence des sensations et l'écrasante fatigue des efforts quotidiens, lorsqu'il rencontra le docteur Pénoyée qui, à l'aide de remèdes nouveaux, l'homœopathie, opérait des cures merveilleuses. « Vous n'êtes pas malade du tout, lui dit à première vue M. Pénoyée, malgré votre maigreur et votre tristesse; cependant vous pouvez en mourir et ce ne sera pas long. » Et le pauvre naufragé de la vie parisienne

1. Impossible de lire la signature qui est indéchiffrable.

fut recueilli, comme une épave, par le charitable docteur, qui entreprit au sein de sa famille le miracle de la guérison. Ainsi la Providence l'avait poussé par un souffle favorable dans le port même du salut.

Or, le docteur Pénoyée avait une fille douce et pieuse, à la physionomie plutôt sereine que gaie, qui vivait beaucoup dans sa chambre et à l'église, et à laquelle Paul Féval avoue ingénument qu'il n'accordait aucune attention. Une pensée de reconnaissance envers le bon docteur qui l'avait sauvé, l'amena tout d'abord à demander à M. Pénoyée la main de sa fille ; mais bientôt un sentiment plus délicat pénétra jusqu'à son cœur. On ne lira pas sans intérêt le joli portrait que sa plume émue, même après tant d'années, a tracé de sa fiancée au jour béni des épousailles.

« Quand M^{lle} Marie entra pour le déjeuner de midi, je la regardai enfin pour tout de bon. Elle n'était pas de celles qui se voient ainsi du premier coup, mais j'aperçus pourtant dès ce moment comme un reflet de l'or pur qui était au fond de son cœur, et je fus frappé comme tout voyageur qui, après avoir parcouru un pays en long et en large, y fait soudain une découverte inattendue. Elle était beaucoup moins timide que je ne croyais, et si elle ne se montrait pas entièrement dès le début, ce n'était assurément pas sa faute, car elle ne dissimulait rien d'elle-même. Cela me plut, mais avec mes mœurs de roman et de comédie, j'eus, dès ce moment, une vague inquiétude de n'être pas le plus fort en cas de bataille contre elle dans l'avenir, et ce n'était point là une crainte tout à fait chimérique. »

A l'épouse sans doute, comme à la femme forte du Livre des Proverbes, appartient le gouvernement intérieur de la maison, et elle ne doit pas s'immiscer habituellement dans les hautes spéculations de son mari ; il faut cependant qu'elle soit assez intelligente pour s'associer à ses travaux, assez sage pour se contenter du rôle modeste qui lui convient, assez habile pour l'attirer doucement par le charme d'un commerce agréable, et le préserver, par une salutaire influence, des influences néfastes qui l'assiègent au dehors.

Paul Féval avait heureusement rencontré cette femme, précieuse entre mille, qui devait être la lumière, la force,

la consolation de sa vie ; et si l'époux, fier de ses avantages extérieurs, prétendait apprendre à son épouse la vaine science du monde, l'épouse, forte de ses bons exemples, préparait en silence le retour de son époux à la science du salut, la seule nécessaire.

« Chaque heure, dit-il, me la faisait mieux juger ; elle s'enhardissait à me montrer les ferventes confiances de sa pensée, quand le bien-aimé petit ange dormait entre nous deux ; et bien souvent je suis resté en admiration, littérairement parlant, devant les solidités enfantines de cette foi pleine de vaillance, mais aussi de discrétion, qui s'affirmait avec une simplicité si tendre, avec une si fière candeur... En l'absence de tout apprêt et de tout calcul, elle avait innée la victorieuse prudence des conquérants de l'apostolat, qui laissent entrer l'ennemi dans leurs retranchements et l'y renferment. En ce temps-là, j'aurais éclaté de rire si quelqu'un m'eût dit que Marie, ma femme-enfant, mon élève, à qui j'apprenais l'*a b c* des petites choses mondaines, avait la prétention de convertir son maître. Et pourtant il est bien certain qu'à cette école, dont j'étais le professeur en titre, c'était moi seul qui profitais. »

Paul Féval avait, à cette époque, atteint l'apogée de son talent et de sa réputation. On ne saurait dire ce qu'il y eut alors de réclames étourdissantes en faveur de l'écrivain devenu illustre : les murs de la capitale étaient tapissés de placards énormes où le nom de l'auteur et le titre de ses ouvrages se lisaient en lettres triomphales ; aucune excentricité n'a depuis surpassé la mascarade qui, un jour de mardi gras, se promena, en faveur du *Fils du diable*, dans les rues de Paris, de la Madeleine à la Bastille. Après avoir excité en feuilletons la curiosité des lecteurs, les mêmes romans se vendaient par centaines d'éditions, et fournissaient à d'habiles collaborateurs des drames qui se jouaient par centaines de représentations.

Avec la renommée était venue la richesse, car les succès retentissants permettaient de réaliser de gros bénéfices : « Du temps que nous voisinions aux Ternes, écrit M. Chincholle, Paul Féval parlait, non sans orgueil, des six cent mille francs qu'il avait économisés et des quatre-vingt mille

francs que lui rapportaient, bon an, mal an, ses ouvrages, alors à l'état de production. Il avait toujours un roman, parfois deux, en cours de publication... Son train de maison, en 1872, était de quarante-huit mille francs par an. »

La renommée et la richesse étaient accompagnées de la considération. Pendant toute la durée de l'Empire, Paul Féval régna dans les journaux où les chroniqueurs citaient son nom à toute occasion. Président de la Société des gens de lettres et vice-président de la Société des auteurs dramatiques, il se trouvait entouré d'une foule d'élèves, d'amis et d'admirateurs. L'empereur l'invitait à Compiègne, où l'impératrice lui témoignait beaucoup de bonté : « J'ai raconté deux ou trois histoires, écrivait-il à M. Albéric Second. L'impératrice a fait semblant de les trouver drôles. » Les ministres, interprètes de l'opinion publique, honoraient son mérite, en attachant sur sa poitrine la croix de chevalier, puis la rosette d'officier de la Légion d'honneur. Les bourgeois empruntaient les noms de ses héroïnes qu'ils donnaient à leurs filles, et la mode baptisait du nom de ses héros les produits nouveaux du commerce et de l'industrie. « Que de succès, s'écriait sur sa tombe M. Jules Claretie, que de renommée, que de bravos, quelle popularité, quelles acclamations ! quelle existence courageuse et militante ! »

Eh bien ! chose étonnante, dans tous ses livres et dans toutes ses pièces qui, pendant trente années, ont amusé ses contemporains, Paul Féval n'a pas tracé une seule ligne contre la religion. Comment s'expliquer un tel phénomène au milieu de l'impiété et du dévergondage des Eugène Sue et des Frédéric Soulié, si ce n'est par le souvenir du toit paternel, et par l'influence de son foyer chrétien ?

Son respect pour l'Église et ses enseignements le fit même traiter souvent de « clérical », longtemps avant son retour à la foi de ses jeunes années. « Ma foi en la puissance immortelle de l'Église, disait-il plus tard, subsistait presque intacte malgré mes défaillances... C'était à la fois un instinct et un ressouvenir... Ma première communion était si loin, que je ne l'apercevais plus, même à perte de vue ; mais je la sentais encore, et les tendres en-

seignements de mon père persistaient à mon insu dans un repli de ma conscience malade... De là vient qu'aux plus mauvaises époques de ma vie, j'ai toujours passé pour être un catholique. En dépit de ma longue indifférence et des oscillations de ma morale privée, *je n'ai jamais ni écrit une ligne, ni prononcé une parole contre la Religion*, et le rédacteur en chef de tel journal franc-maçon, où je publiais mes romans sous l'Empire, me disait : « Vous suez le catholicisme et le légitimisme. »

Louis Veuillot, de son côté, rendant hommage à sa circonspection pour la morale et ses obligations, l'avait appelé « le plus honnête des romanciers ». Jamais, en effet, il ne fit l'apologie du vice et ne se complut dans des peintures licencieuses. Sans doute il sacrifia beaucoup trop au goût dépravé de l'époque, et plusieurs de ses livres portent l'empreinte regrettable d'un scepticisme léger ; mais, si l'on peut reprocher à ses romans quelques tableaux un peu crus, quelques dessins trop montés en couleur, on n'y trouve du moins aucune maxime dangereuse avec intention de nuire, aucune secrète satisfaction d'exciter les mauvais penchants du lecteur. Cette réserve naturelle, qu'encourageait d'un mot dit à propos la femme d'élite qui se dévouait à l'éducation de ses enfants, suffit pour épargner à Paul Féval bien des regrets dans l'avenir, et lui conserver toujours, avec le respect des choses saintes, le culte de l'honneur catholique.

Nous regrettons de ne pouvoir, à l'aide des indiscretions si franches de Paul Féval, pénétrer plus avant dans l'intimité de son foyer ; les souvenirs de quelques-uns de ses amis nous permettront toutefois d'indiquer brièvement comment il entendait l'éducation de ses enfants. Tout ce qui se passait autour de lui n'était en quelque sorte qu'une réminiscence de sa vie d'autrefois, de cette vie paisible qu'il avait menée jadis au doux pays de Bretagne. Les fêtes de l'Église et les joies de la famille, il les revoyait et les revivait avec ses fils et ses filles ; les prières murmurées chaque soir à son oreille lui remémoraient les *Avè* balbutiés sur les genoux maternels, et qu'il ne cessa de répéter pendant quarante ans tous les jours ¹.

1. Lettre à M. Léon Bloy.

S'il faut en croire M. de Mirecourt, Paul Féval avait conservé un trop pénible souvenir du collège de Rennes, pour songer à confier ses enfants à l'*alma parens*. Il leur choisit, au sein de la capitale, des maîtres habiles, dont le caractère religieux était la garantie d'une éducation solide et chrétienne. Nous pourrions invoquer ici des souvenirs personnels, pour montrer comment il savait se faire petit avec les petits ; nous nous contenterons de citer une charmante lettre qu'il adressait un jour, comme encouragement, à son fils aîné Auguste, alors élève de troisième division, à l'école libre de Vaugirard.

Mon chéri, tu veux une grande lettre que tu puisses relire ; voici une grande lettre qui va te dire combien je suis content d'avoir un bon petit garçon comme toi. Ta mère est enchantée. Elle m'a dit ce matin qu'elle se fâcherait avec moi si je ne t'écrivais pas bien vite ; aussi j'ai couru prendre ma plume, ne voulant pas être grondé. Et je n'avais pas besoin de cela, mon petit Auguste, c'est un grand plaisir pour moi que de t'écrire. Si je ne le fais pas plus souvent et plus longuement, c'est que je travaille comme un nègre pour tes petits frères et sœurs, ainsi que pour toi. Nous ne sommes pas bien riches, et vous êtes nombreux. Il faut que tout cela vive et reçoive une honnête éducation ; aussi je ne passe pas mes jours à m'amuser.

Mais cette fois, tu as si bien mérité une longue lettre, que je te la fais de bon cœur. J'ai été bien content d'apprendre que tu as le ruban de diligence. Continue, mon chéri, et tu réussiras bien vite. Le bon Dieu ne manque jamais d'exaucer les prières de ceux qui le servent bien et qui aiment leurs parents comme toi.

Je suis sûr que les bons Pères t'aiment beaucoup. Tout le monde t'aimera si tu fais de ton mieux. Quant à ta petite mère et à moi, nous remercions Dieu chaque jour d'avoir un si bon garçon, qui ne nous donnera jamais que du contentement.

Ta tante Laure, ta cousine Sophie et toute la petite maison t'embrassent bien ; ta maman et moi nous attendons la sortie avec impatience en t'embrassant aussi quatre fois sur chaque joue. Tu vois que le papier est fini, et que je n'ai plus que bien juste la place de mettre le nom de ton papa qui t'aime,

Paul Féval.

Après avoir montré Paul Féval époux et père au sein de sa famille, il nous reste à dire ce qu'il fut dans la société comme homme, comme ami, comme Breton, comme Français, comme chrétien.

Dans le *Drame de la jeunesse*, le héros, qui n'est autre que

l'auteur, fait un aveu bien candide ; il confesse et son amour immodéré pour la *pose*, et la vanité puérile qui inspire toutes ses actions : « Il jouait, dit-il, un rôle de comédien, ramenant tout à son thème. » Paul n'a vraiment pas eu assez de compassion pour Fernand ; il nous semble s'être trop sévèrement jugé lui-même. Les jeunes gens ne sont-ils pas tous un peu vaniteux ? D'ailleurs, cet artisan de sa propre fortune n'avait-il pas quelque droit à se montrer fier de son œuvre, lui qui fut, jusque dans sa vieillesse, l'un des plus infatigables ouvriers de ce temps de travailleurs à outrance ? De sept heures à midi il était à son bureau et ne recevait personne. Il déjeunait ensuite et partait à deux heures vers Paris pour y faire sa récolte intellectuelle, assister à ses comités et payer sa dette à des relations très nombreuses. De retour à six heures, il dînait en famille, et de sept heures à minuit travaillait avec ses collaborateurs ou corrigeait ses épreuves. Jamais, dans ses dernières années, il n'allait ni au café, ni au théâtre, ni dans le monde.

Comme tous les gens qui passent pour être riches ou influents, Paul Féval connut de chauds et nombreux amis, non seulement parmi ses confrères, mais en dehors même de la camaraderie littéraire : l'amitié d'un grand homme n'est-elle pas un bienfait des dieux ? Tous sont unanimes à proclamer qu'il était généreux de toutes les manières, passant dans la vie le cœur ouvert et la main tendue. On le vit un jour, raconte M. Jules Claretie, abandonner par dévouement un livre inachevé, « pour aller à Genève défendre devant un tribunal les intérêts d'un confrère spolié. Ce jour-là, le romancier s'était souvenu qu'il avait été avocat au barreau de Rennes, et sa conviction fit triompher nos droits ». Mais qui pourrait dire combien de fois Paul Féval vint en aide à ses confrères autrement que par la parole ? Il se rappelait fréquemment cette maxime des Livres saints, qu'il vaut mieux donner que recevoir, *beatius est magis dare quam accipere*.

Ceux qui n'ont pu que lire Paul Féval, observe M. Albéric Second, dans le *Gaulois*, ne le connaissent pas tout entier ; un de nos plus spirituels conteurs, la plume à la main, il se montrait encore un des plus joyeux causeurs dans un cercle

d'amis. Nous ne pouvons que regretter de n'avoir point vu de près ce gai compagnon, aux saillies débordantes d'humour et de fantaisie, aux répliques étincelantes de verve et de bonhomie. Forcé nous est de laisser la parole à un de ceux qui eurent le plaisir d'aborder le maître et de prendre part à ces délicieux entretiens, d'où ils sortaient charmés et ravis. Il faut avoir connu Féval, raconte M. Jules Claretie, pour savoir à quel degré ce causeur possédait un je ne sais quoi de *fin*, de *narquois*, d'*original* et de *sarcastique* dans l'esprit. « Nous avons tous, nous qui l'avons aimé, nous avons encore dans l'oreille la voix lente, musicale et d'une caresse railleuse de Paul Féval nous contant ses histoires bretonnes. Il était éloquent et il était charmant. Il donnait la vie au moindre mot. Il apportait dans sa façon de plaisanter je ne sais quelle bonhomie rurale et comme socratique. »

Ainsi, dans les causeries de l'intimité, comme dans les récits destinés au public, Paul Féval aimait à conter ses histoires bretonnes. Oui, l'amour enthousiaste, même exagéré, de la Bretagne, de la terre natale, voilà bien ce qui le caractérise. « Il en admire tout, remarque M. Charles Buet, et quand il se moque, c'est le sourire aux lèvres et les larmes aux yeux : il admire les genêts et les landes désertes, les falaises et les bas-fonds, les ciels orageux, les forêts ombreuses, les débris druidiques, les ruines féodales, les villages perdus sous l'ombre des chênes, les cabanes fumant dans le creux des ravins. Nulle harmonie ne lui est plus suave que le son aigre du binou ; il préfère la bouillie de sarrasin à l'ambrosie ; il estime Gothon fumant sa pipe noire au coin de lâtre, et Yaume, le pâtre, brandissant d'une main robuste son bâton ferré, et même Glain s'enivrant d'eau-de-vie ; il donnerait Venise pour sa bonne ville de Quimper, et troquerait contre Vitré Florence la Jolie. » Est-il au monde plus pur lignage et plus haut parage que la noblesse de Bretagne, la Bretagne des nobles ducs et des bonnes duchesses ? Est-il nom qui sonne mieux aux oreilles que celui des Rohan, des du Guesclin, des Beaumanoir, ces vaillants fils de l'Armorique ? Et que sont à ses yeux, auprès de cette race de preux, les races abâtardies (il ne le dit pas,

et il fait bien, mais il le pense) des Plantagenets ou des Montmorency ?

Et cependant il l'aimait aussi de toute l'ardeur de son patriotisme cette belle et forte France, dont la Bretagne n'était plus qu'un satellite depuis le mariage de la duchesse Anne avec le fier et puissant Charles VIII. Breton de naissance et royaliste d'éducation, il était Français d'esprit et de cœur. Les opinions politiques qu'il avait d'abord acceptées comme une tradition de famille semblèrent un instant reléguées à l'arrière-plan, par son scepticisme boulevardier, comme des croyances surannées, mais elles ne tardèrent pas à se réveiller plus vivaces que jamais, lorsque les circonstances le mirent en rapport avec l'intrépide représentant du principe monarchique.

« J'ai eu le bonheur et la grande joie, écrivait-il le 24 mars 1881, de porter mon humble hommage à l'élu de Dieu vers 1859. Monseigneur ne put faire sérieuse attention à moi, malgré son exquise bonté; mais moi, j'emportai de Frohsdorf la fidélité raffermie de mon amour et une tendre admiration que j'ai fait partager à tous ceux que j'aime. Je fus émerveillé surtout (simple *gendelettre* non converti que j'étais alors) d'une délicatesse d'esprit vraiment attirante, d'une belle lucidité de cœur, et d'une science vraiment actuelle de l'état moral de la France. Ah ! celui-là est Français admirablement ! Et pendant le voyage de Hongrie que je fis avant de regagner Paris, je restai sous le charme de mon impression que je gardai comme un trésor.

« Cette impression subsiste en moi, et n'a nullement faibli, malgré le *rayonnement* froid et désagréable que dégagent parfois certains excellents cœurs fidèles, parlant au nom de ce grand cœur. Et il me suffit, d'ailleurs, quand je veux la rajeunir, de fermer l'oreille à ces braves voix, pour écouter celle du fils de saint Louis lui-même, si sonore, si droite, si virile, si incontestablement *souveraine*, dès qu'il l'adresse jaillissant de son propre cœur à ses fidèles. C'est un Bourbon et c'est un roi : Dieu lui choisira des outils dignes de lui. »

Avant de considérer Paul Féval comme chrétien et catholique, n'est-ce pas le moment de parler de son retour à Dieu,

de sa conversion? « Il s'est converti, en effet, observe M. Barbey d'Aurevilly, non pas à l'idée, mais à la pratique chrétienne. L'idée, il l'avait, il pensait comme nous, il croyait comme nous. » Il avait cette foi du Breton, dont rien n'avait pu entamer la solidité. Seule, la pratique lui manquait; presque rien, au regard des superficiels; mais ce presque rien, c'est le tout.

Lorsque le communard Jules Vallès apprit que Paul Féval venait de se convertir, il écrivit dans le *Cri du peuple*: « Ils croient tous en Dieu, ceux qui sont nés au milieu de l'Océan. Il n'y a de place en ce pays, désert de granit planté de vieux chênes, que pour les pensées de l'infini. La terre et la mer sont trop tristes; ils regardent le ciel. Parmi ceux mêmes qui ont roulé jusqu'à Paris et ont reçu sur leurs scapulaires de village tous les coups de feu de la vie, c'est rare qu'on trouve un impie pour de bon. »

Rien de plus vrai que ces salutaires influences de la catholique Bretagne, quelle qu'en soit la cause, sur tous ses enfants, au milieu des batailles ou des tempêtes de la vie. Paul Féval, avec son impressionnable nature, les subit d'une manière ineffaçable, et le souvenir de ses vingt premières années ne le quitta jamais. A l'époque de ses plus grands succès, alors même qu'il ne songeait qu'à la fortune et à la gloire, ces influences de la religion et de la famille servirent à le préserver des lâches concessions aux bas appétits du public; et, quand il fut frappé du coup de grâce en 1876, elles suffirent encore à le transformer, non seulement en chrétien fidèle, mais en soldat, en apôtre.

« Je dois ma conversion, écrivait-il à un de ses amis, à la Vierge, Mère de Jésus. Je n'avais jamais cessé de dire, *tous les jours*, le *Sub tuum* et l'*Ave Maria*, n'osant plus prier Dieu. Le *Sub tuum* m'avait été légué par mon frère, le Charles de la *Première communion*. Je prie Marie immaculée ardemment, de tout mon cœur. C'est la mère de miséricorde. Elle a pitié d'un pauvre vieux malheureux comme moi. »

La scène qui raconte ce mystérieux événement a été décrite avec une noble simplicité par Paul Féval dans le neuvième chapitre du *Coup de grâce*. Il ne tomba pas terrassé d'un coup de foudre, comme Saül sur le chemin de

Damas ; son retour aux pratiques religieuses ne fut que le dernier acte d'un long drame sur les principales péripéties duquel il y a profit à revenir. Nous le ferons donc à la suite d'un témoin oculaire, M. Ch. Buet, auteur des *Souvenirs d'un ami*, qui avait toute sa confiance.

« Un jour, raconte-il, que je lisais quelques pages, prises dans un de ses romans, sur le rôle social du prêtre, à l'évêque de Maurienne, feu M^{sr} Vibert, ce prélat, un des plus distingués que j'aie connus, ce prélat disert et lettré s'écria : « Cet homme agonise du désir de croire. » Plus d'une fois, ajoute-t-il, dans nos fréquentes causeries sur le parti catholique, il me répéta le mot que M. Octave Feuillet me dit un jour : « Vous êtes bien heureux d'avoir la foi. »

Et cependant, nous l'avons remarqué, jamais Paul Féval ne perdit la foi : de là cette préoccupation incessante de revenir aux pratiques religieuses depuis longtemps négligées ; mais comme le fils de Monique, enchaîné par l'habitude, il secouait en vain ses liens, sans avoir la force de les rompre. Il lui fallait l'avertissement de la souffrance pour se tourner tout entier du côté du ciel, et Dieu, dans sa miséricordieuse justice, commença par le dégager de ce qui l'attachait trop à la terre.

Au moment même où tout semblait sourire à ses projets, Paul Féval se trouva tout à coup ruiné. Sa fortune venait de sombrer dans un immense désastre, la catastrophe des fonds ottomans, sur lesquels elle reposait tout entière. Quelle douleur pour le père de famille de voir engloutir, presque à l'entrée du port, l'avenir de ses huit enfants, ces épargnes péniblement amassées pendant de longues années d'un travail acharné ! A peine osait-il annoncer à la vaillante compagne de sa vie la terrible nouvelle. Lorsqu'il le fit enfin, la courageuse femme, refoulant au fond de son cœur toutes ses angoisses maternelles, ne laissa entendre que ce cri sublime de résignation chrétienne : « Tant mieux ! car désormais rien ne vous sépare de Dieu. »

Toutefois la grâce ne produisit point un effet immédiat. L'homme n'hésitait pas en face du grand problème, mais il comptait trop avec cette forme de vanité qu'on appelle le *respect humain*, et surtout avec l'inévitable question des

intérêts matériels. C'est en lisant les *Étapes d'une conversion* qu'on peut comprendre quelle crise effroyable Paul Féval eut à traverser, et combien il dut souffrir avec sa nature nerveuse. « Jean, dit-il amèrement au début de son livre, avait eu un salon autrefois, de beaux meubles, des tableaux, des flatteurs, des domestiques et même des amis, ceux de Job ; il avait de l'argent beaucoup, et même un peu de gloire... Rien de tout cela ne lui restait. »

Quand, à quelques jours de la catastrophe, un de ses amis vint le voir, il le trouva plongé dans une méditation douloureuse : « Qu'est-ce que le travail ? disait-il. Qu'est-ce que les livres ? Qu'est-ce que l'intelligence ? Tout n'est rien, quand on fouille sa vie, qu'on revoit le passé, qu'on revient sur ses pas. Ai-je été chrétien ? Il ne s'agit plus de croire, mais de pratiquer ; la foi ne suffit pas, il faut les œuvres... » Le vrai drame de sa vie est là, observe M. de Bornier, dans l'angoisse d'un cœur qui se demande s'il a fait ici-bas tout le bien qu'il pouvait, dans l'effroi d'un esprit qui cherche s'il ne s'est pas trompé de route et n'a pas égaré en même temps ceux qui croyaient en lui.

Un jour enfin, repoussant, non sans déchirement, toutes ses préoccupations mesquines, il se jeta plein de confiance dans le sein de Dieu, comme un enfant dans les bras de son père. Cette pensée si touchante, du bon Dieu qui éprouve ceux qu'il aime, lui revenait souvent à l'esprit, et il s'écriait : « Il faut que le bon Dieu m'aime beaucoup, car il m'a rudement châtié. » Et se rappelant cette belle parole de Fénelon : « Quand on est chrétien, il n'est pas permis d'être lâche, » il se remit au travail avec courage et regarda sans crainte l'avenir. « J'ai toujours aimé Dieu et le travail, disait-il à un ami très ému de son désastre. A dater d'aujourd'hui, je sens que je les aime davantage. »

Peu de temps après les incidents que nous venons de raconter, Paul Féval mêlé à la foule des pèlerins du Sacré-Cœur gravissait, en priant, le mont des Martyrs, qui allait devenir le Thabor de sa transfiguration surnaturelle. Pieusement agenouillé au céleste banquet qui devait renouveler sa jeunesse, il éprouva à la fois une angoisse et une joie impossibles à décrire, et volontiers, à travers l'immense

bonheur de ses larmes, il se fût écrié avec l'apôtre : *Bonum est nos hic esse*. Mais, la voix de l'ange retentissait plus forte à son oreille : *Quid statis aspicientes in cælum ?* C'est le moment de combattre et non pas de jouir. » Nourri du Pain des forts, il se releva transformé, prêt à lutter intrépidement jusqu'à la mort.

« Au moment où je sortais de la basilique, a-t-il écrit dans une page éloquente, Paris, malgré le grand soleil, disparaissait derrière une brume ; image frappante du combat qui incessamment se livre en ce lieu illustré et fatal entre les ténèbres et la lumière. Une seule lueur perceait le linceul du brouillard, c'était l'étincelle arrachée par le baiser du jour à une croix d'or au sommet d'une église. *O crux ave !* ô lueur, salut ! *Spes unica !* rayon sans pareil ! Il suffira de toi, symbole de l'humilité qui éblouit et de la victoire dans la mort, phare allumé par Dieu même, pour guider notre France aveuglée vers les clartés de l'avenir.

« Cela est. J'y crois. — Pendant que je regardais à mes pieds Paris, le géant vautré dans son ombre, j'entendais au-dessus de ma tête votre voix inspirée, mon Père, qui implorait comme on ordonne, répétant au souverain Cœur de l'Homme-Dieu : Ayez pitié, ayez pitié, ayez pitié ! — Ayez pitié de la France ! »

La conversion de Paul Féval à peine divulguée produisit une profonde sensation dans le monde littéraire, où il tenait une si large place, et devint l'objet de commentaires d'un côté bienveillants ou défiants, de l'autre injurieux ou moqueurs. « Dieu vous tend les bras, lui criait pour l'encourager une voix amie, jetez-vous dans son sein ; il ne se retirera pas et ne vous laissera pas tomber. Jetez-vous-y donc hardiment, il vous recevra et vous guérira. » Quant aux méfiances et aux plaisanteries, on peut les mépriser, mais on doit confondre le mensonge et la mauvaise foi.

Paul Féval eut tout d'abord l'honneur d'être calomnié. De méchantes plumes, acérées comme des langues de vipères, représentèrent son retour aux pratiques religieuses comme une sorte de spéculation hypocrite ; on répétait que le romancier, autrefois si riche, devenu pauvre tout à coup, allait chercher dans le « parti catholique » la popularité et la fortune

qui l'abandonnaient dans le camp où il avait jusqu'alors combattu. « Certaines pauvres petites plumes, a-t-il raconté lui-même avec une bonhomie charmante, m'accusent d'avoir risqué une spéculation en revenant à Dieu. Et comme elles ont raison, Seigneur, ces plumettes ! Quelle immense fortune je me suis créée tout d'un coup en m'annihilant sous vos pieds ! Mais je ne veux pas entonner ici le cantique d'actions de grâces qui déborde de mon cœur... »

Les documents que nous avons cités prouvent surabondamment que la conversion de Paul Féval fut sincère ; nous pourrions ajouter qu'au lieu d'aboutir à la reconstitution de sa fortune, elle le poussa plutôt vers une glorieuse misère. Féval, par scrupule ou devoir de conscience, racheta tout ce qu'il put de sa propriété littéraire, et se fit céder tous les exemplaires de ses ouvrages détenus en magasin. Il sacrifiait ainsi un capital énorme. Mais ce n'était pas assez : de ces milliers de volumes transformés en papier de pliage et vendus pour faire des cornets à tabac, il ne voulut pas qu'un seul sou lui profitât : « C'est, disait-il en imitant le rire moqueur du paysan breton, c'est de l'argent *mal gagné*. » Cet argent fut employé à secourir les pauvres.

Quant aux aumônes inspirées à Paul Féval par son cœur compatissant, elles étaient considérables. Chaque mois on prélevait chez son éditeur deux billets de mille francs sur son compte, pour une œuvre de mystérieuse charité. Quand parut son livre, le *Denier du Sacré-Cœur*, il fit généreusement l'abandon de ses droits d'auteur, et contribua ainsi pour près de cent mille francs à l'œuvre du Vœu national. Son cabinet était orné de magnifiques tapisseries qu'il avait achetées neuf cents francs ; il en trouva dix mille francs qui passèrent aussitôt dans les mains des indigents. « On n'a pas le droit de faire un tel bénéfice, si ce n'est au profit des pauvres, » répondit-il à quelqu'un qui lui reprochait cette prodigalité.

Une des douleurs et des satisfactions les plus vives de Paul Féval après sa conversion fut l'entrée de sa fille aînée en religion. « Nous sommes en grand trouble, écrivait-il à M. Ch. Buct. Beaucoup de chagrin et de joie. Ma fille se donne à Dieu et nous quitte. Que Dieu soit béni ! » C'était le cri de résigna-

tion de Job, en apprenant la mort de ses enfants : *Dominus dedit, Dominus abstulit, sit nomen Domini benedictum!* Ce sacrifice qu'il eût autrefois si mal supporté, il l'offrit alors de tout son cœur ; il en avait déjà fait tant d'autres ! Nul coup ne lui eût paru plus cruel, s'il n'avait trouvé dans sa foi un baume à sa blessure : « Ma fille, écrivait-il encore, m'était précieuse et presque nécessaire, selon le monde. Le Cœur de Jésus l'a prise par saint Martin, dans son pèlerinage de Tours. Soit béni le Sacré-Cœur de Jésus... » C'était toujours le *Sit nomen Domini benedictum*, mais un simple cri de résignation, jusqu'au jour où, plus consolé et plus éclairé, il eût volontiers donné tous ses enfants à Dieu.

Sans doute la nature n'était point morte en Paul Féval, et il n'expérimentait que trop la vérité de cet adage de notre bon La Fontaine : « Chassez le naturel, il revient au galop ; » mais comment ne pas excuser un homme plus malheureux que coupable, lequel, après quelques manifestations d'amour-propre et de vanité, n'hésitait pas à se qualifier gaiement de « vieux dindon, truffé d'orgueil » ? Comment ne pas franchement pardonner à celui qui s'accuse avec tant d'humilité : « Je devais communier ce matin devant la vraie croix de Clignancourt, écrit-il à un témoin de ses vivacités de caractère, mais... j'ai gravement péché hier... J'ai parlé pendant dix minutes comme si j'étais encore président de la Société des gens de lettres et en train d'écrire le *Fils du diable*... Au point de vue humain, j'avais peut-être bien quelque droit de le « remettre à sa place », comme on dit dans le monde..... ; mais j'ai parlé avec arrogance, avec une ridicule hauteur, et j'avais un petit grief personnel à venger. Je fais mon *mea culpa* devant vous, avant de courir à confesse... Si vous revoyez cet homme, je vous prie de lui dire combien profondément je regrette ma dureté, et de lui en demander pardon de ma part. »

Mais, où donc Paul Féval allait-il puiser cette force surnaturelle qui, dans la lutte contre lui-même, lui permit d'atteindre d'un côté au plus complet abandon entre les mains de Dieu, et de l'autre au plus sublime degré de l'humilité chrétienne ? A l'école des Exercices de saint Ignace, qui n'ont d'autre but que d'enseigner à l'homme à se vaincre,

ut homo vincat seipsum. C'est lui-même qui nous l'apprend dans deux lettres à M. Léon Bloy et à M. Ch. Buet : « Je suis allé hier, rue de Sèvres, écrivait-il au mois de septembre 1879, pour organiser la retraite dont j'ai besoin. Je la ferai seul avec le P. D..., à Manrèze, non pas de Guipuzcoa, mais de Clamart. » Et à son retour il ajoutait : « Je viens de faire neuf jours de retraite... Pendant ces neuf jours, je n'ai vu ni lettres, ni journaux. Je n'ai pas pensé au *Mont Saint-Michel*. J'ai médité saint Ignace, dur, à deux pas du rond-point où l'on tire sur les séminaristes. Ce n'est pas facile, saint Ignace ! mais on finit par entrer, et quand on y est, c'est bien vaste. »

Terminons ici cette esquisse morale, qui nous montre ce que fut Paul Féval, comme homme et comme chrétien, dans la famille et dans la société ; il nous reste à étudier l'écrivain, comme romancier et comme polémiste, avant et après sa conversion.

V. MERCIER.

LE PROBLÈME DU MAL¹

I

Dieu est la Bonté même; le mal est l'opposé du bien. Voilà deux propositions d'évidence immédiate. Le bon sens conclut que le mal ne peut être l'œuvre de Dieu. Les athées, au contraire, arguent de l'existence du mal contre l'existence de Dieu. Cette tactique date de bien loin; mais l'énervement des caractères actuels donne, paraît-il, une nouvelle prise à tous les vieux sophismes des Manichéens, et Schopenhauer trouve des admirateurs parmi nos blasés. Traiter le problème du mal est donc une œuvre qui, par son opportunité, doit intéresser le public des *Études*. Voilà pourquoi, malgré certain scrupule de louer dans une Revue un de ses rédacteurs, j'ai obtenu de rendre compte ici d'un travail que le P. de Bonniot a publié ailleurs.

Pour être à l'aise dans ses explications, l'auteur commence par se débarrasser de la valetaille impie, chassant avec le fouet d'une spirituelle satire tous ces pamphlétaires éhontés, qui raisonnent sans logique, qui empruntent tout leur bagage philosophique à la sophistique de Bayle, et qui cherchent le succès en faisant appel aux plus vilaines passions. Après avoir ainsi nettoyé la place, le philosophe, changeant de ton et de style, envisage froidement le grand problème du mal. C'est un problème, personne ne peut en disconvenir; c'est un problème difficile, parce qu'il est comme un protée aux formes toujours changeantes.

En effet, on connaît l'axiome : *Bonum ex integra causa; malum ex quocumque defectu*. Le mal peut donc attaquer le bien de mille manières différentes. A la vérité, il ne peut exister dans la substance; car pour la substance, *deficere*,

1. *Le Problème du mal*, par le P. J. de Bonniot, S. J. Paris, Retaux-Bray, 1888.

être en défaut, c'est ne plus exister. Le mal n'est pas une substance, et personne ne soutient plus cette absurdité manichéenne. Mais le mal prétend encore s'établir dans toutes les autres réalités qui répondent aux catégories d'Aristote : qualités, dispositions, circonstances de temps et de lieu, relations de toute sorte. C'est dans toutes ces loges que le mal s'installe, comme une réalité qui aurait les mêmes droits que le bien. L'adjectif « mauvais » prétend marcher de pair avec l'adjectif « bon ». On distingue les qualités en bonnes et mauvaises. On dit : la mort est un mal, comme on dit : la vie est un bien.

Et cependant la métaphysique montre que le bien seul est un être : *Bonum et ens convertuntur*. Le mal n'a par lui-même aucune réalité. Ce n'est pas un être, c'est un *accident* de l'être ; c'est-à-dire, quelque chose qui de soi n'est rien, et qui n'a d'autre réalité que d'être un défaut de l'être. Voilà le principe sur lequel il faut s'appuyer pour déloger le mal de toutes les places qu'il usurpe, pour détromper les gens qui s'effrayent du mal là où il n'est pas et qui ne le craignent pas là où il est. Le problème du mal est un problème de métaphysique, il faut le traiter en métaphysicien.

Or, puisque le mal est l'opposé du bien, la première chose à faire est d'acquérir une claire notion du bien. Qu'est-ce donc que le bien ? *Bonum ex integra causa* ; l'être bon est l'être en complète corrélation avec ses cinq causes : matière et forme répondant à l'action, à l'idée, au but — surtout au but, puisque la cause finale détermine toutes les autres causes. Mais par là même, cette complète corrélation prend un autre nom ; elle s'appelle *l'ordre*. Chaque chose est bonne, lorsqu'elle est dans l'ordre, soit dans l'ordre qui rattache les moyens à la fin, soit dans l'ordre qui unit les parties dans le tout. De cette considération si simple se dégagent deux conséquences immédiates. Dans un plan un moyen est bon, qui conduit à la fin ; dans un ensemble une partie est bonne, qui concourt à la perfection du tout. La première conséquence est admise sans conteste ; la seconde demande à être approfondie.

Dans un tout composé de plusieurs parties, chaque partie se rapporte au tout, et reçoit du tout un degré ontologique

qu'elle n'a pas par elle-même. C'est donc sur le tout que le regard doit se porter d'abord, lorsqu'il s'agit de prononcer sur la bonté des parties, et chaque chose doit être déclarée bonne ou mauvaise, suivant ses relations avec le bien du tout. Cette déduction vous semble peut-être bien abstraite; elle vous apparaîtra claire et évidente, si vous suivez l'explication qu'en donne l'auteur, procédant comme Aristote par un exemple tiré des œuvres artificielles. Une montre est destinée à marquer l'heure : voilà le but qu'il faut consulter pour décider si telle montre est bonne ou mauvaise. C'est un tout composé de parties subordonnées : telle pièce, telle roue sera bonne ou mauvaise, suivant son concours à la perfection du tout. L'horloger prend donc un petit morceau de cuivre; il le martèle, il le découpe, il l'entaille, il le lime; tout cela sans que sa victime puisse se défendre, le barbare! mais finalement une matière sans honneur devient une pièce de prix; elle participe à la valeur même de la montre. Peut-elle se plaindre?

Ce tout petit exemple peut nous faire comprendre un grand adage de la métaphysique. Aristote avait dit : *Unum et ens convertuntur*. Saint Augustin en conclut : *Omnia appetunt unum*; autant chaque être désire d'« être », autant il désire d'être « un ». Il faut lire les belles pages de Boèce sur ce sujet. Toute chose tend vers l'unité. Si donc cette unité est un ensemble, un tout composé de parties, les parties s'appellent mutuellement, et chacune tend à pénétrer dans le tout pour y occuper la place que l'ordre lui assigne.

Cette tendance a sa raison métaphysique. Le tout est meilleur que la partie; il est donc meilleur à la partie d'être dans le tout que d'être abandonnée à elle-même; car elle est perfectionnée, ontologiquement grandie, par là même qu'elle participe à une unité plus haute. D'où l'on est contraint de conclure que le bien du tout est meilleur à chaque partie que son bien propre. Comparez les valeurs vénales d'un même rouage, soit qu'il occupe sa place dans une bonne montre, soit qu'on le rencontre égaré dans un tas de poussière.

Pour juger du bien et du mal, nous sommes donc ramenés à la considération de l'ordre. Avant de résoudre le pro-

blème du mal dans la nature, il faut se rendre un compte exact de l'ordre naturel des choses.

II

Un naturaliste qui, chose rare, est en même temps un philosophe, a distribué tous les êtres du monde en quatre règnes qu'il a nommés : le minéral, le vivant, l'animal, l'homme. Chacun de ces règnes se distingue des autres par une propriété essentielle, irréductible, et par conséquent caractéristique. En outre, tous sont hiérarchiquement unis dans un même ensemble ; parce que chacun renferme tous les principes inférieurs, sans les détruire, mais en les saisissant et les dominant par un principe supérieur. Jetons un coup d'œil général sur cette belle théorie de M. de Quatrefages.

Le minéral existe avec ses propriétés physico-chimiques ; par lui-même, il est indifférent à exister isolé, ou engagé dans quelque combinaison. D'ailleurs l'unité d'une molécule n'est qu'un résultat de forces matérielles, et l'unité d'un cristal n'est qu'un agrégat.

Avec le vivant apparaît l'organisation individuelle. Non seulement, l'être vivant est un tout qui exige l'union de ses parties ; non seulement il est un *individu*, c'est-à-dire une chose qui ne peut être arbitrairement divisée sans être détruite, mais, ce qu'il importe surtout de remarquer, cette individualité résulte d'un principe intérieur qui s'empare des éléments minéraux pour les réduire à son unité et les faire participer au mouvement vital. C'est, on ne peut le nier, élever le minéral à un ordre supérieur ; car la noblesse du vivant est d'être, dans une certaine mesure, le principe même de ce qu'il est. Tandis que l'orgueilleux rocher n'est que le résultat passif de forces extrinsèques, l'humble mousse, suspendue à ses flancs, se développe par une énergie interne, par un principe actif qui emploie et dirige les forces brutes, mieux qu'un chimiste ne peut le faire dans son laboratoire.

Avec l'animalité apparaît une nouvelle propriété : la sensibilité. Ne la confondez pas avec la motilité, c'est-à-dire avec la propriété de se déplacer pour chercher ce qui est favora-

ble à l'existence et pour fuir ce qui est nuisible. La motilité se trouve déjà à l'état rudimentaire dans les plantes. C'est une propriété du règne vivant. Quant à la sensibilité qui caractérise le règne animal, elle est proprement la propriété de sentir, c'est-à-dire de jouir et de souffrir. Il semble démontré que la jouissance correspond au développement normal de la vie, et la douleur à un embarras dans l'exercice des fonctions. Il y a jouissance quand l'onde vitale s'élève, souffrance quand elle s'abaisse. Mais il faut encore ici éviter de confondre ces causes organiques avec le phénomène lui-même de plaisir ou de douleur, comme on doit ne pas confondre les causes physiques de la vision avec la vision elle-même. A proprement parler, la sensibilité est une propriété par laquelle l'animal a une sorte de conscience de son état vital; c'est la vie se repliant sur soi-même et prenant possession de soi-même. L'animal jouit de soi, ce qui n'a pas été accordé à la plante. La sensibilité est donc un principe d'union organique. Aussi Gratiolet a finement observé que l'animal, pour mieux jouir, se ramasse, se pelotonne comme pour mieux se contenir en soi-même, et faire jouir tous ses membres de la jouissance de chacun; tandis qu'au contraire la douleur agite, étend, secoue, comme si l'animal cherchait à se disloquer et à échapper à son unité organique.

Or de l'axiome métaphysique : *unum et ens convertuntur*, on déduit que plus l'unité est parfaite, plus l'être est parfait. La sensibilité nous révèle donc une grande noblesse ontologique. L'être qui se sent vivre est plus un, et, par conséquent, plus être que la pierre ou la plante. On doit même dire que la sensibilité est, dans le monde organique, la caractéristique de la véritable unité, savoir de l'individualité. La pierre, fût-elle cristal, n'est qu'un agrégat. — Dans la plante l'individualité peut être discutée. — L'animal sent : plus de doute, c'est un individu.

Le P. de Bonniot nous raconte comment un naturaliste de ses amis résolvait le problème de la mort. Partisan de cette théorie aujourd'hui à la mode, qui réduit l'organisme vivant à une société de cellules plus ou moins en république, il discourait comme il suit : Vous savez, ce qu'on entend par une *colonie animale*. C'est une association d'individus qui exer-

cent des fonctions différentes au profit du bien commun. Tel mange, tel digère, tel autre reproduit; et le principe de cette société est quelque chose comme la $\psi\chi\acute{\eta}$ d'Aristote. Lorsqu'un des individus disparaît, il n'y a pas mort proprement dite, destruction du principe vital, de la *psyché*; il y a simple amputation d'un membre.

Eh bien! pourquoi, à côté de ces individus qu'une *psyché* soude ensemble par des muscles, n'y aurait-il pas des individus qu'une *psyché* relierait uniquement par des fonctions? Dans une ruche, telle abeille va aux provisions, telle autre bâtit, quelques-unes vaquent aux soins du ménage. Qui vous dit qu'une seule et même $\psi\chi\acute{\eta}$ n'anime pas toute cette petite république? Une abeille meurt, croyez-vous. — Illusion: ce n'est qu'une amputation, l'âme s'est retirée d'un membre. Et ce que je dis des abeilles d'une même ruche, qui m'empêche de le généraliser? Qui vous prouve qu'une seule et même *psyché* n'anime pas tous les organismes d'une même espèce animale? Un de ces organismes est-il brisé, la *psyché* se retire pour se porter ailleurs; mais il n'y a pas là une mort proprement dite, puisque le principe vital n'est pas atteint.

Telle était la conception de l'original naturaliste, et malgré une exclamation contre une telle témérité, le P. de Bonniot n'ose pas la taxer d'absurde. Elle n'est, en effet, qu'un retour à certain réalisme des anciens temps. Pour moi, si j'avais à la juger, mon seul reproche serait qu'elle oublie la sensibilité.

Je ne m'attarderais pas à rechercher si la discontinuité des chairs ou l'indépendance des mouvements fonctionnels suffisent pour constituer des individualités multiples. J'irais droit à la propriété de sensibilité. J'affirmerais que là où il y a deux jouissances ou deux souffrances différentes, il y a deux individus véritablement différents, quelle que soit d'ailleurs l'union matérielle ou fonctionnelle des organismes. En effet, lorsque je souffre du pied ou de la tête, c'est toujours le même individu qui souffre. Aussi Aristote enseigne-t-il quelque part qu'on ne doit pas dire: la tête de l'homme souffre, mais l'homme souffre de la tête, parce que l'homme est le sujet propre de la souffrance. Au contraire,

je ne sache pas que, lorsqu'un des frères siamois se pinçait un doigt dans une porte, son associé poussât un cri de douleur. Je dirais donc au naturaliste philosophe : Si lorsqu'on écrase une abeille la ruche souffre, toutes ces mouches ne sont qu'un seul animal ; car l'unité animale est l'unité jouissante et souffrante. Si la souffrance d'une abeille se renferme en elle seule, chaque abeille est un individu, et la ruche n'est qu'une association.

La sensibilité est donc une grande et bonne chose, puisqu'elle révèle dans son sujet la plus parfaite unité, l'individualité. Il y a pourtant un aperçu très juste dans la philosophie de notre naturaliste. Si la vie est individualisée par cette prise de possession qu'on appelle la sensibilité, cependant l'individu sensible n'est pas un centre absolu dans la nature, mais un centre mobile et relatif. Le Créateur, en produisant l'individu, vise à l'espèce avec ses caractères de perpétuité et de multiplicité indéfinie, cachets d'une cause éternelle et infinie. L'espèce est la grande réalité, objet de la science. Une abeille meurt, l'abeille ne meurt pas ; car, dit Aristote, la nature a trouvé dans la génération le moyen de produire l'immortel avec des êtres mortels.

Grande et belle pensée qui nous élève de l'individu à une réalité plus haute ! L'individu n'est pas un être isolé ; la nature, en le faisant pour l'espèce, l'a enchaîné à l'espèce par les fibres les plus intimes de son essence. Il tient tout ce qu'il est des individus qui l'ont précédé, il doit tout ce qu'il est aux individus qui le suivront ; car sa fin, sa raison d'être est de servir un instant de support à l'espèce, flamme de vie qui court à travers les générations.

Or, puisque l'espèce est la raison de l'individu, il est dans l'ordre que celui-ci soit rapporté à celle-là. Pourquoi, je vous prie, cette profusion de germes dont la plupart périssent ? — Pour assurer la perpétuité de l'espèce. — Pourquoi les plus délicates fonctions, les plus admirables instincts ? — Pour le bien de l'espèce.

Donc le bien de l'individu est subordonné au bien de son espèce. Ce qui est bon pour l'espèce est meilleur que ce qui est bon pour l'individu. Disons plus : tout ce qu'il y a de

meilleur pour l'individu lui-même est le bien de son espèce, puisque pour l'individu la raison essentielle d'exister est le bien même de l'espèce.

Mais il faut encore monter dans la considération de l'ordre. Chaque espèce ne se renferme pas en elle-même; elle fait partie de cet ensemble qu'on appelle l'Univers. La main divine a-t-elle dispersé du premier coup toutes les espèces distinctes comme une poignée de perles? le Créateur a-t-il d'abord fait jaillir la vie comme un rayon blanc que les nues divisent ensuite en couleurs variées? — Peu importe. Ce qui est incontestable, c'est que les espèces forment essentiellement un tout dont les parties s'appellent ou se poursuivent; en un mot, se supposent mutuellement. Nous devons conclure, en répétant le même argument que tout à l'heure, que tout ce qui maintient cet ordre universel est essentiellement bon: bon pour l'ordre tout entier, donc bon pour chaque espèce subordonnée, donc bon pour l'individu lui-même.

III

Avant de déterminer quelle est la place de l'homme dans cet ordre universel, revenons sur nos pas, et recherchons si le mal se rencontre dans les trois règnes que nous venons d'étudier.

Sans doute, nous constatons bien des destructions dans le règne minéral. L'appropriation qui élève l'élément chimique jusqu'à l'ordre de la vie ne peut s'opérer sans transformation des choses inférieures. L'acide carbonique est détruit pour fournir son carbone à la feuille. Conclura-t-on que l'action de l'herbe sur le composé minéral est une action ou mauvaise ou méchante? Ce serait pousser bien loin l'amour de *l'égalité démocratique* des êtres, suivant l'heureuse expression de notre auteur. Quelque positiviste que l'on soit, on trouve belle, bonne, admirable, cette action par laquelle la plante détruit l'équilibre inerte où se complaisaient les affinités chimiques, afin de faire participer le carbone à la vie de la fleur, l'azote à la vie du nerf. Or admirer cette puissance d'intussusception, c'est, si je ne m'abuse, rendre hommage au principe métaphysique de la hiérarchie des êtres. C'est

avouer que le bien ou le mal pour un être ne doit pas se juger uniquement d'après ses affinités isolées, mais d'après l'ordre et le règne dont cet être est destiné à faire partie. Et voilà déjà une grande leçon qui supprime beaucoup de récriminations injustes, et qui laisse entrevoir dans un vague lointain la mesquinerie des intérêts individuels, la bonté du sacrifice, sa raison impérative, sa récompense.

L'étude de la vie nous fournit une leçon plus belle et plus précise. Nous avons vu que le vivant doit sa dignité ontologique à ce qu'il est le principe actif de son propre développement. La vie est une « évolution » dont la cause est interne. Or « évolution » dit commencement, accroissement, maximum ; puis décroissement, puis fin. Le vivant croît par lui-même : c'est sa loi glorieuse. Cette loi le condamne à décroître : est-ce un mal ? — Non, ce n'est que la suite d'un bien. — Et le terme final ? — Il n'est autre chose que la dernière étape d'une évolution où tout est bon. Rayez donc la mort de la liste des maux. Pour un être vivant, plante ou bête, la mort n'est pas plus un mal que le bout d'une ligne tracée sur le papier n'est un mal pour cette ligne.

La mort n'est pas un mal pour l'individu : voilà une conclusion étrange, si vous le voulez, mais rigoureuse. Il y a plus : regardez au-dessus de l'individu, vous dit le P. de Bonniot, et la mort vous apparaîtra sous une figure aimable ; car l'évolution de la vie est un mouvement, et le mouvement a sa beauté propre. L'équilibre mobile des astres n'est-il pas plus beau que l'équilibre de clous d'or enchâssés dans une sphère de cristal ? La parole humaine, remarque finement saint Augustin, est un mouvement constitué par des sons qui se succèdent, c'est-à-dire qui meurent pour faire place à d'autres. Contemplez donc le mouvement qui anime le monde comme une scène de théâtre : danse harmonieuse où les vies bondissent, se croisent, s'entre-croisent, se fuient et se poursuivent, s'éclipsent et reparaissent dans mille figures variant suivant les climats et les saisons. Ne serait-ce pas là ce que symbolisait le cortège des Heures dansant sur les pas d'Apollon ? — Supprimez la mort ; cette brillante représentation fait place à une masse immobile d'individualités serrées les unes contre les autres, dans un espace trop étroit.

Voilà comment la métaphysique fait disparaître les vains fantômes de l'imagination. La mort n'est pas un mal pour l'être vivant. Car un mal s'attache à quelque chose, et quand le vivant est mort, il n'est plus rien. Mourir n'est pas un acte, c'est avoir vécu. Disons plus : la mort des individus est un bien, parce qu'elle contribue au bien de l'Univers. Concluons : la mort est même un bien pour l'individu, puisqu'elle fait partie du rôle qui est la raison de son apparition sur la scène du monde.

C'est avec la même hauteur de visée qu'il faut juger de la douleur physique. L'observation constate que la sensibilité guide chaque animal vers le bien de son espèce, soit par l'attrait de la jouissance, soit par l'aiguillon de la souffrance. Force est de conclure que la douleur et le plaisir, également utiles à une fin qui domine l'individu, sont choses également bonnes. A la rigueur, la souffrance eût pu suffire; car l'homme guide sûrement son cheval par le frein, l'éperon et le fouet, c'est-à-dire par des instruments de supplice. Plus indulgente que l'homme, la Providence accorde à l'animal de jouir, au moins en partie, du travail qu'il accomplit pour un bien supérieur, Dieu donnant ainsi lui-même un exemple de la douceur qu'il nous recommande : *non alligabis os bovi trituranti*.

D'où vient donc que l'impie réclame contre la douleur animale, et en fait un crime au créateur ? Croyez-le bien : ce plaidoyer en faveur des bêtes est loin d'être désintéressé. Oubliant de parti pris leur âme, nos sensuels n'en sentent que mieux la bête qui est en eux, et leur bête se révolte contre des lois qui l'atteignent.

Mais notre auteur les ramène vigoureusement à la considération des essences. Si la jouissance correspond à l'onde ascendante de la vie, et la souffrance à l'onde descendante, plaisir et douleur sont inséparables de la sensibilité. La vie est comme une liane qui croît à travers les obstacles du monde matériel; il faut qu'elle se plie, qu'elle se courbe; donc qu'elle monte et qu'elle descende. S'il lui est donné de sentir ces sinuosités, il faut qu'à la jouissance qui monte soit associée la douleur qui descend. Pour atteindre la douleur dans sa racine, on devrait supprimer la sensibilité, et

transformer en automates mécaniques toutes ces natures bondissantes et gazouillantes. Grand merci à tous ces amis sensibles, qui pour vous guérir d'une migraine vous couperaient la tête!

Au fond, toutes ces sensibleries déclamatoires ne sont que les plaintes d'égoïstes qui voudraient rapporter la nature entière à leur individuelle sensualité.

Ils se mettent en tête
Que tout est né pour eux, quadrupèdes et gens,
Et serpents.

Vraiment il est à regretter que la vache et le bœuf du fabuliste ne puissent plus être appelés en témoignages.

Je suis vache, dirait l'une, et je ne m'en plains pas; car exister ce que je suis ou ne pas exister est, pour moi, *to be or not to be*. Je suis vivante, donc mortelle, je l'avoue sans honte. Mais la mort ne m'est pas un mal, car j'aime mieux vivre et mourir, que ne pas vivre pour ne pas mourir.

Je suis bœuf, dirait l'autre, et je ne m'en plaindrais certainement pas, si je n'avais point à porter d'autre joug que celui qui m'a été imposé par la nature elle-même. Sans doute, elle m'a conformé pour sentir, dans le but de stimuler la pesanteur de mes pas et de diriger le sillon que je suis destiné à tracer. Mais, moins ingrate que l'homme, la nature, en m'appliquant au labeur, a pensé à mon salaire, lorsque, par la propriété de sensibilité, elle m'a rendu capable aussi bien de plaisir que de douleur. A raisonner par le bon sens, la souffrance ne m'est donc pas un mal; car il me vaut mieux de tantôt jouir et tantôt souffrir, que de ne jouir jamais.

Ces bêtes parlent vraiment d'or, et la couleuvre peut bien répéter :

Que le symbole des ingrats
Ce n'est point le serpent, c'est l'homme.

Quoi! il lui a été accordé d'être le *microcosme*, de renfermer en soi tous les biens des règnes inférieurs. N'est-il pas équitable qu'il accepte sans murmurer toutes les nécessités que l'ordre impose aux essences de ces biens? L'homme est minéral, donc soumis aux actions physiques et chimiques : première nécessité d'ordre. — Il est vivant et orga-

nisé; donc soumis à la loi de la mort, aussi bien qu'à la loi de la vie : deuxième nécessité d'ordre. — Il est animal; donc soumis à la loi de la douleur, aussi bien qu'à la loi de la jouissance : troisième nécessité d'ordre. — Il n'est qu'un individu dans son espèce; donc soumis aux lois qui régissent l'espèce : quatrième nécessité d'ordre. Toutes ces nécessités sont essentielles; donc bonnes, non seulement pour l'ensemble, mais bonnes pour l'individu, puisque sans elles l'individu n'existerait pas.

C'est toujours là qu'il faut en revenir. Croire qu'on modifie à son caprice les essences des choses est illusion et sottise. L'homme, quoi qu'il fasse, est enfermé dans l'ordre essentiel comme dans un filet. Briser ce filet, c'est du même coup anéantir l'homme : mais raisonnez donc avec l'égoïsme.

Du sac et du serpent aussitôt il donna
Contre les murs, tant qu'il tua la bête.

IV

C'est en vain que nous avons cherché le mal dans les trois règnes inférieurs de la nature; nous ne l'avons trouvé ni dans la mort ni dans la douleur. Il ne nous reste plus qu'à scruter le règne supérieur, le règne humain.

Le P. de Bonniot expose la grandeur de l'homme avec une grande élévation de pensée. L'intelligence humaine, non seulement se connaît et connaît le monde, mais connaît les réalités universelles, essences nécessaires des choses, et dans ces réalités le Créateur, Dieu infini. La volonté humaine, non seulement veut son propre bien, mais s'élève à vouloir l'ordre universel, à vouloir le bien dans sa source, à vouloir la source même, à vouloir Dieu.

J'engage surtout à méditer les belles pages sur l'amour désintéressé. C'est par là que la volonté révèle sa noblesse; car la plus haute perfection de l'amour est de donner, c'est-à-dire de vouloir du bien à autrui. C'est même là, à en croire notre auteur, ce qui constitue la liberté humaine; car l'amour d'autrui est essentiellement libre comme l'amour créateur dont il est l'image.

Tel nous apparaît l'homme, dans l'ensemble des choses. A lui se rapportent tous les êtres qui composent ce monde ; il est l'anneau qui soutient la chaîne des êtres. Mais cet anneau ne se referme pas sur lui-même, et reste ouvert du côté de Dieu qui le soutient. Tout ici-bas se rapporte à l'homme, mais l'homme se rapporte à Dieu. Tel est l'ordre complet. Cet ordre exige donc que l'homme applique à cette relation suprême ses plus nobles et plus essentielles facultés. Il faut qu'il exerce à l'égard de Dieu l'acte le plus parfait dont il est capable : avant tout, vouloir Dieu à Dieu, puis vouloir tout à Dieu, par un amour désintéressé qui, dans la langue chrétienne, s'appelle la charité. Cet acte est-il produit librement, tout est dans l'ordre. C'est le règne de Dieu sur tous les règnes créés. C'est en même temps le véritable règne de l'homme sur toute la nature ; car, en donnant à la volonté humaine la liberté de l'amour, Dieu associe sa plus noble créature au maintien de l'ordre, au gouvernement du monde, au règne de Dieu : *servire Deo regnare est*.

Encore une fois, voilà l'ordre tel que Dieu l'a constitué. En vain j'y cherche le mal ; tout y est bon, tout y est beau, tout y est bonheur. Où donc trouver le mal ? Hélas ! on le rencontre enfin, non pas dans l'œuvre de Dieu, mais dans l'opération de l'homme. Abusant du plus beau don qui lui ait été fait, je veux dire de la liberté dans l'amour, il refuse librement de se rapporter à Dieu, il se renferme dans l'amour égoïste de soi-même. Par là même, il se détache de Dieu ; il brise la chaîne de l'ordre. Voilà le mal, le seul qui puisse être et qui soit. Ce mal, Dieu le hait, l'homme le fait. C'est le péché, pour l'appeler par son nom hideux, et ce seul mal précipite l'homme dans le seul malheur, dans l'enfer.

V

L'enfer ! Que voilà un gros mot ! Qu'il sonne mal aux oreilles ! C'est là vraiment le grand cheval de bataille de tous nos impies. Ils n'ont pas assez d'indignation et de clameurs contre la cruauté d'un Dieu qui les menace d'un feu éternel.

Certes, lorsqu'on entend ces malheureux insulter Jésus et

réhabiliter Judas, on n'a que du dégoût pour les blasphèmes de ces futurs forcés s'apitoyant sur les compagnons qui les attendent au baigne. Le P. de Bonniot les remet à leur place dans deux spirituels appendices, en leur faisant toucher du doigt que tant de colères contre Dieu, contre l'Église, contre le prêtre, ont leur source dans une crainte de l'enfer dont l'impie est obsédé sans qu'il puisse s'en débarrasser.

Mais il faut avouer que dans notre siècle tout pétri de sensibilité, les diatribes contre l'enfer émeuvent certaines âmes molles ou chancelantes. Aujourd'hui, on fait autant que possible le silence sur ce dogme terrible. Les auditeurs chrétiens n'aiment pas qu'on en froisse leurs oreilles, et les prédicateurs oublient quelquefois, qu'à nos têtes dures comme celles des anciens Juifs, il faut montrer la verge pour nous ramener dans l'ordre. Quoi ! disait déjà saint Chrysostome à son peuple, vous taxez Dieu de cruauté à cause de l'enfer. Ingrats que vous êtes ! combien parmi vous ne devront les joies du ciel qu'à leur crainte des feux de l'enfer.

On raconte que, le rétablissement de la Compagnie de Jésus ayant permis à ses membres de reprendre leurs missions en Bohême, les vieillards disaient en entendant les nouveaux prédicateurs : Ce sont bien nos Jésuites d'autrefois ; car l'enfer est revenu avec eux¹. Le P. de Bonniot se montre donc de la race de saint Ignace, en insistant sur le dogme de l'enfer, et c'est là un des chapitres les plus remarquables de son ouvrage.

Cependant, s'il faut plus que jamais enseigner le dogme de l'enfer, il faut pourtant s'adapter aux mœurs de notre siècle. La torture a été bannie à bon droit de notre législation moderne, et nous ne pouvons plus supporter l'idée d'un juge qui s'entoure de tortionnaires et de supplices. Aussi nous avons aujourd'hui du mal à accepter certaines descriptions de l'enfer qui impressionnaient nos ancêtres sans les révolter. Renoncer à ces peintures, est-ce amoindrir le dogme ? Non certes ; c'est revenir à la méthode des grands docteurs de l'Église, qui ont conçu l'enfer d'une façon plus

1. *Les Jésuites de la Russie blanche*, par le P. Zalenski, traduction du P. Vivier.

terrible encore. Aux Manichéens qui disaient déjà : « Dieu est méchant, car il tourmente les damnés, » les Pères répondaient : « Dans l'enfer, Dieu n'agit pas pour torturer ; il se contente de s'éloigner du pécheur qui le repousse. Or, lorsqu'on a compris une bonne fois que Dieu est tout bien pour l'homme, qu'il le pénètre, l'imprègne de toutes manières, dans son essence, dans sa nature, dans ses facultés, dans son intelligence, dans sa volonté, dans sa sensibilité, dans son âme, dans son corps, dans la moelle de ses os, apportant partout avec lui le bien dont il est l'unique source, on comprend qu'il suffit que Dieu se retire, ou plutôt qu'on se retire de Dieu, pour que la plus épouvantable douleur en résulte, dans l'âme, dans le corps, dans la moelle des os. » Telle est l'explication de l'enfer, d'après la doctrine des saints Pères, qui n'attribuent les souffrances des damnés qu'à eux-mêmes. Dans l'enfer, Dieu n'agit pas pour torturer ; il se retire, laissant les péchés produire leurs conséquences naturelles. Le P. de Bonniot n'a donc fait que suivre la méthode patristique, en cherchant dans l'étiologie des passions la raison des horreurs infernales. Il montre comment l'affreuse haine de soi-même et des autres n'est que la conséquence fatale de la coupable haine de Dieu. Il montre comment l'obstination du damné n'est pas une chaîne forgée par Dieu, mais provient uniquement d'un orgueil s'entêtant jusqu'à l'extrême dans sa propre sottise. Il montre enfin, d'après saint Grégoire de Nysse, comment les souffrances corporelles sont la conséquence des jouissances désordonnées ; car l'ordre ne peut être rétabli sans un déchirement de l'être qui s'est collé au désordre.

Dans une mission, une femme à esprit court disait après un sermon sur l'enfer : « Je n'y puis croire ; Dieu est trop bon père. Est-ce que je jetterais dans le feu mon petit garçon pour une désobéissance d'étourdi ? » Voilà une objection simple, courante, à laquelle on doit s'attendre. Il faut donc avoir su exposer le dogme de l'enfer de telle façon qu'on puisse répondre : « Ma brave femme ! pas plus que vous, Dieu ne jette personne dans le feu. Mais pourrait-on vous taxer de cruauté, si votre fils, s'échappant par force de vos bras, courait malgré vos cris se jeter dans le feu, attisant la

flamme, avalant la braise ? Dieu ne jette personne en enfer ; c'est le pécheur qui fait son enfer ; sa perte est son œuvre et comme crime et comme châtement. *Perditio tua, Israel.* »

VI

J'ai fait connaître comment le P. de Bonniot résout métaphysiquement le *problème du mal*. Il chasse le mal de toutes les œuvres de Dieu, et ne le laisse que dans les œuvres du pécheur. Mais notre auteur ne s'est pas contenté de défendre cette bonté divine qui consiste à créer et à maintenir l'ordre essentiel des choses : bonté qui semble un peu froide comme celle d'un juge rendant à chacun son dû. Au-dessus est une bonté plus divine, la bénignité, doux sentiment qui incline le cœur vers la faiblesse, et qui cherche non seulement le bien de l'ordre, mais le bien de l'individu.

Ce beau sujet est traité avec une grande délicatesse. Il ne s'agit plus ici de faire appel aux nécessités de la métaphysique. C'est maintenant au physiologiste, au psychologue, au moraliste, d'aller partout découvrir la bénignité de Dieu, là même où ses ennemis le taxent de cruauté. Je laisse au lecteur le plaisir de suivre par lui-même ces fines analyses. Tantôt l'auteur provoque les « Garos » de notre temps à inventer un monde meilleur, et il se joue de leurs absurdes systèmes comme le chat de la souris. Tantôt il console les cœurs trop sensibles, enclins à fonder des hôpitaux pour les chiens décrépits, en les calmant au sujet des misères animales. Pour la bête, la mort est imprévue, et par conséquent sans regret. Quant à la souffrance, Dieu l'a amoindrie dans les êtres sans raison, parce qu'ils ne pouvaient en profiter comme nous. Leur douleur est moins grande, et parce que leur système nerveux est imparfait, et parce que leur vie, toujours renfermée dans l'instant présent, ne connaît pas cette continuité qui est la plus grande amertume de la douleur.

Mais, lorsqu'il s'agit de la douleur dans l'homme, la pensée s'élève. Cette souffrance physique, qui fait tressaillir d'effroi la sensibilité des nerfs, est présentée à l'âme comme une boisson fortifiante qui virilise, comme une discipline

austère qui forme au combat de la vie. Un poète païen a dit : *πᾶθος ἄνοητος*; mais il n'a vu que des couleurs lugubres, la vengeance, le remords, le désespoir, fleurs semées par les furies. Tout autres sont les fleurs semées par la bénignité divine. Sur la souffrance fleurissent la force, la résignation, la constance, l'héroïsme. Sur la douleur fleurissent et la compassion, et le dévouement maternel, et cette intimité des âmes à laquelle le plaisir ne saurait prétendre. *Melius est ire ad domum luctus quam ad domum convivii.*

Toutes ces belles pensées sont répandues dans l'ouvrage que nous analysons, mais elles sont recueillies dans la *conclusion*, comme dans un bouquet. « Ce que nous appelons mal, dit l'auteur, n'est plus seulement une suite fâcheuse et inévitable de la nature créée; c'est l'objet d'une disposition de la providence paternelle de Dieu pour le bien de sa créature privilégiée. »

Je voudrais qu'on détachât en opuscule ces quelques pages, pour être répandues à profusion parmi ceux qui pleurent, parmi ceux qui souffrent, surtout parmi ceux qui ont soif de la sanctification. Car on y trouve la théorie de l'ascétisme chrétien, établie sur ses deux essentiels fondements, la bénignité de Dieu et l'humilité de l'homme. L'orgueil est le grand obstacle à notre divine destinée, et notre nature est réfractaire à l'humilité. Il faut que la bénignité divine fasse pénétrer cette vertu dans le vif de notre être, en nous pétrissant par les douleurs physiques et morales, par la souffrance et par l'humiliation, comme une femme malaxe, déchire, torture le bloc de pâte pour l'imprégner du ferment qui le transforme en pain. Bénignité vraiment divine! car elle triomphe, non seulement des maux apparents, mais encore du véritable mal, du seul mal qui ne contienne pas un bien, du péché. N'est-ce pas sur ce fumier infect que Dieu se plaît à semer une des fleurs dont le parfum est le plus suave? — Quelle fleur? — L'humilité du repentir.

VII

Dans notre langue, le mot *critique* a deux sens, comme si l'on ne pouvait porter un jugement critique sans y ajouter

quelques critiques qui placent le juge au-dessus du jugé. Pour l'honneur du métier, je ferai donc quelques chicanes au P. de Bonniot.

En vrai métaphysicien, il a ramené la douleur, la mort, la liberté, à des questions d'essence, et il a eu raison de rappeler qu'on ne plie pas les essences à son gré. Cependant tout n'est pas essence dans les natures existantes, et sur un squelette invariable se moulent des formes variables. — Que la douleur soit essentielle à la sensibilité au même titre que la jouissance, je n'en disconviens pas. Mais pourquoi ne serait-elle pas renfermée entre certaines limites, suffisantes pour exciter la vitalité, insuffisantes pour l'accabler ? Pourquoi, de même que l'œil cesse de voir les vibrations trop rapides de la lumière et l'oreille d'entendre les sons trop aigus, pourquoi, dis-je, notre organisme n'aurait-il pas été rendu réfractaire à une certaine acuité de douleur ? Il m'est difficile de voir là une impossibilité essentielle. La foi, d'ailleurs, m'apprend que la souffrance pour l'homme ne date pas de son apparition sur la terre. Dieu avait si bien entouré de ses deux mains sa créature privilégiée, qu'il en tenait écartées et la mort et la douleur. Mais l'homme s'est arraché à ce doux enveloppement, et à l'instant même la mort et la douleur sont retombées d'elles-mêmes sur le pécheur, comme des conséquences naturelles de son organisation physique. Juste châtiment qui naît de la faute elle-même ! Justice sereine qui laisse au coupable de se punir lui-même !

Voici une seconde chicane. Je crains que l'auteur, trop préoccupé de mettre en lumière l'ordre général des choses, n'ait quelque peu laissé dans l'ombre la personnalité des individus. L'homme individuel me semble un peu trop dissous dans l'espèce. Son existence est présentée comme le résultat de nombreuses déterminations antécédentes, plutôt permises que voulues par Dieu. L'humanité serait une sorte de masse coulant par son propre poids, où Dieu puiserait ses élus. Cette considération a son côté vrai ; mais elle serait dangereuse si on ne la corrigeait par une autre considération également vraie. L'amour, dit et répète notre auteur, s'adresse de personne à personne. Rien n'est plus beau,

rien n'est plus exact. Ne faut-il pas en conclure que l'amour du Créateur pour les hommes ne s'arrête pas à l'espèce, mais pousse jusqu'à l'individuelle personne, pour l'appeler à l'existence par son nom propre? — Cette considération, d'ailleurs, n'est pas inconciliable avec la précédente. Un ancien philosophe compare l'homme à un nageur dont le corps est plongé dans un flot mobile et dont la tête respire dans une atmosphère immobile. Acceptant cette image, nous pouvons dire : Le Créateur, sans doute, conduit tous les hommes en dirigeant le cours du fleuve qui les entraîne; mais son doigt s'applique immédiatement sur chaque front.

Je termine par une observation qui s'adresse non plus à l'auteur, mais au lecteur. Qu'on ne cherche pas dans ce livre un délassement pour les heures oisives, mais un guide pour les réflexions sérieuses. Chez le P. de Bonniot, chaque phrase est une idée profonde. Il écrit comme on peint aux Gobelins : méthode qui fatigue les lecteurs superficiels, mais qui charme les esprits méditatifs. Aussi je recommande cet ouvrage aux prêtres pour leurs jours de retraite, à ceux surtout qui ont la pratique des *exercices spirituels* de saint Ignace. Car on pourrait définir l'œuvre du P. de Bonniot : *la première semaine des exercices méditée dans la lumière de la contemplation finale ad amorem excitandum.*

TH. DE REGNON.

UN MOT SUR LES LYCÉES DE FILLES

C'est une grande et sainte chose que l'éducation des jeunes filles. Elle doit être traitée avec beaucoup de respect et toute sorte de soins délicats. Cependant la République n'a pas craint d'y porter ses mains, faites pour construire des barricades, crocheter les portes des couvents et même fusiller des femmes. Elle a fondé des écoles qu'elle appelle des *lycées* de jeunes filles, oubliant sans doute que *lycée* vient de *λύκος*, *loup*. La République n'agit point par elle-même; elle agit par ses représentants, dont la fleur s'épanouit dans les conseils de son gouvernement. Quelle fleur! et quel parfum! Déjà, par les soins de cette élite, cinquante-sept écoles de filles sont ouvertes aux frais des contribuables, dont on n'a pas demandé le consentement. Il ne serait peut-être pas sans utilité de rechercher ce que la République et les républicains se sont proposé. Nous espérons trouver des renseignements dans une revue fondée en l'honneur de cette œuvre républicaine, par l'homme même qui en a été le promoteur, M. Camille Sée, « conseiller d'État, ancien député de la Seine ». Sa revue a pour titre : *L'Enseignement secondaire des jeunes filles*.

La couverture même de cette publication nous montre que nous nous adressons à bonne enseigne. On y voit le dessin d'une médaille dont l'endroit et l'envers sont reproduits au trait. C'est un hommage de reconnaissance à M. Camille Sée; nous ignorons de qui vient la reconnaissance et de qui l'hommage. L'endroit représente deux femmes assises sur un banc. Celle de droite ne ferait pas mauvaise figure dans un régiment de dragons. Quels membres! quelle carrure! Elle porte un bonnet phrygien couronné d'un rameau d'olivier. Sur son vaste giron est ouvert un petit in-folio où repose sa main gauche. Elle appuie sa main droite sur l'épaule de l'autre personnage, qu'elle regarde durement,

comme pour lui dire : « Ma petite, si vous ne marchez pas droit, c'est à moi que vous aurez affaire. » C'est pourtant autre chose qu'elle lui dit, comme bientôt nous ne pourrons plus en douter. Il y a tout lieu de croire que cette virago est la République. Le second personnage représente évidemment, dans l'intention du graveur, la jeune fille ; mais quel brin ! Elle n'a pas la carrure de l'autre, elle a seulement sa taille et laisse deviner de vingt-huit à trente-deux ans. Sa figure, toutefois un peu naïve, rappelle un autre âge. Sa robe est un *peplum* ; elle a les bras nus, qu'elle appuie rigidement sur ses genoux. D'ailleurs, tout est raide en sa personne, sans doute pour signifier que l'éducation républicaine est une éducation vigoureuse. Les deux femmes sont entourées d'une exergue destinée à expliquer la pensée de l'artiste, mais qui a besoin elle-même, pour être comprise, de longs commentaires. La voici, elle est en latin : VIRGINES. FUTURAS. VIRORUM. MATRES. RESPUBLICA. DOCET. Nous ne disons rien de l'envers de la médaille : les noms de M. Grévy, de M. Ferry et de M. C. Sée, au-dessus d'une corbeille à ouvrage, n'auraient ici aucun intérêt. L'exergue ne laisse pas lieu de douter que le dessin représente la République instruisant les jeunes filles. Mais que leur enseigne-t-elle ? Voilà ce qui pique la curiosité et qu'il n'est pas facile de deviner.

A première vue on serait tenté de traduire : *la République enseigne aux jeunes filles... ce qu'elles ne doivent pas savoir*. Cependant, comme ce latin est évidemment l'œuvre d'un élève de sixième, et que ce jeune latiniste n'a pas pu vouloir dire cela, nous sommes bien forcés de chercher autre chose. Pour la même raison, et pour d'autres encore, il faut également écarter l'interprétation qui ferait allusion à un état social où les familles ne compteraient que des garçons, *virorum matres*. Peut-être a-t-on voulu faire dire à ce latin de cuisine : « La République, sans enseigner directement aux jeunes filles ce qui concerne leur future maternité, les rend, par un enseignement discret et sagement approprié, capables de lui donner des hommes quand le moment sera venu. » Cette interprétation nous semble fort plausible, mais nous laisse perplexes. Qu'est-ce donc que cette capacité communiquée par la République aux jeunes filles ? Est-

ce une capacité morale ou une capacité physiologique ?

En matière si grave, il ne faut rien hasarder. M. Camille Sée s'entoure d'autorités. Il réunit dans sa revue les témoignages, les conseils et les encouragements qui lui arrivent de divers points de la République. Ce sont quelques lignes brèves et substantielles, où les fortes têtes du parti sertissent leurs pensées sur les collèges de jeunes filles. M. Camille Sée en connaît si bien le prix qu'il les reproduit en fac-simile. Nous trouverons là ce que nous cherchons, ou nous ne le trouverons nulle part. La livraison que nous avons sous les yeux contient dix-huit de ces perles. Examinons-les curieusement.

I

Les sages qui nous les offrent sont les Pères conscrits de la République athénienne de France ; mais ils ne nous offrent pas toujours en même temps des modèles de beau langage, ni même de langage correct : la République n'avait pas pu enseigner leurs mères ! Avec de la bonne volonté, on finit cependant par comprendre à peu près ce qu'ils veulent dire. Ainsi, M. du Mesnil, « conseiller d'État, ancien directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique », écrit dans un style à rendre jaloux un porteur d'eau : « S'il s'agit uniquement de savoir si l'éducation donnée aux femmes doit les rapprocher ou les distinguer de nous, autant se demander si deux créatures nées pour vivre des mêmes espérances et des mêmes respects ne doivent pas, d'abord, parler la même langue. Quelle vision plus étrange que celle de la femme défigurée et pervertie par les mêmes enseignements qui doivent faire la dignité et la fortune de ses enfants ! » Ce qu'il y a de plus clair dans ce patois, c'est que la femme et l'homme ont exactement la même destinée sur la terre, et que par conséquent l'une et l'autre doivent y être préparés de la même manière. En d'autres termes, ainsi qu'on dit dans le Cantal : « Ni hommes, ni femmes... tous républicains. » M. du Mesnil est un peu trop radical. Il oublie aussi que *vir* n'est pas du genre épique.

M^{me} Juliette Adam, qui a pris place parmi les Pères conscrits, sans doute pour donner bon espoir aux jeunes lycéennes, n'est pas tout à fait du même avis que le précédent. Femme, elle songe avant tout aux femmes, et nous conjecturons que, dans l'exergue de la médaille, elle écrirait volontiers : *futuras matronarum matres*. Ce n'est pas l'égalité des sexes qu'elle réclame, mais l'égalité des armes pour le combat qu'ils se livrent l'un à l'autre. « Je crois, dit-elle, que les hommes, en ridiculisant l'éducation forte qu'on donne aujourd'hui aux femmes, font acte de stratégie (!) bien naturelle. Ils comprennent qu'en perfectionnant son système de défense pour la bataille de la vie, la grande vaincue résistera plus aisément à la conquête. »

M. Auguste Vacquerie, l'héritier du grand poète national, écrit dans le même ordre d'idées : « La République n'a pas voulu que les femmes restassent dans cette ignorance (l'ignorance des femmes du dix-septième siècle !) qui avait pour conséquence leur sujétion. Elle les a délivrées par la lumière. Elle a créé les lycées des jeunes filles !. »

M^{me} Lambert et M. Vacquerie n'ont pas voulu faire attention au *futuras virorum matres*. Leur idéal, c'est de préparer, sinon des Vestales, du moins des Amazones. Nous pensons qu'ils manquent surtout d'esprit pratique. Leur idéal n'est qu'un idéal.

On n'en dira pas autant des conceptions de M. Dreyfus-Brissac, directeur d'une revue d'enseignement, et qui a dû donner des leçons de calligraphie. Son autographe est ainsi libellé : « On oublie trop dans l'éducation des jeunes filles que l'écriture est une des grâces de la femme. » C'est triste en vérité, mais à qui la faute ? Un M. Ad. Brisson, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancien président du palais Bourbon, ne ménage pas la vérité. « Les femmes, dit-il, sont fières

1. Quatre lignes précèdent celles-là. Elles auraient bien fait rire les ignorantes du dix-septième siècle. Qu'on en juge : « Au meilleur temps de la monarchie, M^{lle} de Seudéry était *si* épouvantée de voir *tant* de femmes de qualité avec une ignorance *si* grossière, que selon *elle*, *elles* déshonoraient leur siècle. S'il en était ainsi des femmes de qualité, qu'était-ce des autres ? O madame de Sévigné ! ô madame de La Fayette ! ô madame de Maintenon ! etc., etc., etc.

de leur beauté ; elles souffrent de leur laideur ; cependant elles ne rougissent pas de leur ignorance. Oublient-elles que l'ignorance est la laideur de l'esprit ? » Il ne s'agit pas ici d'écriture seulement, mais de calcul, mais de géographie, mais d'orthographe, et de plusieurs autres choses encore. Mesdames, vous me faites horreur, et c'est bien votre faute !

Ce M. Brisson est pour la séduction et non pour la lutte. C'est aussi le parti de M. Henri de la Pommeraye, « secrétaire adjoint des comptes rendus analytiques du Sénat ». Mais quelle drôle de manière de le justifier ! « Il n'y a pas une actrice renommée, dit-il, qui n'ait proclamé la nécessité de l'instruction pour bien jouer la comédie, et toutes entendaient que, dans ce but, on fit non seulement des études professionnelles, mais encore des études littéraires et scientifiques. Or, cette instruction que les femmes réclament pour briller dans les jeux du théâtre, on ne l'accorderait pas à celles qui doivent tenir des rôles si importants dans le drame de la vie réelle ! »

Ces derniers Pères conscrits doivent avoir l'humeur un peu folichonne. Du reste, ni eux ni les précédents ne nous éclairent guère sur l'objet de nos recherches. Nous doutons que le *virorum matres* renferme dans ses arcanes la confusion, la guerre, la séduction mêlées ensemble ou même séparées. Interrogeons des sages plus graves. Voici d'abord ceux qui, dans la femme, s'intéressent surtout à l'homme, comme semblent d'ailleurs le demander les deux mots fatidiques de la légende.

II

C'est le directeur du *Charivari*, M. Pierre Véron, qui donne, en ce grave sujet, son avis de la manière la plus solennelle. Il dit : « Quand l'homme s'oppose à l'instruction de la femme, il aspire à descendre. » Cet apophtegme, obscur comme tous les apophtegmes, va s'éclairer au contact d'une parole moins éclatante. Un autre sage dit de son côté : « Les grands hommes tiennent presque tous de leur mère. » Ainsi parle M. le « comte Foucher de Careil, sénateur

teur, ancien ambassadeur de la République à Vienne ». Enfin, nous commençons à entrevoir le sens de *futuras virorum matres*. La République est en quête de grands hommes, et, pour y réussir, elle prépare ce qui les produit, leurs mères. Elle les prépare moralement, sans doute ; mais cette préparation morale est si habilement dirigée, si entendue, qu'elle a des conséquences physiologiques de la plus haute importance. Voyons cela. Mais remarquons, avant de passer outre, que le « moralement » dont il s'agit ici n'a rien de commun avec la morale.

Tout le monde sait que le grand homme naît grand homme et ne le devient pas, tout comme le simple poète ; il n'y a pas de méthode qui introduise la forme du grand homme dans le premier sujet venu. Y aurait-il donc un art de préparer physiologiquement le grand homme dans sa mère, en donnant à celle-ci une éducation spéciale, ainsi que font les abeilles, d'après les naturalistes, pour se procurer une reine ? Les anciens ne s'en seraient pas doutés ; ils étaient si ignorants ! M. Félix Hément, « ancien inspecteur de l'instruction publique », est plus éclairé. « Nous avons beaucoup à redouter, écrit-il, de l'ignorance des mères, nous avons tout à espérer de leur instruction. La plupart de nos grands hommes ont eu pour mères des femmes distinguées. » C'est donc l'instruction qui a la vertu merveilleuse de donner aux mères le pouvoir d'enfanter des grands hommes. La recette de M. Félix Hément revient à ceci : « Voulez-vous avoir un grand homme ? Donnez à sa mère une instruction tout à fait supérieure et vous serez satisfait. » Nous conjecturons que M. Foucher de Careil, éclairé lui aussi par la science moderne, n'est pas cependant pour un procédé aussi expéditif. Il dit de sa première assertion : « C'est un axiome que confirme une loi, celle de l'hérédité. » Cette « loi de l'hérédité » est un appel manifeste au transformisme, et le transformisme n'opère qu'avec une lenteur extrême, désespérante : il faut des siècles pour assurer le moindre progrès à une race. Mais alors ce ne sont pas des mères, ce sont des aïeules que forme la République dans ses lycées féminins, et des aïeules si éloignées que le dictionnaire n'a pas d'expression pour en marquer le degré. Nous avons cru tenir le sens du

futuras virorum matres, est-ce qu'il nous échapperait ?

Un autre Père conscrit, « professeur à la Faculté des lettres de Paris », et directeur de la *Revue bleue*, se garde bien de reculer les espérances de la République à un terme si éloigné qu'elles cessent d'être des espérances. Il écrit : « On a remarqué et constaté que, le plus souvent, les fils reproduisent les caractères moraux et intellectuels de la mère, et que les filles reproduisent ceux du père ¹. » C'est encore de capacité physiologique qu'il s'agit ici, mais s'exerçant sans contrôle ; M. Rambaud semble croire que « les caractères moraux et intellectuels » soit de l'homme, soit de la femme, sont d'abord l'œuvre de l'éducation, sans quoi rien ne l'obligerait d'en parler à propos des collèges de filles ; puis un don de la naissance. Mais il n'a pas vu que le croisement qu'il imagine rend superflue la loi de M. Camille Sée.

En effet, si « on a remarqué et constaté » vraiment ce que dit M. Rambaud, il s'ensuit que le père frappe sa fille à son image et, par sa fille, son petit-fils. M. Rambaud ajoute avec un bonheur d'expression qui semble lui être familier : « Le père des Gracques a fait peu parler de lui ; c'est de leur mère que l'histoire a gardé le souvenir : n'est-ce pas d'elle qu'ils « tenaient » ? — Je ne m'y oppose pas ; mais elle-même de qui « tenait-elle », d'après la doctrine de M. Rambaud ? De son propre père, lequel non plus n'a pas beaucoup fait parler de lui, que je sache. Les Gracques « tenaient » donc de leur grand-père, et tous les garçons du monde en sont là. Il suffira donc de bien soigner l'éducation des garçons pour obtenir le résultat auquel la République aspire. Mais cette éducation a toujours été soignée, puisqu'on veut seulement faire aussi bien pour les filles, et cependant la disette de grands hommes se fait horriblement sentir. Est-ce que l'éducation n'aurait pas l'efficacité qu'on lui attribue ?

III

Disons-le hardiment, tous les sages que nous avons entendus jusqu'ici ne sont pas toujours fidèles à la sagesse. Nous

1. Un professeur de la Sorbonne, directeur d'une Revue littéraire, devrait toujours écrire en français.

allons en interroger qui sont plus dignes de leur nom. En général ce sont des hommes qui ont appris les choses de l'éducation par leur propre expérience : ils appartiennent ou ont appartenu à l'Université. M. Paul Rousselet, « ancien inspecteur d'académie », ne veut pas que « l'éducation » des femmes reste « en deçà ou » aille « au delà de leur nature, en les effaçant devant l'homme ou en essayant d'en faire des hommes ». M. Vapereau, « ancien inspecteur général de l'instruction publique », voit dans « l'enseignement littéraire et scientifique des jeunes filles », un moyen de préparer « les futures compagnes de l'homme, non seulement pour s'associer à ses travaux, aux soucis de la lutte pour l'existence, mais aussi à comprendre, sentir, aimer tout ce qui, par delà les misères et les fatalités de l'heure présente, fait la paix et la dignité de la vie ». Ses réflexions se terminent par ce cri d'espérance : Cet enseignement « fera de nos lycéennes, non des hommes manqués, comme nous en avons trop, mais des femmes accomplies, comme nous n'en aurons jamais assez ». Que Dieu vous entende, Monsieur ! Il y a là un idéal de bon sens qui mérite d'être réalisé ; mais le sera-t-il ? et comment le sera-t-il ? Prions M. Émile Beaussire de nous l'apprendre. Il a qualité pour cela, ayant été jugé digne de lire un « rapport sur le prix de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire », et de couronner M. Camille Sée.

Ouvrons ce rapport. Nous y lisons d'abord l'étonnant passage qui suit : « Dans les établissements qu'a suscités la loi Camille Sée, on n'enseigne aucune matière qui ne figurât depuis longtemps dans les programmes de toutes les institutions de jeunes filles congréganistes ou laïques. » Est-ce que la République, manquant à ses instincts et à ses traditions révolutionnaires, prendrait à tâche d'appliquer la fameuse formule : *Nihil innovetur nisi quod traditum est* ? Mais alors pourquoi les nouveaux lycées ? Pourquoi M. Émile Beaussire parle-t-il de formation républicaine ? « Les filles, ajoute-t-il, peuvent prétendre à certaines fonctions publiques, si elles doivent rester étrangères à l'exercice des droits politiques ; mais là n'est pas la principale raison qui appelle dans leur éducation l'intervention légitime de l'État.

Elles seront les femmes, elles seront les mères des citoyens, des électeurs, des serviteurs actifs de l'État ; elles auront sur eux une influence considérable, souvent décisive. *Virgines futuras virorum matres Respublica docet*. Là est la véritable justification de la loi. »

Dans ce second passage, non moins prodigieux que le précédent, il n'est plus question de grands hommes, ni même d'hommes simplement distingués, mais de la foule, de la plèbe, de quiconque porte le titre de citoyen, d'électeur. La République prépare à cette multitude des épouses et des mères pour l'aider à porter le poids des devoirs civiques. Seulement M. Émile Beaussire n'a pas vu que, s'il a raison, *futuras virorum matres* n'a plus de sens, et qu'il aurait fallu écrire : *Civium uxores Respublica matresque ab unguiculis docet*¹. Ce qui est plus grave, c'est que le sens trouvé par M. Beaussire manque à peu près de fondement. Comment voulez-vous que cinquante-sept collèges de jeunes filles fournissent des épouses et des mères à tous les électeurs ? Il n'y en aurait pas même assez pour les seuls gardes champêtres ! M. Joseph Reinach dit à ce sujet : « Le diplôme de fin d'études n'est pas la véritable cause finale de l'éducation des filles ; le vrai diplôme supérieur, c'est le contrat de mariage. » C'est fort bien pour les hommes qui rencontreront de telles femmes, mais pour les autres ? Faudra-t-il que la presque totalité des représentants du sexe fort optent entre la dégradation civique et le célibat ? qu'ils restent garçons électeurs, ou consentent à devenir époux radiés, radiés, entendons-nous, sur les listes électorales ?

Mais revenons à l'objet que nous tâchons de découvrir, à la manière dont la République prépare ses républicaines ; car, évidemment, elle n'a pas voulu seulement faire concurrence aux établissements anciens où s'élèvent les jeunes filles. Malgré les assertions de M. Émile Beaussire, il faut

1. Si l'on nous avait fait l'honneur de nous consulter, nous aurions proposé : *Matronarum germina Respublica sibi magistra fovet* ; ou bien, en nous rapprochant davantage de la pensée de M. Beaussire, qui voit, dans les lycées de filles, une machine électorale : *Auxilia cauponibus Respublica prudens instruit*.

le reconnaître, les programmes ne sont pas identiques. En faisant attention aux expressions employées par le rapporteur, on y discerne sans peine d'importants sous-entendus. Il dit : « On n'enseigne aucune matière qui ne figurât depuis longtemps dans les programmes des institutions de jeunes filles. » Cela est vrai, du moins rien ne nous permet d'y contredire ; mais ce qui ne l'est pas moins, et ce que M. Émile Beaussire se garde bien de dire, c'est que dans les nouveaux lycées on n'enseigne pas *tout* ce qui figure dans les programmes des anciennes institutions. C'est dans cette suppression que consiste la méthode républicaine, c'est par là que la République se flatte d'obtenir des citoyennes dignes d'elle. Nous allons le voir, il n'est point question ici de lutte pour la vie, d'affranchissement de la femme, de pépinière de grands hommes ; ceux qui mettent en avant de telles idées sont des naïfs ou des habiles. La vérité, la voici : la République, gouvernée par des libres penseurs, se propose uniquement de faire des libres penseuses. Elle a supprimé dans les anciens programmes tout ce qui se rapporte à la formation de la femme chrétienne.

IV

L'homme a ses qualités naturelles, et la femme les siennes. Celles-ci diffèrent de celles-là, et c'est précisément cette différence qui rend la société de l'homme et de la femme possible et nécessaire. M. Hippolyte Stupuy rappelle ce mot d'un philosophe : « Toute femme sans tendresse est une monstruosité sociale, autant que tout homme sans courage. » Il n'est peut-être pas très facile de faire de chaque côté la part exacte, mais tout le monde conviendra que le centre des qualités de la femme est l'affabilité, et que le centre de celles de l'homme est la force, *fortitudo*. L'éducation pour être sage et féconde doit se conformer à la nature. Il sera donc insensé de donner à la jeune fille la même éducation et les mêmes maîtres qu'au jeune homme. Apprendrez-vous aux garçons à broder, et à leurs sœurs à manier le sabre et le fusil ? Il ne suffit que de tenir compte de la délicatesse

et de la vigueur des membres : les organes internes de l'esprit et de l'âme présentent la même inégalité. Leur éducation sera donc différente sous peine de fausser ces délicats instruments. Nous n'avons pas à entrer ici dans les détails. Il nous serait facile de montrer que l'éducation de la femme par l'homme est fatalement mauvaise. Remarquons seulement que la piété doit en faire le fond, parce qu'elle est la sève et l'arome de toutes les affections pures. Sans la piété, le cœur contracte insensiblement une dureté qui rend la femme odieuse. Tout le monde en a comme le sentiment. Il n'est pas de père qui blâme sa fille, de mari sa femme d'être pieuse. Le libre penseur n'agit pas autrement. Ce n'est pas la piété qui le touche : il est seulement heureux d'en recueillir les fruits, qui sont l'expansion séduisante des qualités affectueuses de sa mère, de sa femme ou de sa fille. M. Eugène Manuel écrit avec un sentiment des plus honorables : « Si l'athéisme, chez l'homme, inspire déjà à certaines âmes tant de tristesse et d'effroi, l'athéisme de la femme ne laisse-t-il pas une impression plus étrange encore et plus répulsive ? Il semble que si l'idée de Dieu devait jamais être arrachée de nos cœurs, c'est dans celui d'une mère, d'une épouse, d'une fille qu'elle plongerait ses dernières racines. » La croyance en Dieu qui s'arrête aux limites du déisme n'est guère moins funeste à l'âme d'une femme que l'odieuse athéisme. Nous venons d'indiquer la coupure pratiquée par la République. Il faut maintenant la constater, ce qui peut se faire sur pièces officielles.

Les maitresses des lycées de jeunes filles sont soumises à des examens d'aptitude d'après des programmes tracés à l'avance. Par la formation des maitresses, il est facile de voir ce qu'on prétend enseigner aux élèves. Nous avons sous les yeux le rapport adressé, le 15 octobre 1887, par M. Eugène Manuel, président du Jury d'examen, au ministre de l'Instruction publique « sur le concours d'agrégation pour l'enseignement secondaire des jeunes filles (lettres) ». M. Eugène Manuel est « inspecteur général de l'Instruction publique et membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique ». C'est donc un haut personnage de l'Université. Son rapport, rédigé par un très honnête homme, il n'est que

juste de le reconnaître, est très éloquent par ce qu'il dit et surtout par ce qu'il ne dit pas.

Ce qui frappe d'abord dans ce rapport sur un examen de jeunes filles, qui se préparent à former des jeunes filles, c'est le caractère neutre du programme. Il n'y a rien qui se rapporte spécialement aux jeunes filles : on les élève comme si elles appartenaient à l'autre sexe. Du reste, il est bon de savoir que la plupart de leurs professeurs, surtout dans les cours un peu élevés, sont des hommes ; et l'on peut présumer, sans trop d'in vraisemblance, que les leçons de ces maîtres barbus à la jeunesse féminine diffèrent de leurs leçons aux adolescents uniquement en ce qu'ils disent : « Mesdemoiselles, » au lieu de dire : « Jeunes élèves. » Mais ce n'est là qu'un détail : l'important est ailleurs.

L'examen pour l'agrégation à l'enseignement dans les lycées de jeunes filles comprend, comme tous les examens universitaires, deux espèces d'épreuves, les épreuves écrites et les épreuves orales. Les épreuves écrites comportent une composition littéraire, une composition de grammaire et une composition d'histoire. Voici quels en ont été les sujets : « Quelle a été sur la littérature française, au dix-septième siècle, l'influence de la société polie, et particulièrement des femmes ? A partir de quel moment et dans quels genres littéraires cette influence a-t-elle été surtout appréciable ? — Des doublets dans la langue française, de leur origine, de leur synonymie, de leur utilité. — Exposer l'histoire intérieure du règne de Louis XVI et les tentatives de réformes, jusqu'à la convocation des États généraux. »

Le rapporteur apprécie en ces termes les compositions littéraires sur lesquelles le jury d'examen a eu à se prononcer : « Il faut bien que nous le répétions : le sens critique fait trop défaut. La sûreté et l'étendue des jugements littéraires sont ce qui manque le plus à nos concours. La crainte peut-être de n'en savoir jamais assez sur la grammaire et la linguistique, avec quelques habitudes persistantes de l'enseignement primaire, semblent un peu trop détourner nos aspirantes de l'étude générale de la littérature et de l'histoire littéraire proprement dite. » On peut douter que M. Manuel aperçoive la véritable cause de l'insuffisance qu'il con-

state : c'est l'esprit même de la femme, incapable d'embrasser des sujets un peu vastes et de suivre un enchaînement d'idées de quelque étendue. Le sujet proposé ne conviendrait bien qu'à une intelligence d'homme, et encore devrait-elle y être préparée par la nature et par une longue étude. La critique du rapporteur, passant par-dessus les pauvres aspirantes qui n'en peuvent mais, tombe en plein sur la méthode. La grammaire avec ses petites règles est plus à la portée de ces têtes vives, incapables d'une attention soutenue et pénétrante. Aussi le président du jury d'examen remarque-t-il que la grammaire envahit les compositions littéraires et juge-t-il en ces termes favorables les épreuves sur les doublets, qui sont une question de grammaire : « Non seulement le sujet était généralement bien connu, mais il a été traité avec une étude et une précision suffisantes. » Même conclusion à tirer de la composition d'histoire. « Nous avons eu plutôt des cadres bien tracés que bien remplis. Idées et doctrines se ressentent de ce vague. » Il faut de la vigueur d'esprit pour saisir les rapports des événements dont se compose l'histoire vraie d'une période. Pour votre honneur, ne demandez à personne ce qu'il ne peut donner. La nature et non l'étude apprend ce que l'on peut et doit demander à l'élève. Voilà pourquoi l'éducation des femmes ne doit point être confiée ni aux hommes, ni aux femmes qui singent les hommes. L'instinct, si nécessaire à cette œuvre, manque d'un côté ; il est faussé de l'autre.

Mais ce qu'il faut remarquer surtout dans les compositions du concours, c'est l'absence de toute idée religieuse. On ne doit pas en être surpris pour la composition sur les doublets ; mais la littérature au dix-septième siècle, presque toujours si religieuse, même sous le voile d'une imitation trop servile de l'antiquité ; mais l'histoire des temps qui précédèrent immédiatement la Révolution française, cette manifestation terrible de la justice de Dieu en ce monde, quoi ! des âmes de femmes, où le sens du divin germe spontanément, ont pu envisager ces grandes choses avec l'indifférence glaciale de l'athée, sans que rien trahisse la moindre émotion religieuse ! Cela n'est pas naturel ; cela suffit à révéler je ne sais quelles violences morales sur ces

pauvres cœurs de femmes pour étouffer en elle les plus nobles sentiments.

Les épreuves orales comprennent : des explications de textes, la correction d'un devoir d'élève, une leçon sur un sujet d'histoire moderne, une leçon sur une question de géographie et une question sur une leçon de morale. De ces épreuves, la dernière seule nous intéresse ; les autres ne sont qu'une répétition orale des épreuves écrites. La morale, si on lui donne toute la latitude qu'elle comporte, peut suffire à l'éducation de la femme, ou du moins l'empêcher de dégénérer. Avons-nous jugé un peu vite ? Est-ce que le sentiment religieux serait précieusement cultivé, sous le nom de morale, dans les futures maitresses des lycées de jeunes filles ?

Une école normale a été fondée à Sèvres, pour être le séminaire officiel des professeurs féminins de ces lycées. La plupart des aspirantes contrôlées par M. E. Manuel et ses assesseurs venaient de là. M. Antoine Villemot, « sous-chef au ministère de l'instruction publique », écrit : « Le sort de l'enseignement secondaire des jeunes filles en France dépendra en grande partie de l'esprit qui prévaudra à l'école normale supérieure de Sèvres. Si les élèves de cet établissement déjà célèbre continuent à se pénétrer de l'idée que leur rôle consistera à être non seulement des institutrices, mais encore et surtout des éducatrices, le but essentiel de la loi Camille Sée sera atteint : les lycées de jeunes filles préparent à notre pays des générations éclairées, généreuses, et fortes. » M. Antoine Villemot a mérité une mention honorable dans le concours où M. Camille Sée a été couronné de la main de M. Émile Beaussire. C'est dans l'école de Sèvres que la République concentre ses efforts pour les faire rayonner ensuite autant que possible sur toutes les femmes de France. Elle y prépare, selon l'expression heureuse de M. Antoine Villemot, non seulement des institutrices, mais aussi et surtout des éducatrices. Aux *institutrices* sans doute sont destinés la littérature, les doublets, l'histoire, la géographie, et sans doute aussi les mathématiques, la physique, la chimie, les sciences naturelles, la botanique, qui font la matière d'un autre examen. Pour les *éducatrices*, nous ne

découvrons que la morale. C'est peut-être un peu maigre. Sans doute on supplée à cette disette par le soin et la manière dont la morale est cultivée. Le choix de la directrice de l'école ne justifie-t-il pas cette conjecture ? C'est la veuve de M. Jules Favre, qu'il ne faut pas confondre avec la mère de ses enfants : celle-ci n'aurait pas pu être sa veuve, même en mourant après lui. La République place sous les yeux de ses jeunes maîtresses, en la personne de l'honorable directrice qu'elle a choisie, un exemple perpétuel et éloquent de ce qu'il convient de faire et une allusion singulièrement discrète à ce qu'il faut éviter dans une famille. M^{me} Jules Favre a d'ailleurs pour la morale un culte digne d'éloges : elle a déjà publié deux ouvrages dont l'un a pour sujet la morale des Stoïciens et l'autre la morale de Socrate. C'est le signe d'une préoccupation des plus louables et qui donne lieu de croire que la directrice de Sèvres ne néglige pas une morale tout autrement parfaite et tout autrement efficace, la morale chrétienne, d'autant plus que cette morale ne demande pas de grands efforts pour être connue : elle est pour ainsi dire répandue dans l'air que nous respirons. Reste à savoir la part donnée à cette morale, et même à toute espèce de morale dans la formation des jeunes maîtresses que dirige M^{me} Jules Favre. Nous voudrions qu'il nous fût permis d'affirmer qu'à ce point de vue l'école normale de Sèvres est la première école du monde. Hélas ! M. Eugène Manuel qui a eu mission de juger les leçons données dans cet établissement modèle, nous laisse peu d'illusion. Voici comment il s'exprime au sujet de l'épreuve qu'il appelle « une leçon sur une question de morale ».

« Il est une contrée dont nos aspirantes ne connaissent pas bien encore la carte, pays trop nouveau pour quelques unes d'entre elles... Les problèmes de la morale, malgré la simplicité et la prudence des programmes, semblent les embarrasser et les effrayer... A trois ou quatre exceptions près, on peut se demander si la plupart des leçons méritaient bien ce nom... Voici ce qui est plus grave : nous avons constaté avec surprise que des sujets qui ne prêtaient pourtant à aucune équivoque n'avaient pas été compris. » La constatation est officielle : la connaissance de la morale

est la partie la plus faible dans les examens des aspirantes au professorat. C'est donc la partie la moins cultivée dans les écoles préparatoires. M. Edg. Zévort, « recteur de l'Académie de Caen », va nous dire pourquoi : « J'estime, dit-il, que dans l'éducation des jeunes filles les enseignements dits *accessoires*, ceux auxquels le plan d'études accorde la moindre place : *morale*, histoire de l'art, dessin, musique vocale, travail manuel, économie domestique, devraient être les enseignements essentiels. » Si donc la morale est insuffisamment étudiée à la maison de Sèvres et dans les établissements similaires, la faute en est moins à M^{me} Jules Favre et à ses émules qu'au rédacteur du plan d'études. La morale est chose accessoire dans la formation des maitresses des jeunes citoyennes. On songe beaucoup à leur instruction et fort peu à leur éducation. Le vœu de M. Antoine Villemot n'est pas près d'être rempli : on ne forme pas des *éducatrices*, mais des bas-bleus, des viragos, des espèces de rudiments de savants femelles. Si par leur moyen on'obtient des générations éclairées, généreuses et fortes, on peut être sûr qu'alors le hibou produira des aigles et la chèvre des lions.

Du reste, il y a quelque naïveté de notre part à chercher ce qui est de notoriété publique. Nos maitres ont pour souci principal de combattre l'esprit religieux en France. Les collèges de filles n'ont pas pour raison une formation plus parfaite de la femme, mais la déformation de la femme chrétienne. Peut-être cependant nos législateurs d'aventure ont-ils du moins l'excuse de la sottise. Ils ne soupçonnent pas qu'ils sont les instruments de la conspiration juive contre les gentils. Ces gentils sont les chrétiens, c'est nous-mêmes. Les descendants d'Abraham selon la chair poursuivent ses descendants spirituels d'une haine impérissable comme leur race. On ne peut plus douter qu'ils sont acharnés à la ruine de la société chrétienne, et que pour obtenir ce résultat tous les moyens leur paraissent légitimes dès qu'ils leur semblent efficaces. C'est en corrompant la famille chrétienne qu'ils espèrent nous frapper à mort, car la famille, ils le savent bien, est la base de la société. Voilà pourquoi le juif Alfred Naquet s'est employé avec tant de persévérance à faire inscrire le divorce dans notre législation, disposition

qui touche le mariage chrétien dans son essence; et voilà pourquoi un autre juif, Camille Séc, s'est fait le promoteur de la loi sur les collèges de filles, et veille d'un œil jaloux à l'application de sa loi, avec le concours d'un troisième juif, son beau-père, Germain Séc, sachant bien qu'il introduit ainsi dans la famille chrétienne le dissolvant le plus énergique, l'irréligion inoculée par la mère.

H. ODDOZ.

LA MORALE

DANS L'HYPOTHÈSE ÉVOLUTIONNISTE

Le transformisme avait étonné le monde par la hardiesse de ses affirmations : Donnez-moi une demi-douzaine de cellules vivantes, j'en fais sortir toutes les espèces des plantes et des animaux, celles dont les débris fossiles servent à différencier les couches de la croûte terrestre et celles qui en couvrent aujourd'hui la surface, y compris l'homme. Il n'est besoin, pour cette merveille, que de la lutte pour l'existence et de la sélection naturelle.

Plus étonnant encore est l'évolutionnisme. Donnez-moi seulement, dit-il, la matière et le mouvement, j'en tirerai d'abord tous les corps inorganiques, puis la cellule organisée, d'où naîtront toutes les plantes et tous les animaux, jusqu'à l'homme, qui n'est, du reste, qu'un animal.

Le succès de ces deux systèmes, si tant est qu'ils en fassent deux, a été énorme. Ils ont tout envahi, non seulement la botanique, la zoologie, la géologie, l'anthropologie, mais la philosophie, l'histoire, la linguistique. Les sciences sociales ne s'expliquent plus que par l'évolution. Les mœurs ont évolué; la morale, au lieu de régler les mœurs, se met à évoluer avec elles.

La nouvelle théorie, on devait s'y attendre, a la prétention d'être seule scientifique, dans le sens moderne du mot. Car le mot de science a, lui aussi, évolué. Autrefois, il signifiait la connaissance certaine d'une chose par ses causes. La science, dans ce temps-là, était l'objet des études du philosophe; c'était son royaume divisé en vastes provinces : dans la métaphysique, il considérait l'être immatériel; dans la logique, les lois de la raison; dans la physique, la nature; dans les mathématiques, la quantité. La langue a changé. Science tout court ne veut plus dire qu'une connaissance des

choses acquise méthodiquement par l'expérience ou plutôt par les sens. Tout ce qui est en dehors de ce champ n'est plus scientifique. Chercher les causes, c'est rêver; on se contente de classer les faits et de les étiqueter comme les curiosités d'un musée.

Puisque le système évolutionniste a une importance aussi considérable et qu'il est, d'ailleurs, s'il faut l'en croire, vraiment scientifique, c'est-à-dire fondé sur l'exacte observation des faits, comment n'est-il venu à personne l'idée d'en faire une bonne fois l'expérience?

Vous dites que, par l'adaptation et la sélection naturelle, le singe, issu de la grenouille, est devenu la souche de l'homme. Ce qui est arrivé une fois arrivera encore, si les conditions sont favorables. Qu'on choisisse une île fertile, bien située, dont tous les habitants humains, si elle en a, seront transportés ailleurs, et qu'on y rassemble les singes les plus anthropoïdes qui pourront être trouvés. Ils combatront pour la vie; il en résultera une sélection qui ne saurait manquer d'amener, au bout de quelques générations, de quelques siècles, si vous voulez, l'anthropopithèque de M. de Mortillet. Ou, si l'on ne peut attendre des siècles, on n'a qu'à essayer la sélection artificielle. Que les grandes nations de l'un et l'autre hémisphère s'entendent pour établir un concours entre les plus habiles éleveurs du monde entier; qu'elles offrent un prix digne d'un si important problème à celui qui, par des croisements entre les gorilles, les chimpanzés et autres singes anthropomorphes, obtiendra l'introuvable anthropopithèque; qu'elles promettent des milliards et des honneurs inouïs à qui, du singe anthropoïde, fera naître un homme, un homme inférieur, tant qu'on voudra, mais capable d'allumer du feu, d'inventer des instruments, de raisonner, de parler, l'homme au langage articulé, comme dit Homère, *l'homo sapiens*. Un article spécial du traité contiendra des dispositions sévères pour prévenir toute fraude et assurer la loyauté absolue du concours.

Si l'on ne réussit pas, on en sera quitte pour répéter que l'entreprise demande des essais plus multipliés, des siècles et des siècles. Mais si l'on réussit, quelle gloire! Quel service rendu aux sciences! D'abord l'évolutionnisme sera

décidément la science vraie, il n'y en aura plus d'autres. Ensuite, l'homme qui s'imagine qu'il est presque un dieu sera convaincu de n'être qu'un mammifère, comme tant d'autres. On pourra jouir des embarras de la théologie: que deviendront ses dogmes, l'unité de l'espèce humaine, le péché originel? On pourra surprendre à l'état natif une langue primitive, on verra poindre le premier germe de la morale et l'on suivra toutes les phases de son évolution.

Attachons-nous à ce dernier problème. Pour le résoudre, tant que l'expérience que je propose n'aura pas été faite, on a le choix entre deux méthodes, la méthode conjecturale et l'observation des faits, autrement la déduction et l'induction.

I

Si l'on part de ce qu'Herbert Spencer, lui-même, nomme « l'hypothèse évolutionniste » et qu'on en déduise les conséquences, on suit la méthode conjecturale. Tant que cette hypothèse n'est pas démontrée, les déductions qu'on en tire ne sont que des conjectures. Quelque brillantes qu'elles puissent paraître, elles n'ont pas plus de vérité que leur principe. Voyons si celles qui concernent la morale ont vraiment de quoi nous séduire.

Les évolutionnistes semblent se contenter d'un postulat modeste: qu'on leur accorde la matière et le mouvement, ils n'en demandent pas davantage. Mais, c'est énorme déjà. Quelle est la cause de la matière? D'où vient qu'elle se meut? Pourquoi se meut-elle dans un sens plutôt que dans un autre? Nous sommes trop curieux, peut-être. Eh bien! soit. Les forces physiques et chimiques de la matière sont déchainées. Les atomes s'accrochent, les molécules s'attirent et se repoussent, s'associent et se désassocient, s'épanchent en gaz, coulent en liquides, se cristallisent, s'épaississent. Voilà des corps. Où est la vie? Les plus savants chimistes ont eu beau mettre en jeu tous les agents connus, tous les réactifs imaginables, jamais de leurs laboratoires n'est sortie la moindre cellule vivante.

Passons par-dessus cette nouvelle difficulté. La cellule vivante existe, elle évolue; elle pousse en plantes, elle

pullule en animaux de toute espèce; à la fin, l'évolution aboutit à l'homme. Où est l'âme? Il n'y a point d'âme. Ce n'est qu'un enchevêtrement de nerfs qui s'ébranlent, de centres nerveux qui reçoivent des impressions et les renvoient. Ce n'est toujours qu'une machine, mais une machine qui se nourrit et se reproduit, une machine qui pense et qui veut.

Mainte roue y tient lieu de tout l'esprit du monde.

Dans ce mécanisme, quel place est faite à la liberté? Il n'y a point de libre arbitre. C'est M. Charles Letourneau qui vous l'affirme.

M. Letourneau, professeur à l'École d'anthropologie, est auteur d'un volume sur l'évolution de la morale. C'est, pour nous, un témoin précieux. Il ne dissimule pas les côtés honteux de l'évolutionnisme, il les étale, au contraire, et s'y complait; les misères dont un autre rougirait, il s'en fait une parure; non seulement il les avoue, mais il en triomphe. Aussi, rien ne l'embarrasse. Si vous lui dites: Ainsi, docteur, l'homme, d'après vous, n'est pas libre? — Eh non, vous répond-il en souriant, le libre arbitre n'est qu'une illusion¹. — Mais, alors, entre l'homme et la bête il n'y a pas de différence essentielle? — Aucune. « L'homme n'est que le premier des animaux terrestres (p. 65). »

Mais son âme, mais la vie future... — « Conceptions enfantines (p. 402). » — Prenez garde, vous ravez l'homme au-dessous de la brute. — Pourquoi pas? « Les insectes les plus développés, par exemple, les abeilles et les fourmis, que l'on pourrait appeler les primates des invertébrés, sont moralement bien supérieurs aux mammifères et même aux races humaines inférieures (p. 62). » — Vous finirez par faire de l'homme une simple machine. — Sans doute, « Maudsley a dit avec raison: « Il est certain que fous et criminels sont « des articles fabriqués tout aussi bien que les machines à « vapeur et les presses à indiennes. » Cela est incontestable, à la condition pourtant de faire entrer en ligne de compte la tenace influence ancestrale, qui combat ou favorise l'ac-

1. *L'Évolution de la morale*, p. 434.

tion du milieu social, à la longue toute-puissante. C'est de cette action que dépendent, en somme, la morale et la moralité acquise ou héréditaire (p. 72). »

Tel est M. Ch. Letourneau, professeur d'anthropologie. Avant de nous expliquer comment la morale évolue, il aurait bien fait de nous dire ce qu'il entend par « morale ». Cette définition, il l'avait promise (p. 21) ; je ne sais comment il se fait qu'il ne l'ait point donnée, à moins qu'on ne prenne pour une définition ces mots jetés en passant (p. 70) : « Les mœurs et par conséquent *la règle des mœurs, la morale*, résultent de l'état social, du degré de civilisation. » Est-ce bien cela ? Par morale devons-nous entendre la règle des mœurs ? Ce n'est pas tout. Que veut dire ce mot, *les mœurs* ? Veut-il dire *les actes moraux* ? J'insiste. Qu'est-ce qu'un acte moral ? Si nous ne savons pas ce que c'est qu'un acte moral, comment connaissons-nous la règle des actes moraux, et comment saurons-nous si la morale évolue ?

Pour nous la réponse est aisée. L'acte moral est un acte délibéré, c'est l'exercice d'une activité libre. Mais si le libre arbitre n'est qu'une illusion, que peut bien être un acte moral ? M. Letourneau peut avoir de bonnes raisons pour garder le silence.

Son maître, M. Herbert Spencer, le père de l'évolutionnisme, aborde ce difficile problème, mais c'est en prenant de longs détours. Pour bien comprendre la partie de la conduite dont traite la morale, nous devons, dit-il, étudier la conduite humaine dans son ensemble ; pour bien comprendre la conduite humaine dans son ensemble, il faut l'étudier comme une partie du tout plus vaste que constitue la conduite des êtres animés en général, dans l'étendue de l'espace et dans la suite des temps.

Il n'a pas échappé au philosophe anglais que les actes moraux sont des actes de l'homme seul à l'exclusion de tous les autres animaux, et ne sont pas même tous les actes de l'homme ; ce n'est qu'une partie de ce qu'il nomme la conduite humaine. Mais en enveloppant la conduite humaine dans l'évolution de la conduite universelle, il ne voit plus nettement ce qui l'en distingue et moins encore ce qui distingue l'acte moral de tout autre acte de l'homme.

Il définit la conduite : un ensemble d'actes adaptés à des fins, et ne la considère que dans les êtres vivants. Parmi les infusoires il en est qui s'agitent sans but, mais on voit dans les mouvements du rotifère des actions adaptées à des fins. L'ascidie flotte au hasard ; le céphalopode paraît chercher des fins particulières qui servent à cette fin générale : assurer la continuité de l'activité. Vous observerez des différences analogues entre le poisson et l'éléphant. L'homme l'emporte sur tous par la multitude et la diversité de ses opérations qui supposent une plus grande intelligence et tendent à cette fin suprême : la durée de la vie. Les actes sont appelés bons ou mauvais selon qu'ils sont bien ou mal appropriés à des fins, selon qu'ils favorisent ou contrarient le développement de la vie. Ainsi raisonne Herbert Spencer, et il aboutit à cette conclusion : « Le plaisir, de quelque nature qu'il soit, à quelque moment que ce soit et pour n'importe quel être ou quels êtres, voilà l'élément essentiel de toute conception de moralité ¹ ». L'homme qu'il semblait vouloir distinguer des autres créatures visibles au moins par sa conduite morale est confondu avec elles, même sous ce rapport.

L'auteur des *Bases de la morale évolutionniste* n'aurait pas donné dans cette grave erreur, s'il s'était avisé d'une distinction que les docteurs scolastiques ont grand soin de faire. Autre chose est de se conduire, autre d'être conduit à une fin. Une flèche glisse sur l'arc, fend l'air et s'enfonce au flanc d'un oiseau. Ce but où son mouvement s'arrête n'est pas son but à elle, mais le but de l'homme qui l'a tirée ; elle a été dirigée vers cette fin, elle ne s'y est pas dirigée elle-même. Si cette action est morale, ce n'est pas pour elle, mais pour l'oiseleur qui a vu la fin et l'a voulue. Un loup se jette sur un agneau ; il n'a pas le pouvoir de retenir son élan, l'instinct l'emporte. Il ne se conduit pas, il est conduit ; l'instinct c'est le mouvement imprimé à sa nature par l'Auteur de sa nature, qui a dirigé toutes les causes nécessaires quelles qu'elles soient qui ont produit l'instinct.

L'homme agit quelquefois de cette manière ; attaqué à

1. *Les Bases de la morale évolutionniste*, p. 38.

l'improviste, il lui arrive de repousser le coup par un mouvement indélibéré, qui lui *échappe*; mot d'une justesse admirable : ce mouvement, ce n'est pas la raison qui l'a conduit ; l'instinct, la passion l'a produit comme par la détente d'un ressort naturel. C'est un acte de l'homme mais non un acte humain. Lorsqu'un homme agit en homme, par un acte délibéré, il gouverne son penchant, soit qu'il le retienne ou qu'il s'y abandonne. Une viande succulente excite son appétit ; avant d'y céder il s'assure qu'il ne blesse ni la prudence en mangeant un mets nuisible, ni la justice en s'emparant de ce qui n'est pas à lui, ni la religion en violant une loi de l'Église. Il ne mange pas seulement parce qu'il goûte un plaisir en apaisant sa faim, mais parce que la faim l'avertit qu'il doit manger pour se nourrir. Il voit le but comme tel et s'y porte par une raison réfléchie. Ou bien encore, il sait que la prudence, la justice, ou la religion lui interdit de toucher à ce mets ; néanmoins il passe outre et commet librement une faute. Il a un but, un bien présent et sensible qu'il préfère à un bien plus noble, à son devoir ; c'est un abus de la raison, mais c'est l'acte d'un homme raisonnable. En un mot, quand il use de sa liberté il se conduit bien ou mal, mais enfin il se conduit. Voilà les actes qui à proprement parler relèvent de la morale.

Cette distinction d'une souveraine importance n'est pas une subtilité métaphysique ; elle est fondée sur l'observation des faits, sur une expérience journalière, universelle. Tous les hommes, savants et ignorants, y ont recours en toute occasion. Il vous arrive de heurter un passant, votre excuse est qu'on vous a poussé, ou que vous étiez distrait. A un ami qui vous contredit vous avez répondu par une parole trop vive ; le voyant peiné, vous lui demandez pardon de ce mouvement indélibéré. L'inadvertance, le manque de liberté ôte à l'action tout son caractère moral, ou le diminue plus ou moins. A quoi bon les conseils, sur quoi portent les reproches, lorsque ceux à qui ils s'adressent ne se conduisent pas au but, n'y vont pas librement ? Vos conseils me sont inutiles s'il ne dépend pas de moi de les suivre ; vos reproches sont injustes, s'il n'a pas tenu à moi d'agir autrement que je n'ai fait.

L'éloge et le blâme, la récompense et le châtement supposent aussi la liberté et la responsabilité des actes ; il n'en est pas question pour les animaux. Lorsqu'il nous arrive de leur appliquer ce langage, c'est dans un sens figuré qui ne trompe personne, sauf peut-être certains professeurs d'anthropologie. De même, par une sorte de fiction, nous étendons la ressemblance générique qui les rapproche de nous, et nous leur attribuons nos vertus et nos vices, à peu près comme dans les fables de La Fontaine. Mais quel homme de bon sens parlera de l'obéissance d'un chien ou de la gourmandise d'un chat comme si leurs actes avaient une valeur morale ? Qui proposera sérieusement de récompenser ou de punir un cheval, au manège, dans le même sens qu'on récompense ou qu'on punit un enfant au collège ; de suspendre une médaille de sauvetage au cou d'un chien de Terre-Neuve, comme on attache la croix d'honneur à la poitrine d'un brave ?

Herbert Spencer a cru que la moralité des actes venait uniquement de leur adaptation à des fins, et il n'a pas pris garde que l'agent pouvait ou se conduire à sa fin ou être conduit à une fin qui n'est pas proprement la sienne, mais celle de l'agent supérieur qui le mène. Faute d'avoir compris cette différence, le chef de l'école évolutionniste s'est attaché à des circonstances accidentelles et insignifiantes. Il dispose tous les êtres sur une même série, où l'on passe de l'un à l'autre par d'insensibles degrés : les individus les plus développés des races inférieures semblent l'emporter sur les moins bien doués de la race humaine, et la ligne de démarcation entre l'homme et la bête disparaît. Elle existe pourtant cette ligne : l'homme raisonne et il parle, il est libre et se conduit ; la bête n'a que des sens et des instincts ; comme elle n'a pas d'idées universelles, elle ne peut raisonner ; elle n'est pas libre, elle est conduite par un agent supérieur vers une fin qu'elle ne voit pas.

La volonté libre est guidée par la raison et gouvernée par la loi morale. L'animal dépourvu de liberté, parce qu'il n'est pas doué de raison, est entraîné par des forces nécessitantes. En faisant évanouir avec la liberté toute différence entre l'homme et la bête, on supprime la morale, et l'on vient en-

suite nous dire avec un grand étalage d'érudition comment la morale évolue.

« La propriété la plus primordiale de la cellule nerveuse, dit M. Charles Letourneau (p. 27), est son aptitude à *s'imprégner*, c'est-à-dire à garder la trace des actes fonctionnels qui s'accomplissent dans son sein. » Et, un peu plus loin (p. 28) : « Tout acte auquel a présidé la cellule nerveuse y laisse une sorte de résidu fonctionnel, qui, à l'avenir, en facilitera la répétition et quelquefois la provoquera. En effet, cette réitération deviendra de plus en plus aisée et finira même par s'effectuer spontanément, automatiquement. La cellule nerveuse aura alors acquis un penchant, une habitude, un instinct, un besoin. » De là des séries d'actes qui sont tantôt conscients, tantôt inconscients. « Quand certaines empreintes nerveuses sont suffisamment fixées, incarnées, organisées dans les centres nerveux, elles deviennent héréditaires. Spécialement en ce qui concerne la moralité, on peut dire que chaque individu déprave ou moralise sa postérité, comme il a été moralisé ou dépravé par ses ancêtres » (p. 30). L'altération des cellules nerveuses peut troubler les associations motrices et effacer les empreintes.

Quelques observations sont ici nécessaires. Que par des actes répétés nos organes acquièrent des habitudes et soient jusqu'à un certain point modifiés, ce n'est pas une découverte récente. Les doigts du pianiste courent comme d'eux-mêmes sur son instrument ; à crier souvent on prend une voix rauque ; l'abus des boissons alcooliques engendre l'ivrognerie, et la marque de ce vice est gravée sur le visage du buveur ; depuis longtemps on le savait. On savait aussi que les enfants ont dans leur physionomie des traits de leurs parents ou de leurs ancêtres, que plusieurs maladies et certaines inclinations se transmettent avec le sang : tel fils qui n'a pas eu devant les yeux les exemples de son père sera comme lui d'un tempérament irascible ; tel autre aura la goutte comme son aïeul. De ces faits connus, les évolutionnistes ne donnent aucune explication bien nouvelle, et ils en tirent des conséquences exagérées.

Pourquoi notre organisme tend-il à reproduire les actes auxquels il a *présidé* (pour parler comme M. Letourneau) ?

C'est que la cellule nerveuse a « la propriété de s'imprégner, l'aptitude à garder la trace des actes fonctionnels »..., tout comme l'opium fait dormir, parce qu'il a une vertu dormitive. Mais qui nous prouve qu'étant donnée cette aptitude à s'imprégner, la cellule nerveuse produit toutes les merveilles que les nouveaux docteurs lui attribuent ? Ils accumulent des faits curieux d'instinct et de dressage : une abeille, sans éducation préalable, sait butiner du miel et construire une alvéole ; un tout jeune dindon est saisi de frayeur au cri aigu du milan qu'il entend pour la première fois ; une panthère apprivoisée fait patte de velours ; les chiens domestiques aboient et les chiens sauvages n'aboient pas ; l'instinct particulier, développé par le dressage, dans le chien de berger et dans le terrier devient un caractère de race, etc. : qu'est-ce qu'on est en droit de conclure de ces faits et de tant d'autres ? Que certains animaux ont un instinct admirable, qu'il peut être perfectionné par le dressage, et que ce perfectionnement persiste jusqu'à un certain point dans les générations suivantes. On ne l'ignorait pas. Mais que la cellule nerveuse douée de la tendance à répéter ses actes fonctionnels se met à évoluer ; qu'elle se transforme à la longue en mollusque, en vertébré, en singe, en homme ; qu'elle peut se fabriquer des organes, des facultés nouvelles ; qu'un de ses descendants, encore dépourvu de poumons, s'en est fait un rudimentaire à force de respirer, et que c'est là l'origine de notre appareil respiratoire ; que la déglutition, la circulation, « ces fonctions primordiales, résultent d'une hérédité fort lointaine, d'une éducation physiologique, que les nécessités de l'existence ont fait subir à toute la série de nos ancêtres vertébrés et invertébrés » (p. 29) ; qu'un d'entre eux, le premier qui ait eu la faculté de raisonner, l'a acquise par une longue habitude de faire des raisonnements : voilà ce que les évolutionnistes affirment ou supposent toujours, mais ne démontrent jamais. Et, tandis que leur système branlant n'a d'autre appui qu'une impudente pétition de principe, ils vous offrent avec une étonnante confiance leur « étude de l'évolution morale, scientifiquement faite, en dehors de tout préjugé », et montrent une pitié superbe pour les antiques théories qui « ayant, qu'elles soient justes ou non,

obtenu l'assentiment général, peuvent se soutenir sans preuves » (p. 44).

Voyons-le donc un peu de près ce procédé scientifique, exempt de tout préjugé, et qui seul mérite le nom de science.

L'antique théorie définissait l'homme une animal raisonnable. Qu'il soit un animal, les « théories révolutionnaires » de M. Letourneau l'accordent, et de reste. Elles nient la différence essentielle tirée de la raison. « Essentiellement, dit le professeur d'anthropologie, l'homme ne diffère pas des animaux supérieurs. Sa structure anatomique et sa vie physiologique sont identiques à la leur ; mais ses centres nerveux conscients peuvent acquérir un plus haut degré de développement. Chez lui, comme chez les animaux, la cellule nerveuse est organisée pour recevoir et garder plus ou moins longtemps des empreintes, d'où résulte l'aptitude au dressage (au *dressage!*), à la formation de penchants héréditaires, qui, une fois bien implantés, régissent la conduite de l'individu au milieu des conflits et aventures de l'existence » (p. 74). Ainsi, au lieu de l'âme, des centres nerveux conscients ; au lieu de l'éducation, le dressage ; au lieu de la volonté libre, la cellule nerveuse organisée pour recevoir des empreintes ; au lieu d'idées morales, de vertus et de loi naturelle, des penchants héréditaires bien implantés. Ne demandez pas comment des centres nerveux sont conscients, comment des nerfs perçoivent l'ordre et la proportion des choses, par qui la cellule nerveuse a été si merveilleusement organisée pour recevoir et garder toutes ces empreintes : questions impertinentes qu'il faut laisser au métaphysicien rêveur. D'ailleurs il ne s'agit pas de cela, mais de savoir comment naissent et se développent les idées morales. Je me trompe, ce n'est pas *idées* qu'il faut dire, mais penchants, instincts, sentiments, enfin des termes qu'on puisse appliquer aux animaux tout aussi bien qu'à l'homme.

D'où nous vient par exemple l'idée, le sentiment du devoir ? Et d'abord, qu'est-ce que le devoir ? C'est « un penchant à faire ou à ne faire pas certaines choses que l'on voit encouragées ou interdites à la société dont on fait

partie » (p. 170). Le Vitien fait partie d'une société où c'est l'usage de tuer son père et sa mère lorsqu'ils sont vieux, c'est pour lui « un pieux devoir de ne les pas laisser trainer une trop longue existence » (p. 114). Les Battas de Sumatra « non seulement tuaient leurs vieux parents, mais ils les mangeaient, profitant pour cela, en gens bien avisés, de la saison où les citrons étaient abondants et le sel à bon marché. Un rituel réglait la cérémonie. A un moment donné, le vieillard dont on allait se séparer ou se débarrasser montait sur un arbre autour duquel se rangeait l'assistance. Puis on frappait le tronc de l'arbre en cadence et en chantant une sorte d'hymne funéraire, dont le sens général était : Le fruit est mûr, la saison est venue. Après quoi la victime descendait de l'arbre ; on la tuait et on la mangeait » (p. 113). Comme cet acte était encouragé dans la société dont le Batta faisait partie, d'après la morale évolutionniste c'était pour lui un devoir.

Pour connaître l'origine de ce sentiment, il faut le considérer dans le chien d'arrêt. « L'arrêt, surtout chez les bêtes de grande race, dit un spécialiste (Bellecroix), est une action mécanique, une force instinctive, qui cloue en place le chien que vient de frapper le sentiment du gibier. » Comment est-ce qu'on a obtenu ce renversement des habitudes normales du chien ? Par les procédés du dressage. « Ils consistent, dit M. Letourneau, à punir et récompenser à propos, à créer dans la mémoire de l'animal une association automatique entre les actes que l'on veut encourager et certaines impressions agréables, et inversement... Il faut arriver à former des enchaînements mécaniques de détente nerveuses, si étroitement associées qu'un mot, un geste convenus évoque toute une série d'idées et d'actes : les dresseurs et les chasseurs ont ainsi un petit vocabulaire de paroles fatidiques ; par exemple, pour le chien d'arrêt : Tout beau, couche, rapporte, etc... Après une suffisante série de générations bien dressées..., le penchant artificiel s'est organisé ; il est devenu inné et héréditaire. Alors le jeune chien, dit de grande race, tombe en arrêt spontanément ; il peut le faire tout jeune, dès l'âge de six mois. La vue d'une perdrix met en émoi tout son être : il ne bouge plus ; les yeux grand ouverts, fixés devant lui, les oreilles projetées en avant, le

front ridé, il semble médusé... Ses instincts primitifs sont tellement métamorphosés qu'au moment où la perdrix part, non seulement il ne se précipite pas à sa suite, mais il fait souvent un mouvement de recul. Il y a des chiens d'arrêt si sûrs, en qui est si solidement ancré le *sentiment du devoir*, qu'ils tiennent l'arrêt indéfiniment, restant sourd aux sifflets, aux rappels, même aux coups de fusil, il faut les aller chercher » (p. 43).

Or, « ne l'oublions jamais, l'homme est, comme le chien, un mammifère, et, quant aux propriétés fondamentales, ses cellules cérébrales fonctionnent identiquement comme celles des autres espèces mammifères » (p. 42). On vient de voir le dressage du chien, voici le dressage de l'homme.

« Ce sentiment (du devoir) qui est vraiment la base de la moralité se forme de très bonne heure dans la conscience de l'homme primitif : seulement les mœurs dominantes lui impriment telle ou telle direction spéciale et, dans les sociétés incultes, cette direction est souvent singulière » (p. 170). Ainsi en Polynésie, le sens moral avait revêtu la forme du *tabou*, « sorte d'interdit que les prêtres, généralement d'accord avec les chefs, avaient le droit de jeter sur une chose. A la seule idée de violer un *tabou*, les Polynésiens étaient saisis d'une terreur sacrée : les *eatouas*, disaient-ils, punissaient de mort toute transgression de ce genre... Le 4 juin 1819, un petit garçon captif fut tué par son maître pour avoir volé des patates douces dans une maison tabouée. Après quoi, il fut dépecé et rôti pour être mangé. Voler quelques patates tabouées était un crime abominable, selon la conscience néo-zélandaise ; mais tuer un enfant et le dévorer était absolument louable et même agréable aux dieux ».

Et voici la conclusion : « Ces faits sont éloquentes ; ils ruinent radicalement l'antique théorie de la morale divine et innée. Ils obligent à assimiler la moralisation primitive au dressage. C'est qu'en effet, les procédés employés dans l'éducation des animaux et ceux qui ont créé la morale primitive sont essentiellement identiques. Les uns et les autres reposent sur la propriété fondamentale de la cellule nerveuse, l'aptitude à s'imprégner, à garder les empreintes. Que telle ou telle pratique, raisonnable ou non, il n'importe, soit con-

tinuée pendant longtemps ; que la crainte d'un châtement sévère, d'abord, du mépris public ensuite, y assujettisse les consciences ; que l'estime et la louange en récompensent l'observation, et il en résultera à la longue dans le cerveau humain une certaine orientation des cellules nerveuses, transmissible par l'hérédité. Mais cette disposition cérébrale, une fois formée, correspond à des états déterminés de conscience et se produit par des penchants innés. En résumé, il en provient ce que l'on a appelé le sens moral, une manière donnée de sentir et d'agir. Tout acte conforme à ce fonds moral, à cette intuition acquise, s'accomplit avec plaisir ; tout acte contraire tend à bouleverser les impressions enregistrées et on répugne à l'accomplir ; une force interne arrête le transgresseur, et, s'il lui désobéit, elle l'en punit par ce sentiment de malaise moral, que nous appelons regret ou remords. » A ce propos on rappelle l'histoire d'un chien bourrelé de remords pour avoir dérobé une côtelette et celle d'un Austrasien coupable d'avoir mangé une viande tabouée. « Pas plus pour le remords canin que pour le remords australien il n'y a lieu d'invoquer une abstraite idée du bien implantée dans l'âme par un divin créateur. Dans les deux cas, le jeu des ressorts moraux est des plus élémentaires, et ces ressorts, on les retrouve dans la conscience des êtres les plus développés. »

Désirez-vous connaître l'origine de la pudeur ? La pudeur est inconnue aux animaux, l'homme primitif l'ignorait. « Les premiers germes de ces sentiments relevés ont été semés le jour où les hommes... se sont mis à considérer les femmes comme des propriétés personnelles. Ces propriétés, le maître se les réservait, les défendait de son mieux... ; surtout il châtaient sévèrement les écarts... Peu à peu, grâce à ces brutales prohibitions, un certain sentiment de devoir conjugal, de réserve... (de modestie, je traduis), s'organisa dans le cerveau de la femme et finit par se transmettre héréditairement » (p. 149). C'est tout simplement un dressage.

L'idée de justice a coulé de la même source. « Ce sentiment est né de la violence même. Chez l'homme, comme chez l'animal, le désir de rendre coup pour coup est inné : il y a là un mécanisme réflexe résultant du primordial instinct de

la conservation. Mais ce besoin de répondre à une violence par une autre a fini par enfanter une sorte de règle morale, ce que l'on a appelé la loi du talion » (p. 168). D'abord les chefs ne se mêlèrent pas de redresser les torts. Mais « quand le droit de punir fut enlevé aux particuliers, et alors seulement, l'idée d'une justice abstraite put se former dans l'esprit et la conscience des hommes. On ne pouvait se venger soi-même ; le produit des amendes était accaparé par le chef ; par suite, les instincts de rapacité étaient bridés et l'on était porté à se faire de la justice un concept plus idéal. Sûrement ce concept supérieur resta à l'état de germe, de pierre d'attente morale, dans le cerveau des sauvages, même les moins primitifs, mais il évolua lentement à mesure que s'ouvrait l'intelligence et que s'élargissait le cœur... Ce sentiment, si fort que le vieux mot de *justice* suffit à nous émouvoir, tout cela n'est que l'écho amorti et incarné des innombrables torts subis par les ancêtres et l'idéalisation, le lent épanouissement du primitif instinct de vengeance » (p. 236).

Les chiens, sans doute, en sont à la « loi du talion », dent pour dent, œil pour œil. Mais un docteur évolutionniste a observé dans ces animaux « un développement de la faculté de conscience aussi élevé que peut le donner la logique du sentiment sans le secours de la logique des signes, c'est-à-dire un degré presque, sinon tout à fait aussi élevé que celui que nous trouvons chez les sauvages inférieurs, les petits enfants et un grand nombre d'idiots et de sourds-muets sans éducation » (p. 52). Il est donc naturel de penser que, tenus à la chaîne et ne pouvant se venger eux-mêmes, ils évoluent lentement vers l'idée de justice et que dans ceux d'entre eux qui comprennent les signes et dont l'intelligence est plus ouverte, ce concept s'est épanoui, idéalisé. Qui sait si l'on ne parviendra pas un jour à leur faire suivre un cours de droit ?

Au moins est-il incontestable pour un évolutionniste que les bêtes d'ores et déjà sont capables d'*altruisme* et des plus hautes vertus dont s'honore l'humanité. Les abeilles et les fourmis « ont réussi à créer de grandes sociétés où la famille n'existe pas », perfection idéale où le progrès pousse aussi notre race. « Chez ces intéressantes espèces, les sentiments

du devoir, le souci de l'intérêt public, l'abnégation se sont développés jusqu'à l'héroïsme et, à ce qu'il semble, chez tous les citoyens de la république » (p. 62). Oh ! qu'il s'en faut que notre République en soit arrivée là ! Nos soldats sont admirables dans les batailles : mais quels héros peuvent être comparés aux fourmis « qu'on peut partager en deux par le milieu du corps sans leur ôter l'envie de défendre leurs foyers. La tête et le corselet marchent encore et portent les nymphes dans leur asile ».

Mais si elles ont nos vertus, elles ont aussi nos défauts et nos vices. Les fourmis, comme les hommes, sont très soucieuses de l'opinion publique. Telle qui, entourée de ses compagnes, se fera tuer dix fois, devient timide et lâche lorsqu'elle est isolée à vingt mètres de son nid. « L'abeille domestique est aussi sobre que laborieuse ; jamais les ouvrières ne touchent aux magasins d'hiver, aux alvéoles closes ; bien plus, même dans les alvéoles ouvertes pour l'alimentation courante, chaque abeille ne puise que strictement la ration nécessaire à ses besoins. Mais il y a des abeilles immorales qui s'introduisent furtivement dans les ruches pour satisfaire leur glotonnerie. Enfin, hors de la communauté, quand elles pillent nos confiseries, par exemple, la plupart des abeilles s'abandonnent à une grossière intempérance. On peut même à volonté dépraver une abeille en l'alimentant avec du miel mélangé d'eau-de-vie. Bien vite alors, elle s'abandonne à l'ivrognerie et devient du même coup paresseuse et voleuse. Mais c'est exactement ainsi que l'alcoolisme dégrade l'homme » (p. 64).

Détournons nos regards de ces exemples scandaleux. Aussi bien, nous ne pouvons pas multiplier indéfiniment les citations. Les passages que nous avons mis sous les yeux du lecteur suffisent pour montrer que, selon la doctrine de M. Letourneau, les bêtes ont une morale ordinairement inférieure, quelquefois supérieure à celle de l'homme, mais de même nature ; que les lois du développement de cette morale sont les mêmes chez les hommes et chez les animaux ; que les penchants moraux, dans les hommes comme dans les bêtes, constituent un mécanisme qui ne laisse aucun jeu à la liberté ; qu'en conséquence le scélérat peut se réjouir de ses

crimes tout aussi bien qu'un homme vertueux de ses belles actions. Un publiciste anglais a constaté que les malfaiteurs d'habitude aiment les vices auxquels ils sont adonnés. Il a entendu un jeune coquin s'écrier : « O mon Dieu ! qu'il fait bon voler ! quand j'aurais des millions, je voudrais tout de même être un voleur. » A ce propos, l'auteur de *l'Évolution de la morale* dit gravement : « S'il s'agissait de penchants encouragés, socialement utiles (c'est le plus haut degré qu'il connaisse de la vertu), ce contentement, cette joie intime accompagnant l'accomplissement de l'acte, s'appelleraient *sanction morale, témoignage de la conscience*. Question de mots et d'appréciation variable suivant les temps et les lieux ! En réalité, le mécanisme psychique est le même dans les deux cas. La conscience proprement dite ; ce sentiment profond, qui inspire et récompense les actions louables, utiles, héroïques, le dévouement, l'abnégation n'est aussi que le résultat d'une longue éducation ancestrale, d'une certaine trempé morale héritée » (p. 67).

Une doctrine qui étale d'aussi abjectes maximes n'a pas besoin d'être réfutée.

Le développement de l'hypothèse évolutionniste appliquée à la morale ne donne pas des résultats satisfaisants pour la raison. La faute en est peut-être à la déduction, vieille méthode aristotélique ; essayons donc le procédé moderne vanté par Bacon, la méthode inductive.

II

M. Letourneau a interrogé l'histoire depuis l'origine des choses jusqu'aux siècles futurs où son regard pénètre avec une sagacité prophétique. Il y a vu clairement la morale évoluer en quatre ou même cinq phases, trois dans le passé, une dans le présent, une dans l'avenir. Elle fut d'abord bestiale, puis sauvage, ensuite barbare, elle est maintenant mercantile, elle finira par être utilitaire. C'est l'idéal que certaines républiques d'insectes ont réalisé et dont un petit groupe de philosophes, les évolutionnistes, prépare la réalisation pour la race humaine. Il ne faut pas prendre ces phases dans un sens trop rigoureux, comme si l'humanité

avait passé toute à la fois de l'une à l'autre. Non. Il y a même aujourd'hui des peuples barbares, d'autres sauvages ; quelques-uns en sont encore à l'âge de pierre. Chez les plus avancés on observe des traits d'atavisme dont il faut chercher la cause dans les générations passées en remontant parfois jusqu'à l'époque absolument bestiale. « Il est telle des qualités, tel des défauts de l'homme, même civilisé, dont l'origine psychique remonte très probablement à ses ancêtres animaux, par exemple l'amour maternel (!), les instincts féroces, si faciles à éveiller » (p. 54).

La morale bestiale est caractérisée par l'anthropophagie, la morale sauvage par l'institution de l'esclavage : on trouva plus utile de faire travailler l'ennemi vaincu que de le manger. Les sociétés barbares ont des lois, une organisation plus complexe ; chez elles l'anthropophagie a presque entièrement disparu, les esclaves deviennent des colons, des serfs. La morale industrielle et mercantile est celle des sociétés civilisées actuelles : l'amour de l'argent y domine ; l'esclavage est aboli, mais les inégalités sociales sont restées, nos ouvriers salariés ne sont guère moins misérables que le furent autrefois les serfs et les esclaves ; les penchants cruels de nos ancêtres se retrouvent dans les horreurs de la guerre. Mais laissez faire « l'imperceptible minorité qui est en train de fonder la morale future » (p. 386). « Ces contemporains de l'avenir conçoivent déjà un idéal de moralité supérieure et forcément aussi une société plus parfaite où chacun trouvera une existence complète, où tout privilège artificiel aura disparu, où chacun sera à sa place, se développera dans les limites de sa nature, où la grande religion contemporaine, le culte du dieu Mammon, n'aura plus de sectateurs, où l'égoïsme étroit, individuel ou familial aura cédé la place au souci du bien général » (p. 463).

De ces quatre ou cinq phases, les trois qui appartiennent au passé sont exhibées avec un appareil étourdissant de faits et de citations dont M. Letourneau a rempli son gros volume. A quoi bon tant d'érudition ? Veut-il nous prouver que telle ou telle nation, les Grecs, les Romains et plusieurs autres, ont été des tribus sauvages avant d'être des peuples civilisés ? Eh ! nous le savions bien. Qui n'a pas lu dans

Horace *Silvestres homines* et la suite ? A tant de témoignages dont l'auteur de *l'Évolution de la morale* pense nous accabler, nous voulons en ajouter un des plus remarquables, qu'il n'a point rencontré dans ses vastes lectures, parce qu'il n'a guère le loisir de remonter aux sources. C'est un passager du vieux poète Moschion, cité par Stobée (liv. I, n. 38).

« Je vais dire comment débuta et s'organisa la vie humaine. Il fut un temps où les hommes vivaient comme des bêtes : ils habitaient les cavernes des montagnes, des antres impénétrables au soleil ; car il n'y avait encore ni maisons avec des toits, ni villes spacieuses protégées par des tours de pierre. Le soc recourbé n'avait pas fendu la noire glèbe, nourrice des fertiles moissons. Le fer n'émondait pas les rangées de ceps féconds. La terre était stérile et ne produisait pas de fruits savoureux. Ses habitants s'entretuaient pour se repaître de chair humaine. La Loi n'osait se montrer ; la Violence régnait sur le même trône que Jupiter, le faible était la proie du plus fort. » Le poète dit ensuite comment les hommes apprirent à cultiver la terre, à se construire des demeures et des remparts, à prendre des mœurs plus douces, à rendre aux morts les honneurs de la sépulture.

Voilà l'anthropophagie, la coutume primitive de s'abriter dans les cavernes, en un mot la vie sauvage faisant place à l'agriculture, aux lois stables, aux progrès de la civilisation : n'est-ce pas tout ce qu'il faut pour démontrer par l'histoire le système évolutionniste ? Pas tout à fait. Qu'est-ce en effet qu'il faut démontrer ? Il faut démontrer que la morale évolue, c'est-à-dire que contenue en germe dans les premiers actes de la première cellule vivante, actes devenus instincts et penchants par leur répétition fortuite, elle a passé par les quatre phases décrites plus haut, qui la mènent forcément à la phase bénie où le bien général sera le souci de tous et de chacun. Le mouvement est progressif et fatal : s'il n'est pas progressif, il ne mène à rien ; s'il n'est pas fatal, il n'explique rien. « Les penchants moraux ou immoraux résultent des fatalités mêmes de la vie sociale et des nécessités variables de l'existence... Entre les diverses

phases de l'évolution mentale il ne saurait exister d'hiatus : tout se tient, s'enchaîne, s'engrène. Le passé imprègne toujours le présent, mais l'avenir est en germe dans le passé même » (p. 118). Expliquer les mœurs et le développement de la morale par ce mécanisme, c'est tout le système. Si la phase sauvage au lieu d'être un progrès sur la période bestiale est une corruption d'une civilisation antécédente, elle a beau remonter à une nouvelle civilisation, elle ne prouve rien pour l'évolutionniste. Moschion, poète dramatique, exprimait l'opinion du peuple dont la science ne va pas loin ; au delà de la vie sauvage il ne voit plus rien : c'est là qu'il fait commencer la vie humaine, de là qu'il voit naître la société. Mais interrogeons un savant, un vrai philosophe : nous aurons une réponse bien différente. Platon ne doute pas que la vie sauvage n'ait succédé à une civilisation détruite. « Ajoutez-vous foi aux anciennes traditions ? dit-il au troisième livre des Lois. Elles nous apprennent que le genre humain a été détruit plusieurs fois par des déluges, des maladies et d'autres accidents qui n'épargnèrent qu'un très petit nombre d'hommes. Représentons-nous donc une de ces catastrophes, celle qui a été causée autrefois par un déluge. Ceux qui échappèrent à la mort devaient être des habitants des montagnes, faibles étincelles du genre humain, conservées sur quelques sommets. De pareils hommes étaient nécessairement dans une ignorance entière des arts... Ne dirons-nous pas aussi que les instruments de toute espèce, que toutes les découvertes faites jusqu'alors dans les arts utiles, dans la politique et dans toute autre science furent entièrement perdus en ce temps-là !... Le fer, l'airain et toutes les mines avaient été engloutis, et il n'y avait aucun moyen d'extraire les métaux ; on était même très embarrassé pour couper du bois ; car le peu d'outils qui pouvaient s'être conservés dans les montagnes avaient dû être usés en peu de temps, et ne pouvaient être remplacés par d'autres, jusqu'à ce qu'on eût de nouveau inventé la métallurgie. »

Platon, dans ce passage que nous avons dû abrégé, donne une idée flatteuse de la pureté des mœurs de ces tribus ignorantes. Cette conjecture du grand philosophe n'est

point conforme à la vérité. L'homme naît avec ses passions et les porte partout avec lui ; l'envie, la jalousie, l'injustice et le libertinage se donnent carrière même dans la simplicité de la vie pastorale. Si une civilisation avancée fournit plus d'aliments aux vices, elle leur impose aussi un frein plus puissant.

Lorsque les descendants de Noé se dispersèrent, les arts que leurs pères avaient connus durent se conserver mieux et se perfectionner chez ceux d'entre eux qui restèrent près du berceau de leur race ; mais ceux qui partirent pour des contrées lointaines ne purent se charger d'un lourd bagage d'instruments dans leurs migrations. S'ils stationnèrent longtemps en des pays où ne manquaient ni le gibier ni les pâturages, mais où le minerai était difficile à trouver, plus difficile encore à mettre en œuvre, ils durent oublier les procédés traditionnels d'extraire et de travailler les métaux ; ils se contentèrent des outils et des armes de pierre, que le hasard leur offrait, ou qu'ils se fabriquaient par les moyens les plus élémentaires. Ainsi, ni les monuments si curieux de l'âge de la pierre, ni la grossièreté des mœurs des peuplades primitives, ne sauraient démontrer que l'homme est sorti de la condition bestiale, avant de passer par la sauvagerie et la barbarie pour s'élever jusqu'à la vie civilisée.

D'ailleurs, tous les peuples n'ont pas subi les humiliations de la vie sauvage. Les Hébreux ne les ont jamais connues. Leurs ancêtres les plus éloignés, dont ils ont soigneusement conservé la mémoire, étaient des pasteurs ; ils formaient une société patriarcale d'une constitution simple, et qui n'était pour ainsi dire que l'épanouissement de la famille. S'ils ne furent pas toujours à l'abri des vices et des crimes vers lesquels notre nature déchue nous fait pencher, le culte du vrai Dieu, conservé chez eux par un spécial bienfait de la Providence, opposa une digue au mal et fit que ses ravages ne furent pas irréparables.

Cette histoire des premiers âges de l'humanité, dont Platon savait quelque chose et que les Livres saints, le plus authentique monument de l'antiquité, nous racontent, explique fort bien les particularités singulières, monstrueuses même, qu'offrent les mœurs des peuples anciens

et des tribus sauvages : il ne reste point de place pour les absurdes hypothèses de l'évolutionnisme. C'est un système qui choppe à chaque pas. On se fatigue à en compter les incohérences, à en relever les paralogismes. L'induction dont il abuse lui tend des pièges où il tombe avec une surprenante naïveté. Donnons-en un exemple. Dans l'*Évolution de la morale*, nous lisons que, jusqu'à l'époque glaciaire, l'homme devait être entièrement nu : ce qui le prouve, c'est que, « même à la fin de l'époque quaternaire, la gravure de Langerie-Basse nous a laissé l'image d'un chasseur d'aurochs encore dans un état d'entière nudité » (p. 4). On nous permettra de trouver la conclusion un peu précipitée. Supposez que, dans un avenir très éloigné, un cataclysme ait enseveli la ville de Paris sous une couche épaisse de gravier : un jour, nos descendants, fouillant dans ses ruines enfin découvertes, en tireront entre autres merveilles les statues dont sont ornés les jardins et les monuments publics. Les futurs archéologues seront-ils fondés à conclure de ces témoignages des vieux âges que dans cette ville célèbre une bonne partie de la population ne portait aucun vêtement, et qu'il résulte en particulier des quatre statues du pont d'Iéna que pour une portion notable de la cavalerie on faisait une totale économie d'uniforme ?

Souvent M. Letourneau touche aux dogmes de la religion chrétienne. Il a tort : car, comme il ne les a étudiés que dans des auteurs qui les défigurent, il les comprend mal et il les juge mal. C'est pitié de voir comme il parle de nos Livres saints, de nos sacrements, de nos vénérables mystères. Quelque part il raconte que dans les sacrifices humains qui se faisaient dans l'île de Taïti, l'œil gauche était la part du chef, qui toujours la refusait ; parfois cependant au lieu de refuser, il touchait l'œil avec un morceau de fruit à pain, qu'il mangeait ensuite. « C'est, dit là-dessus le grave professeur, une idée très analogue à ce que les catholiques appellent « transsubstantiation » (p. 97). Se moque-t-il de ses lecteurs ? Il est vrai qu'il a pris à son compte le blasphème inepte de M. Vogt, qui prétendit un jour signaler dans la messe catholique un dernier vestige de l'anthropophagie des ancêtres.

Les traits sans nombre que M. Letourneau jette contre l'Église, contre toute religion, contre Dieu, ne valent pas mieux que celui-là. Il nous répugne de les relever. D'ailleurs, à quoi bon? Contre de tels adversaires, cet argument personnel doit suffire. Ils ne peuvent nous reprocher de servir Dieu sans contredire leurs doctrines. D'où vient qu'ils s'indignent contre nos pratiques religieuses, s'ils croient vraiment que, pour nous comme pour eux, les actes sortent des penchants par une force mécanique; que les penchants et les instincts sont des empreintes héréditaires, incarnées dans les centres nerveux; que « chez l'homme et l'animal, tout ce qui est conscient, savoir les impressions, les sensations, les désirs, les passions, l'entendement, tout cela dépend des cellules nerveuses cérébrales et résulte de leur fonctionnement » (p. 27)? Si pour nous et pour eux le libre arbitre est une illusion, ils prennent à nous persuader une peine inutile. Mais nous-même, nous oublions que tout ce qu'ils écrivent, ils ne sont pas libres de ne l'écrire point : leur fonctionnement cérébral est poussé automatiquement dans cette direction; leurs cellules nerveuses sont imprégnées, ils obéissent fatalement.

Ils prétendent refaire la morale. Le bel ouvrage qu'ils nous préparent! Mais ils ne se souviennent donc plus que la morale résulte de l'état social? Est-il en leur pouvoir d'empêcher l'état social d'être ce qu'il est, ou de produire telle ou telle morale? Et puis, comment, sans libre arbitre, se décideront-ils à intervenir?

Enfin, ils jugent la morale: suivant quelle loi? Ils se mêlent de la corriger: sur quelle règle? de la perfectionner: d'après quel idéal? Il y a donc une loi stable de la morale, une règle fixe de la morale, un idéal immuable de morale? La morale n'est donc pas, comme ils le disent, relative, changeante, variable, selon les temps et les pays. Il y a une perfection morale, c'est d'après eux ce qui tend à l'utilité sociale, au bien général. Mais ces grands mots, il les faut définir. *Utilité* implique relation: une chose est utile, à quoi? L'utile absolu ne s'entend point. Le bien général est un mot vide de sens, tant qu'on n'a pas déterminé en quoi ce bien consiste, où est le bonheur pour la société, où il est

pour les individus qui la composent. Ces problèmes profonds, dont la religion qu'ils insultent donne des solutions claires et définitives, ils ne les abordent pas, ils n'ont pas même l'air de savoir qu'ils sont posés. En un mot, ils enseignent en vingt leçons que la morale évolue, sans être en état de dire ce que c'est que la morale, ni d'où elle vient, ni où elle va.

Au fond, ces doctrines désolantes contiennent un aveu des vérités qu'elles combattent. Elles avouent que l'homme existe pour être heureux et qu'il n'a pas en lui de quoi rassasier ses désirs de bonheur. Ceux à qui l'on a fait croire, en dépit de l'évidence, que l'humanité, partie du néant, est arrivée par ses propres forces à l'état imparfait où nous la voyons, pourront peut-être se persuader qu'évoluant toujours, elle trouvera en elle-même la perfection qui lui manque. Nous, qui savons que Dieu nous a créés, nous continuerons d'attendre de Lui la souveraine félicité que tous nos vœux appellent.

F. DESJACQUES.

BULLETIN LITTÉRAIRE

LES POÈTES EN 1888

I

Un homme d'esprit, qui n'est pas un prophète, hasardait naguère la prédiction que voici : « Bientôt le dernier poète offrira aux Muses la dernière colombe ; suivant toute apparence, on ne fera plus de vers en l'an 2000 ¹. » Les poètes, ceux qui sentent, ou qui s'imaginent sentir « l'influence secrète », ont-ils eu vent de la catastrophe prévue par M. J. Lemaître ? Craignent-ils vraiment cette date fatale ? Je l'ignore : toujours est-il qu'on les croirait saisis des terreurs de *l'an 2000* ; tant ils se hâtent d'offrir leurs colombes aux neuf-sœurs, et de cueillir toutes les rimes qui sonnent chez Napoléon Landais, ou dans le *Promptuaire* du bon vieux seigneur de la Chaume. Ils se comptent par mille, les faiseurs de vers qui prennent au sérieux l'adage de M. Th. de Banville, oracle du nouveau Pinde : « Les vers sont aussi utiles que le pain que nous mangeons et que l'air que nous respirons ² ; » et plusieurs sans doute en oublient le manger et le boire, ce qui est le comble de l'art poétique. Sur tous les sentiers du Parnasse, il y a foule, il y a presse ; il y éclôt des livres à foison, un peu plus que de fleurs.

Je me souviens d'une lettre écrite, il y a tantôt dix-huit cents ans, sous le règne de Trajan, « les délices du genre humain », par le panégyriste de Trajan ; ce morceau très soigné débute en ces termes : *Magnum proventum poetarum annus hic attulit. Toto mense aprili, nullus fere dies quo non recitaret aliquis.* Un poète par jour, durant tout le mois d'avril ! Pline n'en peut contenir sa joie ; par la raison probablement qu'il est prosateur, et qu'il

1. J. Lemaître, *Les Contemporains*, t. I^{er}, p. 83. N'est-ce pas à cette source passablement douteuse que M. Jules Tellier emprunte la conclusion de son étude : *Nos poètes ?* (In-42, Dupret.) Suivant M. J. Tellier, il n'y aura plus de poètes au vingtième siècle. Alors ce sera un siècle bien triste et ce sera vraiment l'âge de fer. Heureusement que ni M. Jules Lemaître, ni M. Jules Tellier ne le verront : c'est une prédiction que je leur fais, mais plus certaine que la leur.

2. *Petit Traité de poésie française*, page 3.

n'éprouve point la jalousie naturelle à tous les frères en Apollon. Une seule pensée le chagrine et il s'en ouvre longuement aux contemporains et à la postérité : c'est que l'empressement du public n'égale pas, à beaucoup près, le zèle des poètes. On a beau avertir les gens longtemps à l'avance, leur expédier avis sur avis, esclave sur esclave, avec indication du jour et de l'heure très précise des *Recitations* ; les invités n'ont garde de s'y rendre ; et les rares flâneurs (*otiosissimus quisque*), venus par hasard à la séance, s'en vont en maugréant : Soirée perdue ! Si l'honnête Pline avait visité notre monde au mois d'avril 1888, aurait-il changé de langage ? J'en doute ; il aurait tout bonnement traduit sa prose élégante en français alerte, avec la petite pointe de malice qui sied au pays des Gaules.

Les poètes — entendez les faiseurs de vers — pullulent ; les livres de vers pleuvent au passage Choiseul, et chez Ghio, et chez Jouaust, et chez Ollendorf, et chez tous les libraires des rives gauche et droite, et dans tous les bureaux de Revues. Mais qui donc s'avise de les lire ? Ceux qui en écrivent des comptes rendus ? Pas même ; non plus que l'ami ou le voisin, auxquels on fait porter en toute hâte le volume tout neuf, orné d'une dédicace signée ; et l'académie qui distribue des couronnes..... Ne médions point. Malgré la profusion de brochures, plaquettes, colonnes de journaux rimées, je parierais qu'on lit aujourd'hui moins de vers, qu'au temps où le *Mercur galant* servait, une fois par mois, quelque menu rogaton de Cotin ou de Vadius. Je ne m'en étonne guère, et je ne m'en plains que médiocrement, n'en déplaise aux confrères.

Il est parfaitement clair que jamais en France la prosodie n'a été mieux entendue ; jamais on n'a mieux su tourner un vers et arrondir une strophe. Écoutez M. de Banville, témoin bien informé, qui dit de notre versification moderne : « L'outil que nous avons à notre disposition est si bon, qu'un imbécile même à qui on a appris à s'en servir peut, en s'appliquant, faire de bons vers ¹. » La catégorie ici désignée par un gros adjectif profite-t-elle de la permission qu'on lui octroie ? On serait tenté de ce soupçon peu téméraire : vu que les vers admirablement *bons* sont admirablement vuides. Jamais on n'a mieux su n'y rien enfermer ; à moins d'y enchâsser des blasphèmes, comme fait Jean Richepin, lequel poursuit sa besogne, en se pourvoyant de scribes pour ses *Paradis de Satan* ; ou bien on garnit ses élucu-

1. *Petit Traité de poésie française*, p. 2.

brations — tout est permis par le temps qui court — d'allusions intolérables ; comme vient de faire M. R. Pasealis, dans un recueil intitulé *Le Missel, Initialia, Messe blanche* ; où le *Salve Regina*, le *Gloria*, l'*Élévation*, servent de thèmes érotiques : parodies insensées et putrides.

Dans la république des poètes, en 1888, règnent, un peu comme ailleurs, anarchie et folie ; çà et là l'on rencontre des groupes autour d'un nom ou d'un programme, ou d'un rêve, ou de rien. En tête, si tête il y a, viennent toujours les Parnassiens vieux ou jeunes, les plus habiles gens du monde aux tours de force prosodiques ; façonnant l'alexandrin, qui est le maître vers, à toutes allures, brisures, soubresauts et cabrioles ; agitant au bout de toute ligne la rime la plus sonore, c'est-à-dire en toute vérité la plus belle ; excellent à saisir une impression, à nuancer une couleur fugitive et à fixer le plus capricieux clair-obscure ; jouant à la *terza rima*, à la *sextine*, au *rondeau*, aux *pantoums* ¹, comme feu Benvenuto à ses minuscules merveilles d'orfèvrerie ; publiant par centaines, jusqu'à 230 à la fois, des *sonnets* ², auxquels Boileau n'aurait eu rien à dire, sauf peut-être que ces sonnets ne disent rien. Bref, les créateurs et les créations de ces miniatures ne se comptent plus et presque tous les talents se bornent là ; justifiant, après deux siècles, le mot cruel du docteur Huet : « Notre génie se borne à l'étendue du *madrigal*. Toute notre industrie ne va qu'à faire de fort grandes petites choses. »

Chaque jour pousse un esprit fin
 (Nous en avons bien une armée !),
 Qui trousse la chose rimée
 Comme Banville et Joséphin ³.

Et leurs « choses rimées » sont rutilantes et pimpantes comme des arches de Noé en carton verni ; mais non moins creuses. C'est là, à peu près, l'unique défaut des choses parnassiennes ; et c'est en quoi les choses décadentes sont de la même famille. Car les *Décadents* — ou, si vous préférez, les *Symbolisants*, les *Indépendants* — existent et s'affirment ; ils ont leurs livres, leurs revues. J'ai même lu naguère des vers latins *décadents*, qui étaient, comme de juste, pitoyables ; ils ne différaient des autres écrits soi-disant français que par les mots et les mètres. Nous ne nous occuperions point de ces fantaisies syllabiques, dont les jeux, pour les initiés,

1. *Pantoums*, par M. Christian Cherfils.

2. *Sonnets*, par Claudius Popelin et par Paul Manivet.

3. L. Veillot, Couleuvres. *Les Poètes*.

figurent les couleurs de l'arc-en-ciel, si tout cela ne faisait quelque bruit de temps à autre, et si certains critiques de haut parage ne leur consacraient leurs veilles, c'est-à-dire des pages ou des colonnes entières. M. J. Lemaître va même plus outre. Dernièrement, en étudiant *Sagesse* de M. Paul Verlaine, après avoir cité un passage moins *décadent* et quasi intelligible, il se prenait à dire : « Avez-vous rencontré, fût-ce chez sainte Catherine de Sienne ou chez sainte Thérèse, plus belle effusion mystique ? Et pensez-vous qu'un Saint ait jamais mieux parlé à Dieu¹ ? » *Sagesse* est en effet moins extravagant que les autres essais de M. Paul Verlaine ; mais ne mérite pas plus cet excès d'honneur, que les Saints ne méritent cet excès d'injure, et que les *Décadents* ne méritent une plus ample mention. Notez cependant que ces Sisyphe des ombres colorées se donnent énormément de peine et s'acharnent à couler dans de beaux moules neufs les niaiseries les plus baroques et les plus flamboyantes ténèbres ; ou suivant M. J. Lemaître, « des séries de mots comme on en forme en rêve ». Ecoutez M. P. Verlaine :

O ce cri sur la mer, cette voix dans les bois !
 Ce sera comme quand on ignore des causes :
 Un lent réveil après bien des métépsycozes ;
 Les choses seront plus les mêmes qu'autrefois
 Dans cette rue, au cœur de la ville magique
 Où des orgues moudront des gigues dans les soirs,
 Où des cafés auront des chats sur les dressoirs,
 Et que traverseront des bandes de musique.

Pourquoi les hommes, ou les jeunes gens, qui ont des idées, ceux-là surtout qui visent à la poésie honnête et religieuse — et ils sont innombrables comme les autres — ne prennent-ils pas un peu du soin où l'on se condamne dans les officines parnassiennes ou décadentes ? V. de Laprade voulait que le vers chrétien devînt, sous les doigts de l'homme qui chante le vrai et le bien, un

Beau vase athénien plein des fleurs du Calvaire.

Quiconque s'essaye aux poèmes religieux devrait méditer un bon quart d'heure sur cet alexandrin, chaque fois qu'il se sent enclin à versifier. Conseil ou leçon, ou regret et plainte, ceci ne s'adresse point à plusieurs ouvrages que je signalerai tout à l'heure ; mais à une foule sans nombre et sans nom de poésies bien intentionnées, dont je me tairai. La plupart des jeunes gens qui

1. *Revue bleue*, 7 janvier 1888.

s'y adonnent, s'imaginent que les bons vers coulent de source comme l'eau; qu'il suffit de laisser aller l'expression, le rythme, la rime et le reste au courant de la plume et des réminiscences; qu'un vers est une ligne de douze syllabes commençant par une majuscule et finissant par une assonance quelconque. Ils ignorent que,

Le dernier des humains est celui qui cheville;

qu'un vers *passable* est un vers pitoyable; qu'une périphrase est une bandelette de momie; qu'une image banale est presque un crime; qu'un vers modelé sur la *Henriade*, ou sur l'*Homme des champs*, ou sur les *Odes* de Rousseau, hélas! et sur une bonne moitié de l'*Art poétique*, ne se pardonne point; pas plus qu'une rime faible, sauf le cas où l'on s'appellerait La Fontaine ou Alfred de Musset; mais ces cas-là sont assez rares: ils se sont présentés une fois chacun depuis deux siècles. Boileau, dont je viens de médire, réclame une amende honorable. Boileau, maigre et pâle rimeur, compte parmi ses meilleurs hexamètres ceux qu'il a écrits touchant la rime, et Boileau veut qu'on s'évertue à la *bien chercher*; c'est presque toujours rendre un grand service à la raison; la rime étant « l'agile courrière » qui conduit la pensée

Par deux sillons de lumière ¹.

Telle n'est point l'opinion d'un auteur qui faisait paraître il y a quelques mois les *Chevauchées poétiques sur Pégase*, homme de bonne composition du reste, qui n'a « jamais tracé un vers à l'encre », et qui se dit âgé de « dix-huit ans... passés ». Appuyé sur une phrase d'Alphonse Karr et sur un mot d'Alexandre Dumas fils, M. J. Nollée chevauche et guerroit contre la rime; comme jadis les chétifs beaux esprits dont Ch. Sorel sieur de Souvigny se faisait l'écho intelligent, et Fénelon le héraut. M. J. Nollée, qui rime pauvrement des poèmes peu riches, qui regimbe également contre l'hiatus, se range, de ce double chef, dans la catégorie des rebelles; cette catégorie est aussi nombreuse que les autres, ou plutôt elle se recrute parmi les autres. Il y a des mécontents, il y a des émentiers, il y a des aventuriers, il y a des insoucians, il y a — pardon pour ce gros mot — des paresseux sur les routes et sentiers du Pinde. Et il y a aussi des imitateurs, *servum pecus*, portés à croire que, pour égaler les habiles, il faut singer d'abord leurs défauts; que, pour marcher de pair à compagnon avec

1. *Sainte-Beuve* : A la Rime.

M. François Coppée, il faut calquer des alexandrins sur cette ligne, qui est de lui :

On y voit encor le réverbère à poulie¹.

Il ne suffit point de s'attacher au dos des ailes de cire pour imiter les aigles, pas même pour imiter Dédale; ni de pencher la tête, pour être un Alexandre; ni de « déhancher ce grand niais d'Alexandrin », pour refaire le livre des *Humbles*. Ouvrez n'importe quel recueil des *jeunes* qui sont dans le mouvement, et comptez les douze syllabes, sans hémistiche ni césure, nantis au sixième pied d'un *e* muet, d'un article, d'une préposition, ou ressemblant à ceci :

Pas un arbre dans l'interminable poussière².

Il y aura toujours des gens qui se mettront à la torture pour mal dire certaines fantaisies qui leur montent à la tête; et ils les disent mal, pour montrer le beau désordre de leur inspiration et l'indépendance de leur génie. Ils oublient dédaigneusement ce fait, que le rythme est une musique, que la musique du vers se fonde sur la symétrie et que nos bons ancêtres, créateurs des coupes musicales de l'alexandrin, avaient des oreilles : car « la prosodie classique répond à des besoins naturels de l'oreille, et elle n'est pas née de conventions arbitraires ». Je cite M. Sully-Prud'homme, un maître et un vengeur des maîtres.

II

Sans transition, j'arrive à dire que l'événement du monde poétique en 1888 a été l'apparition du *Bonheur*, rêvé depuis des années, et publié en 1888 par M. Sully-Prud'homme. Qu'est-ce que le *Bonheur*? Une œuvre philosophique? Non pas; un rêve? Peut-être. C'est quelque chose comme un conte de fées à propos d'un très grave problème, nullement à l'usage des enfants; c'est une idylle, et une *Élévation* vers l'inconnu, vers le rassasiement d'une âme humaine; vers l'*au delà*. C'est *au delà* de la mort que les scènes vont se déroulant :

Elle a pris fin la vie où j'ai pleuré dans l'ombre,
 Quêteur du Vrai qui fuit et mendiant du Beau;
 Dans la paix la voilà tout entière qui sombre,
 Pour reflleurir au ciel par delà le tombeau.

1. *Le Poème de Jeanne*.

2. G. Lafenestre, *Les Survivants*.

Au ciel ; mais au ciel d'un conte de fées ; dans un palais enchanté, dans une île fortunée et plantureuse ; ou bien aux Elysées de *Télémaque*, vus par une imagination du dix-neuvième siècle. Faustus et Stella se retrouvent « par delà le tombeau » en je ne sais quelle planète où s'étale un printemps éternel ; où tout est lumière, fleurs, harmonies, et « cascades d'eau vive », comme dans la *Relation* de feu M. de Segrais ; où le rossignol éternel chante comme l'oiseau bleu des contes allemands. Plus de besoins matériels et vulgaires, plus de maçons ; et naturellement on y est agréablement privé d'un spectacle que Paris offre tout au long de ses rues :

Qu'il fait bon ne plus voir pendre à la boucherie
Des cadavres ouverts,
Pour que l'humaine chair par d'autres chairs nourrie
Nourrisse un jour des vers !

Souvenir bien *réaliste* au milieu des songes de Faustus et de Stella ; mais au milieu de ces mêmes songes, des voix déchirantes éclatent, qui montent de notre bas monde et retentissent dans les espaces.

On souffre toujours chez les vivants ; et Faustus, qui s'ennuie peut-être un peu dans sa planète, cherche le bonheur qui vient de l'esprit à l'esprit ; il se met à interroger les philosophes, les Grecs et Lucrèce, les Scolastiques et les Cartésiens, puis les modernes, même Darwin et Schopenhauer. Notons que Faustus s'adresse presque toujours assez mal ; et le pauvre bienheureux, après avoir entrevu ce chaos de doctrines,

Laisse enfin retomber son front inassouvi,
Que bat l'aile du doute assuré de sa proie.

S'il avait su ou voulu interroger autrement les Scolastiques, ils lui auraient montré le chemin et l'enseigne du seul *Bonheur*. Faustus n'en a cure ; et malgré les voluptés de cet Eldorado sensible et passablement grossier, Faustus et Stella redemandent la mort. Le génie de la mort les emporte au travers des cieus et les ramène vers l'ancienne demeure du genre humain. Mais où est l'humanité ? « L'homme conquérant devenu demi-dieu » a, par ses propres excès, fini « avant le monde où régna son génie ». Faustus et Stella seront-ils l'Adam et l'Ève d'un monde nouveau ? Non. La mort les reprend et les remporte parmi je ne sais quels élus :

Ils montent, étreignant la mort qui les entraîne,
Là haut, là haut, où germe une lueur sereine.

Où vont-ils?... Au lieu de les suivre, arrêtons-nous à un regret très sincère. Pourquoi le poète de *Justice* et de *Bonheur* ignore-t-il qu'il y a quelqu'un qui est Justice et Bonheur? que le bonheur n'est point au pays des rêves, même entrevus dans le prisme d'une belle fantaisie, ni au pays des étoiles; mais bien en Celui qui, étant charité, roule les étoiles dans l'étendue qu'il créa; comme l'a écrit Dante au dernier vers de son Paradis :

L'Amor che muove il Sole e l'altre stelle.

Le poème s'appellerait plus exactement *Volupté* que *Bonheur*; malgré ce déploiement de science et ces efforts de *sursum corda*, le fond de *Bonheur* est sensuel. L'âme y éprouve des velléités d'ascension; il lui manque des ailes et il lui manque Dieu; elle n'y trouve point le consolateur infini et tout aimant, qui nous a énuméré les huit béatitudes ou conditions du bonheur, toutes fondées sur le combat accepté, sur la souffrance voulue. Du Bonheur il n'y a ici bas que des ombres, des échappées, des éclairs; et il n'y en aura nulle part sans luttes et sans douleur victorieuse. — Écoutez, la leçon que je lis dans un aimable recueil, et tout délicat, intitulé : *Avant l'automne*, qui me tombe sous la main. *C'est un sonnet* :

Vivre où l'on a vécu ses jeunes matinées;
 Sous les pommiers en fleurs qui nous virent fleurir,
 Lorsque, vaincu du temps, l'on ne peut plus courir,
 S'asseoir, en méditant ses graves destinées;

Dérouler, comme aux soirs des lointaines années,
 La Bible du foyer qui commence à jaunir,
 Ce livre du passé qui montre l'avenir,
 Et reçoit du malheur les larmes résignées;

Choisir, pour n'aimer qu'elle, et l'aimer à jamais,
 Quelque autre Noémi, vierge aux chastes traits,
 Qui n'a vu que les champs et lu que l'Évangile;

Sevrer des vains désirs un cœur inassouvi;
 Sur l'arche de la foi voguer vers l'infini.....
 Ce serait le bonheur... s'il n'était trop facile!

Un sonnet voisin, *La douleur*, explique mieux encore comment ce bonheur facile est une ébauche que la souffrance croyante parachève : car la douleur

Fait grands et fait chrétiens ceux qui n'étaient qu'heureux.

Tournez les feuillets et voyez enfin comment « au delà de ce monde » où l'on souffre, et

Qui depuis six mille ans est une vaste tombe,
L'âme trouve un foyer, une patrie, un Dieu.

Avant l'automne compte soixante pages, et trente-cinq joyaux de cette ciselure. L'auteur avoue quelque part qu'il a fait « chez Sévigné l'école buissonnière ». Oh ! l'habile écolier ! L'on dirait que son livre a été écrit aux Rochers, un soir de printemps, sous les grands arbres, et « sur les marches de l'autel » dans la chapelle bâtie près de ces arbres par le bon abbé de Coulanges ! Pourquoi le Père Largent, de l'Oratoire, n'a-t-il pas au moins comme les artistes graveurs marqué son livre de ses initiales ? Il est donc vrai qu'il y a des poètes modestes ¹ ?

L'écrivain de *Avant l'automne* est et reste prêtre en tressant ses guirlandes de strophes ; tout comme fait le poète des *Grains d'encens*, le P. Jean Vaudon, du Sacré-Cœur ². Même inspiration et souvent même forme. La lecture de *Grains d'encens* produit l'impression paisible et priante d'une visite à l'église solitaire, au soir d'une fête, à l'heure où les senteurs des roses effeuillées et les derniers parfums de l'autel flottent encore autour des verrières qu'illumine un soleil couchant. Le livre s'ouvre par des souvenirs lointains de vocation sacerdotale :

Au Dieu de mes douze ans je fis une promesse...

et les mêmes souvenirs éclairent ces soixante-dix pages, dont l'auteur se dit en vérité « le vassal, l'hostie et le prêtre » de Jésus-Christ. Chaque page rappelle un coin de paysage entrevu par le P. Vaudon,

Sur la colline des pervenches
De l'aubépine et des pommiers...
Là, dans la paix et la lumière,
Vifs et charmants rayons du ciel,
De doux enfants font leur prière;
Et les abeilles font leur miel !

Il est bien rare, presque inouï, de rencontrer, en l'honneur de Marie et du Cœur de Jésus, un poème, qui échappe à la désespérante banalité des cantiques modernes ; des strophes mystiques, qui ne versent dans la sentimentalité vague des lithographies dites picuses et chargées de colombes. J'ai cru trouver, parmi les *Grains d'encens*, plus d'une de ces choses suaves et simples que je

1. *Avant l'automne*, 1 vol. — 2. *Grains d'encens*, 1 vol. Retaux-Bray. Paris.

rêvais, en lisant : *Vinctus Christi, l'Âve Maria des vivants, une Communion d'enfants, l'Ange et l'âme* et le reste. M. Stéphane Liégeois, l'auteur de *Côte d'azur*, écrivait naguère au P. J. Vaudon, auteur de *A mi-côte* : « Goutte à goutte j'ai bu cette liqueur de vraie poésie ; » c'est ainsi qu'il faut savourer les vers de *Grains d'encens*. Une toute petite malice d'ami. Le P. J. Vaudon publiait, au mois de mars dernier, dans la *Bibliographie catholique*, des pages exquisés sur le soin de la rime ; je veux lui citer trois ou quatre de ses propres lignes, dont je suis jaloux. La leçon servira à plusieurs : « Rien ne sent plus son grand poète que de tenter des rimes difficiles. C'est en creusant de plus en plus son sujet, comme une veine riche dans la montagne de marbre, qu'on trouve les rimes pleines, solides, sonores, — les rimes difficiles, — et qu'on évite les rimes incomplètes, molles, sourdes, — les rimes faciles. Le même travail fait penser avec force et rimer richement. » A merveille !

Puisque je parle de poésies signées par des prêtres, je dois une mention plus qu'honorable au livre de M. l'abbé Duhamel : *Du grave au doux*¹. Le livre compte déjà cinq ans d'âge ; mais combien de choses neuves sous ce titre emprunté à Boileau ! De l'esprit surtout ; et d'abord le bon esprit de la fidélité aux traditions prosodiques : « Suivons donc, en les modifiant bien lentement, les règles que le temps, ce grand maître ès arts, a établies ; et ne nous estimons pas de beaucoup plus sages que nos pères ; » (p. xiv) pourvu que ces pères soient ceux d'il y a deux cents ans. M. Duhamel (faut-il l'en croire ?) n'a édité que cent exemplaires du *Grave au doux*, jugeant, dit-il, que son papier

A trop de prix pour l'épicier,
Et pas assez pour les libraires.

Et pourtant les libraires de 1888 ont rarement la chance d'imprimer des poésies aussi alertes et aussi franches. Il est vrai qu'elles déposent des fleurs pures « sur les berceaux et sur les tombes » ; et que d'autre part le poète y donne

Aux écrivains empoisonneurs
De bons coups de fouet dans les jambes ;

1. J'en devrais une aussi à un charmant recueil, dont l'auteur, modestement caché sous le nom de *Lucyan*, se révèle partout prêtre autant qu'artiste. Il y a beau temps que je n'ai vu de poésie aussi personnelle. Je n'ai de place que pour signaler et pour recommander aux amis des belles et bonnes choses *Preux et Jouvenceaux* (Palmé, 1886). Je compte bien y revenir.

or ce n'est point avec de semblables productions que les libraires d'aujourd'hui font recette. Est-ce qu'on fait recette avec des satires innocentes et de bon aloi, comme celles qui s'intitulent : *Le procès de la poésie, Excuses d'un jeûneur, Le mur de la vie privée,* et surtout : *Une séance à l'académie des singes ?* Cette *séance* est le gros morceau du petit volume ; j'entends pour l'étendue et pour l'importance. Le poète y fait prouver, par les quadrumanes du Jardin des Plantes, que

Le singe, c'est le genre, et l'homme, c'est l'espèce.

Le discours de son gorille érudit, lequel commence par : « Singes, ou citoyens... », est un cours de philosophie et un chef-d'œuvre d'éloquence ; chef-d'œuvre aussi la conclusion du mandrill :

Le monde, dans le dogme, humble poulet dans l'œuf,
Vient sortir de prison : penseurs de notre époque,
Docteurs, lettrés, brisez la coque !
Les animaux aussi font leur quatre-vingt-neuf !

Ils le font, comme certains humains, en décrétant chez eux l'instruction « laïque » ; puis en s'octroyant les petits avantages que, malgré l'égalité affichée sur les murs, l'on s'accorde chez les hommes, « leurs frères » :

Nous devenons savants, docteurs, préfets, ministres ;
Et nous nous décernons de fortes pensions,
Des figues, des raisins, des décorations.

Hélas ! la chasse au *ruban rouge* (le trafic peut-être) est le dernier mot de la civilisation au pays des singes ! Il ne leur manque plus rien qu'une tour Eiffel, mais qui sait?... La *Séance de l'académie des singes* devrait être tirée à plus de « cent exemplaires », pour l'usage et profit des héritiers de Darwin.

III

Après la poésie personnelle, voici la poésie traduite. Traduire, c'est trahir, dit le proverbe ; et il est parfaitement certain que ce n'est jamais rendre. En vue de moins trahir les Psaumes, M. l'abbé Joseph Berlier vient de les mettre en vers « d'après l'ouvrage de M. Le Hir » ; il a traduit une traduction, ce dont *in casu* nous ne le blâmons point. M. Berlier a suivi en cela ses nombreux devanciers, qui se sont bien gardés du texte hébreu : *hebraicum est* ;

non legitur. Mais depuis le gaulois Marot jusques à Racan, qui ne savait pas même le latin, et jusques à J.-B. Rousseau, « Pétrone à la ville et David à la Cour, » nos traducteurs n'eurent point la ressource d'un texte français littéral comme celui de M. Le Hir. Toutefois il y en eut jadis une légion à vouloir dépendre des saules de l'Euphrate ou des murailles de Solyme, la harpe et le cinnor. L'évêque de Séez, Bertaut, s'y essaya ; tout ainsi que l'abbé de Tiron, Desportes : puis, au temps de Louis le Juste et de Louis le Grand, tout versificateur s'acharna à ce rude travail ; Conrard retoucha cinquante Psaumes de Marot ; Desmarests de Saint-Sorlin en rima six et Nicole treize ; Cornicille et Gabriel Gilbert en traduisirent chacun cinquante ; Sanlecque paraphrasa les sept psaumes de la Pénitence ; Racine et La Fontaine, le Psaume XVII. Godeau, évêque de Vence, Claude Sanguin, Racan, le P. Martial de Brives, Nicolas Frénicle, et d'autres peut-être, entreprirent, chacun pour leur propre compte, tout le psautier ou peu s'en faut. Enfin Dancourt converti donna ses derniers jours à une si pieuse besogne. Je m'arrête à cette nomenclature, et je constate que la poésie des psaumes a tenté une belle pléiade où figurent des génies. Il y a quelque honneur à grossir cette liste, qui s'allongera de siècle en siècle, jusqu'au jour que David nomme *les siècles des siècles*.

Les psaumes de M. l'abbé J. Berlier nous arrivent de Lyon¹ ; de Lyon aussi les *Fables et Vérités*, signées : Camille Joffran². L'auteur est jeune assurément, et certainement poète ; mais Joffran est-il bien son nom ? ne serait-ce pas à propos de lui-même qu'il dit à son lecteur bienveillant : Les gens de « bon sens »

mettent leur vanité

A s'entourer le front d'une auréole sombre ?

L'auréole sombre, c'est *Joffran*. Quoi qu'il en soit, ces *Fables et Vérités*, où il y a plus de vérités que de fables, sont de très gracieuses promesses ; et par la même raison qu'un auteur cité plus haut choisit pour titre *Avant l'automne*, M. Joffran aurait pu écrire en tête de son recueil : *Avant l'été*. Ces soixantes bluettes sont des fleurs, les unes ouvertes, les autres en boutons, fraîches pour la plupart, et d'aucunes fort délicates. Peu ou point d'idées banales, comme c'est le cas ordinaire au *printemps de la vie*, lorsque « la branche éclate en bourgeons, l'âme en joie » ; presque

1. Lyon, Vitte et Perrussel ; Paris, Vic et Amat.

2. Lyon, Auguste Cote.

toujours, selon le vieux conseil de Ronsard à l'abbé de Haute-Combe, « des conceptions hautes, grandes, belles, et non traisnantes à terre ». Ce jeune poète a le courage d'appeler les choses par leur nom ; pour lui l'Église et la France sont deux « mères » ; la franc-maçonnerie, « canaille » ; et le Zolisme, art de *pourcellerie*. Quant à lui, tout au rebours de certains « jeunes gens de vingt-cinq à cinquante ans¹ », qui publient chez Lemerre, Ghio, Jouaust, Ollendorf, Savine et autres, il se garde de tout ce qui salit les yeux et l'âme ; il le dit admirablement en parlant du *blanc*, sa couleur favorite, couleur de lis, de neige, de colombe et de front pur². Enfin, autre *rara avis* chez les jeunes, M. Joffran a de l'esprit ; jugez-en par ce trait, venu à propos du *Centenaire* des aérostats : Qu'est-ce que la France, la France révolutionnaire ? — Un ballon,

Une montgolfière, gonflée
Des orgueils de quatre-vingt-neuf,
Qui rêvait la voûte étoilée
A travers un azur tout neuf !...

Et qui, en fin de compte, touche

A la troisième République,
Qui n'est pas le troisième ciel. (P. 63.)

Pourquoi M. Camille Joffran (ou celui qui se cache sous cette « auréole sombre ») éprouve-t-il une horreur si prononcée à l'égard de la rime, même pour cette rime besoigneuse que les prosodies qualifient de *suffisante* ? Ignorerait-il que les singuliers et les pluriels sont, en fait de rimes, des ennemis peu réconciliables ? Ne sait-il pas que le *chien* fait la guerre au *lapin*, au bout des vers, tout comme dans les garennes, ou à travers les guérets et les landes ? Vous avez la raison, poète ; cherchez la rime. Rime et raison, c'est ce qui constitue et caractérise notre vers de France : le proverbe le veut ; il ne faut pas faire mentir les proverbes, qui sont la sagesse des nations, même dans la république des lettres. — Malgré tout, ce petit recueil de *Juvenilia* vaut le gros in-octavo neuf, du *Parnasse de la Jeune Belgique*. En France, hélas ! nous avons des Gueux, qui n'ont rien à envier aux Gueux belges ; et la Belgique possède une brigade de *déliquescents*, capables de faire honte aux nôtres. Deux douzaines de ces audacieux inutiles ont

1. Paul Féval.

2. P. 108 et suiv.

fourni de rimes extravagantes, d'essais très plats et presque tous malpropres, ce *Parnasse* imprimé à Paris¹. Est-ce qu'en Belgique on n'a pas le droit d'imprimer des sottises ? Parmi ces imitateurs peu célèbres de nos fous trop fameux, peu de talents ; deux ou trois au plus ; dans leurs livres, très peu de pièces présentables, à peine trois ou quatre ; par exemple, un sonnet sur les vieux marins, une page intitulée *Cuir de Cordoue* et une fantaisie peu gaie : *Les Violettes du Crâne*. Cette fantaisie, M. Léon Montenaeken l'imagine en face d'une tête de mort, dans laquelle il cultive la fleur modeste des bois et des haies :

Le crâne que j'ai sur ma table
Est, dit-on, celui d'un bandit,
Que, pour un meurtre épouvantable,
L'an mil huit cent trente on pendit...
Un beau jour j'ai fait cette emplette
— Sur mon honneur — sans autre but
Que d'y semer la violette
Qu'on voit fleurir sur l'occiput.

C'est charmant, n'est-ce pas : mais, passons vite. Presque à la même heure où j'ouvrais le nauséabond *Parnasse de la Jeune Belgique*, un gracieux in-douze, fraîchement sorti des presses de Namur², m'arrivait de Louvain, avec ce titre : *Voix de l'aube et du crépuscule*, et avec cette épigraphe : *Virginibus puerisque canto*. M. Adolphe Hardy est certainement jeune aussi ; il y a en lui, grâce à Dieu, plus d'aube que de crépuscule ; mais il n'appartient point à ces gaspilleurs de poésie et de jeunesse. L'une de ses plus vigoureuses inspirations est précisément un anathème lancé contre le « Jeune homme aux cheveux gris », sans cœur, sans enthousiasme, sans idéal, vivant pour l'orgie, et qui « traîne le présent, sans espoir ni regrets ». Tout au rebours, M. Hardy croit à l'avenir, parce qu'il croit en Dieu ; pour le même motif, il croit à la poésie, qui est un chant de vie, fait pour retentir au milieu même des ruines sociales. Le monde, tel que les Gueux, de Bruxelles ou de Paris, l'ont façonné, est une gigantesque mesure délabrée ; mais « Paile d'une brise y porte une églantine ; un bouvreuil s'y glisse pour y tresser son nid ; et, lentement, à travers les vieilles murailles lézardées, s'élève une chanson dans les fleurs » (page 6). Brise, bouvreuil, chanson, figurent pour M. Hardy la poésie et figurent assez exactement la poésie de M. Hardy. Partout

1. Paris, chez L. Vanier.

2. Namur, chez Jacques Godenne.

des images printanières, des oiseaux, des lilas, des « frissonnements d'ailes sur les fleurs », des « notes d'or dans l'azur » ; l'aube qui pend « une larme d'or à la feuille qui penche », le crépuscule qui « ferme l'œil de la fleur » et « ouvre l'œil de l'étoile » ; bref, toute la nature en fête, où Dieu « est toujours visible à qui veut voir ».

M. Adolphe Hardy est poète, et il a très certainement lu beaucoup de poètes ; de ses lectures, il a beaucoup retenu. Au milieu de ses strophes harmonieuses sonnent et brillent les ressouvenirs ; là vous entendez Hugo, ici Lamartine, ailleurs quelque autre ; on y retrouve même une chanson de Béranger et un sonnet de L. Veillot. Quant à la Préface, elle finit tout juste comme celle des *Jeu-dis de Madame Charbonneau*. Ceux-là en pourraient blâmer M. Hardy qui en seraient encore à apprendre cet axiome banal : L'artiste commence toujours par imiter quelqu'un ou quelque chose ; en imitant il se révèle à lui-même et se dit son *auch'io!*... C'est ce que M. Hardy vient de faire et de bien faire ; il peut maintenant voler de son propre essor, ou moissonner les fleurs de son jardin. Toutefois qu'il y moissonne un peu moins de *bouquets à Iris*, afin de réaliser pleinement, et mieux que l'illustre buveur de Tibur, cette devise : *Virginibus puerisque canto*.

IV

Ces voix de l'Aube, qui chantent aux rives de la Sambre et de la Meuse, ne m'empêchent pas d'ouïr d'autres muses adolescentes, dont la Gartempe fut le Parnasse. Les voix fraîches sont bien souvent les plus justes ; au verger de poésie,

... Les fruits les plus doux se cueillent à l'aurore
Et les premiers parfums sur les premières fleurs.

Nous empruntons cette gracieuse maxime à un rhétoricien de Montmorillon ; je prends ce rayon de miel dans la *Ruche poétique* de M. l'abbé W. Moreau¹. M. l'abbé W. Moreau est le compositeur de ces Romances, Mélodies, Chansonnettes, Opérettes, admirées de Fétis et d'Ambroise Thomas, et qui charment tous les échos des pensionnats honnêtes, c'est-à-dire non laïcisés. Mais le musicien fut professeur de belles-lettres, poète à ses heures, maître de quinze ou vingt générations de poètes en herbe. M. Moreau ne forçait point ses élèves à rimer ; un professeur quelque

peu expérimenté n'imposera jamais une tâche ordinaire de vers français à tout son peuple.

Autant vaudrait, pour le profit comme pour l'intérêt, obliger ces créatures infortunées à transcrire les *Décades* de Lancelot. Du reste ce Lancelot, qui fit de si méchants vers, et les autres Messieurs de Port-Royal, très peu enclins à la poésie, n'avaient point tort de craindre et de combattre en leur élève Racine « sa passion démesurée pour les vers¹ ». C'est une passion à craindre chez des adolescents qui ne sont point Racine. M. Moreau se bornait à encourager et corriger ses élèves sages, qui « rêvaient là-bas leurs rêves de seize ans » (page 47). Il en trouvait deux ou trois tout au plus sur une classe de quarante à cinquante rhétoriciens. C'est la mesure habituelle : le don de poésie est un privilège, comme les cadeaux des bonnes fées, et il ne se rencontre guère plus de deux ou trois privilégiés sur une cinquantaine de jeunes humanistes. Les autres doivent se contenter d'admirer, et généralement l'on s'acquitte bien de ce devoir entre les murs d'un collège ; le camarade qui fait des vers est d'emblée rangé dans une catégorie à part et supérieure ; ceux-là sont grandement flattés, qui sont admis à jeter un regard dans le cahier plein de merveilles neuves ; le comble de l'honneur et de l'amitié serait d'être autorisé par l'auteur à en prendre copie.

M. l'abbé W. Moreau recueillit d'année en année les meilleurs essais rimés, qui avaient été dits aux fêtes intimes et littéraires, ou bien aux visites épiscopales. L'évêque de Poitiers s'appelait alors M^{gr} Pie ; et ce grand homme applaudissait les muses naissantes de son séminaire ; il exhortait même, en 1880, M. l'abbé W. Moreau à publier son *Livre d'or*. Le *Livre d'or* est devenu *La Ruche*. Une trentaine d'auteurs de quinze à vingt ans y ont collaboré ; bon nombre d'entre eux sont devenus des membres fort éminents du clergé poitevin, ou religieux, ou missionnaires. On lit en maint endroit du volume le nom d'un prédicateur qui a fait retentir assez bruyamment les échos de Paris et qui, il y a dix-huit ans, cultivait la rime riche, tournait des strophes bien cadencées, où il émettait des adages mélancoliques ; celui-ci par exemple :

La gloire est un laurier qui fleurit sur la tombe ;

alors aussi il se promettait de se dépenser vaillamment pour faire régner Dieu sur les âmes baptisées :

Où, j'ai ma mission d'écrivain et d'apôtre...

1. Mémoires de Louis Racine, première partie.

Fières promesses ; elles étaient signées : Georges Frémont.

La *Ruche* contient des œuvres de fantaisie et nombre de traductions ; il y a jusqu'à sept variations sur le thème illustre et difficile des *Roses* d'Ausone ; les deux dernières, l'une en rythme de Remy Belleau et l'autre en triolets, valent presque des chefs-d'œuvre. Chefs-d'œuvre : le mot serait prétentieux s'il venait sans restriction et sans épithète. Tout le monde sait que, si les vers n'attendent pas les années, les vers parfaits, dignes de tout los, sont le fruit de l'expérience et d'un long travail préparatoire. Chez les poètes de seize ans, il y a des coups d'ailes, très rarement le tour de main. Presque toujours ils ont du bon sens, du goût ; plusieurs le sens de la mélodie rythmique ; mais les idées et les images sont peu originales, parce qu'ils ont peu vu encore. Par contre, ils ont du souffle, de la vie ; et quand ils sont chrétiens et purs, de l'enthousiasme. C'est le cas des abeilles de la Gartempe ; y compris que leur inspiration n'a rien de commun avec la verve libre et libertine de tant de *Juvenilia*. Tous semblent dire au lecteur comme l'un d'eux, auteur du petit poème *Confidence* :

Ami, s'il plaît à Dieu, je serai prêtre, un jour. (P. 129.)

Notons, pour mémoire, que de ces poèmes, les plus courts sont presque toujours les meilleurs ; entre autres : *Mélancolie*, *Vingt ans*, *La première larme* et les *Douze mois* en vingt-quatre vers, préférables à l'année volumineuse et déclamatoire de Roucher. M. l'abbé W. Moreau a jeté de çà et de là, au travers des rayons de ses avettes, quelques brins de thym et bouquets de bruyère ; et sans aucun doute tels et tels vers d'écolier ont reçu de la main du maître leur allure plus ferme et quasi virile. Je le remercie de nous avoir ainsi démontré qu'il y a autant ou plus de poésie jeune au fond d'un séminaire, qu'aux vitrines du passage Choiseul.

Pourtant ne calomnions point. Voici trois volumes frais éclos, venus de ce passage ; et à tous trois je dois des louanges. Les deux premiers, deux grands in-octavo, s'intitulent : *Poésies complètes*, de M. Gustave Le Vavas seur ; l'autre grand in-douze : *Sous les pommiers*, de M. Paul Harel. Il ne faut point séparer ces deux compatriotes, qui ont des liens de parenté poétique. M. Harel nomme M. Le Vavas seur son « maître » ; tous deux chantent le pays des pommes, qui, au temps jadis s'appelait, sous la plume de M^{me} de Sévigné, « le pays de nos beaux esprits ». M. G. Le Vavas seur avait seize ans en 1836 et il versifiait déjà ; la verve, le colo-

ris, les rimes sonores et les fines pointes de malice normande l'ont suivi à toutes les étapes de son pèlerinage ; et voici qu'en 1888, il glane et réunit en gerbes les poèmes semés depuis quarante ans. J'ai parlé de ses rimes. Lisez le *Chapitre d'art poétique*, l'œuvre la plus considérable du premier tome ; vous saurez ce que vaut ce

Grelot tombé du sceptre ou du bonnet d'un fou,

grelot indispensable, que la Raison agite chez nous, depuis des siècles, pour se faire bien venir. Lisez tout le reste et vous verrez comment M. Le Vavasseur a su mener joyeusement dame Raison

Et l'enfermer dans la Rime
Comme dans un étui d'or.

Mais ouvrez surtout, s'il vous chaut de lire des vers, le tome deuxième : *Etudes d'après nature*. Ce sont les bucoliques du pays des pommes, sous ces trois rubriques : *Les Hommes, les Animaux, les Choses*. Les choses de Normandie, ce sont la Terre, le Blé, les « Trèfles, chanvres, sainfoins, seigles à l'épi blanc », les arbres et les brins d'herbe des prés, « le beurre d'or, le cidre d'ambre », les chaumières où, sur le faite,

On voit pousser les graminées,
L'iris frangeant les cheminées
D'astres bleus consteller les toits ;

enfin les six jours de travail terminés par le dimanche, « trêve de Dieu ». Les Animaux, ce sont ceux de partout, avec les allures qui siéent au cheval de l'Orne, à « la vache blonde aux flancs marbrés », au grand bœuf des herbages, qui est, pour les Parisiens, « un beefsteak qui marche » ! Les Hommes, comme de juste, ont la meilleure part dans cette poésie d'après nature ; à mon goût, les portraits des vieilles gens sont les plus finis ; ainsi le vieux domestique qui « depuis cinquante ans sert dans la même ferme » ; le vieux berger dont l'échine « s'arrondit sous sa blouse et sous sa limousine » ; la vieille lavandière « à genoux dans sa case et levant son battoir » ; le vieux paysan chrétien qui attend la mort ; puis au milieu de son peuple, le curé de campagne, « l'ami du pauvre et l'ami des enfants » ; que de bonnes figures, et vraies !

Et que de bons conseils ce Virgile normand, croyant et joyeux, distribue de droite et de gauche en ses hémistiches et en ses *Toasts agricoles* ! Et que d'images vivantes et fraîches ! J'en choisis une à la volée. Avez-vous vu dans l'immense plaine coupée de haies et

de pommiers en ligne, parmi les blés jaunis qui frissonnent au soleil d'août, le faucheur à la fière taille et aux larges épaules, qui s'en va promenant sa faux comme un balancier à travers les épis qui tombent. Le voici :

L'homme, demi-penché, conquérant, et superbe,
 A chaque coup de faux abat un quart de gerbe :
 Il fait un pas, un autre, et l'on entend encor
 Grincer les dents d'acier mordant la paille d'or...

Venons à l'élève, sans nous éloigner du maître. Il y a en M. Paul Harel deux hommes, le poète et l'aubergiste ; puis un troisième qui est le lauréat de l'Académie française et des Jeux floraux ; et un quatrième, selon je ne sais quel journal d'outre-Manche, qui définit M. P. Harel : *A rather formidable rival to MM. Sully-Prud'homme, Fr. Coppée and other celebrated versifiers*. De l'aubergiste, j'ai peu à dire ; sinon que les *Chevilles* du menuisier de Nevers me semblent passablement vermoulues, les Sonnets de la *Cordière* de Lyon et les *Papillotes* du coiffeur d'Agen, légèrement démodés ; que je me prends même à craindre pour la gloire du boulanger de Nîmes, quand je lis les œuvres alertes et vives du Vatel d'Échauffour. La fantaisie ne lui viendra pas, je l'espère, de se passer une épée au travers du corps, en attendant la marée. M. P. Harel a beau chanter « cet aïeul qui fut si grand seigneur » ; il déclare en même temps que lui, « chrétien », ne mettra jamais ce « Caton » en son martyrologe ; et il fera que sage. Pourtant il célèbre avec conviction et entrain les *Tripes*, le *Cidre*, et le *Fromage*, tout comme cet autre Normand du temps passé, le « bon gros » Saint-Amant. Quel gourmet, quel poète (tous les poètes sont gourmets), ne se sentirait doucement attiré vers l'auberge d'Échauffour, après un coup d'œil sur ce tableau d'intérieur, tracé par le maître-queux de céans :

Au dehors le brouillard vous happait à la gorge ;
 Ma cuisine au dedans flambait comme une forge ;
 Aux cendres du foyer, le pot-au-feu normand
 Sommeillait comme un juste et ronflait en dormant.
 L'osmazone quittait tout doucement la moelle ;
 Les rognons affolés frétilaient dans la poêle ;
 Palpitants, crépitants et crevant sur le grill
 Les boudins sifflaient mieux que merles en avril ;
 Les tripes sanglotaient tout bas dans leurs terrines ;
 Des parfums nourrissants montaient dans les narines ;
 Le gigot se vautrait sur les oignons confits,
 Les poulets écrasaient leurs lits de salsifis.

Et les doux ris de veau, couchés dans leurs coquilles,
Semblaient en mijotant caresser les morilles... (P. 116-117.)

Berchoux et Brillat-Savarin font sourire les vieux lettrés ; M. P. Harel donnerait de l'appétit à Héraclite ; et probablement à la dernière exposition culinaire, il eût gagné sa médaille haut la main, comme il a moissonné le *Souci* au parterre de Clémence Isaure. Néanmoins je préfère, même sous ses *Pommiers* ; la poésie à la cuisine. Sa poésie, sa veine, c'est l'idylle, celle qui fleurit ou qui chante aux bords de la Rille ; qui pose l'oiseau, « fleur vivante des haies » sur « la ronce fauve, l'églantier et la viorne », qui a vu le bouvreuil « piquant les bourgeons du prunier » et les grives déjeunant dans les « touffes de gui » émaillées « de groseilles blanches » ; qui mène « les grands bœufs rouges aux pâtis » ; qui s'arrête en face du « trèfle rouge », lequel,

... Entre l'orge épaisse et le sainfoin tremblant,
Tache la plaine en feu de son carré sanglant.

M. Paul Harel a compris et il aime la nature riche, parfumée et saine qui l'environne ; chrétien autant que poète, il lit « le nom de Dieu... écrit sur chaque page » de cette nature, et il s'écrie, au milieu de ces trésors de gerbes et de fleurs :

Je vois de tous mes yeux et crois de tout mon cœur.

Aussi, comme M. G. Le Vasseur, il supplie les paysans « de rester paysans », de vivre sous les *Pommiers*, sans aller dans les villes endosser « l'oripeau des livrées ». Beaux vers et nobles pensées ; les paysans « ambitieux ou lâches » en profiteront-ils ? Je me ferais scrupule de conseiller au hasard et à tous les jeunes lecteurs ce petit volume, où il se rencontre trois ou quatre idylles un peu lestes ; je le regrette ; car il coule sous ces *Pommiers* un flot puissant de poésie ; il y en a incomparablement plus dans une de ces pages que chez tous les Tyrtées enfantés par la Ligue des Patriotes. Et pourtant cette Ligue nous inonde de vers, et jette feu et flammes, en rimes, sur le papier.

V

En vérité nous n'avons eu qu'un poète *patriote* depuis 1871 ; deux peut-être. Après les *Chants du Soldat*, et les *Coqs et Vautours*, tout était dit. Les gens friands de revanche, ou de bruit, pourraient s'en tenir aux odes du *boulangisme* ; le reste n'est qu'un ramassis de centons de P. Déroulède ; et pâle comme les

vieilles déesses *Défaite* et *Déroute* ; sauf peut-être quelques strophes de *France, debout !* par M. Henri Blau¹. Mais M. Henri Blau insulte la France et se moque de l'histoire, quand il fait de Gambetta un « grand mort », qui « sauva l'honneur du pays », un « Français digne des anciens temps » et « le plus illustre des fils » de la patrie française. Il est permis de mentir en vers, mais non pas à ce point, qui dépasse toute mesure et vergogne.

Telle est cependant la note dominante des *Chants patriotiques* de M. L. Laborde et de tous autres. Pour M. Laborde², Gambetta est un « géant sans lendemain » (heureusement) ; une « âme sublime » ! où donc ? sous les orangers d'Espagne ?... Comme Blondel, sous les tours du château de Lintz, il chante des complaintes au héros de Longjumeau ; il lui dit : « Tu sauvas à toi seul la patrie ; » *à toi seul !* quel héros ! quel « géant sans lendemain » ! « Grand homme » tu combattis « un combat amer de vingt ans » ; où cela ? dans les brasseries sans doute. Et avec une inconscience effrontée, M. Laborde évoque le souvenir de Jeanne d'Arc, en rêvant à son « géant » ; *proh pudor !* Il finit, en s'adressant au même :

Et pour reconquérir l'Alsace et la Lorraine,
Nous irons un matin (?) retremper notre haine
A ton tombeau vengeur.

Admirez ce *ton ton !* — M. G. Faurie, auteur du *Réveil populaire*³, chante le même refrain ; il ose dire à des Français, à propos du susdit jouisseur, bohème outreucidant et bavard, *four furieux* :

Sans lui nous rougirions de honte et de remords,
A moins d'avoir votre cynisme.

Ce dont il faudrait rougir, ce sont de semblables injures à la conscience d'un peuple. Vers la fin du *Réveil populaire*, M. G. Faurie nous promet une épopée en dix chants : *La Révolution* : comme avant-goût il se hâte de nous servir le premier de ces dix chants, qui ne feront pas une *révolution* dans la littérature, même patriote. Cela commence par une invocation à la Muse (laquelle ?). M. G. Faurie lui demande de conter les noms et « les vertus » (*sic*) des « génies » (*sic*), inventeurs de la Révolution. Par une coïnci-

1. *France, debout !* A. Ghio, Paris.

2. *Chants patriotiques*, A. Ghio.

3. *Le Réveil populaire*, par M. G. Faurie, ancien élève de l'École polytechnique. A. Ghio.

dence heureuse, le premier nom qui figure après cet appel à la Mégère de 93 est *Caïn*. C'est trouvé.

Faut-il, par occasion, mentionner le *Chant séculaire*, œuvre de M. Gabriel Vicaire, auquel un premier prix vient d'être décerné par « le Jury constitué pour juger le concours ouvert pour les paroles du poème lyrique pour chœurs, soli et orchestre, qui sera mis en musique, pour être exécuté lors de la distribution des récompenses de l'Exposition universelle de 1889 » ? Ainsi s'exprime en prose, le *Journal officiel* du 12 mai. Les vers valent cette prose ; ils ressemblent à un chœur d'Athalie, sauf, bien entendu, les idées et le style.

On y apprend que, avant 89, le monde entier était gisant et pourrissant comme Lazare ; mais alors la France, « Vierge aux cheveux dorés », clame des gentillessees comme celle-ci : « Assez de larmes, plus de sang ! » Ce qui revient à dire : Avant 89, nos sillons n'était *abreuvés* que de pleurs ; mais depuis, la terre n'a bu que la seule rosée du ciel. Encore une fois, poètes et rimeurs, osez ! Horace, auteur, lui aussi, d'un *Carmen seculare*, vous y autorise ; mais par pudeur, laissez-nous croire que le monde et la France ont existé avant 1789 ; que les immortels principes ont créé seulement deux choses, le chaos et la guillotine ; puis une troisième, par-dessus le marché, de très méchants vers.

Louise Michel est moins mal inspirée, elle chante moins faux, lorsque dans ses poésies nouvelles, *A travers la vie*, elle célèbre le *Tocsin*, qui « sonne le glas » des bourgeois ou autres ennemis, et s'écrie : « C'est la noce rouge qui passe ! » *Noce rouge* ! n'est-ce pas 93 ? les fiançailles *rouges*, n'est-ce pas 89 ? Je propose le *Tocsin* de Louise Michel, comme *chant séculaire*, au « Jury constitué pour juger le concours ouvert pour les paroles du poème lyrique pour chœurs, soli et orchestre, qui sera mis en musique pour être exécuté..... »

Je m'aperçois que j'ai failli oublier la Bretagne, terre où la poésie fleurit, plus encore que l'ajonc sur les landes, ou le blé noir dans les plaines. J'aurais certes à cueillir plus d'une gerbe en ces cantons d'Armor, où, quoi qu'on die à la Chambre des députés, l'on parle couramment français et chrétien ; en ce pays du pauvre Brizeux, qui aura l'insigne honte d'être couronné par le breton académicien Renan. Je sais, parmi les modernes successeurs de Myrdhinn, un poète français, qui, là-bas, sur les galets du Morbihan, en face du *Marc'h Glaz* galopant entre les îles, tourne l'alexandrin comme les plus experts rimeurs de l'Île-en-France ; lesquels connaissent en fait de grève les quais

du Pont-Neuf, ou du pont des Arts. Mais, grâce à Dieu, M. l'abbé Max. Nicol sème des idées au long de ses douze syllabes. Écoutez, en preuve, cette protestation filiale et bretonne de dévouement au Pape, offrande poétique du Jubilé de Léon XIII :

Pour hâter le triomphe... ô père, ô maître, ô roi!...
 S'il faut de l'or, s'il faut du sang, s'il faut des larmes,
 Parlez : notre âme est prête et nous vous écoutons,
 Car ce n'est pas en vain que nous sommes Bretons.
 Ici, le sol est dur, le corps franc, l'âme forte ;
 Et, quand d'autres, cédant au flot qui les emporte,
 Insultent le Sauveur et blasphèment sa loi,
 Nous tenons par le cœur au rocher de la foi.
 Ici, l'Eglise est reine et Jésus est le maître,
 — Aux enfants qu'il aimait nous le faisons connaître ; —
 Marie est notre Mère, et sainte Anne d'Armor
 En nous gardant chrétiens nous garde fiers encor ¹.

Ces vers-là sont *fiers* aussi ; j'en pourrais citer d'autres du même. J'ai déjà un peu trop cité ; il me reste à demander pardon aux poètes vivants que j'oublie, et à signaler deux œuvres posthumes. La première est *Toute la Lyre*. Les héritiers de V. Hugo viennent de prendre au fond de ses tiroirs et paniers les épaves ou l'écume, que l'homme-océan daigna y laisser choir. *Toute la Lyre* est un titre sonore, comme il sied aux productions d'Olympio ; ces productions ne fussent-elles que des épiluchures. Le vrai titre serait : *Tout Hugo* ; et le sous-titre : *Pulcherrima ægri somnia*. Ces débris, de toutes les époques, montrent encore sous toutes ses formes le Protée sublime et extravagant. Il y a des vers superbes et exquis et il y en a d'infiniment drôles : des odes, des satires, des récits, hélas ! et des chansons *des rues et des bois*. Les vers polissons que semait cet homme en cheveux blancs, et que l'on déterre sur son cercueil, font un bien triste effet ; ses éditeurs n'ont pas eu plus que lui le sentiment des convenances. Naturellement *Toute la Lyre* contient aussi de gros blasphèmes ; ce maître fou fait dire par Dieu « à l'enfant qui va naître » que, pour remplir sa destinée, cette âme pure doit « perdre l'innocence » ; à cette condition seulement,

Le ciel d'où nous venons peut nous rouvrir ses portes.

Et que d'autres adages du même goût, c'est-à-dire insensés ! Les satires gardent l'empreinte de toutes les énormités qui débor-

1. *Le Pape*, poème par Max. Nicol. Vannes, E. Lafolye.

dent des quinze ou vingt autres volumes connus; j'en sais une contre les Bibliothèques, qui ressemble à une rognure du livre de l'*Ane*; mêmes idées, même langue. L'homme qui laisse quelque cinquante tomes à la postérité, et aux rats, se rit des cloisons, rayons, armoires, châssis, « où tous les vieux néants montrent leurs dos moisis », et de ces « bouquins vermoulus chers aux bonshommes chauves »; après quoi, il s'exclame :

O noirs livres flairés du profil des pédants !
Je crois voir, à travers vos pages diaphanes,
Des groins de pourceaux baisant des mufles d'ânes.

Ces traits décochés contre les érudits par un homme qui jouait au savant, et qui mettait les dictionnaires en vers, sont des gentillesses; surtout si on les compare à ce que le *bon* Hugo vomit là encore contre les prêtres et les rois : contre Dieu même, auquel ce fou gigantesque parle, avec ce sans-çon : « Expliquons-nous tous deux!... » En résumé, sauf quelques jolies bluettes, ce sont de gros rires, de grosses turlupinades (par exemple, ce calembour sur le prélat, dont le nom commence par *dupe* et finit par *loup*); de grosses jongleries de forme, de grosses turpitudes.

S'il en est de besoin, nous reviendrons sur cette tapageuse musique posthume de *Toute la Lyre*; en attendant, voici, prise au hasard dans le très malpropre et honteux *Journal des Goncourt*, une des très rares phrases présentables qui y surnagent : « Quand le passé religieux et monarchique sera entièrement détruit, peut-être commencera-t-on à juger... que Victor Hugo est le plus grand de tous les poètes français ¹. » En effet la religion et la monarchie ont maintenu chez nous le règne du bon sens; que la religion et la monarchie reprennent leur place en France, et V. Hugo ne sera plus, comme le Gambetta de M. Laborde, qu'un « géant sans lendemain ».

VI

Reposons, pour finir, nos yeux et notre pensée sur les œuvres moins orageuses, beaucoup plus limpides, d'un autre poète mort ²; mais d'un chrétien, mais d'un prêtre, qui n'a, je crois, avec V. Hugo,

1. Tome II, 21 mai 1862.

2. *L'abbé Léon Bellanger*, docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres d'Angers. *Sa Vie*. — *Ses Poésies*. Paris, Lethielleux; Angers, Briand.

qu'un seul point de contact; comme l'auteur de *l'Art d'être grand-père*, M. l'abbé Léon Bellanger chanta les enfants.

M. l'abbé L. Bellanger, fils d'un pauvre ouvrier angevin, est mort à trente-deux ans, après dix-sept ans de souffrances et d'agonie, mais soutenus et consolés par une foi puissante, animés par un courage indompté. Dans ces dix-sept ans de haltes entre un crachement de sang et quelque autre douleur, ce jeune prêtre n'a pas cessé un instant de travailler *à mort*; il conquiert ses grades universitaires, et s'employa jusqu'au dernier souffle à seconder les œuvres d'éducation créées en Anjou par le vaillant évêque M^{gr} Freppel. Cette vie de mourant énergique et souriant vient d'être racontée par un ami et un successeur de M. Bellanger aux Facultés catholiques d'Angers. M. l'abbé Alexis Crosnier s'est acquitté de ce devoir fraternel avec un talent d'écrivain, auquel une vaste et grave érudition n'enlève rien de sa souplesse ni de sa grâce. Souplesse et grâce, voilà bien aussi les deux caractères des poésies, que le courageux malade laissait tomber de son crayon, comme en se jouant. Ce poitrinaire chantait avec tout son cœur, pour toutes les fêtes qui se rencontraient sur son chemin. Néanmoins son attrait de poète le portait surtout vers *les Nids et les Berceaux*; et il rêvait de donner, avant de mourir, ce titre à un recueil. Le recueil, M. A. Crosnier l'a réuni et il le publie : que de choses exquisés dans ces inspirations toutes personnelles, fraîches, naïves, touchantes et pures ! M. l'abbé Léon Bellanger « a chanté, dit son biographe, les divers états de l'enfance, depuis le berceau jusqu'aux bancs du collège » ; il a esquissé les premières luttes avec l'alphabet et avec l'encrier, dont les doigts de cinq ans prennent vite la couleur, « comme si l'on s'avisait... de peindre les roses en noir » ! Puis les premiers jeux au soldat, chez ce petit homme, « qui commence l'exercice... par se nommer général ».

Viennent ensuite les jeux au prêtre, où l'on bâtit, en chaque recoin, « des crèches et des chapelles » ; la pièce de *l'Enfant blanc*, où sont contées ces pieuses fantaisies, est délicieuse. Les larmes de l'enfant sont recueillies dans la jolie ballade *Gouttelettes de rosée*. Les conversations enfantines, la prière, *les Soucis à huit ans*, les premières livrées de l'homme, inspirent mainte strophe ingénieuse; la première communion en inspire d'admirables; comme aussi le rôle de l'enfant, qui, étant fleur par l'âme, doit laisser dans les âmes de son entourage,

Rose, un peu de parfum; lis, un peu de blancheur.

Nous sommes loin des rêveries grotesques du vieil Hugo et de

ses prostrations séniles devant le « marmot divin ». Dans *Ame pour âme*, M. Bellanger félicite la mère qui comprend ses devoirs et ose « déclarer la guerre » à ce fils qu'elle aime plus qu'à sa vie :

Pour lui former une âme humble, forte, chrétienne,
Vous savez le faire pleurer.

Voilà vraiment la poésie de l'enfance ; elle voit l'âme et prévoit l'homme sous cette enveloppe charmante et frêle ; frêle ! M. Bellanger ne l'oublie pas et il pleure, lui aussi, sur les berceaux vides, sur le départ des *Anges envolés*. Et alors il se prend à dire au Dieu qui fut enfant : Quand mon heure viendra,

O mon maître, ô mon juge ! aurai-je encor mes ailes,
Mes deux ailes d'enfant pour m'envoler vers toi ?

Oui, poète et prêtre, vous les aviez ces deux ailes, la foi confiante et la pureté du cœur ; vos œuvres sont là qui en témoignent, et votre sourire épanoui jusque dans la mort.

Il nous faut clore ici notre liste très incomplète, et hasarder une conclusion. La conclusion que nous pourrions tirer, tant bien que mal, des prémisses, sera d'abord celle-ci : Que si jamais la poésie, en tant qu'inspiration, venait à s'exiler du monde, elle trouverait un asile chez les gens de foi. Ceux-là, voyant toujours vrai, verront toujours beau ; et à ceux qui voient le beau, le goût vient bien vite de le faire voir, de le *créer* pour eux-mêmes, puis pour autrui. Ensuite nous répéterons que la poésie, en tant que forme, ne peut vivre sans travail — *fiunt poetæ* est aussi vrai que *fiunt oratores* — ni sans soumission aux règles et usages de nos grands ancêtres. Enfin rappelons-nous qu'un vers français se compose de plusieurs éléments, qui sont : une idée pour le moins, le plus souvent, deux ; des césures musicales amenées par le sens et par l'oreille ; dans l'alexandrin, un hémistiche, qui garde et indique la mesure fondamentale du vers ; une rime juste, ferme, pleine ou neuve, qui est harmonie et mélodie. Avec cela, poètes, une vraie conscience des choses hautes et belles, un peu de génie, passablement d'expérience, beaucoup de patience, et de la vie, *des ailes, des ailes !*

Sic itur ad astra, et peut-être à la postérité.

V. DELAPORTE.

MÉLANGES

RÉPONSE A UN ABONNÉ

Dans l'article que j'ai publié (livraison de juin) sur *Saint Thomas et la prédestination*, § IX, *Les mérites, cause de la prédestination*, j'ai dit, p. 199-200, « que M. Lesserteur démontrait cette assertion par différents textes de saint Thomas, le tout couronné par un dernier passage de la Somme théologique, première partie, q. 23, art. 5, qui tranche définitivement la question ». Un abonné se plaint que je n'aie point cité le texte. Je veux faire droit à sa plainte. L'article est très long. Une grande partie est consacrée à réfuter différentes opinions fausses. Je cite seulement le passage où saint Thomas formule sa propre doctrine. L'article a pour titre : *La prescience des mérites est-elle cause de la prédestination... ?*

« Dicendum est ergo quod effectum prædestinationis considerare possumus dupliciter. Uno modo, in particulari, et sic nihil prohibet aliquem effectum prædestinationis esse causam et rationem alterius; posteriorem quidem prioris, secundum rationem causæ finalis; priorem vero posterioris, secundum rationem causæ meritoriae, quæ reducitur ad dispositionem materiæ; sicut si dicamus quod Deus præordinavit se daturum alicui gloriam ex meritis, et quod præordinavit se daturum alicui gratiam, ut mereretur gloriam. Alio modo potest considerari prædestinationis effectus in communi. Et sic impossibile est quod totus prædestinationis effectus in communi habeat aliquam causam ex parte nostra; quia quidquid est in homine ordinans ipsum in salutem, totum comprehenditur sub effectu prædestinationis, etiam ipsa præparatio ad gratiam. Neque enim hoc fit nisi per auxilium divinum; secundum illud (*Thren.* ult. 21): « Convertite nos, Domine, ad te, et convertemur. » Habet tamen hoc modo prædestinatio ex parte effectus pro ratione divinam voluntatem, ad quam totus effectus prædestinationis ordinatur ut in finem, et ex qua procedit sicut ex principio primo movente. »

J'emprunte la traduction de M. Lesserteur. « Voici donc ce

qu'il faut dire : nous pouvons considérer l'effet de la prédestination de deux manières : 1° en particulier, et alors rien n'empêche qu'un effet de la prédestination soit la cause et la raison d'être d'un autre ; le dernier le sera du premier comme cause finale, et le premier le sera du dernier comme cause méritoire, laquelle se rattache à la disposition de la matière ; comme si nous disions que Dieu a préordonné d'accorder à quelqu'un la gloire, en raison de ses mérites, et qu'il a préordonné de lui accorder la grâce, afin de mériter la gloire. »

A n'en pas douter, saint Thomas parle d'abord de la prédestination restreinte, incomplète, à la grâce ou à la gloire seule. Que dit-il de cette dernière ? Que les mérites peuvent en être la cause et la raison d'être. M. Lesserteur et moi disons-nous autre chose ? N'employons-nous pas les expressions mêmes de saint Thomas ? N'est-ce pas assez de lire pour le voir ?

« 2° L'effet de la prédestination peut être considéré dans son ensemble, et alors il est impossible que tout l'effet de la prédestination prise dans son ensemble ait une cause provenant de notre part ; parce que tout ce qui se rencontre dans l'homme ayant rapport avec le salut, tout cela est compris sous l'effet de la prédestination, même la préparation à la grâce ; car cela n'existe que par le secours divin, selon cette parole de Jérémie : « Tournez-nous, Seigneur, vers vous, et nous nous tournerons. »

« Considérée de cette manière, la prédestination a pour raison d'être de ses effets la volonté divine, vers laquelle tout l'effet de la prédestination est ordonné comme à sa fin, et de laquelle elle procède comme du premier principe qui met en mouvement. »

Ici, saint Thomas parle de la prédestination complète, adéquate, depuis la première grâce jusqu'à la consommation dans la gloire. En ce sens, elle n'a et ne peut avoir aucune raison ni cause de notre part. Le contraire est condamné dans Pélagé et les sémi-pélagiens. Mais jamais théologien moliniste ne l'a nié ; il ne serait plus catholique.

Il faut comprendre dans le même sens une autre phrase tirée du même article que cite l'abonné. *Unde non potest dici quod aliquid in nobis initium existat quod sit ratio effectus predestinationis.* « On ne peut pas dire qu'il y ait en nous quelque commencement (de bonne action) qui soit la raison d'être de l'effet de la prédestination. »

Ce sont les termes mêmes par lesquels saint Thomas conclut la réfutation de l'erreur de Pélagé ; ce qui dit assez qu'il s'agit de la prédestination à la grâce, de la prédestination complète.

On se demande pourquoi les Bannésiens n'ont jamais voulu entendre à cette distinction de la prédestination en complète et incomplète, cependant si clairement exprimée par saint Thomas, ici et ailleurs. Si elle était une fois admise, l'accord serait facile entre eux et nous. Là, en effet, est la source de leur erreur et de la fausse interprétation qu'ils font des textes du Docteur angélique, ils attribuent à l'une, à la prédestination inadéquate à la gloire, ce qui n'est vrai que de l'autre, de la prédestination à la grâce et à la gloire, comme M. Lesserteur le leur fait remarquer, page 95.

Mon but n'étant ni de reprendre l'examen de son livre, ni de traiter la question qui en est l'objet, je borne ma réponse à ces courtes réflexions.

L. BAUDIER.

BIBLIOGRAPHIE

La Sainte Bible (texte latin et traduction française) commentée d'après la Vulgate et les textes originaux, à l'usage des séminaires et du clergé, par L.-CL. FILLION, prêtre de Saint-Sulpice, professeur d'Écriture sainte au grand séminaire de Lyon. Tome I^{er}, fascicule I^{er}, La Genèse ; fascicule II, L'Exode, Le Lévitique. In-8 de 424 pages. Paris, Letouzey et Ané, éditeurs, 1888. — Prix : 1^{er} fasc., 2 fr. 50 ; 2^e fasc., 3 francs.

Un texte d'une correction irréprochable, une traduction exacte, d'un style pur et grave, une analyse fort soignée sous forme de titres et de sommaires qui répondent à des divisions et à des subdivisions bien faites, des notes concises dans lesquelles est condensée la substance des meilleurs travaux anciens et modernes qui ont expliqué le sens littéral de l'Écriture sainte : voilà ce que le lecteur trouvera dans ces deux premiers fascicules de la Bible traduite et commentée par M. l'abbé Fillion.

L'auteur, aussi modeste que savant, n'a pas prétendu faire une version nouvelle, il s'est contenté de reproduire la traduction de Sacy qu'il a retouchée en bien des points. Tantôt un mot est remplacé par un autre qui serre de plus près le sens, tantôt c'est une glose supprimée, quelquefois un sens plus probable substitué à un autre sens, souvent un tour plus jeune et plus vif mis au lieu d'une expression vieillie et traînante. La plupart de ces corrections nous ont paru heureuses ; parfois le mot sacrifié aurait eu nos préférences.

Si le texte traduit est celui de la Vulgate, il faut qu'il soit toujours fidèlement rendu, et les variantes tirées des textes originaux doivent être renvoyées aux notes. M. Fillion observe généralement cette règle ; peut-être s'en est-il écarté dans de rares et courts passages, tels que Gen. II, 5, et XLIX, 22.

Le commentaire est en français ; c'est qu'il ne s'adresse pas seulement aux élèves de théologie et aux prêtres, mais encore aux laïques instruits qui ont du goût pour les études scripturaires. C'est sans doute pour cette classe de lecteurs qu'une place a été faite à des remarques esthétiques et littéraires auxquelles les interprètes des Saints Livres ne songeaient guère dans les siècles passés. Mais quoi ? est-ce qu'ils ne tempéraient pas eux aussi l'austérité de ces graves études par des citations d'auteurs classiques suivant le goût de leur temps ? Les explications qu'ils puisaient dans la science aujourd'hui surannée de ces vieux

âges, le nouveau commentateur les remplace avantageusement par des notes du plus grand intérêt où la philologie, la connaissance des mœurs et de l'histoire des peuples, en un mot toutes les découvertes de la science contemporaine viennent rendre hommage au récit de Moïse et en éclaircir les endroits obscurs. S'il rencontre des objections soulevées par les recherches des savants, il les dissipe en quelques mots, ou s'il en est besoin, il renvoie le lecteur aux ouvrages spéciaux où elles sont amplement réfutées.

Mais ce qui jette la plus vive lumière sur la Genèse et sur le reste du Pentateuque, et sur la Bible tout entière, c'est la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ rayonnant comme un soleil au centre des Saintes Écritures. Aussi le docte et pieux auteur a-t-il soin de diriger nos regards vers cette divine figure en signalant les passages messianiques les plus saillants. Il montre par les témoignages des Pères que l'idée du Messie est partout dans les pages inspirées. Les rationalistes, qui ne voient qu'une œuvre humaine dans ce qu'ils appellent la littérature nationale des Hébreux, n'y comprennent rien ; c'est un livre scellé qui ne peut être ouvert que par « l'Agneau immolé dès le commencement ».

F. D.

Grundriss der Patrologie, Précis de la Patrologie, par le D^r JEAN ALZOG. 4^e édition corrigée. Un vol. in-8 de xi-590 pages. Fribourg en Brisgau, Herder.

Comme nous l'apprend une petite préface anonyme, cette quatrième édition du Manuel de patrologie d'Alzog n'a pour but que de « satisfaire en quelque manière aux demandes et aux besoins des étudiants », en attendant une refonte complète de l'ouvrage, que l'éditeur fait préparer, mais qui ne peut être terminée avant quelque temps. Il y a là, pour le dire en passant, un indice de l'intérêt qu'excitent les études patrologiques et de la place assez considérable qui leur est donnée dans l'enseignement théologique, en Allemagne : on voudrait pouvoir dire que nous ne sommes pas trop en arrière, à ce double point de vue, en France. Le manuel d'Alzog a certainement rendu de grands services, du moins dans les pays de langue germanique. Ce n'est pas le lieu, à propos d'une réédition *provisoire*, de formuler les critiques qu'il pouvait encore mériter, malgré ses excellentes qualités. La troisième édition avait paru il y a onze ans ; on trouve dans la quatrième un bon nombre de corrections et d'additions ; celles-ci, naturellement, se rapportent surtout à l'indication des travaux dont les écrits des Pères ont été l'objet durant cet intervalle. Il faut espérer que le remaniement annoncé produira un ouvrage encore plus complet et plus exact, sans trop augmenter le volume (la nouvelle édition a déjà 157 pages de plus que la première). Au point de vue de la doctrine, je me permets de signaler en particulier, comme exigeant une correction, ce qui est dit aux pages 264 et 315, de la différence des principes de l'école d'A-

alexandrie et de l'école d'Antioche, quant à l'étendue de l'inspiration des Saintes Écritures. Il n'y a jamais eu de dissentiment entre les Pères sur ce sujet : tous ont cru que l'inspiration des écrivains sacrés s'étendait à toutes leurs affirmations authentiques, même à celles qui ne toucheraient pas directement la foi ou les mœurs. Mais il ne faut pas (comme l'a fait Alzog) confondre l'inspiration ainsi comprise avec l'inspiration *ad verbum*, c'est-à-dire qui s'étendrait au choix des mots.

J. BR.

Prælectiones metaphysicæ specialis. Psychologia, par le P. LAHOUSSE. In-8 de xxv-636 pages. Paris, Lecoffre. — Prix : 7 fr. 50.

Le P. Lahousse qui a déjà, l'année dernière, fait paraître une Cosmologie remarquée, continue la publication de ses cours de Philosophie et nous donne sa Psychologie. Nos lecteurs savent assez que de nos jours, et surtout depuis la vigoureuse impulsion imprimée par Léon XIII, une foule d'esprits d'élite se sont appliqués à faire revivre les puissantes et fécondes doctrines de saint Thomas. Le P. Lahousse appartient à cette pléiade. Tout ce que les Scolastiques ont dit de mieux sur les questions si délicates de la vie, des facultés, des actes vitaux, de l'origine des idées, se retrouve en résumé dans son livre ; mais ses auteurs de choix sont saint Thomas, Suarez et Maurus. Comme on le voit, les sources sont bonnes. Nous ajouterons que l'auteur y a puisé abondamment, sans toutefois négliger de se tenir au courant du mouvement scientifique moderne dans ce qui a rapport à la psychologie. Nous signalerons spécialement à l'attention des lecteurs ce qui est dit de la vie des plantes, des qualités sensibles, et principalement le chapitre septième de la deuxième partie, qui est tout entier consacré à la réfutation du transformisme. On trouvera aussi dans les expositions une foule de notions précieuses. Les arguments sont bien mis en forme ; il en est de même pour les difficultés ; le tout, dans un style clair, facile et qui n'a rien de prétentieux. En un mot, nous pensons que ce livre a sa place marquée dans la bibliothèque de tout homme qui s'intéresse au mouvement philosophique.

Nous sera-t-il maintenant permis de formuler quelques critiques sur certains points défectueux ? Les premières ont trait à la composition même de l'ouvrage. Nous désirerions plus de netteté et de concision, moins de longueurs, moins de divisions et subdivisions dans les *Prænotanda*. Sans doute, tout cela est bon en classe lorsqu'on explique sa pensée à des élèves, mais embarrasse l'esprit d'un lecteur qui ne voit pas assez promptement où l'on veut en venir. Ce défaut est surtout frappant dans l'idéologie. En vérité, il est difficile de se reconnaître au milieu de ces expositions de systèmes, réfutations et résolutions de difficultés. On ne voit pas assez se détacher sur le tout la profonde conception des Scolastiques sur la lumière intellectuelle, élément

subjectif de la connaissance, participation de la raison divine, *per modum virtutis*, dont le rôle est de rendre intelligible en acte, c'est-à-dire de donner l'universalité et la nécessité aux données expérimentales des sens. Nous ferons aussi des réserves expresses sur la manière dont le P. Lahousse entend la composition substantielle. Déjà, l'année dernière, son système avait été l'objet de graves objections ; il essaye d'y répondre dans la préface et en plusieurs endroits, notamment à la page 45 et à propos de l'union de l'âme et du corps. Nous avouons franchement que ces réponses ne paraissent pas satisfaisantes. Car s'il est vrai que dans le composé l'entité de la matière et celle de la forme ne sont pas deux réalités distinctes, comment peut-il se faire que cette forme soit changée, la matière restant la même ? Or, c'est sur le fait du changement que l'auteur fait reposer sa justification. Mais la difficulté nous paraît bien plus grave lorsqu'il s'agit du composé humain, et certaines manières de parler ne sont pas faites pour l'éclaircir. Ainsi, nous avons lu à la page 548 que l'âme est, *in composito*, actuellement distincte du corps *en tant* qu'elle est intellectuelle, mais non *en tant* qu'elle est le principe de la végétation et de la sensibilité. S'il existait entre Suarez et saint Thomas la profonde divergence dont il est parlé dans la préface, à tort, croyons-nous, et si pour rester thomiste il fallait nécessairement recourir à ces distinctions problématiques, comment l'auteur ne s'aperçoit-il pas qu'il y aurait là un puissant argument en faveur des idées suarésiennes ?

H. DESPONT.

Histoire de Charles VII, par G. DU FRESNE DE BEAUCOURT.
Tome IV : *L'Expansion de la royauté (1444-1449)*. Ouvrage honoré du grand prix Gobert par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Paris, librairie de la Société bibliographique.

Le grand ouvrage dont on vient de lire le titre est aux deux tiers achevé. Fruit de plus de vingt-cinq ans de recherches et de labeurs, il a mérité des éloges distingués de la part des juges parfaitement compétents qui lui ont décerné le grand prix Gobert. Il est donc superflu d'y en ajouter de nouveaux ; mais il ne nous semble pas inutile de donner aux lecteurs une idée générale de l'ensemble de ce beau travail, d'autant plus que les trois premiers volumes ont été publiés au temps où les *Études* avaient cessé de paraître.

L'ouvrage entier se divise en six périodes bien distinctes et comprises dans autant de livres de 500 à 600 pages et plus chacun. En voici le cadre. Le premier livre, publié en 1881, retrace le *comte de Ponthieu, le Dauphin et le Régent (1403-1422)*. Cet exposé est précédé d'une solide introduction dans laquelle l'auteur recherche l'origine des jugements parfois contradictoires qu'on a portés sur Charles VII ; il indique les sources historiques¹ qu'il fallait interroger

1. Parmi ces sources historiques, l'une des plus intéressantes est l'*Anonyme de Charles VII*, publié en 1855 par M. Quicherat sous le titre : *Histoire des*

pour arriver à une appréciation plus juste, le but de son travail et la méthode qu'il avait adoptée. — Le deuxième livre nous montre le *Roi de Bourges* (1422-1435) et l'admirable Jeanne d'Arc, dont la divine mission y est appréciée ainsi que la conduite du roi à son égard, avec autant de vérité que d'intérêt (chap. v.). Charles VII, depuis le traité d'Amiens jusqu'à la trêve avec l'Angleterre (1435-1444), et pendant la trêve (1444-1449), fait le sujet des deux livres suivants. Dans les deux derniers volumes encore attendus, il sera traité de l'expulsion des Anglais (1445-1453) et des dernières années de Charles VII.

La pensée constante de l'auteur a été d'interroger les sources, de rapprocher les uns des autres les textes publiés et les nouvelles informations recueillies dans le cours de ses longues investigations, afin que le lecteur puisse se faire lui-même juge du débat et se prononcer en connaissance de cause. Chronologie, biographie de divers personnages, diplomatie, administration du pays, aucun moyen de contrôle n'a été négligé pour rendre le travail aussi complet que possible. Le texte est largement muni de notes et de pièces justificatives (celles-ci au nombre de soixante-dix environ). Aussi avons-nous maintenant sur Charles VII une histoire sincère, impartiale, approfondie; ce n'est ni un plaidoyer ni une apologie, c'est un jugement.

Le quatrième volume qui vient de paraître embrasse, avons-nous dit, la période de la trêve avec l'Angleterre, conclue en 1444, le 28 mai, et connue sous le nom de traité de Tours. Elle devait avoir cours à partir du 1^{er} juin jusqu'au 1^{er} avril 1446. Les expéditions de Suisse et de Lorraine, sous le commandement du Dauphin d'abord, puis sous celui du Roi lui-même, l'entreprise sur Gênes et Asti, les démêlés du Roi avec le Dauphin, les relations avec le duc de Bourgogne et les princes d'Allemagne, la pacification de l'Église, enfin l'occupation du Mans et la rupture avec les Anglais : tel est l'ensemble des événements retracés dans le volume que complète un tableau de la réforme de l'armée et de l'administration. Le chapitre consacré à la pacification de l'Église partagée entre deux papes, Eugène IV et l'élu du conciliabule de Bâle, Félix V, sollicite l'attention d'une façon toute particulière. Les efforts de Charles VII pour amener cette paix furent couronnés de succès. Eugène IV pouvait dire : « Je meurs content, maintenant que j'ai vu le triomphe de l'Église. » Il avait vu en effet les Allemands revenus à l'obéissance du Saint-Siège et le schisme d'Amédée (Félix V), privé

règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin. Un de nos confrères nous annonce qu'il a découvert de longs extraits de cet *Anonyme* à la bibliothèque de Saint-Omer. Ils font partie d'un précieux manuscrit dont l'auteur est resté inconnu jusqu'à ce jour. Dans un *Mémoire* que prépare notre érudit chercheur, il démontrera que ce manuscrit est l'œuvre du fameux chroniqueur flamand, Jacques Meyerus, né à Vleteren, près Bailloul, en 1491. On regardait comme perdus à jamais tous les manuscrits de Meyer; il est assez curieux de voir celui-ci reparaitre à la lumière au moment où l'on parle d'élever une statue à son auteur.

(N. D. L. R.)

par là de sa principale force. « Nicolas V, son successeur, dans une lettre au Roi, loua son zèle pour l'extinction du schisme et le conjura de poursuivre cette noble entreprise, en ajoutant que cela a été toujours le propre de l'illustre race des rois de France de supprimer les dissensions et de travailler à la paix de l'Église. »

On lira avec non moins d'intérêt les pages où il est question de *M^{lle} de Beauté*, comme on appelait Agnès Sorel, et de son influence fatale sur le Roi, les mœurs de la société, les affaires publiques. Mais ces données doivent être complétées par ce qui a été déjà dit auparavant (t. III, ch. XI), sur les origines assez controversées de sa faveur. L'auteur les fixe à l'année 1443 et pense que toutes les autres dates qu'on a indiquées (1422, 1430, 1437), doivent être rejetées. C'est assez dire que l'influence de la favorite a été étrangère à la merveilleuse transformation opérée chez le Roi, et placée de l'avis commun, en 1437, mais cela n'exclut pas la possibilité des relations secrètes antérieurement à l'année 1443. M. de Beaucourt croit, en outre, que la faveur d'Agnès et le crédit de Pierre Brézé auprès du Roi ne sont pas sans une étroite connexion. Dans une note supplémentaire, il revient sur les prétendues lettres d'Agnès et, s'appuyant sur le témoignage de M. Charavay, juge parfaitement compétent, il se déclare pour leur fausseté.

Nous ne faisons qu'annoncer le nouveau volume du grand ouvrage qui nous promet une histoire définitive de Charles VII et qui méritera une étude approfondie. Aussi nous en attendons l'achèvement avec une légitime impatience.

J. MARTINOV.

Saint Maurice et la Légion thébéenne, par J. BERNARD DE MONTMÉLIAN, chanoine honoraire de Saint-Maurice, avocat de Saint-Pierre de Rome, membre agr. de l'Académie de Savoie. Paris, Plon, 1888. 2 vol. in-8 de 427 et 411 pages. — Prix : 15 fr.

Ces deux volumes s'ouvrent par une belle et magistrale introduction, largement écrite, d'un style chaud et enthousiaste, sur la lutte éternelle entre le despotisme et la liberté, entre l'Église et l'État, lutte « qui, après avoir agité la société chrétienne à son berceau, agita tout le moyen âge, et qui ébranle encore le monde en ses profondeurs ». Cette introduction est suivie de deux chapitres fort longs sur la vitalité de l'Église au sein des premières persécutions, et sur la Thébaïde et le Valais, les deux patries des martyrs thébéens. Si un critique méticuleux reprochait à l'auteur d'avoir démesurément agrandi son sujet, d'avoir jeté quelques lignes douteuses sur un tableau historique d'une grande exactitude ; s'il se permettait de relever de trop fréquentes allusions à la politique actuelle, à « nos *césaricules* du jour dissertant à l'Élysée (p. 99) », il n'aurait peut-être pas tout à fait tort : d'autant que ces digressions n'étaient nullement nécessaires pour élever un

monument à saint Maurice, M. le chanoine Bernard nous l'a bien prouvé dans le reste de son ouvrage.

Il y a réuni, en effet, avec une grande érudition, tout ce qui a trait à l'histoire et au culte des martyrs de la légion thébéenne. Après avoir raconté le glorieux supplice de ces vaillants soldats, qu'il place, avec les Bollandistes, en l'an 303, il discute l'authenticité de leurs actes ; ces actes furent composés, vers l'an 432, par l'évêque de Lyon, saint Euchère, d'après une tradition orale qui remonte vraisemblablement au premier évêque du Valais, Théodore (vers 350) : on ne saurait donc rejeter leur autorité, au moins pour les faits principaux. Dans un remarquable mémoire, lu au Congrès scientifique international des catholiques, M. P. Allard s'est rencontré, sur ce point, avec M. le chanoine J. Bernard.

La seconde partie du *Saint Maurice et la légion thébéenne* est consacrée tout entière à l'histoire de leur culte. D'abord histoire de leurs reliques ; on voit, « à travers les siècles, défiler devant les restes de ces héros un long cortège, non pas seulement de peuples, mais de saints, de pontifes et de rois » : saint Martin, saint Hilaire, Othon le Grand et l'impératrice sainte Adélaïde, saint François de Sales, Urbain VIII, et ces vingt mille pèlerins accourus, en septembre 1873, de tous les cantons de la Suisse romande. L'auteur soutient, contre les églises de Vienne, de Pavie et d'Avila, que la majeure partie du corps de saint Maurice est toujours restée à l'abbaye d'Agaune ; quant à ces traditions rivales au sujet des nombreuses reliques dispersées dans les églises de la catholicité et vénérées partout sous le même nom, il en donne des explications fort plausibles : des saints homonymes auront été confondus ensemble, on n'aura pas distingué avec assez de soin une relique partielle d'une relique totale, etc. ; d'où des erreurs qui se perpétuent pour exercer la patience des historiens. Il est certain, néanmoins, que le culte de saint Maurice et de ses compagnons se propagea rapidement dans l'univers entier : en Suisse et en Savoie, en Italie, en Belgique, en Allemagne, en Espagne, en Autriche, en France surtout, on leur dédia des églises, des monastères, des confréries, etc. La France possède encore cinq cents églises et un grand nombre de paroisses, qui portent le nom de saint Maurice. M. le chanoine Bernard a recueilli avec patience et amour les moindres traces de ces glorieux souvenirs.

Parmi les documents qu'il a joints à son ouvrage, nous signalerons surtout les poésies liturgiques ou populaires en l'honneur des martyrs thébéens¹. La bibliographie est incomplète et mal ordonnée ; un nom propre tout court, comme « Paul Émile », « Hector Boëce », etc., est inutile. Les références, d'ailleurs, sont trop négligées : que peut signifier, par exemple, à propos du martyr de sainte Barbe, un « Dar-

1. L'auteur ne connaissait sans doute pas, au moment de la publication de son livre, les nombreuses hymnes publiées par le P. A. Poncet, S. J., dans les *Analecta Bollandiana*, t. VI, p. 354-390.

ras, *loc. cit.* », qui fait suite à un « Darras, *Histoire de l'Église*, passim » ? Mais ces critiques de détails n'enlèvent rien au mérite intrinsèque d'un savant ouvrage, que tous les lecteurs sauront apprécier à sa haute valeur ; avec M^{er} Mermillod, ils remercieront l'auteur de ces « pages pleines d'érudition et d'attrait, qui racontent nos annales religieuses et font ressortir une de nos plus pures gloires nationales ».

E. R.

Histoire de la seconde République française, par PIERRE DE LA GORCE. 2 vol. in-8. E. Plon.

La période de notre histoire qui va de la révolution de Février au coup d'État de décembre est de celles qui, dans une limite de temps fort restreinte, présentent à l'historien les événements les plus propres à tenter sa plume et à exercer sa critique. Si la date de 1848 n'est pas en elle-même bien lointaine, on peut dire cependant que la rapidité avec laquelle les peuples aujourd'hui semblent vivre lui donne déjà cet éloignement qui facilite l'impartialité, tout en lui conservant cette teinte d'actualité qui favorise l'intérêt du récit. Après plusieurs autres, M. de la Gorce a voulu faire revivre les hommes et les choses de la seconde République. Nous n'hésitons pas à dire qu'il l'a fait avec un plein succès. Son livre le place du premier coup parmi ces écrivains trop rares qui, non seulement racontent avec intérêt et fidélité, mais savent aussi faire de l'histoire une source féconde, où les individus comme les peuples puisent de hautes leçons de sagesse.

Cette double qualité se révèle dès les premières pages du livre. Là M. de la Gorce nous fait assister à la chute de cette monarchie de Juillet, qui, après dix-huit ans, se trouva sans racines et ne put tenir devant un orage populaire, dont les effets dépassèrent les prévisions de ceux-là mêmes qui l'avaient soulevé. Le retour providentiel est manifeste. Louis-Philippe subit toutes les humiliations infligées à Charles X, et le monarque révolutionnaire ne tombe pas, comme le roi légitime, avec la grandeur qui s'attache à l'infortune injustement subie. Un gouvernement qui s'aveugle, une opposition qui ne sait où elle va, entre les deux des modérés acharnés à tout concilier et aboutissant à tout compromettre, un ministère renvoyé sous la pression de l'émeute, des hommes rejetés comme impossibles et rappelés comme nécessaires, tels sont les préludes que M. de la Gorce décrit et juge avec une très grande sûreté de coup d'œil. Notre intention n'étant pas de donner ici une analyse de l'ouvrage tout entier, nous nous contenterons de dire que la suite répond au début. L'origine du pouvoir nouveau, avec Lamartine à sa tête, travaillant en utopiste à fondre ensemble la République bourgeoise de Marie, la République jacobine de Ledru-Rollin et la République sociale de Louis Blanc, fournit à l'auteur un excellent tableau de ce moment de notre histoire, où l'on vit un poète essayer de conduire un peuple au moyen de l'éloquence et de l'illogisme. Le rêve dura à peu près un mois. On se réveilla dans

l'émeute sanglante et les luttes de tribune avec leurs conflits stériles. La tempête ne cessa guère plus avant le coup d'État qui réduisit au silence la tribune et la rue. Le rêve comme la tempête sont parfaitement décrits par M. de la Gorce. L'enthousiasme des débuts partagé par des hommes qui bientôt acclameront l'Empire, l'infatuation ridicule de tous les parvenus, la folle entreprise des ateliers nationaux, transformant la mendicité en institution nationale, la naissance du suffrage universel et ses premiers exploits, voilà le rêve et l'utopie. Quant à l'émeute, il serait difficile de la peindre avec plus de vie, de mouvement et de vérité, et de mettre dans le récit des combats une plus grande clarté et un talent plus complet d'observation et d'analyse.

Malgré ses agitations et ses déchirements intérieurs, la France fut alors ce qu'elle aurait dû rester toujours, le soutien de la Papauté. Les affaires d'Italie, la campagne de Rome, le rétablissement du Souverain Pontife, sont autant de souvenirs glorieux de notre histoire. M. de la Gorce a trouvé, dans le récit de ces événements, des pages qui sont peut-être les meilleures de son livre. Il nous fait suivre avec un intérêt poignant, d'une part le généreux élan de la nation et de ses soldats, et de l'autre les agissements misérables d'une diplomatie inféodée à la révolution italienne, essayant d'arrêter notre armée aux portes de Rome et de faire, au moins, payer au Pape le bienfait de sa restauration. La mission Lesseps, la lettre à Edgard Ney, sont jugées selon leur mérite.

Cependant nous voudrions un verdict plus sévèrement exprimé contre le conspirateur impénitent, et quelques autres fanatiques du gouvernement constitutionnel, qui tentèrent alors d'imposer à Pie IX des réformes absurdes, et une amnistie qu'ils n'accordaient pas eux-mêmes aux révoltés de Juin. Nous n'aimons pas trop non plus le tableau des prétendues inintelligences du gouvernement pontifical. Il faut le juger d'après la somme de bonheur qu'il donnait à son peuple, et non point d'après sa conformité plus ou moins grande avec la belle invention du parlementarisme. Nous sommes aussi tenté de trouver M. de la Gorce trop doux pour l'Université, et, si nous avons un reproche à faire à la Restauration, comme à la commission de 1850, c'est de ne pas avoir compris qu'en la laissant vivre avec ses privilèges, on conservait à la Révolution le plus cher et le plus efficace de ses instruments.

Sauf ces légères critiques, nous n'avons que des éloges à faire de *l'Histoire de la seconde République*. On n'a pas mieux fait et l'on fera difficilement mieux. Souhaitons que M. de la Gorce nous donne bientôt quelque autre de ces œuvres, où l'on trouve l'écrivain de race, et le penseur catholique plein de droiture et de vérité. II^{te} MARTIN.

Sainte Catherine de Sienne et l'Église au quatorzième siècle, par A.-H. CHIRAT, prêtre du Tiers-Ordre de Saint-Dominique. In-8 de xiv-402 pages. Delhomme et Briguet, Lyon, Paris, 1888.

M. l'abbé Chirat a raison de dire que la vie de l'illustre vierge de

Sienna a été écrite déjà bien des fois. Chose curieuse, elle trouve des historiens jusque chez les protestants. Voici, par exemple, la traduction française, publiée à Lausanne, d'une *Catherine de Sienna*, par M^{me} Joséphine Butler, de l'Église anglicane sans doute ; le livre n'est pas plus mauvais qu'un autre. D'expliquer comme quoi une anglicane peut proposer, pour modèle de piété et de vertus chrétiennes, une papiste aussi fanatique que sainte Catherine de Sienna, c'est d'ailleurs un point que nous laissons à d'autres.

On comprend mieux qu'un tel sujet tente la plume d'un prêtre érudit et pieux. C'est vraiment une existence bien extraordinaire que celle de cette humble fille qui fut en son temps une si grande puissance. Cornélius à Lapeyre l'appelle le prodige de tous les siècles, *Portentum omnium seeculorum*. Elle ne vécut pas plus de trente-trois ans, 1347-1380 ; on ne lui avait appris ni à lire ni à écrire. Et voilà que, dès l'âge de dix-neuf ans, elle est mêlée aux affaires de l'Église et à celles de l'État ; elle traite avec les républiques, les princes et les rois ; elle apaise les discordes, prévient ou termine les guerres, prêche et organise la croisade. Mais sa grande mission, c'est de ramener à Rome la Papauté absente depuis soixante-dix ans. Elle se rend à Avignon, auprès de Grégoire XI, et à force d'exhortations et de remontrances, elle triomphe des hésitations du Pape et des résistances obstinées de sa cour.

Ce n'est pas tout ; par ses lettres la jeune sainte devient le conseil, l'oracle des plus hautes puissances et du Pontife lui-même. Il faut voir avec quelle liberté et quelle assurance elle lui rappelle ses devoirs, lui signale les ravages causés dans l'Église par les mauvais pasteurs, les désordres qui se couvrent de son autorité, et dont il lui faudra rendre compte à Dieu, la nécessité de corriger ses propres défauts : « Pour rendre le bien possible, je vous en prie, très Saint-Père, adoucissez les mouvements trop violents de votre caractère... »

On sait que les lettres de sainte Catherine de Sienna ont été traduites et publiées il y a quelque vingt-cinq ans, par M. Étienne Cartier. Naturellement une partie notable de cette admirable correspondance vient figurer dans la trame du récit de M. l'abbé Chirat, qui a voulu être aussi complet que possible. Son écrit très substantiel, très nourri, très consciencieux, a bien les défauts de ses qualités, je veux dire qu'on le trouvera un peu chargé et touffu. La vie de la sainte a été si remplie que le livre qui la raconte se ressent de cette plénitude débordante. Plus de méthode aurait introduit dans cette abondance plus d'ordre, et partant plus de clarté.

Sainte Catherine de Sienna n'en est pas moins une œuvre recommandable. On respire partout à travers cette vaste érudition une piété affectueuse et un profond dévouement à l'Église. Un livre qui exhale ce double parfum sera toujours un bon livre. J. B.

A travers la littérature, par PAUL LALLEMAND, prêtre de l'Oratoire, agrégé de l'Université, maître de conférences à l'Institut

catholique de Paris. Lyon, Vitte et Perrussel ; Paris, Jules Vic et Amat. In-12 de 360 pages.

Ce voyage *A travers la littérature* est l'œuvre d'un érudit fort aimable et d'un écrivain très délicat. Pour les lecteurs du *Correspondant* et pour les élèves de l'école Massillon, ce sera une bonne fortune de posséder ces neuf articles réunis en un volume ; bonne fortune aussi pour quiconque aime les livres qui disent beaucoup et bien. Tous les professeurs de belles-lettres doivent en fournir leur bibliothèque.

Le voyage se compose de deux grandes étapes : l'une à travers l'antiquité ; l'autre à travers la littérature moderne, et notre littérature contemporaine « inquiète », à laquelle le P. P. Lallemand dit son fait en une ligne : « Elle cherche, elle ne trouve pas ; c'est que Dieu lui manque » (p. viii). La première étude *Du sentiment de la nature chez quelques poètes grecs* témoigne des relations intimes avec Homère et Sophocle ; avec ces peintres profonds de toutes les impressions naïves et fraîches, presque enfantines, aussi éloignées des brouillards byroniens et du bleu de 1830, que des réalités à la façon de Zola. Le traité du *Drame grec et des mystères* est une moisson fort riche, glanée au travers, ou à côté, du bel ouvrage de M. Petit de Julleville. Le travail, d'après Ébert, sur la littérature *latino-chrétienne*, est plus riche encore, plus neuf même ; j'y admire particulièrement ce qui concerne nos poètes chrétiens des premiers âges. — C'est le professeur de rhétorique qui tient la plume dans les deux œuvres capitales qui suivent ; réfutation courtoise des théories de M. Frary ; vrais plaidoyers en faveur des *Études classiques*, du grec, « ce proscrit », et du latin, cet oublié ; vrais réquisitoires contre l'invasion des littératures allemande et anglaise, avec lesquelles l'esprit français a si peu de parenté. Je signerais des deux mains cette conclusion : « Les catholiques ont tout intérêt à garder intact le programme séculaire des études classiques. »

Des deux derniers essais, *De la modernité dans l'art d'écrire* et *Du pessimisme littéraire*, je ne sais auquel je donnerais la palme : probablement au premier ; par la raison que le *pessimisme* se présente sous des couleurs trop vives, et trop désolantes, là où il s'agit de ses influences sur la jeunesse. J'admire surtout, dans la *modernité*, le passage où l'auteur établit la « déchéance » de l'art d'écrire, depuis J. J. Rousseau ; non pas certes que nos lettrés soient moins *artistes* que ceux du dix-septième siècle ; ils le sont beaucoup plus ; mais ils ne peignent que le costume, à la place de l'homme. Tout cela est admirablement pensé et dit. Vers le milieu de son livre, le P. P. Lallemand nous parle de l'*Oratoire à l'Académie* ; souvenirs de famille, qui ne déparent point le reste de l'ouvrage ; et je m'imagine volontiers, en lisant *A travers la littérature*, que l'auteur, frère de Massillon, du P. Gratry et de M^{sr} Perraud, prend bien le chemin qui conduit l'*Oratoire à l'Académie*. Les palmes qu'il vient de gagner avec tant de courage, en Sorbonne, nous en sont, comme à lui, un nouveau gage. V. D.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

JUIN 1888

ROME

1^{er} JUIN. *Consistoire secret. Allocution du Pape sur le nouveau Code pénal.* — Après avoir rappelé les magnifiques démonstrations du Jubilé, le Saint-Père ajoute : « Dans cette admirable et si noble émulation de piété filiale, vous avez pu voir, Vénérables Frères, quelle place se sont faite les populations italiennes qui ont attesté par d'éclatants et multiples témoignages leur antique et perpétuel attachement à ce Siège apostolique... Mais l'éclat même des honneurs rendus au Pontife romain semble avoir inspiré une haine plus implacable aux ennemis de l'Église... Multipliant de toutes parts les entraves, ils s'efforcent de charger l'Épouse de Jésus-Christ de chaînes de plus en plus lourdes : témoin le Code pénal actuellement en discussion dans l'Assemblée législative.

« Voici, en résumé, en quoi consiste cette loi : on y invente des crimes de lèse-patrie qui sont punis de peines excessives, sans même être définis ; on y sévit très rigoureusement contre les prêtres, qui seraient convaincus d'avoir fait ou conseillé quelque chose contre les lois, contre les institutions civiles ou contre les actes du pouvoir public, ou même contre la paix domestique et la fortune de chacun... On ne voit que trop à quoi tendent en réalité de pareilles lois... Avant tout, on veut empêcher, par la crainte des peines, la revendication des droits du Pontificat romain. Combien il est inique de permettre aux uns d'attaquer les droits les plus sacrés qui se rattachent le plus essentiellement à la liberté légitime de l'Église, et d'interdire même aux autres de les défendre ! Il n'est pas douteux que dans le monde entier il se trouvera des hommes pour prendre librement la défense du Siège apostolique : seuls, les catholiques italiens, qui le devraient plus que tous les autres, ne le pourront pas légalement... Et cependant, la condition propre des Souverains Pontifes pour la sauvegarde de leur liberté, loin d'être préjudiciable aux intérêts de l'Italie, leur est très certainement de la plus grande utilité, en sorte que tous ceux qui revendiquent cette liberté,

loin de paraître des ennemis de leur patrie, doivent être considérés comme les meilleurs et les plus fidèles citoyens.

« Ces mêmes lois, sous le couvert de l'intérêt de l'État, cachent en réalité la servitude de l'Église... S'il y a, dans les lois et les institutions de l'État, quelque chose de contraire aux préceptes chrétiens touchant la foi et la morale, le clergé ne peut ni l'approuver ni le couvrir de son silence, ayant devant lui l'exemple des apôtres répondant intrépidement aux magistrats, qui leur ordonnaient de ne point parler de Jésus-Christ ni de sa doctrine : « Jugez vous-mêmes, s'il est juste, au regard « de Dieu, de vous écouter plutôt que Dieu. »

« Quoi de plus injuste que cette nécessité qu'on invoque de préparer des armes contre l'Église pour se défendre?... En quel temps, en quel lieu le clergé italien a-t-il nui au salut commun ou à la paix publique ?

« Ces articles de lois sont contraires aux plus saintes institutions de l'Église... Elles favorisent l'injustice plutôt qu'elles ne la conjurent..., aussi n'est-il pas étonnant qu'une aussi grave indignité ait déjà suscité tant de réprobations et de réclamations... Nous avons le devoir le plus absolu de le proclamer ouvertement : ces lois portent atteinte aux droits et aux pouvoirs de l'Église ; elles sont opposées à la liberté de son ministère sacré et enlèvent beaucoup à la dignité des évêques, de tout le clergé et surtout du Siège apostolique, en sorte qu'il est absolument illicite de les établir, de les approuver, de les sanctionner. »

En finissant, le Saint-Père dit « qu'il ne craint pas les assauts de cette guerre plus violente. L'Église a vu d'autres tempêtes, dont elle est sortie victorieuse, plus belle et plus forte ! L'épiscopat et le clergé italiens, si jamais ils ont à choisir entre déplaire aux hommes et manquer à leurs devoirs sacrés, ne peuvent laisser de doute sur ce qu'ils feront. Ce qui nous afflige profondément, c'est de voir tous les efforts et tous les moyens conjurés, d'après les désirs des sectes, pour arracher à l'amour de l'Église le peuple italien nourri et élevé sur son sein maternel... Vouloir ainsi entretenir la lutte entre l'Église et l'État, c'est une folie plus funeste encore à l'Italie qu'à toute autre nation. Que Dieu accorde aux Italiens de conserver à jamais la foi catholique unie à l'amour du Siège apostolique, et de ne point hésiter, pour l'amour de ces biens, à tout souffrir et tout endurer. »

Après ce discours, le Pape a pourvu de nombreuses églises, parmi lesquelles l'église cathédrale de Limoges, pour M. l'abbé Renouard, vicaire général et chanoine d'Amiens.

17 JUIL. *Élections municipales.* — La coalition des libéraux et des garibaldiens socialistes assure le triomphe aux partisans du gouvernement ; la populace, encouragée par M. Crispi, fête ce succès par des démonstrations tumultueuses, en proférant des cris de mort contre le Pape et contre les prêtres.

20 JUIL. — Publication de l'Encyclique *Libertas, præstantissimum naturæ bonum.*

28 JUIL. *Ambassade allemande au Vatican.* — L'ambassadeur extraordinaire de l'empereur Guillaume II, le prince Carlo de Lichnowsky, lieutenant général de l'armée prussienne, accompagné du comte de Bismarck, neveu du chancelier, a été reçu par le Pape et lui a fait, au nom de son souverain, des déclarations très cordiales et très pacifiques.

FRANCE

3 JUIL. *Reims. Assemblée régionale de l'œuvre des Cercles.* — Elle a duré trois jours sous la présidence de Son Ém. le cardinal Langénieux, avec le concours de nombreux industriels. A la séance de clôture, M. Urbain Guérin, devant un millier d'auditeurs, a retracé l'histoire de la grande industrie. Aux théories modernes d'économie, qui ne font plus de l'ouvrier qu'un instrument de production, en détruisant, avec l'esprit religieux, l'esprit de famille et d'association, l'orateur catholique a opposé les devoirs de paternité sociale, que les principes chrétiens imposent aux patrons vis-à-vis de leurs ouvriers. « Il ne s'agit pas de réformes imaginaires, s'est-il écrié, on ne veut pas ramener l'ancien régime ; mais l'on prétend rendre à la famille ouvrière la stabilité de son métier, de son foyer domestique et les espérances de la foi, qui est de toutes les époques... » Après une allocution éloquente de M^{sr} Langénieux, on s'est rendu à la cathédrale où d'innombrables fidèles assistèrent avec recueillement à la procession du Très Saint-Sacrement. Dans la soirée, un banquet de cinq cents couverts réunissait patrons et ouvriers.

4 JUIL. *Chambre des députés.* — Dans une séance des plus orageuses, le général Boulanger dépose une demande de dissolution ; il réclame l'urgence, qui est repoussée par 377 voix contre 186.

Le même jour, mort de M^{sr} Bouché, évêque de Saint-Brieuc ; il avait succédé à M^{sr} David le 20 septembre 1882.

5 JUIL. *Projet de loi sur les associations.* — M. Floquet dépose à la Chambre un projet de loi, dont l'article 1^{er} accorde la liberté d'association, mais dont tous les autres articles ne semblent viser qu'à enlever aux congrégations religieuses tout droit, tout moyen d'existence : c'est la tyrannie organisée, sous couleur de liberté.

6 JUIL. — M. l'abbé Juteau, curé de Saint-Julien à Tours, est nommé évêque de Poitiers.

11 JUIL. *Chambre des députés.* — Dans la discussion de la loi relative à la réglementation du travail des mineurs et des femmes, M. le comte de Mun combat avec une haute éloquence un amendement de M. Yves Guyot, qui réclamait pour les femmes majeures la liberté du travail, même de nuit. L'orateur catholique, heureux de plaider la cause des faibles, soutient que dans les questions sociales il y a lieu de faire une part à l'intervention de l'État ; sa parole ardente et convaincue provoque les applaudissements presque unanimes de la Chambre.

Sénat. — Le même jour, le Sénat vote en première lecture la déses-

table loi militaire. Le lendemain, 12, il inflige au gouvernement un grave échec en rejetant le projet de M. Peytral, qui faisait commencer l'année financière au 1^{er} juillet; mais, en même temps, il vote une malheureuse convention passée avec la Suisse pour « assurer la fréquentation des écoles primaires aux enfants français qui sont en Suisse, et aux Suisses qui habitent en France ». M. Lucien Brun avait en vain essayé de démontrer à la majorité sectaire que cette mesure confond la loi scolaire avec les lois de police, au mépris de la dignité, de la liberté et de la foi.

14 JUILLET. — Intervenant à son tour dans la discussion du projet de loi relatif à la réglementation du travail, M^{sr} Freppel déclare que sur cette question l'Église laisse à tous ses membres une grande latitude; mais que, pour sa part, il réprouve le socialisme sous toutes les formes, qu'on l'appelle chrétien ou qu'il se nomme anti-chrétien : il ne veut à aucun prix de cette absorption de la personnalité humaine dans l'État, dans cette collectivité anonyme, impersonnelle et irresponsable qu'on appelle de ce nom.

16 JUILLET. — Comme le projet de loi sur le travail doit assurer aux ouvriers un jour de repos par semaine, M^{sr} Freppel demande qu'on fixe ce repos au dimanche; mais la majorité, fidèle à ses tendances anti-religieuses, repousse cet amendement; elle craindrait de froisser la conscience des ouvriers juifs!

19 JUILLET. — La Chambre termine la première délibération sur le projet de loi concernant la réglementation du travail, et décide, par 496 voix contre 47, de passer à une seconde délibération.

Le même jour, le Sénat reprend la seconde délibération du projet de loi militaire. Le titre premier est voté sans modification.

20 JUILLET. *Suite de la discussion.* — M. Chesnelong combat éloquemment l'article 32, relatif à l'obligation du service pour les instituteurs et les séminaristes; vains efforts! son amendement est rejeté par 209 voix contre 78.

ÉTATS CATHOLIQUES

Italie. — Les évêques de la Toscane, de l'Ombrie, de la Vénétie, publient des protestations collectives contre le nouveau Code pénal, proposé aux délibérations de la Chambre. Voici comment s'expriment les évêques de la Vénétie.

« Sans parler de l'article 101, qui menace du bague quiconque s'efforcera, de quelque façon que ce soit, de faire disparaître le conflit qui existe entre l'Église et l'État, au détriment de l'Italie, plus encore que de l'Église, il y a, dans le projet du nouveau Code, les articles 173 à 176, qui, s'ils sont approuvés, donneront, par leurs expressions on ne peut plus indéterminées, le droit apparent à quelque autorité que ce soit de persécuter et de punir le prêtre ou l'évêque qui voudrait accomplir le devoir le plus strict du saint ministère... Cette loi peut donc être appelée une loi des suspects, un instrument de persécution. Elle

n'a sa pareille dans aucune législation étrangère; car les codes des autres nations, même non catholiques, s'ils contiennent des sanctions pénales contre les ministres du culte, les considèrent seulement dans l'exercice de leurs fonctions, et non dans toutes les circonstances de leur vie sociale, comme le font les articles indiqués; ou bien, ces codes envisagent des cas précis et déterminés, et ils sont bien loin de laisser l'application de la loi à l'arbitraire et à la passion. »

8 JUIL. — La Chambre italienne vote un ordre du jour rejetant les pétitions des évêques contre le nouveau Code pénal, et le lendemain,

9 JUIL, le projet est approuvé au scrutin secret par 245 voix contre 67. De l'avis même de M. Martini, un des défenseurs du projet, le vote de cette loi est un acte de guerre contre l'Église, en réponse aux protestations de l'épiscopat.

Espagne. — Son Éminence le cardinal archevêque de Valence adresse aux fidèles de son diocèse une Lettre pastorale, dans laquelle, résumant l'allocution pontificale du 1^{er} juin, il proteste éloquemment contre le Code pénal voté par la Chambre italienne, en haine du clergé et de la papauté.

12 JUIL. *Belgique.* — Les élections législatives sont un véritable triomphe pour les catholiques. La majorité conservatrice sort victorieuse de la lutte; à Bruxelles même, le scrutin de ballottage du 19 juin a complété la victoire. Il y a maintenant à la Chambre 97 catholiques et indépendants, et 41 libéraux, et au Sénat 50 catholiques et 19 libéraux. Puisse le gouvernement belge tirer parti d'une pareille puissance pour les intérêts du pays et de la religion!

Colombie. Loi sur la presse. — La République de Colombie et son digne président, D. Raphaël Nuñez, continuent de donner au monde le magnifique spectacle d'un gouvernement véritablement chrétien; on vient de promulguer à Bogota une loi sur la presse, en tout conforme aux enseignements de la dernière encyclique *Libertas*.

Elle contient un préambule et quatre chapitres ou sections, divisés en 24 articles dont voici les principaux :

Art. 4. Sont regardés comme un délit de presse contre la société chacun des actes énumérés ci-après :

1^o Attaquer la force obligatoire des institutions ou des lois, ou provoquer à la désobéissance envers elles, ou chercher à justifier des actes que les lois qualifient de délits, ou exciter à les commettre;

2^o Attaquer la religion catholique;

3^o Méconnaître ou offenser la dignité et les prérogatives de toute autorité dans l'ordre civil ou ecclésiastique; attaquer les corporations dépositaires du pouvoir public ou les ordres religieux reconnus par l'État¹;

4^o Attaquer l'armée;

1. Tous sont reconnus en présentant l'approbation de l'autorité ecclésiastique.

5° Blessar la décence publique par des écrits obscènes ou des nouvelles scandaleuses.

Art. 11. Quand il s'agit uniquement d'attaques contre la religion catholique, toute décision prohibitive ou suspensive sera provisoire jusqu'à ce qu'on ait consulté sur ce point l'autorité ecclésiastique. Toute publication qui obtiendra un jugement ecclésiastique favorable, ou la permission de l'Ordinaire, et qui ne sera pas *subversive* sur un autre point, ne pourra être prohibée par l'autorité civile.

Le paragraphe 4 de l'article 21 défend de publier sans la permission de l'autorité ecclésiastique des ouvrages de religion, de morale, de catéchisme ou de dévotion.

L'article 22 punit d'une amende de 20 à 300 douros (100 à 1500 fr.) toute infraction à ces dispositions, et l'article 23 ordonne la fermeture des imprimeries dont les propriétaires ou les directeurs ont récidivé dans certains délits.

ÉTATS CHRÉTIENS NON CATHOLIQUES

9 JUIN. *Allemagne*. — L'empereur Frédéric III exige la démission du ministre de l'intérieur, M. de Puttkamer, qui faisait trop bon marché de la liberté électorale.

15 JUIN. — *Mort de Frédéric III*, après de longues souffrances, noblement supportées, à l'âge de cinquante-sept ans; il avait régné un peu plus de trois mois! Son fils, âgé de vingt-neuf ans, lui succède sous le nom de Guillaume II. On remarque que ses premières proclamations sont adressées à la marine et à l'armée allemande, dont il vante le patriotisme et le glorieux passé.

18 JUIN. *Proclamation de Guillaume II à son peuple*. — On y remarque le passage suivant : « J'ai pris en main le gouvernement en portant mes regards vers le Roi de tous les rois, et j'ai fait la promesse à Dieu d'être pour mon peuple, à l'exemple de mes ancêtres, un prince juste et doux, de pratiquer la piété et la crainte de Dieu, de défendre la paix, de poursuivre le bien-être du pays, de porter secours aux pauvres et aux malheureux, d'être un gardien fidèle du droit. »

23 JUIN. *Bade*. — La Chambre des députés, par crainte d'une dissolution, se décide à voter la loi politico-ecclésiastique; telle qu'elle a été amendée par la Chambre haute. Cette loi ne constitue pas, loin de là, une réparation complète à l'égard des catholiques, mais elle met fin dans une certaine mesure, à ce triste état de choses, qui arrachait à Léon XIII ces mots : « *Pessime res se habent in Baden. Nolunt admittere ordines religiosos* : cela va très mal à Bade; on ne veut pas admettre les ordres religieux. »

25 JUIN. *Allemagne*. *Discours du trône au Reichstag*. — L'empereur affirme ses intentions pacifiques, comme aussi sa résolution arrêtée de combattre toute agitation tendant à saper les fondements de l'empire. Il se montre également disposé à observer fidèlement la triple alliance, et fait quelques avances à la Russie.

Allemagne. Vieux-catholiques. — Un écrit récent de M. Roters, « sur l'évêque Reinkens et ses collaborateurs », contient de curieuses révélations sur la décomposition du parti vieux-catholique. A la page 125, nous lisons : « De 1,007 baptêmes, qui avaient eu lieu en 1877, nous sommes tombés en 1886 au chiffre de 425. A Fribourg, malgré le zèle déployé pendant dix ans par un membre de la communauté de Bonn, le chiffre des fidèles, qui montait à 750, a diminué de la moitié. A Bonn, où une demi-douzaine de prêtres instruits (?), l'évêque à leur tête, travaillent depuis plus de quinze ans, de 71 disciples qui existaient en 1877, il n'en reste plus que 50... Le sol que les vieux-catholiques ont à défricher est en grande partie un sol pierreux et stérile. Sans être prophète, l'on peut prévoir la fin de la communauté ; il semble qu'une malédiction pèse sur nous ; de deux églises, dont on avait entrepris la construction, la première est mise à l'encan, et la seconde déclarée en faillite. » Après de tels aveux, ces pauvres égarés songeront-ils à rentrer dans le sein de l'Église catholique qui leur tend ses bras maternels ?

27 JUIL. *Ouverture du Landtag prussien* — Dans le discours du trône, l'empereur déclare qu'il accordera sa protection à toutes les religions, en laissant chacun pratiquer librement son culte. « J'ai constaté, a-t-il ajouté, avec une satisfaction toute particulière, que la nouvelle législation a eu pour effet de modifier les relations de l'État avec l'Église catholique et son chef spirituel, de façon à les rendre acceptables pour les deux parties. Je m'efforcerai d'entretenir la paix religieuse dans le pays... »

26 JUIL. *Angleterre. Chambre des communes.* — Dans la discussion d'une motion de M. John Morley en faveur de l'Irlande, M. Gladstone prononce un éloquent discours pour flétrir la politique d'exaspération appliquée contre les Irlandais ; malgré les efforts des députés parnellistes, le ministère Salisbury obtient une majorité de 93 voix.

PAYS INFIDÈLES

Afrique équatoriale. — Sa Sainteté vient de nommer vicaire apostolique du Tanganika et évêque titulaire d'Utique le R. P. Léonce Bridoux, supérieur du grand séminaire de Carthage. M^{sr} Bridoux est né dans le diocèse d'Arras ; il succédera au regretté M^{sr} Charbonnier, mort à Karéma le 16 mars.

S. Ém. le cardinal Lavigèrie, à qui Léon XIII a confié la mission spéciale de travailler à l'extinction de l'esclavage en Afrique, vient d'inaugurer, à Paris, les conférences par lesquelles il se propose de soulever l'opinion publique, en faveur de l'œuvre si chère au cœur du Souverain Pontife.

P. MURY.

Le 30 juin 1888.

Le Gérant : J. BURNICHON.

LE VRAI PORTRAIT DE NOTRE-SEIGNEUR

Ces dernières années, par une sorte de restitution archéologique, un auteur allemand, le docteur Delitzsch, a eu l'idée de nous raconter une *Journée à Capernaüm*, de nous faire assister à toutes les actions, de nous faire entendre toutes les paroles de Notre-Seigneur pendant quelques heures de sa vie dans cette humble ville. Combien cette ingénieuse et aimable fantaisie gagnerait en charme si l'illustration moins imparfaite du volume pouvait s'autoriser de documents authentiques, relatifs aux traits du Sauveur, si nous pouvions y voir figurer et resplendir le divin *portrait* de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

D'autre part, saint Ignace, dans ses *Exercices spirituels*, recommande au début de la plupart des *contemplations* sur les mystères de la vie de Notre-Seigneur, de nous représenter, en esprit, le Seigneur Jésus, tel qu'il était sur la terre, parcourant les champs et les bourgades de la Palestine.

Assurément, chacun, selon les ressources de son imagination et de sa piété, se forme une image, une représentation plus ou moins déterminée, suffisant au besoin du moment. Mais cette image est-elle bien conforme à la vérité historique ?

Pour répondre à ce doute, il faudrait avant tout savoir *quel* était le modèle, le prototype que nous prétendons reproduire.

Sans doute, à certains égards, c'est un détail d'importance secondaire ; pourtant c'est sur ce point que je veux attirer l'attention du lecteur, et le problème téméraire que j'essaye, non de résoudre, mais de considérer sous divers aspects.

Quel qu'en soit le résultat, c'est une étude attachante par sa haute valeur esthétique, et, surtout à cause de l'amour personnel que nous portons à l'adorable humanité de Notre-

Seigneur, modèle que le chrétien cherche à imiter en tout.

Il s'y rattache en outre un intérêt naturel, très fondé en raison. Que font les *journaux illustrés*? Pour répondre à la curiosité du public, ils se hâtent de donner le portrait du héros du jour. Que ce soit un homme d'État, un ministre, un écrivain, un amiral ou un bandit, Gladstone ou Victor Hugo, Courbet ou le Mahdi, Tropicmann ou le général Gordon, il a sa place marquée dans le *Graphic* ou l'*Illustration*, au *Musée Grévin* ou chez *Madame Tussaud*.

C'est que le visage, modifié de telle ou telle manière, par suite des habitudes, des pensées, des sentiments, des actions ou des préoccupations de chaque jour, est le miroir de l'âme humaine. Il accentue, explique et reflète la physionomie morale, seule intéressante après tout. Si le corps humain est la plus belle œuvre sensible de Dieu, le visage est dans le corps la partie la plus belle, la plus noble, la plus expressive, celle où l'âme se laisse le mieux apercevoir.

Or, il s'agit ici du « Nouvel Adam », du « plus beau des enfants des hommes » !

Jusqu'à ce qu'elle fût arrivée à son entier développement, à son épanouissement complet, la beauté de Notre-Seigneur croissait de jour en jour, *crescebat gratia*. A chacune des époques de sa vie, il a eu sa physionomie déterminée, celle de l'enfance, de l'adolescence ou de l'âge mûr, celle de Bethléem, de Nazareth, de Jérusalem ou du Golgotha. Comment se fait-il donc qu'il n'ait pas voulu nous laisser une représentation authentique de ces physionomies? Pourquoi n'a-t-il consenti à nous léguer ni son portrait ni celui de sa mère, nous condamnant à essayer depuis tant de siècles la reproduction hasardée et décevante de ces modèles si aimés, si cherchés, et en somme si ignorés? On dira peut-être que les moyens techniques, les procédés artistiques manquaient alors. — L'objection tombe d'elle-même. Sans parler des peintres dont les œuvres sont plus périssables, les sculpteurs de talent et les graveurs en médailles ne manquaient certes pas. Ils nous ont laissé, en bronze ou en marbre, les portraits d'hommes illustres, plus reculés dans l'histoire, moins dignes surtout de notre intérêt. Nous possédons les portraits de Platon, de Socrate, de Sénèque, de Cicéron,

d'Auguste et de Néron, peut-être ceux de saint Pierre et de saint Paul ; nous n'avons pas celui du Christ!

Aussi, réduits à des conjectures plus ou moins plausibles, nous nous demandons encore : quel fut le *vrai portrait de Notre-Seigneur* ?

Pour mener à bien cette enquête sur un point qui est autant du domaine historique que du domaine religieux, nous examinerons d'abord ce que dut être le portrait de Notre-Seigneur ; nous étudierons ensuite ce qu'il fut.

En d'autres termes, la première partie de ce travail s'occupe de la *personne de Notre-Seigneur ou du modèle*, la seconde s'occupe de sa *représentation ou du portrait*.

I

Nous cherchons donc d'abord quelle dut être la physiologie du Sauveur. C'est incontestablement une singulière façon de procéder en histoire. Mais cette phrase catégorique de saint Augustin nous justifie : Ce que fut le visage du Christ, nous l'ignorons absolument. *Quâ fuerit ille Christus facie nos penitius ignoramus.*

Or, dans notre recherche nous nous heurtons, pour commencer, à ce que M. Rio¹ appelle le « scandaleux débat qui éclata entre les plus illustres évêques de l'empire, les uns, soutenant avec saint Cyrille et saint Justin que le Christ avait répudié la beauté corporelle, et que les formes abjectes revêtues par lui ne faisaient que rendre le mystère de la Rédemption plus sublime ; tandis que l'opinion contraire était défendue par les trois grandes lumières de l'Église latine et, en Orient, par saint Jean Chrysostome et saint Grégoire de Nysse, qui disait que le Christ ne voila sa divinité qu'autant qu'il était nécessaire pour ne pas blesser le regard des hommes ».

M^{gr} Landriot a résumé dans une de ses conférences toutes les phases du débat qui nous occupe² : « Il est des chrétiens qui ont voulu prouver que le corps de Notre-Seigneur devait

1. *Préface à l'art chrétien.*

2. *Le Christ et la Tradition.* Paris, Palmé, 1865.

être privé de toute beauté extérieure : ils ne réfléchissent pas que Dieu étant la souveraine beauté, grandeur et vérité, le christianisme, qui est son œuvre, doit être substantiellement très beau et plein de grandeur... Aucune considération ne portait le Verbe, en cette circonstance, à déroger à la perfection naturelle de ses œuvres, et j'aime à croire que le corps de Jésus-Christ était très beau... Je crois avec saint Jérôme, saint Chrysostome, saint Jean Damascène, saint Bernard, Albert le Grand et saint Thomas, que le corps de Jésus-Christ était admirablement beau, que sa figure douce et grave, que son regard où se peignait la beauté des cieux, attiraient les âmes, appelaient les âmes; car le beau, dit saint Denis, vient d'un mot grec qui signifie appeler... Écoutez les docteurs de l'Église : « Le seul aspect du Christ, dit saint Jean Chrysostome, était rempli d'une grâce admirable, c'est ce que le prophète insinue par ces paroles : il était le plus beau des enfants des hommes. » Le même saint docteur dit encore : « Le Christ avait l'aspect très gracieux, *visu gratiosissimus*. » — « Le corps du Christ, dit Albert le Grand, était très parfait et très beau, autant que pouvait l'être un corps mortel, *perfectissimum atque pulcherrimum*. » — « Il avait, dit Denis le Chartreux, toute la perfection de la nature et de la grâce, au plus haut degré d'excellence. » — « A l'extérieur, dit saint Bernard, le Christ était le plus beau des enfants des hommes, *speciosus formâ præ filiis hominum*; à l'intérieur, comme splendeur du Père, il effaçait toute la beauté des Séraphins. — « Le Christ, dit saint Jérôme, avait un regard qui portait des rayons de feu et de lumière céleste, et la majesté divine brillait sur son front, *igneum quiddam atque sidereum radiabat in oculis ejus, et divinitatis majestas lucebat in facie*. » — « Non seulement les choses étaient ainsi, dit Suarez, mais elles devaient être ainsi. Car un corps parfait était dû à une âme aussi parfaite¹ ».

M^{gr} Landriot énumère ensuite la longue liste des auteurs favorables à sa thèse; il cite quelques passages des saints Pères

1. Voir dans Suarez le magnifique passage où le grand et pieux docteur établit cette thèse avec sa solidité, sa rigueur et son ampleur habituelles. — *De Incarnatione*, q. 14, art. 4, disp. 32. T. XVIII, pages 173-174.

qui défendent une opinion intermédiaire, et enfin discute certains textes peu concluants de ceux que l'on invoque trop facilement comme soutenant la laideur relative de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le P. Saint-Jure a aussi traité la question dans le même sens : « Notre-Seigneur était doué de la beauté du corps ; il avait le corps le plus pur qui fut jamais, puisqu'il était formé du sang virginal de la Reine des Vierges, uni à la pureté infinie de Dieu même, organisé, non par la nature comme les autres corps, mais par le Saint-Esprit lui-même, qui l'avait formé d'une manière bien plus parfaite que la nature n'eût pu le faire ; et, comme il devait être le premier de tous les corps humains en dignité, il le fit le premier en beauté. « Vierge né d'une vierge, dit saint Jérôme, le Christ n'eut « pas son pareil en beauté, lui qui *n'est point né par la volonté de l'homme mais de Dieu même* ; s'il n'y avait pas eu « dans son visage et dans ses yeux quelque chose de céleste, « les apôtres ne se fussent point attachés à ses pas, et les « satellites envoyés pour le saisir ne seraient point tombés « à la renverse comme foudroyés¹. »

« Saint Chrysostome nous apprend que la beauté et la majesté de Jésus-Christ étaient si grandes, que plusieurs, épris de son amour, s'attachaient à lui, le suivaient partout et désiraient ne jamais s'en séparer. La beauté de sa face était si majestueuse, et les éclairs de ses yeux avaient tant de douceur et de force, que ceux qui le connaissaient, et qui n'étaient pas aveuglés par l'envie, étaient pénétrés de respect, d'amour et de vénération, et lui rendaient des honneurs qu'Alexandre le Grand, malgré sa puissance, ne put jamais obtenir des Grecs. Et même lorsqu'il n'était encore qu'un petit enfant, il était doué d'une beauté si grande et si extraordinaire, que les personnes affligées, pour dissiper leurs chagrins, et même tous, se disaient les uns aux autres : Allons voir le fils de Marie !

1. *Universis pulchrior est Virgo de Virgine, qui non ex voluntate viri, sed ex Deo natus est : nisi enim habuisset, et in vultu quiddam oculisque sidereum, nunquam eum statim secuti fuissent apostoli, nec qui ad comprehendendum eum venerant, corruissent.* (S. Hier., ep. xl, ad Principiam Virginem.)

« Je sais que quelques-uns ne manquent pas, pour soutenir un sentiment contraire, de s'appuyer sur ce texte d'Isaïe : « Il n'y a en lui ni grâce ni beauté ; nous l'avons vu, ses yeux « étaient éteints, etc. », mais nous répondrons avec saint Jérôme : la solution de ce doute est facile ; ces paroles ne s'entendent que de la passion et de la mort de Notre-Seigneur ¹. »

Et, selon la remarque de saint Augustin, on peut dire que même alors il n'était pas sans beauté ².

C'est Bossuet lui-même qui traduit, en l'abrégéant, cette admirable page du saint Docteur : « Pour moi, quelque part où je vois mon Sauveur, sa beauté me semble charmante. Il est beau dans le ciel, aussi est-il beau dans la terre ; beau dans le sein de son Père, beau entre les bras de sa mère. Il est beau dans les miracles, il ne l'est pas moins parmi les fouets. Il a une grâce non pareille, soit qu'il nous invite à la vie, soit que lui-même il méprise la mort. Il est beau jusque sur la croix, il est beau même dans le sépulcre... Que les autres en pensent ce qu'il leur plaira : mais pour nous autres croyants, partout où il se présente, il est toujours beau en perfection. *Nobis credentibus ubique sponsus pulcher occurrat* ³. »

Ainsi, d'après saint Augustin, Notre-Seigneur devait à sa beauté une partie de son influence, et le mot légendaire :

1. *Facile solvitur ; despectus erat et ignobilis, quando pendeat in cruce, et factus pro nobis maledictum, peccata nostra portabat.*

Voir S. Jure : *De la connaissance et de l'amour de N.-S. Jésus-Christ.* Livre I^{er} ch. vi. Tome I^{er}, page 175.

2. *Sponsus est ille, quo nihil est pulchrius, qui quasi fœdus apparuit inter manus persequentium, de quo dicebat Isaias : et vidimus eum, et non habebat speciem neque decorem. Ergo sponsus noster fœdus est ? Absit ! quomodo enim illum virgines amarent, quæ in terrâ maritos non quæsierunt ! Ergo persequentibus fœdus apparuit. (In Psalm. cxxvii.) — Sponsus pulcher occurrat, pulcher Deus, Verbum apud Deum, pulcher in utero Virginis ubi non amisit divinitatem et sumpsit humanitatem. Pulcher natus infans Verbum, quia quum esset infans, cœli locuti sunt, Angeli laudes dixerunt, magos stella direxit, adoratus est in præsepi... — Pulcher ergo in cœlo, pulcher in terrâ ; pulcher in utero, pulcher in manibus parentum ; pulcher in miraculis, pulcher in flagellis ; pulcher invitans ad vitam, pulcher non curans mortem ; pulcher deponens animam, pulcher recipiens ; pulcher in ligno, pulcher in sepulchro. » (S. Aug., in Psalm. xlv.)*

3. Sermon pour la fête de la Circoncision.

Eamus ad suavitatem! signifiait peut-être aussi : *Eamus ad pulchritudinem!* A propos de cette puissance de la beauté, je me permettrai de rappeler ici un souvenir profane : M^{me} Récamier, si célèbre sous le premier Empire par sa beauté, disait, avec mélancolie, dans sa vieillesse : « J'ai compris que tout était fini, quand, aux Champs-Élysées, les enfants ne se retournaient plus pour me regarder. »

Nous pouvons donc conclure, d'après les saints Pères, que Notre-Seigneur était doué d'une exquise beauté. Essayons maintenant de préciser quelques traits de cette divine physionomie, et de reconstituer, s'il est possible, ce véritable *portrait* de Notre-Seigneur, portrait physique, sans doute, mais aussi portrait moral, puisque l'un ne fait qu'expliquer l'autre, dont il est, dans une nature bien organisée, le résultat, la conséquence. Les *Règles de modestie* de saint Ignace, par exemple, qui ont pour but de composer l'extérieur du religieux, seraient-elles autre chose que pure hypocrisie, si elles ne visaient point avant tout à faire rejaillir sur le corps la bonne tenue de l'âme?

Ici, nous pouvons puiser à trois sources principales d'éléments ou de documents utilisables : l'*Histoire* ecclésiastique et profane, la *Tradition*, les *Révélations* surnaturelles.

L'*Histoire*. — Elle n'est pas complètement muette à ce sujet. Elle se confond souvent même avec la *Tradition*, et nous ne les séparerons pas. Saint Augustin nous a dit que de son temps il n'existait pas de portrait authentique du Christ. Les premiers chrétiens étaient sévères pour les artistes, tous, en réalité, faiseurs d'idoles. On leur refusait le baptême, s'ils n'abandonnaient leur métier. Tertullien faisait à l'hérétique Hermogène un crime égal de sa profession d'artiste et de sa vie d'adultère. Selon l'antiquaire Raoul Rochette, il y avait là peut-être un reste de judaïsme¹.

Cette sévérité se modifia vite. La princesse Constantia, sœur de Constantin, demanda à Eusèbe, évêque de Césarée, de lui procurer un *portrait* du Sauveur; ce qui prouve deux

1. Raoul Rochette : *Origine, développement et caractère des types imitatifs qui constituent l'art du christianisme*. L'ensemble de la thèse soutenue par l'auteur est inexacte.

choses, qu'ils étaient rares, et que l'Église pourtant ne les désapprouvait pas.

Le même Eusèbe, dans son *Histoire ecclésiastique*, parle de saint Paul, de saint Pierre et du Christ « exécutés en peinture par une tradition dérivée de la pratique païenne ». Il y a là une allusion à la fameuse statue érigée dans la ville de Panéas, en l'honneur du Sauveur, et dont nous parlerons plus loin.

Au témoignage de saint Irénée et de saint Épiphane, les Gnostiques fabriquèrent d'abord de petites figures du Christ, dont ils attribuaient le premier modèle à Pilate; elles étaient en or et en argent, et paraissaient, dans leurs conciliabules, couronnées de fleurs, avec les statues des Sages de l'antiquité. Une femme, nommée Marcellina, dit saint Augustin, les propageait à Rome. L'empereur Alexandre Sévère avait aussi dans son *Laraire* le Christ, Abraham, Orphée, Apollonius de Tyane et beaucoup d'autres grands hommes.

Nous traduisons ici un passage célèbre de Nicéphore ¹ :

« Voici, au témoignage des anciens et autant que l'imperfection du langage se prête à le reproduire, le portrait de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Sa figure était d'une exquise beauté et très expressive, sa taille mesurait sept palmes. Sa chevelure était blonde, point très fournie et tendant quelque peu à friser. Les sourcils étaient noirs et d'une courbure peu sensible. Les yeux d'un fauve clair avaient une douceur infinie, en même temps que le regard pénétrant ²; le nez était allongé, la barbe blonde et d'une longueur médiocre. Il portait au contraire les cheveux longs « car les ciseaux ne touchèrent jamais sa tête », non plus que la main d'aucune personne, si ce n'est celle de sa mère, quand il était enfant. Le cou était légèrement incliné, de façon qu'il n'y eût dans sa tenue rien de raide ni de hautain. Le visage n'était ni rond ni trop effilé, très ressemblant à celui de sa mère, un peu penché sur le devant. Le teint d'une rougeur modérée avait quelque chose qui rappelait la couleur des blés jaunissants.

1. Niceph. Call. Histor. eccles. Lib. I, cap. xl.

2. Τοὺς δὲ ὀφθαλμοὺς χαροπούς τινας καὶ ἡρέμα ἐπιζανθίζοντας... Il faut avouer que le sens exact de ces paroles de Nicéphore n'est pas très facile à saisir.

Sa physionomie respirait un mélange de gravité et de sagesse, de douceur et de bonté sans aucune trace de violence. Pour résumer en un mot, il avait en toute chose une ressemblance frappante avec sa divine et très pure Mère. »

Il serait intéressant de rapprocher de ce portrait celui de la sainte Vierge, avec laquelle Notre-Seigneur avait tant de ressemblance; mais, pour abrégé, je l'ometts et fais place à un autre portrait du Sauveur.

On lit dans *l'Univers* du 22 mars 1853 : M. Duthilleul, bibliothécaire de Douai, vient de découvrir dans un vieux manuscrit un document dont voici le texte : Copie de la lettre écrite de Jérusalem par Pilate à Tibère, et ensemble à tout le Sénat de Rome, touchant Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Un homme de grande vertu est apparu en notre temps, et on l'avait nommé Jésus-Christ; lequel ressuscite les morts, et guérit toutes sortes de maladies; qu'on appelle le Prophète de Vérité, et il a des disciples qui le nomment Fils de Dieu.

« Homme, à la vérité, de belle taille et digne d'admiration, ayant une face vénérable qui donne de l'amour et de la crainte tout ensemble à ceux qui le regardent. Ses cheveux sont de couleur de noisettes en maturité, estants unis jusqu'aux oreilles, et depuis les oreilles retortillés et crépus, beaux et luisants, qui sont répandus et voltigent sur les épaules, estants lesdits cheveux divisés au milieu de la tête, à la façon des Nazaréens. Il a le visage sans aucune tache ou ride, d'une couleur vermeille et agréable. Quant au nez et à la bouche, il n'y a rien à redire. Ses yeux sont comme bleus et comme verts entremêlés de blanc. Il a la barbe épaisse, mais guère longue et de la même couleur de ses cheveux, et fendue au menton. Ses mains et ses bras sont délectables à voir. Il est terrible en ses répréhensions, et en ses exhortations bénin et aimable, guay mais avec gravité : lequel on n'a jamais vu rire, mais bien quelquefois pleurer, fort rare et modeste en son parler, et beau entre les fils des hommes. »

La valeur strictement historique de ces descriptions est plus que contestable. Elles ont au moins le mérite de témoigner de la tradition régnante, à l'époque où elles furent écrites.

Peut-être s'étonnera-t-on que je n'aie pas encore exploité trois ordres de documents fort connus en la matière : Les portraits peints par saint Luc ; la Sainte-Face imprimée sur le Saint-Suaire d'Édesse ou sur le Voile de Véronique ; divers portraits de Notre-Seigneur plus ou moins miraculeux.

La tradition veut que saint Luc ait été médecin et peintre. L'abbé Drioux rapporte « qu'on a trouvé à Rome, dans un souterrain près de l'église Sainte-Marie *in via lata*, une inscription où il est dit d'un portrait de la sainte Vierge, que c'est un des sept peints par saint Luc. On en vénère encore à Rome trois ou quatre autres qu'on dit être de la main de l'évangéliste ».

Sainte-Marie-Majeure possède un de ces portraits, encadré splendidement. On l'y vénère depuis quatorze siècles ; des miracles bien constatés ont eu lieu. Saint François de Borgia ayant obtenu du pape saint Pie V la permission de le faire copier, d'autres copies encore ont été faites après les siennes et se sont répandues dans le monde entier.

A Notre-Dame de Clermont, près de Cracovie, existe une de ces images de saint Luc, envoyée à sainte Pulehérie, qui l'avait donnée à une église de Constantinople. L'*Ara Cœli* à Rome en a une aussi, que saint Grégoire le Grand fit porter dans la procession célèbre où l'on entendit le *Regina cœli* chanté par les anges ; Bologne, Brünn, Moscou et quatre ou cinq villes de Pologne prétendent au même privilège. L'Académie de Saint-Luc à Rome en possède une autre. D'où nous concluons que si saint Luc a peint si souvent la sainte Vierge, il est vraisemblable qu'il a fait aussi, au moins de mémoire, le *Portrait* de Notre-Seigneur. — Mais la première supposition reste peut-être une supposition¹.

1. Un bijou gréco-russe du treizième siècle, destiné à être suspendu au cou, reproduit une *Panagia*, ou image de la sainte Vierge, ayant sur sa poitrine le portrait de Jésus-Christ. La Vierge nimbée, à l'attitude des *orantes*, le Christ semble représenté sur une large patène, et le tout est empreint d'une majestueuse grandeur.

Depuis que ces pages ont été écrites, il a paru : *La Madone de saint Luc devant l'histoire et la science*, par le R. P. Hilaire de Paris, de l'ordre de Saint-François, in-18 jésus, de xiii-248 pages. Paris, librairie de l'Œuvre de Saint-Paul. Il existe un abrégé de cet ouvrage en 84 pages, à la même librairie.

« Que saint Luc fût médecin, dit le P. Cahier, cela repose sur quelques paroles du Nouveau Testament; quant à la profession de peintre qui lui est généralement attribuée, il n'est pas aussi facile d'en indiquer les fondements historiques. »

Et après avoir rapporté plusieurs explications fausses ou peu plausibles, il ajoute : « Quoi qu'il en soit, et sans vouloir faire ici montre d'érudition, disons que saint Luc n'est pas cité comme peintre dans les premiers siècles de l'Église, et que la mention du portrait de Notre-Dame par cet évangéliste ne paraît guère avant le sixième siècle... Les images qu'on attribue à l'évangéliste sont encore un peu plus nombreuses que ne le voudrait chacune des villes qui se vantent de posséder l'original ou la *répétition* de l'auteur. Il semble que saint Luc aura passé pour avoir peint la sainte Vierge de son vivant, parce que nul plus que lui ne donne des détails circonstanciés sur la vie intérieure de Nazareth et de la Sainte-Famille ¹. »

Quelques auteurs, avec le jésuite Lanzi, le célèbre historien de la *Peinture en Italie*, recourent à un autre saint Luc, ermite grec.

Saint Thomas d'Aquin semble avoir cru au talent de saint Luc, à en juger par cette phrase : *Unde et B. Lucas dicitur depinxisse imaginem quæ Romæ habetur*. C'était la croyance de Simon Métaphraste au dixième siècle.

Ajoutons que Jules Romain, ou peut-être Raphaël, a laissé un *Saint Luc peignant la sainte Vierge* conservé à Londres à Grosvenor-House, dans la collection du duc de Westminster.

Pour en revenir plus directement à notre sujet, rappelons qu'on vénère à Saint-Pierre de Rome, dans le *Sancta Sanctorum* auquel conduit la *Scala santa*, la célèbre image de Notre-Seigneur de grandeur naturelle, peinte sur bois de cèdre ou d'olivier, et appelée *Acheropita* (non faite de la main de l'homme), ou encore *Sacra tavola*. Commencée par saint Luc, suivant la légende, et terminée par les anges, elle fut transportée, au quatrième siècle, de Jérusalem à Constantinople. Elle arriva à Rome sous le pontificat de Grégoire I^{er}.

¹ 1. *Caractéristiques des saints dans l'art populaire*. Poussielgue. Paris, 1867, page 674.

On ne la montre qu'à certaines fêtes, et la dernière procession en son honneur a eu lieu en 1863.

Le *Volto santo di Lucca* attribué à Nicodème trouve ici tout naturellement sa place. C'est un crucifix en cèdre, et manifestement d'origine orientale. Le P. Cahier en parle ainsi : « Nicodème, le disciple de Jésus-Christ¹, passe pour avoir sculpté un crucifix, et les gens de Lucques lui attribuent le *saint Voult*. En conséquence, on le peint parfois sommeillant au pied de la croix qu'il a ébauchée et ayant près de lui des instruments de sculpteur. C'est que l'image, dit-on, aurait été achevée par les anges, tandis que le saint, dans son rêve, désespérait d'y mettre la dernière main d'une façon convenable, pour retracer exactement ses souvenirs². » On voit encore, paraît-il, à Ramla en Palestine, un oratoire où Nicodème passe pour avoir sculpté son crucifix.

L'auteur cité plus haut nous apprend aussi que la dévotion au crucifix de Lucques était fort répandue au douzième siècle en Grande-Bretagne; si bien que le roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, jurait volontiers *par le saint Voult de Lucques*. Ce crucifix, vêtu et couronné comme le *Beau-Dieu* de la cathédrale d'Amiens, était chaussé en argent, pour obvier à la détérioration que ses pieds pouvaient subir sous les baisers des nombreux pèlerins³.

L'église abbatiale de Bury en Angleterre possédait une copie du Christ de Nicodème. « Ce crucifix, dit la notice, a été copié sur celui de Lucques, appelé communément *le Saint Voult de Lucques*, par l'ordre de l'abbé Leofstan (1044-1066) qui l'a placé sur l'autel de Saint-Pierre dans l'église abbatiale de Bury Saint-Edmond, comme Batterly nous l'apprend dans ses *Antiquités*, p. 42. »

1. Joan., III, 1, etc; XIX, 39.

2. *Caractéristiques des Saints*, page 200. — Il y aurait beaucoup à recueillir, relativement au point d'histoire archéologique que nous traitons, dans l'œuvre entière des PP. Cahier et Arthur Martin, notamment dans leur *Monographie des vitraux de Bourges*, et dans les huit volumes des *Mélanges d'archéologie*.

3. Rue, en Ponthieu, et Dives, en Normandie, prétendirent aussi posséder des crucifix œuvres de Nicodème. En 1882 on célébra à Lucques le onzième centenaire de l'arrivée miraculeuse du crucifix qui, en 782, y aborda sur un navire désemparé, sans pilote ni matelots.

« Il consiste en une croix de chêne sur laquelle est fixée par quatre clous une figure de grandeur naturelle en bois de cèdre sculpté... Saint Nicodème avait caché soigneusement dans une cavité entre les deux épaules de l'image deux fioles remplies du sang de Jésus-Christ, qu'il avait recueilli en lavant ses blessures lors de son ensevelissement. Ces deux fioles, avec leur précieux contenu, sont encore conservées, l'une à Lucques, l'autre à Sarzana ¹. »

Les *Caractéristiques des Saints* représentent à la page 569 un *saint Voult* qui jette une de ses chaussures à un ménétrier. C'est la reproduction d'une curieuse gravure des *Bollandistes*. Nous avons dit pourquoi ce crucifix de Lucques portait ces chaussures d'argent; or, un jour il en donna une à un pauvre ménétrier qui l'implorait en un pressant danger et qui est représenté à ses pieds².

On peut voir dans les *Bollandistes* par suite de quelles méprises ce crucifix, habillé et chaussé, fut pris souvent pour sainte Wilgeforte ou Libérate, chrétienne qui, sur sa demande et pour éviter un mariage odieux avec un païen, reçut miraculeusement le don singulier d'une barbe épaisse, et fut ensuite crucifiée. Les mêmes auteurs citent cette ancienne description du crucifix : « Cette image que l'on conserve à Lucques et que l'on attribue à Nicodème, semble une personne vivante attachée à la croix; la barbe de couleur noisette comme les cheveux est peu longue, mais partagée en deux à son extrémité ³. »

1. This crucifix was made after the model of that of Lucca, commonly called The Holy Face of Lucca, by order of abbot Leofstan (1044-1066), who had it erected ad S. Peter's Altar, in the abbey church of Bury St Edmund's, as Batterly informs us in his *Antiquitates*, p. 42. It consists of a cross of oak, on which is fastened, by four nails, a life-sized figure, carved in cedar... S. Nicodemus carefully concealed in a cavity between the shoulders of the image two phials containing the Blood of Jesus-Christ, which he had washed from His wounds at His burial. These phials, with their sacred contents, are still preserved, the one at Lucca, and the other at Sarzana. (Notice imprimée.)

2. *Acta sanctorum*. Jul., t. V, pages 61-63.

3. Illa Imago, quæ Lucæ asservatur (quæ a Nicodemo picta fuisse fertur), tanquam viva cruci affixa cernitur; barbam coloris avellanæ, subflavam scilicet, comæ adsimilem, haud longam, sed in extremâ parte sensim bipartitam habens. (Angelus Rocca, episcopus Tagestensis.)

De même que Turin prétend conserver le linceul de Notre-Seigneur, Gênes vénère depuis plusieurs siècles, dans l'église de Saint-Barthélemy, desservie par les Barnabites, une relique insigne, connue vulgairement sous le nom de Saint-Suaire et conservant la miraculeuse effigie de notre Sauveur, qui, selon saint Jean Damascène, « imprima sur un suaire de lin la majestueuse beauté de sa face », *sudario lineo vultus sui majestatem impressit*¹.

« Faite d'un tissu excessivement fin, la Sainte-Toile ou le Saint-Suaire, τὸ ἅγιον Μανδήλιον, comme la nommaient les Grecs, est étendue sur une lame d'or qu'une toute petite déchirure laisse à peine entrevoir. Rien de plus majestueux, rien qui soit plus de nature à inspirer la vénération que l'aspect de cette face sacrée. Sur le milieu du front, dont les proportions et l'étendue sont admirables, se détache une chevelure brune, presque noire, divisée par le milieu et tombant de droite et de gauche, en cachant les oreilles, jusqu'au menton où elle se confond avec la barbe... Les sourcils sont noirs, les yeux vifs et pénétrants, pleins d'une vague clarté : de quelque côté qu'on les regarde, ils se fixent avec un mélange de douceur et de grande majesté. Le nez droit et long n'est que médiocrement ouvert ; la lèvre supérieure est recouverte d'une légère moustache, qui ne s'étend pas au-dessous d'elle, et laisse entrevoir le gracieux et harmonieux contour de la bouche. Cette face divine est d'une couleur légèrement sombre, qui en laisse à peine distinguer la carnation, excepté sur le front, le long du nez, quelque peu sur les yeux et au menton ; elle est assez visible néanmoins pour donner à tous la persuasion que c'est une œuvre surhumaine². »

Cette relique, donnée au duc Léonard par l'empereur Constantin VII Porphyrogénète, fut apportée de Constantinople à Gênes en 1360. Elle fut respectée presque miraculeusement par les Français en 1798 et 1810. Marguerite d'Autriche, reine d'Espagne, passant à Gênes en 1599, en obtint une copie qui fut faite par J.-B. Castello. L'image était venue

1. De fide orth., I, iv.

2. Cf. *Notice historique et critique sur le Saint-Suaire vénéré à Gênes...* Poitiers, Oudin, 1882. -- C'est la traduction d'une Notice originale réimprimée successivement par les PP. Barnabites en 1828, 1853, 1879.

d'Édesse à Constantinople sous Constantin VII. Les ménologes grecs, au seizième jour d'août, mentionnent ainsi l'anniversaire de cette translation (944), qu'on célébrait tous les ans dans les églises d'Orient : « La mémoire de l'image non faite de main d'homme du Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, apportée d'Édesse¹. » L'empereur, qui n'avait pu l'obtenir pour une somme énorme, fit avancer une armée contre Édesse, dont le gouverneur se décida enfin à traiter à l'amiable².

Saint Jean Damascène³ écrivait au huitième siècle : « D'après une antique tradition, il est constant qu'Abgar, roi d'Édesse, ayant entendu parler des merveilles opérées par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui envoya, sous une impulsion du divin amour, des ambassadeurs pour le prier de vouloir bien l'honorer de sa visite ; s'ils ne pouvaient obtenir cette faveur, ils devaient du moins lui rapporter son portrait. Notre-Seigneur ayant reçu l'ambassade, lui qui pénètre tous les cœurs et qui a la toute-puissance en ses mains, prit un linge, et l'ayant approché de sa face sacrée, il y imprima sa propre image. Ce linge se conserve encore de nos jours. »

Ailleurs, saint Jean Damascène dit encore : « L'histoire raconte que l'ambassadeur d'Abgar, roi d'Édesse, ne pouvant arriver par la peinture à rendre la splendeur des traits de la face adorable de Jésus, le Seigneur prit un linge, et l'appliqua sur son divin et vivifiant visage, et ses traits s'y étant imprimés, il l'envoya au roi qui le désirait si ardemment⁴. »

Dans sa lettre à l'empereur Léon l'Isaurien, le pape Grégoire II mentionne cette image. « Une foule immense, dit-il, vient de différents pays de l'Orient pour la vénérer⁵. »

Léon le Diacre, en présence de trois cent cinquante évêques, au VII^e Concile œcuménique (787), dit : « Étant

1. *Commemoratio formæ non manufactæ Domini et Dei Salvatoris Jesu Christi, ex urbe Edessâ.*

2. Cf. *Bzovio*, continuateur des *Ann. eccles.* de Baronius, tome XVI de son Histoire, n^o 12, année 1384. — *Justiniani*, livre IV des *Annales*, année 1384. — *Baronius*, année 944. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. L, n^o 30.

3. *De Imag.* ass. 2.

4. *De Fide*, livre IV.

5. *Baronius*, ann. 726.

descendu en Syrie avec les ministres du Roi, j'entraî dans la ville d'Édesse, et je vis la sainte image qui n'a pas été faite de main d'homme, vénérée et honorée par les fidèles¹. »

Les *Bollandistes* ne traitent pas la question *ex professo*. Mais dans le tome XII du mois d'octobre (vol. 60^e), au sujet de saint Thaddée, l'un des disciples de Notre-Seigneur, ils reproduisent la lettre que le roi Abgar écrivit au Christ, et la réponse qu'il en reçut. Après une discussion très serrée sur l'authenticité de cette correspondance, le P. Jos. Van Hecke, réfutant sept objections principales, conclut en ces termes : « Nous refusons de croire à ces lettres d'une *foi divine*, mais nous n'avons aucune raison de refuser d'y croire d'une *foi humaine*². » Il motive ses conclusions en faisant observer que l'authenticité de ces lettres ne peut être infirmée que par des documents positifs à l'encontre, lesquels manquent totalement. Puis il relate tout au long la conversion d'Abgar et l'apostolat de saint Thaddée, mais sans rien dire sur l'existence du portrait miraculeux.

Dans l'opinion de certains auteurs, la *Sainte-Face de Véronique* serait aussi une source de renseignements fort précieux à consulter pour les artistes, les historiens et les critiques. Ce n'est pas le lieu de s'étendre sur l'authenticité de cette relique. Qu'on nous permette de citer encore un passage du P. Cahier : « Il ne faut pas avoir énormément lu pour savoir que cette légende est sujette à caution... Le P. Bollandus, à lui tout seul, a fait un peu plus de recherches là-dessus que bien des gens qui affichent de l'érudition avec fracas. Quant à moi, il ne me serait pas malaisé de remplir une demi-page avec les seuls titres de livres qui traitent ce point d'érudition, soit pour l'attaquer, soit pour le défendre... Disons tout bonnement ici que plusieurs églises ont considéré sainte Véronique (Bérénice, Vérone, etc.)

1. Cf. *Gretzer. De Imaginibus*, c. III. L'auteur de la brochure citée plus haut et dont nous extrayons ces détails, explique pourquoi ni Eusèbe ni S. Éphrem n'ont mentionné ce divin Portrait, et comment Baronius s'est trompé en insinuant qu'il avait été apporté de Gènes à Rome, dans l'église Saint-Sylvestre.

2. *Quoniam autem fidem divinam epistolis abrogamus, nulla tamen nobis causa occurrit, ut fidem mere humanam denegemus.*

comme la femme juive qui avait reçu ce précieux dépôt sur le chemin de la croix. Quant à dire si cette face du Sauveur, *non faite de main d'homme*, était bien celle que l'on conserve (ou que l'on honorait jadis) à Rome, à Jaën, à Cadouin, à Laon, etc., ce ne peut être mon affaire ¹. »

Pour être complet, disons que le P. Cahier s'est vu attaquer très violemment pour ce passage empreint de scepticisme; mais je n'ai plus sous la main les pièces du procès.

Du reste, les Bollandistes suffisent. Dans le tome I^{er} de février (quatrième jour du mois), le P. Henschenius a rédigé un *Commentarius historicus* fort détaillé, dans lequel, combattant toutes les fausses hypothèses qui se sont produites, il raconte comment sainte Véronique, qui n'était ni de la famille d'Hérode, ni du groupe des saintes Femmes qui suivaient Jésus, lui offrit, au moment où il passait devant sa maison, portant la croix, un linge pour essuyer la sueur de son visage sacré. Appelée à Rome par Tibère, elle l'aurait guéri d'une grave maladie au moyen du Saint-Voile, qu'elle aurait ensuite donné à saint Clément. Le Commentaire ajoute de précieux détails sur le culte rendu à sainte Véronique, sur les légendes dont elle a été l'héroïne, sur son office liturgique. Puis, il mentionne la statue d'airain qu'elle aurait élevée au Sauveur à Césarée de Philippe, statue renversée par Julien l'Apostat. Il cite, à cette occasion, la narration d'Eusèbe et celle de Sozomène à propos de ce groupe curieux, composé de Notre-Seigneur et de la Véronique; mais ce double récit a trop d'étendue pour que nous l'insérions ici ².

Le culte de la Sainte-Face, si universellement répandu, ne réclame pas de nous de longs développements. La vie de *M. Dupont*, par Léon Aubineau, et celle de M. l'abbé Janvier renferment des détails que chacun peut consulter ³.

1. *Caractéristiques des Saints*, page 506, au mot *Linge*. A cet endroit figure une belle image de sainte Véronique avec son voile, due au talent de M. Grimaux.

2. Cf. Eusebius. *Historia ecclesiastica*. Lib. VII, cap. xiv. — Sozomenus. *Historia ecclesiastica*. Lib. V, cap. xx.

3. *Le Saint homme de Tours*, par Léon Aubineau. Paris, Palmé, 1878. — *Vie de Monsieur Dupont*, par l'abbé Janvier. Tours, Mame, 1879.

Nous rapporterons seulement celui-ci : « Au mois de janvier 1849, pendant l'exil de Pie IX à Gaëte, des prières publiques eurent lieu, d'après les ordres du Saint-Père, dans toutes les églises de Rome. A cette occasion, on exposa à Saint-Pierre le bois de la Vraie Croix et le voile de Véronique. Or, sur ce voile, on ne distingue presque plus les traits sacrés de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le troisième jour de l'exposition, le voile se colora de lui-même, et la figure de Notre-Seigneur se montra toute vivante au milieu d'une douce lumière... Le soir de ce prodige, on fit toucher quelques voiles en soie blanche, sur lesquels est représentée la Sainte-Face, au voile miraculeux. Ces voiles doivent être envoyés en France. »

Il paraît que la Sainte-Face, vénérée à Tours pendant si longtemps dans la chambre de M. Dupont, et grâce surtout au zèle de la sœur Saint-Pierre, carmélite morte en odeur de sainteté, est l'un des voiles dont il vient d'être question. On sait combien de guérisons miraculeuses s'opérèrent au moyen de l'huile de la lampe qui brûlait devant cette image.

Le miracle cité plus haut se trouve raconté dans plusieurs journaux de 1849. En 1877, M. Henri de l'Épinois, de l'École des chartes, alla consulter les archives du Vatican et vit le manuscrit du long procès-verbal dressé à cette occasion. Il affirme qu'on ne peut douter de la vérité du fait.

La tradition de sainte Véronique a marqué sa trace dans l'art. Le *National Gallery*, de Londres, possède une *Sainte Véronique* de Wilhelm, de Cologne (quatorzième siècle). La rencontre de Notre-Seigneur et de la Véronique fait aussi le sujet d'un des plus beaux tableaux d'Eustache Lesueur, qui semble y avoir mis toute son âme avec tout son talent. C'est, sans contredit, une des meilleures figures du Christ que nous ayons, et la sainte y est d'une beauté remarquable. Au *Salon* de 1881, on voyait un tableau de H. Darras intitulé : « Sainte Hélène et sainte Véronique. » L'une des plus parfaites gravures d'Albert Dürer représente cette dernière sainte montrant son voile orné d'une belle et grande tête de Christ.

J'avais indiqué, comme troisième source de documents historiques relatives au portrait de Notre-Seigneur, les *Ré-*

vélations surnaturelles; mais il vaut mieux passer outre. Difficiles ou impossibles à concilier entre eux, les renseignements fournis par ces révélations, si précis qu'ils paraissent, se réduisent en somme à des indications très générales et sommaires, fort peu utilisables dans la pratique. Je me borne à citer un fait assez singulier :

D'après M^{sr} d'Hulst, la Mère *Marie-Thérèse*, fondatrice de la Congrégation de l'Adoration réparatrice, qui avait un certain talent pour la peinture, se sentit pressée un jour de reproduire une vision qu'elle avait eue de la Face de Notre-Seigneur, couverte d'ignominies et couronnée d'épines. Elle s'y résolut après bien des hésitations, et peignit ce portrait à genoux pendant quatre vendredis consécutifs, entrant dans un état surnaturel durant son travail. Elle fut transportée de joie quand, son œuvre achevée, « elle vit, comme elle s'exprime elle-même, que c'était *ressemblant* ». Elle fit cadeau de son tableau au P. Lefèvre, jésuite de Paris, son confesseur, et lui écrivit : « On y trouvera beaucoup de défauts d'art; mais, pour moi, c'est le souvenir d'une grande grâce. Cette toile me fait l'effet d'une œuvre informe qui rappelle un chef-d'œuvre, ou d'un portrait qui ressemble à une personne aimée¹. » En 1847, la mère Marie-Thérèse alla à Tours montrer ce tableau à la sœur Saint-Pierre. M. Dupont en fit faire une copie, maintenant encore au Carmel de Tours, et l'original fut renvoyé à Paris.

La Mère Marie-Thérèse, « bien que toujours occupée de Jésus-Christ, ne voulait pas reproduire son image; aucun tableau du Christ, si belle qu'en fût l'exécution, ne contenait son idéal; elle en trouvait le type trop vulgaire ou trop cherché : Moralès seul, peintre espagnol, la satisfaisait par l'expression ».

1. *Vie de la Mère Marie-Thérèse*, par M^{sr} d'Hulst, pages 114 et 98.

(A suivre.)

L. GAILLARD.
Missionnaire en Chine.

L'INSTINCT ET LE TRANSFORMISME ¹

Le transformisme est connu. A l'origine, une cellule vivante composée d'une tunique et de protoplasme. De là dérivent par génération les milliers d'espèces du règne animal avec toutes leurs variétés, si nombreuses et si prodigieuses qu'elles soient. Le grand facteur de ces divergences et par suite de l'ordre du monde, c'est l'action des milieux produisant dans leurs organismes de très petites améliorations accidentelles qui sont transmises et s'accumulent par l'hérédité. La raison qui conserve ces accidents et les accumule, c'est leur avantage pour la race : les accidents inutiles périssent dans le combat pour la vie, où les mieux doués sont les seuls qui triomphent. Légères différences produites dans les organismes par l'action des milieux, transmission de ces différences par la génération quand elles sont utiles à l'espèce, leur accumulation à travers les générations de manière à leur donner une véritable valeur dans l'organisme, voilà de quelle source on prétend tirer tout ce qui constitue la beauté incomparable du monde animé. Que de merveilles l'anatomie révèle ou fait soupçonner dans la structure des appareils organiques, des nerfs, des muscles, des viscères, des organes de locomotion, des organes des sens chez tous les animaux ! Quel admirable spectacle produit par la diversité de leurs formes extérieures seulement ! Il a fallu bien des volumes à Buffon pour en reproduire quelques traits, et cet essai, tout imparfait qu'il est, lui assure une gloire impérissable. La nature est si riche en ce genre

1. *Essai de psychologie générale*, par Ch. Richet. — *L'intelligence des animaux*, par G.-J. Romanes, avec une préface d'Edmond Perrier. Traduction publiée chez Félix Alcan. — *Le cerveau organe de la pensée*, par M. Ch. Bastian. Traduction publiée chez le même. — *La vie psychique des bêtes*, par Buchner. Traduction publiée chez Reinwald. — *Souvenirs entomologiques*, par J.-H. Fabre.

que l'on y découvre toujours des beautés nouvelles, et que les découvertes n'épuiseront jamais ses trésors. Eh bien ! ces richesses, dont l'immensité épouvante la pensée, sont le résultat aveugle de petites variations de forme dans le sac vivant et sa descendance causées par l'influence du milieu et accumulées peu à peu par la loi de l'hérédité !

Nous nous empressons de reconnaître que les transformistes ne sont pas tous athées, que plusieurs professent hautement leur foi en Dieu, que quelques-uns mêmes se glorifient d'être catholiques. C'est que de fait la doctrine ne touche pas à l'origine des choses : elle permet à ses partisans de soutenir sur ce point les opinions les plus diverses. Elle n'a d'autre ambition que d'organiser le monde vivant, en supposant, comme point de départ, l'existence du monde minéral et de germes de vie. L'action de Dieu organisant immédiatement le monde lui semble une conception puérile : ses partisans ont une suprême pitié pour ceux qui ont encore la simplicité d'y croire. Ce sentiment est même la base la plus solide de leur opinion, qui n'a pas encore rencontré un seul argument positif¹. Le monde doit être organisé par le jeu des causes secondes, tel est le principe fondamental de la nouvelle philosophie. Disons le mot, il est organisé par le hasard ; le hasard est devenu le Démon, le grand facteur de l'ordre du monde.

1. On peut voir chez M. Ed. Perrier les deux grands motifs qui poussent beaucoup d'esprits vers le transformisme. Le premier, c'est précisément que beaucoup d'autres l'ont embrassé ; le second, que « l'hypothèse de la fixité des espèces » n'explique rien. L'un vaut l'autre.

D'abord le transformisme soulève des questions de philosophie très abstruses, très délicates et très compliquées, telles en un mot qu'elles ne sont accessibles qu'au très petit nombre. En pareille matière, l'ignorance, pour ne pas dire l'erreur, est fatalement avec la foule. D'autant plus que les savants d'aujourd'hui sont généralement tout neufs en fait de philosophie.

Quant à l'hypothèse de la fixité des espèces, dire qu'elle n'explique rien c'est vraiment se montrer neuf. Est-ce que l'horloger n'explique pas du tout la montre qu'il a construite ? Faudra-t-il, pour avoir le droit de parler d'explication, inventer une théorie qui permettrait aux roues, aux ressorts, aux aiguilles et à toutes les autres parties de la montre de se former et de s'agencer toutes seules ? Vraiment, ce serait faire quelque violence au bon sens. Et qu'est-ce que le transformisme, sinon la montre sans horloger ?

Les chrétiens qui inclinent au transformisme ne considèrent certainement pas ce côté de la question : ils réservent vaguement dans leur esprit la part de Dieu, et cette réserve les rassure. Il n'en est pas moins incontestable que le transformisme, c'est l'organisation du monde livrée au hasard. Peu importe de parler de lois à ce sujet, ce sont des mots. Pour s'en convaincre, il suffit de préciser l'hypothèse du transformisme. Que demandent les transformistes pour donner suffisante carrière à leur théorie ? Deux choses, ni plus ni moins : l'existence du monde minéral évoluant à sa manière et des rudiments de vie organique. Ont-ils besoin en outre d'une action quelconque de Dieu ? D'aucune façon. Que Dieu existe ou n'existe pas, le monde vivant ne sera pas moins organisé tel que nous le voyons, au moyen de l'action fortuite des milieux produisant des variations accidentelles dans les organismes vivants et de l'hérédité qui les accumule et les fixe. Si ce n'est pas là le hasard, les mots ont perdu leur signification.

Que si, par un sentiment de délicatesse chrétienne assurément digne d'éloge, on voulait que ces accumulations de légères différences fussent l'effet d'une disposition providentielle, on échapperait avec plus ou moins de bonheur à la misérable philosophie du hasard, mais on sortirait de la doctrine transformiste. Cette doctrine fait du monde vivant un vaste champ de bataille où tous les animaux sont condamnés à lutter les uns contre les autres : la foule des lutteurs périt fatalement, quelques-uns d'entre eux seulement, mieux doués par les hasards de la vie, triomphent pour produire des générations destinées à courir les hasards des milieux et à recommencer la lutte entre elles. C'est de ces hasards et de cette lutte que dérive tout ce qui fait la beauté du monde vivant. La preuve de l'existence de Dieu par l'ordre du monde, cette preuve si éloquente, si forte, si ancienne et si populaire, n'a plus de valeur. Il est étonnant qu'il y ait des catholiques assez peu clairvoyants pour ne pas voir cela, qui même croient voir le contraire.

Parce qu'il est soutenu par des savants et avec un grand appareil d'observations et de termes scientifiques, on regarde le transformisme comme une théorie scientifique et on a

peur de manquer à la science en s'en écartant. Ce qui est faux ne saurait être scientifique : le transformisme est faux. D'autres en ont démontré la faiblesse par l'étude des espèces animales et de leurs différences. Certains phénomènes de l'ordre psychologique nous semblent fournir des arguments plus péremptaires encore. On les comprend sous le nom générique d'instincts. Qu'il nous soit permis de nous en occuper un instant.

I

Rappelons d'abord ce qu'est l'animal : la chose est plus nécessaire qu'on ne serait tenté de le croire. Nous vivons à une époque où les découvertes et les théories nouvelles embrouillent trop souvent les notions les plus simples. A lire la plupart des ouvrages de physiologie ou d'histoire naturelle publiés de nos jours, l'animal ne serait plus qu'une machine capable seulement de recevoir et de modifier conformément à sa structure des impulsions mécaniques.

Non, l'animal n'est pas une machine : il est vivant, il possède en lui-même le principe conscient de ses propres mouvements. Nous disons le principe, et non une capacité passive, qui reçoit tout et n'est l'origine de rien. L'animal reçoit de l'extérieur des excitations, mais rien de plus : il se meut de lui-même, comme le bon sens l'a toujours cru et le croit encore en dépit de tous les paralogismes : vivre veut dire se mouvoir soi-même. Que l'énergie lui soit prêtée, suivant ce qu'enseignent les théories actuelles, on peut l'admettre, mais la direction et l'emploi de cette énergie lui sont réservés, dépendent de son activité, et c'est en ce domaine actif que consiste la vie¹.

Non seulement l'action de l'animal part de lui, a son origine en lui ; elle est de telle nature qu'il en a *le sentiment*. D'autres diraient *la connaissance sensible* ; mais nous n'ai-

1. Les physiologistes et les positivistes font des efforts surhumains pour tirer la vie du jeu des éléments matériels. Peine perdue ! Ils se l'épargneraient, s'ils voulaient bien se rappeler qu'on ne tire pas de l'huile d'un mur. Le moins grand ne saurait, en aucun cas, contenir le plus grand. Cette vérité, digne de M. de la Palisse, ruine toute la philosophie prétendue scientifique.

mons pas ce mot à cause de la confusion qu'il prépare avec la connaissance proprement dite, la connaissance rationnelle. Il n'est pas nécessaire d'expliquer l'expression : *sentir, être senti*. L'expérience nous en instruit mieux que toute leçon, et nous n'avons pas besoin qu'on nous décrive le phénomène général indiqué par ces locutions : *une piqûre d'épingle, le goût du sucre, le sentiment de la chaleur, de la fraîcheur*, et mille autres du même genre. L'animal vit par le plaisir et par la peine. Rechercher l'un et fuir l'autre, c'est à cela et uniquement à cela qu'il *se porte* tant qu'il existe. Dès qu'il cesse de *se porter* lui-même vers ce qui lui est agréable et loin de ce qui lui est désagréable, il cesse d'être animal, il retombe dans le monde mécanique.

Bien que l'action de l'animal soit son œuvre, elle n'a point lieu sans une *excitation*, c'est-à-dire sans une impression reçue dans son organisme d'une manière avant tout mécanique. De soi, l'impression n'est qu'un déplacement de molécules matérielles, un phénomène mort. Elle n'apporte avec elle ni vie, ni conscience, ni attrait, ni impulsion voulue, phénomènes d'ordre bien supérieur qui procèdent de l'intérieur et de l'intérieur seul. Mais l'excitation a la propriété de provoquer ces phénomènes d'ordre supérieur, et quoiqu'elle ne les produise pas, elle les fait infailliblement éclore. De l'excitation au mouvement musculaire ordonné la chaîne est fermée et fatale, seulement les anneaux ne sont ni de même métal ni de même fabrique. Impression, sensation, attrait, volonté, mouvement musculaire, tel est le type universel de l'action de l'animal. Ce n'est pas sur des membres de grenouille écorchée qu'il faut l'étudier, car l'anatomie n'atteint jamais ce qu'il y a de principal dans le phénomène ; c'est en nous-mêmes et par l'œil de notre conscience, car outre la vie rationnelle, nous avons très certainement la vie animale.

L'excitation *sentie* est un élément essentiel de toute action animale. Ces excitations sont-elles ordinaires, communes à tous les animaux placés dans les mêmes milieux, nous avons les manifestations ordinaires de la vie de chacun d'eux ; mais arrivent-elles en vertu d'une loi de l'espèce, elles mettent en jeu ce qu'on appelle l'*instinct* des animaux et provoquent les opérations instinctives. L'instinct et ses opérations consti-

tuent les *mœurs* des animaux, différences spécifiques bien plus profondes que les simples différences extérieures de formes. C'est là aussi la principale pierre d'achoppement du transformisme : nous allons essayer de le montrer. Mais rendons-nous d'abord bien compte de la nature de l'instinct.

G. Romanes définit l'instinct en ces termes : « C'est, dit-il, chez l'homme ou chez les animaux, une opération mentale ayant pour but un mouvement adapté, antérieure (indépendante de) à l'expérience individuelle, à laquelle la connaissance du rapport entre les moyens et la fin n'est pas nécessaire, et qui s'accomplit d'une manière uniforme dans les mêmes circonstances chez tous les individus de l'espèce. » Avec quelques légères modifications, cette définition serait parfaite. L'instinct, à proprement parler, est une impulsion intérieure qui porte l'animal à toute une série d'opérations coordonnées par rapport à une fin et à laquelle l'animal obéit infailliblement sans en connaître la raison. Le plus souvent la fin de l'instinct est la propagation de l'espèce et l'éducation des jeunes générations. Peut-être n'y a-t-il pas deux espèces où le grand phénomène de la transmission de la vie n'ait pas lieu dans des circonstances qui leur soient propres. La complexité en est souvent extrême.

Rien n'est plus facile que de constater que les animaux, quand ils agissent sous l'influence de l'instinct, ignorent dans quel but ils travaillent. La science en effet que supposent ces opérations instinctives dépasse la capacité d'une tête d'homme : quel savant oserait se vanter qu'il sait tisser une simple toile d'araignée ? Le moindre bon sens suffit pour faire comprendre que ce que l'homme ne *sait* pas, la bête ne le *sait* pas non plus. Mais en outre on peut constater expérimentalement cette ignorance. L'œuvre totale de l'instinct se compose d'un certain nombre d'opérations parfaitement distinctes. L'impulsion instinctive se fait sentir successivement et isolément pour chacune d'elles, de telle sorte que, l'opération de détail étant achevée, l'animal ne peut plus le reprendre. Or, rien de semblable pour ce qui se fait dans la lumière de l'intelligence : on recommence autant de fois qu'on a besoin et même qu'on le veut. Ainsi, par exemple, l'abeille maçonne, par un beau jour du printemps, cherche

un rocher bien exposé au soleil, c'est là sa première préoccupation; son choix fait, elle construit, avec un mortier dont la confection est son secret, en l'appliquant dans une légère anfractuosité de la pierre, une cellule verticale fermée par en bas et large comme un tuyau de plume. Après cela, elle picore du miel, en remplit son petit magasin, puis y pond un œuf, et enfin y pratique un couvercle avec son ciment. A côté de cette première cellule, elle en élève une toute semblable, en observant la même succession d'opérations; puis une troisième, une quatrième : je ne pense pas cependant qu'elle aille jamais jusqu'à dix. Tous ses magasins achevés, elle y applique un revêtement commun, toujours avec son ciment, en forme de calotte régulière. Quand tout cela est fait, elle disparaît et ne s'occupe plus de son ouvrage. Eh bien! si l'on ébrèche une cellule pendant qu'elle la construit, l'abeille maçonne répare le désordre; l'ébrèche-t-on pendant qu'elle recueille du miel, la brèche reste béante. Un trou pratiqué pendant qu'elle ferme la cellule n'interrompt pas son travail, bien que le miel s'échappe par le trou et rende tout le travail de l'abeille inutile.

Mais, si l'animal qui obéit à l'instinct ne témoigne pas d'intelligence, il n'en est pas moins certain que les diverses formes de cette puissance de la nature animée révèlent une intelligence merveilleuse. Quand on les étudie de près, on voit que tout y concourt avec une précision admirable vers un même but. Songez, par exemple, comme tout a été combiné entre la taille, le poids, la robe et les mœurs de la mouche d'une part, et de l'autre le tissu de la toile de l'araignée et la nature de ses fils; entre cette toile et le poids, les dimensions et l'organisation de l'araignée. Cette bestiole porte des peignes et des crochets au bout de ses longues pattes; elle est armée intérieurement d'un appareil pour sécréter deux espèces de soie; elle a des filières pour tirer en fil le suc visqueux qu'elle y forme. L'harmonie troublée en un seul de ces points, l'instinct n'a plus de but et devient impossible. L'art humain ne saurait assurément atteindre cette perfection. « L'instinct, dit M. Richet, semble révéler une intelligence supérieure, profonde, prévenant les dangers, devinant l'avenir, préparant à longue échéance le salut

des générations futures, soucieuse d'épargner tout travail stérile et d'utiliser tout effort. »

Avant d'aller plus loin, une remarque est ici fort à propos. Nous jugeons des animaux par nous-mêmes ; mais, pour les juger, nous ne prenons pas toujours en nous ce par quoi les animaux nous ressemblent. Ainsi la plupart des historiettes qui sont racontées au sujet des animaux, même par les savants, n'ont aucune valeur scientifique, parce que le narrateur, sans le vouloir, prête à ses personnages ses propres sentiments et ses propres pensées, les faisant raisonner, sentir et se déterminer, non à leur manière, mais à la sienne. Nos opérations mentales sont d'un ordre supérieur. Nous avons une aptitude mentale à concevoir des fins sans nombre et à combiner des moyens pour les atteindre. Nos organes suivent cette aptitude ; nos membres sont d'une telle souplesse que nous les plions avec la même facilité à des habitudes d'une diversité incalculable : il suffit, pour s'en convaincre, de penser aux métiers sans nombre pratiqués par notre race. Cette docilité merveilleuse du cerveau et des organes est quelquefois anéantie par certaines maladies, qui produisent *l'idée fixe*, et *la manie* : les fibres cérébrales n'obéissent plus à l'attention libre, et le corps semble livré à des impulsions automatiques.

L'animal n'a que des idées fixes, si l'on peut appeler idées les représentations imparfaites de son cerveau rudimentaire. Il ne lui est jamais donné de les appeler, de les éloigner ou de les retenir à son gré. Elles lui poussent, pour ainsi dire, suivant qu'elles sont excitées par le courant des sensations et par le mécanisme de sa pauvre imagination. C'est chez lui une évolution fatale où il n'a qu'un rôle passif, quant à ce qui concerne la spécification du phénomène.

D'autre part ses organes extérieurs ne peuvent se plier à toute sorte d'habitude. Ils sont adaptés au petit genre de vie qui lui est imposé par la nature, et inutiles pour tout le reste. L'araignée, par exemple, dont nous parlions tout à l'heure, est admirablement conformée pour tisser une *espèce* de toile et pour se servir de cette toile. En dehors de cela, elle est incapable de tout. Chaque espèce se trouve fixée à une série *spéciale* d'opérations par la conformation de

ses organes et ne peut en sortir. Ses représentations et ses affections mentales sont évidemment enfermées dans le même cadre : au delà, elles n'auraient plus d'objet. Dans les espèces qui se rapprochent davantage de l'homme par l'organisation, le cadre semble moins étroit. Mais il ne faut jamais oublier que nous avons imposé à beaucoup de ces animaux des habitudes qui sont notre œuvre, l'œuvre d'une raison étrangère, et qui ne seraient jamais nées loin de cette influence. Pour étudier le véritable animal tel qu'il est par sa nature, il faut lui ôter le masque de la vie domestique.

Abordons notre thèse, il est temps.

II

Nous voici à l'aurore de la vie animale, dont les premières formes viennent d'éclorre. Ce sont des protistes, des microbes, en un mot de petits groupes de cellules, des cellules isolées même, n'ayant d'activité que pour digérer et se reproduire avec un rudiment de conscience tout voisin du néant. Il s'agit de tirer de là, par évolution, par développement, les merveilles sans nombre que l'on appelle, d'un nom générique, les instincts des animaux. Les transformistes ne reculent pas devant la tâche, mais il n'est pas moins certain qu'ils y succombent.

Leur procédé cependant serait excellent, si la simplicité devait suffire. Il consiste dans des améliorations à peu près insignifiantes en elles-mêmes, mais qui en s'accumulant par l'hérédité à travers une longue suite de générations, grâce à la vertu de la sélection naturelle, à la fin deviennent considérables et finissent par changer les conditions d'existence de l'espèce. On conçoit, en effet, disent-ils, que l'influence des milieux ou toute autre cause amène un changement dans un individu vivant, ce changement sera utile ou non à l'individu et à sa descendance. Qu'on fasse bien attention à cette *utilité*, c'est le pivot de la doctrine. Inutile, la modification sera hors de prise par rapport à la sélection naturelle, et disparaîtra lorsque son sujet disparaîtra lui-même. Mais, si elle est utile, elle constituera un avantage pour l'individu qui en aura été gratifié par le hasard, et cet

avantage constituera un moyen de triomphe dans la lutte pour l'existence. Cet avantage sera donc transmis, deviendra un héritage de race, et si, ce qui n'est pas impossible, le hasard le fait croître par des additions nouvelles comme il l'a produit d'abord dans son isolement, rien n'empêche qu'il ne finisse par constituer une perfection considérable.

Voilà ce que prétendent les transformistes; mais ils vont beaucoup trop vite quand ils appliquent ces principes, et leur œuvre n'est plus que de la fantaisie, comme on en sera bientôt convaincu.

Les transformistes supposent que les instincts sont des habitudes contractées par certains individus et fixées dans leur descendance par la loi de l'hérédité. Des faits semblables se passeraient dans notre race si, par exemple, l'homme qui s'est formé à la danse n'engendrait que des danseurs dansants sans aucune formation, ou celui qui a pris des leçons de chant n'engendrait que des musiciens qui chantaient sans préparation toutes ses chansons, toute sa musique. La théorie ne permet pas de concevoir les choses autrement dans le règne animal. Les habitudes, on le sait, se contractent par la répétition d'un même acte. Il faut donc supposer que des individus se sont rencontrés qui, pour des raisons peu faciles à expliquer, se sont mis tout d'un coup à agir sur un point d'une autre manière que leurs congénères. Nous verrons plus bas si cela est possible. Nous le supposons ici, mais nous ajoutons que c'est en pure perte pour la transformation.

La théorie demande, en effet, que le progrès accompli par cette voie soit *insensible*. Sans rechercher ce qu'est un progrès insensible dans un acte ou dans une habitude, nous voyons clairement qu'un tel progrès n'offre pas de prise à la sélection naturelle. Ce *deus ex machina* du transformisme a pour rôle de faire triompher les mieux doués pour la résistance dans la lutte pour la vie. Or, en quoi un individu vivant se trouverait-il mieux doué par des habitudes *insensibles*? S'il était parvenu à produire en son organisme des germes de mandibules, ou d'aiguillon, ou d'ailes, ou de trompes, ce serait quelque chose; mais quel avantage en retirerait-il pour lutter contre ses rivaux? Ce n'est pas avec

des rudiments d'armes que l'on se bat avec avantage, c'est avec des armes achevées. Il en est de même pour les armes psychiques, qu'on nous permette de parler comme les physiologistes. Ces armes sont inutiles tant qu'elles ne sont pas achevées. Qu'importe à l'abeille maçonne de savoir faire son ciment, si elle ne sait pas l'employer à bâtir une cellule? de savoir bâtir une cellule, si elle ne sait pas y déposer du miel? de savoir y déposer du miel, si elle ne sait pas le faire servir à sa postérité? Donc les rudiments d'habitude ne seront d'aucun avantage, et s'ils peuvent être contractés, l'individu qui aura pris la peine de s'en donner le luxe inutile n'aura pas plus de chance que le reste de l'espèce à supplanter ses voisins. S'il survit dans sa postérité, ce qui est tout à fait aléatoire, rien n'assure que les rudiments d'habitude y survivront sous forme de rudiments d'instinct; rien non plus n'assure que ces rudiments se développeront, ne resteront pas stationnaires ou même ne rétrograderont pas.

Mais pourquoi insister sur ces causes innombrables d'échecs? La modification insensible de l'instinct est sujette à une infirmité bien plus radicale : elle ne peut naître. On suppose que l'animal peut introduire quelque modification nouvelle dans son état mental, modification qui serait le point de départ, le germe de l'instinct. Or, une telle hypothèse est contredite par la science elle-même. Les phénomènes de l'ordre *psychique*, c'est-à-dire qui appartiennent à la conscience, n'ont pas dans l'animal une existence indépendante. Ils sont liés aux formes mêmes de certains appareils de l'organisme jusqu'en leurs moindres détails. Sauf en ce qui concerne leur qualité d'être vivants, ce sont des effets et non des causes. L'organisme leur donne d'être tels qu'ils sont. Le type auquel les physiologistes ramènent aujourd'hui tous les phénomènes de la vie animale, c'est le mouvement réflexe, phénomène organique dont tous les éléments sont déterminés par deux nerfs et le centre nerveux qui les unit. Le mouvement réflexe est ce qu'il est, uniquement à cause de la disposition matérielle des nerfs associés, de leur constitution et de l'orientation actuelle de leurs éléments. L'animal ne se dirige jamais : il est toujours poussé, et la direction qu'il est forcé de prendre, il la porte tracée dans

le système de mouvements réflexes qui lui est propre, et qui résulte d'une combinaison spéciale de ses éléments nerveux. L'acte mental, chez la bête, ne précède pas, il suit cette combinaison. Il ne peut donc la modifier, de même que le fruit ne peut modifier la fleur d'où il est né. A plus forte raison ne peut-il, dans son isolement, modifier l'état normal d'une âme d'animal.

On se rejettera sans doute sur l'influence des milieux. Le mouvement réflexe, en effet, a pour origine actuelle une impression venue du milieu. Cela est vrai, mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que de ce côté rien n'arrive qui puisse modifier l'instinct. Pour nous rendre compte de ce fait, arrêtons-nous à un élément qui se rencontre dans tout instinct et sans lequel tout instinct resterait inerte. Quand l'animal agit sous l'impulsion instinctive, il obéit toujours à un attrait ou à une répugnance. L'attrait le pousse à rechercher un objet agréable, la répugnance à fuir un objet pénible. Le milieu, par l'impression, met l'animal en présence de l'objet agréable ou de l'objet pénible; mais fait-il que cet objet soit agréable ou pénible? Pas le moins du monde. L'impression première, qui vient du milieu, est la même chez tous les animaux : c'est une communication de vibrations mécaniques d'une forme donnée à des organes vivants, et pas autre chose. Mais combien différentes la sensation et l'émotion qui en résultent, suivant que l'impression tombe sur des organes différents ou des individus d'espèce différente! Quelle différence dans l'effet produit par la vue d'une souris sur une poule ou sur un chat, par le contact de l'eau sur un lapin ou sur un poisson! Il faut toujours en venir là : c'est l'organisation de l'animal qui est en lui la raison de la forme de tout phénomène. Le besoin et le désir de voler viennent après les ailes; le besoin et le désir de nager, après les nageoires; le besoin et le désir de manger, après les organes de la digestion; le besoin et le désir de déchirer, après les serres et les griffes, et ainsi du reste. L'animal ne peut donc créer en lui ni désir, ni besoin nouveau; ni, par conséquent, produire un germe quelconque d'instinct. Nous reviendrons sur ce point en répondant aux théoriciens.

Ce n'est pas assez de dire que l'instinct est réfractaire au transformisme, il est en contradiction flagrante avec son principe. Nous l'avons dit, l'utilité des modifications qui surviennent accidentellement aux individus et qui se transmettent précisément et uniquement parce qu'elles sont utiles, telle est la base même de toute cette vaste conception. Or, les instincts ne sont pas des avantages, mais bien des conditions d'infériorité pour les individus et pour leur race. Cette assertion semblera paradoxale au premier abord, nous le savons bien : un instant de réflexion en montrera vite la justesse. Qu'on nous permette à ce propos une comparaison qui pourra servir à la comprendre plus vite.

Un gourmand a cru remarquer que pour lui rien ne vaut les œufs de vanneau. Comme il a l'esprit très inventif, il a trouvé le moyen de s'en procurer, non sans peine, mais sûrement, toutes les fois qu'il en a le désir, de telle sorte qu'il a fini par ne plus manger autre chose. Par l'usage, ses organes digestifs s'adaptent peu à peu à ce genre d'alimentation, et à la fin il ne peut plus en supporter d'autres : notre homme n'a plus seulement le plaisir de manger des œufs de vanneau, il en a maintenant un besoin absolu, il ne peut plus s'en passer, sous peine de mourir de faim. Trouver et manger des œufs de vanneau est, certes, pour lui quelque chose d'extrêmement utile, et, s'il a la chance de transmettre cette disposition avec tout ce qui l'accompagne à ses héritiers, il faudra dire la même chose de toute sa race. Mais ce qui sera pour lui et pour sa race autre chose qu'un avantage, ce sera d'être réduit à ne manger que des œufs de vanneau. Cet aliment, tout distingué et précisément parce qu'il est distingué, est difficile à trouver, il est rare, il peut facilement manquer. Sa rareté empêchera le développement de la race qui ne peut s'en passer; il peut même manquer tout à fait et du même coup la détruire. Le reste de l'humanité, qui n'a point eu la pensée de restreindre ses subsistances, a sur la race aux œufs de vanneau un avantage énorme. Ses approvisionnements étant d'une variété presque sans bornes sont difficilement empêchés par la disette; quand une source se ferme accidentellement, les autres n'en continuent pas moins de couler, de telle sorte que les subsistances ne lui manquent

jamais. S'il y avait eu lutte pour la vie dans le genre humain, assurément c'est la race aux œufs de vanneau qui aurait dû disparaître.

Eh bien! l'histoire de l'homme aux œufs de vanneau est précisément l'histoire de tout animal tiré par l'instinct de la condition commune. L'alimentation des protistes n'est point recherchée, mais elle a deux qualités inappréciables : elle nourrit fort bien et elle ne manque jamais. Nos microbes sont les descendants directs des protistes; ils en ont gardé la structure et les mœurs en dépit de toutes les lois inventées par les transformistes. Ils nous apprennent par leur exemple comment s'alimentaient leurs ancêtres. Y a-t-il rien de plus simple et de plus abondant? Toute substance leur va, pourvu qu'elle ait été touchée par la vie. Le rat dans le fromage de Hollande n'est plus une fable, c'est de l'histoire. Ajoutons même que le fromage se renouvelle à mesure qu'il est mangé. Le fromage des microbes couvre la terre, et ne peut jamais leur manquer. Est-il des provisions comme ces provisions? Voilà quelle a dû être la richesse de la table de tous les animaux avant la première apparition des instincts. Les choses sont bien changées depuis.

L'instinct, si l'on peut ainsi dire, est affaire de gourmandise, mais de gourmandise engendrant la nécessité. Il dédaigne la table commune. S'il ne lui faut pas toujours du délicat, il ne se satisfait que de ce qui est rare et difficile à obtenir. Si ce qui lui convient se trouve sans trop de peine, il a besoin du moins d'employer des procédés compliqués, comme pour diminuer d'autant la source de ses approvisionnements. Parcourez les diverses formes de l'instinct, vous verrez que l'alimentation de l'individu ou des petits en est toujours l'objet. Dès que l'instinct paraît, plus de table universelle. Sans doute, il en est encore où plusieurs espèces mangent à la fois, mais chacune avec ses usages propres, qui ont pour effet de restreindre l'utilité du service. A mesure que l'instinct s'affirme, les races se séparent, les tables se multiplient et s'appauvrissent. On a remarqué qu'une même plante est souvent distribuée sur autant de tables qu'elle a de parties. Autres sont les convives de la racine,

autres ceux de la tige, autres ceux des rameaux, autres ceux des feuilles, autres ceux de l'écorce, autres ceux des fibres ligneuses, autres ceux de la fleur, autres ceux du fruit, autres ceux de la graine. Le caractère universel de l'instinct, c'est la réduction des subsistances poussée au dernier degré. Notons en passant que l'industrie humaine s'exerce dans un sens tout opposé : au lieu de restreindre, elle élargit ; elle consiste non pas à ramener à l'unité les moyens de subsistance de la race, mais à les multiplier le plus possible. L'instinct au contraire réduit le plus possible les objets d'absolute nécessité pour l'existence. Ce n'est pas assez, il lui faut, en outre, pour ainsi dire, un art savant et compliqué ; les moyens simples lui répugnent, tellement le besoin de restreindre est dans sa nature. Voyez l'araignée : elle ne mange que des mouches. Fort bien, il lui sera facile d'en prendre tant qu'elle voudra, par exemple, pendant la nuit, lorsque son gibier est endormi. Mais pas du tout : cette chasse est trop facile, trop commune ; il lui faut quelque chose de plus distingué et d'infiniment moins efficace. Sa toile est un chef-d'œuvre, il faut bien le reconnaître ; mais ne semble-t-elle pas avoir pour but de l'empêcher d'abuser de son goût pour les mouches ?

Nous pourrions multiplier ces exemples, nos lecteurs en trouveront facilement beaucoup d'autres dans le souvenir de leurs observations ou de leurs lectures. Mais il en est un particulièrement significatif que nous voulons rappeler. C'est l'éminent observateur J.-H. Fabre qui l'a fait connaître au public. Nous avons parlé de l'abeille maçonne et dit avec quel art elle bâtit le nid de ses petits. Hélas ! ses petits ont un ennemi, la larve d'une mouche appelée anthrax. L'anthrax n'introduit pas son œuf dans la solide maçonnerie de l'abeille : pour ouvrir ces murailles, elle n'est pas mieux armée qu'un flocon de laine. Elle dépose son œuf sur la coupole de l'édifice. De l'œuf sort une larve presque microscopique et d'une certaine agilité, qui se met à explorer les murailles où elle vient de naître et finit par trouver une fissure invisible à l'œil nu. C'est par cette voie qu'elle s'introduit dans la chambre où repose la larve de l'abeille au milieu de ses provisions de miel. Mais pour profiter de sa proie, le jeune anthrax doit la

consommer peu à peu sans lui ôter la vie, sous peine de mourir lui-même avant d'avoir achevé son évolution de larve. Pour cela, que fait-il ? Il change de forme, il perd son activité et se change en suçoir vivant. Il aspire ainsi d'une manière insensible la substance de la larve de l'abeille, et ne la prive de la vie qu'au dernier moment, lorsqu'il a pris lui-même toutes ses dimensions. Le voilà maintenant tout formé, gras et repu, occupant la chambrette de sa pauvre victime. Mais il faudra sortir de là : la paroi est épaisse et fort dure. « Ce petit cylindre butyreux, dit M. Fabre, dont tout l'outillage se résume en une ventouse à peine cornée et point presque mathématique, est encore plus faible que l'insecte adulte, qui du moins vole et marche. La loge de la maçonne est pour lui le caveau de granit. » Ne craignez rien, tout est prévu. La nymphe de l'anthrax se transforme, et le cylindre butyreux devient un foret puissant. C'est « un assortiment de socs de charrue, de crocs, de harpons, et autres engins sans analogues dans nos industries, sans nom dans nos dictionnaires ». Après les avoir décrits, M. Fabre se résume en ces termes : « En avant, sur le front, un diadème de pointes, outil de percussion et de fouille ; en arrière, un soc multiple qui s'implante en un point d'arrêt et permet à la nymphe de se débander brusquement par un choc contre la barrière à démolir ; sur le dos, quatre ceintures d'ascension ou quatre râpes, qui maintiennent l'animal en place en mordant, de leurs centaines de crocs, sur la paroi du canal. Sur tout le corps, de longs cils raides, dirigés en arrière pour prévenir la chute, empêcher le recul. » Quand la mine est achevée, le mineur sort à moitié, se fixe aux parois du trou par ses râpes dorsales. Alors sa carapace se fend, et l'anthrax se montre sous sa dernière forme, avec ses « ailes rigides » et « son fin habit de velours à longs poils ». Il porte une trompe, et va, pendant quelques semaines, sucer le miel des fleurs. C'est là, s'il en est, une existence laborieuse.

L'instinct n'accumule pas toujours à ce point les difficultés. Mais, on doit en convenir, toujours il est une restriction et une gêne à l'alimentation ; c'est là un de ses caractères essentiels. D'autre part personne n'ignore que la multiplication de la race est réglée par la quantité des subsistances. Les

racés les moins prospères, les moins nombreuses, seront celles dont les ressources alimentaires seront les plus réduites : la vie manque où les conditions de la vie manquent. Il est donc bien vrai que les instincts sont un désavantage pour la race dans la lutte inventée par les transformistes. Par conséquent, au lieu d'assurer le triomphe de la race où ils se sont montrés, ils ont dû la désarmer et la faire disparaître : les principes de l'école entraînent fatalement cette conséquence. Si le transformisme est vrai, il ne doit plus y avoir sur la terre que des animaux sans instinct, ou à instincts insignifiants. La nature obéit à des lois plus profondes que les axiomes en l'air du naturaliste anglais.

En passant, nous pouvons observer que le monde des microbes, où la vie animale a toute sa pureté primitive, aurait dû être anéanti depuis des millions de siècles, si l'instinct était vraiment un avantage dans la lutte pour l'existence. Au contraire, il n'y a pas de vitalité, de puissance de propagation, de résistances aux causes destructives comme ce qu'on constate chez ces races primitives. La masse, la richesse de l'organisation, les ressources de l'instinct où, si l'on veut, d'une sorte d'intelligence, n'ont pas empêché les plus grosses races de disparaître ; elles ne retiendront pas celles qui restent sur la pente de l'abîme. Parmi toutes celles à qui on assigne un rang élevé dans l'échelle de la création, il n'en est pas une qui soit assurée contre un anéantissement plus ou moins prochain. Les microbes sont peut-être seuls à peu près indestructibles. Du moins, à coup sûr, si tous les vivants doivent périr, ils périront les derniers. Tant il est vrai que les transformistes ne savent pas ce qu'ils disent !

(*A suivre.*)

J. DE BONNIOT.

PAUL FÉVAL

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

II

L'Écrivain.

En ce temps-là régnait sur le trône Louis-Philippe I^{er}, le roi-citoyen, et dans la presse le feuilleton-roman, genre nouveau de littérature à bon marché, dont la révolution de 1830 avait gratifié la France.

Regis ad exemplar totus componitur orbis.

MM. Alexandre Dumas, Frédéric Soulié, Eugène Sue, etc., gouvernaient à leur gré l'opinion publique, laissant à MM. Thiers, Guizot, Molé, etc., la direction des affaires politiques. C'était une nouveauté, mais dans la forme seulement, car le roman lui-même remonte à la plus haute antiquité.

Publié en volumes, ou par fragments étendus dans les Revues, le roman avait d'abord revêtu une correction de forme, qui témoignait jusqu'à un certain point du goût littéraire des lecteurs auxquels il s'adressait; mais bientôt, avec l'apparition des journaux à bon marché, il s'était installé triomphalement au bas des feuilles quotidiennes, et avait pris une liberté d'allures, en rapport avec les tendances d'un public trop nombreux pour être choisi. « Ce qu'on lit si vite, observe M. Nettement¹, n'a pas besoin d'être écrit avec une grande correction; l'important, c'est de tenir chaque matin le lecteur en suspens, comme la sultane des

1. *Histoire de la littérature française sous le gouvernement de Juillet*. T. II, p. 241.

Mille et une Nuits a soin de le faire avec le commandeur des croyants. »

Nous n'avons pas l'intention, à propos de M. Paul Féval, d'entreprendre une étude sur le roman contemporain. Nous voulons, avant tout, examiner l'œuvre personnelle du fécond romancier, sans écarter cependant, de parti pris, les réflexions générales que le sujet pourrait naturellement nous suggérer. « Quel tour de force, s'écrie M. de Pontmartin, en résumant son appréciation sur Paul Féval, inventer encore, et toujours, après ces étonnants inventeurs qui s'appelaient Eugène Sue, Alexandre Dumas, Frédéric Soulié! Garder une physionomie originale à la suite de ces originaux extraordinaires qui avaient bouleversé la cour et la ville, Paris et la province!... Comme l'écrivain de race se trahissait jusque dans les pages qu'il n'avait pas le loisir de relire, et qu'il livrait toutes chaudes, tout humides, aux appétits de la foule! »

Paul Féval était né romancier. Si la maison Dumas et C^{ie} avait interrompu le cours de ses lucratives opérations, le nouvel écrivain eût été capable de suffire lui seul à la clientèle de cette immense fabrique de romans. En quelques années son talent de conteur s'était développé d'une manière prodigieuse; son exubérante fécondité se jouait avec les sujets les plus divers, et il menait de front la confection de plusieurs récits traversés des plus étonnantes aventures qui se puissent imaginer.

Au moment où Eugène Sue publiait dans le *Journal des Débats* son immonde roman des *Mystères de Paris*, Paul Féval vit un jour entrer dans son cabinet de travail M. Anténor Joly. C'était une sorte d'entrepreneur littéraire, jouissant d'un certain flair pour deviner le talent chez les jeunes écrivains, et qui, moyennant finances, se chargeait de fournir aux journaux la copie des débutants. M. Eugène de Mirecourt a mis en scène cette entrevue décisive, qui allait faire de Paul Féval l'heureux concurrent des romanciers les plus en vogue.

« Connaissez-vous Londres? lui demande Anténor. — Fort peu, répond Paul Féval. — Et la littérature anglaise? — Beaucoup. — Je m'en doutais. Vous êtes notre homme, et

vous allez sur-le-champ écrire pour le *Courrier* les quatre premiers chapitres des *Mystères de Londres*. — Y songez-vous? c'est impossible. — Rien n'est impossible en littérature par le temps qui court. Il faut commencer, vous dis-je. — Mais... — Pas de réplique! Ça, voyons, que faites-vous là? — Un roman, *les Compagnons du silence*. »

« Anténor s'approche du bureau de Féval, saisit quelques pages fraîchement écrites, les parcourt, jette un cri, lève les bras à chaque ligne, et s'écrie tout joyeux :

« — Mais les voilà!... Nous les tenons! — Quoi donc? dit Féval. — Nos *Mystères*, mon ami, nos *Mystères*!... Eh! parbleu, c'est cela même!... Des noms anglais au lieu de noms français, de la bière au lieu de vin bleu, et nous sommes en Grande-Bretagne! Il faut que le premier feuilleton paraisse demain. — Ah! ça, dit Féval, est-ce une plaisanterie? — Je ne plaisante jamais en affaires, répond Anténor, jetant sur la table deux billets de banque.

« Paul ouvre de grands yeux, et se trouve disposé tout naturellement à prendre la chose au sérieux.

« — N'est-il pas nécessaire que j'aille visiter Londres? demande-t-il. — Commençons, commençons! Vous irez plus tard... Voyons, la plume à la main, vite! nous n'avons pas une minute à perdre. Comme tout le succès est dans le pseudonyme, vous signerez *sir Francis Trolopp*: c'est une garantie de couleur locale. »

Paul Féval publia une quinzaine de chapitres, sans avoir passé la Manche; ce ne fut qu'après avoir terminé le premier volume qu'il partit pour Londres, où il vit tout, connut tout, pénétra partout et revint avec un bagage de notes sur les habitudes, les mœurs et les coutumes de la Tyr moderne. De ce moment datent les véritables *Mystères de Londres*. Quand l'auteur voulut plus tard revendiquer son œuvre et la signer de son véritable nom, il eut beaucoup de peine à faire accepter ce changement; le public tenait au pseudonyme anglais.

Les Mystères de Londres sont à la fois un roman d'aventures et un roman de thèse. Paul Féval y a exprimé d'une manière dramatique ses convictions personnelles. Catholique et Breton, il déteste les Anglais autant qu'il aime les Irlan-

dais, et il ne peut rester neutre au milieu des luttes fratricides qui divisent les deux peuples. Son héros, le marquis de Rio Santo, s'est donné la mission de venger la verte Erin des maux sans nombre que la tyrannique Albion lui fait endurer. Peu scrupuleux sur le choix des moyens, il a formé une association secrète dans le double but d'assouvir sa haine et de délivrer sa patrie. Ce plan de sombre conspiration permet à l'écrivain d'ouvrir à son lecteur la porte des cercles de la haute société, de le présenter à toutes les sommités gouvernementales et financières, en même temps qu'il l'introduit dans les rues, les carrefours, les tavernes, les bouges les plus infects de la Cité. Telle est la pitié instinctive de l'auteur pour le malheureux sort de ses frères d'au delà des mers, qu'il rejette sans excuse sur la dureté égoïste de l'oppresseur toute la responsabilité des crimes de l'opprimé.

A partir de ce moment, les romans se succédèrent pendant un quart de siècle avec une rapidité prodigieuse ; aussi, un critique de l'époque comparait-il Paul Féval à une locomotive chauffée à toute vitesse. Nous n'avons point la prétention d'analyser ni même d'énumérer toutes les œuvres du célèbre écrivain. L'inépuisable conteur a écrit des romans de toute espèce, études de mœurs, récits d'aventures, mais surtout histoires de cape et d'épée. Il nous suffira d'indiquer ses principaux ouvrages, qui peuvent être rangés dans une triple catégorie : romans historiques, romans d'analyse, romans de pure étude.

Sans se poser en historien, comme Alexandre Dumas, Paul Féval excelle à peindre les caractères des siècles écoulés. Ainsi dans *le Loup blanc*, son premier ouvrage, dont la scène se passe sous le règne du Régent, il retrace d'une manière vive et brillante ces interminables luttes qui séparaient encore la Bretagne et la France. « Vous avez lu *le Loup blanc*, écrivait l'auteur au vicomte Oscar de Poli, le 20 mai 1881, c'est mon premier roman ; il est de 1842 et antérieur aux *Mystères de Londres* ; il a bien eu cinquante éditions, vingt traductions et un nombre vraiment incalculable de reproductions. Tous les journaux de province l'imprimaient à la fois, et il y en a eu pas mal qui ont redoublé à

dix ou quinze ans de distance. Je faisais vite en ce temps-là : il fut bâclé en quelques jours... »

Après *le Loup blanc*, *Frère Tranquille* est regardé comme un des meilleurs romans historiques de Paul Féval ; mais, comme toujours, c'est de l'histoire fantaisiste. Il raconte, ou plutôt met en acte les tragiques aventures de Jean d'Armagnac, fils de ce Nemours décapité aux halles de Paris, et qui, d'après la fable inventée par Voltaire, aurait été placé au-dessous de l'échafaud, pour recevoir sur sa tête, comme un bain de réparation, le sang fumant de la malheureuse victime.

En prenant parti pour Nemours, Paul Féval s'était fait l'avocat de la révolte ; mais comme il se rapproche davantage de la vérité dans *les Deux femmes du roi* : Ingelburge de Danemarck et Agnès de Méranie ! Il a pu se déclarer pour la première, sans cependant sacrifier Philippe-Auguste. On sait comment celui-ci, époux infidèle, répudia sa femme légitime pour une indigne rivale, et quelles faillirent être pour la France les conséquences de ce caprice royal. L'Église dut intervenir et se montrer sévère pour sauvegarder les droits de l'innocence opprimée, en même temps que la sainteté du lien conjugal. Sauf quelques erreurs d'appréciation, nulle part, en aucun livre d'histoire, le rôle social de la papauté et son action salutaire, au moyen âge, n'ont été présentés avec plus de force et de concision, que dans une ou deux pages de ce roman remarquable.

Si le pouvoir spirituel et divin de la papauté l'emporte sur tous les pouvoirs humains, après lui, rien de plus sacré que le principe de la royauté, avec son origine divine, *omnis potestas a Deo*, quelque indigne que soit la personne qui le représente. Telle est l'idée des *Fanfaraons du roi*, curieux épisode de l'histoire du Portugal, sous le règne éphémère de don Alonzo de Bragance. C'est le dévouement absolu au principe de la royauté, incarné dans la personne de Simon de Vasconcellos et les membres de sa famille, dévouement héroïque qui ne fléchit pas au milieu des plus grands sacrifices.

Dans la catégorie des romans historiques, on peut encore placer *le Bossu*, bien que l'histoire n'y entre qu'accidentel-

lement, à propos des célèbres opérations de Law, le fameux contrôleur des finances. C'est de tous les romans de Paul Féval celui qui eut le plus de retentissement, car il se répandit à des centaines de milliers d'exemplaires. Là encore, l'auteur burine pour la postérité un portrait du Régent, Philippe d'Orléans, qui est loin d'être flatté. Bien d'autres noms historiques, comme Philippe de Gonzague et le duc de Nevers, apparaissent sans doute au milieu du récit ; ils ne servent à désigner que des personnages de pure fantaisie qui n'ont jamais existé.

Après les romans historiques viennent les romans d'analyse. Paul Féval a peu écrit dans ce genre. Qu'il nous suffise d'indiquer ces amusants épisodes : *le Chevalier de Kermour*, *la Fontaine aux perles*, *les Couteaux d'or*, *la Reine des épées*, l'interminable épopée des *Habits noirs*, et la désopilante histoire de *Roger Bon-Temps*. Quelle vivacité d'impressions et quelle fraîcheur de descriptions parmi ces études de mœurs ! Il y a dans tout homme, Paul Féval l'ignorait moins que personne, un côté bon et un côté mauvais ; et on n'est jamais si mauvais qu'il ne reste au moins quelque vestige d'un bon sentiment sous le dernier repli de l'âme. L'auteur s'entendait à merveille à découvrir ce reste de vertu, si minime fût-il, qui sommeillait encore au fond du cœur ; aussi, dans ses divertissants récits nous montre-t-il ses « bons-hommes », non pas entièrement vertueux ou corrompus, mais avec ce mélange de qualités et de défauts qui constitue la nature humaine.

Au milieu de ses romans d'aventures, souvent Paul Féval s'interrompait, sentant le besoin de rentrer en lui-même, de se retourner vers son passé, vers ses propres souvenirs, pour écrire quelque livre simple et puissant, dans lequel il mettait, avec sa riche imagination, tout son cœur. « Mes romans de pure étude, écrivait-il à M. Ch. Buet, sont assez nombreux : outre *Bouche de fer* et *le Drame de la jeunesse*, il y a *Annette Laïs*, *Aimée*, qui a tant réussi, *la Province à Paris*, et une chose assez singulière : *Corentin Quimper*. » *La Première aventure de Corentin Quimper* est une légende exquise de verve et de bonne humeur ; mais son livre de prédilection était *le Drame de la jeunesse*, qu'il regardait

comme le meilleur de ses ouvrages, et qu'un bon juge en pareille matière, M. Jules Claretie, n'a pas craint d'appeler « une œuvre maîtresse ».

Bien que le roman soit le principal titre de gloire de Paul Féval, cependant il ne se contenta pas de ce genre de littérature, qui aurait pu absorber toute sa vie. Drames, conférences, poésie, etc., il aborda tout avec succès, et son œuvre dramatique est considérable. De ses meilleurs romans il sut tirer des pièces pleines de vie qu'une foule enthousiaste venait applaudir chaque soir. Toutefois, l'illustre écrivain n'était pas ce qu'on est convenu d'appeler un *homme de théâtre*. Sa fameuse querelle avec M. Victorien Sardou, à propos d'une reprise à la Porte-Saint-Martin du *Bossu*, l'une des œuvres les plus fortes de son répertoire, nous a révélé ce côté particulier de son talent littéraire ¹. Rarement il fit une pièce tout seul, mais quand quelqu'un lui proposait de tirer parti de la situation dramatique d'un de ses romans, il acceptait la collaboration et laissait faire.

Après sa conversion, Paul Féval répudia complètement le théâtre : mais il n'avait pas attendu ce moment pour manifester son dédain, son mépris. « Le théâtre, disait-il avec trop d'exagération, est immoral par lui-même. Je condamne même *Esther*, même *Athalie*, puisque ces pièces sont faites pour être jouées par des gens qui n'ont pas les sentiments qu'ils expriment, par des gens qui prennent un masque. Conséquemment le théâtre est l'école du mensonge. »

Nous ne nous arrêterons pas à discuter cette opinion si contestable de Paul Féval ², car il nous faudrait examiner à nouveau cette importante question de la moralité du théâtre, sur laquelle les esprits les plus éclairés, depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours, ne sont jamais parvenus à une entente parfaite. Ce qui nous importe avant tout, c'est de connaître l'appréciation personnelle de Paul Féval sur l'école dramatique contemporaine. Or, dans une conférence à la Gaité à propos de *l'École des femmes* de Molière, il profita de l'occasion pour développer quelques idées très origi-

1. Victorien Sardou prétendait avoir été l'inspirateur de Paul Féval.

2. Cf. *Études religieuses*, article du P. Longhayé, juin 1888.

nales à l'encontre des spirituels paradoxes de M. Alexandre Dumas fils.

« De tous les besoins de l'homme, s'écriait-il, je me suis laissé dire que le plus impérieux est le besoin d'enseigner. Au théâtre, cette pente est dangereuse, parce que la vérité du professeur n'est presque jamais la vérité de tout le monde... Je sais bien qu'autrefois (mais il y a si longtemps!) l'art dramatique était un sacerdoce. La scène primitive, parlant à des peuples primitifs de faits nationaux, de sentiments religieux ou patriotiques, était, certes, un enseignement; mais, chez nous, il n'y a jamais rien eu de pareil. Nous ne savons pas célébrer notre foi, nous ne savons pas chanter nos gloires. Il nous faut la dictée d'autrui. Nos grands tragiques eux-mêmes, Corneille en tête, parlaient déjà des langues étrangères ou mortes... Aussi, malgré mon vif désir de lettré, je n'ose pas prendre au sérieux cette renaissance tragique, qui est saluée de tous côtés par des cris de joie si respectables... Malgré des efforts généreux très élevés, et auxquels j'applaudis pour ma part de toute mon âme, la tragédie est morte.

« De temps en temps le baiser du génie vient toucher à la lèvre du cadavre divin. Il bouge alors, et il parle, mais c'est pour retomber bientôt dans son sommeil éternel.

« Jamais plus la tragédie ne s'éveillera tout à fait, à moins que, par un miracle ardemment souhaité, la tragédie ne s'éveille, un jour, moderne, française, chrétienne, priant ou blasphémant le vrai Dieu, cherchant son amour et sa haine, trouvant son héroïsme et ses fureurs, toute sa passion, toute sa fièvre dans les entrailles de notre histoire. Alors elle cessera d'être pour nous ce fantôme qui glisse hors du réel, dans un rayon incertain; elle sera ce qu'était la fille d'Eschyle aux jours de sa jeunesse; elle aura notre sang plein ses veines, elle vivra de la vie même de la patrie¹ ! »

Nous n'avons point à apprécier Paul Féval comme poète; il n'a guère composé que des chansons, parmi lesquelles l'hymne

1. Cette appréciation du théâtre par P. Féval est sans doute exagérée; nous nous contentons de faire nos réserves sans entrer dans une discussion qui nous entraînerait trop loin. Lui-même n'avoue-t-il pas qu'il y a « des efforts généreux très élevés, auxquels il applaudit de toute son âme » !

populaire des Vendéens : *Prends ton fusil, Grégoire!* « C'est moi, l'auteur de ce grand poème, écrivait-il en plaisantant au vicomte de Poli... J'avais une espèce de voix autrefois, et je chantais au piano des chants *originiaux* (que je faisais), et dont quelques-uns ont bien couru la Bretagne... c'était mal bâti, mais l'air empoignait, et l'idée aussi... Il y avait, ajouté-il, une autre bourde que tout Lorient chantait :

Les vieux Bretons n'aiment pas l'insolence,
Ils ont de la tête et du cœur... »

Plus d'une fois cependant, Paul Féval a montré qu'il savait manier le style épique, comme on le voit dans la terrible légende *Treize à table*, où l'on admire ce beau vers :

Rien n'est fort que la foi ; nul n'est grand, sinon Dieu !

Mais il suffit d'avoir indiqué ces alertes chansons et ces poèmes populaires, où l'on respire un parfum de terroir qui leur donne une saveur exquise.

Paul Féval, comme tous ceux qui ont de nombreux amis, écrivit beaucoup de lettres : il en est d'intimes et de sérieuses, et d'autres qui semblent banales et insignifiantes ; mais en toutes on retrouve ce mélange de sensibilité et de raillerie, d'humilité vraie et de vanité enfantine qui était le fond même de son caractère. Si l'on recueillait sa curieuse correspondance avec Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Victor Hugo et la plupart des romanciers ou poètes de 1840 à 1860, elle comprendrait à elle seule toute l'histoire anecdotique du monde littéraire vers le milieu du dix-neuvième siècle. Ces lettres rapides, courtes et souvent énigmatiques, ont été appréciées différemment d'après l'impression ou peut-être le goût de ceux à qui elles étaient adressées.

Pour M. Chincholle, elles sont de véritables hiéroglyphes aussi difficiles à déchiffrer que les papyrus égyptiens. « J'ai de lui, dit-il, ce billet : *Le bœuf sortira aujourd'hui à une heure.* Le bœuf, c'était lui. Il s'appelait ainsi à cause du fameux *bos assuetus aratro*. Cela voulait dire : « Venez me prendre. » Il n'écrivait guère autrement. Il avait en horreur la simplicité du langage. »

Pour M. Edmond Biré, elles n'en sont pas moins pétillantes d'esprit, pleines des imaginations les plus gaies, des néologismes les plus amusants. « J'en ai là, dit-il, sur ma table une centaine qui seraient sans défauts, si elles étaient datées; mais l'illustre romancier avait cela de commun avec M^{me} de Staël, qui n'était pourtant pas de sa paroisse, que jamais, au grand jamais, il n'a consenti à en dater une seule. »

Nous venons d'esquisser l'œuvre de Paul Féval avant sa conversion, elle ne fut pas moins considérable pendant les dix années qu'il vécut encore. Celui qui était resté catholique parmi les écrivains incrédules devint un des plus croyants parmi les écrivains catholiques.

Commençons d'abord par faire connaissance avec l'humble habitation de l'auteur transformé. Cette composition de lieu nous permettra de mieux comprendre la nature et le cours de ses nouvelles idées, et d'en suivre en quelque sorte le développement et le progrès.

Paul Féval qui, au début de sa carrière, avait d'abord habité l'affreux quartier d'un faubourg populeux de Paris, et, plus tard, la paisible et propre avenue des Ternes, s'était, après sa conversion, réfugié à l'ombre de la basilique naissante du Sacré-Cœur. C'est de là, de ce foyer d'amour divin qu'avait jailli dans son âme cette première étincelle qui avait ranimé sa foi, cette foi surnaturelle, sa lumière et sa force au milieu des épreuves et des angoisses de la vie. « Je suis venu ici me réfugier sous le Sacré-Cœur, écrivait-il au vicomte de Poli, parce que j'ai compris (bien tard!) que la hideuse révolution ne s'était pas faite sans le roi, sans la noblesse, ni même sans le clergé. Dieu punit ceux-là même qui ont péché, et la révolution n'est que le *pensum* infligé par Dieu à ceux qu'il aime, mais qui ne l'aiment pas assez. »

Voulons-nous connaître plus à fond quelles raisons déterminèrent Paul Féval à s'enfouir à Clignancourt, derrière la butte Montmartre, lui qui aimait tant l'Arc de Triomphe et les Champs-Élysées, laissons la parole à M. Chincholle. Dans un de ses livres, *Femmes et Rois*, il a raconté avec beaucoup de finesse et d'humeur sa première visite à l'ermitte

de la rue Marcadet. « Jamais, dit-il, nous ne pourrons parler de l'auteur des *Mystères de Londres*, comme d'un saint évêque. Et pourtant... Ma foi, faisons-le parler lui-même :

« Oui, mon cher, je viens de quitter les Ternes. C'était trop loin du Sacré-Cœur, tandis qu'ici j'en suis à un quart d'heure. Si vous saviez comme il est doux de prier et de ne plus penser qu'à l'amour de Dieu, quand on a passé la vie à célébrer l'amour des autres ! Vous me demandez alors pourquoi je ne me suis pas logé encore plus près du Sacré-Cœur. Que voulez-vous ? Je ne suis pas assez saint. Je n'aurais pas le courage de ces moines sublimes qui couchent sur la pierre et qui se frappent avec des cordes à nœuds. Il me fallait donc une autre mortification : je l'ai. Je me fais vieux, je ne peux plus marcher : alors je me suis mis au pied de la butte Montmartre. Cela me force à monter. Le chemin est dur ; il l'est moins que le chemin des Oliviers. Il ne l'est pas assez pour un homme qui a fait tant d'abominables choses ! Heureusement toutes vont disparaître, toutes ! Dieu permettra que je vive pour les convertir, comme je suis converti. S'il ne le permet pas, mon testament est fait. On détruira à jamais ce que je n'aurai pas pu corriger... »

A peine installé dans son nouveau domicile, Paul Féval se mit courageusement à l'œuvre, et, grâce à un travail acharné, parvint en peu de temps à un résultat considérable. Les conseils, paraît-il, ne lui manquèrent pas : ils affluaient de tous côtés, mais résonnant de notes quelque peu discordantes. « On me dit, écrivait-il à M. Edmond Biré : « N'allez pas au-dessus du roman ; ô savetier ! restez fidèle à la savate. » Et on me dit : « J'espère bien que c'est fini de patauger dans la mare aux ficelles. Vous voilà homme sur le tard, tenez-vous droit. » Je suis l'homme du monde le plus docile aux conseils, docile jusqu'à l'absurde. Deux hommes d'avis contraires, rien qu'en me disant tour à tour : allez et n'allez pas, pourraient me retenir pendant un an à moitié chemin de chez moi au bois de Boulogne, sans que je puisse jamais ou rentrer chez moi ou passer la porte Maillot. »

Paul Féval ferma l'oreille à tous ces donneurs de conseils, qui lui auraient fait jouer le rôle de l'âne de Buridan, pour n'écouter que la voix sincère d'un ami éclairé, qui lui criait :

« Descendez dans la lice, puisque vous avez l'ardeur, la force et le courage : mettez votre talent au service de la vérité ; combattez les préjugés, les calomnies, les mensonges ; mais n'oubliez pas que vous êtes avant tout un romancier et un conteur. Restez ce que Dieu vous a fait, restez romancier ; c'est encore sur ce terrain que vous êtes appelé à rendre le plus de services, à faire le plus de bien. » Ces paroles d'encouragement renfermaient tout un programme qui fut fidèlement réalisé.

Paul Féval voulut commencer sa nouvelle carrière par la correction intégrale de ses anciens romans, de ceux du moins qu'il en jugeait capables, de manière à les faire admettre au foyer de toutes les familles chrétiennes. Quant aux autres, nous l'avons dit déjà, il les racheta aux éditeurs et les détruisit courageusement. « Que se passait-il dans cette âme, dans ce cœur, dans cet esprit, se demande M. de Bornier, à ces heures où l'écrivain interrogeait ses œuvres passées avec la rigueur et l'impartialité d'un juge ? Dieu le sait ! Ce que nous savons, nous, c'est qu'un effort si rare devient presque sublime, tant il prouve de sincérité, de fermeté, de grandeur, de modestie, ce qui est une grandeur encore. » Oui, il faut être artiste pour comprendre la sublime abnégation de cet héroïque sacrifice ; mais Paul Féval ne voulait pas qu'une seule ligne de ses ouvrages pût un jour témoigner contre lui.

Lorsqu'il publiait dans la *Semaine des familles* le roman de la *Belle Étoile*, on lui envoya des épreuves d'imprimerie où le mot *luxure* du texte était souligné et accompagné de cette observation : « Mot qui, selon saint Paul, ne doit pas même être proféré parmi les chrétiens. » Paul Féval n'essaya aucune excuse ou justification ; mais, entourant d'un trait le mot incriminé, il ajouta cette apostille qui était une leçon : « Prière à MM. les compositeurs de prendre ce mot avec des pincettes et de le reporter avec circonspection dans le catéchisme du diocèse de Paris, où l'auteur l'a trouvé. »

Cette revision consciencieuse qu'il avait entreprise, l'illustre romancier l'accomplit rondement, avec une rapidité qui effrayait presque l'éditeur. « Dieu m'a permis, écrivait-il

à un ami, une orgie de travail, qui a réussi bien au delà de mes espérances. » Au commencement de 1881, il comptait déjà près de trente volumes expurgés; et fort de l'approbation *unanime* des ecclésiastiques qu'il avait consultés, il continua sa tâche aussi habile que scrupuleuse, n'enlevant aux récits « ni leur fraîcheur de coloris, ni leur spirituel entrain, ni cette fine pointe d'ironie qui leur donne tant d'attrait ».

Paul Féval ne pouvait se contenter de retoucher ses vieux ouvrages, pour faire servir le temple païen au culte du vrai Dieu. Il se rendit donc bien volontiers à cette pressante invitation qui retentissait de toutes parts à ses oreilles : « Conte-nous, je vous prie, conte-nous encore un de ces contes que vous contez si bien. » C'est là que l'attendaient ceux qui n'avaient pas craint de l'injurier, lorsqu'il revint aux pratiques religieuses de sa jeunesse ; mais son talent, fortifié par la sérénité de son esprit, allait lui dicter des livres nouveaux, incomparablement supérieurs et pour le fond et pour la forme aux œuvres de sa première manière.

« D'ordinaire, observe M. de Pontmartin dans ses *Nouveaux Samedis* (1878), lorsqu'un écrivain célèbre est arrivé au seuil de la vieillesse, lorsqu'il a beaucoup produit et accoutumé son public à ne rien lui demander en dehors de sa manière, de ses cadres et de son genre, il n'est pour cela ni épuisé ni fini; il peut donner, même au delà de la soixantaine, bien des preuves de talent. Ce qui lui est difficile, c'est de se renouveler, c'est de prodiguer à ses lecteurs les plaisirs de la surprise. La foi vient d'opérer ce prodige chez l'auteur des *Étapes d'une conversion*. »

Les Étapes d'une conversion, œuvre capitale de Paul Féval, ont été publiées successivement sous différents titres : *La Mort du Père*, *Pierre Blot*, *la Première communion* et *le Coup de grâce*. « Ceci n'est pas un conte, » s'écria Barbey d'Aurevilly, dès l'apparition des premières pages ; puis, expliquant pourquoi il entreprenait de parler de ce livre avant sa complète apparition : « C'est qu'ici, ajoutait-il, dans ces *Étapes d'une conversion*, il y a une vérité qui palpite plus fort que le talent n'a jamais palpité, et qu'enfin, pour ceux qui comprennent la beauté et la grandeur de la vie, il y a mieux

même que le génie d'un homme : dans un homme, il y a son cœur ! »

Ce livre par excellence, que Paul Féval rêvait depuis longtemps, est *documentaire* comme *le Drame de la jeunesse*, dont il forme un merveilleux développement. « A notre insu, disait l'auteur dans sa préface, nos joies et nos douleurs, nos triomphes et nos défaites nous rapprochent de Dieu. Ce n'est pas nous qui marchons vers la conversion, c'est la conversion qui vient à nous. J'ai voulu marquer les diverses stations de la mienne et raconter, étape par étape, ce mystérieux voyage de la grâce divine à la rencontre d'une âme. »

Quatre volumes durant, l'auteur reste à la hauteur de son sujet, et il n'en est pas de plus beau : l'histoire d'une âme ! « Jamais, observe M. Ch. Buet, jamais analyse plus minutieuse du cœur humain n'a été faite que dans ce long récit. Balzac analysait les passions puissantes, larges, pleines d'ampleur et d'éclat. Ici, l'âme est disséquée ; je dis l'âme, dans ses plus profonds et ses plus secrets replis. Ce sont les infiniment petits de l'instinct que l'observateur étudie au microscope : les sentiments les plus ténus, les sensations les plus fugitives. » Mais si Paul Féval estimait *les Étapes d'une conversion* son meilleur ouvrage, il préférerait aux deux autres volumes le premier et le dernier. « A mon avis, écrivait-il au vicomte Oscar de Poli, je n'ai fait que deux livres : *le Coup de grâce* et *la Mort du Père*. »

La Mort du Père, premier épisode des *Étapes d'une conversion*, parut en 1877. Paul Féval, hésitant peut-être par délicatesse à introduire au sanctuaire de la famille un public souvent indiscret, bien que sympathique, a évité de parler en son nom ; il a mieux aimé placer son récit dans la bouche de Jean, son intime ami ; mais ce Jean, auprès du lit de mort de son respectable père, personne ne s'y trompe, n'est autre que lui-même. Le premier chapitre, publié par la *Revue du Monde catholique*, produisit sur tous les lecteurs une impression profonde. Louis Veillot, le roi de la presse catholique, se fit spontanément l'interprète de l'admiration universelle, en accueillant à bras ouverts le nouveau champion de la foi, et en lui témoignant la plus affectueuse amitié :

Mon cher Monsieur,

Je viens à vous de plein droit. Un frère a le droit de féliciter son frère.

Je viens de lire votre article sur la mort chrétienne. Recevez mes tendres et sincères compliments. C'est beau, c'est vrai, c'est touchant, c'est superbe. Je connaissais votre talent ; mais toutes les preuves que vous en avez données restent loin de celle-ci. Vous recommencez votre gloire, et elle sera meilleure et plus belle ; maintenant vous allez faire des chefs-d'œuvre. Je suis bien content et je bénis Dieu. Il n'y a que lui qui sache ainsi enrichir les naufragés.

Votre dévoué serviteur,

LOUIS VEUILLOT.

Le Coup de grâce, dernier épisode des *Étapes d'une conversion*, renferme, comme les précédents, des parties admirables, mais d'une beauté sinon plus parfaite, du moins plus sereine. C'est, si vous le voulez, la *Transfiguration* de Raphaël comparée à ce chef-d'œuvre du Dominiquin, la *Mort de saint Jérôme*. Mais ici, Paul Féval renonce à s'effacer derrière son ami Jean, pour prendre à son tour la parole. Ce réalisme de foi et d'amour frappa des gens de vraie valeur, et l'auteur reçut de fort belles lettres de félicitations qu'il considérait comme une de ses meilleures récompenses. « Je vous envoie *le Coup de grâce*, écrivait-il à M. Ch. Buet. Pour la première fois je mets votre nom sur un de mes livres, parce que je crois que c'est « mon livre » (si j'en ai fait un). Je voudrais qu'il fût connu ; je reçois tant de lettres qui me disent *qu'il fait quelque bien !* » Il pensait juste, l'auteur de deux cents volumes, en écrivant qu'il n'avait fait qu'un livre ; et volontiers, dans notre espérance pour l'avenir, nous désirerions qu'elle devint une réalité, cette appréciation de M. O. de Poli, qui exprime plutôt une opinion personnelle qu'elle ne reflète aujourd'hui le jugement du public. « Lorsque, sortant des langes putrides de la littérature républicaine, la France recouvrera la pleine possession de sa raison, de son esprit, de son âme, ce livre, *le Coup de grâce*, ce beau livre, ce grand livre de la pénitence, du repentir simple et sublime, apparaîtra tout naturellement à son rang, c'est-à-dire au rang d'honneur des chefs-d'œuvre de la littérature française. »

Nous sera-t-il permis, à propos des *Étapes d'une conversion*, d'exprimer en passant notre humble avis sur le roman chrétien, que Sainte-Beuve, au début de sa carrière, déclarait impossible ? Devant le sceptique qui nie le mouvement, je me lève et je marche. Aux détracteurs de la tragédie chrétienne, Corneille et Racine ont répondu par des chefs-d'œuvre. Cet argument de fait n'est-il pas encore le meilleur, quand il s'agit du roman chrétien ? Dans une étude sur Paul Féval, publiée dans *l'Univers*, M. Edmond Biré a soulevé de nouveau cette importante question, et n'a pas hésité à déclarer le roman chrétien non seulement possible, mais depuis longtemps réalisé.

Tout roman, observait Sainte-Beuve, est plus ou moins contraire au sévère christianisme, parce qu'il caresse plus ou moins un idéal de félicité ou un idéal de douleurs sur terre. — Les romans de Louis Veillot, *l'Honnête femme*, *Corbin et d'Aubecourt*, et *les Étapes d'une conversion* de Paul Féval, sans parler d'une foule d'autres, ont donné au spirituel et ingénieux critique un double et fier démenti. « Ils n'ont eu garde, ces écrivains chrétiens, de se forger à eux-mêmes et de forger à leurs lecteurs un idéal de félicité terrestre ; et, d'autre part, lorsqu'ils ont eu à peindre de grandes douleurs, ils n'ont pas manqué de nous montrer, à côté et au dessus d'elles, la main de Dieu pleine de miséricordes et de consolations. » Quelque douteuse qu'ait été autrefois la question de savoir si l'on peut faire un roman chrétien, elle est donc aujourd'hui tranchée définitivement.

Dans la ferveur de son zèle, Paul Féval n'entendait point seulement corriger ses anciens romans et en produire de nouveaux ; il aspirait aussi à mettre son talent sous toutes les formes au service de l'Église. Le renouvellement de son âme avait été pour lui comme un renouvellement de sa vie ; et, répétant un mot heureux que Louis Veillot lui avait adressé au lendemain de sa conversion : « Vous naissez, » il appelait ce changement de sa vie et de son talent « la tardive naissance de son être ». La fiction avait fait de Paul Féval un éminent conteur, la vérité allait faire de lui un grand écrivain. C'est alors qu'il publia *les Merveilles du Mont Saint-Michel*, *Jésuites ! Pas de divorce ! etc.*, œuvres d'un

polémiste de haute race, d'une portée morale supérieure, et d'une forme littéraire parfaite. On dirait, remarque M. de Pontmartin, « un ardent néophyte de vingt-cinq ans, rajeuni par un coup de soleil de la grâce sur le chemin de Damas, multipliant son *Credo* sur tous les points menacés par l'impiété moderne, ne gardant de son art profane que ce qu'il faut pour répandre à flots sur des pages d'apologétique chrétienne la couleur, la passion, le mouvement, l'intérêt, la vie, et prêt à accepter avec joie le martyre, comme couronnement de l'édifice dont il fait un temple ».

Les Merveilles du Mont Saint-Michel, œuvre virile et forte, illuminée de foi et éclatante de patriotisme, renferme des pages éloquents et plus attrayantes qu'un roman, où sont narrées, avec une science profonde et un grand sens du surnaturel, les gloires passées de la France, *Gesta Dei per Francos*. Quels nobles souvenirs évoque le brillant écrivain : Charles-Martel, Philippe-Auguste, Bertrand du Guesclin, saint Michel ! Oui, saint Michel lui-même ; l'archange vainqueur de Lucifer, n'est-il pas le céleste *bouclier* du royaume de saint Louis, de Jeanne d'Arc, de Henri IV ? Saint Michel, prince d'Israël, le peuple choisi, est devenu prince de la France, le nouveau peuple de Dieu. Faut-il donc s'étonner qu'une Providence spéciale veille sur les destinées de notre belle patrie, si intimement unies à celles de l'Église ? Des esprits étroits se montrèrent toutefois surpris de voir interpréter ainsi les principaux événements de notre histoire nationale, et des critiques à courte vue ne manquèrent pas de crier au mysticisme. « Je suis catholique, et c'est tout, répondit Paul Féval le 21 septembre 1879, dans une lettre adressée à M. Ch. Buet. Quelle mysticité y a-t-il à suivre le *dessein* de Dieu, selon les données théologiques et historiques ? C'est dans Michelet que j'ai vu resplendir surtout ce *dessein* au point de vue de l'histoire de France. »

Jésuites ! tel fut le titre d'un nouveau livre de Paul Féval, et ce titre à lui seul valait tout un poème ; mais quelle en fut l'occasion ? Tout le monde se rappelle la fameuse discussion de l'article 7, proposé par M. Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique, voté par la Chambre et rejeté par le Sénat ; puis, l'immense retentissement de ces iniques

décrets qui, en vertu de lois prétendues existantes, prononçaient la dissolution de la Compagnie de Jésus, et la dispersion des congrégations d'hommes non autorisées. Hélas ! les coups de fusil de 1871 n'avaient instruit personne. Toujours à l'affût des idées généreuses, Paul Féval, chevalier de la plume, s'empressa de ramasser le gant et de répondre à cet insolent défi.

A l'encontre de la secte pour qui le nom de *Jésuite* est une suprême injure, Paul Féval aimait le nom et la personne des Jésuites. C'est à eux, nous l'avons dit, qu'il avait confié l'éducation de ses fils ; c'est par eux et avec eux qu'il avait commencé et achevé sa conversion : il se déclara donc leur champion envers et contre tous, et la reconnaissance lui inspira une splendide apologie, comparable, pour le style et l'esprit, aux plus mordantes satires de P. L. Courier. Il n'ignorait pas que la Compagnie de Jésus avait été maintes fois victorieusement défendue, et par l'histoire, et par la théologie, et par la philosophie ; il l'avait appris par des études personnelles (lui-même l'a raconté), lorsqu'un directeur « d'un très grand journal parisien » était venu jadis lui proposer « une fortune à faire », en écrivant contre les Jésuites. Mais connaissant notre siècle, qui n'est pas celui de la bonne foi, il comprit qu'il ne suffisait pas de l'éclairer. De là ce mélange de franchise pittoresque, de logique inexorable et de raillerie spirituelle, qui a pour titre *Jésuites!*

Dans ce beau livre, en même temps une bonne action, Paul Féval retrace à grands traits l'histoire de la Compagnie de Jésus, remontant jusqu'à ce jour mémorable de l'Assomption de l'année 1534, où Ignace de Loyola, entouré de ses neuf premiers compagnons, prononça solennellement ses vœux dans la chapelle de Montmartre, entre les mains de Pierre le Fèvre, le seul parmi eux qui fût alors revêtu de la dignité sacerdotale. Après avoir signalé l'éclatante apparition de l'Ordre nouveau, destiné à devenir l'un des plus terribles marteaux de l'hérésie, l'un des plus solides piliers de l'Église, il déroule sous nos yeux, par une suite de vivants tableaux, les luttes gigantesques de Canisius et de Bellarmin en Europe, les travaux apostoliques de François-Xavier et de ses compagnons dans les Indes et au

Japon, les sanglantes persécutions dirigées partout, même en Amérique, contre ces enfants perdus de la papauté, contre ces héroïques pionniers de la civilisation chrétienne. De quelle pitié dédaigneuse n'accable-t-il pas les misérables rapsodies d'Eugène Sue, de quelle mordante ironie ne flagelle-t-il pas les *Menteuses*, comme de Maistre désignait les petites lettres, et leur auteur, ce *calomniateur* de génie, comme l'appelait Voltaire! Basses jalousies de l'Université sous Henri IV, intrigues honteuses des Pombal et des Choiseul au siècle suivant, haines jansénistes et rancunes parlementaires, jusqu'aux violences passionnées qui ont éclaté à plusieurs reprises au dix-neuvième siècle, tout a été raconté d'une manière dramatique, avec une élocution puissante et le trait imprévu qui emporte pièce. *Jésuites!* dirons-nous avec M. Ch. Buet, restera donc « comme la plus entraînant, la plus vraie, la plus amusante, la plus élevée des apologies de la Compagnie de Jésus ».

Nous ne ferons qu'indiquer *Pas de divorce!* un excellent volume qu'il écrivit en quelques semaines, pour réfuter une détestable brochure de M. Dumas fils. « Ce sera bien, écrivait l'auteur à M. Ch. Buet, une polémique d'ancien romancier et auteur dramatique, mais polémique sérieuse en même temps que piquante. »

Inutile de rappeler les articles tour à tour indignés ou enthousiastes, comme *Vieux mensonges* ou *la France s'éveille*, que publiait chaque mois, souvent chaque quinzaine, la *Revue du Monde catholique*; il y en a deux cependant, le *Denier du Sacré-Cœur* et les *Pères de la Patrie*, qui méritent une mention spéciale.

S'étant jeté avec toute l'ardeur d'un néophyte dans la dévotion du Sacré-Cœur, Paul Féval écrivit en son honneur des pages débordantes de foi, brûlantes d'amour. *Le Denier du Sacré-Cœur*, publié en brochure, eut un succès prodigieux. D'accord avec son éditeur, il consacra généreusement, nous l'avons vu, ses droits d'auteur à l'œuvre du Vœu national; ce qui lui permit de figurer pour près de cent mille francs sur la liste des souscriptions de la basilique. Mais ce n'était pas assez pour son zèle d'apôtre. Dans une assemblée générale des catholiques, il entreprit de faire une confé-

rence sur *Montmartre et le Vœu national*. Après avoir rappelé le souvenir de la « pierre éloquente », qui porte gravée la prophétique parole : « Au Cœur sacré de Jésus, la France pénitente et dévouée, » *Cordi sacratissimo Jesu, Gallia pœnitens et devota!* il termina par cette touchante prière : « Notre Père, qui êtes aux cieux, écoutez le Cœur de Jésus crucifié, qui pardonne au cœur de la France repentante; la France est à vos genoux, *Gallia pœnitens, Gallia devota*; la France, ô mon Seigneur Dieu! que sa contrition purifie comme une flamme, et que son vœu ressuscite en votre amour! »

Sous ce titre plein de promesses, *les Pères de la Patrie*, Paul Féval se proposait (c'est lui-même qui le dit) « de libeller l'acte de naissance de notre France, de dresser son livret de grande ouvrière, de nommer ses parents, de désigner ses parrains, d'indiquer ses patrons ». Saint Denis et saint Martin, sainte Geneviève et Jeanne d'Arc, Charlemagne et saint Louis : quelles grandes figures, quels garants de nos espérances, quels gardiens de nos destinées ! Mais la maladie ne lui laissa pas le temps d'achever son magnifique travail; la plume lui tomba des mains au moment où il achevait le cinquième chapitre de cet important ouvrage, « qui devait être dans sa *pensée* le livre de la France qui prie¹ ».

C'est en 1882 que Paul Féval ressentit une première attaque d'apoplexie, à la suite d'une catastrophe imprévue dans laquelle sombrèrent toutes les économies qui devaient assurer l'avenir de sa nombreuse famille. Mais, depuis longtemps, il avait « jeté l'ancre en haut », selon la belle expression de Louis Veuillot, et il se soumit le corps brisé, l'âme résignée à cette douloureuse épreuve. Un coup plus sensible, la mort de l'admirable femme qui avait été la joie et la force de sa vie, provoqua une nouvelle attaque et acheva la ruine de sa santé déjà si ébranlée. « *Tertia solvet*, dit-il

1. La *Revue du Monde catholique* a publié sur *sainte Radegonde et son temps* une étude posthume, qui nous fait regretter davantage encore que la mort n'ait point permis à l'illustre écrivain d'achever son œuvre. — D'après M. Ch. Chincholle, Paul Féval aurait laissé quatre ouvrages inédits : un roman moral, *le Roman des pauvres*; un roman profane, *Arlequin*, et deux drames faits en collaboration et absolument finis dès 1877.

tristement à Albéric Second, le jour même des funérailles ; mais qu'importe, ajouta-t-il en regardant le ciel, je suis prêt. » Atteint d'une maladie qui lui rendait tout travail impossible, et comme voué dès lors à une lente agonie, il se remit aux mains charitables des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, et passa ainsi cinq années entre la vie et la mort, délaissé sinon oublié par beaucoup de ceux qui s'étaient dits jadis ses admirateurs, ses amis.

Quand la souffrance eut achevé de mûrir son âme pour la vraie vie, pour la gloire qui ne meurt pas, Paul Féval, âgé de soixante-dix ans, « cessa, selon le langage des épitaphes chrétiennes, de mourir pour vivre éternellement » dans la céleste patrie. C'était le 8 mars 1887. Cent cinquante personnes à peine accompagnèrent le corps à sa dernière demeure. « Jamais, écrivait, le lendemain, le vicomte Oscar de Poli, je n'ai plus clairement, plus profondément perçu, que devant cette navrante indifférence, le formidable néant de la popularité, de la gloire, de ce que l'homme appelle la vie. »

Pour compléter cette étude biographique et littéraire, il nous reste à jeter sur l'œuvre de Paul Féval un coup d'œil d'ensemble, qui nous permette de formuler une appréciation sincère et de porter un jugement impartial.

Sans doute, il ne faut pas s'exagérer l'influence et le mérite d'un écrivain, qui fut surtout un romancier ; pourtant celui-ci eut à la fois un mérite réel, une influence considérable. Il convient donc d'examiner sérieusement son œuvre, soit avant, soit après cette conversion fameuse, qui, d'un feuilletonniste brillant mais un peu passé de mode, fit un polémiste catholique de premier ordre.

« Féval, écrivait M. de Pontmartin, a désormais deux publics : celui qu'ont charmé, affermi, consolé, passionné, émerveillé, converti peut-être ces beaux livres de date récente : *Jésuites ! la Mort d'un Père, Pierre Blot, la Première communion, le Coup de grâce, Château-Pauvre, le Mont Saint-Michel*, — et celui que, pendant vingt ans, il tint suspendu à ses prodigieux récits : *les Mystères de Londres, le Fils du diable, la Quittance de minuit, les Habits noirs, Madame Gil*

Blas, le Capitaine Fantôme, etc. » Pour se créer deux publics si différents, Paul Féval dut recourir à deux manières parfaitement distinctes : celle qui précéda et celle qui suivit sa conversion. Cependant elles ne semblent pas si diverses qu'on ne puisse les reconnaître comme jaillissant d'une même source : *Facies non omnibus una, nec diversa tamen, qualis decet esse sororum*. Si l'inspiration est complètement opposée, la forme, elle, n'a varié qu'en se perfectionnant.

Examinons d'abord ce que nous avons appelé la première manière de Paul Féval. S'il faut en croire des gens « dans le train », Féval qui ne fut jamais « naturaliste, » n'est plus du tout « moderne », et ses plus charmants récits ne sont guère que des contes à dormir debout. Tel n'est pourtant pas notre avis, ni celui des meilleurs critiques. « Le cœur, l'esprit, les larmes, l'ironie, observe M. Jules Claretie, nous retrouvons toutes ces qualités à profusion dans ces livres qui furent la joie de nos vingt ans... La vie pouvait l'avoir brisé, il pouvait avoir disparu de ce mouvement parisien où un passant remplace un passant, où s'allument et s'éteignent des gloires d'une minute : il était demeuré présent à notre pensée. On lisait toujours ses livres, même ceux qu'il avait le tort de corriger ; on applaudissait toujours ses pièces, même celles qu'il prétendait répudier. » Et M. Ch. Buet nous donne la vraie raison de cette bienveillante appréciation qui n'est que juste, lorsqu'il ajoute en parlant de Paul Féval : « Il a des délicatesses de sentiment qui m'émeuvent, et des trouvailles de « métier », des finesses de « procédé » qui me ravissent. »

Un récit recueilli par l'auteur des *Contemporains* nous apprend que Paul Féval se déguisait complètement en paysan breton, quand il écrivait ses jolis contes sur la Bretagne bretonnante : habit aux pittoresques festons sur le dos, longue perruque et large chapeau sur la tête, et paire d'énormes sabots aux pieds. Affublé de la sorte, il avait, prétendait-il, un sentiment plus exquis de la couleur locale. Histoire ou légende, ce récit définit assez bien le genre littéraire de Paul Féval et son procédé d'invention.

« Ouvrez un de ses derniers livres, *Château-Pauvre*, dit M. Edmond Biré, et dites s'il est un seul des personnages

qui ne soit vraiment pour vous une nouvelle connaissance, s'il en est un seul que vous puissiez impunément transporter à quelques lieues de là, en Normandie ou en Vendée, dans le Maine ou en Anjou? Chez Balzac, chez Jules Sandeau, ou chez Georges Sand, le paysage est fidèlement peint : c'est bien la Touraine, c'est bien la Marche, c'est bien le Berry. Mais les personnages que l'auteur y a placés sont-ils à ce point Tourangeaux, Marchois ou Berrichons, que vous ne puissiez les sortir de leur cadre et les transporter ailleurs? Non, certes; à peine pour cela aurez-vous besoin de modifier quelques détails de leur costume. Avec les héros de *Château-Pauvre*, il n'en va pas de même. Ni la vieille Méto, ni Yaume le laboureur, ni le notaire Hervageur, ni la notaresse, ne sont possibles en dehors des Côtes-du-Nord. »

Cette fidélité à la couleur locale est une qualité précieuse; elle ne saurait faire oublier bien des côtés defectueux. Paul Féval affecte une prédilection trop marquée pour certains sujets, certaines péripéties, certains héros. Dans la plupart de ces romans, c'est au bal, au bal masqué que se noue et se dénoue la situation principale. Il s'agit, presque toujours, d'un fils d'illustre famille, enlevé dès son enfance, et qui récupère, après maintes aventures, le riche héritage de ses nobles parents. Il y a aussi le fourbe, un parent ou un ami, en qui l'on a placé trop de confiance, et qui trahit en homme expert dans le crime. De plus, il est peu de ses romans, où le héros ne fonde une société secrète pour venger les faibles et les opprimés; mais, sous divers déguisements, on reconnaît presque toujours la même. Enfin, il n'épargne point les fantômes bretons, il les prodigue même, et simplement parce qu'ils sont de Bretagne. Avouons que tous ces moyens, à force d'être employés, sont vite usés. En vertu du même procédé, il s'assimile les locutions originales ou même vicieuses qui lui paraissent caractéristiques, et reproduit jusqu'aux manières de parler des pays où il conduit le lecteur. C'est là, nous le reconnaissons sans peine, de l'exagération dans l'imitation de la nature, et un peu plus que de la couleur locale.

Un trait qui distingue aussi Paul Féval comme romancier, c'est qu'il n'a ni système philosophique, ni visée politique.

Il ne s'est pas complu, comme Eugène Sue, à exciter les convoitises des malheureux, ni, comme Frédéric Soulié, à peindre la société sous des couleurs horribles. Conteur et non moraliste, il n'a d'autre prétention que d'amuser, et il va où son imagination le conduit ; et comme son imagination n'est pas pervertie, il n'est aucune de ses œuvres qui ait pour effet d'allumer les passions ou de propager la haine. Ni ses tableaux de la vertu ne sont monotones, ni ceux du vice démoralisateurs, et c'est cette absence même de parti pris qui constitue la moralité relative de ses dramatiques récits.

On comprend dès lors combien le rôle des femmes, sauf quelques rares exceptions, paraît effacé dans les romans de Paul Féval. Il estime peu Célimène, méprise fort Marion Delorme, et rarement esquisse des types d'aventurières ; encore sont-elles des ambitieuses ou des orgueilleuses, plutôt que de joyeuses commères ou des émules d'Eugénie Grandet et de Lucie de Lammermoor. Comme tous les esprits d'élite, il répugne à tracer des tableaux où la passion est embellie. Il réserve donc les couleurs les plus limpides de sa palette pour de jeunes filles candides et pures : Denise, Berthe, Angélia Doria, belles et innocentes comme Ophélie Minna et Ursule Mirouët. Pendant que les romanciers en vogue recherchaient des sujets qui leur permissent d'analyser la terrible passion de l'amour, lui n'a imaginé d'autres amours que des idylles honnêtes avec le mariage pour dénouement. C'est la mère surtout, une mère douce et bonne, malheureuse et affligée, qu'il peint avec le plus de complaisance ; et ce même modèle, idéal de la mère qu'il avait aimée, lui a suffi pour dessiner cent portraits.

Paul Féval excelle à peindre les portraits d'hommes, Bretons ou autres, qu'ils soient ou simples brigands, ou compagnons du silence, ou membres du mystérieux Tugenbund. S'il affectionne surtout les Bretons, ces preux sans peur et sans reproche, s'il a même un faible pour ces estimables Gascons, pauvres comme Job, braves comme Matamore, vantards comme Rodomont, en revanche, il n'aime guère les Anglais, « l'égoïsme déguisé en nationalité, la perfidie politique couverte de cet oripeau, la probité commerciale », et dans l'expression de ses sentiments rancuneux de Breton

de vieille roche, sa prose atteint souvent la vigueur du vers de Juvénal. Il n'aime pas davantage les Italiens dont il fait des bellâtres à figure de cire, serviles, efféminés et lâches, et à qui, par antipathie, il confie presque toujours des rôles de traîtres. Toutefois, observerons-nous avec M. Ch. Buet, sont-ce là des portraits bien ressemblants ? Exagérer les défauts d'une nation, en revêtir un personnage qui joue les rôles les plus odieux, ce n'est pas, nous semble-t-il, rester assez dans l'observation réelle.

Paul Féval, comme Shakespeare, introduit volontiers le comique dans ses drames les plus sombres, opposant parfois brusquement le rire aux larmes. Le plus souvent un lambeau de phrase, un mot qui revient sans cesse, lui suffit à caractériser le personnage qui joue le rôle de bouffon ; mais il en abuse jusqu'à satiété, et ces farceurs qui s'entretuent en riant finissent par devenir on ne peut plus fatigants pour le lecteur.

En résumé, personne ne soutiendra que Paul Féval ne soit pas, dans sa première manière, un écrivain de talent ; mais il avait toutes les qualités et les défauts de son talent. « Écrivain d'une imagination vive, colorée, puissante, observe M. de Mirecourt ; conteur habile, chatoyant, intarissable, il est maître de tous les fils de sa trame, et tient en main, comme un réseau dont il enveloppe le lecteur, les mailles les plus serrées de l'intérêt. » Cependant, malgré des pages remarquables comme coloris et comme imagination, il manque quelque chose à sa perfection : je veux dire cette finesse de l'esprit et cette délicatesse du sentiment, cette propriété d'expression et cette correction de langage, cette simplicité de style et cette noblesse de ton, tout cet ensemble, en un mot, qui constitue une habituelle distinction, sans laquelle il est impossible de prendre rang parmi les grands écrivains.

Avant d'aborder ce que nous avons appelé la seconde manière de Paul Féval, il est bon d'observer qu'il pénétra dans la littérature catholique avec des idées, des sentiments, un procédé, qui avaient été ignorés jusqu'à lui. Nous n'avons donc point à répéter l'appréciation que nous venons de faire de sa première manière, et nous pourrions nous contenter

de rappeler les jugements dont nous avons accompagné chacune des brillantes productions sorties de sa plume militante et catholique ; toutefois nous ne saurions passer sous silence l'opinion des critiques sur les nouveaux mérites de l'écrivain transformé.

Le style, a-t-on dit, et on pourrait ajouter l'écriture, c'est l'homme. Rien de plus vrai pour Paul Féval : à son style comme à son écriture, on reconnaît et la main qui a tracé les caractères et l'esprit qui a guidé la main. Après comme avant sa conversion, c'est toujours la même verve, la même malice, la même raillerie, l'ironie, l'*humour* de Dickens, son ami, comme c'est toujours la même écriture menue, nette, pointue, qui trahit ce joyeux et amer sarcasme prodigué par le maître, avant que la foi ne l'eût mis en relations plus intimes avec la charité, mais une charité bien comprise qui ne l'empêche jamais de frapper ferme et juste.

Un jour qu'on priait M. Francisque Sarcey de parler dans son feuilleton d'un des nouveaux ouvrages de M. Paul Féval : « J'aime beaucoup Féval, répondit-il indigné, mais je ne parlerai plus de lui. *Il a mal tourné !...* » Le mot était donné pour que le silence se fit autour de l'écrivain catholique. Il n'en fut cependant point ainsi, et des voix courageuses s'élevèrent pour exprimer librement leur admiration.

« C'est presque une conversion aussi, s'écriait M. Barbey d'Aurevilly, que cette façon de peindre. La grâce, quand son rayon tombe dans un homme, va jusqu'à l'écrivain. M. Paul Féval, en ses *Étapes d'une conversion*, nous a révélé par des qualités neuves une manière pensive, intime, recueillie et profonde que je ne lui connaissais pas, du moins au même degré que je la lui vois aujourd'hui. Ce n'est plus ici l'homme de ces grandes fresques qu'il a peintes toute sa vie... Il a travaillé pour les délicats, pour le petit nombre des élus, aussi peu nombreux en littérature que dans le ciel... L'artiste, doublé du chrétien dans M. Paul Féval, a élevé le tout à un idéal de beauté qui prouve que le talent est déjà chez lui transfiguré par la foi... Goethe criait en mourant : Toujours plus de lumière, toujours plus de lumière ! Nous disons, nous, à M. Féval, comme à tous les chrétiens :

Toujours plus de christianisme, toujours plus de christianisme ! »

Nous savons comment Paul Féval répondit à ce pressant appel, en s'élevant de degré en degré jusqu'à ce *Coup de grâce* que des écrivains compétents n'ont pas hésité à placer parmi les chefs-d'œuvre de la littérature française. Si la postérité ne devait pas ratifier ce jugement, du moins seront-elles toujours vraies ces paroles prononcées par M. de Bornier sur la tombe de l'illustre écrivain, et qui pourraient lui servir d'épithète : Il fut « un des hommes qui ont le plus honoré la littérature de notre temps ».

V. MERCIER.

 QOUSS, ÉVÊQUE DE NAJLAN

La science, dit-on, ne veut ignorer que le préjugé : c'est la devise de nos arabisants qui y font honneur ; mais, à côté d'eux que de publicistes ont laissé le préjugé se glisser dans un orientalisme de seconde main, plus populaire que les doctes recherches de nos spécialistes ! Qui n'a lu, même en bon lieu, des observations comme celle-ci : La littérature arabe est toute musulmane ; elle n'est, sous ses diverses formes, qu'un perpétuel commentaire du Coran ? Historiens, philosophes, poètes, grammairiens même prennent l'œuvre du prophète pour fondement des leurs, et ils croiraient écrire sans force et sans éclat s'ils n'enchâssaient en leurs ouvrages, comme autant de pierres précieuses, quelques versets du livre d'Allah ? Qu'il en soit ainsi des écrivains de l'Islam, nous ne le nierons pas ; mais on ne saurait assurément étendre cette thèse aux littérateurs chrétiens ; or, la place considérable conquise par les chrétiens dans la littérature arabe est un fait aussi éclatant qu'il est peu remarqué. Il n'est aucun genre exploré par le génie arabe, philosophie, histoire, poésie, *séances* littéraires ¹, où des chrétiens n'aient excellé. S'ils n'ont point touché aux diverses branches de la théologie musulmane, ils ont, en revanche, produit de fort beaux traités de théologie chrétienne et même une Somme, contemporaine de celle de saint Thomas d'Aquin, et procédant avec toute la rigueur scolastique ².

1. La *séance* (maqâmat), mélange de prose et de vers en grande estime chez les Arabes, a été abordée avec succès par des chrétiens, en particulier par Ibn Mâry au sixième siècle de l'hégire. Son intéressant ouvrage, resté manuscrit, ne tardera pas, nous l'espérons à être imprimé.

2. *Manârat oul aqdâs*, par Grégoire Aboulfaraj, Ibn Ibry, évêque de Mala-

Pour ne parler que de la poésie arabe, sujet bien vaste encore, mais d'une attrayante originalité, les chrétiens peuvent revendiquer, à toutes les époques, une large part de ce brillant héritage. Quatre périodes partagent la littérature arabe : la première est celle de *l'ignorance* (jähilyyat), terme de convention désignant les siècles qui ignorèrent la science des sciences, l'Islam. Du reste, la critique musulmane ne ménage ni son estime ni son admiration aux grands lyriques de cette période antéislamique. La seconde période est celle du *mélange* (moukhadram), elle comprend les contemporains du prophète (al moukhadramoun), qui écrivirent dans une sorte de pénombre, mélangé d'ombre et de lumière, aurore ou crépuscule, comme il plaira au lecteur. Ce fut une époque de lutte redoutable où plus d'un poète chrétien paya de son sang les hardiesses de son génie.

La troisième période fut celle des *nouveau-nés* (al moualadoun); c'est ainsi que sous les califes on désignait les auteurs contemporains.

Mais ces nouveau-nés sont pour nous des vieillards et nous devons ranger dans une quatrième période profondément distincte des précédentes les poètes postérieurs au califat (al mouhdathoun), dont les plus brillants furent ceux de l'école théologique inaugurée par M^{gr} Germanos Farhat.

Donnons une idée de ces quatre époques, surtout de la première, à laquelle appartient l'évêque de Najran, objet de la seconde partie de cette étude, Qouss, fils de Sâ'idat. Toutes les difficultés semblent s'être donné rendez-vous dans la période antéislamique, pour déconcerter la critique la moins accoutumée aux timidités et aux hésitations. Il semble au premier abord que tout y doit être clair et certain; en effet, nous ne sommes point au temps de la Toison d'or, ni même de la guerre de Troie, mais en plein sixième siècle, chez un peuple connu des écrivains grecs, et qui aura bientôt lui-même ses critiques et ses historiens. De plus, la poésie chez les vieux Arabes ne fait qu'un avec l'histoire; dédaigneuse de toute fiction mythologique, elle chante les guerres, plaide

tiah. Quelques thèses du traité de l'incarnation doivent être corrigées, car l'auteur était jacobite.

la cause des tribus au tribunal des rois, dont elle décrit la magnificence et exalte la libéralité; mais, hélas! sur ce fond tout historique, il y a place pour la légende, ou plutôt la légende se substitue partout à l'histoire; elle devient à son tour un fond mobile, sur lequel reposent les poèmes eux-mêmes, comme des ornements brillants, mais branlants et fragiles. Ce n'est pas l'intégrité seule de ces poèmes qui est en question, c'est leur authenticité. Question si complexe et si ingrate que des savants du premier ordre, entre autres M. Caussin de Perceval, l'ont toujours écartée. M. E. Renan « la soulève, dit-il, sans la résoudre ¹ ». Elle avait été soulevée, il y a quelque mille ans, et, de plus, résolue par un critique chrétien de la cour de Hâroun ar Rachyd, qui se nommait 'Abd al Macyh il Kindy, dans une lettre polémique au musulman 'Abd allah al Hâchimy, qui fait honneur à la logique du neuvième siècle. Indiquons cette solution au lecteur, car ce serait trahison de le conduire dans ces régions antéislamiques, vrai pays de mirage, sans l'avertir des illusions d'optique dont il aura à se garder.

Les poésies antéislamiques sont authentiques dans leur ensemble; les sept poèmes dits al mo'allaqât, le *lamyat*, (ode à la rime en *l*) de *Schanfara*, l'épigramme de *Qouss* sur le tombeau de ses deux frères et cent autres pièces antéislamiques ont un cachet d'originalité qui défie le plagiat.

De plus, les chants de guerre d'Ibn Barraq, d'al Mohahlil, etc., etc., font partie intégrante de l'histoire des tribus, à peu près comme la *Marseillaise* fait partie de la Révolution.

Mais bien des pièces secondaires doivent être éliminées, et même dans les poèmes authentiques la critique doit avoir l'œil ouvert sur les interpolations. C'est la conclusion d'al-Kindy, traitant au neuvième siècle ce sujet épineux, c'est encore l'avis de tous les littérateurs arabes qui ont approfondi la question. A vrai dire, un Arabe, tant soit peu lettré, ne s'y méprendra guère; il ne confondra jamais un fragment antéislamique avec une poésie des califats, pas plus qu'un Français ne confond une ode de Malherbe avec une méditation de Lamartine. Je ne sais quelle rudesse dans l'expres-

1. *Histoire des langues sémitiques*, p. 362.

sion et dans le tour décèle le poète bédouin; la langue est bien notre arabe littéral, mais le style défie toute comparaison avec le nôtre.

Est-ce à dire que ce style brûlant comme le souffle du désert n'ait point été attiédi par des contacts étrangers, avant d'arriver jusqu'à nous? Il serait téméraire de le nier absolument.

Les poèmes antéislamiques, récités, non écrits par leurs auteurs, transmis oralement au sein d'une famille, parfois d'une tribu entière, ne furent recueillis et rédigés que sous les califes ¹. La tradition a conservé les noms de collecteurs qui parcoururent alors les tribus nomades pour faire le premier recueil; les plus célèbres sont Abou 'Obaydat et Al Asma'y, mais le même poème recueilli dans des tribus différentes offrait bien des variantes; il fallut mettre l'unité dans les récitations diverses, et ramener à la langue officielle les termes appartenant aux dialectes particuliers; de là une liberté de rédaction, dont les éditeurs usèrent sans scrupule, de là bien des brèches faites à l'intégrité des poèmes primitifs. Les poètes chrétiens subirent la loi commune; leurs œuvres qui forment près des deux tiers des poésies antéislamiques ont subi, comme les autres, les injures du temps et de la main de l'homme; mais elles étaient d'un granit à y résister, et sont encore l'un des monuments les plus grandioses de la littérature arabe.

La seconde période, qui comprend, avons-nous dit, les contemporains de Mohammad, offre un degré de plus d'authenticité; car le cadre historique où se meuvent, luttent et meurent nos poètes est parfaitement connu. Cependant leurs poèmes ne furent rédigés que sous les califes, et le plus souvent par des plumes musulmanes. De là bien des réticences et la suppression des pièces lésant l'honneur du prophète. Citons un exemple. L'un de nos plus illustres chrétiens du *Moukhadram* est Nadr, fils de Harth, fils de Kaldat. Il était

1. Les sept poèmes *Mo' allaqât*, bien qu'écrits en lettres d'or et suspendus aux parois de la *Kâ 'abat*, retombèrent dans la condition commune; car cette édition dorée ne put traverser les diverses destructions et reconstructions du temple et il ne resta que l'édition vivante, celle des rapsodes bédouins.

coréichite et parent de Mohammad, dont Harth, son père, était le médecin. Mais sa verve caustique avait blessé au vif le prophète, qui pardonnait parfois les coups d'épée, jamais les coups de plume. De plus, Nadr, conteur ravissant, avait bien osé ouvrir à la Mecque une sorte d'académie romantique, où, traduisant en dialecte coréichite les poèmes des Grecs et des Persans, il détournait la foule d'écouter des versets d'Allah. Sa tête tomba à la reddition de la Mecque, et il est nommé par les historiens de l'Islam au chapitre du *sang*. Or, tandis qu'il resta de Harth, son père, un *dywân* entier¹, mentionné par le célèbre bibliographe Hajj Khalifat, les odes satiriques de Nadr furent anéanties, et il ne reste de lui que des fragments étrangers à la polémique religieuse. En revanche nous avons l'élégie que sa sœur Qatylat adressa au Prophète pour se plaindre du meurtre². Celui-ci se serait écrié : « Que n'ai-je lu plus tôt ces beaux vers ! Nadr vivrait encore. » Mais arrachons-nous aux scènes trop douloureuses de cette sanglante période, et disons un mot des *nouveau-nés* (al moualladoun), paisibles commensaux des califes.

Les fils d'Abousoufyân, l'implacable ennemi de Mohammad, devaient fonder à Damas, au détriment de la race de 'Aly, famille du prophète (ahl al bayt), le califat héréditaire, et en perpétuer la gloire en Espagne. Mais la foi des Ommiades, fort problématique, fut toujours fort tolérante. « Les khalifes de Damas, a bien osé écrire M. James Darmesteter³, étaient d'affreux mécréants, buvant le vin sans se cacher, au lieu de le boire en se cachant, comme c'est le devoir d'un pieux musulman... » Les Abbassides furent tant soit peu plus croyants, comme leur aïeul 'Abbas, qui crut après sa défaite de Badr pour sauver sa tête. Mais la tolérance régna à Bagdad aussi

1. On sait qu'un *dywân* n'est point un poème, mais un recueil de pièces diverses rangées par ordre alphabétique de rimes. Tout poète qui laisse une centaine de pièces fugitives sur les diverses rimes de l'alphabet arabe a fait un *dywân*, s'il trouve un éditeur.

2. L'*Élégie* de Qatylat a été traduite en latin par Freytag; nous l'avons insérée dans notre recueil des poésies des femmes arabes, à la suite du *dywân* de Khança.

3. *Le Mahdi* (Paris, E. Leroux, 1885), p. 17.

bien qu'à Damas. Les poètes chrétiens s'en prévalurent. Leur type est cet Akhtal, familier de 'Abd al Malik. La sobriété n'était pas sa vertu, mais sa foi fut vaillante. Il entra au palais la croix sur la poitrine. Il disait en fort beaux vers : « Dès l'aurore j'offre à Dieu mon cœur, mais jamais le cri du muezzin n'a fait courber ma tête. » Proclamé par le calife roi des poètes arabes, comblé de richesses et d'honneurs, il se soumettait comme un enfant aux pénitences canoniques infligées à ses médisances et à son intempérance incorrigible¹.

Nous trouverions sans doute de meilleurs chrétiens qu'Al Akhtal dans la longue liste de nos poètes de la troisième période, mais son génie est peut-être sans rival; aujourd'hui encore plus d'un musulman souscrirait au mot de 'Abd al Malik : « Al Akhtal est le roi des poètes arabes, et pour lui trouver des supérieurs ou des égaux, il faudrait remonter à la période antéislamique. »

Avant de revenir sur nos pas pour contempler un de ces poètes primitifs du désert, esquissons des portraits plus récents, mais d'une beauté antique, fort peu soupçonnée en Europe. Après l'extinction du califat, la poésie arabe languit pendant plusieurs siècles; mais elle eut, il y a deux cents ans, une brillante renaissance, et cette renaissance fut chrétienne. L'auteur en fut M^{gr} Germanos Farhat; Alep en fut le centre. Quels ouvriers modestes avaient préparé de loin cette explosion de littérature chrétienne? Cette intéressante question ne saurait être traitée ici. Disons seulement que les trois lyriques les plus brillants de l'école alépine, M^{gr} Farhat, le P. Nicolas Sâyg et Mikirdich al Kasyh, furent membres de la congrégation des PP. jésuites d'Alep, et intimement liés avec le P. Pierre Fromage, le P. François Croiset et d'autres missionnaires. Al Kasyh a une ode à la louange des bons pères. Nous ne pouvons ici que caractériser d'un mot le talent des lyriques alépins, sauf à leur consacrer plus tard, si l'occasion s'en présente, une étude spéciale. M^{gr} Farhat, linguiste, érudit, théologien, est, avant tout, poète;

1. Voir la *Notice sur Akhtal*, par M. Caussin de Perceval, Paris, 1834. Le *dywân d'al Akhtal* a été imprimé à Saint-Pétersbourg.

L'éclair du génie brille en la plupart de ses pièces; plus Arabe que son disciple et ami Niqolâous Sâyg, il n'est point totalement exempt des faux brillants de Motanabby et des autres poètes du califat, mais le souffle puissant qui anime ses odes ne permet guère au lecteur transporté d'apercevoir ces exubérances du génie oriental, pas plus que l'on ne s'arrête, en lisant Corneille, à quelques termes emphatiques empruntés à Lucain ou aux tragiques espagnols. Le chef-d'œuvre de M^{sr} Farhat, *la Libanaise* (al lobnànyyat), porte bien un peu cette marque de fabrique du génie arabe. Mais quelle sublimité dans ce chant national des Libanais, qui n'est point, comme la *Marseillaise*, un hymne de guerre et de sang, mais un cantique sur l'amour de Dieu.

Le P. Niqolâous Sâyg est plus didactique, sans manquer de souffle poétique et de riches images; ses plus belles pièces frappent le schisme grec et exaltent le siège romain. Parfois sa précision dogmatique rappelle comme un lointain écho les hymnes de saint Thomas d'Aquin. Ainsi en est-il de son ode à la Sainte-Trinité. Son dywân contient deux odes à M^{sr} Farhat. La première est un hommage du disciple à un maître chéri; la seconde est une élégie sur la mort du grand évêque maronite.

On voit avec bonheur cette intimité que le génie et la foi établissaient entre un prélat maronite et un religieux grec, intimité où entrait le lyrique alépin, Mikirdich al Kasyh, Arménien d'origine et de rite, mais qui se croyait, comme ses deux amis, d'autant plus fidèle à ses traditions nationales qu'il l'était à l'unité catholique.

L'école d'Alep ne périt pas avec cette première génération de poètes; elle se perpétue dans le Liban où les Antonins et les Basiliens recueillirent l'héritage de vertu et de talent légué à ces deux familles par M^{sr} Farhat et le P. Sâyg.

De nos jours, elle a eu un représentant de valeur dans un humble curé maronite, Arsanyos al Fâkhoury, auteur d'un dywân et d'un commentaire sur les poésies de M^{sr} Farhat, qui se trouvent à la Bibliothèque nationale ¹.

1. Fonds arabe, v. 323.

II.

Des quatre périodes de la poésie arabe chrétienne, la première surtout et aussi la dernière ont sans doute éveillé l'intérêt du lecteur. Pour qui estime la théologie ce qu'elle vaut, l'école alépine est on ne peut plus attrayante; nous ne connaissons dans les langues modernes, que l'école classique espagnole qui, sous le rapport de la doctrine, puisse lui être comparée; mais nos arabisants, on le conçoit, l'ont négligée pour les monuments antiques; elle reste donc un champ neuf. La faveur, la vogue, sont pour les études antéislamiques en dépit des difficultés inextricables et vraiment rebutantes que soulève la question de leur authenticité. Les fragments antéislamiques ont été traduits, commentés, parfois sans contrôle (c'est le cas du bon Freytag), d'autres fois avec de timides essais de solution. Nabiga Dhobyâni, Amrouï oul qays, Tarafah et les autres auteurs chrétiens de Mo'allagât ont leurs dywâns traduits et annotés. De là une véritable difficulté à trouver un champ inexploré dans ces régions si peu accessibles et pourtant sillonnées en tous sens par les hardis touristes de la science. Cependant il est une de ces figures antiques, la plus intéressante pour nous et peut-être aussi pour nos lecteurs, qui, nous ne savons pourquoi, est restée dans l'ombre jusqu'ici; c'est celle de « Qouss, évêque du Najrân, qui fut en son siècle l'orateur des Arabes, leur poète, leur pacificateur, leur arbitre¹ ».

Al Mouhalhil, Amrouï oul qays, Tarafah et bien d'autres furent de grands poètes, ils ne furent pas, hélas ! de grands chrétiens. Qouss, lui, est plus qu'un grand chrétien, c'est un grand évêque et, si l'on pouvait faire fond sur les légendes musulmanes, il faudrait dire : Ce fut un père du désert, un thaumaturge, un saint.

Les documents nous montrent Qouss sur trois théâtres différents, le désert, les assemblées des Arabes, son église. Y a-t-il là l'indication de trois époques de sa vie, ou simultanément solitaire, apôtre et pasteur, le vieillard du Najrân nous apparaît-il comme le type primitif de l'évêque missionnaire,

1. Al Maydâny, Kitâb al anthâl.

tel que l'admirent encore les chrétientés lointaines, aux jours de la persécution ? Que le lecteur choisisse entre ces deux hypothèses, d'après les données quelque peu vagues et incohérentes des chroniqueurs musulmans.

Le Désert

Au quatorzième volume du Kitâb al agâny nous lisons : « Un ancien a dit : J'errais sur le mont Sim'ân en un jour de brûlante chaleur. Je vis entre deux tombeaux un oratoire et auprès un vieillard : Quels sont ces tombeaux, lui demandai-je ? Il répondit : Ceux de mes deux frères ; je vis sur ces tombes ; j'y serai jusqu'à ce que je m'endorme à mon tour, puis versant des larmes il chanta :

Mètre tawyl¹, Rime en D².

fâ' oûlôn | mǎfâ'îlôn | fâ' oûlôn | mǎfâ'îlôn (*bis*)

1. O mes bien-aimés, levez-vous ! Trop long est votre sommeil !
2. Vous ne me voyez donc pas sur ce mont sans nul ami que vous deux !
3. J'habite sur vos tombes, je ne les quitterai point tout le long des nuits jusqu'à ce que j'entende un écho de vous.
4. La mort a abreuvé votre chair et vos os comme l'échanson verse le vin aux convives.
5. Quel frère peut délaisser un frère mort ? Non ! je ne quitterai point mes deux frères endormis.
6. Je verse sur vos tombes un vin pur, vos lèvres n'en goûtent pas, votre poussière le boira.
7. Je vous appelle, j'implore une parole, un son .. rien ne répond à la voix qui appelle !

1. On sait que les mètres arabes, aussi variés que les mètres grecs, sont représentés par des formes du verbe fa 'al, sorte de moule où le poète n'a qu'à jeter sa pensée pour faire un vers. Le moule, ou la mer (bahr), du long vers (bahr tawyl), est Fa 'oûlon mǎfâ'îlon fa' oûlon mǎfâ'îlon (*bis*).

M. de Sacy a eu la pensée, assurément ingénieuse, de scander les vers arabes suivant les mètres grecs ; c'est en faire toucher au doigt la riche variété, mais aussi en briser l'harmonie. Autant vaudrait décomposer en iambes, en trochées, en anapestes le mélodieux hexamètre de Virgile.

2. La même rime doit être soutenue dans tout le poème, ce qui serait une difficulté insurmontable, sans la prodigieuse richesse de la langue.

8. Le long sommeil a donc fermé votre oreille !
ô mes bien-aimés ! dites, qu'avez-vous ?
9. Je l'ai dit, moi aussi je pérís,
la flèche qui vous frappa m'a percé.
10. Que la mort, des absents le plus proche,
vous apporte mon souffle dans vos tombes !
11. Si une âme pouvait être la rançon d'une âme,
oh oui ! mon âme serait votre rançon.

Mohýddyn Ibn oul 'Araby nous peint également Qouss entre les deux tombeaux, mais au milieu d'un mirage légendaire et musulman, d'où le lecteur aura quelque peine à dégager la figure du grand évêque. Dans le curieux ouvrage *Mohâdarât oul abrâr*, un long hadyth du prophète traite de Qouss, de ses discours, de ses vers. Trois personnages font les frais du hadyth, al Jâroûd, Aboubakr¹ et un ansar qui n'est pas nommé, mais crayonné à la façon de Callot. Al Jâroûd, chef de la députation des 'Abd oul qays chemine vers Yathrib avec ses quarante compagnons se dressant sur leurs fortes chamelles, comme autant de palmiers ; il descend devant la mosquée du prophète et lui prête avec les siens le serment de l'islam. L'apôtre d'Allah (paix et salut sur lui !) félicite Al Jâroûd et lui demande : En est-il parmi vous qui aient connu Qouss, fils de Sâ 'idat ?—Tous, dit Al Jâroûd, nous l'avons connu ; j'ai suivi assidûment ses leçons d'éloquence et suis au courant de toute son histoire. Il fut grand parmi les Arabes, de race noble, d'une science rare, d'une vénérable blancheur. Il avait vécu des siècles, et connu Simon le chef des Blancs². Qouss n'habita point sous un toit, il ne dressa point de tente ; sa vie était au désert avec les bêtes

1. L'orthographe aboubekr et l'étymologie qui en résulte, père de la Vierge ('Âychat), sont inconnues aux musulmans. La manie de substituer le kasrat au fathat à la pénultième des noms propres peut avoir de plus graves inconvénients qu'une fausse étymologie. Ainsi, Mohammed, Ahmed sont un solécisme ou un contre-sens ; c'est Mohammad, ou plus exactement Mouhammad qu'il faut écrire, comme le font tous les Arabes. Mohammed ne signifie pas l'illustre, le glorifié, mais le glorificateur, comme mojarreb signifie, non l'homme tenté, mais le tentateur, Satan.

2. Le terme haouaryoun qui désigne exclusivement les disciples de 'Içâ (Jésus), soit dans le Coran, soit dans les autres récits musulmans, a la même étymologie que les trop fameuses houry du prophète. Les disciples du Seigneur sont les blancs, les beaux entre tous les fils des hommes.

fauves, qui lui obéissaient. Il jeûnait selon le rite des solitaires et l'institution du Christ 'Içâ. Il ne soutenait sa vie qu'en humant parfois un œuf d'autruche. On allait chercher ses leçons au désert ; le premier, il apprit aux Arabes à discourir du haut d'un tertre, appuyés sur leur houlette ou sur leur épée.

Al Jârôud cite ensuite un fragment que nous rapporterons plus loin ainsi que les citations d'Aboùbakr.

Quand ce dernier s'est assis, un ansar ¹ se lève ; haut de taille, son énorme tête domine l'assemblée, comme un pic les ravins d'alentour. Il raffermi son turban, ramène ses longs cheveux sur ses tempes et dit au Prophète : « O Seigneur des apôtres d'Allah ! ô élu du maître des mondes ! je sais de Qouss un fait merveilleux. » Parle, dit Mohammad (sur lui paix et salut !). L'ansar reprit : Aux temps de l'ignorance il advint qu'un de mes chameaux s'évada ; je pris quelques chamelles, rapides comme des djinn et partis à sa poursuite. La nuit me surprit dans un ravin affreux, je m'abritai dans une tanière, où je ne savais si la mort habitait ; je n'avais d'espoir qu'en mon épée. Je passai les heures, moins à dormir qu'à observer les étoiles. Or, soudain une voix me fit entendre ces vers :

1. O toi qui erres dans la nuit sombre !
sache qu'un Prophète a paru à Haram (la Mecque),
2. De la race de Hâchim, race
fidèle et généreuse.

Je retins mon souffle, mais n'entendis plus rien, pas un léger bruit de pas humains, pas un frôlement de burnous. Le matin, je trouvais mon chameau au milieu de mes rapides chamelles, je saisis son licou, l'agenouillai et m'assis sur sa croupe ; il piaffa quelque peu, puis partit comme une flèche. Il m'emporta jusqu'à un petit coteau boisé, où je vis, adossé à un palmier, traçant de sa baguette des caractères sur le sable, un vieillard aux longs cheveux d'une blancheur de neige ; devant lui était un oratoire entre deux tombeaux ; une

1. On sait que les ansar (auxiliaires) sont les Médinois qui s'attachèrent à Mohammad ; ils formèrent avec les mohâjir (émigrés) le noyau des armées musulmanes.

source jaillissait auprès. Et voici que deux énormes lions, s'approchant du vieillard, léchaient ses habits, le caressaient comme des chiens fidèles. L'un d'eux s'avança vers la source ; l'autre voulant boire avant lui le heurta ; mais le vieillard frappant le second lion de sa baguette : « Que la lionne ta mère, dit-il, rugisse sur ta fosse ! Inconsidéré, laisse boire ton frère. » Les lions désaltérés s'éloignèrent et je m'avançai. Je saluai le vieillard, et il me salua ; je reconnus la voix qui m'avait parlé la nuit ¹ ; j'étais en présence de Qouss, fils de Sâ'idat : Quels sont ces deux tombeaux ? lui dis-je ; il me répondit : Ceux de mes frères, et des larmes perlèrent dans ses yeux, puis se penchant sur les tombes, il chanta. Suivent les vers cités plus haut avec de légères variations.

L'anecdote et les vers se retrouvent dans le Kitâb al Dakhây'r de Abouhasan al Ichbyly ; mais la légende s'est embellie sous le ciel d'Espagne ; le chroniqueur de Séville entoure Qouss d'un troupeau de grands lions. De plus, il cite les vers tracés sur le sable par la baguette du vieillard.

1. O crieur de la mort fais silence !
un jour ceux qui dorment entendront le crieur de la vie.
2. Ils se lèveront, foule tumultueuse,
les uns nus, les autres richement parés !

Al Ichbyly conclut le hâdyth par une parole magistrale du prophète, citée également par Ibn al 'Arâby.

Qouss, fils de Sâ'idat, est entré dans la miséricorde d'Allah. Au jour de la résurrection il sera du grand peuple ! Les assistants récitèrent encore quelques fragments du vieux poète et on se sépara.

Le lecteur nous pardonnera l'étrangeté de ces citations ; le peintre qui veut reproduire les traits d'un de ses ancêtres ne recueille-t-il pas, au défaut de portraits authentiques, jusqu'aux caricatures de l'aïeul aimé, dont son pinceau guidé

1. Les prédictions relatives au Prophète abondent dans les poèmes antéislamiques, où elles ont été pieusement insérées, après deux ou trois siècles, par les éditeurs musulmans : c'est de ces interpolations qu'Al Kindy, contemporain de ces éditeurs, dit à son ami le musulman 'Abdallah : « Nul de nous n'ignore que les vers du temps de l'ignorance sont les uns anciens et authentiques, les autres fabriqués chaque jour sous nos yeux. »

par son cœur veut retrouver la physionomie vénérable ? Les interpolations, d'ailleurs, se trahissent assez par leur impudente naïveté et aussi par leur prosaïsme, nous allions dire par leur platitude ; le lecteur le constatera encore dans le récit d'Aboubakr.

L'assemblée de 'Okâz¹.

Mohammad (sur lui paix et salut) dit à Jâroûd : « Tu as bien parlé de Qouss, fils de Sâ 'idat. Il me semble le voir encore, au milieu de l'assemblée de 'Okâz, monté sur un chameau brun, haranguant la multitude en termes choisis ; mais je n'ai point retenu son discours ; qui pourrait me le redire ? »

Aboubakr bondit de sa place et s'écria : « Le discours de Qouss m'est présent comme au jour de l'assemblée, il disait : « O hommes, entendez et comprenez ! qui vit meurt, qui « meurt a passé ; ce qui doit être sera : nuit ténébreuse, « ciel constellé, flots soulevés, étoiles scintillantes, splen- « deur et obscurité, équité et injustice, aliments et boissons, « vêtement et monture. Que vois-je ? Les hommes vont et ne « reviennent pas ! Leur couche leur plaît-elle pour qu'ils ne « s'en relèvent jamais, ou délaissés, n'ont-ils personne pour « les éveiller ? » Puis attestant Allah, il disait² :

« Par le Dieu de Qouss, fils de Sâ 'idat ! Il est un culte meilleur que le vôtre ! Il viendra le prophète A'ḥmad expliquer « la doctrine de 'Içâ, fils de Maryam ; heureux qui l'écouterà, « malheur à qui le contredira. » Puis il chantait :

1. La foire de 'Okâz (sôuq 'Okâz), était une assemblée littéraire autant que commerciale. Les poètes y disputaient l'honneur de suspendre leur pièce écrite en lettres d'or aux parois de la Ka'abat ; c'étaient les poèmes mo'al-laqât. Un jury que Qouss dut présider plus d'une fois les rangeait par ordre de mérite.

2. Inutile d'avertir le lecteur que le fameux serment de Qouss ne fut jamais proféré que par Aboubakr. Le grand évêque est transformé ici en précurseur de Mahomet, comme le sont dans le Coran Moïse, David, Jean-Baptiste... et même Lokman et Alexandre le Grand.

Mètre Majzou l Kâmel. Rime en R.

Môtâfâ 'ilôn (quater).

1. En ceux qui ont couru les premiers
dans les siècles, nous avons des spectacles ·
2. Poussés aux abreuvoirs de la mort,
ils n'en furent pas ramenés.
3. J'ai vu mon peuple s'écouler vers eux,
les grands, les petits, tous.
4. Et j'ai dit : moi à mon tour,
où va mon peuple, j'irai !

Et le vieillard prolongeait son discours sans lasser l'attention de la multitude.

Nos lecteurs regretteront sans doute que la mémoire du prophète et celle de son futur calife ne nous ait pas conservé tout ce sermon sur la mort. L'élévation des pensées, la magnificence des termes répond à la grandeur de la scène : ce vieillard à la chevelure de neige qui, sans autre chaire que le dos voûté de sa chamelle, prêche la vanité de la fortune et de la gloire à un peuple de marchands, de guerriers, de poètes, offre assurément l'un des spectacles les plus étranges de l'histoire de l'éloquence.

L'Église de Najrân.

Les chroniques musulmanes se taisent sur l'épiscopat de Qouss. Quelle en fut la durée, les épreuves, les fruits ? A ces questions nous ne pouvons répondre que par des conjectures et des inductions.

L'épiscopat dut être long si on en juge par la longévité de l'évêque ; il dut être traversé par des persécutions qui expliqueraient la retraite de Qouss au désert ; en effet, la chrétienté du Najrân, fondée par les apôtres, donna du sang à l'Évangile, longtemps après le triomphe de Constantin.

Ibn Ich'âq, at thalaby, dans le Kitâb qoussas 'oul inbyâ, place le martyre de Hâreth (saint Arétas) au siècle de Qouss, soixante ans avant la mission de Mohammad. Nous n'aborderons pas cette question chronologique que l'on peut voir traitée au vingt-quatrième jour d'octobre par les Bollandistes. Mais nous croirions manquer à la mémoire du grand évêque

si nous ne démentions la prétendue apostasie de son Église, peu d'années après sa mort, peut-être sous son successeur immédiat, Abou Hârith. Il importe de voir ce que Qouss avait fait de ses chrétiens.

L'ambassade du Najrân, en la dixième année de l'hégire, et la soumission de cette chrétienté au chef de l'Islamisme sont des faits mentionnés par tous les historiens, mais sans détails précis. Or ces détails sont relatés dans des documents de haute valeur, que pour l'honneur de l'Église de Qouss nous devons mettre sous les yeux du lecteur. Ces documents sont une page du Kitâb al agâny et surtout les notes de Baydaouy sur la troisième sourate du Coran.

Avant d'aborder la rectification importante que nous avons promise, qu'on nous permette encore une citation de Qouss dont ses chrétiens se souvinrent dans leur argumentation contre le Prophète. C'est une exhortation poétique à l'amour divin que Mohammad se crut obligé de rétorquer dans le verset 31 de la sourate précitée¹ : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, Allah vous aimera. » Qouss avait dit :

Mètre Khafyf. Rime en R.

Fa 'ilātōn māfā 'ilōn fā 'ilātōn (*bis*).

1. Les merveilles de son amour éveillent mon cœur :
les nuits, dont les jours brillants coupent les ténèbres,
2. Les étoiles, troupeau étincelant que la lune conduit,
le soleil traçant en cercle son sentier de flamme,
3. Sa splendeur qui dévore la pupille,
l'épouvante de la foudre volant à travers le ciel,
4. L'adolescent, le vieillard, l'enfant à la mamelle,
se couchant tour à tour dans la poussière.
5. Des palais splendides regorgeants de trésors
et des palais vides et déserts.
6. Tant d'autres spectacles qui éblouissent
le plus perçant et le plus ferme regard :
- 7 Tout proclame Dieu aux âmes
que le ciel éclaire et qui savent réfléchir.

Mais l'arme qu'avait léguée à ses disciples le poète ora-

1. On sait la confusion qui règne dans la numérotation des versets du Coran. Nous suivrons toujours l'édition de Maracci, qui nous paraît la plus exacte sous ce rapport.

teur, c'était surtout une logique impitoyable ; le prophète en sut quelque chose.

Voici d'abord ce que nous apprend le Kitâb al agâny.

La députation du Najrân entra à Médine conduite par l'évêque et Aboukabâch et Qays et 'Abdoul Macyh ayant avec lui son fils Harth, jeune enfant. Ils firent halte devant la synagogue et crièrent : « O fils de Sourayyâ, Ka 'ab Ibn Achraf! descends et viens avec nous. Venez, frères des singes et des pourceaux ! Voici dix ans que cet homme (Mohammad) habite au milieu de vous ; soyez ses témoins dans notre dispute¹. »

Le Prophète (sur lui paix et salut!) achevait la prière de l'aurore quand les députés se présentèrent. L'évêque commença la discussion et dit : « O père de Qâsim² ! quel est le père de Moïse ? — 'Imrân. — Et le père de Joseph ? — Jacob. — Et toi qui est ton père ? — Mon père est 'Abd Allah, fils de 'Abd al Mottalib. » L'évêque reprit : « Et Içâ (Jésus), qui est son père ? »

L'apôtre d'Allah (paix sur lui et sur les siens !) se tut un instant. Et voici que Gabriel (paix sur lui !) fondit du ciel sur l'apôtre et lui dit : « Içâ fut entre les mains d'Allah ce que fut Adam : Allah le créa de poussière. » Le prophète (sur lui, etc.) récita ce verset, puis il regarda fixement l'évêque qui ébloui tomba la face contre terre. Puis relevant la tête, il dit : « Allah (à lui puissance et gloire) t'a donc appris que Içâ fut créé de poussière ! Nous ne lisons rien de semblable, ni dans tes révélations, ni dans les nôtres, ni dans celles des juifs que voici. »

Alors Allah (qu'il soit béni et exalté !) fit descendre du ciel ce verset :

« A qui disputera avec toi sur la science qui t'est donnée,

1. Le lecteur voudra bien adoucir les expressions peu courtoises des Najrânais, dont le chroniqueur musulman répond seul. Les singes auxquels il est fait allusion sont les juifs violateurs du sabbat, métamorphosés à la prière de David. Les pourceaux sont les calomnieux de Içâ (N.-S. J.-C.). Cette double allusion est familière à tous les auteurs musulmans ; on la retrouve dans les proclamations de Hâkem, fondateur de la secte des Druses, et jusque dans les écrits de 'Abdel Qâder.

2. Aboul Qâsim (père de Qâsim) est l'un des noms portés par Mohammad, parce que son fils aîné, mort enfant, se nommait Qâsim.

dis : Venez, amenons nos fils et vos fils, nos épouses et vos épouses, puis appelons la malédiction d'Allah sur les imposteurs¹. »

Les chrétiens promirent de revenir le lendemain, et les juifs ricanant disaient : « Que les Nazaréens triomphent ou les Hanyfes², nous n'y perdrons rien. »

On voit par ce récit du Kitâb al agâny que malgré le renfort des deux versets tombés du ciel, le prophète reçula.

Mais une manœuvre plus significative nous est signalée par Al Baydaouy dans son commentaire.

Les cinquante premiers versets de la sourate âl 'Imrân furent, dit-il, révélés contre les chrétiens du Najrân. C'est alors que Gabriel enseigna à l'apôtre la distinction entre les versets décisifs (mohkamât), et les versets figurés (motachâbihât), non moins importante que la distinction entre les versets abrogeants et les versets abrogés. En effet, continue Baydaouy, les chrétiens du Najrân, s'emparant d'un verset de la sourate IV, an niçâ : « Allah jeta son verbe en Maryam, » en concluèrent la divinité de 'Içâ. « 'Içâ, disaient-ils, est de ton propre aveu le Verbe d'Allah ; mais en Allah le Verbe est substantiel, non accidentel ; donc 'Içâ, le Verbe d'Allah, est Dieu lui-même et il faut l'adorer. »

Le prophète répondit : « Vous ignorez la valeur de ce verset, il ne compte nullement parmi les versets décisifs, c'est un verset figuré, c'est-à-dire qu'il contient une similitude, et ce n'est qu'en un sens impropre et métaphorique que 'Içâ est appelé le Verbe d'Allah. »

Le double fait des cinquante versets tombés du ciel, comme autant d'aérolithes pour lapider les docteurs du Najrân, et de la distinction entre les versets clairs et les versets équivoques, est le plus bel hommage que pût rendre le Prophète à l'argumentation des disciples de Qouss. Les allusions à un événement quelconque sont toujours dans le Coran proportionnés à la gravité de l'événement. Mahomet, qui fut l'un des grands comédiens de l'histoire, pratiquait, sans l'avoir lu, le

1. Sourate III Al 'Imrân (la famille de 'Imran), verset 60.

2. Ce terme par lequel les juifs désignent les musulmans s'appliquait avant Mohammad aux déistes, fort nombreux parmi les lettrés arabes.

précepte d'Horace et ne faisait descendre le *Deus ex machina* que pour trancher un nœud embarrassant, *dignus vindice nodus*.

Le recours au jugement d'Allah, par voie de malédiction réciproque, n'est pas moins significatif; mais les chrétiens refusèrent de maudire des hommes, leurs frères. Quand ils furent le lendemain en présence du prophète, accroupi dans sa mosquée ayant 'Aly devant lui, Fatime derrière et leurs deux enfants Hassan et Hossayn, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, les Najrânais s'excusèrent et Mohammad s'écria : « Ils sont heureux de récuser l'épreuve, car sous le coup de notre malédiction, il ne fût pas resté un chrétien vivant ! »

Vainqueurs dans la controverse, les chrétiens du Najrân ne pouvaient lutter les armes à la main contre Mahomet maître déjà de la Mecque et de presque toute l'Arabie; ils se soumirent, non à la foi nouvelle, mais au tribut; ils livrèrent en outre au prophète quatre mille habits précieux, puis furent de nouveau rançonnés par 'Aly revenant de la conquête pacifique du Yemen. A prix d'or ils gardèrent leur foi; car selon l'expression fort juste de M^{sr} Pavie, le dilemme « crois ou meurs » ne fut jamais sur les lèvres de l'habile prophète; c'est un trilemme qu'il proposait aux vaincus : « Crois, paye ou meurs. » Les juifs de Khaybar étaient morts après une lutte héroïque; les paisibles chrétiens du Najrân payèrent... ils purent ainsi garder leurs églises jusqu'au califat de 'Aly. Alors le flot musulman, dans la recrudescence qu'il dut au fanatique époux de Fatime, emporta la chrétienté de Najrân, comme tant d'autres; mais il respecta la mémoire de Qouss, et maintenant encore en tout pays de langue arabe pour féliciter un grand orateur, on lui dit : « Vous êtes plus éloquent que Qouss, fils de Sâ 'idat. »

En lisant les fragments si courts qui précèdent, on nous accusera peut-être de n'avoir point, par un labeur assez patient, recherché dans les manuscrits anciens les œuvres oratoires et poétiques du vieillard du Najrân. Plût à Dieu que nous fussions en faute! car toute faute se répare, et de fait, nous avons pu retrouver quelques détails légendaires sur Qouss, que nous insérons dans le texte arabe des poésies chrétiennes antéislamiques. Mais les œuvres du grand

évêque, nul, hélas! ne les retrouvera, par la simple raison qu'elles ne furent jamais écrites que dans le cœur et la mémoire de ses chrétiens. Ah! si l'un d'eux se fût fait *collecteur* des discours et des chants de son père, au lieu d'abandonner ce pieux labeur aux *collecteurs* officiels qui, après deux cents ans sous les derniers Ommiades et les premiers Abbassides, reconstituèrent à leur guise la littérature antéislamique, nous aurions peut-être un monument de patrologie arabe, unissant à l'éloquence de saint Éphrem le génie poétique de saint Grégoire de Nazianze. Mais, les mains musulmanes qui ont sauvé quelques épaves de la vieille littérature arabe ont rejeté impitoyablement tout ce qu'elles n'ont pu marquer du sceau de l'islam. Qouss devait périr tout entier et nous devons nous applaudir d'avoir conservé de son héritage quelques rares bijoux.

Plus on étudie la littérature antéislamique, plus on y admire une prodigieuse abondance égale à sa puissante originalité : « Récite-moi l'épigramme de ce jour, » disait Omar à la poétesse Khausa qui, depuis vingt ans, pleurait jour et nuit ses deux frères et célébrait en vers sublimes leurs exploits et leurs vertus. — « Non pas les vers de ce jour, mais ceux de ce moment, » répliqua-t-elle en improvisant une ode que nous possédons. La sœur désolée avait peut-être pendant les vingt ans chanté trois ou quatre mille odes de ce mérite, et son *divan*, récemment publié, n'en contient qu'une centaine. Ainsi en fut-il, sans doute, des discours et des hymnes de Qouss. Pendant un apostolat presque séculaire, sa parole dut retentir sans cesse dans le Najrân, à peu près comme celle d'O'Connell en Irlande, pendant les quarante-huit années de sa vie oratoire. Or, les vers étaient alors chez les Arabes une des formes ordinaires du discours. Grâce à la régularité parfaite de la langue, l'orateur donnait à ses improvisations l'harmonie rythmique, comme nous donnons aux nôtres la cadence oratoire. C'est là un fait que les études antéislamiques confirment chaque jour et dont les improvisations poétiques de nos Bédouins atténuent l'in vraisemblance.

Nous ne pouvons que regretter amèrement la perte irréparable de tant de trésors, car si l'histoire de la vieille Arabie peut être reconquise par les infatigables recherches

de nos savants, il n'en est point de même de sa littérature : ce qui a été perdu à l'origine ne saurait être retrouvé, et il nous faut nous contenter des monuments grandioses que les califes ont découvert après deux siècles, enfouis sous les sables du désert, et qu'ils ont légués à notre étude et à notre admiration.

L. CHEIKHO,

A l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

LES LIVRES DE PRIX

DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA VILLE DE PARIS

I

Le mois d'août a ramené la solennité scolaire de la distribution des prix. C'est une des grandes dates du calendrier. Il y a deux jours dans l'année qui font battre les cœurs des parents et ceux des enfants d'émotions vives et charmantes, le jour de la première communion et celui de la distribution des prix.

Qu'on ne s'étonne pas trop de ce rapprochement. C'est chose bien remarquable que les mêmes gens qui ne veulent pas de religion à l'école n'y voudraient pas non plus de distribution de prix. Un penseur trouverait une mine dans cette antipathie qui unit deux choses si étrangères l'une à l'autre. La libre pensée supprime les récompenses dans son système d'éducation, comme le ciel dans son système de morale. Quand on reproche au christianisme de faire de la vertu une spéculation en lui proposant le ciel pour salaire, on ne doit pas permettre que l'écolier soit excité au bien par l'appât d'une couronne. « En bonne et saine morale, en morale pure, dit l'un des oracles de cette pédagogie transcendante, la récompense consiste dans le sentiment du bien-être intérieur qu'éprouve celui qui a fait pour le mieux. Ajouter à ce sentiment l'appât d'un objet matériel, c'est le rabaisser... Aussi, dans l'école telle que je la rêve, il n'y aura ni bons points, ni *distribution de prix*, pas de croix d'honneur surtout¹. »

En attendant que le régime actuel ait suffisamment élevé les âmes pour rendre possible l'éducation selon la « morale

1. *L'Éducation maternelle dans l'école*, par M^{me} P. Kergomard, p. 86.

pure », les réformateurs subissent la tyrannie de la routine. Par condescendance pour les parents qui ayant « derrière eux des siècles d'ignorance, tiennent aux témoignages de satisfaction qui sautent aux yeux » (*ibid.*), on continue à tous les degrés de l'enseignement officiel l'emploi de ces petits moyens de la pédagogie cléricale. Il y a même lieu de croire qu'au fond on n'a nulle envie d'y renoncer, et voici pourquoi : c'est que bons points et livres de prix sont devenus aux mains de gens habiles un précieux supplément pour l'enseignement révolutionnaire et antichrétien. On a fabriqué des bons points qui parlent aux yeux. Ces images en disent plus long parfois que le maître n'oserait faire peut-être. En voici un, par exemple, choisi dans une collection relativement honnête : *Des moines recevant la dime au moyen âge*¹. N'est-ce pas toute une leçon d'histoire que cette enluminure ?

Quant aux livres de prix, le parti qu'on en peut tirer est plus considérable encore. Le livre gagné dans les concours scolaires, reçu au milieu du solennel apparat dont on entoure les distributions de prix, ce livre qui rappelle à l'écolier ses efforts et ses succès, qui en garde l'attestation authentique signée du chef de l'établissement ou même de quelque gros personnage officiel, ce livre, pour celui qui l'a conquis, n'est pas un livre comme les autres qu'on achète chez le libraire ; c'est vraiment et dans toute la force du mot, un livre *de prix*. Quand vous rencontrez chez le bouquiniste un de ces livres portant sur sa couverture l'empreinte dorée qui témoigne que c'est un prix, vous pouvez être sûr que celui dont vous y lisez encore le nom n'est plus de ce monde. On vend ses livres de classe pour faire de l'argent de poche, on peut vendre ses meubles et son linge pour acheter du pain, mais ceux qui ont remporté des prix au collège ou à l'école ne les vendent pas.

Puis, et c'est là le point important, ces livres assez généralement sont lus ou du moins feuilletés. Je parle surtout des familles du peuple. L'écolier lit ses prix pendant les vacances ; son père et sa mère, qui en sont plus fiers que lui, les liront

1. Bons points instructifs, série de l'*Histoire de France*, de la maison Hachette.

de préférence à beaucoup d'autres livres ; les frères et sœurs seront très curieux de les lire à leur tour ; ils passeront même aux mains de la parenté et des connaissances à qui on est bien aise de montrer ses prix. Il y a bien des auteurs qui doivent aux lauréats des collèges et des écoles d'être un peu connus du public.

Les hommes qui travaillent avec tant d'acharnement, hélas ! et tant de succès à déchristianiser le pays par le moyen de l'école, ne pouvaient négliger un instrument aussi précieux pour leur funeste besogne. Les livres donnés en prix aux écoliers seraient dans la famille l'écho et le prolongement des leçons reçues en classe. Ils y porteraient sous une forme durable les doctrines républicaines et irrégieuses que la Révolution veut inculquer au peuple en échange des traditions nationales et chrétiennes.

Telles sont les réflexions que suggère de prime abord certaine brochure que l'on ne se procure pas sans difficulté et qui a pour titre : *Liste des ouvrages adoptés pour les distributions de prix dans les établissements scolaires de la ville de Paris*, 1887. Ce catalogue d'aspect pompeux a plus de 100 pages grand in-4°. L'édilité parisienne se doit d'être magnifique en toute chose. On y a rassemblé les titres de quelque deux mille ouvrages, dont un grand nombre — disons même simplement le plus grand nombre — appartiennent à des auteurs vraisemblablement plus connus à l'Hôtel de Ville que dans la république des lettres, mais dont quelques-uns aussi sont signés de noms malheureusement trop fameux, Voltaire, Diderot, Michelet, Quinet, About, Béranger, Renan, etc., pour ne citer que les plus sonores. Michelet surtout paraît être en grande faveur dans la commission savante qui a dressé la liste ; son nom y figure bien une vingtaine de fois. Est-ce pour l'amour de Michelet ou de l'éditeur ? C'est une question que je ne suis pas en mesure de résoudre, mais qui vient d'elle-même, à l'inspection de certaines pages du catalogue, aux gens qui ont ouï parler des magnifiques affaires de librairie exécutées ces dernières années à propos de fournitures scolaires.

Mais ceci n'est qu'une parenthèse ; l'important est de faire connaissance avec cette collection. Puisque nous avons la

bonne fortune de posséder le menu du festin intellectuel que la municipalité de Paris sert à ses pupilles des écoles au jour de la distribution des prix, il ne sera pas sans utilité d'en déguster quelques morceaux, choisis dans les différents services.

Un point qu'il ne faut pas perdre de vue dans le cours de cet examen, c'est qu'il s'agit ici non point des lycées, mais des écoles primaires de garçons et de filles. Or, l'enseignement primaire comprend trois catégories d'écoliers : 1^o Pour satisfaire à l'obligation légale, tous les enfants doivent fréquenter l'école jusqu'à l'âge de treize ans, à moins qu'ils n'aient obtenu plus tôt le *certificat d'études* ; c'est l'école primaire proprement dite. 2^o Passé cet âge, un certain nombre d'entre eux complètent leur instruction pendant un an ou deux ; c'est ce qu'on appelle le cours supérieur de l'école primaire. 3^o Enfin, il existe à Paris cinq écoles municipales de garçons et une de filles, où se donne un enseignement plus élevé, qui dure de trois à cinq ans, et qui ouvre l'accès à un certain nombre de carrières ; on les appelle écoles primaires supérieures¹.

Les livres dont nous allons nous occuper sont donc destinés à des enfants qui, presque tous, ont moins de treize ans ; les plus âgés, et le nombre en est relativement très restreint, sont des adolescents entre treize et dix-huit ans.

Une autre observation préalable qui a aussi son importance, c'est que, au cours des longues et orageuses discussions engagées dans le Parlement au sujet de la neutralité religieuse dans l'enseignement, des déclarations solennelles ont été faites, des engagements ont été pris, qui devaient rassurer la conscience des catholiques. Le Conseil supérieur de l'instruction publique, interprète en dernier ressort de la loi scolaire, décrétait que, en vertu même du principe de la neutralité, « le maître devait éviter, *comme une mauvaise action*, tout ce qui dans son langage et son attitude bles-

1. Gréard, *Éducation et Instruction. Enseignement primaire*, p. 151. M. Gréard constate avec regret que la plupart des élèves des écoles primaires supérieures n'achèvent point leurs cours. Il y a lieu de faire une exception pour le collège Chaptal, dont les programmes ne diffèrent pas sensiblement de ceux des lycées.

serait les croyances religieuses des enfants confiés à ses soins ».

On va voir comment les croyances catholiques sont respectées dans les livres de prix donnés aux enfants des écoles de la capitale.

II

Sous le titre d'*Histoire ancienne*, voici tout d'abord l'*Histoire des anciens peuples de l'Orient*, par M. L. Ménéard, fort joli livre, orné de plus de cinq cents vignettes qui font le commentaire très gai d'un texte qui ne l'est pas du tout. On y voit par exemple « Horos (le soleil levant) sortant d'une feuille de lotus », ou bien encore « Isis allaitant Horos devant deux déesses protectrices », tous personnages qui se présentent d'après les monuments et avec les libertés de l'art.

Ce livre, nous dit-on dans la préface, « a été rédigé d'après le programme de l'Université. Ce programme, qui nous a servi de table de matières, est large et bien conçu... Il faut que l'enfant s'exerce à faire dans les traditions populaires la part des fables et qu'il apprenne en même temps l'histoire et la critique historique ».

En effet, à propos de l'histoire du peuple hébreu, M. Ménéard, qui « suit le programme de l'Université », apprend aux enfants que la Bible ne renferme guère que des *fables* et des *légendes*.

D'abord, pour ce qui est des récits de la Genèse et des antiquités de la nation juive,

On admet généralement aujourd'hui que les cinq livres du Pentateuque ont été écrits à des époques différentes, à l'aide de documents plus anciens qui n'étaient pas toujours d'accord entre eux et que les compilateurs ont quelquefois copiés sans s'inquiéter des répétitions et des contradictions. On a dû renoncer à rapporter à un seul personnage et à une même époque la législation qui porte le nom de Moïse (p. 383).

Voilà les écoliers initiés d'emblée aux grandes questions de l'exégèse contemporaine. Après cela il est clair qu'ils ne sauraient prendre au sérieux « la fable des géants, qui est

développée dans le livre d'Hénoch, ouvrage cité deux fois dans le Nouveau Testament et dont il n'existe plus qu'une traduction éthiopienne » (p. 366), non plus que la *légende* « d'Isaac, qui n'est qu'un écho de celle d'Abraham » (p. 369), ni « la légende de Joseph » (p. 372), ni toutes ces autres légendes plus ou moins merveilleuses, qui remplissent les livres sacrés des Hébreux.

Mais la perle de cette sage et lumineuse critique, c'est ce que l'auteur appelle « une explication naturelle du passage de la mer Rouge ». M. Ménard se retranche derrière la particule *on* :

On a essayé de ramener cette scène épique aux proportions de l'histoire. Il paraît que le flux et le reflux de la mer sont très sensibles à l'extrémité du golfe de Suez. *On* a dit que Moïse qui connaissait le pays avait profité de la marée basse pour faire passer son peuple sur un espace découvert, et que les Égyptiens s'y étant imprudemment engagés ont été saisis par la marée montante. Cela n'est pas impossible. Ceux qui aiment cette manière d'expliquer les *légendes* peuvent même supposer une aggravation du reflux par l'effet d'une tempête que les Israélites ont dû attribuer à la protection de leur Dieu (p. 379).

Ce n'est pas plus difficile que cela.

Somme toute, M. L. Ménard, qui a pris « le programme de l'Université » pour « table des matières », a pris le remplissage dans M. Renan, le grand-maître de l'Université en ces *matières*. Ce sont les découvertes de Renan, c'est sa manière prétentieuse et vide, son air d'impiété inconsciente et d'innocence béate, jusqu'à ses altérations pédantesques des noms de la Bible, le *Iahvé*, par exemple, substitué à Jéhovah, en un mot tout le Renan, moins le style.

Passons à l'histoire de l'ère chrétienne. Le Catalogue est abondamment fourni en livres d'histoire; mais, chose curieuse, si l'on excepte les Michelet, les Thierry, les Mignet, quelques autres encore, les auteurs qu'on y voit défiler sont gens tellement obscurs, que Vapereau lui-même ne les a pas admis dans ses colonnes, pourtant si hospitalières. Qui sont-ils? Impossible de se renseigner sur ce point; mais, à voir comment ces livres unissent constamment la haine de la religion et l'enthousiasme pour les institutions républicaines, on est porté à croire qu'ils ont été fabriqués sur commande

par des fournisseurs désireux avant tout de flatter le goût des gens de l'Hôtel de Ville.

Un Monsieur Edme Champion — ce doit être un penseur — va d'abord nous donner des vues d'ensemble sur l'histoire de notre pays. Son livre a pour titre : *Philosophie de l'histoire de France*. On voit que l'auteur s'inspire de Bossuet. Comme il rencontre le christianisme dans les fondations de la nationalité française, il est amené à philosopher sur le christianisme, et il le fait avec une hauteur de vue remarquable.

Sans doute le christianisme a bien rendu quelques services à l'humanité, car « les apôtres ont prêché une sorte de fraternité qui, pour être moins large et moins profondément humaine que la fraternité telle que la comprenait un Sénèque, n'en contribuait pas moins à rapprocher les hommes, à créer entre eux... », etc. (p. 12).

Un bon point au christianisme, mais qu'on ne l'exalte pas outre mesure, car après tout il n'a fait que moissonner ce que les philosophes avaient semé.

On n'est que trop porté à exagérer au détriment des païens les services rendus par les apôtres de l'Évangile (p. 46)... Les stoïciens, les cyniques propageaient leur doctrine avec zèle ; ils les enseignaient aux humbles comme aux puissants ; ils prêchaient les femmes, les enfants, les esclaves... Le christianisme recueillit les bénéfices du travail commencé avant sa naissance, à peu près comme Bonaparte hérita des hommes de 89 (p. 44).

Le dernier trait est joli. D'ailleurs, la nouvelle secte n'apportait au monde aucune doctrine, aucune philosophie. On parle de l'Évangile, mais jusqu'à présent on n'a pas su le lire.

Il serait temps de se résigner à ne pas voir dans les évangiles ce qui n'y est pas et à y voir ce qui est. On n'a qu'à ouvrir le Nouveau Testament pour s'expliquer les illusions et les dissentiments auxquels sont condamnés ceux qui s'acharnent à extraire de ce recueil, soit une doctrine rigoureuse, soit des arguments à l'appui d'un système religieux. De doctrine, il n'y en a pas ; des arguments, il y en a pour toutes les thèses imaginables. Au milieu des discours souvent inintelligibles par lesquels Jésus se plaisait à embarrasser ses auditeurs et même ses apôtres, on découvre avec un peu de bonne volonté des idées qui bien certainement ne lui sont jamais venues à l'esprit...

Il ne faut pas trop sérieusement s'enquérir de ce que pensait Jésus. Nous pouvons d'autant mieux nous résigner à l'ignorer qu'il semble n'avoir eu aucune conception propre, aucune vue originale (p. 44).

Pas un mot ne reste de lui qui ait pu servir de fondement aux dogmes de la théologie chrétienne ; pas un précepte qui n'ait été donné dans les termes dont il s'est servi, par Hillel, par Schammaï, ou par les autres grands docteurs du judaïsme. On a démontré à satiété qu'il n'a pas découvert la moindre vérité morale... Son action sur le monde n'a été si puissante que grâce à la pauvreté même, à l'indécision de ses enseignements. Le christianisme a réussi parce qu'il n'avait pas d'idées larges, neuves, bien arrêtées (*ibid.*).

Voilà l'Évangile jugé. Quant à son influence politique et sociale, elle fut déplorable ; le christianisme courba les intelligences sous le joug des Césars ; les chrétiens obéissaient aux empereurs ; ils ne connurent pas le saint devoir de l'insurrection.

L'apôtre leur avait appris que toute puissance vient de Dieu. S'ils n'étaient pas complices des apothéoses impériales, ils professaient un respect sincère pour tous les personnages que le hasard de la naissance, une conspiration heureuse ou le caprice de prétoriens gorgés d'or et de vin, investissaient de la puissance suprême.

Il est vrai qu'ils eurent quelques désagréments dans les premiers siècles ; mais c'était bien leur faute, et si on les envoyait se faire dévorer par les bêtes de l'amphithéâtre, l'État, représenté par Néron, Caligula et autres princes également sages, avait mille fois raison de se défendre contre les empiètements du cléricisme.

Jamais, même contre les chrétiens, il n'y eut de véritable persécution religieuse... A Rome, les poursuites contre les confréries religieuses furent toujours inspirées par des raisons d'ordre public, en vertu des lois sur les associations (p. 50).

Le philosophe explique ensuite au long d'un chapitre comment le christianisme n'a pu être pour notre pays qu'une cause de décadence universelle, qui a retardé de plusieurs siècles l'essor de la civilisation. Puis, parcourant à grandes enjambées l'histoire de France, il prononce sur les hommes et les faits le verdict désormais irréformable de la philosophie.

Charlemagne n'est qu'un *tyran* et un *brigand*.

Quant aux expéditions d'Espagne, elles n'ont pas été absolument stériles, puisque le désastre de Roncevaux nous a donné la chanson de Roland (ô le fin lettré !); mais personne ne soutiendra sérieusement qu'elles fussent nécessaires pour contenir les Sarrasins au-delà des Pyrénées (p. 95).

Les croisades ne sont que de folles aventures.

Au siècle dernier, on appréciait sainement les croisades. Les historiens qui sont venus depuis ont abusé de leur talent pour réhabiliter ces expéditions déraisonnables. Il nous faut revenir aujourd'hui au jugement de Voltaire et de ses contemporains... (p. 153).

Quant à la suprématie sociale de l'Église au moyen âge, le grand justicier porte une appréciation qui ne pêche pas par excès d'indulgence :

Le despotisme odieux des Césars n'a été ni si féroce, ni si énervant que ce despotisme pieux qui, au nom de la Divinité, s'en allait fouiller les consciences et poursuivait à tout prix le triomphe d'un dogme incompréhensible (p. 139).

Si, à notre tour, nous avons à formuler un jugement sur le livre de ce monsieur, nous dirions : méchant pamphlet contre la religion catholique, récapitulant sur chaque période de son histoire en notre pays les appréciations les plus outrées de ses ennemis les plus haineux. Que l'on publie ces choses en feuilletons à deux sous pour la propagande anticléricale, c'est faire œuvre de sectaire; donner cela comme livre de prix à des enfants, c'est simplement ignoble.

III

L'histoire de la Réforme et des guerres de religion figure au Catalogue pour un gros contingent, et naturellement c'est à des auteurs protestants que l'on confie le soin de narrer aux enfants catholiques cette période de l'histoire nationale. Il ne faut pas oublier que, à part quelques énergumènes sur lesquels le nom de religion tout court produit l'effet de la loque rouge sur le taureau, le protestantisme est généralement très sympathique aux démocrates libres penseurs. Cela se comprend; la libre pensée et la République sont, chez nous du moins, deux filles du protestantisme. Aussi l'homme

néfaste qui a introduit la libre pensée à l'école, M. Jules Ferry, déclarait un jour, dans une circonstance solennelle, au nom du gouvernement dont il était alors le chef, que la République reconnaît le Protestantisme pour *une puissance amie*.

Sans doute, il importe beaucoup d'apprendre aux petits des écoles à chérir de tout leur cœur ces pauvres protestants si longtemps victimes de l'intolérance des catholiques. On ne pouvait faire choix d'une personne plus capable d'y réussir que cette bonne M^{me} Pauline Kergomard, *inspectrice générale des écoles maternelles*¹.

M^{me} Kergomard fait des livres, quelquefois même des conférences. Plusieurs de ses livres, destinés aux enfants du premier âge, figurent dans notre Catalogue. En voici un sur l'amiral Coligny, un petit livre à images, avec une dédicace : *A Émile Madier de Montjau*. C'est un bambin, mais qui porte un grand nom. Sa « vieille amie » va lui conter l'histoire de cet homme qui vendit la France aux Anglais ; mais, comme il était protestant, le Conseil municipal de Paris a jugé qu'il méritait d'avoir une statue et d'être proposé comme un modèle de patriotisme. La dame prend soin d'avertir qu'elle a puisé les matériaux de son récit dans des auteurs infiniment recommandables, savoir « *l'Histoire de Michelet et la France protestante de Bordier*² ». Voici comment cette grand'mère met en bouillie à l'usage des marmots la forte substance de ces gros livres :

Cette révolte de la dignité de l'homme contre le clergé s'est appelée la Réforme. Je n'ai pas à vous en faire l'histoire. Vous savez qu'en Al-

1. M^{me} Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles, est protestante ; cela se voit de reste dans ses livres. Protestante aussi, M^{me} Jules Favre, directrice de l'École normale supérieure de Sèvres, où se forment les demoiselles qui doivent enseigner dans les écoles normales des départements. Ainsi l'enseignement primaire des filles est soumis par les deux bouts à l'influence protestante.

2. Ce M. Bordier, auteur de la *France protestante*, est sans doute le même qui, le mois dernier, à l'occasion des Fêtes du Centenaire, à Grenoble, présidait une réunion de toute la maçonnerie dauphinoise, dans laquelle le F. Dide, pasteur protestant et franc-maçon, a fait une conférence sur *l'Éducation nationale*. (Le vrai Dauphiné, 28 juillet.)

Allemagne Martin Luther, en France Jean Calvin, furent les apôtres de la liberté de conscience. Quels que soient les progrès que la liberté de penser ait faits depuis eux, quelles que soient aujourd'hui les opinions de chacun, nous devons saluer les hommes courageux qui ont affirmé le plus saint de nos droits, celui qui doit être notre droit le plus cher, penser et croire en liberté.

Après avoir fait avaler cette pâtée à ses bébés, la mère nourrice leur débite sur le même ton les aventures de son prince charmant. Ce n'est pas intéressant le moins du monde, mais en revanche le pape, les rois, les catholiques y sont assez maltraités ; c'est l'essentiel. Citons seulement le mot de la fin. Quand le grand amiral eut été méchamment mis à mort, lors de l'affreux massacre de la Saint-Barthélemy,

Le corps fut jeté par la fenêtre aux pieds de Guise qui attendait avec impatience ; la tête coupée fut apportée à Catherine et envoyée plus tard au Pape (p. 155).

Comme pendant au livre de M^{me} Kergomard voici celui de M. Jules Steeg, pasteur protestant et député, *l'Édit de Nantes et sa révocation*. La matrone et le pasteur s'adressent également aux petits enfants. Ce livre fait partie d'une collection qui a pour titre général : *Éducation morale et civique, Bibliothèque de la jeunesse française*¹. C'est un in-32, grossièrement illustré et imprimé en grosses lettres comme les exercices de lecture pour les commençants. Sans doute on ne pourrait trouver mieux pour faire épeler les petits enfants catholiques, que des pages comme celles-ci :

L'Église pesait d'un poids écrasant sur l'Europe. Ayant la force brutale à son service, elle avait fait rentrer dans le silence toute opposition ; elle était venue à bout des récalcitrants par le fer et par le feu, par les supplices, les prisons et la mort. Les victimes de sa tyrannie étaient innombrables, comme aussi les abus criants qui se commettaient dans son sein.

Le clergé pour la majeure partie était d'une ignorance crasse ; à côté du clergé des paroisses intrigant et débauché, une immense population de moines de toute robe pullulait dans les couvents, croupissait dans la

1. M. Jules Steeg est auteur de l'un des quatre manuels d'éducation civique et morale condamnés par le tribunal de l'*Index*.

paresse et le désordre, faisant la guerre à toute tentative d'instruction et de progrès (p. 1).

C'est le début du livre de M. le pasteur Steeg. Voici quelques lignes de sa conclusion. Après avoir raconté l'émigration des familles protestantes, qui étaient naturellement ce que la France possédait de mieux, M. Steeg poursuit :

La France perdait en eux plus que des banquiers, des juristes, des artistes... elle perdait ces femmes nobles, pures, que la main du clergé n'avait pas courbées, ces familles modèles où ne pénétrait pas l'influence délétère du confesseur, ces consciences intrépides, ces hommes de toute classe qui avaient le sentiment de leur dignité personnelle, disons le mot, elle perdait des citoyens et ne gardait que des sujets (p. 145).

La France se trouva tout entière silencieuse et servile... Plus de contrôle, plus de résistance, plus de foyer d'indépendance. Les Jésuites étaient tout, tenaient tout, et sur leurs pas s'étaient glissées la misère, l'immoralité, l'ignorance, tous les abus qui, etc. etc. (p. 151).

Il faudrait être fou pour tenir ce langage à des écoliers qui en sont aux grosses lettres. M. Steeg n'a pas écrit cela pour eux. Évidemment, en donnant en prix de pareils livres à ces pauvres petits, c'est à leurs parents que l'on pense ; on sait que ces pages odieuses, protégées par la couronne de laurier, resteront dans la famille comme une graine d'ir-réligion.

Encore un sur le même sujet : *Histoire des guerres de religion*, par M. Eugène Bonnemère. Celui-là est destiné, d'après le Catalogue, aux cours supérieurs des écoles primaires, c'est-à-dire à des enfants, garçons et filles, de treize à quatorze ans. Il sort, comme ses congénères protestants, de cette « Librairie centrale des publications populaires », fondée et dirigée par Henri Martin, et disparue au bout de quelques années, mais non sans avoir inondé le pays de livres détestables. Le Conseil municipal de Paris a puisé à pleines mains dans cette officine. Au frontispice du livre de M. Bonnemère, la légende sacramentelle *Éducation morale et civique*, dominant un groupe de deux personnes : l'une, qu'à ses formes d'athlète femelle on reconnaît pour la République, a l'air d'enseigner quelque chose à une grande fille qui n'a pas même un rudiment de costume. Tout cela fait partie du

programme d'éducation civique et morale. Il y a aussi des illustrations dans le texte. La première représente une procession de la Ligue; on y voit une foule de moines dans des tenues de fous furieux, puis en exergue le fameux vers :

Tantum religio potuit suadere malorum!

On laisse aux malins le soin de traduire : *La religion, cause de tous les maux.*

Un mot de la préface donne le ton du récit :

Il y eut d'un côté des persécuteurs et des bourreaux, de l'autre, des victimes et des martyrs.

Pas nécessaire de préciser davantage. Le premier chapitre est consacré au Pape. En tête, une vignette où l'on voit le Pontife assis dans un trône comme une idole, et diverses personnes prosternées dans l'attitude de l'adoration. Le texte est d'ailleurs assez explicite. Exemple :

Les Grecs, savants et éclairés, ne purent être trompés, ne voulurent pas accepter les usurpations du Saint-Siège. Les Latins ¹, ignorants et grossiers, courbèrent leurs fronts alourdis sous le plus pesant des jougs et subirent, sous des maîtres dont les titres avaient été écrits par un habile faussaire (?), le plus dur et le plus complet des esclavages.

...Les clefs de saint Pierre crochetaient les coffres de l'Europe chrétienne, pour remplir ceux du pape (p. 17).

On voit que la neutralité religieuse est interprétée d'une manière large.

A côté de M. Bonnemère, M. Bonnefoy a sa place marquée; leurs deux noms font bien la paire, leurs livres aussi. Celui de M. Marc Bonnefoy est intitulé *les Paysans*; il porte comme enseigne les mots : *Ouvrage d'éducation nationale*. Tous ces gens-là écrivent pour nous éduquer. M. Bonnefoy s'adresse plus spécialement aux petits et aux simples; son ouvrage *d'éducation nationale* est divisée en chapitres très courts, deux, trois, quatre pages au plus, dont chacun résume quelque grand fait d'histoire; il y a une image en tête et une en queue. La première de toutes renferme l'idée de l'*ouvrage d'éducation nationale*. On y voit un paysan attelé à un cha-

1. C'est-à-dire le peuple français et ses voisins.

riot sur lequel trônent trois personnages : le roi, couronné en tête, un noble costumé en chevalier piquant de sa lance le vilain, et... un moine qui rit à gorge déployée.

Il va sans dire qu'au chapitre de l'inquisition, la vignette représente un malheureux étendu sur une table et torturé par des moines.

Celui de la Saint-Barthélemy renferme quelques détails sur la fin de Coligny à ajouter au récit un peu sec de M^{me} Kergomard. Quand on eut tué l'amiral, tout le monde fut bien content chez les catholiques :

Mais le plus content, le plus joyeux, celui qui exulte, celui qui chante *Alleluia*, c'est le Saint Père Grégoire XIII à qui on a envoyé comme cadeau inestimable la tête sanglante de Coligny. Le canon tonne au château Saint-Ange, des feux de joie sont allumés dans toutes les rues de Rome ; le pape, les cardinaux vont en procession remercier Dieu de cet événement si heureux pour la chrétienté (p. 142).

Toutefois, il y a dans cet *ouvrage d'éducation nationale*, ce recueil destiné à des enfants, une page qui dépasse en ignominie tout ce qu'on vient de lire, disons plutôt tout ce qu'on peut imaginer. Je la transcris en demandant pardon à mes lecteurs pour son abominable crudité.

Le roi Louis XV ne s'enfonça pas tout d'abord dans la fange où il devait rester enfoui ; il y descendit peu à peu. Longtemps une seule crainte le retint, la peur de l'enfer ; il n'avait pas d'autre remords. Peut-on sans péché vivre dans la débauche ? Il en doutait ; les prêtres le rassurèrent. Un roi ne peut pas être damné ; c'est bon pour les pauvres pécheurs, mais un prince, l'oint du Seigneur ! Quelle apparence que Dieu le confonde avec cette misérable paysantaille vouée à la damnation dès sa naissance ! Non, Louis ne serait pas brûlé par le diable, à condition d'être dévot. La vertu, peu importe, la dévotion est tout. Son confesseur, le jésuite Leineri¹, lui proposa même de communier en blanc, c'est-à-dire avec des hosties non consacrées. De cette manière, le roi n'aurait pas besoin d'absolution et il sauvait les apparences. Une fois rassuré, ou à peu près, du côté de l'enfer, Louis s'abandonna à son naturel crapuleux (p. 199).

Le chapitre a pour titre *le Parc aux cerfs*. Pour les personnes qui savent l'histoire, ce titre nous excusera d'abréger la citation.

1. Ce personnage est de l'invention du malheureux qui écrit ces choses.

IV

Après cela, voici venir les innombrables volumes du Catalogue consacrés à la glorieuse Révolution; je ne prends qu'une fleur dans ce parterre. C'est un livre qui se recommande d'un titre piquant et du nom d'un grand personnage : *Journal d'une Bourgeoise pendant la Révolution*, publié par M. Édouard Lockroy, présentement ministre de l'Instruction publique. Dans son introduction, M. Lockroy (de son vrai nom, Simon) nous fait savoir que l'auteur du *Journal*, M^{lle} D... (*sic*), est son arrière-grand'mère. Il paraît que le patriotisme de la demoiselle « l'a poussée dans les rangs du parti jacobin... Elle s'est ralliée aux seuls hommes assez énergiques pour protéger la démocratie contre les ennemis de l'intérieur, et la France contre l'étranger ».

Donc, il a semblé à M. Lockroy « que ce ne serait peut-être pas aujourd'hui un tableau inutile à présenter au public que celui de cette famille jacobine si profondément honnête, si ardemment française, si... ».

Et vraiment, cette aimable grand'mère de M. le ministre de l'Instruction publique est bien la personne qu'il faut pour préparer les jeunes Parisiens à devenir de bons communards, dignes de leurs grands pères les Jacobins. Elle donnait à manger aux personnages les plus intéressants de l'époque :

2 février 1793. Robespierre, son frère et sa sœur dînent avec nous aujourd'hui. Je vais faire la connaissance de cette famille patriotique dont le chef a tant d'amis et tant d'ennemis. Je suis fort curieux de le voir de près (p. 342).

Si l'on a la curiosité d'ouvrir le *Journal* aux dates marquantes, on saisira sur le vif les impressions de cette femme sensible, consignées dans des notes exquises, par exemple :

Il y a eu (au 10 août) des exécutions populaires qui ont signalé le réveil du lion. Je jette un voile sur ces horreurs dont mon cœur trop sensible ne peut soutenir l'image. Cependant ma raison me dit fortement que l'humanité a moins perdu d'hommes par la barbarie grossière du peuple que par la scélératesse civilisée des rois et de leurs ministres (p. 228).

Quelques jours après, elle revient sur le même sujet :

15 août 1792. Quand je considère dans le calme de la méditation les maux auxquels nous venons d'échapper par le triomphe de vendredi (10 août), l'effroi me saisit au point de tomber en syncope. Les mesures étaient tellement prises pour une Saint-Barthélemy que le miracle de l'Être suprême envers le peuple devient pour moi l'article de foi le plus sacré (p. 233).

Après le 2 septembre, les massacres des Carmes et de l'Abbaye :

...Des têtes coupées, des prêtres massacrés... Je ne puis vous en faire le récit, quoique éclairée par ma raison qui me crie : Les Prussiens et les rois en auraient bien fait autant et mille fois davantage... Ah ! malheureux peuple, qu'on se garde de le calomnier (p. 289).

Ainsi on apprend aux enfants à porter un jugement équitable sur les journées de carnage de la Révolution. Ces innocents Jacobins ont failli être tués. Enfin, comme bouquet, voici les notes du Journal sur l'exécution du roi :

20 janvier 1793. L'exécution se fera dans les vingt-quatre heures... L'opinion publique est si forte, si prononcée, si puissante, si reine du monde, que Paris offre le calme le plus majestueux ; pas une réclamation, pas une plainte.

Et le 26 janvier, à la fin d'une lettre, négligemment :

La mort du roi s'est passée à Paris comme le bannissement des Tarquins de Rome. Le peuple a déployé un calme et une majesté qui feraient honneur aux plus beaux jours de la République romaine. Nos ennemis qui sont des lâches et qui poignent par derrière menacent tous les députés qui ont voté la mort de leur chef (p. 337).

Tout y est, comme l'on voit, dans le *Journal* de la bourgeoisie : l'exactitude historique, la saveur d'un document contemporain, la fraîcheur du sentiment, et surtout la haute moralité qu'un esprit éclairé sait dégager des événements. Aussi le livre est-il désigné au Catalogue pour les écoles de filles, ce qui est une distinction.

V

Le Catalogue ramasse sous une même rubrique, *Littérature et Morale*, plusieurs centaines d'ouvrages. Il serait par trop

aisé de montrer que quantité de ces livres n'ont absolument rien de commun avec la littérature. Pour la morale, c'est autre chose, hélas ! La plupart ont été découverts par la commission municipale dans l'obscurité où ils gisaient. Qui a entendu parler des livres de MM. Eschenauer, Lock et Couly, Jendy, Grucker, Schuré, Sayous, etc. ? Nous n'avons pas le temps de faire connaissance avec tous ces gens-là ; mais il y a aussi des noms fameux et des titres pleins d'attraction.

Voici, par exemple, Diderot.

J'avoue sans honte aucune que jusqu'ici je ne connaissais Diderot que par ouï-dire. Nous autres, hommes arriérés, on nous avait enseigné qu'il y a des auteurs dans notre littérature avec lesquels les gens qui ont souci de la propreté ne doivent pas se commettre, parce que, comme l'Écriture le dit de la poix, on ne les touche guère sans se salir. *Qui tangit picem inquinabitur ab eâ*. En ce temps-là, on mettait les œuvres de Diderot au nombre de ces choses salissantes ; mais puisque aujourd'hui on en fait des livres de prix, c'est probablement qu'au préalable on les aura nettoyées et désinfectées. J'ai donc parcouru l'édition du *Centenaire*. C'est un recueil de morceaux choisis de Diderot, publié lors de l'érection de cette statue du grand homme que l'on voit aujourd'hui près de Saint-Germain des Prés, dans l'attitude embarrassée et dolente d'un homme qui voudrait bien sortir.

Cette édition *ad usum Delphini*, je veux dire des enfants du peuple-roi, renferme des extraits philosophiques comme ceux-ci :

C'est ici, mon cher, que je vais quitter le ton du prédicateur pour prendre, si je peux, celui du philosophe. Regardez-y de près et vous verrez que le mot liberté est un mot vide de sens ; qu'il n'y a point et qu'il ne peut y avoir d'êtres libres, que nous ne sommes que ce qui convient à l'ordre général, à l'organisation, à la chaîne des événements. Voilà ce qui dispose de nous invinciblement... Ce qui nous trompe, c'est... l'habitude prise en naissant de confondre le volontaire avec le libre (p. 29).

Les jeunes gredins qui auront compris cette belle théorie sauront maintenant que répondre aux tribunaux qui se permettent de les condamner pour vols ou assassinats. Voici maintenant pour les rassurer du côté de l'autre monde :

Combien cette maudite métaphysique (lisez la religion) fait de fous ! Hé ! mes amis, que vous importe qu'il y ait ou qu'il n'y ait ni Dieu, ni diable, ni anges, ni paradis, ni enfer !... Soyez bienfaisants et endormez-vous du dernier sommeil, aussi tranquilles sur ce que vous deviendrez que vous l'êtes sur ce que vous étiez, il y a quelques centaines d'années (p. 278).

Si délurée qu'elle soit, cette philosophie n'est pas la partie la plus attrayante du livre. L'homme qui a fait cette compilation dit dans sa préface : « La gent cléricale et routinière avait, non sans raison, frappé d'ostracisme l'audacieux ennemi des dogmes, des billevesées métaphysiques¹ et des pruderies morales » (p. vi).

Il reproduit ensuite tout du long certaines nouvelles où ne se trouve, en effet, aucune trace de *pruderie morale*. Ici, je ne puis citer. Diderot est un drôle qui a de l'esprit, mais c'est un drôle². L'édition du *Centenaire*, édition expurgée, suffit à l'établir.

Les hommes qui mettent aux mains des enfants de telles malpropretés sont descendus plus bas que les païens, lesquels n'avaient guère non plus de *pruderie morale* pour leur usage personnel, mais qui savaient respecter la sainte ignorance du jeune âge, au moins chez ceux qui n'étaient pas esclaves.

*Maxima debetur puero reverentia*³.

Diderot entré à l'école, on ne s'étonnera pas d'y voir Béranger. Quelqu'un a fait un *Béranger des familles*. En le parcourant, on se demande ce que peut bien être le *Béranger des casernes*. Il paraît cependant que Béranger est ce que nous avons de mieux en fait d'honnêteté, de décence, etc... « Quel poète, s'écrie l'imbécile qui a fait cette collection, a jamais mérité mieux l'amour et le respect de ses conci-

1. Style du maître; on sait qu'il faut traduire *vérités religieuses, surnaturelles*.

2. Il y a une légende qui représente Diderot faisant le catéchisme à sa fille; on répète cela de bonne foi, comme exemple édifiant de la persistance du sentiment religieux dans le cœur des parents les plus pervers. Si l'on veut savoir quel catéchisme cet homme enseignait à sa fille, on n'a qu'à consulter l'*Histoire de l'Église* de l'abbé Darras, continuée par M^{sr} Justin Fèvre.

3. Juvénal. Sat. xiv.

toyens! » (Préface.) Aussi la commission scolaire de l'Hôtel de Ville s'est-elle empressée de placer le vieux satyre parmi les éducateurs des enfants du peuple. « Il est bien que de bonne heure, en France et partout, les enfants qui seront un jour des hommes et des citoyens puisent dans les écrits de Béranger les leçons du plus sage patriotisme et du plus pur amour de l'humanité. » (Préface.)

Ces sages et pures leçons, les jeunes citoyens les puiseront dans le *Dieu des bonnes gens*, cette chanson célèbre et inepte. On n'a eu garde de l'omettre dans le *Béranger des familles* et des écoles :

Il est un Dieu, devant lui je m'incline,
 Pauvre et content, sans lui demander rien.

 Mais le plaisir à ma philosophie
 Révèle assez des cieus intelligents : (??)
 Le verre en main, gaïment je me confie
 Au Dieu des bonnes gens.

En voici une autre pour leur donner des idées larges sur le dogme et la morale :

C'est à table quand je m'enivre
 De gaieté, de vin et d'amour,
 Qu'incertain du temps qui va suivre
 J'aime à prévoir mon dernier jour (*bis*).
 Il semble alors que mon âme me quitte :
 Adieu ! lui dis-je, à ce banquet joyeux,
 Ah ! sans regret, mon âme, partez vite, } (*bis*).
 En souriant remontez dans les cieus, }
 Remontez, remontez dans les cieus (*bis*).

Il y en a comme cela par douzaines dans le *Béranger des familles*. Les odes libertines de cet Anacréon de cabaret y alternent avec les couplets contre la religion, la royauté, la noblesse, le triple objet de ses haines démocratiques.

VI

La *Littérature et la Morale* réservent bien d'autres étonnements. On y trouve les *Souvenirs d'un volontaire garibaldien*, par Clément Caraguel. Ce volontaire est un jeune Pari-

sien qui s'en va mettre au service de Garibaldi sou épée et surtout... sa *blague* de faubourien, qu'on me pardonne le mot — le héros ne sait guère manier d'autre arme. — « Les brillantes qualités de ce grand homme, dit-il, exerçaient sur moi une véritable fascination ». Ce misérable livre n'est pas même un récit militaire. L'expédition charlatanesque sert de cadre à des déclamations impies et surtout à des aventures de polisson. Il y a entre autres une histoire de cardinal et de moine qui est simplement une infamie.

De M. Spuller, un livre sous le titre : *Figures disparues* ; une manière de musée Grévin, où l'ex-ministre de l'Instruction publique montre les grands contemporains chers au cœur des francs-maçons, et tout d'abord « l'être privilégié, incomparable, vraiment unique à qui... que... et qui... *Uniquaqui* » (préface). On a nommé Gambetta.

Puis viennent des divinités secondaires, M. Michelet, par exemple, l'auteur du « livre sur les jésuites en collaboration avec M. Quinet, et *Du Prêtre, De la Femme et De la Famille*, admirable étude des procédés à l'aide desquels s'établit et se perpétue la domination cléricale, véritable chef-d'œuvre d'analyse morale, » etc., etc. Les phrases de M. Spuller sont généralement très longues. — Puis, le Quinet lui-même et son livre sur *l'Ultramontanisme* (lisez le catholicisme), très recommandé aux jeunes citoyens, attendu que « nulle part les droits de l'intelligence, de la liberté et de la science n'ont été défendus contre les préjugés et les coups de surprise de l'esprit de domination, d'ignorance et d'abêtissement, avec plus de vigueur et d'éclat que dans les pages où M. Edgard Quinet retrace l'histoire si tristement instructive des nations soumises à l'influence exclusive de l'ultramontanisme (lisez toujours catholicisme) » (p. 26).

Du même M. Spuller, dont le français a si bien conservé les allures légères de la langue d'outre-Rhin, le Catalogue nous offre encore *Ignace de Loyola et la Compagnie de Jésus, Étude d'histoire politique et religieuse*. La Compagnie de Jésus a l'honneur d'occuper une partie considérable des veilles studieuses de M. Spuller. Au verso du titre, on voit annoncés, sur le même sujet et du même auteur, deux autres tomes en préparation. Ont-ils paru ? La Compagnie de Jésus

s'en met assez peu en peine. Il nous a fallu ouvrir le Catalogue des livres de prix des écoles de la capitale pour apprendre que M. Spuller daignait écrire sur notre compte.

M. Spuller déclare dans ce livre que « le péril clérical est extrême » parce que « l'Église a changé sa constitution et qu'elle est *jésuitisée* » (p. 32).

Voici un échantillon de la prose qu'il nous consacre :

Depuis une trentaine d'années les Pères de la Compagnie vendent une eau bénite de Saint-Ignace qui paraît avoir été inventée en Suisse par un certain Jésuite du nom de Bernard. Elle se débite avec un prospectus intitulé : *Usage de l'eau bénite de Saint-Ignace, fondateur de la Compagnie de Jésus, avec une neuvaine en son honneur contre le choléra, les maladies contagieuses et les autres infirmités*. On y voit aussi que cette eau pieuse continue les miracles du saint, tels qu'il les aimait, exorcismes, apparitions, visions. Ce petit commerce, entre beaucoup d'autres, est assez prospère (p. 210).

Le monsieur qui a écrit ces gentilleses est devenu grand-maitre de l'Université de France.

Çà et là, M. Spuller est sérieux, même solennel :

La Compagnie de Jésus est un engrenage merveilleux et terrible. Quiconque se laisse prendre à ses doctrines est perdu, qu'il s'agisse d'un individu ou d'un peuple. Comme Attila, comme l'Islam, elle flétrit et dessèche ; *l'herbe ne repousse pas où elle a passé* (p. 13). (!!!)

C'est peut-être le péril qui alarme ce monsieur ; en effet, voilà bien du foin perdu.

M. Spuller n'est pas le seul admis à professer la haine des Jésuites dans les écoles primaires. Il y a quelques années, lorsque se préparait la campagne des expulsions, on signala l'apparition de deux volumes d'un certain Jean Wallon : *Jésus et les Jésuites*, et *Un collège de Jésuites*. On y trouve un ramassis de bourdes tellement grotesques sur le compte des Jésuites, que l'on hésite à prendre au sérieux les insultes que l'auteur y a mêlées à l'adresse de l'Église, du Pape, des évêques, des catholiques les plus éminents. Voici comment Pie IX, de sainte mémoire, est traité par ce maniaque :

Nul ne voudra croire ni ne pourra comprendre un jour le degré d'idolâtrie auquel les imaginations surchauffées des simples fidèles ont été por-

tées pour Pie IX, bellâtre trop mondain dans sa jeunesse¹ et l'un des papes les plus ignorants que le Saint-Siège ait jamais eus. Cette sorte d'épidémie cléricale fut l'œuvre presque exclusive des Jésuites, assistés de la Curie romaine (p. 117).

Une fois de plus, je demande pardon de transcrire de telles monstruosité. Après cela, ce pauvre homme peut bien déclarer, s'il lui plaît, que « l'action des Jésuites est essentiellement corruptrice » (titre de chapitre); que « les disciples d'Ignace forment aujourd'hui le seul ordre de religieux qui ont gardé et qui emploient les procédés de la théurgie et de la magie » (p. 15). Il y en a comme cela pendant six ou sept cents pages. Des réquisitoires sur ce ton ne sont pas, on le comprend, pour émouvoir beaucoup la Compagnie de Jésus. Mais il semble que l'on devrait laisser aux chiffonniers le soin de ramasser ça; le Conseil municipal de Paris a trouvé que c'était bien bon pour des livres de prix.

A côté de ces livres très niais, en voici un très odieux.

La Cité chinoise, par M. Eugène Simon, est un des quatre ou cinq volumes publiés en ces derniers temps par des gens qui éprouvent le besoin d'humilier la France devant la Chine, parce que la Chine a l'honneur d'être païenne, tandis que la France subit encore l'influence dégradante du christianisme. M. Simon est le plus audacieux de tous. Son livre a indigné les Anglais eux-mêmes, et si des Français le lisent sans rougir, cela prouve — ce qui d'ailleurs est très vrai — que la passion irréligieuse étouffe tout noble sentiment, celui de l'honneur national comme les autres.

Le livre de M. Eugène Simon, qui affirme avoir passé dix ans en Chine comme consul de France, est un tableau comparatif des institutions, des mœurs, des doctrines, de la religion même des Chinois, d'après lequel, nous autres barbares d'Occident, nous ne sommes que des imbéciles, des ignorants, des misérables. Et l'auteur débute par cette phrase : « *La Cité chinoise* est un livre de bonne foi », comme s'il craignait que la France ne perdît quelques-uns de ses crachats.

1. On voit trop à quelle source a été puisé cet outrage. Si Léo Taxil ne s'était pas converti, il est vraisemblable que ses livres figureraient au *Catalogue*.

Il y a mieux encore : ce soi-disant Français met au compte des missionnaires français en Chine les seuls méfaits qui se voient dans cette terre où toutes les vertus florissaient avant eux. Ils vont là-bas pour faire leurs affaires. Ils ont inventé *l'infanticide* ; ils savent bien qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce qu'ils racontent à ce sujet, « mais cette légende rapporte à la Sainte-Enfance cinq à six millions par an, et il paraît qu'il est dur d'y renoncer » (p. 23). Les missionnaires sont pour la Chine « un véritable fléau, et la civilisation européenne ne saurait avoir de plus terribles agents »... C'est à eux « que l'on doit imputer les conflits les plus graves qui se soient produits entre nous et les Chinois » (p. 173). Dernièrement, ils ont voulu s'emparer de la Corée, de là les représailles, les massacres d'Européens, etc. (p. 185). Enfin ce sont des gens prêts à tout ; il paraît qu'ils sont quelquefois « bons et dévoués » ; mais « ils perdent la tête dès que l'intérêt de la religion ou de leur congrégation peut être en jeu. Ils deviennent faux, égoïstes, durs, cupides, ne reculent devant rien, pas même devant le sacrifice de *votre* vie (c'est l'auteur qui a souligné) pour arriver à leurs fins ou à celles qui leur sont imposées » (p. 183).

Je ne ferai pas aux lecteurs des *Études* l'injure de répondre à ces infamies ; dès la reprise de la Revue, nous avons publié un travail sur ce sujet. Il ne tiendrait qu'à moi de reproduire ici un article du *Chinese Times*, journal anglais protestant publié à Shang-Haï, où il est dit en propres termes que le livre de M. Simon donne en effet une idée exacte des choses dont il parle, à condition que l'on prendra exactement le contre-pied de ses dires.

Voilà donc les ignominies qu'on donne à lire aux enfants de ce pauvre pays de France. Eh bien ! je le demande, si les hommes qui font cela, qui mettent de tels livres aux mains de ces petits, ne trahissent pas la patrie, que faut-il donc faire pour la trahir ?

• VII

Toujours sous la rubrique *Littérature et Morale* nous trouvons au *Catalogue* les nombreux ouvrages de M. Paul Janet

lesquels assurément méritent une mention. M. Paul Janet du moins est un honnête homme et, qui plus est, philosophe spiritualiste, voire même religieux et, si l'on veut, chrétien, mais d'un christianisme marié à la libre pensée. M. Paul Janet connaît une multitude de christianismes excellents, et il les admet tous dans sa collection, le catholicisme excepté.

Le christianisme raisonnable de Locke, le christianisme dans les limites de la raison de Kant, le christianisme unitaire de Channing, le christianisme progressif de Lessing peut encore sauver l'idée religieuse du péril où l'ont jetée parmi nous la science et la philosophie. (*Les Problèmes du dix-neuvième siècle*, p. 490.)

M. Paul Janet est pour la foi catholique un ennemi plus dangereux que des déclamateurs ou des furieux comme nous en avons rencontré sur notre chemin. Il écrit en bon français, il paraît respecter les croyances ou du moins il les ignore; au lieu de tirer sur l'édifice, il creuse sous les fondations de façon qu'il s'écroule de lui-même. Puis il prêche une morale si pure, si élevée! M. Paul Janet se rencontre avec M^{me} Kergomard dans cette école des parfaits qui veut que la vertu soit à elle-même sa propre récompense. Aussi à ses yeux et aux yeux de ses disciples le christianisme n'a-t-il de la moralité qu'une conception encore bien grossière.

Le christianisme donne l'espérance des biens éternels comme soutien à la faiblesse humaine dans sa lutte contre le mal.

Là-dessus, M. Paul Janet donne carrière à son indignation philosophique, car, à ce compte,

La moralité deviendrait une espèce de marché où l'on offrirait à Dieu le sacrifice de ses penchants, mais bien entendu avec la condition qu'il vous le rendra au centuple. La vertu serait alors un placement à intérêt. Dieu serait en quelque sorte un débiteur et nous serions les créanciers. Pascal, le grand Pascal, s'est représenté sous cette forme brutale et grossière le problème moral. L'éternité à gagner, voilà le but; la vie et ses plaisirs à sacrifier, voilà la mise... Il y a de quoi parier. Voilà Dieu joué à pile ou face. Quelle religion! quelle piété!... La vertu ne sera plus qu'un moyen de gagner le bonheur. La vie future reste toujours comme une sorte de mât de cocagne dont les couronnes suspendues devant vous sollicitent et récompensent les fatigues du bien (p. 589).

Peut-être dirons-nous quelque jour ce qu'il faut penser de

la morale transcendante de M. Paul Janet ; mais qui n'admirerait pour le moment sa franchise ? Cette *forme brutale et grossière* sous laquelle on se représente le *problème moral* est, après tout, celle de l'Église catholique. Est-ce qu'il l'ignore ? Pourquoi ne pas oser le dire ? Pourquoi en faire un reproche seulement à Pascal, comme si Pascal l'eût inventée ?

Voilà comment on frappe l'Église en pleine poitrine en ayant l'air de tirer sur le voisin. Mais bien stupide celui qui ne verrait pas qui l'on vise dans cette tirade.

Ainsi les enfants sont avertis que la vertu ne doit avoir d'autre récompense qu'elle-même, le vice d'autre châtiment que sa propre difformité, et que la religion qui parle de ciel et d'enfer est, pour cela même, convaincue de n'avoir qu'une morale inférieure, et, pour employer les expressions du maître, *brutale et grossière*.

Dans le même genre, je noterai le livre de M. Émile Burnouf : *le Catholicisme contemporain*. M. Burnouf qui, paraît-il, sait le sanscrit, ne parle plus guère dans ses livres, ni dans la *Revue des Deux Mondes*, que d'Ormuz, d'Ahriman, de Védas et surtout du Boudha dont il s'est fait l'apôtre. Le christianisme étant un système religieux incompatible avec les progrès de la science, M. Burnouf propose très sérieusement au grand public de la grande Revue de revenir au bouddhisme¹.

Ce savant est arrivé à ces hauteurs sereines où l'on juge sans passion les formes diverses du sentiment religieux dans l'humanité. Le christianisme ne lui inspire aucune haine, mais plutôt de la pitié et comme un regret.

Nous assistons, dit-il, depuis bientôt un siècle à une évolution du christianisme qui paraît devoir être la dernière...

Les catholiques ont fait subir au christianisme des transformations successives qui l'ont jeté dans une véritable décadence.

L'esprit du christianisme s'est comme évanoui dans l'Église latine ; le matérialisme tend à l'absorber tout entière. Or, le matérialisme en religion porte le nom d'idolâtrie. C'est par suite de cette déchéance dans les doctrines et dans le but que le catholicisme voit tant d'âmes élevées se séparer de lui et chercher en elles-mêmes le principe divin qu'il ne leur fournit plus (p. 419).

1. Cf. *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1888.

Ce que M. Burnouf appelle *matérialisme et idolâtrie*, on le comprend même avant qu'il le dise, c'est tout l'extérieur de la religion, le culte, la prière, la messe, les sacrements, etc.

Les bourgeois libres penseurs qui croient comprendre quelque chose à cet amphigouri s'estimeront assurément davantage eux-mêmes pour s'être séparés de cette « Église latine, qui n'est pas assez métaphysique » (*ibid.*). Les lauréats de l'école primaire supérieure, à supposer qu'ils ouvrent un livre aussi ennuyeux, y verront au moins que l'*Église latine*, tombée dans le matérialisme et l'idolâtrie, ne mérite que le dédain d'âmes aussi *élevées* que les leurs.

VIII

Un coup d'œil en finissant sur le rayon de la *science*. Cette catégorie, cela va sans dire, est non moins abondamment fournie que les autres. Beaucoup, beaucoup de livres sur la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'astronomie, la zoologie, la minéralogie, l'anthropologie, etc., etc., tout ce qu'on appelle la *science*.

On n'a eu garde d'omettre le darwinisme ; car le darwinisme, c'est aussi la *science*, et bien entendu on ne s'arrêtera pas aux livres qui exposent méticuleusement un transformisme mitigé. On ne saurait s'y prendre trop tôt pour apprendre aux jeunes citoyens qu'ils ont pour ancêtres les singes. Un M. Ferrière a pris soin de faire un manuel de darwinisme à l'usage des simples mortels.

Il en a élagué l'appareil scientifique de façon à ne rebuter personne. Quand le jour sera venu — et il n'est pas loin — où le Conseil supérieur de l'instruction publique inscrira les *Notions de darwinisme*, à côté des *Notions d'économie politique et sociale*, dans le programme des écoles primaires, le manuel en question deviendra classique. En attendant, on le donne comme récompense aux écoliers les plus méritants. La conclusion de ce méchant livre, formulée dans la dernière leçon sous le titre : *la Place de l'homme dans la nature*, c'est que

L'homme appartient à la *série animale*. Les préjugés de toute sorte, l'ignorance, la Superstition (avec un grand S) et leur inséparable com-

pagne, la stupidité orgueilleuse, s'irriteront et crieront à la profanation, mais...

Mais la *science* a parlé, ô homme! tu n'es qu'une bête.

Ce *manuel* est un spécimen de l'art français, dont la spécialité dans ces matières soi-disant scientifiques est de présenter sous une forme simple, claire, dégagée, les idées qui se trouvent à l'état de broussailles dans les gros livres des étrangers. En voici un de cette espèce; notre littérature avait apparemment besoin de s'enrichir de ce pâté de choucroute allemande. Cela est intitulé *l'Homme selon la science*, par le docteur Louis Büchner, et cela a été tourné en français par le docteur Charles Letourneau, ce monsieur qui écrit de si jolies choses sur l'évolution de la morale¹. C'est naturellement un énorme in-8, qui, pour le style et l'aménagement intérieur, n'a rien perdu, en passant dans notre langue, des grâces natives de l'original. Heureusement l'enseignement, je veux dire la table des matières, nous indique les marchandises qu'on trouve dans ce magasin.

En voici quelques échantillons.

Erreurs géocentrique et anthropocentrique... (!!) Énorme antiquité de l'homme... Place de l'homme dans la série zoologique... Singes anthropoïdes... L'homme ne peut constituer un ordre distinct... Théorie de l'origine animale de l'homme... Preuves du transformisme... Les souches simiennes... Relativité de la prééminence de l'homme sur l'animal... Point de conscience innée... L'égoïsme est le mobile des actes humains... Le matérialisme scientifique réalise le plus haut idéalisme...

Que si vous tenez à pénétrer dans l'intérieur, vous trouverez, sans chercher, des morceaux comme celui-ci :

L'histoire démontre sans réplique que la religion et la morale ne se fortifient point, ne se développent point ensemble, mais qu'au contraire les époques et les contrées les plus religieuses ont été et sont souvent d'après l'expérience de tous les jours le théâtre des plus nombreuses infractions morales, des crimes les plus nombreux...

Ainsi, en thèse générale, la religion est une cause d'immoralité. Pour ce qui est du christianisme, le docteur allemand a fait à son sujet des découvertes étonnantes :

1. Cf. *Études*, livraison de juillet.

Quant à ce que l'on a appelé à tort le christianisme, c'est-à-dire quant au *paulinisme*¹, toute sa partie, toute sa substance dogmatique est d'une manière si éclatante, si implacable et même si singulière en contradiction avec les conquêtes et les principes de la science nouvelle que son sort tragique final dans l'avenir est simplement une question de temps (p. 274).

Que si l'on veut connaître la dernière phase de la perfectibilité de notre race selon l'illustre docteur, voici comment il s'exprime à propos du mariage, qu'il regarde comme une pratique abusive et funeste, car il « n'existe pas chez les animaux » :

Pour arriver à créer politiquement et socialement une vraie humanité, rien ne saurait être plus efficace que d'affranchir le mariage de ses entraves, de le métamorphoser en une légitime union des deux sexes, résultat d'un choix amoureux, libre et non contraint des deux parts, en une union trouvant la raison de sa durée dans la durée même d'une mutuelle affection (p. 261).

Quelle science et quelle langue, dignes l'une de l'autre ! C'est à l'école de ce maître, sans doute, que le docteur Letourneau a puisé les notions de saine morale qu'il a exposées dans son *Évolution*. En général, ces doctrines canailles sont des produits de fabrication étrangère, anglaise ou allemande ; on ne le constate pas sans quelque consolation. Malheureusement, il se trouve toujours quelque docteur de Sorbonne ou de l'École de médecine qui importe cela en France, comme d'autres industriels y importent le guano. Puis les journaux et les revues entonnent un hymne à la science allemande, les naïfs y croient, et le Conseil municipal de Paris fait distribuer ces livres, comme des joujoux de Nuremberg, aux enfants des écoles laïques.

1. Pour justifier cette prétention baroque de changer le nom de christianisme, le Dr Büchner écrit : « Jésus ou Jeshua, appelé le Christ, ne fut pas, quoique des millions et des millions d'hommes l'aient eru et le croient encore, le fondateur d'une religion universelle ; il ne le voulut même pas. Ce fut seulement un réformateur de la religion judaïque » (p. 274). Il parle encore du *pétrinisme* qui est bien différent du *paulinisme*. Ces vocables tentons désignent, je pense, la religion de saint Paul et la religion de saint Pierre.

IX

Terminons ici cette revue ; aussi bien le dégoût commence à soulever le cœur. Ceux qui auront eu le courage de lire ces extraits me pardonneront le salmigondis nauséabond que je viens de leur servir ; s'il avait besoin d'une excuse, l'auteur d'un tel travail invoquerait sa propre souffrance. Certes, ce n'est pas sans torture intime que l'on fait un tel inventaire. Si la pudeur a ses délicatesses, la foi a aussi les siennes ; les unes et les autres sont douloureusement froissées par des livres semblables, alors même qu'on ne les ouvre que par devoir. Bellarmin et Tolet remerciaient Dieu d'avoir gardé leur foi intacte en lisant, pour les réfuter, les ouvrages des hérétiques de leur temps ; il y a des vapeurs assez épaisses et des fumées assez noires pour vous dérober en plein jour la clarté du soleil. Balmès avouait que parfois il lui fallait des heures d'oraison pour ramener dans son âme la lumière et la paix après certaines lectures. Un prêtre et un religieux peut en dire autant pour avoir parcouru les livres donnés en prix aux enfants des écoles primaires.

Pourtant il était bon de faire cette exploration dans un domaine trop peu connu. Nous savions sans doute que les doctrines irrégieuses et matérialistes sont inoculées aux veines des enfants par l'enseignement des écoles officielles ; nous ne savions pas à quelles doses, avec quel sans façon cynique, avec quelle absence totale de ménagement on les gave de cette nourriture monstrueuse.

Il est possible, *peut-être*, d'aller plus loin dans l'obscénité, mais non pas dans l'impiété et l'extravagance.

J'ai dit *peut-être*, et non sans intention ; le Catalogue contient des romans par centaines ; il faudrait des mois pour en prendre connaissance. Sans doute, Zola n'y figure pas encore ; admettons donc que ces livres soient relativement propres, mais quand après Diderot, déjà nommé, on voit mentionner les *Œuvres complètes* de Molière, de La Fontaine, de Lesage, de Montaigne, une édition de Voltaire, etc., peut-on dire que la lubricité n'a pas sa place dans cette bibliothèque pour distribution de prix ?

« Il n'y a pas de mauvais livre; » cet aphorisme est de M. Jules Ferry, lui aussi à son heure ministre de l'Instruction publique; pour en compléter le sens, il faudrait dire: Tout livre est excellent qui peut servir à tuer la religion dans les âmes de la génération qui s'élève. Car, c'est là le but. La boue est chose excellente pour étouffer ce qui reste de feu dans un foyer à moitié éteint. A défaut d'autre liquide, on noiera les intelligences de ces pauvres enfants dans le flot des doctrines matérialistes et de la littérature libre. Assurément ce qui leur resterait encore de chrétien ne résistera pas à ce bain d'immondices. On sait que la recette est de M. Edgard Quinet, lequel figure si honorablement au Catalogue: il faut étouffer le christianisme dans la boue.

Dernièrement, le Conseil scolaire d'une grande ville d'Amérique, Boston, composé presque exclusivement de protestants, rayait à l'unanimité, de la liste des livres destinés aux écoles, l'*Abrégé de l'histoire du monde* de Swinton, parce que l'auteur, se faisant l'écho de certaines traditions protestantes, accusait l'Église catholique de vendre avec les indulgences la permission de pécher¹. Dans la capitale de la France catholique un auteur qui, arrivé à cette période de l'histoire, n'insulterait pas l'Église, serait impitoyablement exclu du catalogue.

Le contraste entre cette délicatesse et la brutalité avec laquelle est traitée chez nous l'âme de l'enfant aide à mesurer la déchéance que peut infliger à un peuple catholique la domination de ceux pour qui le cléricalisme, c'est-à-dire, l'Église catholique est l'ennemie.

Aussi le rouge de la honte nous monte au front à la pensée que des étrangers, et en grand nombre, vont lire ces pages et c'est pourquoi, nous rappelant la supplication que l'historien des Machabées a jointe au récit des humiliations de son peuple, nous leur dirons: De grâce, ne nous méprisez pas; n'ayez pas horreur de nous². On voit dans l'Évangile que lorsqu'un possédé est en présence du Sauveur qui va le

1. *Catholic Review*, New-York, 23 june 1888.

2. *Obsecro autem eos qui hunc librum lecturi sunt, ne abhorrescant.....*
II Machab., vi, 12.

délivrer, l'hôte infernal a une suprême explosion de rage; il écume, il rugit, il déchire, *discerpens eum*. C'est que le Maître est là et qu'il faut sortir.

Nous croyons que tel est le cas de la France. Il y a des baptisés qui, pour un temps, peuvent être possédés du démon. Cela n'efface pas le baptême et n'empêche pas d'être enfant de Dieu.

Et si la crise est violente, c'est vraisemblablement que la délivrance est prochaine.

J. BURNICHON.

LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE PARIS

2-6 JUILLET

« Un Congrès eucharistique à Paris, à la veille de l'Exposition et du Centenaire, à quoi bon ? »

Voilà ce que redisaient, il y a quelques mois, des personnes, même religieuses, au moment où M^{gr} l'archevêque annonçait pour le 2 juillet l'ouverture de la sixième de ces réunions.

Comprendrait-on la pensée du vénérable prélat ? A cette époque de l'année, répondrait-on à son appel ?

On a compris et on est venu.

On a compris qu'un Congrès eucharistique n'est pas un concile, ni une assemblée politique ou savante, et pourtant qu'aucune réunion n'est plus propre à faire pénétrer dans l'âme la connaissance pratique du dogme, et à en propager, même avec science, les divines et salutaires leçons.

On a compris qu'à notre époque troublée par l'ambition et la haine, et au jour même où nous célébrions le double centenaire de l'apparition de Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie, il était utile de parler à tous le langage de la douce paix et de l'humble charité, et que Notre-Seigneur était seul capable de donner par Lui-même cet enseignement populaire. Un centenaire en préparait un autre.

Et l'on est venu de tous les points de la France, de la Belgique, de l'Espagne, de la Hollande et de l'Italie.

Et les évêques non seulement de l'Europe, mais de l'Asie, de l'Amérique et de l'Afrique ; et les princes de l'Église, et notre chef à tous, le Souverain Pontife, se sont associés par des bénédictions et des lettres magnifiques à ce mouvement des âmes.

Les églises où se sont tenues ces assemblées ont été remplies d'une foule sympathique et variée qui a étonné jus-

qu'aux grands orateurs habitués aux plus vastes auditoires.

Aussi le Congrès a-t-il été une œuvre d'édification, de lumière et d'espérance.

I

Ceux qui ont pu assister aux réunions d'études ou aux réunions sacerdotales, aux assemblées de cinq heures et aux exercices du soir, ont conservé de tout cet ensemble un souvenir suave et profond qu'il est impossible d'oublier et de reproduire. L'amour de Notre-Seigneur réunissait toutes les âmes; et les divergences de nationalités, de partis ou de conditions disparaissaient dans l'union d'un même peuple parlant la même langue et chantant du même cœur. C'est que Jésus-Christ était là, roi invisible et permanent, dominant les siècles et les passions du monde, mais en silence et presque dans la nuit du tombeau. C'est qu'Il nous y donnait l'exemple de toutes les vertus, et en particulier de l'humilité, si peu connue dans les assemblées tumultueuses des hommes. Les orateurs ne parlaient guère pour se faire valoir; et si quelque contradiction modeste s'élevait dans nos réunions d'études, elle était bien vite apaisée non seulement par la sonnette intelligente du président¹, mais par la réponse souriante de l'aimable adversaire.

Avec quelle édification n'avons-nous pas entendu de vénérables curés, de saints religieux, nous apporter le fruit de leur expérience sacerdotale et le récit de leurs grandes et modestes œuvres eucharistiques! Comme il était doux d'entendre des prélats du plus haut mérite nous parler de la prière ou des Servantes du Saint-Sacrement fondées par le P. Eymar! Quelle impression profonde nous laissaient les trois évêques qui se sont fait entendre dans nos assemblées, M^{gr} l'Archevêque, M^{gr} Mermillod et M^{gr} de Liège! L'un, président d'honneur, suave et recueilli comme le doux évêque de Genève, semblait nous dire, le sourire aux lèvres: « Goûtez et voyez combien le Seigneur est bon. »

L'autre, tour à tour piquant et gracieux, éloquent et inci-

1. M. Le Rebours, curé de la Madeleine.

sif, mais toujours charitable et Français, semblait oublier tous ces dons de Dieu, pour nous dire : « Apprenez que le cœur de Jésus est doux et humble. »

M^{gr} de Liège apportait souvent dans nos réunions d'études l'autorité d'une parole distinguée, mais surtout d'une expérience profonde des âmes. Prêt à parler sur tous les sujets eucharistiques, il se montrait partout le pasteur éclairé de la ville du Très Saint-Sacrement.

Mais ce qui nous a le plus touché peut-être dans ces diverses réunions du Congrès, c'est le récit des merveilles de l'adoration nocturne. On nous montrait des ouvriers venus le soir après une journée de travail, sans prendre de nourriture, et s'écriant après une nuit de veille : « Mon plus grand malheur serait d'être privé de l'adoration nocturne ! », — des militaires heureux de monter la garde à la porte du tabernacle où se cache le divin Roi. — des corporations d'ouvriers à Montmartre, des associations à Nîmes présentant tour à tour au Dieu-Hostie l'hommage des divers intérêts de leurs sociétés et de leurs familles. — cette grande œuvre s'étendant en France où déjà six diocèses ont pu la rendre continue pendant l'année entière, — en Espagne où, après des difficultés considérables, elle embrasse plus de quarante-huit diocèses. — en Angleterre, à Rome, en Allemagne, en Pologne, au Canada, aux États-Unis et dans la République de l'Équateur, et cela depuis trente ans à peine. Ces faits si consolants et qu'ont affirmés MM. Lucas-Championnière, Pavie et le R. P. Voirin attendrissaient les âmes, et l'on était heureux d'apprendre que les adorations nocturnes étaient le gage constant de conversions durables. Notre-Seigneur n'est-il pas en effet le grand médiateur, et ne nous a-t-il pas donné l'exemple de prier souvent au sommet des montagnes et dans le silence des nuits ?

Non seulement l'adoration nocturne et diurne se fonde et s'étend partout, mais voici qu'à Rome une œuvre s'établit pour unir le monde entier aux pieds du divin Maître. M^{gr} d'Hulst nous a parlé de cette vaste fédération d'hommages réparateurs, qui a reçu déjà avec l'approbation du Saint Père trois cent quatorze lettres d'évêques. Chaque nation vient tour à tour vénérer le prisonnier du tabernacle. La France est con-

voquée le jeudi, et chaque fidèle, par une demi-heure d'adoration continue, peut gagner une indulgence plénière.

Pendant que ces sujets si pieux étaient communiqués aux membres du Congrès, les églises où le Saint-Sacrement était exposé réunissaient les adorateurs qui ne pouvaient prendre part aux réunions d'études. Combien de pèlerins ont rempli les sanctuaires de Notre-Dame des Victoires et des Carmes ! et avec quelle édification ils ont assisté aux touchantes processions de plus de trente mille enfants venant offrir au divin Enfant du tabernacle leurs hommages, et goûter cette parole qu'on leur adressait souvent avant la bénédiction du Très Saint-Sacrement : « Laissez venir à moi les petits enfants !... »

II

Œuvre d'édification, ce Congrès a été une œuvre de lumière. Sans doute il était impuissant à définir des dogmes, ou à réformer la discipline. Mais il pouvait soulever le voile de l'histoire eucharistique, et enseigner des moyens pratiques pour sauver ceux qui ne connaissent plus le chemin du sanctuaire.

Quels faits intéressants nous ont appris les PP. Ladislas, capucin, et Sanna, de la Compagnie de Jésus !

Le premier a eu la patience de recueillir dans un ouvrage complet les images des différentes hosties employées au Saint-Sacrifice depuis l'époque apostolique. Il a retrouvé dans les Catacombes des peintures représentant un poisson portant sur l'eau une corbeille remplie des pains d'autel ; il a reproduit par le dessin et la gravure les formules innombrables et variées des siècles suivants, et nous n'avons pas vu sans charme celle qui, après le Concile de Florence, montrait une croix entourée de deux vierges, symbole des deux Églises grecque et latine unies par le cœur de Jésus crucifié !

Le P. Sanna a retrouvé en Italie, dans des voyages qui ne lui coûtent rien, des hosties conservées depuis des siècles, et dont plusieurs ont opéré des miracles. M. l'abbé Marceau, du diocèse de Beauvais, et M. Gaultier de Claubry.

curé de Saint-Jean-Saint-François, nous ont fait des récits semblables, appuyés sur des relations authentiques. Ces faits ne donnent pas plus de force et de conviction à notre foi, mais l'entourent d'une lumière accidentelle et douce qui attire et console.

Pour entrer dans ce mouvement historique, M. le chanoine Didelot, archiprêtre de Valence, bien connu par ses travaux entrepris à la gloire du Très Saint-Sacrement, a proposé l'établissement d'un concours destiné à récompenser le meilleur ouvrage d'archéologie chrétienne et le travail le plus complet sur l'iconographie, l'hymnologie et la bibliographie eucharistique.

A la lumière des faits vint s'ajouter la lumière pratique des industries salutaires. Comment pousser, surtout au grand jour de Pâques, des peuples insoucians et sans foi vers le sacrement de nos autels ? Le R. P. Lemoigne, de la Compagnie de Jésus, nous a fait un cours de stratégie oratoire, en nous apprenant comment on pouvait ressusciter, même au milieu des meilleures paroisses de Paris, l'ancien système des conférences. S'ils restent une prédication, sans devenir une discussion de tribune, ces entretiens sacrés peuvent répondre aux objections les plus sérieuses et satisfaire les esprits les plus délicats ; et les hommes avides, de les entendre, forment une assemblée compacte qui, au jour de la communion pascale, entraîne les indécisions et fortifie les courages.

Afin de réaliser ce même but, en partant d'un point plus éloigné, que d'habiles moyens suggérés par les différents arts qui ornent le temple du Dieu caché ! Industrie du chant liturgique, simple, sobre et entraînant, préparé par des classes bien faites dans les séminaires ; — industrie des images catéchistiques, telles qu'en ont gravé par milliers et à bon marché le P. Vasseur et les Pères de l'Assomption ; — industrie des peintures murales où les principaux sujets de notre foi sont exposés aux yeux et enseignés au peuple du haut de la chaire.

Mais ce qui nous a peut-être touchés et instruits davantage, c'est ce qui nous a été dit sur l'apostolat des enfants. L'enfance chrétienne est, en ces jours troublés, notre espérance

et notre consolation. Si l'on peut la régénérer par la communion fréquente, surtout au premier vendredi du mois, on obtiendra des résultats merveilleux et déjà prédits par Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie. Pour cela, il faut l'atteindre dès le plus jeune âge, et ne pas craindre d'enseigner le catéchisme, même aux plus petits enfants. Nous avons tous applaudi quand l'abbé Garnier, l'apôtre bien connu, nous a montré son petit catéchisme à un sou, très bien imprimé¹, et destiné aux enfants de quatre à cinq ans. C'est un moyen très actif de salut : des dames, en visitant les familles pauvres, engagent les mères à l'apprendre à leurs fils, avec les petits gestes marqués ; et quand elles reviennent, elles félicitent les unes et les autres du succès obtenu. Des conversions nombreuses en sont le prix ; car les mères et les pères apprennent pour eux-mêmes ce qu'ils enseignent à leurs enfants.

Et ceux-ci grandissent, et quand vient l'époque de la première communion, ils s'y préparent mieux, parce qu'ils y ont pensé depuis plus longtemps. Alors ils pourront peut-être s'inspirer de la charmante idée de l'abbé Rivet, du diocèse d'Orléans : remettre aux enfants des grains de blé, symbole de leurs sacrifices. Amassés dans une tire-lire, ils serviront à faire les pains d'autel pour le plus beau jour de leur vie. Ils apprendront par là qu'une communion bien faite est le prix des mérites qui la préparent.

Aussi est-ce avec une grande raison que M^{gr} de Liège, présent à cet entretien, recommandait à tous, et surtout aux prêtres, d'accueillir les petits enfants, de leur donner des images instructives, d'encourager leurs modestes succès, et de leur montrer d'avance ce jour de la première communion d'où dépend leur éternité.

III

La lumière appelle l'espérance. Au milieu de nos temps sombres, ne sommes-nous pas heureux de tourner nos regards confiants vers le Soleil eucharistique qui domine les orages ? Déjà nous Le voyons briller à l'horizon. Le P. Ton-

1. Paris, 77, rue Violet.

dini, barnabite, nous en assure. Il a été en rapport avec les peuples schismatiques de l'Orient, et voici que des voix autorisées, qui partent de haut, lui ont dit cette année même : « Quand on a, comme nous, deux cultes aussi consolants, celui de l'Eucharistie et celui de Marie, comment voulez-vous que l'Église russe et orthodoxe ne s'allie pas bientôt à l'Église romaine et catholique ? » De plus loin encore, les missionnaires l'attestent ; et le P. Bouteland, de la Compagnie de Jésus, missionnaire du Maduré, au nom de ses confrères de Chine ou d'Afrique, nous ranime à son tour par le tableau qu'il nous retrace. L'Eucharistie est le foyer de toutes les conversions. Quand on l'invoque par l'adoration de jour et de nuit, quand on la porte processionnellement dans l'éclat de son culte aux yeux de ces peuples grossiers, la foi suit bientôt l'adoration et les pompes du culte extérieur.

Dans les contrées hérétiques, il en est de même. Aussi est-ce avec enthousiasme que l'assemblée applaudit un curé hollandais, l'éloquent M. Brouwers, nous racontant dans un style précis et lyrique les merveilles eucharistiques qui s'opèrent depuis trente ans dans ce pays. Les conversions s'y multiplient ; cinq cents églises nouvelles s'y élèvent ; les défections pascales sont rares, et jusque dans les villes les plus peuplées, le culte du Dieu caché se propage. « Ah ! s'écrie-t-il dans un élan d'enthousiasme que nous partageons tous, quand je vois à Rotterdam s'élever les tours de la nouvelle église, savez-vous ce qui me console, ce n'est pas de voir le temple de Jésus-Christ dominer la ville, c'est de voir Jésus-Christ même et sa croix dominer le temple, et briller au sommet de la ville. »

Et en France, que ne devons-nous pas espérer de cet accroissement du nombre des œuvres eucharistiques, dont M. Raynal, au nom de la Société de Saint-Vincent de Paul, nous a fait le consolant tableau ; de la dévotion à Jésus-Hostie dans les cercles catholiques d'ouvriers dont nous a parlé M. de Marolles ; de ces associations d'enfants que groupe avec tant de zèle l'intelligent Père Durand ; de l'augmentation des confréries du Saint-Sacrement, à Paris même, et dont M. Bonjean, dans un langage ému, nous a retracé les pro-

grès : sur 70 de nos paroisses, 66 voient fleurir ces pieuses institutions ; et, sur ce nombre, 20 nouvelles fondations ont été créées depuis la dernière guerre.

Ils répondaient donc aux sentiments de tous, nos grands orateurs de Notre-Dame et de Saint-Sulpice, les PP. Monsabré et Matignon, quand, à la vue de cette foule plus grande et plus diverse que jamais, ils glorifiaient l'un la royauté, l'autre la popularité de Jésus-Christ triomphant, dans l'Eucharistie, de l'indifférence et de la haine du monde.

M^{gr} Gay, à Notre-Dame des Victoires, en nous parlant des vertus du Dieu caché, est entré dans ce sentiment, et le R. P. Tesnière s'associait légitimement à nos espérances en nous montrant Notre-Seigneur apportant le feu au monde et désirant l'embraser de plus en plus. À qui convenait-il mieux de tenir ce langage qu'au R. P. général des Pères du Saint-Sacrement, qui a été, selon l'expression pittoresque de M^{gr} Mermillod, le gond solide et caché du Congrès ?

Mais quel spectacle pourrait mieux fortifier nos cœurs que la vue de cette sainte montagne des martyrs, d'où nous viendra le secours ? Le Sacré-Cœur est comme la flamme de l'Eucharistie. Cette admirable dévotion, à laquelle Notre-Seigneur a attaché tant de promesses de vie, s'est développée, depuis un demi-siècle surtout, avec un progrès consolant. Le R. P. Voirin nous l'a fait voir, en retraçant dans un excellent mémoire l'histoire de cette dévotion, dont la basilique nouvelle porte chaque jour vers le ciel le témoignage pieux et pénitent. Plusieurs millions de catholiques français l'ont élevée, et toutes les œuvres eucharistiques y sont établies.

C'était donc avec une pensée de foi vive et d'espérance ardente que M^{gr} Richard avait voulu faire, dans ce monument encore inachevé, la clôture du Congrès, le premier vendredi du mois de juillet consacré spécialement au Sacré-Cœur. Après une nuit de prière, et une communion nombreuse à la messe pontificale, M^{gr} Mermillod a résumé dans son magnifique langage tous les motifs d'espoir. Les grandes œuvres chrétiennes en France et ailleurs ont presque toutes été fondées à Montmartre, par des saints qui ont suivi les traces sanglantes de saint Denys, l'apôtre de notre foi. Des

jours mauvais peuvent se lever pour Paris et la France. Mais comment les catholiques pourraient-ils être inquiets de l'avenir, quand ils savent qu'ils ont parmi eux la source de toute force et de toute consolation ? Cette année a vu la grande fête du Jubilé sacerdotal, c'est-à-dire l'unité du monde catholique affirmée aux pieds du Souverain Pontife à Rome, cette « tête de l'Église », et le beau spectacle de l'unité de la France catholique, ce « cœur de l'Église », affirmée sur la colline de Montmartre au milieu de l'héroïque et sainte France d'autrefois. Quelle espérance pour l'avenir !

Le soir, au milieu d'une foule immense, en présence de huit évêques, M^{gr} Richard, qui a été l'âme de cette grande et belle œuvre du Congrès, à l'issue des Vêpres, nous adressait à tous ces paroles confiantes, écho de celles qui le matin avaient fait vibrer nos cœurs :

« Les saintes et douces fêtes du Congrès eucharistique vont finir, après un dernier et solennel hommage offert au Dieu dominateur des nations et roi pacifique des cœurs.

« Hommage de piété filiale... au vénéré cardinal... qui a posé les fondements de ce temple. Son âme doit tressaillir dans le sein de Dieu en voyant commencer à s'accomplir la parole qu'il nous a dite en mourant : « L'œuvre du Sacré-Cœur sera le salut de la France... »

Oui, elle sera le salut de la France, pensions-nous, en voyant se dérouler la procession magnifique qui suivit, et en assistant à la bénédiction donnée par M^{gr} le Nonce. Cette cérémonie est le couronnement radieux de la belle œuvre du Congrès, œuvre d'édification, de lumière et d'espérance.

Mais pour que cette œuvre soit durable, il faut qu'elle commence à porter des fruits en chacun de nous. Il faut que le Dieu caché de l'Eucharistie soit le centre de notre vie et de notre âme. Le Congrès est fini ; mais Jésus ne meurt pas : nous pouvons l'adorer le jour et la nuit, au saint tabernacle, et le recevoir mieux dans nos cœurs. Puissions-nous, comme saint Ignace martyr, en ressentir déjà les précieux effets et redire après lui : « Maintenant je commence à être le disciple de Jésus-Christ. *Nunc incipio esse Christi discipulus!* »

BULLETIN THÉOLOGIQUE

Compétence de l'État sur le lien du mariage des infidèles (suite). — Le millénarisme. — L'Index. — Que les clercs sont libres d'embrasser la vie religieuse. — La confession par téléphone.

I

Compétence de l'État sur le lien du mariage des infidèles. — A l'article des *Studien*, dont nous avons rendu compte dans notre dernier Bulletin (livraison de mai, page 124), M. l'abbé Resemans a fait une réponse¹ dont nous croyons utile de donner une idée à nos lecteurs. Le docte professeur pose avec soin la question. C'était autrefois le sentiment général des théologiens et des canonistes que les souverains temporels ont le droit de mettre des empêchements dirimants au mariage de leurs sujets infidèles, lorsque le bien public l'exige. Plusieurs auteurs l'ont nié avec Perrone. La pratique des congrégations romaines qui tiennent pour invalides les unions contractées entre infidèles malgré ces empêchements, rend cette dernière opinion difficile à soutenir. Admettons donc avec le docteur Resemans que le pouvoir civil a le droit de toucher, s'il le faut, par des lois irritantes au nœud du mariage de ses sujets non baptisés. C'est la partie principale de sa thèse.

Une question secondaire se présente naturellement. Quel est ce droit? Est-ce un droit propre ou un droit emprunté? La raison du doute est que le mariage même des infidèles est un acte religieux, une chose sacrée, ainsi que Léon XIII l'enseigne dans l'encyclique *Arcanum*. Or la religion et les choses sacrées ne tombent pas sous l'autorité civile. M. Resemans convient que le mariage des infidèles étant religieux par sa nature, son origine et sa destination, exige d'être gouverné par l'autorité religieuse (p. 9). Si donc cette autorité religieuse existe, le prince qui n'en est pas revêtu n'a pas le droit de toucher au nœud du mariage ;

1. *Critick en repliek naar aanleiding van een twistpunt omtrent het huwelijk.* (Extrait du *Katholick*.)

c'est à elle de faire, par exception, ce qu'exige le bien public temporel joint et mêlé en ceci au bien spirituel.

Mais dans le cas donné, quand il s'agit du mariage entre infidèles, l'autorité religieuse n'existe pas, puisque l'Église n'étend sa compétence que sur ceux qui lui ont été incorporés par le baptême; le souverain temporel a sur ses sujets non baptisés le droit d'écarter par des lois irritantes les graves inconvénients de certains mariages : c'est un point accordé. Ce droit appartiendrait à l'autorité religieuse si elle existait ici, M. Resemans l'avoue; et si l'opinion qui refuse d'appeler ce droit un droit propre ne veut pas dire autre chose, ce n'est pas la peine de se disputer pour des mots. Ce droit destiné à un autre, le prince le prend parce qu'il est chargé de pourvoir au bien public : en ce sens on peut dire qu'il l'a comme prince. Mais si l'on entendait par là que son titre de prince, sa puissance civile lui donnerait le droit dont il s'agit, même au cas où l'autorité religieuse existerait, on irait trop loin. Notre docteur hollandais ne donne pas dans cet excès; il l'écarte en insérant dans sa thèse la restriction « sauf un droit supérieur ». L'opinion qu'il combat préfère dire qu'alors le souverain temporel *supplée* une autorité spirituelle qui devrait être, mais qui n'est pas. Encore ici l'on semble d'accord pour le fond des choses. M. Resemans affirme que ce pouvoir de l'État est un pouvoir *ordinaire*, puisqu'il ne lui a été délégué par personne. Ses adversaires en l'appelant *extraordinaire* ne veulent pas dire qu'il soit délégué, mais que la matière sur laquelle ce pouvoir s'exerce étant un contrat religieux et sacré, l'État ne peut pas la traiter de la même façon qu'un contrat civil ordinaire. M. l'abbé Resemans est du même avis (p. 22).

Ce savant auteur ne fait pas difficulté d'admettre que dans ce qui est religieux et sacré par sa nature il y a des degrés, que, par exemple, le mariage des infidèles, tout sacré qu'il est, ne l'est pas autant que celui des chrétiens qui est un vrai sacrement. Mais il estime qu'on ne peut lui attribuer une sainteté surnaturelle (p. 13). « Il faut distinguer, dit-il ailleurs (p. 19), entre les choses proprement saintes et les choses saintes dans un sens large... Tout ce qui appartient à l'Église, je l'ai appelé saint au sens propre, n'importe que le surnaturel y soit par nature, ou seulement par élévation, ou indirectement. Ce qui ne dépend pas d'elle parce que les personnes ne sont pas dans sa dépendance, je l'ai appelé saint au sens large. » Avons-nous bien compris? Ce qui est saint au sens propre a une sainteté surnaturelle et dépend de l'Église; ce qui est saint dans un homme non baptisé ne dépend pas de

l'Église et n'est pas surnaturel. Voilà une doctrine surprenante ; essayons de l'appliquer. Un jeune israélite français, fort éloigné de la religion chrétienne, a une vision dont il sort converti ; dirons-nous que ce qu'il a éprouvé n'est pas surnaturel ? Faudra-t-il s'adresser aux tribunaux civils de son pays pour savoir s'il y a eu là un miracle ? Ou, si c'est au pape d'en juger parce que la chose s'est passée à Rome, en jugera-t-il comme souverain temporel ou comme pontife ?

Mais ne sortons pas de notre sujet. Un homme et une femme peuvent, en se mariant avant d'avoir reçu le baptême, faire un acte surnaturel : pourquoi ne le pourraient-ils pas ? Quoi qu'il en soit de ce mariage *in fieri*, considérons-le *in facto esse* : que le consentement des parties ait été ou non un acte surnaturel, le nœud qui en résulte et que Dieu même a formé avec eux, *quod Deus conjunxit*, ce nœud est saint parce qu'il est une esquisse imparfaite, *quedam adumbratio*, de l'incarnation du Verbe : c'est bien là une sainteté surnaturelle. Eh bien ! c'est à ce nœud sacré que le souverain temporel a droit de toucher ; il peut empêcher qu'il ne se forme ; c'est à lui de juger s'il a été formé valablement. On dira : il ne l'atteint pas en tant que contrat religieux, mais en tant que ce contrat peut avoir des conséquences fâcheuses pour l'ordre public. Fort bien : mais alors, que répondre aux régalistes qui prétendent prouver par la même raison que la loi civile en touchant au nœud du mariage chrétien ne l'atteint pas en tant qu'il est un sacrement ? Si nous répondons que le sacrement de mariage étant le contrat naturel lui-même, il est impossible de toucher à celui-ci sans atteindre celui-là, ne faut-il pas dire aussi que ce qui est religieux et sacré dans le mariage des infidèles, c'est le nœud même que Dieu a formé et qui est l'esquisse de l'incarnation ? Y toucher c'est donc toucher à un objet déjà religieux et sacré, quoiqu'il ne soit pas encore un sacrement. Comme il n'y a de sacrements que dans l'Église, le mariage chrétien ne peut échapper à son autorité, et la puissance temporelle n'a rien à voir au nœud du contrat qui le constitue ; au lieu que le mariage des infidèles n'étant pas de fait sous l'autorité de l'Église, c'est l'État qui le gouverne autant qu'il est nécessaire. Sans doute il ne vise que le contrat naturel, mais indirectement il touche le côté religieux, ce qu'il ne pourrait pas faire si l'autorité religieuse, dont cet acte sacré devrait dépendre, pouvait atteindre les contractants. L'État donc la supplée, ou, si cette expression semble équivoque, disons qu'il étend par accident sa juridiction sur un acte qui en soi demande une juridiction d'un autre ordre.

Au dernier moment, nous recevons une réplique du P. Smit. Il présente ses arguments avec une nouvelle force et relève des incohérences dans la doctrine de son adversaire. Par exemple, attribuer au prince temporel un droit *propre* sur le mariage de ses sujets infidèles et convenir que ce mariage est un acte religieux, une chose sacrée, n'est-ce pas subordonner au pouvoir civil une chose d'un ordre supérieur et confondre les deux puissances ?

II

Le millénarisme. — Quand viendra la fin du monde ? Verrons-nous sur la terre le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Le P. Toulemont traitait ici même, il y a vingt ans, ces questions si intéressantes et disait tout ce qu'il est utile d'en savoir. Il signalait deux courants d'opinion, deux écoles : celle qui s'attend à ce que le monde finisse dans un avenir prochain, et celle qui promet à l'Église qu'elle triomphera ici-bas de ses ennemis et dominera paisiblement sur toutes les nations du monde pendant une longue suite d'années jusqu'à la crise suprême après laquelle viendra le souverain Juge.

Ces deux opinions continuent à préoccuper quelques esprits. Une troisième se fait jour, qui prétend concilier les deux autres. Elle distingue entre la consommation du siècle et la fin du monde. Le siècle, c'est-à-dire le règne des méchants, est près de finir ; mais avant la conflagration générale et le jugement dernier l'Église aura une ère très longue de prospérité, le règne de mille ans annoncé dans l'Apocalypse. Ainsi pense D. Cayetano Caballero Infante, avocat à Jerez de la Frontera¹. Tel paraît être aussi le sentiment de D. Pedro Alvarez Navarro, qui même fixe pour la consommation du siècle l'année où nous sommes, 1888².

Ce système a franchi les Pyrénées ; M. l'abbé Bigou s'en est fait le propagateur en France³. A ceux qui croient la fin du

1. *La proximidad del fin del siglo, y despues, trascurridos mil años, segun las Sagradas Escrituras, et del mundo.* Madrid, 1875.

2. *Paz general de la Iglesia y del mundo.* Je trouve les titres de ces deux ouvrages et de plusieurs autres du même genre, dans l'excellente *Historia de los heterodoxos españoles* du docteur D. Marcelino Menendez Pelayo, tome III, p. 412.

3. *L'avenir ou le règne de Satan et du monde prochainement remplacé sur toute la terre par une domination indéfinie de Jésus-Christ et de l'Église.* Paris, librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, 1887.

monde imminent il accorde que les signes de la consommation du siècle sont apparus : l'Évangile a été prêché dans tout l'univers ou l'aura été bientôt; l'apostasie qui doit, selon l'oracle de saint Paul, précéder la venue de l'Antéchrist, est à peu près accomplie. Mais le siècle qui va disparaître n'est pas le monde physique, c'est le monde moral, ce monde mauvais qui est l'ennemi de Jésus-Christ. L'Antéchrist n'est pas loin; son règne se terminera par une persécution d'une violence inouïe dans laquelle d'innombrables martyrs verseront leur sang. Les Juifs, convertis en masse, seront maîtres de la Palestine : c'est là que l'Église trouvera un refuge. Les papes, chassés de Rome, établiront le Saint-Siège à Jérusalem et seront élus parmi les fils d'Israël. Hénoch et Élie reparaitront; ils étonneront les peuples par d'éclatants miracles, frapperont d'épouvantables fléaux les ennemis de Dieu et seront tués à leur tour. Leurs corps seront privés de sépulture, mais au bout de trois jours ils ressusciteront. L'Antéchrist s'acharnera contre les Juifs devenus chrétiens et les attaquera dans leur ville sainte. Mais le Fils de Dieu apparaissant sur la terre le tuera par le souffle de sa bouche, ressuscitera tous les martyrs de la dernière persécution et remontera au ciel. Ainsi va bientôt finir le monde au sens mystique de ce mot. Le diable sera enchaîné pour mille ans. Toutes les nations de la terre se convertiront; le règne de Satan fera place au règne de Jésus-Christ. Ce sera pour l'Église un triomphe complet, une ère de paix et de prospérité inouïe qui durera non seulement un millier d'années, mais dix mille ans, vingt mille ans peut-être. A la fin Satan, de nouveau déchaîné, séduira les nations qui sont aux quatre coins du monde, Gog et Magog, et les assemblera pour combattre les saints. Mais il descendra du ciel un feu venu de Dieu qui les dévorera. Alors seulement aura lieu la fin de l'univers, la résurrection générale et le jugement dernier.

Si M. Bigou pénètre avec tant de sûreté dans les mystères de l'avenir, c'est qu'il a lu avec attention l'Apocalypse, Daniel, Ezéchiel et les passages de saint Paul et des Évangiles qui se rapportent aux destinées futures de l'humanité sur la terre. Les sens qu'il a découverts dans ces textes si obscurs pour nous sont à ses yeux d'une évidence telle qu'il ose parfois s'attaquer à tous les commentateurs ensemble. Mais n'abuse-t-il pas de ses avantages lorsqu'il va jusqu'à suspecter leur bonne foi? Il est presque tenté de dire « que les commentaires classiques d'une foule de passages des Livres saints ne sont autre chose qu'une conspiration permanente contre leur véritable signification » (p. 161). Le cou-

fiant écrivain qui traite si durement « Cornélius, Ménochius et tous les autres » s'est-il assuré qu'ils ne sont pas les échos des Pères, de saint Jérôme, par exemple¹ ?

En général, il ne tient pas assez compte des saints Pères. Ainsi lorsqu'il s'aventure à soutenir que dans l'expression *consummatio sæculi*, *siècle* veut dire uniquement le monde dans le sens moral, le monde ennemi de Dieu et de l'Église, la cité du démon, il ne prend pas garde à l'explication que saint Jean Damascène en a faite (*De fid. orth.*, lib. II, c. 1). Selon ce père, le mot siècle, αἰών, signifie proprement une durée, la vie d'un homme, la durée d'une génération ou même un millier d'années ; il se prend aussi pour la vie présente ou la vie de tous les hommes ensemble ici-bas opposée à la vie future. Ce que la mort est à la vie d'un homme, la consommation du siècle l'est à la vie de l'humanité sur la terre. Mais comme l'humanité ne cessera de vivre sur la terre que lorsque le monde finira, la fin du monde et la consommation du siècle reviennent au même. C'est ainsi qu'en parlent saint Jean Chrysostome et Théophylacte (*In Matth.*, xxviii, 20) ; ainsi s'exprime Notre-Seigneur lui-même dans la parabole de l'ivraie et dans celle du filet (*Matth.*, xiii, 40, 49). Il n'en faut pas davantage pour renverser la frêle construction des nouveaux millénaires.

Les anges qui apparurent aux disciples après l'ascension de Jésus-Christ leur annoncèrent qu'il reviendrait un jour : c'est le second avènement, qui fait l'objet d'un article du symbole : *Et iterum venturus est cum gloria*. Toujours on a cru dans l'Église qu'il viendrait alors pour juger les vivants et les morts : *judicare vivos et mortuos*, et qu'ensuite arriverait son règne éternel, *cujus regni non erit finis*. M. Bigou ne l'ignore pas ; il a lu ces quelques lignes du *Catéchisme romain* : « Les saintes Écritures mentionnent positivement deux avènements du Fils de Dieu : le premier, quand pour notre salut il a pris notre nature et qu'il s'est fait homme dans le sein d'une vierge ; le second, quand à la consommation des siècles il viendra pour juger tous les hommes. Ce dernier avènement s'appelle encore dans l'Écriture le jour du Seigneur. » Le nouveau champion du millénarisme confesse que « cette manifestation divine a été regardée jusqu'ici comme iden-

1. Il s'agit, en particulier, du sens à donner aux chapitres xxxvi, xxxvii et xxxviii d'Ézéchiel. On peut voir dans le commentaire qu'en a fait saint Jérôme avec quel dédain ce grand docteur repousse les fables des millénaires qui dès lors trouvaient dans ces prophètes la restauration de Jérusalem et de son temple sous le règne temporel du Christ. (*In Ezech.*, libr. XI.)

tique à celle du jugement général », et il entreprend de « démontrer que cette interprétation classique est absolument impossible ». C'est avoir beaucoup de hardiesse. Et sur quoi sera fondée cette démonstration ? Sur ce « qu'après l'avènement dont il s'agit ici, si le monde doit finir *au sens mystique du mot*, il n'en sera pas ainsi de l'univers et du genre humain qui continueront à exister encore pendant des siècles » (p. 131). Déjà nous avons fait justice de cette explication.

L'auteur de l'*Avenir* prétend prouver par l'Écriture et par la raison que la papauté sera « transférée à Jérusalem une fois que cette ville sera en la possession des Juifs convertis » (p. 182). Il a pesé sans doute les arguments des graves théologiens qui enseignent que Rome est destinée de droit divin à être jusqu'à la fin du monde le siège de la papauté, puisqu'il décide « qu'il n'y a aucune preuve sérieuse » de cette doctrine (p. 189). Nous ne lui demanderons pas comment la définition du concile de Florence et celle du récent concile du Vatican ne sont pas des « preuves sérieuses » ; qu'il nous explique au moins comment il échappe à la condamnation de la xxxv^e proposition du Syllabus : *Nihil vetat alicujus Concilii generalis sententia aut universorum populorum facto, summum Pontificatum ab romano Episcopo atque Urbe ad alium Episcopum aliamque civitatem transferri.*

La grande clarté, l'évidence que les millénaires rencontrent dans l'interprétation des Écritures, aurait dû leur paraître suspecte. Nous lisons dans l'Apocalypse : « Et je vis l'Ange... et il saisit le dragon... qui est le diable et Satan, et il le lia pour mille ans..... et je vis des trônes..... et les âmes de ceux qui sont morts pour avoir rendu témoignage à Jésus.... et ils ont vécu et régné mille ans avec Jésus-Christ..... C'est ici la première résurrection. » (*Apoc.*, xx, 1-5.) Ils prennent ce passage à la lettre. Quoi de plus simple ? De même ils expliquent aisément plusieurs textes des psaumes, des prophètes, des évangiles, des épîtres apostoliques en les appliquant au règne temporel du Christ et au triomphe prolongé de l'Église sur la terre après la chute de l'Antechrist, tandis que leurs adversaires y trouvent des difficultés embarrassantes et sont contraints de recourir à des sens figurés. C'est vrai. Mais voici comment raisonne là-dessus le cardinal Franzelin¹ Entre ces deux interprétations l'Église avait le choix : Papias et plusieurs autres pères au deuxième et au quatrième siècle lui proposèrent la première ; elle a pu en juger en connaissance de

1. *Tr. de div. tradit. et script.*, th. xvi.

cause. D'où vient qu'elle l'a rejetée, et qu'elle a embrassé l'autre, toute difficile qu'elle est ? D'où vient qu'au quatrième et au cinquième siècle ses docteurs se prononcèrent avec tant d'ensemble et d'énergie contre l'opinion des millénaires, et cela malgré la grande autorité de saint Irénée et de saint Justin ? Est-ce qu'Eusèbe de Césarée, saint Jérôme, saint Augustin, saint Ephrem et avant eux Origène n'avaient pas lu attentivement les saints Livres ? N'y avaient-ils pas vu ces significations dont la simplicité paraît si séduisante ? Dans les siècles suivants l'opinion millénaire est oubliée ou bien les plus illustres docteurs ne la mentionnent que pour la réprouver. Ce qu'ils rejettent, ce ne sont pas seulement les grossières jouissances que Cérinthe avait rêvées et les songes puérils que rapporte Lactance, mais des points de leur doctrine que nos modernes chiliastes ont reproduits, notamment le partage de la résurrection en deux époques séparées l'une de l'autre par un temps considérable. C'est, dit saint Bonaventure, un article de la foi catholique que tous les hommes ressusciteront au jugement général, sans intervalle (d'une grande longueur) entre eux dans l'ordre du temps, mais bien dans l'ordre de la dignité. (*Centiloq.*, p. IV, sect. II.) Saint Thomas d'Aquin attribue à des hérétiques l'opinion contraire ; Dominique Soto la traite de fable, Bellarmin et Suarez l'appellent une erreur. Elle avait donc été repoussée après examen, exclue de l'enseignement ecclésiastique. Or, que des vérités d'abord contenues d'une manière obscure dans la prédication apostolique, dans la vie chrétienne, dans les rites et les usages de l'Église, s'en dégagent plus tard et deviennent l'objet d'une foi explicite, on le conçoit et on l'a vu souvent ; mais qu'une vérité révélée ait été clairement vue à une époque dans la tradition apostolique et dans la sainte Écriture, et qu'ensuite pendant plus de quinze siècles elle ait été méconnue, réprouvée comme une erreur et à ce titre bannie de l'enseignement catholique, c'est ce qu'un théologien ne saurait admettre.

Déjà au commencement du dix-huitième siècle un auteur fort estimé, Jean de Ulloa, opposait la même raison au millénarisme renaissant, et il ajoutait que le sentiment contraire, qui après un mûr examen et une discussion sérieuse avait depuis tant de siècles réuni tous les Pères et tous les théologiens, était une doctrine certaine qu'on ne pouvait nier sans faire preuve d'une étrange témérité¹.

1. « Sensus Ecclesiae communior et universalior... certus et non absque ingenti saltem temeritate repudiandus, quando a multis saeculis Patres omnes atque theologi, post rem accurate examinatum atque discussam, conve-

III

L'Index. Dernièrement le R. P. Clarke, directeur du *Month*, ayant à justifier contre la protestante *Contemporary Review* un décret récent de la Congrégation de l'Index, faisait à ce propos des observations fort opportunes. Cette congrégation n'est pas un tribunal qui prononce sur l'orthodoxie de telle ou telle opinion ; elle est chargée d'*indiquer* aux fidèles les mauvais livres, les livres dont la lecture peut ébranler la foi et éteindre la piété. Un ouvrage qui ne contiendrait aucune proposition fausse mériterait d'être prohibé si par une façon légère de traiter les choses saintes, par un esprit de révolte ou de dénigrement, par des tendances perverses, il était dangereux pour ses lecteurs. Il pourrait même se faire que le danger provenant de circonstances extérieures disparût avec elles et que le livre fût retiré de l'Index. Voilà, par exemple, un écrit où l'on soutient comme une incontestable vérité une hypothèse que les faits connus ne justifient pas encore et qui heurtant la manière dont on a jusque-là entendu l'Écriture sainte porterait atteinte au respect dû à la parole révélée ; il serait sage d'en défendre la lecture pour prévenir le scandale. Mais avec le temps l'hypothèse se confirme, ce qui n'était qu'une conjecture devient une doctrine bien prouvée dont l'apparente contradiction avec la Bible s'est évanouie : le livre qui l'avait d'abord hasardée pourra être lu sans risque et l'arrêt de sa condamnation rapporté. Cet arrêt était une mesure disciplinaire et non une décision dogmatique : les juges qui l'ont porté ne le donnaient pas comme infaillible et les chrétiens en s'y soumettant n'avaient pas à faire un acte de foi, mais un acte d'obéissance.

Ce que le *Month* remarque en passant, M. l'abbé Petit, professeur au grand séminaire de Blois, l'a expliqué dans l'utile opuscule qu'il vient de publier sur l'*Index*¹. L'auteur, après avoir établi le droit de l'Église à enseigner les vérités dont elle est dépositaire, à condamner les erreurs et à prohiber les écrits contraires à la religion, s'applique à faire connaître spécialement la Congrégation de l'Index qu'il ne faut pas confondre avec le Saint-Office. Il en raconte l'origine et les développements ; il dit quelles

nerunt in eo sensu. » *De primis et ultimis temporibus, seu de principio et fine mundi*, diss. III, cap. III, § 2.

1. *L'Index, son histoire, ses lois, sa force obligatoire*, in-8 de iv-120 pages. Paris, Lethielleux, 1888.

sont ses règles, sa procédure, quel degré d'obligation ses décrets imposent, de quelles peines sont frappés leurs infracteurs. Depuis la constitution *Apostolicæ sedis* l'excommunication réservée au pape ne tombe plus, en cette matière, que sur ceux qui lisent sciemment et sans l'autorisation du Saint-Siège les livres des apostats et des hérétiques qui soutiennent l'hérésie, et aussi les livres d'un auteur quelconque nominativement prohibés par lettres apostoliques, et sur ceux qui retiennent, impriment et défendent de quelque manière que ce soit ces livres. Ce mot *livre* s'entend-il de toute publication, par exemple des journaux, ou seulement d'une collection de feuilles imprimées formant un tout compact d'une certaine épaisseur? M. Petit hésite entre ces deux sentiments; la Congrégation de l'Index, en déclarant que la censure n'atteint pas la lecture des journaux, s'est montrée favorable à l'opinion bénigne. Nous avons rapporté cette décision dans notre livraison de juin, page 296.

IV

Que les clercs sont libres d'embrasser la vie religieuse. — Le P. Nicolas Nilles, dans une série d'articles publiés en 1865 par la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, avait prouvé que les clercs sont libres d'embrasser l'état religieux et que les restrictions mises à ce droit pour les élèves de la Propagande et de quelques autres séminaires pontificaux ne sont pas applicables aux séminaires diocésains. Dans une édition nouvelle qu'il a donnée de sa dissertation¹ il apporte à l'appui de son sentiment un fait remarquable.

En 1881 un évêque de Bavière, cherchant les meilleurs moyens de pourvoir aux besoins de son diocèse, prit le parti de n'admettre ses séminaristes au sacerdoce qu'après qu'ils se seraient engagés par écrit et sous la foi du serment 1^o à servir comme prêtres réguliers dans son diocèse pendant six ans, 2^o à payer les frais de leur éducation dans le cas où, ces six ans écoulés, ils voudraient quitter son diocèse pour quelque raison que ce fût. Quatre diaeres trouvèrent que cet engagement les privait d'une liberté qui leur était garantie par les lois canoniques.

1. *Selectæ disputationes academicæ juris ecclesiastici*. Fasc. I. — I. De juridica votorum solemnitate. — II. De libertate clericorum religionem ingrediendi. — III. De studio rei kalendariæ. — In-8 de 196 pages. Ceni-ponte, Felician. Rauch, 1886.

ques, et ils refusèrent respectueusement, mais fermement, de signer. Exclue de l'ordination, ils eurent recours au Saint-Siège. Le cas ayant été mûrement examiné par la Congrégation des affaires extraordinaires, il fut décidé que les quatre candidats demanderaient à l'évêque le bienfait de l'ordination *ad mentem Pontificis* et que l'évêque donnerait sans conditions la prêtrise aux suppliants.

Or l'intention du Souverain Pontife était que ces quatre diaeres, en promettant à leur évêque l'obéissance canonique, ne perdraient pas la liberté d'embrasser un genre de vie plus parfait. Voici, dans son texte officiel, l'expression de cette volonté du pape :

Mens Pontificis oratoribus per Nuntiaturam Apostolicam Monachii significata die 18 Martii 1882.

Voluntas est SS. Patris, ut quatuor diaconi scribant quam primum proprio ordinario exprimentes sensus filialis obsequii, implorantes gratiam ordinationis in proxima solemnitate paschali, promittentes fideles futuros se esse quoad obedientiam et subjectionem, quam ipsi promittent recipientes ordinem presbyteratus, devovendo se servitio diocesis cum zelo et perseverantia, si non placeat Deo seipsos vocare aliquando ad statum majoris perfectionis.

L'évêque, abandonnant son ordonnance, conféra dès le mardi de Pâques, 12 avril, la prêtrise aux quatre diaeres, et se contenta de la promesse ordinaire d'obéissance et de soumission.

Le P. Nilles fait remarquer avec raison que cette liberté assurée aux cleres d'embrasser « un état de plus grande perfection » ne regarde pas seulement les ordres religieux où l'on prononce des vœux solennels, mais encore les congrégations qui n'ont que des vœux simples mais perpétuels, puisque ces vœux constituent un état de perfection dans lequel on fait profession d'observer les conseils évangéliques.

V

La confession par téléphone. — Voici une question dont les vieux docteurs, nos maîtres dans la science théologique, ne s'étaient point avisés : Un prêtre pourrait-il, dans un cas extrême, confesser et absoudre valablement un pénitent par téléphone ? M. Berardi, curé de Faenza, dans sa *Praxis confessoriorum*, s'est prononcé sans hésitation pour l'affirmative. Suivant le P. Lehmkühl¹, l'absolution est valide s'il s'agit des censures, mais

1. *Theol. mor.*, ed. IV, vol. II, n. 876.

non s'il s'agit des péchés, et il rapporte que la S. Pénitencerie, à qui l'on avait soumis ce doute : *Utrum in casu extremæ necessitatis dari potest absolutio per telephonium*, fit écrire le 1^{er} juillet 1884 qu'elle n'avait point de réponse à donner : *Nihil est respondendum*. Mais, d'après le R. P. A. Eschbach, elle a voulu dire simplement que cette question n'est pas de son ressort : établie pour éclairer les consciences dans des cas particuliers, elle ne porte pas de décisions sur des points de doctrine.

Le docte théologien que nous venons de nommer soutient le même sentiment que le P. Lehmkuhl ; il l'a développé dans deux articles fort intéressants de la *Nouvelle Revue théologique*¹. Avant de démontrer sa thèse, il cherche, à l'exemple de saint Thomas, quels arguments on pourrait faire valoir à l'appui de l'opinion contraire.

Si M. Berardi avait essayé de prouver qu'un prêtre peut confesser et absoudre de loin par le téléphone, il aurait dit sans doute 1^o que le confesseur et le pénitent sont en présence l'un de l'autre, malgré la distance qui les sépare, puisque au moyen du téléphone ils s'entendent parler : pour que des objets nous soient présents ne suffit-il pas, au témoignage de saint Augustin, qu'ils ne soient pas hors de la portée de nos sens ?

2^o Deux hommes ne sont pas absents l'un de l'autre lorsqu'ils se reconnaissent sans effort au timbre de la voix comme s'ils n'étaient qu'à quelques pas de distance : or c'est ce qui a lieu par l'emploi du téléphone ;

3^o Si Clément VIII a condamné la pratique d'absoudre un absent², ce n'est pas parce qu'il est loin, mais parce qu'il devrait recevoir l'absolution par lettre ou par procureur ; mais le téléphone supprime cet inconvénient. Il semble donc qu'en peut confesser et absoudre valablement à distance au moyen du téléphone.

Mais non : c'est le contraire qui est vrai. Un prêtre ne peut pas absoudre valablement un pénitent absent. Car lorsqu'il dit : *Ego te absolvo*, le pronom *te* désigne une personne présente ; si donc le pénitent était absent, cette formule serait fautive. C'est ainsi que, dans les paroles de la consécration, le pronom *hoc* désignant une chose présente, on ne peut consacrer un pain absent.

Une certaine présence est donc nécessaire. Quelle présence ? y a-t-il présence suffisante dès que le confesseur et le pénitent

1. 1887, p. 393-420 ; 1888, p. 305-327.

2. Décret du 20 juin 1602.

peuvent se faire entendre l'un à l'autre? S'il en était ainsi, l'opinion qui permet la confession par téléphone serait probable. Car le téléphone rapproche en un certain sens des personnes absentes; elles peuvent s'adresser la parole, non seulement une parole artificiellement reproduite par les vibrations d'une plaque métallique au moyen de l'électricité, mais la vraie parole humaine transmise par un tube acoustique long d'un ou deux kilomètres. A cette distance on se dit : je vous salue, je vous pardonne; pourquoi ces mots *je vous absous* ne garderaient-ils pas leur véritable signification? Ne la garderaient-ils pas s'il ne s'agissait que de l'absolution d'une censure?

Mais il s'agit d'un sacrement; ce n'est pas à la portée de la voix, c'est par l'usage admis dans l'Église qu'il faut mesurer l'intervalle au delà duquel l'absolution ne peut être validement donnée. C'est là, dit Lugo, la règle sûre à laquelle il est absolument nécessaire de s'en tenir; l'institution de Jésus-Christ est interprétée par l'usage de l'Église.

Ce n'est donc pas assez que la voix du confesseur parvienne au pénitent malgré la distance; car, d'après le concile de Trente, Jésus-Christ a voulu que ceux qui seraient tombés dans le péché après le baptême comparussent au saint tribunal comme des accusés pour obtenir l'absolution : *ante hoc tribunal tanquam reos sisti* (Sess. XIV, c. 2). Or pour qu'un plaideur ou un accusé comparaisse devant un tribunal, il ne suffit pas que sa voix s'y fasse entendre de loin, mais il faut qu'il soit dans le même lieu que le juge.

Aussi les moralistes enseignent-ils que la présence morale requise pour la validité de l'absolution comporte à peine une distance de vingt pas, comme on peut le voir dans saint Alphonse de Liguori (*Tr. de pénit.*, n. 429).

Un confesseur ne peut donc absoudre une personne éloignée quoiqu'elle soit en communication avec lui par un téléphone.

Il n'est pas difficile de résoudre les objections proposées eidesus. A la première, on répond que la présence morale exigée pour l'administration du sacrement de pénitence doit être estimée d'après le sentiment commun des docteurs et l'usage de l'Église. Supposez qu'un pénitent, sa confession faite, se soit retiré avant d'avoir reçu l'absolution, son confesseur le voit de sa place à l'autre extrémité de l'église qui est grande : peut-il l'absoudre validement à cette distance? Non, répond Tamburini; il y a là une présence morale qui suffit pour entendre un sermon, pour assister à la messe quand l'église est pleine, mais qui ne suffit pas pour recevoir l'absolution.

La deuxième difficulté est par là résolue. Au surplus, rien n'oblige le prêtre à prononcer les paroles de l'absolution de manière qu'elles arrivent aux oreilles du pénitent; et même il vaut mieux, en général, qu'il ne les prononce que *submissa voce*. Il est donc indifférent, dans le cas qui nous occupe, que le téléphone transmette ou non les paroles sacramentelles. Si donc le prêtre ne peut pas absoudre un pénitent placé loin de lui, ce n'est point parce qu'il ne lui serait pas possible de s'en faire entendre.

Quant à la troisième objection, il faut dire que la controverse tranchée par le décret de Clément VIII roulait beaucoup plus sur l'absence du pénitent que sur l'emploi d'une lettre ou l'entremise d'un procureur pour la confession; c'est ce qu'on voit par les arguments que les théologiens employèrent dans le débat et par la teneur de la proposition condamnée dont voici les termes : *licere per litteras seu internuncium confessario absenti peccata sacramentaliter confiteri et ab eodem absente absolutionem obtinere*. Cela est si vrai que Suarez, dans son commentaire sur le décret de Clément VIII, le résume comme il suit : « Sunt autem in summa verba decreti : *Damnamus hanc propositionem, licere confessario absenti peccata sacramentaliter confiteri, et ab eodem absente absolutionem obtinere* ¹. »

L'argumentation du P. Eschbach a paru si convaincante à M. l'abbé Berardi qu'il s'est noblement rétracté.

1. *Commentarius in decr. Clementis VIII*, cap. VI, n. 5.

F. DESJACQUES.

BIBLIOGRAPHIE

Cours d'instruction religieuse à l'usage des catéchismes de persévérance, des maisons d'éducation et des personnes du monde, par M. l'abbé E. CAULY, chanoine honoraire, curé de Saint-André, à Reims, ancien aumônier du lycée, ouvrage honoré d'un bref de S. S. Léon XIII, et approuvé par S. Ém. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims. 4 vol. in-12. Paris, Pousielgue, 1884-1888.

Les livres destinés à répandre la connaissance de la religion ne sauraient être trop multipliés dans un temps et dans un pays où tout est mis en œuvre pour que le catéchisme soit ignoré des générations futures. Nous sommes donc heureux de recommander un nouvel ouvrage de ce genre.

Le *Cours d'instruction religieuse* de M. l'abbé Cauly renferme autant de parties que de volumes. La première, *Le catéchisme expliqué*, en est à sa troisième édition. Le dogme, la morale, les sacrements et le culte y sont présentés avec une clarté, une précision et une abondance de doctrine qui en font comme une petite théologie qu'un enfant de treize ou quatorze ans peut comprendre.

La seconde partie vient de paraître. C'est l'*Histoire de la religion et de l'Église* depuis la création du monde jusqu'au jubilé sacerdotal de Léon XIII, disposée selon un ordre lumineux, et racontée avec autant d'intérêt que sa brièveté le comporte.

Voici le titre de la troisième partie : *Recherche de la vraie religion, religion en général, religion révélée, judaïsme, christianisme, Église catholique*. Deuxième édition. — On a là un traité de la religion et de l'Église mis à la portée d'un jeune homme instruit. Un appendice offre une remarquable « Étude sur le rationalisme et les erreurs modernes qui en sont sorties ».

L'*Apologétique chrétienne*, qui remplit le quatrième volume, se divise en trois parties : les mystères en face de la raison, accord des sciences et de la foi, questions historiques controversées. Les gens du monde trouveront dans cet abrégé de nos meilleurs controversistes des réponses nettes et solides aux objections les plus spécieuses contre nos saintes croyances. La doctrine est généralement exacte. Nous aurions bien quelques réserves à faire, notamment sur la manière dont le savant auteur explique le mystère de l'Eucharistie. Mais quelques

expressions obscures qui seront aisément éclaircies n'ôtent pas son mérite à un ouvrage dont le Souverain Pontife lui-même a dit : « Travail digne d'éloge et qui ne peut manquer d'être utile à beaucoup d'hommes et spécialement à la jeunesse au milieu d'une si dangereuse multitude d'opinions. » F. D.

Les Familles bibliques, conférences prêchées à la réunion des pères de famille, pour faire suite à la *Paternité chrétienne*, par le R. P. A. MATIGNON, de la Compagnie de Jésus. 5 vol. in-12. Paris, Palmé, 1883-1888. Prix de chaque volume, 3 fr.

La Bible est un trésor d'où les Pères ont su tirer tout ce qu'il fallait pour instruire les fidèles et les armer contre l'erreur. Le plus souvent, au lieu de leur offrir des leçons abstraites, ils leur montraient les vérités savantes dans l'histoire sacrée et dans la parole révélée. Le P. Matignon est retourné à cette ancienne manière, celle de saint Jean Chrysostome et de saint Ambroise. Mais au lieu d'expliquer de suite tout un livre de l'Écriture, il prend dans plusieurs livres saints ce qui se rapporte à un même sujet, la famille. La famille menacée en tout temps par le désordre des mœurs est en outre entamée de nos jours par les sacrilèges usurpations du pouvoir civil et vivement attaquée par des doctrines qu'on dirait renouvelées des manichéens et des gnostiques. Il est nécessaire de redresser les idées sur un point d'une si haute importance. Voilà dix ans que le P. Matignon y travaille pour sa part. Dans ses conférences sur la paternité il avait donné la vraie théorie de la famille, il a fait voir ensuite ce que la famille fut sous l'ancienne loi.

Sous la tente des patriarches et plus tard à l'époque des Juges et dans la maison de David on la voit soutenue par la foi véritable, mais agitée par suite des tempéraments introduits par les mœurs dans les lois primitives du mariage et tolérées à regret par la condescendance divine. Mais ni dans les familles de Job et de Tobie, ni dans celles dont les beaux exemples sont rapportés aux livres des Machabées, il n'est question de divorce ni de polygamie : on dirait déjà l'austère pureté des institutions chrétiennes. Dans Tobie et Job l'éloquent conférencier nous montrait les scènes intimes de l'antique famille fidèle à Dieu ; dans l'histoire des Machabées il nous la fait voir se produisant en public et combattant pour la religion par le martyre d'abord, puis par les armes. Quelles figures qu'Éléazar, cet indomptable vieillard qui meurt dans les supplices plutôt que de paraître violer la loi, et cette mère admirable de sept martyrs qui les encourage à subir les tourments et n'est immolée qu'après eux, et Mathathias, libérateur de sa patrie, digne d'avoir eu pour fils Judas Machabée et ses glorieux frères qui tous versèrent leur sang pour leur nation et pour le culte de Dieu ! L'orateur fait parler ces grands exemples, il indique discrètement plutôt qu'il ne développe les réflexions qu'inspirent ces récits attachants. F. D.

Le Merveilleux et la Science, étude sur l'hypnotisme, par ÉLIE MÉRIC, docteur en théologie, professeur à la Sorbonne. In-12 de 448 pages. Paris, Letouzey et Ané. Prix, 3 fr. 50.

L'Hypnotisme, lettre pastorale de M^{sr} l'évêque de Madrid, traduite de l'espagnol, avec l'autorisation de l'auteur, par le P. J.-B. COUDERC, S. J. In-8 de 40 pages. Imprimerie de Saint-Augustin. Lille, Desclée, de Brouwer et C^{ie}, 1888.

Si une personne d'un certain tempérament nerveux se prête à regarder fixement pendant quelques minutes un objet brillant qu'une autre lui présente, cet effort la fait tomber dans un sommeil d'une nature toute particulière qu'on appelle hypnose. La voilà sous l'entière dépendance de celui qui l'a hypnotisée. Il peut la faire passer d'une léthargie profonde à l'état cataleptique, de la catalepsie au somnambulisme. Il l'éveille en lui soufflant sur les yeux, il la rendort d'un mot, d'un geste, et même à distance par un commandement intérieur. Il peut par une simple affirmation lui *suggérer*, lui mettre dans l'esprit une conviction, une volonté quelconque : il est aveuglément, automatiquement obéi. Il peut même lui fixer un temps éloigné pour l'exécution de son ordre : réveillée, elle oubliera tout ce qu'elle a éprouvé dans son sommeil ; mais au temps marqué elle retombera dans son état de somnambulisme et accomplira l'ordre donné, quel qu'il soit. Si le magnétiseur lui a prescrit d'oublier ou de ne point nommer celui qui lui a commandé cet acte, elle ne le nommera jamais. Qu'il lui dise lorsqu'elle est en hypnose de saigner à telle place de tel membre de son corps, le sang s'y porte et quelques gouttes perlent sur la peau. L'usage des sens n'est plus le même : elle ne voit pas un objet présent ou bien elle voit un objet absent. Il lui arrive quelquefois de lire à travers un corps opaque, de voir ce qui se passe à une distance de plusieurs lieues, de parler une langue qu'elle ne sait pas.

Ces phénomènes étranges étaient connus, ils ne diffèrent pas essentiellement de ceux du magnétisme et des tables tournantes. Le magnétisme n'avait pas pu s'imposer à l'attention des savants : il a changé de nom, s'est appelé hypnotisme, s'est affublé de quelques apparences nouvelles, et à la faveur de ce déguisement il est parvenu à se faire ouvrir les portes des académies. On s'est mis à l'étudier en Angleterre, en France, en Allemagne ; l'Espagne l'accueille avec une curiosité bienveillante, l'Italie s'arme contre lui de règlements sévères. Admis à être examiné, il veut qu'on l'explique. Les explications ne manquent pas ; moins elles suffisent, plus elles abondent. Les physiologistes matérialistes, pour qui l'âme n'existe pas, ne voient dans tous ces faits merveilleux que vibrations de cellules nerveuses, mouvements réflexes, inhibition des centres nerveux, modifications de la substance corticale. Une autre école, tenant compte de l'action d'une âme sur une autre âme et de l'âme sur le corps, attribue presque tout à la suggestion. Ces causes

rendent-elles raison de tous les phénomènes ? M. l'abbé Méric ne le pense pas.

Le docte professeur abordant à son tour ce difficile problème a pour le résoudre tous les moyens dont ses devanciers disposaient : il a étudié leur science et suivi leurs expérimentations. Mais il a de plus qu'eux les lumières de la philosophie et surtout de la théologie sans lesquelles l'hypnotisme reste impénétrable.

M. Méric procède avec une méthode rigoureuse. Avant tout, il s'est assuré des faits par le témoignage de ses yeux. Il n'en refuse aucun systématiquement, mais il les contrôle avec calme et sagacité, démasquant la supercherie et distinguant avec soin les phénomènes corporels, les phénomènes spirituels et les phénomènes mixtes. Les faits établis, il en recherche les causes naturelles. L'hypnose est un sommeil : l'observation attentive du sommeil et des rêves ainsi que du rôle qu'y jouent nos organes et les facultés de notre âme aide à comprendre une bonne partie de ce qu'il y a de plus extraordinaire dans l'hypnotisme. La théorie des mouvements réflexes ne va pas au fond du problème ; celle du fluide n'est qu'une hypothèse sans fondement. Supposer un sens nouveau, caché jusqu'à nos jours, n'est pas plus raisonnable. Ces systèmes et plusieurs autres écartent ou mutilent les faits dont ils ne peuvent rendre compte. Il en est qu'on ne peut expliquer sans l'intervention d'une cause intelligente, préternaturelle, perverse, en un mot, du démon. Quelques efforts que les rationalistes fassent pour échapper à cette conclusion, elle s'impose : l'hypnotisme a au moins l'avantage de prouver que le diable existe et qu'il se mêle de nos affaires.

Est-il vrai qu'il anéantit la démonstration de la liberté par le témoignage de la conscience et qu'il détruit jusqu'à la notion du miracle ? M. Méric pose ces objections dans le troisième livre de son ouvrage et les réfute solidement. L'hypnose, comme le sommeil et la folie, ôte l'usage de la liberté : conclure de cet état exceptionnel que l'homme n'est pas libre dans son état normal, est un pur sophisme. Quant aux vrais miracles, ils n'ont qu'une ressemblance apparente avec les prodiges de l'hypnotisme : un esprit sincère et attentif ne saurait les confondre.

L'Église s'est montrée, dans cette question, bien plus sage que les académies : sans condamner absolument le magnétisme et sans contester aux savants le droit d'en étudier les manifestations, elle en a sévèrement réprimé les abus et interdit les pratiques entachées de superstition et d'immoralité.

Mais ce sont précisément les coupables excitations des sens et les communications avec l'esprit de ténèbres qui donnent de l'attrait au magnétisme et qu'il l'ont mis en si grande vogue. Aussi, le savant évêque de Madrid, M^{sr} Cyriaque Saucha-Hervas, dans une lettre pastorale qu'il vient de publier sur ce sujet, réprovoque-t-il purement et simplement l'hypnotisme. Il n'admet pas qu'on puisse en justifier l'usage limité à la thérapeutique, en le comparant au chloroforme et aux autres

substances dont l'emploi, suspendant l'action des sens et des facultés intellectuelles, permet d'exécuter des opérations chirurgicales difficiles. « Voici, dit le prélat, pourquoi l'usage de pareils médicaments est licite : c'est que leur action transitoire terminée, la personne sur laquelle ils ont agi rentre pleinement dans l'exercice de ses facultés ; la volonté, libre et dégagée, peut reprendre la responsabilité de ses actes et les conformer ou non aux règles de l'ordre moral... Mais les effets de l'hypnotisme ne se bornent pas là ; au contraire, durant la perturbation psychologique qu'il produit, l'hypnotiseur peut, à son gré, faire toute espèce de suggestions, jusqu'aux plus obscènes, jusqu'aux plus criminelles, à la personne hypnotisée, sans que celle-ci puisse leur résister ; loin de là, sa volonté reste esclave et dépendante de l'opérateur : mue par une impulsion irrésistible, elle doit nécessairement exécuter jusqu'au bout tout ce qui lui a été commandé, soit au moment même, soit dans un délai fixé ; tout cela est profondément immoral et offensant pour la dignité humaine, c'est une source de troubles pour l'ordre social. »

L'abbé Méric n'a pas omis de signaler, lui aussi, les graves dangers que l'hypnotisme fait courir et à ceux qui s'y livrent et à la société.

F. D.

Du Brahmanisme et de ses rapports avec le Judaïsme et le Christianisme. par M^{sr} FR. LAOUËNAN, de la Société des Missions étrangères, vicaire apostolique de Pondichéry. 2 vol in-8, de xiii-492 et 414 pages. Pondichéry, imprimerie de la Mission catholique.

Les rapports vrais ou supposés entre les religions de l'Inde et le christianisme ont été avidement exploités par les incrédules du dix-huitième siècle, et le sont encore par ceux d'aujourd'hui, contre la divine originalité de l'œuvre du Christ. Ce ne sont pas néanmoins les savants sérieux, les indianistes compétents, en général, qui exagèrent ces rapports et qui en concluent que le christianisme n'est que l'héritier, l'élève ou le plagiaire de l'Inde. Ils protestent même souvent et avec énergie contre de pareilles conclusions. Malheureusement la masse des lecteurs ne cherche pas ses informations dans les travaux des savants sérieux ; et des vulgarisateurs frottés de connaissances très incomplètes trouvent toute facilité pour lui faire accepter comme le dernier résultat de la science ces allégations qui n'ont rien de scientifique. En vain, des orientalistes d'une autorité incontestée, tels que M. Max Müller à Oxford, M. Bergaigne à Paris, M^{sr} de Harlez à Louvain, auront proclamé et démontré qu'un Émile Burnouf n'a aucun titre pour parler, comme il le fait, au nom de « la science » et que cet héritier d'un grand nom n'est qu'un amateur superficiel et un copiste maladroit des Allemands : il n'en écoulera pas moins trois ou quatre éditions de sa *Science des religions*, où il essaye, à l'aide des rapprochements les

plus forcés et d'étymologies ridicules, de montrer que les doctrines et les rites essentiels du christianisme dérivent de l'Inde : et la *Revue des Deux Mondes* continuera de lui être hospitalière, en accueillant les pages étranges où il étend cette théorie absurde à l'Ancien Testament. En vain un Jaccoliot aura été convaincu non seulement d'ignorance crasse, mais encore de falsification de textes : sa *Bible dans l'Inde*, sa vie de *Jhesus christna* et d'autres livres, tout aussi mauvais sous des titres plus alléchants, trouveront toujours des lecteurs trop nombreux, leurrés par les réclames maçonniques. Ces faits, avec beaucoup d'autres semblables que cite M^{gr} Laouënan, prouveraient la grande opportunité de l'œuvre du vénérable prélat à ceux qui seraient tentés de la mettre en doute.

M^{gr} Laouënan n'hésite pas à admettre « qu'il y a eu entre l'Inde d'une part, les Hébreux et les chrétiens d'autre part, des communications et des emprunts nombreux pour les doctrines, les traditions et les institutions, soit civiles, soit religieuses ». Il l'admet dans une mesure plus large peut-être qu'il n'est nécessaire ; après avoir très justement éliminé certains rapprochements, accueillis même par des missionnaires sur la foi de textes suspects ou de traducteurs infidèles, il en a conservé d'autres qui auraient besoin d'être un peu plus sévèrement triés, par exemple ceux qu'il emprunte au colonel Wilford.

Peut-être encore serait-il bon de distinguer plus expressément les idées et les coutumes qui peuvent être communes à plusieurs systèmes religieux, sans qu'on ait le droit d'en conclure à un emprunt, de quelque part que ce soit. Mais ces observations ne tendent nullement à affaiblir la thèse si doctement soutenue dans les deux volumes de M^{gr} Laouënan. Cette thèse est que, s'il y a eu communication et emprunt entre l'Inde et le monde hébreo-chrétien, « ce sont les Indiens qui ont emprunté à nos Livres saints ou reçu des Hébreux et des chrétiens ». Le vénérable auteur le prouve d'une manière péremptoire en montrant que les doctrines et les institutions, où l'on constate des analogies réelles, sont moins anciennes dans l'Inde qu'au sein du judaïsme et du christianisme.

La démonstration est complète : M^{gr} Laouënan nous expose toute l'histoire religieuse de l'Inde, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours ; il marque les origines et les causes en même temps que les dates des transformations que les idées et le culte y ont subies ; et pour cela il interroge, non seulement les produits multipliés des diverses périodes de la littérature hindoue, mais encore les monuments de l'art inspirés par la religion ; il étudie également les écoles philosophiques et les sectes que le brahmanisme a enfantées en si grand nombre ; le bouddhisme, qui, jadis, a disputé si sérieusement au brahmanisme la domination religieuse de l'Inde, a reçu une attention particulière.

Trente-cinq années passées dans l'Inde et employées à étudier le pays sous toutes ses faces en même temps qu'à l'évangéliser, puis la connaissance des meilleurs travaux publiés de nos jours par les indianistes de l'Europe, ont permis à l'éminent auteur de traiter son vaste sujet

avec une solidité, qui n'exclut nullement l'intérêt de la forme. Le zélé et savant vicaire apostolique, aujourd'hui archevêque de Pondichéry, mérite les très vifs remerciements et des missionnaires de l'extrême Asie et des apologistes de nos contrées : à tous son ouvrage rendra de signalés et durables services.

JOS. BRUCKER.

Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge, ouvrage écrit d'après un grand nombre de documents inédits, extraits des Archives secrètes du Vatican et autres, par le D^r LOUIS PASTOR, professeur à l'Université d'Innsbrück, traduit de l'allemand par FURCY RAYNAUD. 2 vol. in-8. Paris, Plon, 1888.

La généreuse libéralité, avec laquelle Sa Sainteté Léon XIII a ouvert aux savants les archives secrètes du Vatican, porte ses fruits. De la France comme de l'Allemagne, les érudits sont venus exploiter cette mine si riche en renseignements nouveaux, et déjà des travaux considérables ont répondu aux encouragements du Souverain Pontife. Il suffit de citer les noms des Hergenroether, des Denifle, des Ehrlé, des Müntz, etc.; parmi ces illustrations de la science, M. Louis Pastor a conquis une place distinguée, par son *Histoire des papes depuis la fin du moyen âge*, et M. Furcy Raynaud, en traduisant d'une plume fidèle et correcte cet important ouvrage, a rendu un signalé service au public français.

Sans effacer entièrement, comme on l'a dit, les recherches de l'abbé Christophe sur la même époque, le livre de M. Pastor les complète et les redresse sur bien des points; le jeune professeur d'Innsbrück s'est livré à d'immenses recherches dans tous les dépôts d'archives en Italie, en France, en Allemagne et jusqu'en Angleterre. La liste seule des bibliothèques qu'il a visitées, et des documents écrits et imprimés qu'il a consultés, n'occupe pas moins de quarante-trois pages in-8; mais, au milieu de cette surabondance de matériaux, le vaillant érudit se meut à l'aise, et marchant droit devant lui, sans écouter aucun parti pris, il se dirige d'un pas ferme et sûr vers le but, la vérité. Il sait trop bien que « la meilleure manière de défendre les papes est de les montrer tels qu'ils ont été ».

L'auteur se propose de consacrer à son sujet six volumes : le premier seul a paru. Il comprend l'introduction et les quatre premiers livres, que le traducteur a dû séparer en deux tomes, tant le texte allemand est compact : encore a-t-il laissé de côté les pièces justificatives qui terminent l'édition allemande.

Dans son introduction, M. Pastor donne une étude très approfondie sur la Renaissance des lettres en Italie. Comme M. Janssen, l'historien de l'Allemagne à la fin du moyen âge, il distingue deux groupes opposés, dans le mouvement littéraire de la fin du quinzième siècle : d'un côté, les esprits fidèles à l'Église; de l'autre, les lettrés indifférents ou même hostiles au christianisme. Déjà au quatorzième siècle, cette

double tendance se fait jour dans les œuvres de Pétrarque et de Boccace : le premier reste franchement chrétien, le second ne craint pas de se livrer à des inspirations toutes païennes. Au siècle suivant, le contraste s'accuse encore davantage, entre les humanistes chrétiens, tels que Manetti, Bruni, Vittorino di Feltre et les humanistes païens, comme le voluptueux Valla et le licencieux Poggio. En présence de ce double courant, quelle fut l'attitude de la papauté? M. Pastor nous la montre telle qu'elle devait être. Les pontifes romains encouragèrent de toutes leurs forces le mouvement littéraire, mais en cherchant à lui imprimer une direction chrétienne. Si, malgré leurs efforts, la Renaissance se fit dans un sens antichrétien, la faute en est aux circonstances, et peut-être aussi à la trop grande confiance accordée par les papes à des humanistes indignes de leurs faveurs.

Le livre 1^{er} n'est lui-même qu'une sorte d'introduction : il contient un exposé rapide de l'histoire des papes d'Avignon et du schisme d'Occident (1305-1417). On aime à voir l'historien allemand rendre justice aux qualités personnelles des papes français d'Avignon, et surtout à leur zèle ardent pour les missions orientales. Peut-être a-t-il exagéré l'influence des rois de France sur les pontifes d'Avignon; mais il faut bien reconnaître avec lui que le séjour de la papauté loin de Rome a eu de funestes résultats et que la *captivité d'Avignon* a engendré directement le grand schisme d'Occident.

L'élection d'Urbain VI a-t-elle été légitime? M. Christophe n'avait osé se prononcer; M. Pastor tranche la question dans le sens affirmatif, et il condamne les cardinaux français, sans pourtant excuser les violences et les tristes emportements d'Urbain VI. A ses yeux, Clément VII et ses successeurs ne sont que des antipapes : comme l'Église ne s'est point prononcée, il est permis de garder la neutralité.

Arrivé au pontificat de Martin V, dont la magnanime abdication de Grégoire XII avait amené l'élection, l'auteur donne à son récit une plus grande ampleur; il consacre trois livres à quatre pontificats, qui ne comprennent en tout que quarante et une années de l'histoire de l'Église. Ce sont les pontificats de Martin V, d'Eugène IV, de Nicolas V et de Calixte III. Les deux premiers se sont employés plus spécialement à éteindre le schisme et à réparer les maux qu'il avait entraînés à sa suite; Nicolas V eut la gloire de fonder ce que M. Pastor appelle le Mécénat pontifical et de présider à la renaissance des lettres; enfin l'intrépide octogénaire Calixte III consacra les trois années de son trop court pontificat à prêcher la croisade, pour arrêter les conquêtes des musulmans et sauver l'Occident.

Restait l'œuvre si urgente et si indispensable de la réforme, décrétée par le concile de Constance : malheureusement, au milieu de la préoccupation qui absorbait la sollicitude des souverains pontifes, elle fut négligée en grande partie. Martin V se contenta de reconstruire sa capitale en ruines et de rétablir son autorité temporelle; l'austère Eugène IV vit s'insurger contre lui le concile de Bâle, qui lui opposa

Félix V, le dernier des antipapes; et quand il eut triomphé de cette rébellion, il appliqua tous ses soins à la réunion des Églises orientales avec l'Église latine; Nicolas V n'eut qu'une pensée : faire de la ville des Papes la capitale des lettres et des arts, et concentrer à Rome l'éclat de toute la vie intellectuelle de son temps, en la pénétrant profondément de l'inspiration chrétienne; enfin Calixte III avait trop à faire pour tirer de leur torpeur les princes et les rois de l'Occident, qu'il cherchait en vain à lancer contre les Turcs. Où trouver le temps et les loisirs de poursuivre la réforme? Et puis, comment la faire accepter par les peuples et les rois?

Nous ne saurions suivre M. Pastor dans tous ses développements; signalons seulement quelques-uns des épisodes qu'il sait habilement rattacher à son récit; par exemple la curieuse description du jubilé de 1450 à Rome, l'histoire du couronnement de l'empereur Frédéric III, le dernier qui eut lieu dans la Ville éternelle, le tableau de l'activité réformatrice du cardinal Nicolas de Cusa, et les pages si intéressantes pour l'histoire de la civilisation, sur les bibliothèques de Rome, fondées par Nicolas V et les cardinaux, sur les académies, les confréries, les maisons hospitalières, les églises nationales, qui témoignent si bien de l'inépuisable fécondité de la vie catholique.

M. Pastor excelle à tracer des portraits : nous ne citerons que celui qui termine le volume, et qui nous montre le modèle des cardinaux dans ce vertueux Capranica qu'une mort prématurée a seule empêché de succéder à Calixte III. Selon la parole d'un critique autorisé, M. Kurth, « ce livre restera comme un monument de la science catholique au dix-neuvième siècle », et nous souhaitons que la suite ne se fasse pas trop attendre.

P. M.

Historia aliquot martyrum anglorum maxime octodecim Cartusianorum sub rege Henrico octavo ob fidei confessionem et summi pontificis jura vindicanda interemptorum, a V. Patre DOMNO MAURITIO CHAUNCY, Londiniensis Cartusie professo conscripta, nunc ad exemplar primæ editionis moguntinæ anno 1550 excusæ a monachis Cartusie S. Hugonis in Anglia denuo edita. Gr. in-4°. Monstrolis (Montreuil), typis Cartusie S. Mariæ de pratis, 1888.

Parmi les martyrs anglais dont Léon XIII a confirmé le culte par le décret du 9 décembre 1887, l'on compte dix-huit religieux Chartreux, de Londres, mis à mort sous le règne de Henri VIII, en haine de la foi et pour la défense des droits du Saint-Siège. L'histoire de ces victimes de l'intolérance schismatique avait été publiée dès 1550 par un des témoins de leur martyre, le V. P. dom Maurice Chauncy. Ce livre était devenu à peu près introuvable. A l'occasion du récent décret de Léon XIII, les Chartreux en ont fait réimprimer une édition de luxe, véritable chef-

d'œuvre typographique sorti des presses de la Chartreuse de Montreuil. L'introduction, d'une latinité fort élégante, est du R. P. Doreau, prieur des Chartreux réfugiés en Angleterre depuis les décrets d'expulsion. Le docte biographe de dom Jean Sallier donne une courte notice sur dom Chauncy, avec la liste des différentes éditions de son histoire parues jusqu'à ce jour. Ne voudra-t-il pas un iour traduire en notre langue, de sa plume distinguée, ce très intéressant récit du martyre des fils de saint Bruno, poursuivis jusque dans leur solitude, par la haine des schismatiques ?

P. M.

Histoire anecdotique de la France, par CH. D'HÉRICAULT, 1^{re} série. *Les Origines du Peuple français*. — 2^e série. *Le Moyen âge*, 2 forts vol. in-8. Bloud et Barral.

L'ouvrage de M. Ch. d'Héricault, dont nous n'avons encore que les deux premiers volumes, est de ceux qui réalisent leur titre bien au delà de ce qu'il semble promettre. On serait en effet tenté de se croire en présence d'un recueil, comme il y en a tant d'autres, où les anecdotes, les traits, les mots plus ou moins célèbres se rencontrent par hasard, n'ayant entre eux d'autre lien que celui de leur voisinage accidentel dans les pages d'un même volume. Il n'en est rien cependant, et c'est une véritable histoire que nous avons ici sous les yeux, avec le détail et l'enchaînement des vicissitudes par lesquelles a passé notre pays. Mais c'est l'histoire prise par ce que nous oserions appeler ses caractéristiques, ou, si l'on veut, ses sommets. Quand il s'agit d'explorer une région, les reliefs du sol fournissent des points de repère, dont le double avantage est de guider le voyageur et de donner au pays sa physionomie propre. Ainsi en est-il, croyons-nous, en histoire, et c'est pour avoir oublié cette notion de l'ensemble que tant d'auteurs se perdent aujourd'hui dans le chaos des détails infinis sans cadre et sans horizon. D'autre part il n'est pas rare non plus de rencontrer dans le domaine historique une certaine philosophie toujours tentée de s'égarer dans le système et le parti pris, et de créer autour d'un événement ou d'un homme une légende que des siècles auront de la peine à détruire.

La méthode *documentaire*, sagement mise en œuvre, échappe à ce double écueil. En résumant une période en quelques faits plus saillants, elle évite l'obscurité nécessaire du détail excessif. En laissant parler le document ou le personnage contemporain, l'auteur ne risque pas de donner au récit la physionomie de sa propre pensée, et de jouer lui-même un rôle, au lieu de dire comment ses héros ont joué le leur. Ce n'est pas qu'il faille congédier la philosophie et lui interdire le domaine de l'histoire. Nous ne le prétendons pas, et M. d'Héricault ne le prétend pas plus que nous. Mais il faut quelquefois lui faire sentir le frein de la réalité et la maintenir toujours dans son rôle, qui se réduit à tirer des faits une leçon pour le présent et un conseil pour

l'avenir. L'anecdote, entendue dans le sens le plus large, remplit merveilleusement ce but. Elle frappe vivement l'esprit par le relief qu'elle sait donner aux choses. Celles-ci s'impriment puissamment dans la mémoire, et groupent autour d'elles une foule de personnages, de dates et de faits, qui leur doivent de laisser dans le souvenir une trace ineffaçable.

A ce point de vue nous sommes heureux de constater que M. d'Héricault a songé à ce bon petit peuple d'écoliers, à qui l'on ne donne trop souvent que des nomenclatures, destinées, semble-t-il, à fatiguer sans fruit cette jeune mémoire, et à lui faire voir dans l'histoire un instrument de torture pédagogique. Au lieu de ce bois mort qu'on leur jette trop souvent, l'auteur de la France anecdotique a voulu leur offrir, comme il le dit lui-même, le grand arbre, feuillu et fleurissant de la patrie. Nous croyons qu'il a réussi. En attendant les trois volumes qui restent à publier, et qui forment chacun un tout complet, quiconque lira attentivement les deux premières séries déjà parues, trouvera dans ces pages pleines d'intérêt et de variété une connaissance très complète de nos origines et de notre moyen âge. L'auteur, si profondément Français et catholique, n'a reculé devant aucune fatigue pour recueillir dans les chroniques, les annales, les poèmes, les hagiographies, les lettres, les mémoires, tout ce qui pouvait intéresser et instruire. Comme tout est soigneusement classé suivant l'ordre historique, l'ensemble forme un récit des plus vivants et des plus marqués de couleur locale. Nous recommandons cet ouvrage comme un des meilleurs à mettre dans les bibliothèques des élèves, ou à leur donner en prix.

H^e MARTIN.

Lettres du maréchal de Tessé à M^{me} la duchesse de Bourgogne, M^{me} la princesse des Ursins, etc., publiées par le comte DE RAMBUTEAU. Un vol. in-8. Paris, Calmann Lévy, 1888.

La vogue est aux publications de Mémoires et de Correspondances. A l'histoire générale, on préfère l'histoire anecdotique, racontée au jour le jour, dans des lettres plus ou moins intimes, qui donnent l'impression vivante d'une époque. Telles sont les *Lettres du maréchal de Tessé*, que M. le comte de Rambuteau vient d'offrir à ses amis, persuadé que « lorsqu'ils en auront goûté, ils iront jusqu'au bout ». En effet, l'écuyer de la duchesse de Bourgogne est un écrivain de race, sachant conter avec esprit, plaisanter finement et tracer des silhouettes charmantes de tous les personnages qu'il rencontre dans ses campagnes d'Italie et d'Espagne, ou dans ses voyages diplomatiques à Mantoue et à Rome. Son style a vraiment grand air et ne mérite nullement le dédain du duc de Saint-Simon.

Le médisant auteur des *Mémoires* a fait du maréchal de Tessé un portrait trop poussé au noir pour être véridique : une fois de plus, le calomniateur de son siècle a trouvé moyen d'exercer sa verve caustique et sa

rage de rabaisser tous ceux qui faisaient quelque figure à la Cour du grand Roi. Que Tessé ait été un courtisan adroit, fier, délic, nous ne le nierons pas ; mais du moins ne s'est-il pas montré ingrat envers ceux qui l'ont poussé aux honneurs. Nous en avons la preuve dans les lettres mêmes dont nous parlons. Chargé par le Roi de négocier le mariage du duc de Bourgogne avec la fille du duc de Savoie, le maréchal réussit à merveille dans sa mission diplomatique ; il demeura toute sa vie le dévoué serviteur de la princesse dont il avait *assuré le bonheur*, comme elle se plaisait à le répéter elle-même.

C'est à cette aimable duchesse de Bourgogne, si vive, si enjouée, l'enfant gâtée du roi et de M^{me} de Maintenon, que sont adressées la plupart des lettres qui remplissent ce volume. Pour amuser sa royale correspondante, Tessé lui décrit les fêtes de la Cour de Turin, et les splendeurs de Milan avec son dôme tout de marbre ; il entre dans de minutieux détails sur les bals et les toilettes des dames ; assiégé dans la ville de Mantoue, il trouve le temps, au milieu des travaux de défense, de raconter plaisamment les fêtes de la cour ducale. Avec M. de Pontchartrain, un autre de ses correspondants qu'il affecte en badinant d'appeler *Sa Grosscur*, il change de ton et rédige ses dépêches d'ailleurs parfaitement exactes, dans le style de Sancho, l'illustre écuyer de don Quichotte ; parfois il les égaye en imitant le gras parler du trop joyeux Rabelais. Saint-Simon lui-même, à qui le ministre, pouffant de rire, communiquait quelques-unes de ces lettres, ne peut s'empêcher de reconnaître, malgré ses préventions, qu'il s'y trouvait « bien de l'esprit ». Malheureusement, il s'y rencontre aussi des passages risqués dont nous ne regretterions pas la suppression.

Sans être impie, le maréchal n'était pas dévot : il plaisante volontiers les *Bourdaines* et les *Gaillardes*, c'est-à-dire les pénitentes de Bourdaloue et du P. Gaillard. Quand il fut envoyé à Rome, auprès du pape Clément XI, pour le détacher de la cause de l'archiduc, rival de Philippe V, Tessé eut recours à des procédés insolents, trop fidèle en cela aux traditions de la cour de Louis XIV. Cependant, quand la main de Dieu s'appesantit sur le vieux Roi, enlevant coup sur coup le Dauphin, le duc et la duchesse de Bourgogne, à l'exemple de son maître, le maréchal s'inclina sans murmurer devant la volonté du Très-Haut. Sa correspondance avec la princesse des Ursins nous ouvre des jours curieux sur la Cour de Marly. Le grand règne est à son déclin : la Cour a pris un aspect plus sévère, pourtant les fêtes n'y sont point supprimées ; les chasses et le jeu remplissent les journées, au milieu même des préoccupations de la guerre, que terminera enfin le traité d'Utrecht. C'est là que s'arrête le volume de M. de Rambuteau. Parmi les lettres de Tessé, l'éditeur a choisi les plus intéressantes pour le grand public ; il en reste encore un grand nombre concernant la politique, mais trop longues, paraît-il, pour être publiées, sans de grosses ratures. L'accueil fait à ce premier volume encouragera sans doute M. le comte de Rambuteau à compléter son œuvre.

Le Clergé et l'enseignement secondaire spécial, par M. l'abbé G. SECRETAIN. In-12 de x-291 pages. Tours, Cattier, 1888.

L'intérêt de la cause qu'il défend entraîne parfois l'avocat plus loin qu'il ne voudrait. C'est, à notre avis, ce qui est arrivé à l'auteur de ce livre.

Que prétend M. l'abbé Secretain? — Établir que le clergé a le droit et le devoir de s'adonner à l'enseignement secondaire spécial. On appelle enseignement secondaire spécial le système d'instruction qui remplace l'étude du latin et du grec par celle des langues vivantes et des sciences naturelles. On ne voit pas très bien en quoi cela diffère de ce que la loi de 1886 appelle enseignement primaire supérieur, mais il n'importe. M. Secretain estime que cet enseignement est aujourd'hui indispensable et il veut que le clergé ne s'en désintéresse point.

Sans doute, nous sommes aussi capables que d'autres d'enseigner la grammaire et la littérature françaises, l'anglais, l'allemand, l'algèbre, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, voire même la tenue des livres; M. Secretain le prouve surabondamment, et l'on ne voit pas pourquoi notre qualité de prêtres nous placerait à cet égard sur un pied d'infériorité vis-à-vis des maîtres laïques. D'autre part, puisque le vent souffle de ce côté, il est bon que le clergé n'abandonne pas à l'influence exclusive de l'Université toute une génération qui se jette de plus en plus vers les études utilitaires. Il fera donc bien, s'il a du personnel disponible, d'ouvrir des maisons d'éducation où l'on formera des jeunes gens pour le commerce, l'industrie, l'administration, etc... Cette thèse, M. Secretain l'établit solidement et nous ne pensons point à la contester, quoique, à notre avis, il y eût bien quelques réserves à faire.

On ne peut que lui savoir gré aussi d'avoir prouvé, avec nombreux documents à l'appui, que c'est le clergé qui au siècle passé a fondé, pour les classes moyennes, cet enseignement dont les réformateurs d'aujourd'hui s'attribuent l'initiative.

Mais, ce qui nous paraît regrettable, c'est que l'auteur ait cru devoir exalter ce système d'instruction secondaire dont le progrès, après tout, marque une décadence dans la culture intellectuelle de notre époque. Il serait trop aisé de recueillir çà et là nombre de passages où, sans le vouloir vraisemblablement, M. Secretain jette la défaveur sur l'enseignement classique. Quand nous lisons par exemple qu'« il serait étrange que, pour la parler et l'écrire (la langue française) d'une façon irréprochable, l'étudiant dût s'adresser à des peuples disparus depuis longtemps » (p. 23); quand on nous cite, sans un mot pour relever le sophisme, des paroles comme celles de l'abbé de Saint-Pierre : « Si l'on ne doit pas faire usage du vers latin dans la vie, il ne faut pas passer son temps à l'étudier » (p. 56); quand on nous dit qu'« il sera difficile de dépouiller l'enseignement classique du prestige que lui donne la langue latine »..., que c'est là « un préjugé, de ceux qu'il faut respecter »

(p. 167) ; quand enfin on déclare que « la connaissance des langues anciennes n'est pas nécessaire à la culture formelle (?) de l'esprit », l'impression finale n'est certes pas en faveur de la méthode classique. Le bourgeois qui aura lu ces pages conclura : C'est bien ce que je pensais ; à quoi bon leur latin et leur grec ? Les études classiques ne sont pas tellement en honneur à l'heure présente¹ qu'il soit opportun de les discrediter au profit d'un enseignement rival et inférieur.

Voilà ce que l'on semble avoir un peu oublié dans ce livre. Lorsque, en 1886, fut institué le baccalauréat français, cette innovation jeta un grand émoi parmi les amis des bonnes lettres ; l'un des plus illustres, M^{sr} Besson s'en expliquait avec une certaine véhémence, dans une allocution de distribution de prix à l'Assomption de Nîmes :

« C'est avec ce programme inutile et ce baccalauréat facile qu'on va attirer les paresseux, satisfaire les déclassés, abaisser sous le même képi tous les esprits et tous les cœurs, s'il ne se fait pas une salutaire réaction...

« Pour nous, notre parti en est pris d'avance. Nous ne ferons aucune place sur nos bancs à de tels candidats. Nous avons trop grand souci de votre réputation, de votre avenir... Vous resterez par des études complètes dans l'aristocratie de l'intelligence et de l'éducation. Que d'autres appellent la foule, nous serons l'élite. Qu'on abaisse le niveau des études, nous tiendrons le nôtre à la hauteur des anciens, et le jour où cette invention nouvelle ira rejoindre dans les annales de la pédagogie tant d'essais avortés qui ont déjà perdu les générations précédentes, c'est à vous que restera la palme, la palme de l'éloquence, de la poésie, et ce qui vaut mieux encore, la palme de l'expérience et du sens commun². »

J. B.

Vocabulaire arabe-français à l'usage des étudiants, par un Père missionnaire de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-12 de plus de mille pages, 2^e édition. Beyrouth, Imprimerie catholique, 1888. Prix, broché, 7 francs.

C'est rendre service aux arabisants que de leur signaler ce vocabulaire composé avec grand soin d'après les meilleurs lexicographes européens et arabes, d'une belle impression, d'un usage commode et d'un prix très modéré. La valeur et l'emploi des particules sont indiqués et éclaircis par des exemples. Les mots d'origine étrangère sont distingués par un signe de convention. Afin que ce lexique pût servir non seulement à l'étude des livres mais encore aux relations sociales, on y a inséré en les marquant d'un signe particulier les acceptions vulgaires les plus usitées en Orient.

F. D.

1. Voir le Discours prononcé par M. Lockroy, ministre de l'Instruction publique à la Distribution des prix du concours général, 30 juillet 1888.

2. *Œuvres pastorales et oratoires* de M^{sr} Besson, III^e série, tome II, p. 526.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE
DES
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

JUILLET 1888

ROME

La persécution en Italie. — M. Crispi, sous l'égide de la triple alliance, se lance dans la guerre ouverte contre le Vatican. Par une nouvelle loi municipale, il élève le nombre des électeurs de deux à quatre millions, au profit du radicalisme, et réserve au roi le choix des syndics des communes rurales : ainsi veut-il faciliter l'application du nouveau code pénal.

8 JUILLET. *Violation de la loi des garanties.* — Sur l'avis de l'Intendance générale du Trésor et du Conseil d'État, le ministère des Finances décide que les contrats stipulés dans l'intérieur du Vatican ne sauraient être considérés comme des actes accomplis sur un territoire étranger, et que, sous peine d'être déclarés nuls et d'encourir les rigueurs des lois d'enregistrement et de timbre, ils doivent être enregistrés par un notaire public, dans un délai de vingt jours, à partir de leur date. Cette décision achève de détruire tout privilège d'extra-territorialité en faveur du Vatican, qui est ainsi placé au-dessous des ambassades installées à Rome.

12 JUILLET. *Circulaire du Pape aux puissances.* — A la suite des nouvelles mesures de persécution prises par le gouvernement italien, les nonces du Pape dans les différents pays ont communiqué aux ministres respectifs des Affaires étrangères une circulaire du cardinal Rampolla, dans laquelle le Saint-Père, dénonçant les menées sectaires de Crispi, déclare que sa situation devient de jour en jour plus précaire et absolument intolérable.

FRANCE

2-6 JUILLET. *Congrès eucharistique.* — Pendant quatre jours, le sixième Congrès eucharistique a donné à Paris le spectacle de manifestations religieuses d'une incomparable splendeur, en l'honneur du Très Saint-Sacrement de l'autel. Chaque jour, dans des réunions d'étude très suivies, l'on entendait la lecture d'intéressants rapports sur

les œuvres eucharistiques ; puis, le soir, les membres du Congrès se réunissaient dans une des églises de la capitale, pour y entendre les prédications éloquentes d'orateurs tels que M^{sr} Gay, les PP. Monsabré, Matignon, Tesnière, et assister à de grandioses cérémonies, dont les journaux ont raconté au long les émouvants enthousiasmes. La clôture du Congrès s'est faite, le vendredi 6 juillet, sur la colline de Montmartre, dans la « Basilique de la Réparation ». La nuit précédente, des centaines d'adorateurs s'étaient succédé comme une garde d'honneur devant le Saint-Sacrement exposé ; à partir de deux heures du matin, des messes ont été dites sans interruption aux sept autels de la chapelle provisoire ; dès sept heures du matin, de nombreux pèlerins sont venus s'asseoir à la Table sainte ; à neuf heures, M^{sr} l'archevêque a célébré la grand'messe, et l'évêque de Lausanne et Genève, M^{sr} Mermillod, dans un magnifique discours, a laissé parler son grand cœur : bien des yeux, dans un auditoire de plus de trois mille personnes, se sont mouillés de larmes aux accents de sa voix d'apôtre ; enfin, le soir, neuf prélats, avec le Nonce apostolique, assistèrent à la procession, après laquelle M^{sr} l'archevêque de Paris prononça l'acte de consécration, suivi de l'hymne d'action de grâces. Au sortir de ces cérémonies, on se répétait les paroles qui, le matin, étaient tombées des lèvres de M^{sr} Mermillod : « La France est le cœur de l'Église ; il ne faut pas craindre de la voir manquer à sa mission : au jour marqué par Dieu, l'Église retrouvera sa fille aînée ! »

1-12 JUILLET. *Sénat. Discussion de la loi militaire.* — M. Pâris, pour sauvegarder le personnel des écoles libres, propose de n'imposer qu'un an de service aux membres des associations religieuses vouées à l'enseignement : son amendement est repoussé. Rejetée également (3 juillet), à deux voix de majorité, la proposition de M. Duclerc, qui demande la dispense de deux ans de service sur trois pour les missionnaires employés en Orient et dans l'extrême Orient ; cependant M. Bardoux obtient qu'une exception soit faite en faveur des écoles d'Orient. — M. le général Arnau-deau demande que les élèves ecclésiastiques ne soient pas astreints au séjour dans les casernes ; son amendement est repoussé par 180 voix contre 70. — M. de Carné (15 juillet) propose d'incorporer les séminaristes dans les sections d'infirmiers : sa proposition est rejetée. — (6 juillet) M. Trarieux, plus heureux, obtient par 133 voix contre 132, et malgré l'opposition acharnée de M. Goblet, que les élèves ecclésiastiques, se destinant à une mission lointaine, n'aient à faire qu'un an de service. — Enfin, le 12 juillet, le Sénat, sourd à la dernière et vigoureuse protestation du maréchal Canrobert, achève son œuvre de destruction et adopte la loi en seconde lecture, avec quelques modifications qui devront être sanctionnées par la Chambre des députés.

10 JUILLET. *Chambre des députés.* — La Chambre, après de longues délibérations, vote par 356 voix contre 80 la loi dite des accidents du travail, laquelle, aux yeux des hommes compétents, compromet gravement les intérêts des patrons.

12 JUILLET. — Prenant pour prétexte un prétendu scandale, qui aurait eu lieu à l'établissement de Citeaux, dirigés par les Frères de Saint-Joseph, M. Laffon, député de l'Yonne, a réclamé l'urgence pour une proposition de loi ne tendant à rien moins qu'à la suppression immédiate de toutes les congrégations d'hommes et à la confiscation de leurs biens. Dans une réplique toute vibrante d'indignation, l'éloquent évêque d'Angers a fait observer d'abord que, l'affaire n'étant pas encore jugée, la simple équité demandait qu'on suspendit le châtement des accusés; que d'ailleurs il était inique de faire retomber la faute de quelques individus sur toutes les congrégations à la fois; puis, prenant l'offensive, le prélat vengeur de la justice a démontré par des chiffres¹, empruntés à la statistique officielle des tribunaux, que, proportionnellement, il y a trois fois plus de laïques condamnés que de congréganistes condamnés; en raisonnant comme M. Laffon, on serait en droit d'exiger la fermeture de toutes les institutions laïques. La majorité était prise dans son propre piège; mais, n'écoutant que sa haine antireligieuse, elle n'en vota pas moins l'urgence par 264 voix contre 219, avec le renvoi à la commission, chargée d'étudier la fameuse loi sur les associations, proposée par M. Floquet.

Immédiatement après ce vote, le général Boulanger déposa une proposition de loi pour la dissolution de la Chambre: les paroles du député du Nord soulevèrent une véritable tempête, au cours de laquelle, après de vives altercations entre M. Floquet et M. Boulanger, le général donna sa démission de député, pour se représenter dans deux ou trois départements à la fois. Le lendemain, dans un duel avec le président du conseil, il fut grièvement blessé à la gorge. Mœurs parlementaires!

A la suite de ce scandale, où deux hommes d'État n'ont pas craint de donner le triste exemple de violer les lois divines et humaines, M^{sr} FreppeL a déposé (16 juillet) une proposition de loi pour réclamer une législation spéciale sur le duel. « La conclusion que je tirais tout à l'heure de faits récents, a ajouté l'éminent prélat, s'impose également à moi, quand je vois un chef de gouvernement et un ancien ministre de la Guerre donner au pays un si fâcheux exemple, au risque de répandre, pour des motifs personnels, un sang qui ne devrait jamais être versé que pour la défense de la patrie. »

La Chambre, naturellement, repousse l'urgence. Après une interpellation du communal F. Pyat demandant, à propos de la saisie d'une lettre du comte de Paris, la confiscation des biens de la famille d'Orléans, le gouvernement prononce la clôture de la session ordinaire (18 juillet).

14 JUILLET. — La fête nationale a été l'occasion pour Paris

1. Voici les chiffres que MM. Rivet et Sabatier ont essayé vainement de démentir: Sur 78,906 laïques, il y a eu 268 condamnés: 33 sur 10,000 en 13 ans; sur 49,745 congréganistes, il n'y a eu que 72 condamnés: 13 sur 10,000 en 13 ans, soit 1 par an sur 10,000.

d'inaugurer trois statues : celle de Gambetta, le « fou furieux », celle d'Étienne Marcel, le traître, qui, au quatorzième siècle, ouvrit les portes de la capitale aux Anglais, et celle du sergent Bobillot. Celui-ci du moins était un brave, mort à la défense de Tuyen-Quan, au Tonkin.

Le même jour a eu lieu le fameux banquet des maires. Douze ou quinze cents au plus sont venus applaudir, après boire, la banale éloquence du président de la République.

18 JUILLET. — Le président de la République entreprend une tournée, qu'il proclame « triomphale », en Savoie et en Dauphiné, pour célébrer le centenaire de l'Assemblée des États à Vizille, en 1788. On sait, qu'au mépris de l'histoire, les républicains veulent voir dans ce mouvement encore tout royaliste le premier acte de la Révolution. Aux allocutions si patriotiques et si respectueuses des évêques de Grenoble et de Valence, M. Carnot a fait des réponses dont le « Journal officiel » a dû corriger quelques expressions peu courtoises.

22 JUILLET. — Aux élections législatives, qui ont lieu dans l'Ardèche, le général Boulanger est battu par un opportuniste, M. Beaussier; dans la Dordogne, au contraire, le conservateur, M. Taillefer, remporte une victoire signalée. Dans le Rhône, M. Chépié n'est élu que par le sixième des voix : 149,000 électeurs sur 184,000 s'étant abstenus.

27 JUILLET. — Une grève menaçante des ouvriers terrassiers éclate à Paris, et amène des collisions sanglantes entre la police et les grévistes.

ÉTATS CATHOLIQUES

Irlande. — *Déclaration de l'épiscopat sur la question agraire.* — Dans une réunion tenue les 27 et 29 juin, au collège de Maynooth, les archevêques et évêques irlandais ont adopté à l'unanimité une série de résolutions dans lesquelles ils signalent au gouvernement anglais les mesures que réclame la situation actuelle de l'Irlande. Ces mesures se réduisent au fond à deux : établissement d'un tribunal indépendant et impartial pour régler les différends entre les propriétaires et les tenanciers; application à l'Irlande de la législation actuellement en vigueur en Écosse, protégeant les tenanciers contre les évictions et leur accordant des délais pour le paiement des redevances arriérées. Les évêques terminent en exprimant la conviction que si le Parlement tardait à accorder à la population agricole en Irlande une protection efficace, les conséquences les plus désastreuses pourraient en résulter.

17 JUILLET. — Aujourd'hui, une lettre encyclique, adressée par le Souverain Pontife aux évêques d'Irlande, a été lue dans toutes les églises du pays.

Dans cette lettre, Léon XIII déplore profondément l'agitation qui s'est produite contre sa dernière décision, et le refus d'obéissance opposé par plusieurs au décret du Saint Office, condamnant le « plan de campagne ». Le pape déclare que cette condamnation n'a été prononcée

qu'après examen des faits, et après une enquête conduite avec le plus grand soin par un légat d'une prudence éprouvée, en vue d'arriver à la connaissance de la vérité. Voici la conclusion de ce grave document :

« Comme il en est beaucoup qui semblent rechercher des prétextes pour désertier leurs devoirs, même les plus certains, ayez soin de ne laisser place à aucune ambiguïté sur la valeur de ce décret. Que tous comprennent qu'il n'est aucunement permis d'user d'aucun des moyens dont nous avons interdit l'emploi. Qu'ils cherchent honnêtement un bien honnête, et toujours, comme il convient à des chrétiens, en gardant intactes la justice et l'obéissance au Siège apostolique ; car c'est dans la pratique de ces vertus que l'Irlande a trouvé de tout temps la force d'âme avec la consolation. »

M^{sr} Walsh, en envoyant cette encyclique à son clergé, l'a accompagnée d'une lettre pastorale, où il insiste surtout « sur la chaleureuse, profonde et paternelle affection de Notre Saint-Père pour l'Eglise d'Irlande et pour ses fidèles enfants, affection qui porte le successeur du prince des apôtres à parler comme s'il avait eu à justifier la sagesse de ses décisions. »

Sans aucun doute, cette lettre amènera un grand apaisement dans les esprits ; mais ils retrouveraient le calme bien plus tôt, si le gouvernement anglais ne s'opiniâttrait si malheureusement dans sa politique de violences brutales.

Espagne. — 17 JUILLET. — Don Carlos lance un nouveau manifeste, dans lequel il rompt ouvertement avec les journaux qui, jusqu'à présent, ont défendu sa cause avec le plus de vaillance et de fidélité. Il demande « qu'on ait confiance en lui, car il propose la solution des grandes questions qui agitent le pays ».

Canada. — *Une injustice réparée.* — Grâce à M. Mercier, ministre du gouvernement provincial de Québec, la législature de cette province a voté à l'unanimité une convention restituant aux Jésuites une partie des biens possédés par eux, avant la suppression de leur ordre, au siècle dernier, et confisqués en 1800 par la couronne d'Angleterre. Cette convention devra être soumise à la ratification du Saint-Siège, qui aura également le droit de répartir les biens rendus, comme bon lui semblera.

Voulant récompenser les services signalés rendus à la religion par l'éminent ministre du Canada, Sa Sainteté a daigné lui conférer la grande croix de son ordre de Saint-Grégoire le Grand.

ÉTATS CHRÉTIENS NON CATHOLIQUES

Allemagne. — L'empereur Guillaume II visite successivement les cours de Russie, de Suède et de Danemark : partout il est accueilli et fêté officiellement avec la plus grande magnificence. Quel sera le résultat politique de ces entrevues ? Seront-elles une garantie pour le maintien de la paix générale ? Dieu le veuille !

Allemagne. — *Franç-maçonnerie.* — Les journaux attitrés de la franc-

maçonnerie se plaignent avec amertume de ne pouvoir trouver un protecteur officiel dans la famille impériale.

« Plusieurs loges de divers rites, dit la *Bauhütte*, n^o 21, avaient adressé à Frédéric III la requête de leur nommer un protecteur, à la place du prince héritier, qui paraît avoir une répulsion invincible pour la franc-maçonnerie. On avait jeté les yeux sur le prince Henri, son frère ; mais ce plan a dû être abandonné, parce que ce prince partage les sentiments de l'empereur. »

Les FF. . entrevoient un sombre avenir ; et l'on cueille dans leurs journaux cette réflexion mélancolique : « Si la franc-maçonnerie devait être privée d'un protecteur souverain, elle courrait en Allemagne les plus grands dangers ! » Ce ne sont pas les catholiques qui s'en plaindront.

Russie. — 27 JUILLET. — A l'occasion du neuf-centième anniversaire du baptême de saint Wladimir, d'importantes manifestations religieuses ont eu lieu dans toute l'étendue de l'empire russe. Des centaines de pèlerins ont, de tous les points du monde schismatique, afflué dans la vieille métropole de Kief, où se conserve le tombeau du patron de la Russie. Pendant la cérémonie religieuse, le procureur général près le saint synode, M. Pobedonostzef, a donné lecture d'une lettre de l'archevêque anglican de Canterbury, formant des vœux pour l'alliance des deux églises schismatiques d'Angleterre et de Russie contre l'ennemi commun, la papauté ! N'eût-il pas été mille fois mieux inspiré de se souvenir que la foi de saint Wladimir était la foi catholique ; et que de son temps il n'était pas encore question de la religion *orthodoxe* ! Comme le disait M. Solowief dans une conférence, que nous avons signalée à nos lecteurs, l'Église russe ne sortira de son misérable état de sujétion et d'abaissement, qu'en se retrem pant aux sources vives de l'unité catholique.

PAYS INFIDÈLES

Turquie. — Tandis que chez nous les sectaires ne cessent de persécuter les Frères des Écoles chrétiennes, en Orient les musulmans et les schismatiques rendent hommage à leurs vertus, leur science et leur caractère essentiellement français. Ils en ont donné une preuve d'une indéniable éloquence, à l'occasion des fêtes célébrées à Constantinople pour la béatification de Jean-Baptiste de la Salle. Trois jours durant, la vaste cathédrale du Saint-Esprit a été témoin de cérémonies grandioses, pendant lesquelles des voix éloquents ont retracé en langues française et grecque la vie toute d'abnégation, de dévouement et de sacrifices du bienheureux Fondateur de l'Institut des Frères.

P. MURY.

Le 31 juillet 1888.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRAISON DE MAI

La captivité de Pie VII à Savone. Une page inédite de l'histoire ecclésiastique au dix-neuvième siècle, par le P. G. DESJARDINS	5
Iconographie des possessions (suite et fin), par le P. J. de BONNIOT.	23
La lutte pour la vie. Microbes et médecins, par le P. H ^{te} MARTIN.	42
Questions actuelles d'exégèse. Les objections contre l'origine mosaïque du Pentateuque, par le P. J. BRUCKER	57
M. le comte A. de Mun orateur, d'après les trois premiers volumes de ses discours, par le P. V. DELAPORTE	75
Deux congrès de savants catholiques, par le P. R. de SCORRAILLE.	94
Bulletin théologique.	115
Prêt à intérêt. — Propriété du sol. — Compétence de l'État sur le lien du mariage des infidèles, par le P. F. DESJACQUES.	
Bulletin historique, par le P. E. RIVIÈRE.	134
Bibliographie.	146
<i>De spiritu societatis Jesu, Auctore Julio Costa Rosetti, S. J. — Vie de saint Pierre Claver, P. C. Van Aken, S. J. — Saint Jean Berchmans, modèle de la jeunesse chrétienne, P. J.-E. Laborde, S. J. — Saint Jean Berchmans, de la Compagnie de Jésus, P. F. Deynoodt, S. J. — Un fruit des écoles apostoliques. — L'Église catholique en Angleterre au seizième siècle. Mémoires du P. John Gérard, S. J. — La glorieuse couronne, ou saints et bienheureux de la Compagnie de Jésus, P. F. Deynoodt, S. J. — La Patrie française, Ch. Barthélemy. — Les saints patrons des corporations, Louis de Broc de Segange. — Les illustrations et les célébrités du dix-neuvième siècle. — Sancti Bonaventurae breviliquium, adjectis illustrationibus ex aliis operibus ejusdem S. Doctoris depromptis, tabulis ad singula capita et appendicibus, opera et studio P. Antonii Mariae a Vicclia.</i>	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. MURY.	151

LIVRAISON DE JUIN

Lettre de Notre Très Saint Père le pape Léon XIII sur l'esclavage.	161
Saint Thomas et la prédestination, par le P. L. BAUDIER	179
Une soutenance de doctorat ès lettres en Sorbonne, par le P. J. BUR-NICHON.	206

La lutte pour la vie. Microbes et médecins (suite et fin), par le P. H ^{ie} MARTIN	233
Causerie pédagogique. Les drames de collège, par le P. G. LONG-HAYE.	252
Bulletin scripturaire, par le P. J. BRUCKER.	269
Mélanges.	284

I. Décisions récentes de la curie pontificale. — II. Visite de la reine Marie Leczinska au Carmel de Metz en 1744. — III. Russie. Une conférence de M. Soloviev. — IV. Le Congrès eucharistique à Paris.

Bibliographie.	307
------------------------	-----

La doctrine catholique, *Portais*. — Le Code civil commenté, *Allègre*. — *De Justitiâ, P.-H. Marres*. — L'âme pieuse, *Bénard*. — Jeanne d'Arc, *Mourot*. — Le cœur de Jésus, *De Luchapt*. — Jésus, son cœur et sa face admirable, *M. de Boylesve, S. J.* — La politique sociale en Belgique, *A. Béchaux*. — *Annales breves ordinis Præmonstratensis, Fr. M. du Pré*. — *Hagiologium Norbertinum, Van den Sterr*. — Saint Grégoire le Grand, *E. Clauzier*. — Vie de M^{sr} de Belzunce, *D. Bérangier*. — Vie du P. D. Jean Sallier, *V. M. Doreau*. — Correspondance du P. Aubry. — Le P. Marquigny, *S. J. A. Charaux*. — L'art poétique de Boileau, *P. V. Delaporte, S. J.* — Les théories dramatiques au dix-septième siècle, *C. Arnaud*. — France, *P. du Lac, S. J.* — La vie réelle en Chine, *P. Antonini*. — La Boussole du langage Maudarin, *P. H. Boucher, S. J.* — Cantica Sion, *P. J. Jung, S. J.*

Tableau chronologique des principaux événements du mois par le P. P. MURY	328
---	-----

LIVRAISON DE JUILLET

Lettre encyclique de Notre Saint Père le pape Léon XIII sur la Liberté humaine.	337
Les objections contre l'origine mosaïque du Pentateuque (fin), par le P. J. BRUCKER	382
P. Féval. Étude biographique et littéraire, par le P. V. MERCIER.	397
Le Problème du mal, par le P. J. de BONNIOT, S. J., par le P. TH. DE REGNON	422
Un mot sur les lycées de filles, par le P. H. ODDOZ	441
La morale dans l'hypothèse évolutionniste, par le P. F. DES-JACQUES.	458
Bulletin littéraire. Les poètes en 1888, par le P. V. DELAPORTE.	482
Mélanges.	508

Réponse à un abonné, *P. L. Baudier*.

Bibliographie.	511
------------------------	-----

La Sainte Bible, *L.-Cl. Fillion*. — Grundriss der Patrologie, *Alzog*. — Praelectiones metaphysicæ specialis. Psychologia, *P. Lahousse*. — Histoire de Charles VII, *G. du Fresne de Beaucourt*. — Saint Maurice et la légion thébénienne, *J. Bernard de Montmélian*. — Histoire de la seconde République française, *Pierre de la Gorce*. — Sainte Catherine de Siéne et l'Église au quatorzième siècle, *A.-H. Chirat*. — A travers la littérature, *Paul Lallemand*.

Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. MURY	522
--	-----

LIVRAISON D'AOUT

Le vrai portrait de Notre-Seigneur, par le P. L. GAILLARD.	529
L'instinct et le transformisme, par le P. J. DE BONNIOT.	548
P. Féval. Étude biographique et littéraire (suite et fin), par le P. V. MERCIER.	565
Les poètes arabes chrétiens. Poètes antéislamiques : Qouss, évêque de Najrân, par le P. L. CHEIKHO	592
Les livres de prix dans les écoles publiques de Paris, par le P. J. BUR- NICHON	612
Le Congrès eucharistique à Paris, par le P. A. DE GABRIAC.	643
Bulletin théologique, par le P. F. DESJACQUES	652
Compétence de l'État sur le lien du mariage des infidèles (suite). — Le milléna- risme. — L'Index. — Que les clercs sont libres d'embrasser la vie religieuse. — La confession par téléphone.	
Bibliographie.	665
Cours d'instruction religieuse, <i>l'abbé E. Cauty</i> . — Les familles bibliques, <i>P. A. Ma- tignon, S. J.</i> — Le Merveilleux et la Science, <i>Élie Méric</i> . — L'hypnotisme, <i>M^{sr} l'évêque de Madrid</i> . — Du Brahmanisme et de ses rapports avec le Judaïsme et le Christianisme, <i>M^{sr} Laouénan</i> . — Histoire des papes, <i>D^r Louis Pastor</i> . — <i>Historia aliquot martyrum Anglorum, V. P. Chauncy</i> . — Histoire anecdotique de la France, <i>Ch. d'Héricault</i> . — Lettres du maréchal de Tessé, <i>Comte de Rambuteau</i> . — Le clergé et l'enseignement secondaire spécial, <i>l'abbé G. Secretain</i> . — Vocabulaire arabe-français.	
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. P. MURY	680
Table des matières du tome XLIV	686

Le Gérant : J. BURNICHON.

ERRATA

- Au titre : *XXVI^e* année, lisez *XXV^e* année.
- Page 14, dernière ligne, *au nouveau Souverain Pontife*, lisez au Souverain
Pontife.
- 20, note *edito*, lisez : edita.
 - 140, ligne 9, 1604, lisez : 1064.
 - 162, ligne 14, *rompre le bien*, lisez : le lien.
 - 177, ligne 34, *d'un grand apôtre*, lisez : du grand apôtre.

FIN DU TOME XLIV

DE LA COLLECTION

15
20
28
t. 22

Etudes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

